



Martin Nicoulin

La Genèse de Nova Friburgo

3^e
ÉDITION

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES FRIBOURG SUISSE

Présentation de l'ouvrage :

Ce temps n'est pas si lointain... Des Suisses par milliers vont en Amérique du Nord chercher leur pain quotidien. Le mouvement migratoire est si fort que des politiciens songent à créer aux Etats-Unis un 23^e canton.

Mais le Fribourgeois S.-N. Gachet devance le projet et propose d'établir une cinquième Suisse au Brésil. Avant d'assumer les risques d'une immigration permanente, Rio de Janeiro préfère tenter un essai. Aussi décide-t-il la fondation de Nova Friburgo.

En 1819, plus de deux mille personnes s'embarquent à Estavayer-le-Lac et à Bâle. Ce sont les futurs habitants de la Nouvelle Fribourg, qui sont composés de 830 Fribourgeois, 500 Jurassiens, 160 Valaisans, 90 Vaudois, 5 Neuchâtelois, 3 Genevois, 143 Argoviens, 118 Soleurois, 140 Lucernois et 17 Schwytzois.

Ce livre raconte cette émigration suisse vers Nova Friburgo. Grâce à une documentation abondante recueillie dans les archives de Suisse et du Brésil, la Genèse de Nova Friburgo est enfin analysée dans toutes ses dimensions: diplomatique et politique, démographique et so-

**Études et
recherches
d'histoire
contemporaine**
Série historique

Collection publiée
par R. Ruffieux
professeur
aux Universités
de Fribourg
et Lausanne

2

Martin Nicoulin

**La Genèse de
Nova Friburgo**

**Emigration
et colonisation
suisse au Brésil
1817-1827**

3^e édition

Éditions universitaires
Fribourg • Suisse • 1978

ÉTUDES ET RECHERCHES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Collection publiée par
R. RUFFIEUX, professeur aux Universités de Fribourg et Lausanne

SÉRIE POLITIQUE

1.
BERNARD PRONGUÉ, Le mouvement chrétien-social dans le Jura bernois de *Rerum Novarum* à *Mater et Magistra* 1891-1961. 374 pages 1968

 2.
ROLAND RUFFIEUX, avec la collaboration de Bernard Prongué, Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949. 564 pages 1969

 3.
ROLAND RUFFIEUX, avec la collaboration de Heinz Messmer, André Lasserre et Rudolf Natsch, La démocratie référendaire en Suisse au XX^e siècle: le processus de décision. Die Referendumsdemokratie in der Schweiz im XX. Jahrhundert: der Entscheidungsprozess. 380 pages 1972
-

SÉRIE HISTORIQUE

1.
KATHLEEN ASHE, The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint Michel in Fribourg 1827-1847. 196 pages 1971

 2.
MARTIN NICOULIN, La genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827. 356 pages 1972

 3.
ROLAND RUFFIEUX et BERNARD PRONGUÉ, avec la collaboration de Françoise Emmenegger et François Kohler, Les pétitions du Jura au canton de Berne durant le XIX^e siècle. 320 pages 1972

 4.
ROLAND RUFFIEUX et WALTER BODMER, Histoire du gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle. 360 pages 1972

 5.
MARIUS MICHAUD, La contre-révolution dans le Canton de Fribourg 1789-1815. Doctrine, propagande et action. 520 pages 1978
-
- Hors collection:
EMIL HENRY BOVAY, Le Canada et les Suisses 1604-1974. 348 pages 1976
-

45
du
9,3

**ÉTUDES ET RECHERCHES
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE**

Collection publiée par R. Ruffieux,
professeur aux Universités de Fribourg et Lausanne

Série historique

Volume 2

MARTIN NICOULIN

LA GENÈSE DE NOVA FRIBURGO
Emigration et colonisation suisse au Brésil
1817-1827

Préface de Pierre Chaunu, professeur à la Sorbonne

TROISIÈME ÉDITION

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES 1700 FRIBOURG SUISSE

3^e édition, septembre 1978

Publié avec l'aide de l'Association d'éducation et d'entraide sociales de Lausanne
ainsi que de l'Etat de Fribourg et du Conseil de l'Université de Fribourg

© 1973 by Editions universitaires Fribourg Suisse
Imprimerie St-Paul, Fribourg Suisse
Printed in Switzerland

A Jeannine

PRÉFACE

«La Genèse de Nova Friburgo» n'avait nul besoin de préface. En me demandant ces quelques lignes, mon Collègue M. Martin Nicoulin me fait grand honneur, après m'avoir procuré un non moins grand plaisir, celui de me porter au nombre de ses tout premiers lecteurs.

Ce livre d'une exemplaire probité, qui établit un nombre volontairement restreint de faits, sur lesquels il est, désormais, totalement inutile de revenir, avec toute la rigueur de la critique la plus exigeante, est, en outre, un très grand livre de très grande histoire.

Nous avons sur l'émigration des cinquante millions d'Européens qui, en trois siècles, et pour la quasi totalité de 1820 à 1920, ont contribué, plus que tout autre facteur, au procès d'euro péanisation des autres civilisations et des cultures, une masse considérable d'études macroscopiques. Pour la première fois, au lieu de chiffres, de tendances, nous suivons grâce à la technique éprouvée de la monographie, du milieu de départ au milieu d'arrivée, une société, deux mille destins individuels, des hommes vivants, des hommes insérés dans leur milieu d'existence, concret, à savoir le *nucleus* familial et la communauté d'habitants, les deux cellules humaines fondamentales de la société européenne traditionnelle. Pour une bonne compréhension du phénomène migratoire, la monographie de Martin Nicoulin me paraît tout aussi importante que la fondamentale et justement classique synthèse de W. F. Willcox.

Les leçons de ce grand livre sont innombrables. Je me bornerai à une petite fraction de ce qui touche à l'essentiel.

Il y a dans toute l'Europe, et la Suisse romande est au cœur de l'Europe et de ses problèmes – elle est une Europe plus – de 1815/1816 à 1820/1821, une poussée migratoire qui est une poussée de crise. 10 000 départs de Suisse, vers les seuls Etats-Unis, en 1816 et 1817. C'est énorme, dans une société qui reste une société d'Ancien Régime avec des moyens de transport qui sont, à très peu de choses près, ceux du XVI^e siècle. Voyez les temps de parcours, des 55 jours de la Daphné aux 146 jours de Deux Catherine (lenteur, imprévisibilité, hétérogénéité de l'espace et du temps). Voyez l'effroyable pourcentage des pertes (311 morts sur 2013 passagers) en cours de route..., la situation des années 1818–1819 est beaucoup plus proche de la cruelle réalité de la *Carrera de Indias* telle que nous l'avons

calculée jadis que des conditions réalisées à partir de 1860/1880. Le premier démarrage de l'émigration transocéanique se situe au niveau de structures du trafic maritime et de la navigation qui sont encore très proches des XVI^e et XVII^e siècles. La révolution technologique de la fin du XVIII^e n'est encore qu'une petite, une pré-révolution. D'où le coût humain de cette cruelle entreprise.

Dans la flambée migratoire de ce début de siècle – 1815–1817, marquent bien, sur le continent le début du vrai XIX^e siècle – archaïsmes, mutations structurelles se mêlent d'une manière presque indissociable. Archaïsme de la crise de subsistance même atténuée, archaïsme de l'acheminement et des moyens de transport, archaïsme qui ne se révélera qu'à l'usage, de l'accueil au Brésil. «... il y a divorce» note Martin Nicoulin «entre les intentions du gouvernement de Rio de Janeiro et celle des hommes. Eclairé et paternaliste, le gouvernement de Rio de Janeiro a préparé cette colonisation selon des schémas qui rappellent le XVIII^e siècle. Il pensait que les Suisses du Nouveau Monde se contenteraient d'une économie de subsistance». Les Suisses du début du XIX^e, même les *Heimatlos* sont trop riches pour se laisser fasciner comme les Irlandais de la grande famine, trente ans plus tard par la seule perspective d'une Amérique «où l'on n'a jamais besoin d'envoyer les enfants se coucher sans souper». Même en temps de disette il leur faut la perspective d'une promotion pour payer la somme incalculable de souffrances du grand dérangement.

Archaïsmes, donc, et mutations structurelles.

Voyez où se situe le bref épisode brésilien de la colonisation suisse. Nous en possédons désormais, parfaitement, toutes les coordonnées. Mais cette colonisation suisse n'est-elle pas elle-même une variante régionale de la grande poussée des courants migratoires de l'Europe continentale. L'espace européen à l'époque des sociétés traditionnelles a des pays naisseurs et des zones perpétuellement déprimées, importatrices d'hommes. La Suisse est exportatrice parce qu'elle constitue, cernée par ses montagnes, un *vieux monde plein* rigoureusement clos. Le retour à la paix, la poussée partout des nationalismes affecte la forme traditionnelle et privilégiée de la migration militaire. Se ferme également, au début du XIX^e siècle une très vieille «frontière» au sens turnérien, la frontière orientale de Hongrie et de Russie. Les courants migratoires de l'Allemagne et de l'Europe rhénane et alpestre, disons l'Europe médiane, s'amplifient et tout en même temps basculent vers l'Océan. D'où le lourd tribut de l'intermédiaire hollandais et l'irrésistible attrait des Amériques. *La diaspora* anabaptiste, legs des structures mentales de l'Allemagne piétiste, *lato sensu*, date du début du XIX^e siècle. Archaïsme et ambiguïté du début du XIX^e siècle.

Le Brésil apparaît, comme une tentative, pour pallier les effets de la fermeture de l'Europe orientale et échapper au monopole d'importation des Etats-Unis.

Or, en dépit des efforts déployés, des sommes engagées en Suisse et au Brésil, Nova Friburgo est un échec, magnifiquement analysé désormais. Un échec. Et l'on comprend pourquoi. Les raisons qui interdisent aux Suisses, au début du XIX^e siècle, la route traditionnelle de l'Europe de l'Est, sont celles qui interdisent une émigration soutenue en direction de la Serra do Mar.

Cette Suisse romande même catholique comme à Fribourg et la Suisse alémanique (minoritaire, paradoxalement, dans l'entreprise de 1818–1820) appartiennent à l'Europe heureuse et à l'Europe des réussites. Europe du mariage tardif, de la famille matrimoniale, merveilleuse Europe largement alphabétisée: voyez les laïcs pieux qui conduisent la prière collective; à bord, même au milieu de populations en majorité catholiques. Un niveau de culture écrite et d'habileté technologique la *carro de boi* scandalise les paysans fribourgeois; ce stade est dépassé, dans l'Europe moyenne, depuis les IX^e et X^e siècles environ.

Au Brésil, comme au Chili, ou en Argentine, les colons de l'Europe alphabétisée et technologiquement avancée, quand ils arrivent tardivement au XIX^e siècle, ne peuvent imposer au milieu ibérique, le plus souvent, regressé et involué, les transformations que commanderait le simple alignement sur les niveaux des pays exportateurs d'hommes. Plus ou moins rapidement, Suisses de Nova Friburgo, Allemands du Rio Grande do Sul, ou du Chili du Sud, sont appelés parce que le pouvoir politique leur échappe, à de plus ou moins longues échéances, à une situation critique. Ils bénéficient au départ d'une rente de situation par rapport au milieu d'accueil, qui les envie, ils n'entrent pas moins dans un processus d'involution qui écarte la trajectoire de leur niveau de vie et d'existence de celles de leurs compatriotes demeurés en Europe ou émigrés vers les Etats-Unis, le Canada, ou les terres australes contrôlées par l'empire britannique.

On peut aller au Brésil pour échapper à la mort. On peut espérer au Brésil d'étonnantes réussites individuelles, mais on ne peut compter sur une promotion collective. Il n'y aura jamais en Amérique du Sud de *Homestead Act* et lacune plus grave encore, on ne retrouvera pas au XIX^e siècle, ce réseau des écoles que l'on quitte dans l'Europe médiane même très pauvre et que l'on trouve toujours, en Amérique du Nord, même à l'arrière de la «frontière» pionnière.

Voilà pourquoi, pour l'Europe médiane, ce n'est pas l'Amérique du Sud mais l'Amérique du Nord qui s'offre en alternative à la fermeture des possibilités d'émigration vers l'Est. La différence des niveaux de vie qui ferme la route de Hongrie et de Russie ferme *a fortiori* celle de

l'Amérique du Sud aux migrants des secteurs en Europe en voie de décoller.

Cette émigration n'en constitue pas moins un extraordinaire paradoxe. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer émigration de pauvreté et de misère certes, mais tout autant de richesses. On admire, compte tenu du coût de l'éducation, l'effort que fournissent ces sociétés pour se débarrasser de leurs assistés, de leurs *Heimatlos* et pour transplanter une pyramide complète, avec sa structure matrimoniale, ses enfants en grande partie alphabétisés, et si peu de vieillards. Prodigeux cadeau que l'Europe fait au Nouveau Monde, mais il faut être riche pour recevoir de tels cadeaux, or le Brésil et l'Amérique espagnole sans écoles, sans habitat clos, sans routes et sans charrois, avec leurs structures juridiques d'appropriation, qui créent de fabuleuses et inutiles rentes de situations au profit des aristocraties créoles, avec leurs densités trop faibles, avec leur saupoudrage humain, sans une rigoureuse «frontière» qui contraigne à un minimum de coude à coude, sans une densité de peuplement qui permette un niveau suffisant de communication, de transmission de l'acquis et de diffusion de l'écriture, donc du livre du savoir et de l'habileté technologique ne sont pas aptes à attirer en dehors de l'effet de surprise puis à retenir l'élite des migrants de l'Europe heureuse parce que nombreuse et très anciennement alphabétisée.

Voilà pourquoi l'Europe médiane, tant qu'elle aura des surplus d'hommes exportables, les enverra vers la seule Amérique capable de leur offrir avec le succès individuel, la quasi certitude d'une promotion collective: l'Amérique alphabétisée de la «frontière». L'Amérique du Sud ne disposera, longtemps que des laissés pour compte et des masses sous éduquées de l'Europe méditerranéenne.

L'échec relatif de *Nova Friburgo* s'inscrit, bien sûr, dans cette vaste histoire. Martin Nicoulin a contribué à éclairer au tournant décisif du début du XIX^e siècle ce chapitre capital de l'histoire des civilisations, mais il nous apporte plus et mieux encore: l'authenticité du vécu, le drame de deux mille destins tragiques d'hommes, de femmes et d'enfants. Leurs vies sont là présentes à notre attention et à notre gratitude, offertes en pont vivant et solidaire entre le passé et notre présent, entre l'Europe et l'Amérique.

S'élevant du particulier au général, sans jamais trahir la vérité et la vie, l'œuvre de Martin Nicoulin constitue un exemple difficile à égaler et une incitation à poursuivre notre travail d'historien au service des hommes dans la succession des générations qui nous portent au bénéfice du passé pour mieux servir l'avenir.

PIERRE CHAUNU
Professeur à la Sorbonne

PREFÁCIO

A tese ora divulgada: A Gênese de Nova-Friburgo: Emigração e colonização suíça no Brasil, 1817-1827, vem esclarecer historiadores e estudiosos, particularmente brasileiros e suíços, sobre o episódio de colonização tentado no século XIX pelo governo português na então Província do Rio de Janeiro, subordinada ao Reino do Brasil, ligado à corôa portuguesa no Reino Unido de Portugal, Brasil e Algarves.

A vinda dos colonos suíços em busca de melhor «status» social e económico, é analisada segundo as modernas técnicas da historiografia contemporânea e complementada por valiosa e muitas vezes inédita documentação colhida em múltiplas fontes. Vale aqui reconhecer o mérito do historiador friburguense, lançando-se à aventura de procurar em arquivos brasileiros o complemento da documentação existente nos arquivos de cantões de sua terra natal. Uma palavra de louvor ao esforço realizado, levando-se em conta as dificuldades de um idioma estrangeiro, no qual são redigidos muitos dos documentos e bibliografias utilizados.

Somente através da incomensurável documentação reunida nestas páginas e comparada através de processos científicos, o que pela primeira vez é feito em relação à Nova-Friburgo, foi possível elucidar pontos obscuros, analisar situações e refazer pontos de vista sobre a verdadeira epopeia daqueles dois mil imigrantes saídos de diversas localidades e que já chegaram ao Brasil dizimados pelas agruras de uma prolongada viagem marítima. As razões secretas do convenio de Gachet e seus sócios; as dificuldades na seleção dos colonos de acordo com as determinações do Rei de Portugal; os dramas nas diversas viagens; a recepção e roteiro em busca do local de instalação da nova colônia; os problemas de distribuição de terras, de sobrevivência e manutenção dos recém-chegados; a divergência e desconhecimento entre as profissões e técnicas adotadas no Brasil; a posterior dispersão dos colonos restantes pelas terras circunvizinhas, onde em breve obtiveram melhores resultados; tudo foi perquirido e analisado à saciedade pelo professor Martin Nicoulin.

Pergunta-se: Teria sido realmente atingido o objetivo do rei D. João VI que ao «promover e dilatar a civilização do vasto Reino do Brasil» tentou a colonização com o auxílio dos suíços? Teria sido válido o sacrifício dos Baard, Colignon, Perroud, Steullet, Leuterbach, Monnerat, Jost, para não citar senão alguns dos nomes de famílias constantes do elenco de imigrantes? Teria sido a contribuição de uma experiência artesanal e agrícola de tantos séculos, transferida à plagas americanas, bem sucedida?

Da leitura de seu trabalho conclue-se que, muito embora nem sempre a

resposta possa ser afirmativa, o lado positivo desta imigração deixou seus traços, conforme analisado pelo historiador. A integração dos colonos à sociedade e cultura brasileira foi retraçada e buscada naquelas paragens; através de seus descendentes há um século e mais participando do desenvolvimento econômico e cultural do Brasil, se tem mantido os vínculos de intercâmbio e amizade com a Suíça, aqui renovados através de um novo prisma: a contribuição da pesquisa histórica. Será para muitos dos que atualmente possuem um nome de família originário daqueles primeiros imigrantes, razão para valorizarem o esforço e sacrifício de seus ascendentes e melhor conhecerem suas próprias origens.

Pessoalmente, me congratulo com o professor Martin Nicoulin pelo excelente estudo, a tese defendida na Universidade de Friburgo, Suíça, que, pelo assunto e época abrangidos se insere no ciclo das atuais comemorações do Sesquicentário da Independência do Brasil, 1822-1972.

Lygia da Fonseca Fernandes da Cunha

Sócio Honorário do
Instituto Histórico e Geográfico Brasileiro
Bibliotecário, Chefe da Seção de Iconografia da
Biblioteca Nacional do Rio de Janeiro

AVANT-PROPOS

En cette deuxième moitié du XX^e siècle, la présence d'une population étrangère relativement élevée marque la vie helvétique. On voit parfois l'homme de la rue manifester des sentiments défavorables à l'égard de l'étranger et le politicien lancer une hostile initiative. Bref, la Suisse vit l'heure, plutôt facile, de l'immigration. Pourtant, un simple contact avec l'histoire apprend que la Confédération a vécu pendant longtemps la période inverse, celle de l'émigration. Le temps d'ailleurs n'est pas très éloigné où le Suisse s'en allait sous d'autres cieux gagner son pain quotidien. Ainsi, les problèmes que l'étranger pose aujourd'hui à la Suisse, celle-ci les posait hier aux autres pays.

Jeune étudiant à l'université, influencé à la fois par les préoccupations actuelles de ma patrie et par les leçons du passé, je m'intéressais déjà à la cinquième Suisse. Ce n'était, au début, que pure inclination manquant encore de coordonnées géographiques et historiques précises. Mais, (est-il permis de l'avouer?) celles-ci me furent révélées en écoutant le cours de M. le professeur, Roland Ruffieux, sur le Monde Atlantique. C'est alors que l'Amérique latine devint ma terre d'élection, mon champ d'observation.

Mes recherches commencèrent aux Archives Fédérales de Berne, pour enquêter sur les relations de la Confédération avec ce continent façonné par l'Espagne et le Portugal. Assez rapidement, le Brésil se détacha de la terre ibéro-américaine par l'importance et la qualité de ses rapports avec la nation helvétique. Un moment de cette histoire commune attira spécialement mon attention; la création de Nova Friburgo en 1820 m'intrigua. L'idée naquit de consacrer une thèse de doctorat à l'étude de ce phénomène.

L'examen de la littérature existante confirma le choix de ce thème. En 1877, on constatait que E. Raffard avait évoqué partiellement cette colonisation suisse au Brésil, alors qu'il analysait la fondation de la société philanthropique suisse de Rio de Janeiro. En 1939, deux Fribourgeois reprenaient le problème. Ducotterd et Loup publiaient un passionnant récit intitulé: *Terre! Terre!...* Cependant, il ne s'agissait point d'un ouvrage scientifique mais du roman exotique des Lettres Fribourgeoises pour reprendre l'expression d'un critique français. Et surtout la lecture de ces publications ne satisfaisait ni la curiosité ni les exigences de l'historien. Inlassablement, elle provoquait ces questions fondamentales: comment prit corps et se négocia le projet d'une émigration suisse au Brésil? Combien d'émigrants y participèrent? Quelle était l'origine géographique et socio-économique de ces candidats au Nouveau Monde?

Quelle fut la vitalité de cette colonie? Autrement dit, que firent les Suisses à la Nouvelle-Fribourg?

Seules, les archives fournirent la réponse à ces interrogations. Inutile de retracer ici les moments difficiles ou heureux de ces recherches menées tant en Suisse qu'au Brésil puisque la documentation rassemblée m'a permis de réaliser les objectifs fixés et d'écrire cet ouvrage sur la naissance de Nova Friburgo.

Cependant avant d'inviter le lecteur à en prendre connaissance, je tiens à exprimer à Monsieur le professeur Roland Ruffieux ma profonde gratitude pour la bienveillance et pour le dévouement qu'il a témoignés tout au long de ce travail. Sa science et son amour de l'histoire m'ont valu de précieux conseils et de nombreux encouragements.

Ma reconnaissance s'adresse aussi à M. F.-G. Maier, directeur de la Bibliothèque nationale Suisse, à MM. O. Gauye, archiviste aux Archives Fédérales, N. Morard, archiviste de l'Etat de Fribourg, B. Prongué, chargé de cours, pour leur compréhension et leur appui. Un vif merci s'en va encore au personnel des archives et bibliothèques suisses et brésiliennes pour leur aimable serviabilité.

LA TRADITION MIGRATOIRE DE LA SUISSE

Une constante apparaît assez vite au regard qui survole les siècles de l'histoire suisse. Pratiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle, des habitants de ce pays ont dû se rendre à l'étranger pour vivre ou pour survivre¹. Tradition migratoire de la population helvétique qu'expose ainsi J.-F. Bergier: «Une partie de celle-ci a été contrainte, génération après génération, d'émigrer pour trouver ailleurs ses moyens d'existence»². Voilà une phrase qui pose cette réalité en termes de nécessité. L'émigration suisse a été longtemps nécessaire, parce qu'inégale était l'équation entre le nombre des hommes et la quantité de ressources disponibles. Ce déséquilibre entre la démographie et l'économie n'est certainement pas l'unique explication du phénomène, cependant il en reste la cause fondamentale³.

L'émigration suisse a revêtu quatre formes qui se rattachent à deux types principaux: émigration temporaire ou définitive⁴.

Sous l'Ancien Régime, le premier type prédomine de deux manières. Il y a d'abord le service mercenaire. Du XV^e au XIX^e siècle, plus de deux millions de Suisses ont passé une partie de leur vie comme militaires à l'étranger. On peut apprécier différemment ce genre d'émigration; il n'en reste pas moins que sa signification est surtout démographique. En capitulant des soldats, les gouvernements cantonaux encaissaient peut-être d'imposants revenus mais ils exportaient ainsi un excédent de population⁵. En plus du service étranger, cette époque a connu une migration temporaire de civils. Les professions de ces émigrants sont diverses. Le premier groupe est formé de marchands qui suivent les routes du commerce international et s'occupent de textile et d'horlogerie. Ils séjournent à Venise, Milan, Lyon et Marseille. Puis viennent les artistes et artisans qui parcourent le continent selon un rythme varié. Il suffit d'évoquer les nombreux architectes ou maçons tessinois qui construisent en Europe, palais, couvents, académies et villes fortifiées. Si ceux-ci travaillent à l'extérieur durant la belle saison, d'autres quittent leurs vallées en hiver. Petits paysans l'été, ils se font sous la neige rôtisseurs de châtaignes ou cordonniers en France et en Italie, ou bien ils s'en vont ramoner de novembre à avril sous les cieux de Sicile, de Pologne⁶.

Si ces militaires et ces civils séjournant temporairement à l'étranger ont constitué l'émigration spécifique des Suisses durant les Temps Modernes,⁷ cependant, déjà sous l'Ancien Régime, puis plus tard sous la Médiation, bien des Suisses émigrèrent définitivement.

Les pays choisis se situaient au début à l'est du continent européen. Par exemple, en 1711, sur l'invitation du souverain Frédéric I^{er}, 900 familles, romandes pour la plupart, s'établirent en Prusse Orientale⁸. Vers 1770/1771, lors des années de disette, une vague d'émigrants suisses se dirigea en Poméranie⁹. Puis l'Espagne imita ce système de colonisation agricole. En 1767, le roi Charles VII offrit à des Suisses et à des Allemands de coloniser le territoire semi-désertique de la Sierra Morena, région située entre Madrid et Cordoba. Plus de 300 familles de la Suisse catholique choisirent ce moyen d'existence. On dit d'ailleurs, que le succès de l'entreprise fut si grand que les autorités helvétiques durent empêcher par la suite le développement de cette «Suisse espagnole»¹⁰. Après la Prusse et l'Espagne, des habitants de la Confédération tentèrent leur chance en Russie. En 1803, le tsar Alexandre I^{er} décida la mise en valeur des terres russes. Il fit appel à 10 000 agriculteurs européens. Les Zurichois l'écoutèrent et fondèrent dans les environs de Féodosia, près de la Mer Noire, une colonie qui s'appela pendant longtemps Zürichthal¹¹.

Pendant au XVIII^e siècle, les Etats-Unis absorbèrent l'essentiel de cette forme d'émigration. La naissance de New-Bern en Caroline du Nord est un fait significatif. Après les années 1710, on parle bientôt de la fondation de Purysbourg, œuvre du Neuchâtelois J.-B. Pury, en Caroline du Sud. L'opinion helvétique même se passionne pour le Nouveau Monde. En 1737, une brochure paraît à Berne sous le titre «Neu Gefundenes Eden». C'est de la propagande pour la colonie bernoise contre la neuchâteloise¹². Mais la fin de la «Rabies Carolinae» approche. En 1803, la géographie américaine porte un nouveau vocable helvétique. Des Vaudois, révolutionnaires déçus, fondent dans l'Indiana la colonie viticole de Vevey. Il faut savoir que sur les 25 000 Suisses qui s'établirent aux USA pendant cette période, la moitié de ce contingent était composée d'anabaptistes¹³. Ces Suisses suivaient les traces des pèlerins du May-flowers, ils trouvaient au Nouveau Monde la liberté religieuse refusée par leur pays natal.

Ainsi, après le Congrès de Vienne, l'émigration helvétique avait déjà une tradition américaine. Les premières années de la Restauration ne rompent pas ce phénomène; bien au contraire, elles l'élargissent.

PREMIÈRE PARTIE

**LES SUISSES ET L'ÉMIGRATION
SOUS LA RESTAURATION**

APERÇU SUR L'ÉMIGRATION EN AMÉRIQUE AU DÉBUT DE LA RESTAURATION

A. Les difficultés socio-économiques au début de la Restauration

1. La crise économique en 1815-1816

Après avoir vécu pour son malheur souvent, mais parfois pour son bonheur sous l'hégémonie française, la Suisse allait-elle se retrouver satisfaite de son indépendance? Heureuse, cette Suisse ne l'a été que pour les élites du pays qui purent, avec de brefs mouvements de troupes et de longues confrontations diplomatiques, effacer l'œuvre de la Révolution et de la Médiation. Mais, en ce temps d'économie de pénurie, l'histoire reste dominée pour la majorité des hommes par la recherche du pain quotidien. Et les débuts de la Restauration vont être une période de vie difficile.

Les difficultés commencèrent d'abord en Suisse orientale où l'on devait se convertir aux données nouvelles des relations internationales. Mais sous la Médiation, certains secteurs de sa production ont périclité, d'autres se sont développés comme un fruit de serre chaude grâce au blocus continental. Napoléon disparu, la Suisse revenait, pleine d'espoir, au libéralisme économique. Mais les Etats se retrouvaient face à face. La concurrence était de nouveau de règle dans la vie économique.

La Suisse devait affronter, à l'intérieur et à l'extérieur, les produits plus avantageux des manufactures d'Angleterre. Et beaucoup plus dangereuse, semble-t-il, se révélait l'importation de machines britanniques. Si ces dernières augmentaient la production, elles supprimaient de la main-d'œuvre. Ainsi, la révolution industrielle déployant ses effets produisait déjà ses chômeurs ¹.

Un autre facteur de crise se manifesta. Les Etats pour retrouver leur santé économique allaient s'abriter et se protéger des concurrents étrangers par des tarifs douaniers élevés. C'est la France, la première, qui adopta ce procédé, politique catastrophique pour la Confédération helvétique, car la vitalité de son industrie dépendait en majeure partie du marché français. En effet, à cette époque, les deux tiers du commerce extérieur suisse se faisaient avec la France. La fermeture du débouché principal de son économie ne date pas seulement du 28 avril 1816 comme les manuels l'indiquent. Le système des barrières douanières s'était déjà établi à la fin de l'Empire napoléonien. Et justement, au retour des Bourbons, des Suisses espérèrent la suppression de cette politique commerciale qui entravait tant son commerce et son industrie ².

La reprise des capitulations militaires révélait à nouveau l'importance du problème. Si dans les négociations, le bloc des cantons agricoles se montrait favorable à la reprise du service étranger pour renflouer leur caisse, les cantons industriels ne voulaient pas entendre parler de capitulations militaires sans arrangements commerciaux. C'est pourquoi, le 15 mars 1816, le Vorort remit à la légation française une note demandant de rétablir «l'échange libre des denrées et des productions du sol et d'admettre les marchandises fabriquées en Suisse dans le royaume de France sous des droits modiques³». Mais les cantons commençaient les opérations de recrutement, lorsque Talleyrand remit à la Confédération la loi française sur les tarifs douaniers du 28 avril 1816⁴. Cette loi ultra-protectionniste paralysa l'industrie helvétique. Le chômage augmenta, la réaction à cette situation fut le départ pour l'Amérique. Les Suisses allèrent chercher leur gagne-pain outre-mer.

2. Disette et famine en 1816-1817

Si la vie quotidienne des classes laborieuses était rendue pénible par la paralysie de l'industrie helvétique, elle allait devenir angoissante, voire précaire à cause de la crise alimentaire qui survint. Tout commença par de mauvaises conditions atmosphériques. Le printemps de 1816 avait été favorable à la végétation. Vers le milieu du mois de juin, tombèrent des pluies qui se prolongèrent tout l'été. La végétation ne se développa point normalement. Les inquiétudes des cultivateurs augmentèrent à mesure que la belle saison s'écoulait dans une suite ininterrompue de jours maussades et froids. Bientôt les récoltes languirent, puis il fallut couper des céréales insuffisamment mûres⁵. D'ailleurs un témoin fribourgeois rapporte: «Les épis étaient si clairsemés qu'on pouvait se promener avant la moisson dans un champ de froment sans en fouler les tiges⁶.» En plusieurs endroits, l'orge et l'avoine ne furent récoltées que l'année suivante. Les gens s'affolèrent. Les journaux évoquaient 1771 et sa célèbre disette⁷. Les gouvernements pensaient en terme d'économie politique: la diminution des ressources ferait monter les prix. Peut-être ces subsistances seraient-elles hors de prix et le ravitaillement normal des populations deviendrait impossible, en raison des spéculations. Comme toujours dans ces moments-là, les gouvernements devaient assurer le pain quotidien de leurs sujets.

L'histoire a retenu deux mots pour caractériser l'intensité de cette crise alimentaire en Suisse. Elle a parlé généralement de disette mais elle a constaté que la famine avait sévi en Suisse orientale⁸.

Voyons d'abord le cas d'un canton dans lequel la disette régna. A en croire Raemy de Bertigny, Fribourg, région agricole, traversa sans trop de difficultés ces temps de cherté⁹. A la veille de la crise, le gouvernement qui était propriétaire de nombreuses dîmes possédait dans ses greniers quelque 1000 sacs de grains étuvés. Il les vendit petit à petit à la halle afin d'éviter une trop forte élévation des prix. Dans le même temps, il organisait dans plusieurs localités des soupes économiques. Mais il s'avérait que ces mesures seraient insuffisantes pour passer l'hiver. Il fallait trouver d'autres solutions. En 1816, les autorités cantonales décidèrent de se procurer du blé à l'étranger. Des émissaires se

rendirent sur les places de Bâle, de Zurich, mais surtout de Cologne. On négocia à Marseille des achats de lentilles et de riz en provenance du Proche-Orient. Cette diplomatie «céréalière» se solda par l'achat de 3420 sacs de froment, 222 sacs de lentilles et 360 sacs de riz. Pour financer l'entreprise, le gouvernement emprunta auprès de banques bâloises mais aussi auprès des particuliers et des maisons religieuses du canton. Enfin, «avec un sacrifice de moins de 80 000 fr., le canton se trouva en mesure de traverser cette redoutable crise ¹⁰».

Il est difficile de connaître la vie des gens pendant cette époque de disette. En tout cas, tout ne fut pas aussi simple que ne le laisse entendre l'historiographie fribourgeoise. Un document du 8 juin 1817 parle des «essaims de mendiants» qui partent des paroisses de Vuadens et de Riaz ¹¹. Ce texte évoque l'appauvrissement général des habitants de Cerniat. Ce village recevait autrefois de grands secours du couvent des Trappistes. Le départ de ces religieux a été pour lui «une perte irréparable ¹²». Enfin, Uffleger montre que dans une commune «la misère y est parvenue à un tel point que des individus ont déterré des chevaux morts pour se nourrir de leur chair ¹³».

En Suisse orientale et industrielle, c'est en employant le terme de famine que l'historien Oechsli définit le phénomène: «In den Industriekantonen der Ostschweiz, Glarus, Appenzell, St. Gallen, und in gewissen Gegenden von Thurgau und Zürich nahm die Teuerung den Charakter einer eigentlichen Hungersnot an ¹⁴». Un tisserand ne gagnait même pas en une semaine de travail de quoi acheter une livre de pain. Et pourtant pour des milliers de personnes, filature et tissage étaient l'unique moyen d'existence. A Glaris, un quart de la population était sans nourriture ou presque ¹⁵. En 1817, le pasteur Heer affirme: «Il est effrayant de voir avec quelle avidité des squelettes d'hommes dévorent les mets les plus dégoûtants: des cadavres, des orties, des aliments qu'ils disputent aux animaux ¹⁶.» Pour comprendre la situation dans les cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, il faut relire le récit émouvant écrit en 1817 et intitulé *Der Osten meines Vaterlandes* ¹⁷. Des villages entiers furent abandonnés, des hommes fuyaient leur famille et s'engageaient sous les drapeaux, des femmes se noyaient avec leurs enfants dans les rivières ou se jetaient du haut des rochers ¹⁸. Se trouvant dans la région le 27 juin 1817, un voyageur français note que le nombre des mendiants, principalement des femmes et des enfants, est effrayant; on les voit sortir du rez-de-chaussée de leurs riantes demeures, le regard famélique et la voix suppliante pour cueillir le long des chemins les orties qui leur servent d'aliments ¹⁹. W. Bickel, spécialiste de la démographie suisse a montré qu'en 1817 Saint-Gall a eu 5000 morts de plus qu'en temps normal ²⁰. Ces 5000 personnes ont été les victimes du manque de nourriture, ou du désespoir.

La conséquence de cette situation désastreuse ne se fit pas attendre. Par milliers les Suisses fuirent la patrie qui ne leur donnait plus, malgré le labeur, le pain de chaque jour.

B. Les trois phases du mouvement migratoire

Le rythme de l'émigration va suivre l'évolution de la crise. Mieux, il en sera, en quelque sorte, le baromètre. A mesure que la conjoncture économique se détériore, l'émigration change de volume et de visage. C'est pourquoi, il faut bien distinguer entre les émigrés de 1816 et ceux de 1817. La première vague n'a rien de précipité, elle se déroule normalement, elle ne connaît point de tragédies. Cette première phase relève de la crise industrielle et commerciale, les partants ne fuient pas encore la disette et la faim. Toutefois, il ne faut pas exagérer cette fuite due à la famine. La géographie migratoire ne recouvre pas toujours celle de la faim. En effet, ce ne sont pas les cantons où les gens moururent de faim qui donnèrent le plus d'émigrés.

La bibliographie est maigre sur ce sujet. Récemment, R. Natsch a essayé de combler cette lacune. Cependant, son ouvrage doit être utilisé avec précaution²¹. L'analyse reste trop générale sur la question de l'émigration au début de la Restauration. Cet auteur ne distingue pas de phases dans le mouvement migratoire, de sorte que les émigrés de 1816 lui échappent complètement. L'erreur provient des sources employées. Natsch a mis à profit les archives du Consulat suisse d'Amsterdam. Mais, comme on le verra plus loin, le Consulat suisse de Hollande ne fait que la synthèse de l'émigration de 1817, il n'est pas du tout témoin de celle de l'année précédente. A défaut d'une étude exhaustive, l'unique méthode sera donnée par la lecture des journaux. Pour cette esquisse, le *Schweizerbote* et la *Gazette de Lausanne* ont été dépouillés, à titre d'échantillons représentatifs.

1. Les émigrés de 1816

Durant l'hiver 1815-1816, des artisans, principalement des Bâlois envisagent le grand départ. Dans le public circulent les nouvelles des réussites spectaculaires des Confédérés dans le Nouveau Monde. Ne parle-t-on pas de la Nouvelle Suisse? Cette région située sur les rives de l'Ohio ne risque-t-elle pas d'entrer bientôt dans l'Union sous ce vocable helvétique²²? Il est vrai que les journaux tiennent parfois un langage moins encourageant. N'empêche que les Bâlois se préparent fiévreusement au voyage sans écouter le *Schweizerbote* qui leur conseille de rester dans une patrie paisible. Et voici ses termes: «Adieu, insensés! Maintenant nous jouissons nous autres Suisses d'une paix garantie par toutes les puissances. Allez seulement en Amérique! Là-bas, on a besoin de soldats pour combattre les sauvages et probablement aussi les armées anglaises²³.» Malgré ces perspectives pessimistes les émigrants écoutent plutôt les appels de leurs compatriotes qui les ont précédés sur la terre américaine.

La géographie de cette première émigration correspond à la Suisse industrielle; notamment dans les cantons de Bâle, Glaris et Appenzell. Voici l'importance du phénomène saisi à travers les comptes-rendus du journal lausannois de l'époque.

Le 12 avril, la *Gazette de Lausanne* signale le départ pour la Hollande et

l'Amérique de 300 émigrants de la campagne bâloise. L'observateur note que ceux-ci emportent beaucoup de bagages et des sommes suffisantes pour leurs établissements ²⁴. Ces artisans s'en vont aux Etats-Unis installer des fabriques de rubans.

Le 16 du même mois, le journal annonce aussi que plusieurs barques d'émigrés ont pris la route du Rhin; les ventes d'immeubles figurant dans la *Feuille d'Avis de la République bâloise* témoignent que le goût de l'émigration continue à se répandre ²⁵. A la même époque, le canton d'Appenzell s'inquiète du départ de ses ressortissants. Son gouvernement demande aux communes de ne plus délivrer de passeports; et le 19 avril c'est à tous les cantons confédérés qu'Hérisau transmet le même vœu afin «de prévenir l'émigration et la ruine de son industrie ²⁶». Donc, malgré la rareté d'indications chiffrées, on peut soupçonner que le mois d'avril a déjà vu un grand nombre de départs.

En mai, le journal de Lausanne parle d'émigration à deux reprises, le 17 il annonce le départ d'un grand nombre de Suisses pour les Etats-Unis d'Amérique et le 29 même annotation avec en plus le chiffre de 300 personnes ²⁷. Au début du mois de juin, ce sont 100 émigrés qui quittent le port de Bâle. Le 18 juin, la *Gazette de Lausanne* profite de l'exode d'une centaine de Lucernois pour attirer l'attention de ses lecteurs sur Glaris. En ce milieu de l'année, la misère y est grande. Une seule commune a vu d'un seul coup 30 de ses habitants partir pour la Russie. La Chancellerie cantonale avoue qu'elle a déjà délivré plus de 400 passeports durant le printemps. Dans son commentaire le journal explique ce mouvement migratoire par la crise commerciale sans oublier non plus les méfaits de la Révolution industrielle: «Non seulement la multiplication, dans les filatures, des machines anglaises a diminué les ressources, mais l'industrie du tisserand, seule ressource du pauvre est menacée du même sort ²⁸.» Jusqu'à la fin août qui doit être considérée comme le terme de cette première phase, la *Gazette de Lausanne* signale encore plus de 400 départs.

Dans la mesure où les chiffres donnés par la presse sont utilisables, le total des départs est déjà de 1500. Et pourtant la majorité de ceux-ci sont simplement signalés, sans aucune appréciation quantitative. Ces deux constatations laissent entrevoir l'ampleur de la première phase. La région élue par les émigrants est maintenant l'Amérique, à la différence de ceux de la Révolution et de la Médiation qui allaient de préférence en Pologne, en Russie et en Italie ²⁹. Comme l'indique le pasteur Lutz dans un mémoire à la société économique de Bâle, ce mouvement migratoire a toujours pour causes les entraves apportées à l'exportation des produits de l'industrie helvétique. C'est aussi la conclusion de la *Gazette de Lausanne* qui craint que ces émigrations n'augmentent par «la stagnation de l'industrie et du commerce ³⁰». Ces émigrés semblent passer dans le Nouveau Monde sans grandes difficultés. Leur séjour en Hollande n'est pas allongé inutilement. En tout cas, pendant cette première période, le Consul de Suisse à Amsterdam n'est pas encore intervenu. Fait significatif, qui montre que ces émigrés avaient suffisamment d'argent. Ainsi, l'émigration de l'été 1816 a été de bien meilleure qualité que celle des deux autres phases.

2. Relative saison morte

De septembre à mars, la mer n'est pas favorable à l'émigration. Orages et tempêtes ferment la route du Nouveau Monde. C'est ce que les marins appellent «la saison morte». Mais à ce moment-là, en Suisse, la crise économique s'aggrave. La disette s'ajoute maintenant aux difficultés de l'industrie et du commerce. Et bientôt pour des hommes, le spectre de la famine deviendra réalité. C'est pourquoi l'accalmie de la saison morte sera toute relative.

D'abord la grande moisson des émigrants de 1817 se prépare. Soulagés par l'espoir américain, les gens passent l'hiver, en embellissant d'autant plus les perspectives d'outre-mer que pénibles sont les conditions de leur vie présente. Déjà, les émigrants de la première vague envoient de leurs nouvelles; ils écrivent que les terres aux Etats-Unis sont à des prix dérisoires. Parmi les chômeurs et les paysans sans récoltes, circule le slogan que là-bas: «On achète un arpent pour une bagatelle ³¹.» Non seulement les rumeurs séduisent les esprits, mais aussi les hommes. Des rabatteurs racolent en Suisse alémanique. On signale l'activité d'un certain Steiner, Argovien, qui a résidé en Amérique. De retour au pays natal, il promet à ses compatriotes «mille châteaux en Espagne ³²». Le Consul de Planta renoue les fils de tout un réseau spécialisé dans le recrutement pour le Nouveau Monde. Steiner est lié à un M. Huber de Zofingue. Ceux-ci travaillent pour le compte de Zwisler & C^{ie} d'Amsterdam, maison de commerce qui fait de la propagande dans la presse suisse alémanique et qui se rendra célèbre dans le Wurtemberg. Autour de cette entreprise rayonnent encore des courtiers de marine et des fournisseurs en objets de traversée. Natsch a raison d'y voir les débuts d'une agence d'émigration, que la Suisse connaîtra dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ³³.

La preuve existe que durant cette époque le départ des Argoviens s'organise légalement. En voici un exemple. Le 30 janvier 1817, le préfet de Brugg appuie la mission de Hans Märki de Rufenach et de Rodolphe Brugger de Feldsheim. Chargés de pouvoirs par les Argoviens désireux d'émigrer au printemps, les deux hommes se rendent en Hollande. Ils prennent langue avec des propriétaires de navires à Amsterdam. Le 28 février, ils signent un contrat dans lequel ils s'engagent à se trouver le 6 ou le 8 avril dans cette ville avec environ 587 de leurs compatriotes.

De son côté le capitaine et propriétaire de navires Blankmann transportera le convoi jusqu'à Philadelphie ³⁴. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Mais on peut conclure sur l'importance de ces préparations migratoires en citant le *Schweizerbote* qui ne craint pas de dire: «Les Américains vont bientôt croire que les Suisses s'approprièrent de tout le pays ³⁵.»

Mais d'autres gens poussés par la misère quittent la Suisse et tentent seuls de trouver un navire en Hollande. Opération difficile et aventureuse. La tempête peut obliger le retour au port. Ainsi, ces 24 Argoviens qui quittèrent Amsterdam à la fin décembre mais qui furent obligés d'y retourner à cause des éléments déchaînés. Rodolphe Zurlinden raconte le dénouement de l'aventure. Plusieurs de ses compatriotes s'enrôlèrent dans les troupes des Indes Orientales ³⁶. Par contre il en est qui réussissent. En janvier, des Fribourgeois du

Vully s'expatrient. La *Gazette de Lausanne* en expose les raisons. Les financiers de Neuchâtel ont investi leur argent dans les terres vuilleraïnes. Pour former de grands domaines, ils ont transformé le petit propriétaire en fermier. Ceux-ci, au taux auquel sont montées les denrées, n'ont plus assez de vivres. Ils choisissent l'émigration afin de ne pas tomber à l'assistance publique³⁷. Si tout laisse croire que ces Fribourgeois ont atteint le Nouveau Monde, en revanche pour d'autres le même désir se termina tragiquement.

En décembre, un convoi de 120 Argoviens arrive à Amsterdam. On essaie de trouver des voiliers. Comme l'écrit le Consul de la Confédération: «La saison étant trop avancée et la navigation dans ce pays pour ainsi dire morte, il ne reste à ces gens que l'espoir de tâcher de passer l'hiver ici³⁸.» Mais cette fuite devant la misère est aussi le dernier sursaut de l'indigent. Maintenant l'émigration change de visage; elle devient la solution d'hommes pauvres et sans le sou. On imagine dans quelles conditions les Argoviens passent l'hiver en Hollande. Le 3 janvier, le directeur de la police d'Amsterdam envoie au Consul de Planta cette note claire et sévère: «Parmi le nombre de Suisses arrivés ces derniers jours, il s'en trouve quelques-uns absolument dépourvus de moyens de pourvoir à leurs subsistances, demandant la charité dans les rues et le long des maisons. En conséquence, je me trouve dans la nécessité de vous inviter en votre Qualité, de prendre ces gens sous votre protection, afin que les premiers besoins de l'existence leur soient fournis tandis que sans cela je me trouverai malgré moi dans la nécessité de procéder contre ces malheureux³⁹.» Le même jour, de Planta veut se rendre compte de la situation. Il enquête parmi ces familles argoviennes. Il leur propose de reprendre le chemin de la Suisse. Il leur offre une somme suffisante à leur rapatriement, soit 25 fr. pour les adultes et 12 fr. 50 pour les enfants. 37 individus seulement se décident à retourner dans le canton natal. Mais les trois quarts qui n'ont pas voulu prêter l'oreille aux avis du Consul, que sont-ils devenus? Le 27 février, de Planta le fait savoir. Plusieurs séjournent en prison car la police a fait la chasse aux indigents et d'autres sont réduits à la dernière condition, à mendier «en cachette dans les rues d'Amsterdam⁴⁰». Maintenant la solution migratoire tourne au tragique et pourtant ce qui frappe c'est toujours, dans l'histoire de l'émigration de cette époque, le peu de succès de la formule de rapatriement.

3. La grande moisson de 1817

Dès le printemps, les émigrations préparées et parfois organisées pendant l'hiver vont passer en Amérique du Nord. Quel en est le volume? Il est difficile de l'établir avec précision. A défaut de statistiques, il existe un rapport détaillé du Consul. Le 28 août 1817, de Planta décrit et dénombre les vagues successives d'émigrants suisses qui ont passé par la Hollande. Il en compte sept; il convient de les exposer brièvement⁴¹.

Le 20 mars, arrive à Amsterdam un convoi d'Argoviens sous la direction des bateliers Mack et Gysi; le Consul n'indique aucun chiffre. La deuxième vague date du 15 avril, ce sont de nouveau des habitants d'Argovie; ils sont au nombre de 444. A la fin avril, de Planta signale un transport d'émigrants

qui se dirige sur Rotterdam. Cette troisième arrivée n'est pas chiffrée. Par contre le quatrième convoi est volumineux: 1200 Suisses. A la même date, 350 Argoviens se rendent à Muyden, petite bourgade située à l'Est d'Amsterdam. Un petit groupe de 64 ressortissants de la Confédération est repéré le 30 mai. Le dernier et septième convoi a dû revêtir une certaine importance, puisque le Consul note: «Successivement après, arrivèrent d'autres transports tant de Bernois et Bâlois, Argoviens et autres cantons ⁴².»

Récapitulons. Sur sept convois signalés par de Planta, quatre seulement sont estimés en chiffres. En faisant l'addition on obtient 2058 émigrants. Mais le premier transport, le troisième ainsi que le septième n'ont aucune indication chiffrée. Cependant, les appréciations du Consul laissent croire qu'ils ont été importants. Il n'est donc probablement pas téméraire de doubler la quantité donnée et de parler de plus de 4000 émigrants qui ont franchi le port de Hollande en été 1817. En outre, il ne faut pas oublier les autres ports de l'Atlantique. On connaît seulement les 34 Bernois venant de Kallnach qui en mai 1817 s'embarquèrent au Havre pour le Nouveau Monde ⁴³.

Ainsi une étude d'ensemble sur l'émigration suisse au début de la Restauration donnerait des chiffres très grands. Mais est-elle possible? Néanmoins, ce petit aperçu contredit une estimation récemment avancée, celle donnée par l'historien Natsch. Ce dernier a parlé d'un contingent de 2500 émigrants suisses qui quittèrent la Suisse durant les années 1816-1817 ⁴⁴. S'il avait distingué des phases dans le mouvement migratoire de cette période, il se serait vite aperçu combien son estimation est faible. Il est inutile de minimiser le phénomène. C'est probablement environ 10 000 Suisses qui ont émigré en Amérique du Nord pendant les années 1816-1817.

C. Le devenir de l'émigrant ou les probabilités d'un désespoir

La réalisation du projet de l'émigrant est une suite d'événements heureux. Néanmoins à cette époque, courir la «chance américaine» est une terrible aventure; elle comporte la réussite de plusieurs épreuves. Et pourtant au départ, l'intention des partants ne paraît pas très exigeante. Dans la plupart des cas elle peut se définir ainsi: arriver à posséder Outre-Atlantique un lopin de terre capable de nourrir une famille.

Combien d'obstacles il aura fallu franchir! Le séjour dans la ville portuaire et les dangers de la traversée sont les principaux risques d'élimination.

1. Le séjour dans la ville portuaire et ses risques. L'exemple d'Amsterdam

Le choix d'Amsterdam est dicté par l'existence dans cette ville d'un témoin excellent. En effet, si, dans ses rapports, le Consul suisse ne permet pas une étude exacte du volume de l'émigration, ce dernier, en revanche, évoque longuement les conditions dans lesquelles les Suisses vécurent leur séjour dans la ville hollandaise. Toutefois, les lettres de Planta concernent surtout l'émigration de l'été 1817. Mais cette restriction n'est pas grave, car ce sont les émigrants de cette époque qui connurent les plus grandes difficultés.

On a constaté que la majorité des émigrés provient du canton d'Argovie. Ce canton a-t-il une politique? Oui, il veut s'assurer que son ressortissant possède un minimum. C'est pourquoi ce dernier doit déposer deux louis d'or pour obtenir un passeport. Cette somme qui est remise au Consulat, peut servir, par exemple, en cas de rapatriement. Ainsi l'expérience de janvier a été utile. Néanmoins cette politique est dérisoire puisque aucune mesure n'est prise pour savoir si l'émigrant possède des fonds nécessaires afin de se payer le prix de son passage aux Etats-Unis et vivre un séjour décent en Hollande ⁴⁵. Et maintenant en partant des notes du Consul suisse, comment ces émigrants effectuèrent-ils leur passage pour le Nouveau Monde?

Le premier transport ne séjourne pas longtemps en Hollande. Ces gens ont au début une chicane avec la maison Zwisler & C^{ie}, mais comme ils peuvent payer la moitié du frêt, ils trouvent facilement des navires. En moins d'une semaine, ils s'embarquent et sortent du Texel. Il en va de même avec le quatrième convoi. Dès son arrivée, le chef de ces 1200 individus passe un contrat avec la maison Olivier d'Arnaud & C^{ie} et les émigrants prennent place rapidement sur deux navires marchands. Il est vrai que faute de places, 17 familles sont laissées à Muyden. Mais la maison de commerce se charge de les entretenir: «Elle a payé leur logement et leur a donné par jour une livre de pain avec une demi-livre de fromage, non obstant que les habitants de la petite ville et diverses personnes qui ont leur campagne dans les environs les ont employés à travailler à leur terre ⁴⁶.» Par contre, les 444 Argoviens qui arrivèrent à Amsterdam à la mi-avril connurent un séjour bien plus pénible.

On se souvient du contrat de ces émigrants passé avec le capitaine Blankmann. Une de ses clauses principales indiquait que les trois quarts du prix du passage seraient payés avant le départ pour l'Amérique. Au lieu de 56 610 fr. ces Argoviens ne peuvent que réunir 20 000 fr. y compris la capitacion de deux louis d'or remis au Consul par leur gouvernement.

Ainsi, tant que la somme ne s'élèvera pas à la condition exigée par la transaction, le départ ne pourra pas avoir lieu. Mais pendant ce temps, Blankmann qui a déjà reçu les 20 000 fr. dispose à sa guise du navire et des vivres prévus pour les Suisses. Le Consul intervient et propose un arrangement à l'amiable. Devant le refus du capitaine, de Planta demande à la Cour de justice ce qu'il peut faire pour recouvrer la somme dont s'est emparé Blankmann. On lui donne peu d'espoir. Mais l'agent consulaire continue ses démarches et finalement cite le dit capitaine devant un tribunal de commerce. En dernier ressort cette institution condamne Blankmann; celui-ci est donc obligé de restituer l'argent au Consul. Méfiant, de Planta demande à la police d'Amsterdam de veiller à ce que Blankmann ne s'échappe pour se soustraire à la sentence judiciaire prononcée contre lui. D'ailleurs, le directeur de celle-ci l'assure: «J'ai pris toutes les mesures qui étaient à ma portée pour prévenir que le capitaine Blankmann ne parte d'ici avant d'avoir satisfait à la sentence prononcée par le tribunal de première instance dans l'affaire entre lui et les émigrants suisses ⁴⁷.» Mais rien n'y fit. Le capitaine sortit du Texel avec son navire quelques jours après. La somme de 20 000 fr. était-elle aussi perdue? Deux mois après leur arrivée, ces émigrants suisses se trouvent toujours aux

Pays-Bas. Malgré leur misère qui augmente, ils refusent de retourner au pays natal, ils n'abandonnent pas «l'idée chimérique et absurde de rencontrer un sort plus heureux en Amérique⁴⁸». Ayant vendu peu à peu leurs derniers biens, ils tombent à la charge de généreux particuliers d'Amsterdam. A ce propos, le Consul signale un trait «aussi généreux que digne du nom bernois»: les officiers du régiment de Jenner donnent un jour de leur solde en faveur de ces émigrés⁴⁹. Finalement, 160 de ceux-ci trouvent place sur un voilier américain, tandis que les 284 autres ne s'embarquent que le 25 juillet sur «l'Avril». Ils vont attendre le grand départ dans le canal du Texel.

Puis brusquement une épidémie éclate parmi les 876 Suisses et Allemands montés à bord de ce navire. Le gouvernement ordonne la mise en quarantaine du bâtiment. Les malades et les mourants sont débarqués dans l'île de Wieringen. Du 19 août au 17 octobre, ce vaisseau comptera plus de 500 malades et 215 personnes payeront leur tribut à la mort. On remarque que les Suisses l'ont payé plus chèrement puisque parmi les 215 cadavres il y eut 134 Suisses⁵⁰.

A noter que les 350 Argoviens formant le cinquième transport connurent aussi le même destin. Montés sur le navire du capitaine Brandligh, ils ont d'abord été deux jours sans nourriture et ensuite au régime d'une livre de pain de seigle par jour. Lorsqu'il apprend ces faits, le Consul de Suisse envoie le 15 juin au ministre des Pays-Bas une note violente dans laquelle il dénonce: «Un tel traitement qui surpasse en cruauté tout ce qui a jamais été exercé dans la traite des nègres, ne manquera pas de donner la mort à plusieurs de ces infortunés⁵¹.» Quel fut le résultat de cette démarche? Les Argoviens changèrent de navire et partagèrent le sort des passagers de «l'Avril».

Ces quelques exemples montrent bien les dangers que comporte le séjour dans la ville portuaire. Pour beaucoup d'émigrés le port devient le tombeau de leur projet. Et s'ils ne sont pas morts, combien n'ont-ils pas diminué leurs chances par un séjour prolongé. La misère a pu affaiblir leur position financière mais ce qui est plus grave elle a ébranlé leur santé. Et ce n'est pas pour rien que les journaux de l'époque comparent l'émigration à une loterie⁵². Mais l'historien ajoute que dans le cas de cette loterie migratoire, un tirage heureux n'est pas fonction des aléas du hasard. Ou plutôt ce hasard prend un visage d'hommes qui profitent et exploitent cet afflux de candidats au Nouveau Monde.

2. Les dangers de la traversée

Mais les émigrants qui ont réussi à prendre le large, doivent maintenant affronter les dangers de la navigation. Là encore, ce ne sont pas les éléments naturels qui influent le plus dangereusement sur les futurs Américains. Parfois la tempête retarde la marche du navire ou provoque des naufrages. Mais peu d'exemples ont été retenus par les annales de l'époque. De nouveau c'est l'homme qui exploite et met en danger la vie de ses semblables. Ainsi, le brick anglais «The William». Après six semaines de voyage, le bateau avec ses 91 passagers helvétiques est obligé de s'arrêter à Lisbonne. Pourquoi? Le capitaine n'avait pas pourvu son bâtiment de vivres en suffisante quantité. Le chef de transport a recours à Edouard de Meuron, Consul suisse sans exequatur. Ce

dernier ouvre une souscription parmi ses compatriotes pour nourrir les émigrants et pour approvisionner de nouveau le navire. Le 20 août, le brick anglais quitte la mer de Paille et vogue vers la terre américaine. Le Consul a dû déboursier 7500 Fr. «pour sauver ses compatriotes de la faim et du désespoir⁵³». Mais les passagers de la frégate «L'Espérance» ont eu moins de chance. Partie d'Amsterdam le 1^{er} mai, elle ne toucha la côte américaine que le 3 août. Longue traversée due à une erreur de pilotage. Et pendant ce temps les émigrants mangèrent de la nourriture avariée. On raconte même que la dernière partie du trajet se fit sans nourriture aucune. On imagine la catastrophe. Maladies et mort. Et pour ceux qui survivent, l'Amérique commence au lazaret. Les malades se soignent. Les passagers de «L'Espérance» virent mourir, dans cet établissement sanitaire, 42 de leurs compagnons. Il existe le témoignage d'un Argovien évoquant le séjour de 4 semaines qu'il y fit et durant lequel il y perdit sa femme et son fils aîné. Là encore trop souvent la mort termine l'aventure⁵⁴.

Mais l'émigrant sain et sauf a encore une épreuve à subir avant de devenir l'immigrant. Beaucoup de gens appauvris par les misères du pays natal et celles du séjour en Hollande s'embarquaient sans payer le prix de la traversée. Comment allaient-ils se libérer de leur dette? En 1817, Albert Gallatin le ministre des Etats-Unis à Paris l'explique à son collègue helvétique: «Ce passager fait un contrat avec le capitaine du navire, par lequel il engage à son patron après son arrivée sa personne et ses services pour un temps plus ou moins long pour s'acquitter de cette manière de la dette de son passage⁵⁵.» Ainsi dans les villes portuaires il y avait un marché, dans lequel le capitaine vendait à des fermiers les émigrés qui lui devaient le prix de leur transport. Combien de temps durait cet esclavage? Gallatin donne l'exemple suivant: une famille jeune avec deux petits enfants doit vivre quatre ans dans cette situation pour se racheter. Quels en étaient les prix? Le seul exemple repéré est celui d'une jeune fille bâloise. Agée de 14 ans, on l'avait payée 12 louis d'or⁵⁶; le langage franc et net d'un jeune Suisse de New York parle bien d'un esclavage: «Les hommes robustes et leurs femmes sont bientôt vendus à des fermiers, ainsi que les jeunes femmes qui trouvent des places de bonnes d'enfant, mais les vieillards et les vieilles, qui les achètera? ⁵⁷»

Ainsi avant de pouvoir descendre les rives du Mississippi ou de l'Ohio et de cultiver à l'intérieur du pays un petit lopin de terre, l'émigrant doit subir bien des épreuves, dans lesquelles les risques d'échec sont grands. Seuls réalisèrent leur rêve de propriétaire, les colons qui ont pu résister physiquement et financièrement aux manœuvres des intermédiaires profiteurs. Ainsi, au début de la Restauration, l'émigrant avait une espérance assez faible de réussir sa tentative.

Que font les cantons? Rien pour empêcher l'émigration. Ils se renseignent sur les conditions de celles-ci; le 5 juillet 1817 la Diète s'émeut des dangers qu'encourent ses ressortissants, mais elle ne prend aucune décision pour les éviter⁵⁸. Elle ne le peut pas. Car la solution migratoire relève de la nécessité. La crise économique et alimentaire met en évidence le problème de la surpopulation. Certes on cherche des solutions à l'intérieur du pays. L'augmentation des surfaces cultivables par une redistribution des Allmende dans les petits cantons en est une⁵⁹. Mieux, on tente de conquérir du sol sur les bords des

rivières. L'exemple le plus typique est l'installation d'une colonie sur les rives de la Reuss ⁶⁰. Mais pour beaucoup d'esprits, les conséquences de cette colonisation intérieure ne sont pas suffisantes; c'est pourquoi il faut envisager une colonisation à l'extérieur. En 1818, le *Schweizerbote* se fait le porte-parole de cette idée. Il déclare que la Suisse est définitivement trop petite et qu'il est nécessaire de l'agrandir; aussi propose-t-il d'acheter une partie du territoire américain pour y créer un 23^e canton ⁶¹.

Mais il était trop tard, car, en Amérique du Sud, un Fribourgeois avait devancé cette proposition. Il négociait à Rio de Janeiro, l'installation d'une Suisse au Brésil.

LA NÉGOCIATION DE RIO DE JANEIRO (1817-1818)

*A. L'envoyé de Fribourg navigue vers Rio**1. Les antécédents d'un diplomate*

Au milieu du morose été 1817, le voilier français «l'Emilie» quitte le Havre pour le Nouveau Monde. Un diplomate fribourgeois se mêle aux passagers. Il se nomme Sébastien-Nicolas Gachet, celui que le Brésil appelle encore de nos jours : «Le citoyen de Gruyères»¹. Il vogue vers Rio de Janeiro où l'attend une mission. Il est chargé par son gouvernement de proposer à la cour de Jean VI une émigration de Suisses au Brésil.

Mais l'homme qui entreprend cette longue traversée a déjà 47 ans. Un premier regard sur sa vie s'impose. Qui est-il? Pour répondre à la question, il faut consulter les témoignages de ses deux biographes².

Selon leurs affirmations, Sébastien, notre futur diplomate, vit sa prime enfance dans une pauvre échoppe de Gruyères. Laurent, son père, nourrit péniblement ses douze enfants avec les maigres revenus de son métier de menuisier. Un jour l'enfant quitte sa ville natale; il accompagne en France un vieil oncle, militaire à la retraite. Le jeune Sébastien fréquente les cours d'un petit séminaire à Versailles. On ne sait rien sur la qualité de ses études, le seul détail que l'histoire ait retenu est l'amitié qui aurait lié l'étudiant à Joachim Murat. En fermant les portes de cette maison religieuse, la Révolution va donner des chances aux deux jeunes gens. Murat s'enrôle dans un régiment de chasseurs à cheval et conquiert rapidement à l'armée des Pyrénées-Occidentales, le grade de colonel. Quant à Gachet, désireux d'être soldat mais bossu comme Esope, il doit se contenter d'un modeste emploi dans l'administration de la guerre.

Attaché à la fortune de Bonaparte, Murat devient gouverneur de Paris, puis maréchal d'Empire, grand-duc de Clèves et Berg. En 1809, Napoléon offre à son beau-frère un royaume. C'est à Naples que Murat ceint la couronne. Grâce maintenant à l'appui de son ancien ami, Gachet connaît lui aussi, l'apogée de sa carrière. Laissons à l'un de ses biographes le soin de nous le dire : «Gachet l'accompagna dans son royaume à titre de secrétaire privé»³.

On sait que la politique louvoyante du roi Murat aboutit à sa propre perte. Trahissant tour à tour la cause de l'empereur et celle des alliés, Murat meurt fusillé le 13 octobre 1815 dans les montagnes de Calabre. Que devient Gachet?

Sentant venir la fin de l'Empire, il songe à se rendre en Turquie. A bord d'un navire grec, il est pris par les corsaires des Etats barbaresques et dirigé sur Alger. A cause de ses talents de musicien et de dessinateur, il est vendu à un marchand. Il s'apprête à vivre une captivité supportable lorsqu'un amiral, à la tête d'une escadre anglaise et hollandaise, bombarde la ville. Le 27 août 1816, Lord Exmouth obtient du Dey l'abolition de l'esclavage des chrétiens. Libéré, Gachet se rend à Paris où il a des contacts avec l'ambassade portugaise. Cette rencontre change une nouvelle fois le cours de sa vie et met le Brésil sur sa route. Le chancelier Marro qui a personnellement connu Gachet nous livre son impression: «Gachet était un homme cultivé, avenant, sympathique. Il faisait l'effet d'un homme important»⁴.

Telle serait, en résumant Marro et Reichlen, la vie mouvementée de Gachet jusqu'à son départ pour le Brésil. Il est utile de préciser que tous les historiens qui après eux se sont penchés sur le personnage ont cru à la vérité de leurs affirmations; inlassablement ils ont répété cette thèse⁵. Et pourtant on ne peut l'accepter sans esprit critique. La biographie de l'enfant de misère qui devient secrétaire de roi et qui tombe dans les fers de l'esclavage paraît plus romanesque que véridique. Les rares documents rencontrés ne vérifient pas toujours la courbe de cette carrière; ils la corrigent parfois et souvent la contredisent.

Par exemple, il est faux de dire que notre héros est né à Gruyères et qu'il est le fils du pauvre menuisier Laurent. Sébastien-Nicolas Gachet a vu le jour à Paris le 27 octobre 1770. Cet enfant légitime de Joseph-Emmanuel-Eloy Gachet et de Marguerite-Marie née Zürich a reçu le baptême en l'église Saint-Sulpice⁶. Sa mère, originaire probablement de Lessoc dans le canton de Fribourg, avait déjà été baptisée dans la même paroisse⁴.

Aucune indication ne mentionne l'activité du père de Sébastien dans la capitale française. Une reconnaissance de dettes, établie à Gruyères en 1791, parle d'un certain Joseph-Emmanuel-Eloy fils de feu le lieutenant Gachet. Celui-ci vit bien à Paris, mais le notaire a oublié d'inscrire sa profession⁸. Est-il Suisse de porte ou garde-suisse? Il se peut qu'il faille regarder du côté du service étranger, quoique rien ne soit sûr. Mais il est certain qu'en 1798, au début de la République Helvétique, Joseph-Emmanuel-Eloy Gachet occupe les postes de Président du Tribunal de district et de boursier de l'hôpital à Gruyères⁹.

La vie de Sébastien-Nicolas Gachet dans la capitale française reste obscure. Cependant il existe deux traces de lui au Minutier central des Notaires de Paris. La première date de 1801¹⁰. Le 25 février, Sébastien-Nicolas Gachet signe un bail avec Jean-François Letellier. Cet acte officiel contient au moins deux renseignements intéressants. Gachet habite au numéro 6 de la rue de la Révolution et exerce la profession de négociant. Le deuxième document parle encore en faveur du commerçant¹¹. Le 9 février 1803, il reçoit du Ministère de la Marine et des Colonies l'autorisation de livrer du bois de construction au port de Toulon où il effectue sept livraisons. En novembre de la même année, Gachet se trouve créancier de l'Empire pour la somme de 38 106,15 fr. Ainsi on est loin de la thèse traditionnelle. Gachet n'a jamais été un fonction-

naire à l'administration de la guerre, mais un négociant. Qu'il ait fait, selon ses biographes, des études, paraît vraisemblable. Mais dater son amitié avec Murat sur les bancs d'un petit séminaire de Versailles relève de la fantaisie. Le futur roi de Naples n'a jamais fréquenté d'école religieuse dans la région parisienne¹². Pour expliquer la relation entre les deux hommes, ne faut-il pas introduire l'argent? Pourquoi ne pas voir entre Murat et Gachet un rapport de créancier à débiteur?

Qu'en est-il de la période napolitaine de notre personnage? En 1817, la *Gazette de Lausanne* parle de Gachet qui a été au service des finances de Naples sous le règne des Bonapartes¹³.

Il existe justement aux Archives de l'Etat de Fribourg un acte notarié qui confirme cette donnée. Il s'agit du consentement que donne Marguerite Gachet au mariage de son fils Sébastien-Nicolas. Celle-ci a indiqué au notaire la profession de son fils. Il est «inspecteur au trésor du royaume de Naples»¹⁴. L'emploi a dû être bien modeste puisque son nom ne figure jamais dans la biographie de Murat, roi de Naples¹⁵. Et de plus, les autres documents consultés évoquent le plus souvent le commerçant¹⁶.

Le 18 mars 1815, alors que selon ses biographes il devrait être à Alger en captivité, il assiste à Gruyères à la naissance de sa fille Marie!¹⁷ Depuis cette date, sa présence en Suisse est souvent signalée. Il achète des terres, il fait des emprunts¹⁸. Il donne même à la fin de l'année l'impression qu'il va s'installer définitivement au pays. En effet, il a été le 20 novembre 1815 le dernier et plus offrant enchérisseur à la vente publique, créée par l'huissier Jacques Bussard. Il acquiert de M. Joseph Gachet, président du Conseil communal de Gruyères: «Les bains dits de Monbaris situés sur une pièce de terre rière la commune du Pasquier»¹⁹. En février 1817, Gachet songe à y faire des réparations avant l'ouverture de la saison. Il signe une convention avec un maître-charpentier de Pringy pour ajouter de nouvelles chambres à son établissement²⁰.

Que conclure sur la première période de la vie de S.-N. Gachet? Ces nouveaux documents ont permis de dépister bien des fantaisies et bien des erreurs, sans pour autant éclairer complètement le personnage. Néanmoins, grâce à eux, la figure d'un Gachet côtoyant tour à tour la misère et la gloire s'efface. Au contact des archives, le héros des Marro et Reichlen perd son romantisme. Un talent qu'il a toujours manifesté peut lui être certainement attribué: celui de l'homme d'affaires.

2. Comment Gachet devient l'envoyé de Fribourg

Si le doute plane encore sur une partie de la biographie de Gachet, l'histoire de l'envoyé de Fribourg, au contraire, commence avec précision.

Le 5 mai 1817, Gachet, à la préfecture de Gruyères, se fait délivrer un passeport pour se rendre au Brésil²¹. Le 7 du même mois, il écrit à Messieurs du gouvernement de Fribourg. Dans cette lettre, il fait part de son projet brésilien: «En outre de l'agriculture qui fera ma principale occupation, je me propose de faire de vives tentatives pour procurer dans ces contrées loin-

taines l'écoulement de nos produits manufacturés, avantages à désirer dans les circonstances actuelles de la Suisse»²². Ainsi les intentions de Gachet sont doubles. Il est décidé de partir en Amérique pour se vouer non seulement à l'agriculture mais aussi au commerce. Il veut procurer à l'industrie suisse, étouffée en Europe, un marché d'outre-mer. Fidèle à lui-même, Gachet pense au Brésil en bourgeois conquérant. Cette idée plaît au gouvernement qui, le 9 mai, lui accorde une recommandation flatteuse²³.

Et pourtant, ce n'est pas en simple émigrant, qu'il s'en ira vers la terre de Cabral. En effet, neuf jours plus tard, on discute au ministère de la Police des nouvelles intentions de Gachet. Celles-ci paraissent si intéressantes, que le directeur de ce Conseil, M. Schaller, les soumet au gouvernement.

Examinons ce rapport du 18 mai 1817. Qu'y trouve-t-on? D'abord un petit portrait du futur diplomate, qui est connu pour être «intelligent et savoir s'insinuer»²⁴. Puis, le rapporteur du Conseil de Police montre comment le premier projet de Gachet s'est modifié. Ce dernier ne parle plus de commerce et s'il parle d'agriculture, le point de vue est différent: «Son projet serait d'acquérir du terrain pour établir une colonie suisse au Brésil. Son intention est de s'adresser à cet égard aux cantons voisins afin de voir s'il lui serait permis d'engager des colons»²⁵.

Rien ne prouve que Gachet se soit adressé aux autres gouvernements cantonaux; il veut plutôt faire bouger les autorités de la République fribourgeoise. Car, à cette époque de crise et de disette, les finances de l'Etat doivent nourrir des affamés. La comptabilité cantonale sent le poids des bouches «étrangères». Ainsi, la question des *Heimatlosen* se pose avec acuité. D'emblée, on entrevoit l'avantage d'une émigration: «Le Conseil de Police croirait saisir cette circonstance pour débarrasser le gouvernement et les communes de cette classe nombreuse d'heimatlosen à charge au pays»²⁶.

Mais pour réussir cette entreprise, Gachet devra entrer en conférence avec les autorités brésiliennes. Comme particulier, il risque fort de ne pas être écouté. C'est pourquoi, il lui serait indispensable d'être «muni d'un titre qui lui donne vocation à traiter sur cet objet»²⁷.

En conclusion, le responsable du ministère de Police propose à Leurs Excellences d'accorder une lettre patente au susdit Gachet avec autorisation de faire des ouvertures à la cour de Rio pour établir une colonie suisse au Brésil. En deux séances, le Conseil d'Etat règle cette affaire. Le 19 mai, le dossier est envoyé de nouveau à la Police. Avant de prendre la décision finale, Schaller sonde encore les intentions de Gachet²⁸. Le 23 mai, les points de vue du Conseil de Police sont adoptés. Gachet recevra une lettre patente et la politique d'émigration a toujours le même but, c'est-à-dire trouver un débouché pour y placer les sans-patrie du canton²⁹.

L'exposé des faits a-t-il bien montré la différence des projets de Gachet? Après le 9 mai, Gachet pouvait partir; il avait retiré un passeport, reçu même une lettre de recommandation. En quelques années, il serait devenu, la chance aidant, un riche *fazendeiro*. Mais dès le 18 mai, on se rend compte qu'il n'ira plus au Brésil avec cette unique ambition. Entre-temps son projet s'est modifié; il envisage la création d'une colonie, il obtient même une lettre de créance

pour entrer en négociation. Est-ce possible que le même homme soit l'auteur d'une telle modification? La lecture attentive du rapport de Schaller tend à l'affirmer³⁰. Pourtant il est difficile de croire que Gachet seul puisse mettre sur pied un plan si vaste de colonisation. Donc a priori on est tenté de faire intervenir un autre personnage pour expliquer ce changement. Ce dernier va apparaître lors du déroulement de la négociation de Rio de Janeiro.

3. Le problème de la lettre patente

A la fin mai, Gachet séjourne encore à Fribourg. Le 18 juin, il rend visite à Tschan, chargé d'Affaires de la Confédération Suisse à Paris, où il fait légaliser les signatures de l'Avoyer Techtermann et du Secrétaire d'Etat Appenthel. Le 23, il prend des dernières directives à l'ambassade portugaise. Puis, c'est Le Havre et les chemins de l'Atlantique...

Jusqu'à ce jour, l'historiographie suisse n'a pas pu faire état de l'acte qui faisait de Gachet un agent diplomatique. Par exemple, l'archiviste Schneuwly, en collectionnant les pièces relatives à cette émigration, signale l'absence de cette lettre et la regrette³¹. Cette dernière a été retrouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Rio de Janeiro. La voici intégralement publiée :

«NOUS, L'AVOYER et CONSEIL d'ETAT de la Ville et République de Fribourg, Faisons savoir: Qu'étant informé du dessein qu'a conçu Monsieur Sébastien Nicolas Gachet de Gruyères, d'aller se fixer dans le Brésil pour y former un établissement agricole, et connaissant ses talents, et son dévouement pour le bien et l'avantage de ses concitoyens, nous l'avons chargé de faire à la Cour de Rio de Janeiro les démarches convenables pour y apprendre si S.M.T.F. serait disposée à favoriser l'établissement de nouveaux colons suisses dans ses Etats, quels seraient les secours qui leur seraient accordés pour faire ce long trajet et quels avantages ils auraient à espérer lorsqu'ils seront arrivés à leur destination.

Nous invitons M. Gachet à nous faire parvenir les renseignements positifs qu'il aura recueillis à cet égard, afin que nous puissions suivant leur nature, lui transmettre des instructions plus précises.

En foi de quoi, nous avons délivré à Monsieur S. N. Gachet la présente Lettre Patente pour lui servir au besoin.

Donné à Fribourg, le 23 May 1817

L'Avoyer en charge (Techtermann)

Le Secrétaire d'Etat (Appenthel)»³².

4. La situation du Brésil à l'arrivée de Gachet

Vers la fin de l'hiver tropical de 1817, le navire qui emmène Gachet entre dans la baie de Guanabara. Le 3 octobre, il mouille dans le port de Rio³³. Ici, il faudrait parler du nouveau Rio de Janeiro. Depuis une décennie, exactement dès le 7 mars 1808, la capitale de l'ancienne colonie est devenue le siège de la dynastie des Bragance. Cette transformation est un épisode important de la lutte entre l'Angleterre et Napoléon. On sait qu'en 1806, Napoléon met en

œuvre sa nouvelle stratégie à l'égard de sa grande rivale. De Berlin, il décrète le blocus économique. Sa diplomatie et son épée s'ingénient à fermer toutes les «fenêtres» européennes ouvertes aux bateaux britanniques. Justement, il y a Lisbonne et Porto qui ne sont que des comptoirs anglais.

Le 18 octobre, le corps d'armée de Junot franchit la Bidassoa pour envahir le Portugal. Le 27 octobre, c'est la signature à Fontainebleau du traité de conquête et de partage franco-espagnol pour en finir avec la maison de Bragance, comme on en a fini avec les Bourbons de Naples. Mais s'il a réussi à Naples, l'empereur échoue à Lisbonne de quelques heures. Le 30 novembre, Junot, à la tête d'une armée essoufflée par une marche trop rapide pénètre dans la capitale portugaise, tandis que la famille royale et la cour, le trésor et les archives ont quitté, la veille au soir, les rives du Tage. Protégée par une escadre anglaise, la dynastie portugaise s'en va au Brésil mettre son trône à l'abri des fureurs de Napoléon ³⁴.

En déplaçant le centre de gravité de ses Etats, le Prince-Régent, D. João VI, conservera sa couronne et son empire. Ce salut dans la fuite va éviter au Portugal le sort des rois d'Espagne et au Brésil, le devenir des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. C'est la modalité brésilienne de l'histoire américaine qui commence ³⁵. Parlant de cette transmigration royale, l'historiographie a parlé du phénomène «d'inversão política brasileira» ³⁶; ce qu'un Français contemporain et attentif aux événements des colonies décrit avec justesse: «Dans ce moment tout fut changé en Portugal, au Brésil et peut-être dans le Monde... Par le changement de la résidence du roi, tout l'ordre ancien du Portugal à l'égard du Brésil, et tout celui du Brésil à l'égard du Portugal se trouvèrent intervertis; l'un prit la place de l'autre. Il y eut deux actions simultanées et opposées, dans le temps que l'on n'en apercevait qu'une seule et uniforme. Car il se forma sur le champ deux nouvelles combinaisons entre le Portugal devenu colonie et le Brésil devenu métropole» ³⁷.

Ainsi, la venue au Brésil de D. João VI clôt les annales coloniales de ce pays. Montrer cette nouvelle situation, c'est évoquer surtout le climat, l'ambiance idéologique qui imprègne le tissu des événements.

A peine arrivé, le 28 janvier 1808, le Prince-Régent décrète l'ouverture des ports aux navires de tous pavillons. On sait que c'est l'Angleterre qui profitera le plus de cette décision. En octobre 1810, elle signe un traité de commerce où elle jouit de la clause de la nation la plus favorisée; en fait, elle s'attribue un monopole. L'accessibilité des terres aux étrangers, le 25 novembre de la même année, marque la deuxième étape de l'ouverture du Brésil au monde. Dorénavant, les étrangers moyennant leur naturalisation, peuvent devenir les propriétaires à plein droit des *sesmarias* concédées ³⁸.

La nécessité politique et économique pousse le Brésil à de telles mesures. Mais elle donne naissance à une idéologie. Le roi lui-même parle de l'ère du «Novo Imperio» ³⁹. Le bouillant gouverneur de Bahia travaille à cette idée. On publie des mémoires où l'on montre que dans cet appel à la grandeur, le Portugal est définitivement trop petit et que l'heure du Brésil a sonné de devenir: «Un puissant Empire, qui deviendra le modérateur de l'Europe, l'arbitre de l'Asie et le dominateur de l'Afrique» ⁴⁰. L'Europe souscrit, elle

aussi, à ce rêve; la *Gazette de Lausanne* par exemple, entrevoit là-bas dans les terres américaines une renaissance digne du florissant empire portugais du XV^e siècle ⁴¹.

Un des corollaires de cette idéologie consiste à engager le pays dans la voie du développement. Dès 1801, le cycle de l'or est terminé ⁴². Pour éviter la dépression économique, le Brésil est à la recherche de nouvelles productions. Pour la politique économique, c'est le temps des innovations. Mais l'Angleterre accroît les difficultés. En optant de plus en plus fermement pour la suppression de la traite des Noirs, elle appauvrit les plantations brésiliennes de leur main-d'œuvre traditionnelle. Par contre, il y a l'Europe qui conduit sa Restauration avec une forte émigration. Pour beaucoup d'Européens, la misère et la disette sont devenues: «Le conseiller nécessaire d'une foule d'hommes auxquels la terre d'Europe ne se montre plus que comme une marâtre» ⁴³.

Déjà en masse, des émigrants de l'Ancien Monde arrivent sur les rives du Nouveau. Pourquoi ne pas les diriger vers le Brésil?

B. S.-N. Gachet et le projet de colonisation du Brésil méridional

1. Le Mémorial de Gachet

C'est dans ce climat – cette aspiration du Brésil à la grandeur – que S.-N. Gachet fait ses premières ouvertures à la cour de Rio de Janeiro. Le premier Ministre Bezzera, à la veille de mourir, refuse de le recevoir; c'est le roi lui-même qui décide de l'écouter. A l'audience qui a lieu dans la première quinzaine de novembre, le diplomate fribourgeois présente son étonnant Mémorial.

Au début de l'entretien, Gachet exhibe au souverain ses titres. Il est recommandé officiellement par le gouvernement du canton de Fribourg qui vient offrir à l'empire du Portugal de grands avantages. En effet, cette autorité helvétique l'a chargé de négocier: «L'établissement d'une colonie de Suisses, professant tous la religion catholique, apostolique et romaine» ⁴⁴.

Puis, Gachet indique combien la Suisse pourrait répondre aux intentions brésiliennes d'expansion économique et démographique. Tout d'abord, il rappelle que la Confédération a toujours été l'alliée fidèle et l'ardente défenderesse des rois. Mais si le Suisse se montre naturellement militaire, il n'en est pas moins recommandable pour son amour du travail et sa frugalité. Il pratique «à la perfection l'éducation des bestiaux et la culture des céréales de tous genres» ⁴⁵. Non seulement habile dans l'élevage et l'agriculture, il excelle aussi dans beaucoup d'industries. Notamment il se distingue dans la filature et le tissage du coton; dans cette dernière activité «aucune nation ne peut prétendre le surpasser» ⁴⁶. Gachet souligne les bienfaits que l'introduction du textile pourrait apporter à un pays si riche en cette matière première.

La nouvelle colonie, par son développement agricole et industriel, contribuerait à enrichir le Brésil de deux manières: d'une part, en augmentant les revenus des finances publiques et d'autre part, en freinant l'exode des capitaux qui fuient vers l'Europe ou l'Asie pour importer des produits manufacturés. De plus, la présence de colons suisses toujours plus nombreux éviterait à

l'économie brésilienne le préjudiciable manque de main-d'œuvre qu'elle subira lors de l'abolition définitive de la traite des Noirs et de l'esclavage.

Enfin, un simple coup d'œil sur l'immensité des territoires du Brésil permet de conclure à l'utilité d'un peuplement par des Européens. Et dans ce cas, le diplomate fribourgeois demande à Sa Majesté de décider: «Si la nation suisse ne devrait pas être préférée»⁴⁷.

Après cette introduction, il est intéressant de montrer pour l'histoire de l'immigration au Brésil et surtout pour la connaissance de la personnalité de Gachet, le plan que celui-ci a l'honneur de présenter à Sa Majesté; plan audacieux où se dégagent les idées du représentant de la nation suisse en matière de colonisation, mais aussi où se révèle sa double personnalité. Deux aspects illustrent ce vaste projet.

2. Le réservoir humain du Brésil méridional

Les cantons catholiques de la Confédération pourraient annuellement et avec facilité transplanter dans le Brésil 300 familles, soit environ 2000 individus. La grande partie de ce courant migratoire serait composée d'agriculteurs, mais il y aurait aussi des artisans dans la proportion fixée par Sa Majesté. Etablir ces colons dans un climat tempéré et proche de la mer pour faciliter l'exportation de la surabondance de leurs produits, telles sont les conditions auxquelles doit répondre le cadre géographique. En outre, une valeur qui relève de la géographie sentimentale doit être respectée; il faut trouver un endroit qui offre «similitude et analogie avec la mère patrie»⁴⁸. Aussi, propose-t-il de situer les colons dans le sud du pays, plus précisément, de la baie de São Francisco jusqu'à la frontière de l'île Sainte-Catherine. De cette façade côtière, les colons s'étendront à travers les plaines de Curitiba et devront pouvoir exploiter les mines de cette région⁴⁹.

Quelle sera la formule d'établissement? Premièrement: l'aide du gouvernement est requise. Celui-ci devra s'occuper de la subsistance des futurs Brésiliens jusqu'à ce que leur terre produise. Et dès qu'il y aura un certain nombre de familles, il pourvoira au culte catholique sans lequel «il ne saurait jamais y avoir de bonheur pour l'homme»⁵⁰. Deuxièmement: cette colonie jouira d'un statut spécial. Pendant dix ans, les Suisses seront exempts de dîmes et de quelconque impôt. Après ce terme, ils pourront devenir Brésiliens à part entière et seront soumis aux lois civiles et militaires de la province. En outre, il est nécessaire pour l'essor rapide de la future colonie, qu'elle soit libre dans ses mouvements d'exportation et d'importation. Gachet demande même que s'il existe des droits de douane sur certaines marchandises, ceux-ci soient diminués d'un tiers ou d'un demi de ceux que paient les puissances les plus favorisées. Dans cette dernière proposition, l'envoyé de Fribourg attaque simplement l'Angleterre.

3. La grande intéressée

Après avoir parlé comme chargé de mission, Gachet va se prononcer ainsi qu'il le dit lui-même, en tant que «représentant d'une société de capitalistes

suisses»⁵¹. Si les documents rencontrés restent silencieux sur bien des questions concernant la nature exacte de cette société, leur éclairage est suffisant pour en saisir le but et découvrir la personne principale de cette affaire.

Cette société a la volonté de faciliter cette émigration en avançant la somme nécessaire aux colons et au gouvernement. Tout d'abord, elle est décidée de donner des crédits aux pauvres Suisses désireux de partir. Par exemple, ils auront besoin d'argent pour s'équiper en effets personnels ou se munir d'instruments agricoles. Sur ce point, les sources ne disent pas de quelle manière la compagnie envisage de se faire rembourser. Mais cette dernière demande à être la seule propriétaire des lots de terre concédés par le roi, c'est le truchement par lequel ces riches capitalistes ont la possibilité d'avoir en main leurs malheureux débiteurs. Comment la société entrevoit-elle d'impliquer le gouvernement? Gachet annonce que les Suisses ne quitteront leur pays natal, ne prendront les chemins de la mer si dangereux à leurs yeux de continentaux que si une autorité supérieure les y invite. Voilà pour l'éloquence, en termes plus précis, cela signifie que les Suisses émigreront à la condition que le transport leur soit payé. C'est ici que la société intervient en proposant au gouvernement de financer les frais de route.

Pour se faire rembourser l'argent avancé à la caisse de l'Etat, le représentant des sociétaires a un plan qu'il trouve très peu onéreux pour le Brésil: «Son but étant de ne pas augmenter les charges du trésor»⁵². De quoi s'agit-il? Il faut bien garder présente à l'esprit cette idée de ne pas augmenter les dépenses brésiliennes. Une fois l'accord du gouvernement au taux de 6% d'intérêt annuel, le remboursement s'effectuerait de la manière suivante. Il suffit que Sa Majesté ordonne aux maisons de commerce qui sont responsables de la vente du diamant, du bois de teinture, etc., dont le produit appartient exclusivement à la couronne, d'établir des dépôts en Europe. Comme établissements chargés de ce commerce sur le continent européen, Gachet en propose deux. L'un à Marseille pour le marché français et l'autre à Anvers pour celui de Hollande et d'Allemagne. Il précise que ces futurs dépositaires sont aussi les propriétaires des navires qui transporteront les émigrés. Et ainsi pour recouvrer les fonds avancés (il y en aura plusieurs dans la perspective d'une émigration permanente): «Les dites maisons d'Anvers et de Marseille auront le droit de s'appliquer le tiers du produit annuel des marchandises qui leur seront consignées et jusqu'à concurrence de rentrer en possession de ce qui leur est dû»⁵³.

Quels sont les membres de la société? Gachet les mentionne. Ils sont au nombre de deux. Malheureusement, le nom de celui qui habite Anvers est illisible sur le manuscrit; par contre, l'autre s'appelle Louis Brémond de Marseille⁵⁴. Voilà donc les principaux actionnaires de cette entreprise capitaliste où trois types d'organisation se combinent. Celle-ci possède à la fois les caractères d'une agence d'émigration et d'une société de colonisation que complètent les bénéfices d'une firme commerciale. L'analyse de la grande intéressée peut en rester là, puisque c'est seulement ce que le roi en a appris.

Et pourtant d'autres données permettent d'en savoir davantage sur la composition de cette compagnie. En même temps que Gachet discutait avec le

Conseil d'Etat fribourgeois de son projet de colonie suisse au Brésil, il menait une négociation parallèle. Le 23 mai 1817, le jour où il recevait du gouvernement sa lettre patente, il signait sous seing privé à la Verrerie de Semsales un traité d'association avec le propriétaire Jean-Baptiste-Jérôme Brémond. L'article II de cet accord oblige à faire un rapprochement avec le plan de remboursement que Gachet présente à l'audience royale. En effet ce paragraphe stipule: «M. Brémond se charge de faire une commandite à la maison de commerce de son neveu M. Louis Brémond de Brignoles établi à Marseille»⁵⁵. Cette citation laisse présumer que J.-B. Brémond de Semsales fait partie de l'entreprise de colonisation. Et cela Gachet ne l'a pas dit à Rio de Janeiro. L'affaire du maître charpentier F. Andrey de Cerniat aboutit à la même constatation. Le 30 mai 1817, F. Andrey s'engage à immigrer au Brésil pour «y être au service de M. Gachet et C^{ie}»⁵⁶. Le nom de Brémond n'apparaît pas du tout dans cet acte notarié. Mais le refus de partir de François Andrey va démasquer l'associé de la compagnie. Lors du procès du 31 octobre 1818, F. Andrey de Cerniat subit les accusations et de Brémond et de Gachet devant le tribunal de Gruyères. Au début du Mémoire conservé à la *Burgerbibliothek* de Berne, Brémond écrit bien «qu'une société de Suisses et de Français, anciens serviteurs du Roi martyr, qui sont établis en Suisse, se sont réunis pour former dans le Brésil des établissements d'agriculture et de vacherie»; mais plus on avance dans la lecture du texte, plus cette belle généralité se précise et finalement Brémond ne parle plus que de «Gachet... son associé»⁵⁷. Si on ajoute encore que c'est Brémond qui a financé le voyage de Gachet à Rio de Janeiro⁵⁸, on peut se demander si le personnage principal de l'entreprise n'est pas le propriétaire des mines et verreries de Semsales. Ainsi en la personne de Gachet, Brémond aurait trouvé un fidèle exécuteur de ses conceptions. N'est-ce pas ce qu'il paraît dire en traçant, en 1819, ce portrait de l'envoyé de Fribourg: «Il faut lui tracer un cercle d'activité avec un ordre clair et précis d'exécution, sur lequel il n'y ait aucune matière à délibérer, en ne laissant à l'activité de son esprit, que la perfection de l'exécution de l'ordre donné»⁵⁹. Dans cette hypothèse, la naissance de Nova Friburgo est une conséquence de l'émigration française dans le canton de Fribourg au temps de la Révolution.

4. La réaction brésilienne aux thèses de Gachet

Que va penser le Brésil du schéma de colonisation présenté par Gachet, dans lequel le réservoir humain que deviendrait la Suisse dans le cas d'une émigration permanente est fonction manifeste et intéressée d'une société d'entrepreneurs?

La réponse brésilienne reconnaît volontiers que la Suisse, malgré sa situation géographique défavorable, est un pays très agréable. A en croire les voyageurs, elle doit cette réussite au caractère travailleur de ses habitants. Et dans la perspective d'une immigration étrangère, il semble: «Qu'aucune nation ne conviendrait mieux que la Suisse et surtout sa population des cantons catholiques»⁶⁰. Cette note brésilienne accepte la proposition de Gachet d'une

émigration permanente, ses idées relatives au climat et à la situation des terres. En outre, elle souligne avec force que la venue d'artisans de ce pays serait nécessaire au Brésil. Elle souhaite que Sa Majesté donne la préférence aux industries fondamentales. Et parmi celles-ci, elle signale celles du coton et de la tannerie. Ces deux branches sont presque inexistantes et le Brésil dépend uniquement des marchés de France et d'Angleterre. Au sujet du statut d'exception dont jouiront les Suisses pendant dix ans, le rapporteur de la cour craint que l'on n'aboutisse à la formation d'un corps d'étrangers dans l'Etat. C'est pourquoi il propose la naturalisation des colons helvétiques dès leur arrivée sur le sol brésilien. Cette restriction au premier postulat de Gachet est importante; elle deviendra, par la suite, l'élément-cléf du point de vue brésilien. Mais c'est l'aspect spéculatif du projet de Gachet qui tout d'abord inquiète la diplomatie lusitanienne. Les avances financières que la compagnie commerciale est disposée à faire au gouvernement pour le transport des colons amène la réflexion suivante: «C'est le point le plus délicat, c'est le principal objet que la compagnie et son agent ont en vue»⁶¹.

Et l'inquiétude va devenir durcissement lorsque le rapporteur envisage le plan de remboursement. Il ne comprend pas de telles exigences, ou plutôt il comprend trop bien. Finalement, il propose d'éliminer cette grande intéressée.

Au fond, le rapporteur brésilien distingue bien les deux parties négociatrices que cumule Gachet. Il y a d'une part l'agent du gouvernement de Fribourg et d'autre part le représentant d'une société commerciale. Le Brésil se montre favorable à la thèse du diplomate mais refuse celle de l'agent commercial. Comment éliminer cet intermédiaire entre le gouvernement et les colons? On entrevoit déjà qu'en négociant sur le principe de la naturalisation immédiate, le roi appellera des sujets pour peupler ses Etats, ainsi il sera mieux à même d'imposer ses conditions.

La chronique nous apprend que les pourparlers allaient rester en suspens jusqu'au 20 novembre 1817. Décidément, le premier ministre Bezerra ne fait pas grand cas de l'audience royale. Mais, la mort de ce dernier deviendra peut-être la chance du succès de la mission de Gachet.

C. De la colonisation en grand à l'essai de Nova Friburgo

1. La négociation relancée. Rythme et thématique

La note que Gachet adresse le 20 novembre au ministère donne l'impression d'une impasse. Dans celle-ci, il rappelle simplement les problèmes en suspens; ce qui frappe, c'est le style. Maintenant, en Gachet, domine le diplomate, l'agent commercial s'estompe ou se dissimule mieux⁶². Mais le 29 de ce mois, le roi a un nouveau premier ministre. Pour succéder à celui que la mort lui ravit, il appelle Thomaz Antonio Villanova Portugal, celui qui restera dans l'histoire comme l'homme de l'émigration et de la colonisation étrangère⁶³. Habile, Gachet saura profiter d'un changement de ministère. Et, après cette date, la négociation va être relancée. Bien que le manuscrit ne donne pas une

chronologie détaillée, il permet de saisir le rythme assez lent, mais bien marqué de ces pourparlers.

De novembre à février, c'est le temps des projets. Toutes les questions sont soulevées. L'ampleur de l'éventail frappe et surtout l'activité du diplomate fribourgeois. Il ne rédige pas moins de dix projets d'établissement pour aboutir au dernier compromis, celui du 11 mai 1818. Concernant la localisation de la future colonie, il part se rendre compte sur place, puis il compose deux rapports sur l'aménagement de la région envisagée. Il s'occupe encore des modalités de transport. Désireux d'une police des étrangers, c'est à partir de ses notes que le Brésil libelle un règlement et nomme Mgr Miranda au poste d'inspecteur de la colonisation étrangère. Partisan de l'idée d'un consulat portugais en Suisse, c'est Gachet qui propose un candidat et écrit les premières instructions. D'autre part, il pose les bases d'une capitulation militaire. Dès son retour en Suisse, il offre aux cantons non seulement une émigration de colons, mais aussi de soldats. Il ne faut pas oublier son rôle dans la régularisation des relations du Portugal et de la Confédération Suisse. C'est pendant son séjour à Rio que Jean VI reconnaît, pour sa part, la neutralité helvétique ⁶⁴.

Avant le temps des décisions qui survient durant le mois de mai 1818, se situe celui du mûrissement. Il se peut que la diplomatie se laisse distraire par les fêtes du couronnement. Mais aussi «l'esprit étroitement juridique et borné» du ministère de cette époque ne facilite pas un déroulement rapide des pourparlers ⁶⁵. Ainsi période de lente maturation mais aussi de résistance. La tension parfois est grande entre les partisans d'un Brésil nouveau et favorable à Gachet et ceux d'un Brésil plus traditionnel et très attaché à l'Angleterre. Quelquefois, ces derniers livrent de violentes polémiques contre la Confédération Suisse. Ils dénoncent ce pays qui pratique le service étranger. A leurs yeux, il s'agit «d'un trafic misérable et en soi très immoral» ⁶⁶. Gachet contre-attaque et signale les dangers que comporte l'alliance exclusive du Brésil avec l'Angleterre. Pour lui, cette dernière nation en prétendant à la monarchie universelle est «par son insatiable ambition l'ennemie de tous les bons gouvernements» ⁶⁷.

L'ampleur de ces pourparlers pose le principe d'une limitation; impossible d'analyser tout en détail. Il faut choisir de présenter les problèmes et les faits les plus importants. La thématique suivante est adoptée: premièrement, parler de la localisation de la future colonie en dégagant les raisons du choix de l'endroit; deuxièmement, expliquer la manœuvre réussie de Gachet pour replacer dans son système son principal associé; troisièmement, exposer le corps principal de la négociation, c'est-à-dire la convention du 11 mai 1818 qui est en quelque sorte la charte de la naissance d'une ville.

2. La localisation de la colonie

Une fois, la négociation relancée par le parti brésilien favorable à l'émigration suisse, mais sur des bases nouvelles (on veut bien une émigration permanente, mais d'abord, il est préférable de tenter un essai), la question la plus difficile, comme dit Miranda, est de trouver un terrain convenable pour cette première

colonie ⁶⁸. Il est nécessaire qu'elle soit située près de la cour pour jouir mieux de la protection royale et recourir plus facilement aux autorités compétentes. En établissant cette première colonie dans le district de Cantagallo, Miranda estime que le problème de la distance avec la cour est résolu. Rien n'empêche que par la suite les autres colonies suisses s'étendent de là jusqu'à Santos ou bien se fondent dans la province de Santa Catharina, selon l'idée initiale de Gachet. La région de Cantagallo a encore beaucoup de terres libres (*terras devolutas*) et connaît depuis peu de temps sa première animation. C'est seulement depuis 1814 que Cantagallo est entré dans les registres de l'administration brésilienne ⁶⁹.

Décrire la pénétration humaine dans les *sertões* de Macacu, c'est évoquer l'épopée de Mão de Luva. Cet épisode de la fin du XVIII^e siècle est une illustration ou mieux une conséquence des lois d'airain que la Couronne avait établies pour s'attribuer le monopole de l'exploitation de l'or. Une législation sévère étouffait le Minas Gerais. Les pionniers du Minas n'avaient qu'à accepter, se révolter ou fuir. Tandis que Tiradentes avait choisi la révolte, un autre *mineiro* caché sous le beau nom de légende de Mão de Luva quittait sa province, passait le majestueux Paraíba et commençait de creuser dans le site appelé aujourd'hui Cantagallo. Heureux dans ses prospections, il parcourait tout le haut du pays pour parvenir au Rio de Macacu. De là, par Niteroy, il pouvait écouler son or, en contrebande sur le marché de la capitale. Mais la nouvelle de ses découvertes se propagea. L'armée se mit à la recherche de ce *Bandeirante* attardé. Capturé, celui-ci laissa au gouvernement des gisements aurifères et une grande portion de terres vierges.

Dans ce *sertão* fraîchement connu et faiblement peuplé, Miranda entrevoit un endroit précis: «Je souhaiterais que l'on achetât la *fazenda* du Morro-Queimado à Monseigneur Almeida, laquelle contient plus de trois lieues carrées. Là, il y a une chapelle, des maisons, du bétail et des plantations déjà faites» ⁷⁰. Puis il termine sa démonstration en soulignant les possibilités d'un achat à bon compte par le trésor royal.

Mais que va penser Gachet de cette proposition? En janvier, notre diplomate prend la route. Il veut se rendre compte sur place. Bien que ce ne soit pas en géographe qu'il parcourt la région, son récit est un témoignage de plus pour servir à la connaissance de cette contrée en 1818, puisque l'historiographie brésilienne s'est toujours montrée friande des jugements que les étrangers ont portés sur le pays ⁷¹. Mais ce qui importe, c'est l'œil qui regarde, qui juge et qui choisit. En effet, il trahit bien les origines du voyageur.

Sur sa route, Gachet a vu de nombreuses *fazendas*, beaucoup de *terras devolutas*, voire même la *sesmaria* d'ailleurs à vendre qui s'appelle Bom Jardim. Il les trouve toutes capables de produire les cultures vivrières dont la future colonie aura besoin. Mais entre toutes, il préfère celle du Morro-Queimado. S'il corrobore ainsi le choix de Miranda, le critère de Gachet est bien différent, c'est même une révélation: «La *fazenda* du Morro-Queimado a l'avantage d'avoir de nombreux sites propres à la pâture du bétail, lesquels suffiront à nourrir plusieurs milliers de têtes» ⁷². Le climat argumente encore en faveur de cet endroit idéal pour l'élevage. Il lui paraît semblable au printemps et à

l'été helvétique. Et encore, il n'y a pas de ces insectes «qui près de la ville de Cantagallo tourmentent l'espèce humaine et persécutent particulièrement les bestiaux auxquels ils font des plaies quasi incurables»⁷³. Lors du temps des décisions, le 6 mai, un décret royal signera les modalités d'achat de cette *fazenda* du Morro-Queimado comme premier berceau de Nova Friburgo⁷⁴. Il est intéressant et aussi malheureux que Gachet ait vu dans ces futurs pâturages la possibilité d'une Gruyère brésilienne et qu'il n'ait pas songé un instant qu'entre son pays natal et son rêve passait le tropique du Capricorne, ce qui modifiait pourtant les données agronomiques⁷⁵.

3. La nomination de Brémond au poste de Consul de S.M.T.F. près la Confédération Suisse

Dans la première phase des négociations, la création d'un consulat portugais en Suisse n'avait pas de raison d'être puisqu'il y aurait eu, en fait, une agence d'émigration. On sait que cette dernière aurait fonctionné dans le cadre d'une société capitaliste. Maintenant que la diplomatie lusitanienne accepte la venue de colons suisses à la condition d'éliminer cette intermédiaire trop intéressée, Gachet s'ingénie à trouver le moyen de faire participer son principal associé à cette affaire.

C'est alors qu'il lance l'idée de créer un consulat portugais en Suisse, dont le but serait en outre de procéder au recrutement des futurs colons et d'organiser les divers transports vers la colonie du Morro-Queimado. Mais ce consulat aurait une mission plus secrète: «Euvrer à ce que toutes les émigrations de la Suisse soient avantageuses à S.M.T.F. et qu'elles se dirigent à l'avenir vers cet Empire»⁷⁶.

La personne appelée à s'occuper d'une tâche si délicate doit jouir de l'estime des divers cantons et, en plus, connaître depuis longtemps le pays et les habitants. Surtout ce poste ne peut être confié qu'à un homme «dévoué à la cause de la Légitimité»⁷⁷. Ne doutons point que le candidat de Gachet ne possède toutes ces qualités:

«Le soussigné a l'honneur de proposer à S. E. Monsieur le Ministre d'Etat, un ancien secrétaire de S. M. Louis XVI, Monsieur Jean-Baptiste-Jérôme Brémond de Brignoles en Provence, qui se retira en Suisse dès la mort de son souverain.

M. Brémond âgé de 54 ans et père de trois enfants jouit d'une fortune des plus considérables de Suisse provenant d'une quantité de propriétés de toutes sortes. Il possède une verrerie dans laquelle il occupe trois cents ouvriers toute l'année. Il est très instruit et a beaucoup de connaissances. Celui-ci s'honorerait de servir S.M.T.F. en qualité de Consul portugais près des cantons suisses. M. Brémond étant particulièrement connu de S.A.R. le comte d'Artois, ce prince confirmera s'il est nécessaire, à S. E. Monsieur le marquis de Marialva, Ambassadeur à la cour de France, tout ce que le soussigné a l'honneur de dire dans la présente note.

Sébastien-Nicolas Gachet chargé de mission par son gouvernement, le canton de Fribourg, auprès de S. M. T. F.
Rio de Janeiro, 15 déc. 1817»⁷⁸.

Lorsqu'arrivera le temps des décisions, le roi acceptera la candidature proposée par le chargé de mission du gouvernement de Fribourg. Le 2 mai 1818, Thomaz Antonio Villanova Portugal notifie à la diète helvétique la nomination de Brémond comme consul général du Portugal et du Brésil en Suisse⁷⁹. Le 30 mai, Mgr Miranda félicite J.-B. Brémond en étant persuadé que le roi ne pouvait «confier ses intérêts auprès des cantons à personne plus capable et plus à même de remplir ses vœux que vous»⁸⁰.

4. *Le traité de colonisation*

Venons-en maintenant à la décision principale de cette négociation, décision qui aboutira le 11 mai 1818, à la charte de la naissance d'une ville ou, plus exactement, à ce que l'on a appelé le traité de colonisation.

D'emblée, il faut se refuser à l'analyse détaillée de la genèse de cet accord que livrent pourtant les diverses notes et contre-projets du manuscrit. Cela deviendrait vite fastidieux d'exposer le cheminement de ce compromis à l'allure lente et toute en nuances, qui se meut dans un terrain très juridique. Il est préférable de préparer à une lecture intelligible du document. Pour cela, il suffit d'en dessiner la perspective, d'en souligner la forme, et de dégager l'essentiel du contenu. Il va sans dire qu'adopter ce mode de présentation implique la publication des vingt-quatre articles qui forment le traité du 11 mai 1818⁸¹.

a) A propos de sa perspective

La venue de cent familles que prévoit l'accord final paraît minime comparée aux trois mille individus que Gachet proposait au début de février. On comprend que la critique brésilienne se soit étonnée de ce chiffre relativement petit face aux besoins du pays en matière d'immigration et qu'elle ait employé l'image «du petit tonneau dans l'océan» pour qualifier l'établissement de cent familles stipulées dans le traité⁸².

Pourtant, tout au long de ces négociations, le projet d'une émigration permanente de la Suisse au Brésil subsiste. Comme il a été vu, cette idée figurait déjà dans la première phase des pourparlers et encore en décembre lorsque l'agent du canton de Fribourg lançait son idée de consulat en Suisse. En mars, rédigeant les instructions du futur consul, il la reprend à nouveau en déclarant que «toutes les émigrations suisses se dirigent vers le Brésil»⁸³. Le texte du traité lui-même en fait mention. Par exemple, l'article VI annonce que Sa Majesté a l'intention de porter «successivement à un nombre plus considérable», cette première quantité de colons⁸⁴.

Lorsque Brémond en 1819, déclare aux gouvernements cantonaux que si le premier convoi de colons réussit, il sera «bientôt suivi de plusieurs autres expéditions»⁸⁵, il est tout à fait fidèle à la perspective de la négociation de Rio de Janeiro. Ainsi le traité du 11 mai 1818 n'est que le début d'une nouvelle colonisation du territoire brésilien. Et pour la réaliser, c'est la Suisse qui est choisie.

b) A propos de sa forme

On aurait pu s'attendre à ce qu'une des conséquences de cette négociation de Rio fût l'ouverture de relations officielles de la Suisse avec un état du Nouveau Monde. En effet, chaque fois que Gachet rédigeait un projet d'établissement de Suisses au Brésil, il lui donnait la forme d'une CONVENTION entre le ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté et le chargé de mission du canton de Fribourg. Mais, en définitive, il signe des CONDITIONS; est-ce que cette différence de terme est significative au point de vue formel?

Quand Gachet parle de convention, il souhaite stipuler entre le roi et un canton suisse un véritable accord international. Il met le canton de Fribourg au rang de puissance avec vocation de traiter diplomatiquement. Et surtout, il se considère lui-même comme un diplomate à part entière. C'est sans doute le schéma des capitulations militaires qui lui sert de référence.

On se souvient que la lettre patente ne lui donnait que le droit de faire des ouvertures à la cour de Rio de Janeiro. Comme son diplôme l'indiquait, pour pouvoir négocier avec la diplomatie brésilienne, il devait se mettre en rapport avec l'Etat de Fribourg afin de recevoir des instructions. Mais, puisqu'il n'échangea aucune correspondance avec son gouvernement, on comprend que, lors du temps des décisions, le Brésil se soit demandé jusqu'à quel point il était vraiment le représentant de son canton. Et alors, si le 11 mai, Gachet ne signe pas un traité international, cela signifie que le ministère a douté de son véritable titre de diplomate. Ainsi, en acceptant des conditions, Gachet n'a engagé en rien son canton natal. Par ailleurs, il faut remarquer que c'est cinq jours plus tard que le Brésil souscrivait à cet accord ⁸⁶.

Ainsi pour inaugurer des relations avec un canton de la Confédération, la diplomatie portugaise suivait le même procédé qu'en 1762, lorsque le roi D. José capitula deux régiments helvétiques. Il ne faut pas oublier que cette méthode avait l'avantage, en fin de compte, de respecter la dignité royale du négociateur portugais.

c) A propos de son contenu

Ce traité, en 24 articles, prévoit donc les conditions de la naissance d'une ville. Celle-ci sera fondée dans le district de Cantagallo. «Sa Majesté, par un effet de sa bonté, lui donne le nom de Nouvelle-Fribourg» ⁸⁷. Elle sera habitée au début par cent familles. Ensuite, l'accord de Rio lance aux habitants de la Confédération l'invitation à venir peupler Nova Friburgo. Il précise que tous les futurs habitants soient de religion catholique, apostolique et romaine. Une clause du document peut freiner le désir d'émigrer. En effet, dès son arrivée au Brésil, le Suisse doit accepter de perdre sa nationalité et de se voir ainsi, comme l'article 13 l'indique, naturalisé portugais. Pour développer l'agriculture et l'artisanat, le roi veut des vassaux. Il exige de l'émigré suisse la prestation du serment de fidélité. D'ailleurs, l'exigence de ce serment féodal n'est-elle pas propre à séduire, en période de Restauration, les esprits contre-révolutionnaires de la Confédération? Cette clause offrit aussi la chance d'une patrie aux Heimatlosen. Ainsi les avantages prédominent sur les inconvénients. Dans son ensemble, le texte pousse le Suisse en difficulté à venir

s'établir au Brésil. Le transport lui est payé. Il recevra en pleine propriété un lot de terre, puis des animaux et des semences pour cultiver son sol. Pendant 10 ans, il jouira de privilèges militaires et fiscaux. Non seulement exempté de la dîme et de l'impôt, il bénéficiera d'appréciables subventions durant les deux premières années. Et même, comme le stipule l'article XXIV, admettre que ces Suisses pourront librement retourner dans leur patrie d'origine prouve la qualité de la bienveillance royale. Car cette loi du retour était en contradiction avec le principe de la naturalisation immédiate. De plus, le fait qu'aucune clause du document n'interdise aux futurs colons d'avoir des esclaves démontre encore la bonne volonté des ministres de Jean VI devant les idées de Gachet. En effet, longtemps on a discuté au palais de Bôa Vista la question de savoir si ces agriculteurs européens auront le droit de posséder des Noirs pour les aider dans leurs travaux. La diplomatie brésilienne, avec raison, se montrait réticente, voire même s'opposait à cette éventualité. Le silence du traité à ce sujet indique que finalement on a cédé aux théories de Gachet qui avait su plaider en utilisant adroitement l'argument économique: « Certes, l'on pourrait croire qu'il ne faudrait pas à ces colons agriculteurs des esclaves puisqu'ils n'en utilisent point en Suisse. Mais il faut songer à ce que le colon devra faire avant de pouvoir cultiver à la manière européenne. Il devra défricher d'immenses forêts de sorte que l'on peut craindre que ces colons du Nord, transplantés au Brésil, ne meurent par excès de fatigue. En outre, dans son pays, le Suisse qui a une certaine quantité de terres cultivées doit, la période des récoltes, louer des journaliers. Comment se procurera-t-il des journaliers au Brésil? »⁸⁸.

Juger du contenu de cet accord, c'est approuver le rapport que le consul de France envoyait de Rio au gouvernement de Louis XVIII: « Il serait impossible de faire plus pour une colonie »⁸⁹. Toutes les mesures semblaient prises pour éviter un mauvais départ de Nova Friburgo. On serait tenté d'écrire que ce traité est l'illustration juridique du nouveau mécénat que le roi Jean VI veut instaurer: celui de la colonisation étrangère. Et si, par la forme, l'accord du 11 mai 1818 ne rehaussait pas le prestige du diplomate, son contenu au contraire témoignait « du succès » de la mission de S.-N. Gachet⁹⁰.

Cependant, ce traité contient deux inexactitudes graves. La première concerne le nombre d'émigrants. L'accord final parle de la venue de cent familles, mais il ne mentionne pas combien cela représente d'individus. En fait, ce chiffre de cent familles correspond à 600 – 800 personnes. La seconde touche au transport. L'article II aborde ce problème de manière très vague. On a beau le lire plusieurs fois, on ne sait pas si le roi paie aux colons le trajet de la Suisse au port de Rio de Janeiro ou seulement la traversée de l'Atlantique.

Remarquons d'emblée que ces deux imprécisions peuvent être sans conséquence si la préparation de l'émigration est contrôlée exclusivement par des Brésiliens. Mais ce ne sera pas le cas. En déléguant ses pouvoirs et son argent au diplomate Gachet afin d'entreprendre la migration des colons, le Brésil commet une faute importante. Dès son retour en Suisse, Gachet oubliera volontiers les intentions brésiliennes en matière de nombre et de transport. Il interprétera les deux imprécisions du traité dans un sens conforme à des intérêts personnels et lucratifs⁹¹.

LA PARTICIPATION FRIBOURGEOISE A LA CRÉATION DE NOVA FRIBURGO

A en croire les enseignements de l'histoire, la fondation de Nova Friburgo ne relève pas du merveilleux. Jusqu'à ce jour, La Nouvelle Fribourg a gardé un souvenir amer de ses origines. Dès 1819, des hommes ont porté des jugements négatifs sur la qualité humaine qui présida à la création de cette ville. Selon ceux-ci, la cité n'a pas été fondée par des Suisses libres mais au contraire par ceux que la société helvétique refusait d'intégrer. Ainsi les premiers habitants de Nova Friburgo auraient été des expulsés. Ce n'est pas à la liberté mais à une opération de police que La Nouvelle Fribourg doit son existence.

Déjà en 1820, le journaliste portugais établi à Londres, Hippolyte da Costa, dénonçait d'aussi basses manœuvres¹. La même année, Mgr Miranda, Inspecteur de la colonisation suisse, accusait les cantons d'avoir formé la colonie de beaucoup trop de vagabonds, de repris de justice, voire de prostituées². Après ces premiers témoins, les historiens ont généralement tenu le même langage. Dans un article paru dans le journal *La Liberté* en 1942, Robert Loup parle «d'une véritable entreprise de déblaiement»³. Deux ans plus tard, les lecteurs *cariocas* trouvaient dans le *Jornal do Comércio* un jugement semblable dû à la plume du Pauliste A. E. de Taunay. Lui aussi rappelait que la Suisse avait voulu se débarrasser de ses indésirables⁴. En 1967, l'historien *friburgense* P. Curio évoquait la même idée en utilisant cette expression imagée mais combien significative: «Não foi a mata da Suíça que veio para o Brasil»⁵.

La ville de Nova Friburgo doit-elle conserver un souvenir aussi amer de ses origines? Il ne le semble pas. Ne voir dans l'émigration suisse pour Nova Friburgo que le résultat d'une purge policière est simplifier une réalité plus complexe. L'affirmation de pareils jugements n'exprime qu'un aspect du phénomène migratoire. Mais il en est le plus spectaculaire et on comprend que celui-ci ait d'abord déçu les premiers témoins et ensuite illusionné les historiens. Cependant la création de Nova Friburgo ne fut pas que le résultat d'une déportation. Il faut aussi considérer l'autre côté du problème et dégager les figures d'émigrants libres et conquérants. Certes, tous ces hommes ne furent pas au départ des gens aisés. Cependant en refusant les mauvaises conditions socio-économiques que leur offrait leur canton natal, ils manifestaient au moins une richesse psychologique, c'est-à-dire la volonté d'aller tenter fortune au Brésil. Et l'on verra combien ces émigrants représentent

l'élément important dans cette création non seulement du point de vue quantitatif mais aussi qualitatif.

En présentant la participation fribourgeoise à la création de Nova Friburgo, deux méthodes vont être utilisées afin d'approcher au mieux la vérité historique. Premièrement, étudier le rôle que l'Etat a joué dans la mise sur pied de la colonie et deuxièmement, analyser les caractéristiques de cette société migratoire.

I. L'Etat et la formation d'une société

A. *La première démarche est diplomatique*

1. *Examen de l'accord de Rio*

Le 21 septembre 1818, l'avoyer Techtermann soumet au Conseil d'Etat un tractandum inhabituel⁶. Celui-ci, le deuxième de la séance, s'intitule: «Rio de Janeiro». Il va permettre aux membres du gouvernement d'apprendre le résultat du voyage de Sébastien-Nicolas Gachet au Brésil.

Ce jour-là, l'avoyer lit aux Conseillers une lettre datée du 2 mai que Thomas-Antonio Villanova Portugal leur adresse⁷. Dans ce document, le ministre des Affaires Etrangères annonce que le roi Jean VI a tenu compte de la lettre de créance qui accréditait S.-N. Gachet à la cour de Rio de Janeiro. S.M.T.F. a daigné recevoir le citoyen de Gruyères et écouter «avec une bonté toute spéciale»⁸ les propositions que celui-ci lui a présentées pour l'établissement de familles suisses dans son royaume. Le souverain a chargé Gachet d'exposer lui-même «la singulière faveur»⁹ qu'il a témoignée soit en ordonnant de concéder une portion de terrain dans laquelle les Suisses pourront semer et cultiver, soit en prenant des mesures particulières pour faciliter le transport des colons depuis leur canton natal. Le Ministre ajoute que le Roi a un grand désir de conserver les relations d'amitié et de bonne intelligence qui uniront à l'avenir les deux pays. C'est pourquoi, il a accepté la nomination d'Edouard de Meuron dans sa ville de Lisbonne¹⁰. De plus, il a décidé de créer un consulat portugais près de la Confédération. Il a nommé en qualité de Consul J.-B. Jérôme Brémont «à cause de ses mérites et capacités»¹¹.

A cette note ministérielle, est jointe la convention signée le 11 mai dernier par l'agent du canton de Fribourg à Rio de Janeiro. Il se peut que le contenu de ce traité ait provoqué une heureuse surprise au sein du Conseil d'Etat. Mais cette séance du 21 septembre sera de pure information. Avant de prendre une décision, le gouvernement s'impose un temps de réflexion. Il transmet le dossier au Conseil des Finances afin de l'examiner.

Ainsi le rapport du 16 octobre du Conseil des Finances sera la première réaction officielle des milieux gouvernementaux fribourgeois. D'emblée, son auteur souligne la position particulière que le traité accorde à Fribourg: «Ce traité embrasse toute la Suisse catholique, mais le canton de Fribourg est appelé à prendre l'initiative et à en tirer les premiers avantages»¹². Cette préférence accordée à Fribourg dans l'accord de Rio est due certainement aux

talents du négociateur. C'est en termes élogieux que l'on parle de Gachet: «M. Gachet a rempli sa mission avec un zèle et une intelligence dont le succès surpassant l'attente est la preuve la plus éloquente et l'éloge le plus flatteur qu'il en puisse recueillir»¹³. Ces termes «d'un succès surpassant l'attente» illustrent bien l'impression que la négociation de Gachet a faite sur les esprits du gouvernement. Mais les considérations du Conseil des Finances sont intéressantes à un autre point de vue. Elles définissent une ébauche de politique. L'objectif que doit viser le gouvernement est d'éviter que ce traité ne soit envisagé comme un moyen de se défaire de gens oisifs ou mendiants, mais de le présenter comme un moyen favorable et une ressource assurée pour les familles nombreuses. Puis le rapporteur se pose la question du rôle du gouvernement dans la formation de la colonie. Il distingue deux types d'émigrants auxquels doivent correspondre deux attitudes étatiques. Pour le colon qui émigre de son propre chef, il suffit de faire une bonne propagande: «A l'égard de ceux qui ne doivent recevoir aucune impulsion pour changer de patrie que celle de leur propre calcul, il suffit de rendre public le traité et la partie du rapport de M. Gachet qui a trait à la topographie et à la fertilité du sol destiné à la nouvelle colonie»¹⁴. Mais il y a les familles qui ont besoin d'être stimulées et qui sont dépourvues des moyens de voyager. Le gouvernement a intérêt à favoriser leur départ. Dans cette classe, le rapport songe surtout aux Heimatlosen.

C'est déjà l'idée de combiner les deux genres d'émigration: la spontanée et la dirigée. On sait qu'entre les deux, l'équilibre sera difficile à trouver. Ajoutons que si le Conseil des Finances semble pencher pour la première manière c'est par souci d'économies. Il faut faire attention que les frais n'incombent pas trop aux finances de la capitale.

2. La ratification du traité

La séance du 23 octobre 1818 sera celle des décisions. En s'inspirant des propositions du Conseil des Finances, le Conseil d'Etat va consacrer officiellement le succès de la mission Gachet¹⁵.

Tout d'abord, il décide d'envoyer à celui-ci une lettre de félicitations et de remerciements:

«En prenant la résolution de vous fixer dans le Brésil, vous conçûtes le projet généreux de travailler à procurer à vos compatriotes les moyens de former un établissement avantageux dans ce nouvel hémisphère. Le succès dont votre mission fut couronnée prouve d'une manière éclatante le zèle et l'habileté que vous avez déployés dans cette négociation importante.

Vous avez trop bien mérité de votre Patrie, pour que votre gouvernement ne s'empresse pas à vous témoigner combien ce noble dévouement vous a acquis de titres à la reconnaissance publique. Il nous sera agréable de vous le prouver d'une manière plus particulière et d'honorer les sentiments qui caractérisent le vrai ami de ses semblables. Nous aimons à y trouver la garantie que vous vouerez à la réussite de l'entreprise, que vous avez si heureusement ébauchée, tous vos soins et que la colonie fribourgeoise trouvera un appui bienfaisant

« dans la confiance et le crédit que votre personnel mérite vous a si justement acquis auprès de sa S. M. très fidèle »¹⁶.

Puis on écrit au Ministre des Affaires Etrangères de S.M.T.F. les lignes suivantes :

« La lettre que V.E. nous a fait l'honneur de nous écrire sous date du 12 mai dernier et qui nous a été remise par M. Sébastien Nicolas Gachet renferme l'expression des sentiments de bienveillance dont S.M.T.F. a bien voulu nous donner des marques touchantes, en accueillant avec bonté la proposition de notre agent pour l'établissement d'une colonie suisse dans les états du Brésil et en accordant aux nouveaux colons des faveurs qui attestent sa munificence royale.

Si tant de bienveillance a excité toute notre reconnaissance nous n'avons pas moins été sensible au prix que S.M. paraît attacher à entretenir désormais des relations d'amitié avec la nation Suisse par l'entremise du consul portugais qu'elle vient d'établir et le choix qu'elle a fait de la personne de M. Jean-Baptiste Jérôme Brémond qui réside depuis nombre d'années dans notre canton et qui nous est connu sous des rapports honorables n'a pu que nous être bien agréable »¹⁷.

Le premier document et plus encore le deuxième caractérise bien l'attitude du gouvernement fribourgeois à l'égard du traité signé par leur agent Gachet. Certes, il ne s'agit pas d'une ratification solennelle, qui dans le style des accords de Rio n'était pas nécessaire. Néanmoins pour conclure, on peut dire ce qu'affirmait quarante ans plus tard le gouvernement du même canton au sujet de cette capitulation :

« Tout ce qui a été décidé à cet égard par le gouvernement fribourgeois dans ses séances du 23 octobre 1818 etc. prouve à l'évidence que cette convention soit les conditions pour l'établissement d'une colonie au Brésil de cent familles suisses, a reçu l'approbation du moins indirecte du petit conseil de cette époque et aucun doute ne peut être soulevé à cet égard »¹⁸.

B. *Le lancement des inscriptions*

1. *Le choix d'un directeur de colonisation*

Comme la démarche diplomatique le laisse prévoir, le gouvernement donne son accord au recrutement dans le canton des colons pour le Brésil. Puis, il va désigner l'organisme d'Etat qui s'occupera de cette opération. C'est Charles de Schaller, Directeur de la Police centrale, qui est choisi. Rien de plus normal, puisque l'émigration des citoyens relève de son département. Le 23 octobre, le gouvernement lui donne ses premières instructions. Celui-ci est chargé d'organiser et de recevoir les inscriptions. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer et régulariser le transport des Fribourgeois jusqu'au lieu de l'embarquement. Il reçoit l'ordre d'imprimer le texte de la convention du 11 mai 1818 et les notices données par S.-N. Gachet sur le climat et la production de Cantagallo, district destiné à la colonie¹⁹. Mais le premier

mouvement de Schaller sera un refus. Il ne peut, dit-il, envisager ce surcroît de travail. Raison valable ou simple prétexte? Peut-être les deux. Car quoiqu'il soit à la tête d'un poste relativement récent – il date de 1811 – il se peut que Schaller, politicien énergique mais aux conceptions plutôt libérales, ne regarde pas d'un œil favorable la collaboration que lui imposera cette nouvelle tâche avec l'ultra-royaliste Brémond. On sait que celle-ci, au début, connaîtra bien des heurts et des difficultés²⁰. Cependant, le Conseil d'Etat, attachant «le plus grand prix» à ce que Schaller dirige l'opération, insistera²¹. Il l'autorisera à prendre un secrétaire spécial. C'est Victor de Daguet qui travaillera du 26 octobre 1818 au 12 juillet 1819 au bureau de la Police Centrale afin d'administrer les affaires relatives à cette émigration²².

2. La propagande gouvernementale

La première action de Schaller est de lancer la colonisation brésilienne sur le plan cantonal. Tous les Fribourgeois qui le désirent peuvent se porter candidats à l'émigration. Durant cette période, l'Etat intervient peu. Il n'exerce son activité qu'en faisant de la propagande et en enregistrant les inscriptions. Lors des décisions du 23 octobre qui déterminèrent l'avenir de l'émigration pour le Brésil, on se rappelle que le Conseil d'Etat avait décidé l'impression du traité et de la notice de Gachet sur la géographie et les possibilités agricoles de la région destinée à la colonie suisse. Vers la fin octobre, le Directeur de la Police Centrale envoie des exemplaires de cette brochure dans les 12 préfectures²³. Enfin, le 20 novembre, les Fribourgeois peuvent lire dans la *Feuille d'Avis de la République* ces lignes :

«La direction de la police centrale en vertu des ordres de LL. EE. prévient les ressortissants de ce canton que les registres d'inscriptions pour la colonie suisse à établir au Brésil sont ouverts dès ce moment. Les familles et individus qui désirent profiter des avantages que présente cette colonisation pourront prendre connaissance chez le syndic de leur paroisse du traité et s'adresseront ensuite à M. le préfet de leur domicile qui est chargé de recevoir les inscriptions et fournir les éclaircissements nécessaires»²⁴.

La lecture de cette annonce par les habitants du canton confirmait les bruits. L'Etat avait donc décidé de capituler des colons; bien plus, en déposant dans les mairies des exemplaires du traité et de la notice de Gachet, il informait l'opinion publique et faisait de la propagande. Le traité nous étant déjà connu, examinons le deuxième message informatif. Comment Gachet présente-t-il sa Nova Friburgo? On peut bien se douter que Gachet allait donner une image séduisante de la région choisie et de ses possibilités agricoles.

Pourtant il y a de l'habileté dans le procédé qu'il utilise. Avec une objectivité partielle, il parle de la géographie et des conditions de vie qui attendent les colons dans cette terre brésilienne. Chaque aspect qu'il souligne insinue une similitude entre la Suisse connue et la future Nova Friburgo. Sa description tourne autour de cette idée centrale: la portion du Brésil destinée à la colonie évoque la Suisse... avec ses difficultés en moins. Voici quelques exemples qui

illustrent la technique de Gachet. Rien de moins étranger à un œil helvétique que la description du paysage: «Le sol offre peu de plaines, il y a beaucoup de montagnes, dont la majeure partie très élevée et couverte de forêts vierges, renferment quantités d'espèces de bois supérieures en qualité à ceux d'Europe»²⁵. Dans cet environnement montagneux, le climat n'a rien d'une fournaise tropicale. Pendant l'été la température n'excède pas 26 degrés et il y gèle parfois en hiver. Mais ce sont des gelées blanches «qui disparaissent au premier rayon du soleil»²⁶. Ainsi dans ce continuel été, le Suisse pourra vaquer toute l'année à ses activités. Il n'aura pas à craindre les morsures du froid sur ses récoltes ni de voir ses subsistances compromises par un trop long hiver. Même plus, il connaîtra moins de maladies car l'eau «est très bonne à boire et ne contient aucune des matières susceptibles d'engendrer des goîtres»²⁷. Et quand Gachet évoque la fécondité de la terre, il emploie des termes qui piquent au vif ceux qui ont vu de près le spectre de la famine: «La terre est d'une fertilité étonnante au Brésil, tout y vient de boutures...; un rejeton de choux planté produit un chou...; on peut faire deux récoltes de pommes de terre»²⁸. Donc la nature au Brésil offre d'elle-même la nourriture de base. Plus de disettes à redouter. L'homme là-bas peut alors songer à améliorer son revenu. Honnêtement Gachet parle d'un terme de vingt à trente ans pour parvenir à être riche ou avoir une situation aisée. Mais, encore une fois, ce n'est pas le mode de l'agriculture tropicale qui attend le colon. Le sol du Morro-Queimado ne permet pas la culture du sucre et du café. Non, c'est l'occupation bien familière au paysan fribourgeois: l'élevage. «Les vaches et les taureaux sont d'une belle espèce et de peu de chose inférieure à ceux de Gruyère; mais cette différence disparaîtrait d'abord si l'herbe dont ils se nourrissent était de meilleure qualité, et surtout si on leur donnait de l'herbe artificielle»²⁹. Tout dans ce texte contribuait à ne pas dépayser le terrien; en lisant ces lignes, le paysan fribourgeois avait l'impression d'entrevoir le bonheur dans un cadre familier. Pour lui et par la notice de Gachet, le Brésil n'était plus cette terre au-delà des mers, mais l'image d'une Suisse qui pourrait devenir son eldorado.

Pendant plusieurs mois, ce Brésil si proche allait échauffer les esprits. A remarquer que la saison permettait une propagande plus efficace. En novembre, le canton entrait dans l'hiver. Alors libérés des travaux des champs, les hommes étaient plus disposés à accueillir.

Une chronique anonyme permet d'imaginer les premières réactions. Cette nouvelle flatteuse avait «comme frappé et presque étourdi l'imagination»³⁰.

La question brésilienne fut discutée dans les veillées, dans les auberges ou sous les porches des églises. On en critiquait les avantages ou les désavantages. Pour beaucoup, la perspective de recevoir vingt sols de France chaque jour et pour chaque membre de la famille paraissait l'élément décisif. Puis l'opinion publique se passionna. Des esprits méfiants faisaient circuler des rumeurs. On évoquait les dangers d'un voyage sur une mer aussi vaste et étendue. On disait que les colons auraient à subir les attaques des sauvages. On décourageait ceux qui se laissaient tenter par l'émigration en leur disant qu'ils étaient peut-être enrôlés pour aller remplacer les esclaves. Entre les adeptes et les adversaires de l'émigration, la tension augmentait. Se faire taxer de Brésilien

était considéré comme une injure grave. A Charmey, par exemple, le tribunal condamna celui qui avait proféré une telle grossièreté³¹. Un des frères Uffleger, témoin de l'état d'esprit de la capitale, parle du règne «d'un esprit diabolique» qui désunit les familles. Il dénonce à de Schaller les auteurs d'une soi-disante lettre adressée au roi même du Portugal «pour accuser ceux qui sont chargés de procurer une colonie suisse dans le Brésil»³². Mais comme le dit la chronique déjà citée, la perspective d'un bien-être prévalut. C'est ainsi que durant les mois de janvier et de février bien des pères de familles et bien des célibataires prirent la route de la préfecture et se firent inscrire sur les listes.

C. Vers une intervention plus active de l'Etat

1. Les surprises de Schaller

Les candidatures de la Gruyère parviennent à la direction de la Police Centrale le 25 février; celles de la préfecture de Rue le 27 et le cycle des inscriptions se termine avec la liste staviacoise du 2 mars. Dès ce jour, le bureau de Schaller peut établir une statistique. Peut-être qu'une surprise le saisit lorsqu'il termine son dénombrement.

Au total 879 individus désirent être admis dans la nouvelle colonie³³. Le quota de 700 personnes offert par le consul Brémond est donc largement dépassé. Mais ce qui a dû étonner davantage le Directeur de la Police, c'est la participation insignifiante de l'heimatlosat. Seulement 34 individus de cette classe se sont décidés à se procurer une patrie au Brésil. Le résultat infime a de quoi l'inquiéter, car récemment Schaller apprenait les amères remarques d'une commission gouvernementale à ce sujet. Le 25 février, cette dernière se plaignit de la charge toujours croissante des heimatlosen sur les finances de l'Etat³⁴.

Ainsi la catégorie importante des candidats au Brésil est celle des communiens, c'est-à-dire des Fribourgeois à part entière. Enfin troisième élément de surprise, pour beaucoup de ceux-ci l'émigration ne peut avoir lieu que si elle est subventionnée. Schaller a pu lire à plusieurs reprises dans les tableaux d'inscriptions, des annotations mises par les préfets. Souvent à côté du nom d'un futur Brésilien, le préfet a écrit: «N'a pas les moyens» ou bien «Ne peut pas faire face au frais de route» ou encore «La commune doit aider». Parfois l'autorité préfectorale signale des situations moins désespérantes mais encore bien problématiques. M. d'Odet, représentant du gouvernement à Gruyères, présente François Murith en faisant cette remarque: «Si sa femme peut être autorisée à vendre ses propriétés, leur produit réuni à ses avoirs et aux secours accordés par la bourgeoisie, il pourra faire les frais de voyage»³⁵.

On sait que dans le canton de Fribourg, les autorités pupillaires protégeaient et même géraient le bien des femmes mariées afin d'éviter les gaspillages d'un époux insouciant.

D'Odet touche le même problème en évoquant la situation financière de Jean Antoine Musy de Grandvillard: «S'il peut réaliser ses avoirs, il pourrait couvrir ses dettes. Sa femme possède pour environ 1000 écus en fonds de terre.

Elle demande à être autorisée à les vendre pour fournir aux moyens de se procurer le nécessaire et de transporter la famille jusqu'au port d'embarcation»³⁶.

La situation reflétée par les listes et les annotations des préfets démontrent clairement que l'émigration ne peut avoir lieu que si les autorités (communales ou cantonales) se décident à l'aider. Autrement dit pour une large fraction des émigrants fribourgeois, le Brésil est un luxe qu'ils peuvent désirer mais qu'ils ne peuvent pas se payer. Il convient de remarquer que ce luxe consiste en quelques louis que coûtent les frais de route jusqu'à un port européen. Ceci prouve que Gachet a caché au gouvernement son engagement de transport à forfait et qu'il lui a expliqué l'article deuxième du traité dans son sens le plus restrictif.

2. Les propositions de Schaller

Schaller veut voir cette émigration se réaliser. Le 7 mars, il demande au Conseil d'Etat d'intervenir. Quels sont les caractères que devrait prendre cette intervention?

a) A l'égard des heimatlosen

S'ils ne sont que 34, ce chiffre montre que les communes ont été réticentes. En effet, prudentes, elles se sont demandé si lors de la répartition des individus de cette classe le gouvernement tiendrait compte des dépenses qu'elles auraient faites en favorisant leur départ. Schaller demande au gouvernement de leur en faire la promesse. Et même il va plus loin, il estime que si cette promesse ne réussissait pas à déterminer les communes à un tel sacrifice, le gouvernement doit de ses propres fonds pourvoir au départ des colons de cette classe, «attendu que leur placement au Brésil est tout profit pour le canton»³⁷.

b) A l'égard des Fribourgeois à part entière

Schaller a pu constater que la majorité de ceux-ci est dépourvue de moyens financiers. Il demande au Conseil d'Etat d'insister auprès des communes afin qu'elles financent leur voyage. En effet, Schaller pense qu'elles ont un intérêt réel à venir à leur secours. Leur dénuement prouve à l'évidence que de tels individus sont déjà à charge ou le seront incessamment. En outre, les autorités communales doivent à ces futurs colons quelque compensation pour la jouissance des biens communaux à laquelle ils renoncent par leur départ. A l'égard de ceux qui ont besoin des biens de leurs épouses pour réaliser leur projet, le directeur de l'émigration exige que l'on permette à ces colons de réaliser ces biens avant leur départ. L'entorse à la loi est valable: «Il ne paraît pas douteux que l'on ne doive faire dans ce cas que la loi n'a pu prévoir, une exemption à la rigueur du droit dispositif»³⁸.

3. L'intervention est décidée

Le 8 mars, discussion au Conseil d'Etat des propositions de Schaller. Seront-elles acceptées ou refusées? Pour admettre la possibilité d'une émigration

fribourgeoise au Brésil, le gouvernement doit envisager sa participation, avec au bout, le risque de mettre à contribution les finances cantonales. Si ce jour-là il ne franchit pas encore ce pas, il met quand même le doigt dans l'engrenage ³⁹.

Tout d'abord, il exerce une pression sur les communes et paroisses. Il envoie aux préfets deux lettres en les priant de favoriser le départ des heimatlosen et des communiers. Dans ces deux documents, le Conseil d'Etat reprend l'essentiel des arguments du Directeur de la Police centrale. Voici en quels termes il parle des heimatlosen: «Vous voudrez bien, Monsieur le préfet, donner l'assurance aux communes qui voudraient faire le sacrifice des fonds nécessaires pour assurer le départ de ces individus que le gouvernement s'engage à leur en tenir compte lorsque tôt ou tard on procédera à la répartition des individus de cette classe ou à telle autre mesure propre à fixer leur état civil» ⁴⁰. Pour demander le départ des Fribourgeois à part entière, il écrira dans le même style que celui de Schaller: «L'intérêt réel et bien entendu des communes et paroisses auxquelles ils appartiennent doit leur prescrire de venir à leur secours et de suppléer à l'insuffisance de leur moyen... D'après cela nous vous invitons, Monsieur le préfet, à engager les communes et administrations paroissiales à faire dans ce cas un sacrifice momentané et qui leur sera complètement compensé par ses suites» ⁴¹. Le gouvernement accordera aussi de changer la législation concernant la protection du bien des femmes mariées. En effet, le Conseil d'Etat pense qu'il doit tenir compte «des règles d'une saine politique qui paraissent commander de faciliter ces colonisations dont presque toute l'Europe éprouve aujourd'hui le besoin, enfin des intentions de la divine Providence qui se manifestent bien clairement dans cette tendance à peupler le nouveau monde» ⁴².

Si toutes ces décisions sont donc directement inspirées des propositions du directeur cantonal de la colonisation, en ce qui concerne le nombre, le gouvernement dépassera ses intentions ⁴³. Il désire que tous ceux qui se sont inscrits puissent passer dans le Nouveau Monde. Le 29 mars, il demandera officiellement à Brémond d'augmenter le quota fribourgeois.

D. Le temps des admissions

Chronologiquement, la période des admissions se déroule du 13 mars au 4 juillet 1819. Celle-ci est marquée par deux temps forts. Une première admission massive a lieu en mars, puis le gouvernement intensifie sa participation. C'est à partir de ce moment-là que l'émigration prend le caractère que dénonce R. Loup par exemple. Avec raison, il peut parler d'une véritable entreprise de déblaiement ⁴⁴. Divers moyens de pression vont diminuer la liberté personnelle de l'émigrant. Et cette phase sera d'autant plus violente que le départ des colons prévu d'abord pour fin mars sera retardé jusqu'en juillet ⁴⁵.

1. La première vague d'admission

Dès que Schaller reçoit l'approbation gouvernementale, il organise une première vague d'admissions définitives. Il visite le chef-lieu de chaque préfecture

et là, généralement en compagnie de Brémond, il recrute des colons. Tout d'abord, il enregistre le nom des candidats de la partie méridionale du canton. Le 13 mars, il est à Châtel-St-Denis, le 14 à Bulle et le 16 à Gruyères. Puis le 21 mars, sa voiture s'arrête à Romont, le 23 à Farvagny, le 25 à Montagny et le 26 à Morat. Le lendemain, c'est le tour de la capitale puisque le Conseil municipal avait fait savoir «à tous les ressortissants de la commune de Fribourg qui se sont fait inscrire pour la colonie du Brésil de se présenter sans manque à la Chancellerie de Fribourg le 27 courant à neuf heures du matin afin que M. le Consul de Portugal et M. le Conseiller Schaller puissent voir ceux qui ont les qualités requises pour être admis»⁴⁶. Cette tournée se termine le 29 à Corbières. Quel en est le résultat? En additionnant les chiffres des procès-verbaux d'admission, on constate que 702 personnes ont été acceptées.

Il faut relire les pages de Ducotterd et Loup pour saisir l'ambiance qui se répète à chaque endroit. La scène se passe dans la cour du château de Gruyères: «Cette cour, on l'eût dite pavée de têtes, tant la foule y était dense. Les villages lançaient leurs noms: ici Charmey! ici Granvillard! Cerniat! Montbovon!... et cherchaient à se reformer. Cependant l'appel: Gruyères! Gruyères! dominait. A croire que toute la population de la paroisse s'était rendue au château»⁴⁷.

Il n'est pas difficile d'imaginer le scénario. Il y a les gendarmes qui mettent de l'ordre dans cette foule; il y a les syndics et notamment celui de Gruyères qui annonce à ses administrés que son Conseil a alloué la somme de trois louis à toute personne faisant partie de l'expédition⁴⁸. Il y a le préfet qui explique le sens de l'acte d'engagement que les futurs colons devront signer:

«Ayant obtenu la faveur d'être admis au nombre des colons pour la colonie suisse à établir au Brésil, conformément au traité accordé par Sa Majesté très fidèle le 11 mai 1818, contractons par les présentes l'engagement formel de partir pour cette colonie à l'époque qui sera fixée et de nous rencontrer à jour fixe au lieu de rassemblement qui sera indiqué pour le départ, à peine d'être admissible des retards, frais et dommages qu'occasionnerait la non-exécution de cet engagement.

En foi de quoi, nous avons signé»⁴⁹.

Puis c'est le défilé des candidats devant la table des autorités, où une des personnalités présentes rend attentifs les colons endettés et leur demande de faire honneur à leur dette avant le grand départ. On sait que pour satisfaire de craintifs créanciers la liste des candidats admis sera affichée dans les localités⁵⁰.

Les colons, militaires dans le contingent fribourgeois, ne sont acceptés que provisoirement. L'Etat avait oublié de décider du cas. Mais le 7 avril, c'est chose faite; les colons soldats peuvent émigrer. Auparavant, ils se rendront à leur place d'armes pour déposer leurs armes et leurs effets⁵¹.

2. L'émigration de débarras

En demandant au Consul du Portugal d'augmenter la participation fribourgeoise⁵², l'Etat espère atteindre l'objectif majeur de sa politique migratoire: le départ des heimatlosen. Il pourra choisir les émigrés en fonction de ses

intérêts. C'est la reprise avec intensité de la première idée de Schaller. On se souvient qu'en 1817, celui-ci y voyait déjà le but de cette colonisation, alors qu'il demanda au gouvernement de patronner la mission de Gachet à la cour de Rio de Janeiro. Maintenant celui-ci semble vouloir prendre tous les moyens pour parvenir à réaliser son objectif. En même temps que Schaller sillonne le canton pour effectuer la première vague de recrutement définitif, il en profite pour expliquer aux préfets la nécessité et les bienfaits d'une émigration des apatrides. Le protocole du Conseil Municipal de Fribourg nous en laisse la preuve. Vers la mi-mars le crieur public parcourt les rues de la capitale pour annoncer la date d'inscription et surtout pour inviter: «Tous les heimatlosen, chefs de familles qui sont tolérés comme tels dans cette commune de se rendre dans la matinée du 28 courant au bureau de préfecture, afin qu'on y puisse leur faire comprendre les avantages immenses dont ils se privent en rejetant ce moyen de prospérité et de bonheur qui leur est offert»⁵³.

Mais cette simple propagande ne suffira pas. Schaller en est sûr. C'est pourquoi il va utiliser des arguments plus décisifs. Pour décider un heimatlos qui refuse ces avantages immenses, il lui tient ce raisonnement brutal: ou bien vous partez, ou bien l'Etat vous coupe les vivres. N'est-ce pas la signification de cette note adressée au gouvernement: «M. le directeur de la Police centrale fait connaître que Joseph Lambert, domicilié à Vuadens, a refusé de se procurer une patrie et des propriétés en ne voulant pas faire partie de la colonie au Brésil, il croit que ce refus peut être envisagé comme une preuve qu'il n'a plus besoin de secours et propose de lui retirer ce qu'on lui accorde»⁵⁴. En adoptant ce point de vue, le gouvernement force la décision de Joseph Lambert. Et celui-ci qui ne figurait pas sur les listes de la première phase, se retrouvera sur le pont d'un navire en vogue vers Rio de Janeiro. Il est vrai aussi que l'émigration d'un apatride est obtenue par l'utilisation d'un procédé moins violent et plus sentimental. En juin, Jacques Gremion demande au Conseil d'Etat la permission de se marier avec une veuve dénommée Aeby. Ce dernier la lui accorde mais «à condition que la police centrale veille que ces gens partent et ne restent pas dans le pays»⁵⁵.

A Fribourg probablement lors de la réunion du 28 mars, le directeur de la police centrale semble avoir convaincu le chef de famille Sébastien Hildebrand à émigrer. On connaît les sentiments de l'Etat à l'égard de cette famille, puisque, en 1817, la police a noté dans ses registres que cet individu avec sa famille n'a cessé de vaguer d'un pays à un autre. Il fut expulsé des Grisons, il est originaire d'Augsbourg et comme il se maria à Fribourg le 25 mars 1799 en l'église du charitable Grand-Hôpital, il n'y eut pas moyen «de s'en débarrasser»⁵⁶. Pourtant cet indésirable pose à Schaller une condition à son départ. Il n'émigrera que si Fribourg obtient la libération de son fils Louis détenu dans les prisons genevoises. Le gouvernement demandera à Genève la libération du jeune prisonnier. Le 7 mai, le Tribunal genevois accordera de commuer sa détention en bannissement. Mais c'est avec regret que le Procureur général Lefort confie Louis à son père car «plusieurs des membres auraient trouvé nécessaire de le faire conduire par la gendarmerie jusque dans votre maison de correction pour avoir la certitude que ce jeune homme qui paraît tellement enclin au

crime ne put trouver l'occasion d'en commettre de nouveaux jusqu'à son départ»⁵⁷.

Voici un autre exemple qui montre cette fois les initiatives d'un préfet. A Bulle, Victor Armingaud devait être jugé en correctionnelle. Ce dernier, savoyard d'origine et maçon de profession, venu à Bulle pour la reconstruction de la ville incendiée était probablement au chômage. Les gendarmes n'iront pas conduire l'heimatlos Armingaud au tribunal afin que celui-ci soit jugé du crime de son vagabondage car le préfet va choisir de son propre chef une autre méthode. Il réussit à l'engager à s'expatrier au Brésil. En juin, Victor Armingaud passera quelques jours dans la prison de Bulle afin que l'on soit sûr que cet individu ne manque pas le départ à Estavayer⁵⁸.

Est-ce que cette politique de débarras ne produit-elle pas tous les fruits que semble en attendre Schaller? En tout cas, en mai, il accuse les communes d'être trop réticentes à délier leur bourse pour financer le départ des apatrides. Alors il demande au gouvernement d'ouvrir les deniers de l'Etat pour favoriser leur départ. Le 24 mai, l'avoyer de Gottrau n'hésite pas à lui répondre par l'affirmative puisque: «Le départ des gens de cette classe ne peut être qu'un allègement si on considère d'un côté les frais qu'ils occasionnent déjà actuellement et de l'autre ceux qu'ils peuvent encore occasionner par la suite surtout par la multiplication»⁵⁹. Ces quatre exemples montrent bien que la question de l'heimatlosat provoque chez les dirigeants des réflexes répulsifs. On se demande si ces étrangers ne sont pas seulement considérés comme une charge mais aussi comme une classe dangereuse.

En dépit de l'accusation de Schaller contre les réticences des communes, certaines de celles-ci suivent son conseil. Mais pour celles-ci les indésirables s'additionnent d'un autre groupe, celui des pauvres qu'elles entretiennent. A ce propos, il semble que leurs finances aient beaucoup souffert des effets de la disette. Néanmoins les lignes suivantes permettent de juger de la qualité de leur sentiment à l'égard des plus pauvres. La commune de Semsales présente à Schaller la candidature de deux jeunes enfants en des termes où une certaine cruauté transparait: «Deux enfants mâles bâtards âgés de dix et onze ans désirant faire partie des colons pour le Brésil, la commune se charge de leur fournir ce qui est prescrit»⁶⁰. Ici on doit douter du désir de partir soi-disant affirmé par ces deux jeunes garçons. Parfois on utilise le même procédé mais avec plus de subtilité. Ainsi à Gruyères, la commune profite du départ de Joseph Castella pour s'alléger de la charge de quatre enfants et dans ce nombre se trouvent deux sans patrie. On passe devant notaire une convention, où ledit Castella se charge de les conduire jusqu'à leur destination, «de les placer et loger avec lui pour en avoir soin comme de ses propres enfants, de les faire instruire dans la sainte religion et... entretenir comme ceux de sa propre famille tant en santé qu'en maladie et de leur tenir lieu de père»⁶¹. Pour s'acquitter de ses devoirs, la commune fournit à Joseph Castella une somme de 400 écus et 8 aunes de toile.

En juin, cette phase de débarras semble atteindre son paroxysme. De bas en haut, la société semble vouloir se purger. Le procédé suivi par les autorités cantonales et communales est imité par les individus eux-mêmes. On veut non

seulement débarrasser la société de la présence des étrangers ou l'alléger du poids de ses pauvres mais maintenant des individus veulent se donner bonne conscience en envoyant outre-mer le témoin de leur faute. Tel le témoignage de ce J. Murith de Gruyères qui demande au conseiller d'Etat d'accepter dans la colonie son enfant illégitime: «Qu'il a eu le malheur d'avoir engendré vous suppliant de bien vouloir l'admettre parmi le nombre des autres colons, vu que mon père a fait des sacrifices conséquents pour le placer de cette manière qui doit tourner bien plus à son avantage que s'il était resté ici. Vu encore que sa présence pourrait me devenir tout à fait préjudiciable dans ce canton»⁶².

Bientôt l'excès de cette tendance apparut. Par exemple, un M. Savary fit sortir sans aucune autorisation Rosalie Lambert de la maison de force. C'était le 3 juillet 1819 donc juste avant l'embarquement⁶³. Ainsi il était temps que cette deuxième phase cessât.

II. Analyse des émigrants

A. *Présentation globale*

1. *L'établissement des données générales*

Avant de présenter les caractéristiques de la société migratoire qu'ont formée les Fribourgeois, il convient d'évoquer de quelle manière celles-ci ont été obtenues.

Dès le début de l'élaboration de cette thèse naquit l'idée ambitieuse de retrouver tous les hommes qui participèrent à la création de Nova Friburgo. Par bonheur, les documents rencontrés permirent la réalisation de cet objectif. En effet, les Archives de l'Etat de Fribourg possédaient une liste d'émigrants datée du 20 juin 1819⁶⁴. Publiée aux frais du gouvernement et signée par le Directeur de la Police centrale, elle possédait non seulement toutes les garanties de l'authenticité, mais surtout elle pouvait être considérée comme définitive puisque le départ des colons brésiliens eut lieu le dimanche 4 juillet 1819. Grâce à cette pièce, le nombre des partants se calcula avec une suffisante exactitude. En outre, cette nomenclature rendait possible une première approche des émigrés, puisque le nom et le prénom du père de famille y étaient inscrits ainsi que sa profession et son village d'origine. Mais comment saisir non pas la structure familiale mais individuelle de cette émigration? Autrement dit, comment établir l'état civil de chaque émigrant? Par un hasard heureux, Fribourg a conservé tous les rôles d'inscriptions établis dans les préfectures cantonales⁶⁵. La consultation de ces dossiers donna la solution au problème. De plus, le recours aux recensements fribourgeois de 1811 et 1818 clarifia les imprécisions, estompa les doutes et combla les lacunes⁶⁶. Ainsi, 870 personnes furent repérées et identifiées. Chaque émigrant avait sa fiche sur laquelle figuraient les indications suivantes: nom, prénom, âge, état-civil, profession, villages de domicile et d'origine. Mais comment être sûr que ces 870 personnes aient toutes pris le bateau? Comment compter les défections? Pour le savoir, il fallait aller à leur recherche de l'autre côté de l'Atlantique.

La quête de ces émigrés au Brésil commença aux Archives Nationales de Rio de Janeiro. Au début, elle fut assez décevante. Car, la douane n'avait pas conservé de traces de leur arrivée⁶⁷. Il est vrai qu'une liste de distribution des subsides aux colons rendait possible une première confrontation avec le fichier de départ établi en Suisse. Mais cet état n'était que nominatif et surtout incomplet, de sorte que le dépistage exact des premiers habitants de la Nouvelle Fribourg restait bien problématique⁶⁸. Par contre, les recherches à Nova Friburgo se révélèrent fécondes. La Bibliothèque Municipale conservait le souvenir précis des fondateurs de la cité. Leurs noms figuraient dans un manuscrit de 1820⁶⁹. Puis la copie des livres de décès, de naissances et de mariages aux Archives de la Paroisse, précisait encore les données de cette population⁷⁰. Grâce à ces sources brésiliennes, il a été possible de déterminer avec une rigueur toute mathématique le nombre des Fribourgeois qui se sont embarqués, le dimanche 4 juillet, d'Estavayer-le-Lac. D'ailleurs, la liste de ces derniers se trouve publiée dans cet ouvrage⁷¹.

2. Le nombre des émigrants et sa répartition géographique

Le Canton de Fribourg, «noyau de la colonie» comme le dit avec justesse l'abbé Joye, le premier curé de Nova Friburgo, a donné 830 habitants à cette ville⁷². Inutile de se demander si ce chiffre correspond à l'optimum migratoire du Canton en 1819, puisque ce nombre a été fixé à l'avance par le Consul du Portugal en Suisse. C'est la première fois qu'un contingent aussi nombreux de Fribourgeois passa l'Atlantique. Les quelques Fribourgeois qui fondèrent au XVII^e siècle le canton des Suisses de Fribourg au Canada ne tiennent pas la comparaison⁷³. Il est intéressant de souligner le problème suivant. Le 20 juin 1819 la Chancellerie a comptabilisé 870 émigrants, alors qu'en fait, seules 830 personnes sont parties. Peut-on expliquer cette différence? Difficilement. Comme la mise sur pied des colons brésiliens dura d'octobre 1818 au 4 juillet 1819, il se peut que ce temps relativement long ait émoussé certaines décisions. D'autre part, en 1819, la saison agricole s'annonçait prometteuse, ce qui fit diminuer peut-être le nombre de ceux qui espéraient en l'eldorado américain. En tout cas, ce ne sont pas les stipulations sévères de l'acte d'engagement qui ont empêché ces 40 défections. Et maintenant, il convient de préciser ce terme de fribourgeois. Les partants sont-ils, de vrais Fribourgeois ou, au contraire, des Heimatlosen? Le partage est loin d'être égal, puisqu'il se trouve seulement 110 personnes sans-patrie. Ainsi le 87% des émigrants fribourgeois est des communiens; cette considération met à sa juste place l'importance de cette émigration de débarras.

L'ampleur de l'émigration fribourgeoise pour Nova Friburgo est relativement peu importante. Elle ne représente que le 1,10% de la population totale, si on se base sur le résultat du recensement de 1818⁷⁴. Seuls, les Districts de la Glâne, de la Veveyse et surtout de la Gruyère, dépassent ce pourcentage. Cependant, tout l'espace géographique a été touché par le phénomène. Le 30% des Communes a fourni des émigrants et la carte de la page 66 au premier abord montre bien un essaimage. Néanmoins des régions dominent. Le tableau suivant les établit avec exactitude.

Tableau 1

Répartition des émigrés fribourgeois par district

	<i>nombre absolu</i>	%
Broye	43	5
Glâne	130	15,6
Gruyère	310	37,3
Lac	58	6,9
Sarine	131	16
Singine	71	8,5
Veveyse	79	9,5
Non déterminé	8	0,9
Total	830	99,7 %

Donc, prédominance des émigrés de la montagne sur ceux de la plaine. La présence gruyérienne est suffisamment éloquente. Mais il faut tenir compte, dans cette répartition géographique, de facteurs humains. Pour expliquer la forte participation des villes de Gruyères, Fribourg et Semsales, les manœuvres des organisateurs (de Gachet, de Schaller et de Brémond) sont à ne pas négliger.

Avant de consulter la carte, encore cette considération: ce sont les subdivisions politiques de notre époque qui sont utilisées. Mais si le nombre des communes n'a pas beaucoup changé (moins qu'en 1819) les préfectures étaient 12 au lieu de 7⁷⁵.

3. *L'éclairage démographique*

Du point de vue démographique, les personnes identifiées atteignent le chiffre de 823. Il manque donc par rapport au nombre total de l'émigration, des précisions sur 7 individus. C'est généralement l'indication de l'âge qui fait défaut. Néanmoins ce chiffre de 823 est utilisable et offre plus qu'un échantillonnage. Quelle lumière va donner la pyramide des âges qui figure à la page 67 ?

Ce graphique dessine bien la caractéristique globale des émigrés fribourgeois; large base pourvue d'enfants qu'appuie la classe des adultes. Ce sont donc des familles avec peu d'enfants du premier âge; et cette population ne comporte presque pas de vieillards. On pourrait dire que c'est la classique pyramide des âges des émigrants. Ainsi vue dans la perspective de l'immigration, l'impression qui s'en dégage est optimiste. Toutes ces classes de zéro à vingt-cinq ans deviendront des forces vives dans le pays qui les reçoit; ce sont les classes pionnières de l'avenir.

Cette première démarche aboutissant à l'optimisme laisse penser que la demande exclusive de familles stipulée par le traité a été rigoureusement respectée. Mais le rôle de l'état dans la formation de cette société nous a montré que la réalité était quelque peu différente. Par exemple, on a vu que les enfants qui émigraient étaient parfois orphelins. On peut douter aussi que les adultes ne soient composés uniquement de pères et mères. C'est pourquoi deux tableaux seront encore nécessaires et d'ailleurs plus éclairants.

Carte 1

Emigration fribourgeoise à Nova Friburgo



Tableau 2: *Pyramide des âges des émigrés fribourgeois*

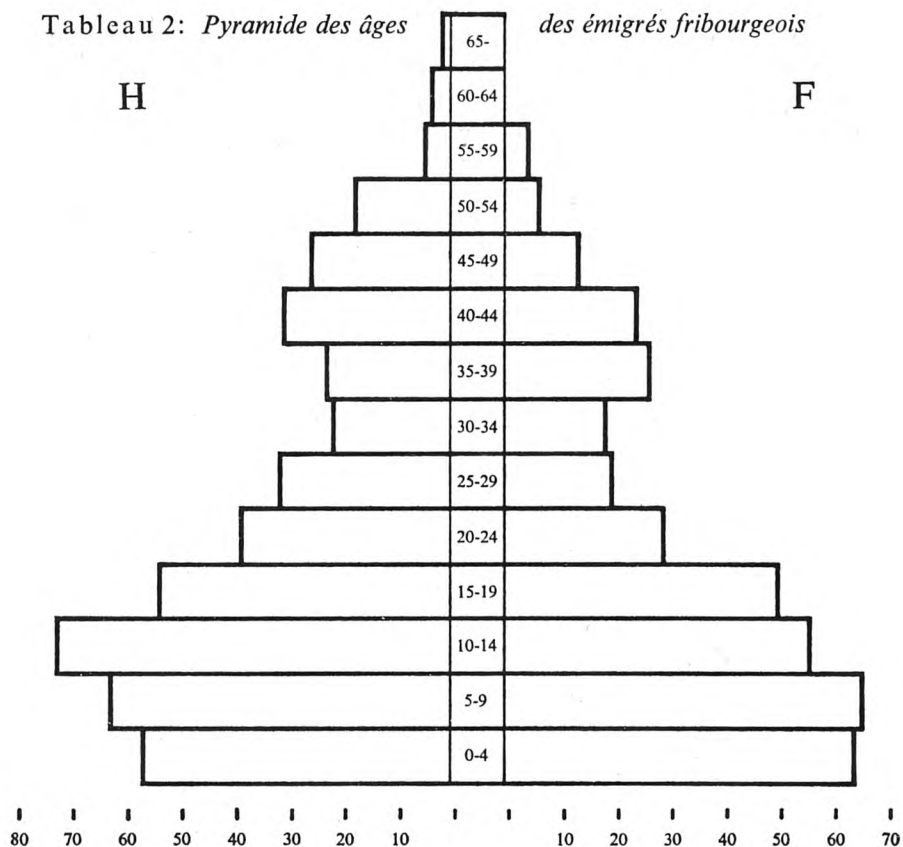


Tableau 3: *Emigrés fribourgeois d'après l'âge, le sexe et l'état civil*

Age	Hommes				Femmes			
	Célib.	Mariés	Veufs	Total	Célib.	Mariées	Veuves	Total
0-4	57	—	—	57	64	—	—	64
5-9	63	—	—	63	65	—	—	65
10-14	73	—	—	73	56	—	—	56
15-19	54	—	—	54	48	2	—	50
20-24	38	1	—	39	27	2	—	29
25-29	23	9	—	32	7	12	—	19
30-34	12	10	—	22	1	17	—	18
35-39	2	19	2	23	3	22	1	26
40-44	7	20	4	31	1	19	4	24
45-49	5	20	1	26	—	13	—	13
50-54	3	12	3	18	—	4	2	6
55-59	2	2	1	5	—	1	3	4
60-64	1	1	2	4	—	—	—	—
65	—	1	1	2	—	—	—	—
non-déterminé	1	—	—	1	1	3	—	4
Total	341	95	14	450	273	95	10	378

Le tableau 3 dégage la caractéristique principale de cette émigration. Cette légère prédominance masculine (450 hommes pour 378 femmes) amène la constatation suivante: ce sont des familles qui constituent le moteur migratoire mais il ne faut pas négliger pour autant une portion intéressante de célibataires.

Ce tableau permet de dénombrer exactement le nombre des familles. Nous trouvons 119 familles en additionnant les 95 familles complètes et les 14 incomplètes par suite de l'absence de la mère et enfin les 10 familles où seule la mère est présente. Ce total montre que l'exigence de l'accord de Rio est remplie dans une certaine mesure. En effet, il faut souligner qu'une famille sur cinq n'est pas complète. Et, dans l'optique migratoire l'absence du père ou de la mère est plus lourde de conséquence que dans une société sédentaire. Car, la veuve qui doit assurer l'existence de ses enfants par le moyen du défrichement est dans une situation bien problématique. Pour trouver avec exactitude le nombre des enfants il nous faut «analyser» la classe des célibataires.

Tableau 4
Les célibataires fribourgeois

Age	Hommes			Femmes		
	avec parents	sans parents	Total	avec parents	sans parents	Total
0-4	57	—	57	63	1	64
5-9	62	1	63	65	—	65
10-14	63	10	73	56	—	56
15-19	34	20	54	38	10	48
20-24	12	26	38	17	10	27
25-29	3	20	23	3	4	7
30-34	—	12	12	—	1	1
35-39	—	2	2	—	3	3
40-44	—	7	7	—	1	1
45-49	—	5	5	—	—	—
50-54	—	3	3	—	—	—
55-60	—	2	2	—	—	—
60-64	—	1	1	—	—	—
65	—	—	—	—	—	—
non-déterminé	1	—	1	—	1	1
Total	232	109	341	242	31	273

Ces 119 familles totalisent 688 personnes, donc plus du 82% de l'émigration.

Et les 140 autres individus, qui sont-ils? Ce sont des jeunes gens âgés de 20 à 35 ans que résorbait auparavant le marché du service étranger et que tente maintenant l'aventure brésilienne; à noter que les filles de cette catégorie sont quatre fois moins nombreuses. On remarque que les hommes ou les femmes de 40 à 45 ans sont en général les frères ou les sœurs du candidat marié; bref, «l'oncle et la tante» de nos anciennes sociétés rurales. Il se peut

aussi que parmi ce groupe, il y ait l'époux fugitif. Comment le savoir? Pour ma part, j'en ai dépisté deux seulement ⁷⁶. Enfin il se peut qu'il y ait «quelques piliers de cabaret» que Brémond redoutait tant de voir figurer dans les listes d'admission ⁷⁷. Mais ce tableau montre surtout que le 15% des garçons se trouve sans père et sans mère avant le départ. Et la situation optimiste qu'exprime la pyramide des âges tourne au dramatique par cet aspect des orphelins. Il ne faut pas oublier ceux qui le sont déjà à moitié. Là, il y a un drame qui s'annonce, dans cette société excessivement jeune, plus du 58% du total des émigrants. Que deviendra cette jeunesse lors de sa migration où les caractères démographiques se modifient rapidement par l'influence de la maladie et de la mort? On peut déjà craindre que le voyage d'Estavayer-le-Lac à Nova Friburgo ne la rende dénuée du soutien des adultes, ne la laisse orpheline.

B. *Une société aux visages multiples*

1. *Problèmes de méthodes*

La répartition des émigrés sur la carte a l'air d'un essaimage; mais la géographie a montré la prédominance des émigrés de la montagne sur ceux de la plaine. De plus, elle a rendu sensible l'importance des trois villes qui abritèrent les trois organisateurs. Puis, une première analyse de la population laissait croire à une interprétation judicieuse du traité, mais le décompte des célibataires corrigeait cet optimisme. Cette forte proportion de jeunes, constatée dans les tableaux statistiques, devenait inquiétante. Tout ceci ne fait qu'accentuer le poids que représentent ces enfants sur les adultes. Ceux-ci sont-ils en mesure de l'affronter? Et d'abord, quelle est la qualité de cette population active et comment se compose-t-elle?

Pour y répondre, il faut se méfier des conclusions hâtives, des jugements généraux. Il faut oublier un instant ces familles misérables décrites par l'historiographie suisse ou ces proscrits dénoncés avec amertume par l'historiographie brésilienne. Car les témoignages des contemporains peignent les caractères d'une société plus complexe; l'abbé Joye, dans ses lettres, ou Porcelet, dans ses manuscrits, donnent l'impression que ces émigrants forment une société aux visages multiples. Mais comment connaître les aspects divers de ce groupe? Quelle est la voie d'approche qui va permettre de saisir la situation sociale et économique des émigrés et les raisons d'un départ? Laissons-nous tenter par l'école des Annales et utilisons la méthode des professions ⁷⁸.

Comment prendre connaissance de l'activité des émigrants? La liste définitive, arrêtée le 20 juin par le Conseil d'Etat, donne chaque fois la profession. Mais cette indication se révèle d'un maniement délicat. Il est loisible de deviner que les organisateurs ont fait parfois de la surenchère. En vertu des conditions signées par Gachet, le Roi veut de préférence des agriculteurs, on peut craindre que les dénominations «agriculteur» figurant sur la liste définitive ne correspondent pas toujours à la réalité. Par exemple, il faut dans les calculs éliminer la profession agricole inscrite en regard des orphelins et des femmes céliba-

taires. D'autre part, les métiers de la liste définitive ne sont pas toujours conformes à ceux des premières listes d'inscription dressées dans les Préfectures. Dans ce cas, la préférence a été donnée aux métiers signalés par le Préfet, et lorsque le doute subsistait, le recours aux recensements s'est imposé.

Tableau 5

Les professions des Fribourgeois

Agriculture	cultivateur	87
	fruitier	2
	vigneron	1
	domestique	3
	journalier	1
Bâtiment, carrière	maçon	11
	menuisier, charpentier	20
Equipement, entretien	charron	4
	maréchal	5
	sellier	3
	cloutier, tourneur, taillandier	5
	tonnelier	4
	tanneur	4
	cordonnier, sabotier	14
Alimentation, têxtil	meunier	12
	boulangier	2
	tisserand	7
cadre, divers	prêtre	2
	instituteur	2
	médecin	2
	pharmacien	1
	divers	3
Total		<hr/> 195

Ce total de 195 professions permet un classement des milieux sociaux d'émigration. L'agriculture représente avec ses 94 représentants le 48%. En additionnant les différentes professions artisanales (les 31 du bâtiment, les 39 de l'équipement et les 21 de l'alimentation), on dégage un secteur presque égal à celui de l'agriculture. En effet, ce monde des «secondaires» totalise un 47%. Il ne faut pas oublier les 5% des émigrés du «tertiaire». Mais à cette terminologie trop moderne et peu signifiante pour notre époque, on préférera les termes de: milieu agricole, milieu artisanal, cadres et divers. Pour analyser la situation des émigrés en provenance de ces milieux, les annotations des préfets ont été largement utilisées. Mais pour en savoir davantage, les actes des notaires de la région gruyérienne ont été dépouillés. La lecture des proto-

coles des tribunaux de districts n'a pas été négligée. Comme on le voit, cette étude n'a rien d'exhaustif, néanmoins ce sondage donne des résultats intéressants ⁷⁹.

2. Les émigrés provenant du milieu agricole

L'importance de ce secteur n'étonne guère. Cette grande proportion d'agriculteurs est logique dans un canton fortement agricole. D'ailleurs, la demande des gens de ce métier est une condition du traité. Le Brésil veut fonder à Nova Friburgo une colonie agricole. Quoique les émigrés en provenance de ce milieu représentent environ le 50% du contingent, on aurait pu s'attendre à une plus grande proportion de cette profession. C'est Raffard qui en fait le reproche ⁸⁰. Mais il faut aussi considérer que le cloisonnement entre les professions n'est pas toujours très net; on peut être meunier et éleveur de bétail ou bien maréchal tout en cultivant des céréales. Et surtout il ne faut pas oublier que l'exigence du Roi en fait d'émigration a été, comme on l'a vu, contrecarrée par les intérêts immédiats de l'Etat.

Il est inutile d'analyser les diverses branches que distingue ce tableau. La présence de 2 fruitiers n'indique pas nécessairement une crise du fromage. Il faut en venir directement à la rubrique «cultivateur», qui est de loin la plus importante. Il faut distinguer 4 cas dans cette catégorie.

- a) les familles avec le père
- b) les familles sans le père
- c) les femmes célibataires de plus de 18 ans
- d) les hommes célibataires de plus de 18 ans.

a) Les familles avec le père

Ce sont les plus nombreuses. 46 pères de famille émigrent avec leur femme et leurs enfants. Quelle est leur situation au moment du départ? Présentant la candidature de Jean Bapst, le préfet écrit cette phrase très simple: «Il n'a rien, la commune payera» ⁸¹. Mais parlant de celle de Pierre-Antoine Thürler, le préfet de Gottrau note: «Cette famille a environ 1000 écus petits en propriété foncière» ⁸². Ces deux exemples montrent deux situations extrêmes: d'une part, le paysan pauvre, d'autre part, le paysan aisé. Entre les deux, se trouve le cas des paysans en position délicate, en difficultés. Voici quelques cas particuliers qui illustrent ces situations repérées souvent par les annotations des préfets et parfois par celles des notaires.

Le paysan aisé

C'est la situation de Xavier Bussard au moment du départ qui incarne le mieux ce type. Il habite Epagny, il est marié et père d'une fille de 11 ans. Lui-même en a 29. Si le préfet ne donne aucune indication, il existe dans les livres du notaire Dupré deux actes qui le concernent. Emigrant, il n'est pas obligé de vendre ses immeubles pour se payer et son équipement et son voyage. Bien au contraire, il paraît aisé et peut disposer de ses biens. Le 5 mai, il

amodie à son beau-frère pour une période de 6 années un clos et une portion de terre pour «le prix annuel de 4 louis et un écu neuf payable dans le courant du mois de mars après chaque jouissance à celui qu'il établira pour gérer ses affaires dans le pays»⁸³. Le 14 juin, c'est sa maison, son jardin et un verger qu'il loue, aussi pour le terme de 6 années⁸⁴. Donnant procuration à son oncle Nicolas Murith, il va au Brésil tenter fortune⁸⁵. Ses arrières assurés, il a bel et bien la psychologie du conquérant. Combien sont-ils de cette catégorie? Il est difficile de le dire avec des chiffres. C'est certainement le cas déjà vu de Thürler et de ses mille écus. Il y aurait Jean Grandjean de Morlon: «Ce particulier qui possède environ 800 écus petits d'avoir»⁸⁶ sans oublier François Butty de Mézières qui semble avoir beaucoup de fonds de terre et «tout l'attirail de campagne ainsi que du bétail»⁸⁷. Et surtout, il est impossible de clore ces considérations sur le paysan aisé qui part en conquérant sans citer Joseph-Théodule Bussard de Gruyères qui touche le 8 juin 1819 de l'héritage de son père «sa loyale part et portion» d'un montant de 2800 francs⁸⁸.

Le paysan en difficulté

Chez ce paysan, l'émigration n'est possible que s'il vend ses biens. Il arrive souvent qu'après cette opération, le bilan de l'actif soit maigre. Et dans ce cas, les subsides communaux sont appréciés mais non indispensables. Cette rubrique du paysan en difficulté contient toute une gamme de situations, provenant soit du caractère de l'exploitant ou des conséquences de la conjoncture économique. Pour évoquer la situation de Pierre Oddin, (il a un joli domaine mais il est sous curatelle), il semble que l'on doive incriminer son caractère ou son manque de savoir-faire⁸⁹. Voyons le cas de François Murith, qui, le 11 juin, est obligé de vendre sa maison, une demi-grange et un peu de terre. C'est l'épouse de Joseph Dafflon qui les achète pour la somme de 1660 francs. La moitié de cet argent servira à financer son départ et l'autre à payer ses dettes⁹⁰. Dans ce cas, la situation n'est pas des plus pénibles, il lui reste tout de même 800 fr et d'ailleurs, pour Murith, on se demande si c'est l'économie qui influence sa décision; ancien capitaine d'élite, on peut croire qu'il a des difficultés d'adaptation et le regret d'une vie plus mouvementée. Témoignage d'une situation difficile chez Jean Magnin qui déclare qu'après avoir payé ses dettes, il ne lui reste que 400 écus⁹¹. Mais pour les réaliser, il faut faire une entorse à la loi car c'est sa femme qui les possède. En donnant l'autorisation, le Gouvernement permet du même coup son départ et celui de François Robadey de Grandvillard qui doit lui aussi disposer des biens de sa femme «pour pouvoir suffire aux frais du voyage»⁹².

Le paysan pauvre

Enfin, il y a ceux qui ne possèdent plus rien. Il ne leur reste que leur volonté d'émigrer. Pour ceux-là, partir est un luxe que seuls l'Etat ou la commune peuvent leur offrir. Cette envie semble bien définir la situation de François Perroud de Berlens. Le préfet nous apprend: «Il est jeune, bon ouvrier, fort et robuste et très propre à tenter l'entreprise. Il a une très grande envie de

partir»⁹³. On sent la même situation chez Jacques Perrier qui n'a que des instruments aratoires mais son frère établi à Bulle lui a promis des avances pour la route⁹⁴. Pareil et peut-être plus douloureux le cas de Joseph Castella qui doit vendre son unique pièce de bétail, sa mère-vache, mais qui demande à l'acheteur de pouvoir jouir de son lait jusqu'au moment de son départ pour le Brésil⁹⁵. Et enfin le cas aussi représentatif de Jean Rime. Il est fermier au domaine dit le Clos Corboz, situé derrière Gruyères. Ce domaine appartient à l'avocat Castella de Fribourg. Rime doit 1300 fr à son propriétaire mais vu qu'il n'a pas de terre, on lui séquestre tous ses meubles et objets. Le notaire a conservé la liste de ceux-ci avec leur prix d'estimation. Ce fermier a dû vendre tous les effets qui lui appartenaient pour payer ses loyers en retard. S'il n'était pas misérable, il l'est devenu. Il possédait tout de même des chevaux, un métier à tisser et un miroir. Et pour expliquer le retard de ses paiements, il faut bien évoquer l'incidence catastrophique des années de cherté⁹⁶.

Enfin un cas de débarras de sans patrie terminera cette enquête de la catégorie des agriculteurs mariés. Inutile d'en parler davantage puisque dans cette catégorie, les heimatlosen forment une forte minorité. Sur un total de 46, ils sont au nombre de 6. Voici l'exemple de Sébastien Hildebrand.

Cultivateur sur le territoire de la ville de Fribourg (il figure dans le recensement de 1818), originaire des Grisons, ce père de famille est âgé de 49 ans et père de 5 enfants. C'est un apatride non pas à charge de la commune, mais uniquement du gouvernement. D'ailleurs, on a déjà fait connaissance avec lui dans ce chapitre. On se souvient des sentiments de l'Etat à son égard. Quand pour lui vont commencer les difficultés? En pleine disette, le 30 novembre, Hildebrand demande des secours. Il ne peut plus nourrir sa famille. Paternellement, l'Etat lui place ses deux filles Louise et Catherine en pension et fait entrer le fils aîné en apprentissage chez un maître-tailleur⁹⁷. Un an après, Louis, l'aîné, vole 24 francs et 18 montres valant 173,5 francs. Il est condamné par le Tribunal d'Appel à 8 ans de réclusion dans la maison de force⁹⁸. (Alors qu'un bourgeois, en 1817, opère une fraude de 1700 francs, est condamné mais à 6 mois de réclusion). Louis s'enfuit de sa prison puis est finalement récupéré par Genève. Le 12 avril, l'Etat obtient la décision d'Hildebrand de partir au Brésil, mais il devra «pour l'affermir dans sa résolution» lui fournir à lui et aux membres de sa famille, des habits, des outils et les frais de voyage. Finalement, le départ de cette famille coûtera à la caisse de l'Etat la somme de 838 francs⁹⁹.

b) Les familles sans le père

Combien y a-t-il de familles ayant à la tête, à défaut du père, une femme? Nous trouvons 6 cas de veuves qui partent dans le Nouveau Monde et parmi celles-ci 3 cas d'heimatlosat. Par leur âge, ces veuves semblent émigrer pour tenter de donner une meilleure vie à leurs enfants. Il se peut aussi qu'elles se laissent convaincre par les deniers de l'Etat. Ce dernier dépense 536 fr pour équiper et payer le voyage à la veuve Colignon et dans ce chiffre sont compris «les secours extraordinaires fournis à cette famille à diverses reprises pour l'aider en attendant le départ vu qu'elle ne gagnait rien pour subsister»¹⁰⁰.

Voilà pour les heimatlosen. Et les trois autres familles? Ce n'est pas pour cause de misère que la riche veuve Jaccoud de Fiaugère part pour Nova Friburgo. Agée de 43 ans et possédant plus de 2000 écus, ne va-t-elle pas tenter les chances d'un remariage en décidant d'aller outre-atlantique?¹⁰¹ Et Marie Comte de Romont que l'on doit considérer dans cette catégorie, bien qu'elle ne soit pas veuve, ne fuit-elle pas justement un mari trop malade? C'est probablement dans ce sens qu'il faut interpréter la note du préfet: «Le mari désirerait suivre sa femme mais il n'est pas admissible en raison de son état de maladie et de ses infirmités»¹⁰².

c) Les femmes célibataires

L'émigration des femmes ne paraît pas relever des impératifs économiques mais plutôt sociaux. Si le problème vient d'être soulevé chez les veuves, il est beaucoup plus net dans le cas des femmes célibataires. On peut considérer que les 11 femmes de cette catégorie n'émigrent que pour suivre l'attraction d'une famille parente ou bien pour fuir les hostilités d'un milieu. C'est le premier mobile qui semble jouer chez Claudine Gremaud d'Echarlens. Cette dernière possède 500 écus et veut s'associer à la famille de son frère. Il en va de même pour Josette Gavillet¹⁰³. Quant à Riso Marie, de Giffers, le cas est différent. Le préfet nous apprend que la paroisse de Chevrières «pourvoira à elle et à son enfant»¹⁰⁴. Très certainement, Marie Riso veut se soustraire aux conséquences sociales d'une naissance illégitime. Le fait de voir figurer Marguerite Sonnaillon de Villarepos sur les listes de départ, c'est évoquer le dénouement pénible et triste d'une chronique judiciaire. C'est le scandale de l'année 1817. Accusée d'inceste avec son frère, la justice procède à de longues interrogations avec la prévenue; l'affaire traîne et le 4 novembre 1817, le tribunal ne peut pas la condamner car il a «des suspicions très fortes contre le médecin de village»¹⁰⁵.

d) Les célibataires au-dessus de 18 ans

Pour ceux-ci l'émigration ne se fait pas sous le coup d'impératifs moraux, les joies de l'aventure influent peut-être leur décision. Car si le marché militaire leur est un peu bouché, pour eux s'ouvre l'horizon brésilien. D'ailleurs leurs pères et mères ne semblent pas opposer une longue résistance à leur désir d'émigrer. Depuis longtemps, la pratique du service étranger avait habitué les familles fribourgeoises à ces départs. En tout cas, on trouve dans les actes notariés de nombreux consentements de parents donnés au départ de leur fils¹⁰⁶.

Combien sont-ils? 36. Plus de la moitié provient de Gruyères et de Vuisternens-devant-Romont. Ici l'émulation a joué un rôle non négligeable. Leur situation? On dirait que l'aisée l'emporte sur la misérable. Les émigrés de Vuisternens-devant-Romont alignent tous 200 à 400 écus. Souvent les parents avancent le terme de l'héritage et font des constitutions dotales. Mais on voit Maurice Francey d'Enney emprunter à sa sœur l'argent nécessaire à financer son départ et donner en garantie la part qui lui reviendra lors de la mort de son père¹⁰⁷.

Sur les 8 heimatlosen, un seul cas d'entretien aux frais de l'Etat. C'est le cas de Prosper Roth qui reçoit en même temps la permission de se marier ¹⁰⁸.

Joseph Both de Granvillard illustre une autre situation. Il emprunte à sa mère 490 écus. Il promet devant notaire de les rembourser le plus tôt qu'il pourra ainsi que les intérêts légitimes «dans le cas où la fortune qu'il va tenter au Brésil lui soit favorable» ¹⁰⁹. Finalement l'expression «aller tenter fortune au Brésil» qu'emploie le notaire Dupré résume bien l'attitude de la majorité des émigrants de cette classe.

3. *Les émigrés provenant du milieu artisanal*

Les émigrés du milieu artisanal forment une égalité avec ceux qui proviennent de l'agriculture. Leur forte représentation indique qu'ils ont subi la disette et la crise économique tout autant que les cultivateurs; et peut-être davantage encore, puisque l'on sait que, en période de régression, ils sont les plus vivement touchés. La description des artisans présente quelques difficultés étant donné que souvent leurs traces manquent dans les registres de notaires.

Selon son nombre d'émigrants, il semblerait que le secteur du bâtiment ait particulièrement souffert de la crise. Mais si les maçons sont pauvres, il n'en est rien des menuisiers et des charpentiers, au contraire. En effet, les maçons ont dû compter sur les subsides pour pouvoir émigrer. A part Antoine Marchon de Vuisternens-devant-Romont, qui part avec 500 écus ¹¹⁰, les préfets insistent sur la pauvreté de ces gens. Ceux-ci sont au nombre de 11. On compte 5 célibataires, et 6 pères de famille. L'heimatlosat est fortement représenté. On dénote 5 familles apatrides venant toutes de Bulle. D'ailleurs, leurs noms de famille évoquent leur origine. Les Armingaud, les Dessoie, les Pellet sont des Savoyards venus en 1805 pour reconstruire la ville incendiée. Par contre, la situation des menuisiers et des charpentiers est meilleure. Si Jean Dafflon de la Tour-de-Trême n'a «moins que rien» ¹¹¹, la famille Genilloud de Bulle possède 1300 écus ¹¹², les Bossens d'Estavayer-le-Gibloux disposent de 1000 fr ¹¹³. C'est dans cette catégorie que l'on trouve la fortune la plus élevée de toute l'émigration; présentant la candidature de Pierre Gavillet de Chavannes-les-Forts, le préfet de Romont écrit: «Il possède conjointement avec sa femme environ 6000 fr. et a tous les outils de ses états. Sa femme s'entend à la moulure du grain» ¹¹⁴. Sur 20 hommes de cette branche artisanale, la moitié émigre de la Gruyère et il n'y a que 2 apatrides. L'émigration de François Chollet est étonnante. Agé de 50 ans, il décide de partir avec son fils aîné en laissant à Charmey le reste de sa famille. Est-ce une fuite de ses responsabilités familiales? Il ne le semble pas puisqu'en mai, il songe à abandonner son projet. Mais l'explication suivante donne peut-être la raison de son départ: en 1814, il est dénoncé comme révolutionnaire par le parti et les troupes de la Restauration opérant en Gruyère ¹¹⁵. Certes, une pression des autorités nouvellement en place va le remettre dans le droit chemin. Son départ en 1819 ne signifie-t-il pas une inadaptation au régime politique de son canton?

C'est par une réflexion du même genre que commence l'analyse du secteur de l'équipement et de l'entretien. Il se peut que l'émigration de Jean Sermoud soit due à des difficultés économiques; le préfet de Gottrau fait part de ses

dettes. Il se peut qu'il s'en aille aussi du pays pour la même raison que Chollet. Car il est également, en 1814, dénoncé comme «agitateur politique»¹¹⁶. Il s'était opposé en donnant des coups de bâton aux soldats de l'occupation, et a vécu les premiers jours de la Restauration en prison. L'émigration de Jacques-Martin Péclat apparaît, à première vue, comme celle du conquérant. Il jouit d'une situation aisée: il a un domaine de 12 poses «avec bâtiments, forge et outils de campagne»¹¹⁷. Pourtant, à peine arrivé au Brésil, le Gouvernement de Fribourg lance contre lui une recherche en paternité¹¹⁸. Ces considérations montrent combien sont diverses les causes d'émigration.

Continuer la présentation des autres branches de l'artisanat aboutirait à constater l'alternance de situations aisées et pauvres, analyse qui deviendrait monotone et maintenant sans aucun intérêt.

4. *Les cadres de la colonie et les divers*

Le traité signé par S.-N. Gachet stipule dans ses articles VII et VIII la venue à Nova Friburgo de cadres religieux et civils¹¹⁹. Le canton de Fribourg, lieu de l'initiative et noyau de la colonie, en fournira quelques-uns.

a) Les cadres religieux

Le 5 octobre 1818, Gachet expose à Monseigneur Yenni les avantages offerts aux ecclésiastiques qui accompagneront les émigrants. Outre un salaire appréciable et le casuel, ils recevront des terres, des bestiaux et on leur bâtera des maisons¹²⁰. Il faut attendre le 12 avril pour voir se dessiner des candidatures. Deux capucins sont pressentis: les Pères Maillard et Ignace. C'est le Consul J.-B. de Brémond qui les recommande à l'évêque résidant à Fribourg¹²¹. Mais finalement, ce sont deux prêtres séculiers qui desserviront la paroisse de Nova Friburgo. L'abbé Joye sera nommé curé et l'abbé Aeby, vicaire¹²².

Jacques Joye, âgé de 29 ans, est curé de Villaz-St-Pierre lorsqu'il se décide à partir au Brésil. Pourquoi émigre-t-il? Est-ce la fuite devant certaines difficultés qu'il rencontre dans son ministère? Il ne le semble guère; en tout cas, il existe aux Archives de l'Evêché une pétition de ses paroissiens demandant qu'il reste¹²³. Est-ce l'appât du gain ou bien se sent-il une vocation de missionnaire? Il va donner dans le Nouveau Monde l'exemple parfait du prêtre-colon. Sans négliger comme il le dira à son ancien évêque «le bien spirituel» des Suisses émigrés, il cultivera ses terres avec une main-d'œuvre composée d'esclaves et d'orphelins helvétiques¹²⁴. Toutefois, il paraît difficile d'établir les causes de son émigration. Esprit cultivé, l'abbé Joye est un grand ami de l'abbé Dey. Il est un membre actif de son groupe «de Correspondance ecclésiastique». Malgré leur dévouement à la cause catholique, on sait que ces prêtres seront soupçonnés par l'autorité épiscopale¹²⁵. Ainsi, il se peut que l'abbé Joye choisisse le Brésil par besoin d'ouverture, d'élargissement, par déception...

Quant au vicaire, les données sont plus minces. Agé de 25 ans et originaire de la Singine, il habite, au moment de son départ, au numéro 56 du quartier du Bourg¹²⁶. Il emmène avec lui sa ménagère Marie Vial ainsi qu'un jeune

heimatlos que la commune de Fribourg lui confie. Dans cette expédition, il exerce le ministère en langue allemande. Son curé le trouvera bien novice pour une telle expédition : il le trouve « jeune, sans expérience, il n'est pas d'un grand secours »¹²⁷. D'ailleurs il ne verra jamais la Nouvelle Fribourg. Car le 7 février, il se noiera dans le *rio* Macacu¹²⁸.

b) Cadres civils et divers

Si les cadres religieux sont exclusivement fribourgeois, il n'en sera pas de même avec les cadres civils. Le médecin principal et le vétérinaire seront engagés en France par Gachet. Cependant Fribourg fournira deux médecins. Le plus jeune est Jacques Moosbrugger. Il a 27 ans, son père tient une confiserie réputée dans la ville¹²⁹. Il n'est pas sûr que Jacques ait terminé ses études au moment de son émigration. Il est encore étudiant à la Faculté de médecine de Strasbourg. C'est d'ailleurs, lors d'un arrêt à Kehl, que celui-ci rejoindra les émigrants de son pays natal¹³⁰. Il ne pratiquera pas son art bien longtemps, il tombera malade dès le début de la traversée et aura l'océan pour tombeau. Le deuxième membre du corps médical s'appelle Pierre-Louis de Porcelet. Il émigre seul et laisse une fille au pays. Originaire de Lorraine, sa famille vint s'établir à Estavayer-le-Lac à la fin du XVIII^e siècle. Son père était médecin-chirurgien à l'hôpital de cette ville et y reçut la naturalisation. Porcelet naquit dans la cité staviacoise, fit ses études en France et au moment de la Révolution il choisit l'épée. Royaliste ardent, il fait la campagne de Vendée. Une affaire de duel l'oblige au début de la Restauration à se réfugier dans sa ville natale. Son biographe, Robert Loup, ne tarit pas d'éloges à son sujet. « Preux chevalier, fin lettré, âme loyale qui cherche son équilibre, Pierre-Louis Porcelet incarne la fidélité suisse envers les Bourbons et ce christianisme un peu littéraire de la Restauration »¹³¹. Cependant on verra par la suite qu'il faudra corriger cette apologie.

Bien que le traité n'en parle pas, les organisateurs se sont souciés de donner à la colonie des enseignants. Gachet a pris contact avec le père Girard. Celui-ci est décidé de choisir des sujets capables pour installer dans la nouvelle colonie « la succursale de son Institut »¹³². Ainsi le savant cordelier désire faire connaître dans le Nouveau Monde la méthode de Lancaster, dite de l'enseignement mutuel. Les deux professeurs sont Bonaventure Bardy, instituteur à Estavayer-le-Lac et Simon Mettraux, heimatlos résidant à Fribourg. L'enseignement mutuel sera une gloire pour la cour de Rio de Janeiro.

Le patriciat verra deux de ses représentants dans les rangs de la colonie. Népomucène de Schueller émigre peut-être pour tenter la fortune que sa patrie lui refuse. Cependant, il a eu des difficultés avec la justice. En 1815, secrétaire au département militaire il est accusé d'avoir volé 17 louis d'or à P. Bapst¹³³. On le déplacera à la préfecture de Montagny où il occupera jusqu'à son départ la charge de greffier. L'inscription d'Auguste Stöcklin signifie-t-elle une inadaptation à la vie de la République de Fribourg? En tout cas, 20 ans après, quoique devenu riche, il parlera avec amertume de son ancienne patrie. On sait que son père, châtelain de la Chassotte, a été dépouillé de ses biens sous la Médiation et qu'il vivra en exil à Berne¹³⁴.

LA CONSTELLATION DES ÉMIGRANTS SUISSES DANS LA CRÉATION DE NOVA FRIBURGO

J.-B. Brémont va exercer ses fonctions consulaires avant d'avoir reçu l'exequatur des autorités helvétiques. On constate même qu'il ne le recevra jamais. Robert Loup, acerbe à son égard, lui reproche finalement d'avoir usurpé le titre de Consul du Portugal¹. Qu'en est-il? Si, en droit, il n'a jamais reçu l'exequatur de la Confédération, en fait, on doit bien reconnaître que les cantons helvétiques l'ont traité comme tel pendant toute la préparation de l'émigration. Par exemple, Fribourg, en octobre 1818, lui écrit une lettre de félicitations en ces termes: «Nous trouvons dans l'établissement de ce nouveau consulat une preuve marquante du désir qu'a Sa Majesté d'entretenir des relations amicales avec la nation suisse et nous avons également ressenti une vive satisfaction de ce que le choix de Sa Majesté est tombé sur vous, Monsieur, dont nous avons su apprécier les talents, les qualités estimables et l'attachement que vous avez voués à votre patrie adoptive»². Berne, canton directeur, ne dément point l'attitude fribourgeoise. Déjà en septembre, le Conseil Secret de cette ville juge la fonction de Brémont non seulement utile, mais nécessaire à toute la nation suisse³. Certes, une année plus tard, le Gouvernement bernois changera d'avis à l'égard de Brémont. Il n'en reste pas moins que, durant la mise sur pied de l'émigration, la République bernoise le considère comme consul.

En novembre, Brémont exécute la première de ses instructions consulaires. Le 10, il entre en correspondance avec des cantons catholiques et mixtes de la Confédération et fait ainsi son entrée officielle sur la scène helvétique.

Après avoir évoqué la pénible situation du pays, en soulignant la paralysie de ses produits et le départ de ses producteurs de sorte que les journaux sont pleins «de ces émigrations aussi mal conçues que mal dirigées»⁴, il a la mission, dit-il, d'offrir à la Suisse des moyens nouveaux de prospérité et de bonheur, car le Brésil ouvre aujourd'hui son immense territoire à l'industrie des habitants helvétiques.

Cette ouverture brésilienne a trois dimensions. La première, consiste pour le Brésil à recevoir de «riches capitalistes, qui seraient disposés à financer des entreprises agricoles ou industrielles»⁵. Le deuxième mode, c'est la décision royale de fonder des colonies agricoles. Brémont annonce qu'une première expérience sera tentée. Il envoie aux cantons les résultats de la négociation qu'a entamée le canton de Fribourg; il leur adresse en outre, le texte du traité signé par Gachet ainsi que la notice de ce dernier consacrée à Canta-

gallo. Enfin, troisièmement, le Souverain désire que la Suisse capitule plusieurs régiments de soldats. Dans ces capitulations militaires, Sa Majesté y verrait le gage «d'une alliance perpétuelle» entre les deux pays ⁶.

On verra comment la Suisse va répondre à cette ouverture brésilienne, à ces trois possibilités d'émigration. Mais c'est surtout la deuxième qui va nous intéresser, puisque Brémond, ce jour-là, par sa Note Confidentielle offrait aux cantons de Vaud, Neuchâtel, Valais, Berne, Argovie, Lucerne, Soleure et Schwyz de participer à la création de Nova Friburgo.

I. Politique bernoise et participation jurassienne

A. L'espérance brésilienne

1. Création d'une commission

Comment réagira la République des bords de l'Aar aux propositions du consul du Portugal?

Le 12 novembre 1818, à Berne, réunion du Conseil Secret. On parle de la situation économique du canton, on discute de l'émigration; et surtout, on prend une décision unique dans la naissance de la Nouvelle Fribourg ⁷.

Ce 12 novembre, Messieurs les secrets parlent avec gravité. Ils évoquent le souvenir de la malheureuse Révolution (die unglückselige Revolution). Cette dernière a durement frappé les finances de l'Etat et celles de nombreux particuliers. Si maintenant l'Etat s'est rénové, son économie est loin d'être florissante. Le leitmotiv pessimiste de la Restauration revient: Berne n'est plus l'antique et opulente République. Elle a perdu son ancienne prospérité. Et, cause ou conséquence de cette conjoncture: l'Etat se vide de sa substance démographique. Par nécessité, sa population prend goût à l'émigration. Constatant ce phénomène, le Gouvernement n'envisage pas de l'enrayer. Mais conscient de ses devoirs, il juge opportun de s'occuper des émigrants. Dans ce domaine, sa fonction est de déjouer l'inconnu qui attend l'émigrant par une plus grande sollicitude paternelle. C'est au fond ce qu'il écrit au Petit Conseil: «In dem Ende scheint vor allem uns eine gründliche und genaue Untersuchung durch erfahrene und sachkunde Magistraten erforderlich, welche dem Geschäft der Auswanderung Ihre ganze Aufmerksamkeit widmen würden» ⁸. Plus précisément, dans sa lettre, le Conseil Secret demande aux membres du Petit Conseil de créer une commission spéciale pour s'occuper de l'émigration.

Le 16 novembre, le Petit Conseil accepte la proposition. Il demande au Conseil de Justice de lui fournir une liste de candidats ⁹. Un mois plus tard – soit le 10 décembre – la commission de l'émigration est constituée:

Président :

Monsieur le Conseiller de Gingins

Assesseurs :

Monsieur de Diesbach, ancien préfet de Laupen

Monsieur Charles-Louis de Wattenwyl, ancien major général au service de l'Angleterre

Monsieur de Wattenwyl, directeur de la police cantonale

Monsieur Carl de Lerber d'Arnex ¹⁰.

2. Ses instructions

En apprenant leur nomination, les membres reçoivent leurs instructions dont voici les trois principaux points :

1. «Die Frage über die Zweckmässigkeit und die Vorteile der Auswanderungen überhaupt, in bezug auf die hiesigen Angehörigen, genau und gründlich zu untersuchen.»
2. «Zu beraten, in welchem Teil der Neuen Welt allfällig eine Kolonisation mit grösserem Vorteil verbunden wäre.»
3. «Zu untersuchen, ob und wie auf eine der landesväterlichen Fürsorge angemessene und für das Interesse unserer Angehörigen erspriessliche Weise, eine Auswanderung nach Brasilien engagiert und organisiert werden könnte» ¹¹.

La réaction bernoise est doublement intéressante :

Ce sera l'unique canton qui aura créé une commission ad hoc. De celle-ci, l'historien Natsch dira : «Diesen fünf tatkräftigen Männern lag das Regieren und Organisieren im Blut, und sofort nach ihrer Gründung entfaltete die Kommission eine rege Tätigkeit» ¹². Précisons tout de même que l'âme de l'équipe sera, comme à Fribourg, le directeur de la Police. Et avant de parler de l'activité de ces cinq messieurs, il nous faut poser l'hypothèse de cette création. Pourquoi Berne crée-t-il cet organisme? Ce n'est pas seulement à cause de la perspective immédiate pour le Brésil que Berne fonde une commission spéciale. Il y a plus. Berne se pose toute la problématique de l'émigration, comme ces instructions le laissent entrevoir. Mais on peut se demander si Berne ne songe pas à imiter l'entreprise fribourgeoise. L'idée est en train de germer dans le cerveau des politiciens d'envoyer à la cour de Rio un Gachet bernois. Si la troisième instruction donnée à la commission permet cette hypothèse, la lettre confidentielle du Conseil Secret à de Wattenwyl montre bien que ce projet est envisagé ¹³. D'ailleurs, le premier rapport de la commission des cinq prouvera avec plus de netteté que des démarches dans ce sens sont en cours.

Avec raison, Natsch souligne la vive activité de cette commission. La veille de Noël, cette dernière fournit déjà au gouvernement son premier rapport. Nous en dégagerons les points principaux.

3. *Le remède de la maladie bernoise*

Dans une première partie, les cinq se proposent de répondre à la première instruction fixée par le gouvernement. A l'unanimité, ils constatent la surabondance de la population dans le canton. De plus, son rythme de croissance est si rapide que bientôt elle ne sera plus en accord avec la production économique. Il ne faut pas perdre de vue, disent-ils, qu'une partie du territoire est montagneuse et infertile. Cette «explosion» démographique fait craindre de sérieuses conséquences pour l'avenir. Mais dans cette inquiétante conjoncture, c'est le secteur des classes défavorisées qui est le plus à redouter. Car les pauvres sont devenus pour les communes et pour l'Etat «eine fast unerträgliche und erschöpfende Last»¹⁴. Le système d'aide et de secours traditionnel devient petit à petit inefficace et bientôt peut-être impossible. Devant toutes ces considérations, la commission estime: «Dass keine Aufgabe für unsern Canton von höherer Wichtigkeit seyn könnte, als diejenige ein Mittel auszufinden, um dem erwähnten grossen Übel wo möglich eine Erleichterung zu verschaffen und der, für die Zukunft unser ganzes Land, und dessen Wohlfahrth bedrohenden Folgen, vorzubringen»¹⁵.

Pour celle-ci, l'émigration vers des terres fertiles et encore vierges offre le moyen sûr pour rétablir l'équilibre démographique. L'opportunité, voire même la nécessité d'une telle solution, semble être démontrée à la commission par la tendance générale de l'émigration qui se manifeste d'une manière vive depuis quelques années, non seulement dans le canton de Berne mais aussi dans toute la Suisse. Finalement, la commission va livrer le fond de sa pensée dans cette phrase: «Dass sie in dem System einer bestmöglich anzuordnenden Auswanderung und Colonisation das zweckmässigste Hülfsmittel zur Erleichterung unsers Landes finde»¹⁶.

Le raisonnement de ces messieurs de Berne en matière de population dénote une attitude malthusienne. Comme Malthus, la commission constate les dangers d'une surpopulation. Surtout, il est intéressant de souligner que dans cette analyse de la situation, l'émigration n'est pas considérée comme un mal, mais au contraire, comme le remède approprié pour guérir le canton de Berne de sa maladie démographique.

4. *Les possibilités du Nouveau Monde*

Après avoir démontré la nécessité de l'émigration, la commission des cinq envisage la question: où les Bernois doivent-ils émigrer de préférence? Comme la plupart des esprits européens de cette époque, les cinq regardent du côté de l'Atlantique, car, c'est le Nouveau Monde qui semble offrir les meilleures conditions: «Der Überzahl der Europäischen Einwohner einen Zufluchtsort, und ihrer Arbeitsamkeit die Anbauung und Benützung ihres fruchtbaren Bodens anzubieten»¹⁷.

a) La peu recommandable Amérique du Nord

Concernant les Etats-Unis, la commission a obtenu des renseignements d'un certain von Gagern. Selon celui-ci, les terres à mettre en valeur ont une super-

ficie de 600 millions d'acres. On peut les acheter au prix de deux dollars l'acre. Un des principaux avantages est celui de la liberté de culte que garantit une Constitution républicaine. Mais les désavantages l'emportent. Il est bien connu, dit-elle, que les terres à défricher se situent profondément à l'intérieur du pays. Cet éloignement des ports maritimes va empêcher l'écoulement de la production des colons. De plus, cet isolement risque d'être fatal à la sécurité des établissements, puisque ceux-ci auront à subir les attaques des indigènes.

Le Canada amène les mêmes remarques, encore est-il moins recommandable. Il ne faut pas oublier: «Dass dieses Land durch seine nördliche Lage obschon die Sommer warm sind, sehr kalten Wintern ausgesetzt ist»¹⁸.

La commission porte un regard bien pessimiste sur les chances de l'émigration en Amérique du Nord. Inutile d'insister. Le XIX^e siècle, tout au long de son cours, corrigera ces appréciations. Mais ce tableau sombre dressé par cette commission sur l'avenir de la démocratie en Amérique fait contraste avec l'espérance brésilienne.

b) L'avantageux Brésil

Les cinq n'épiloguent pas longtemps pour montrer leur préférence. L'Amérique du Sud leur paraît plus attrayante que l'autre déjà à cause de sa fertilité et de son climat. Parmi toutes les nations de l'Amérique latine le Brésil se détache. Du point de vue de l'émigration, ce pays, par son consul, vient de faire des propositions concrètes. La commission a lu et analysé le traité signé par Gachet. Ce document lui paraît une convention extrêmement favorable (eine äusserst günstige Convention)¹⁹. Après en avoir fait l'exégèse, elle conclut que la colonie projetée se fera dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Mais les cinq ne se sont pas contentés de prendre connaissance des textes, ils ont eu un entretien avec les réalisateurs de cette première colonisation. Gachet et Brémond ont parlé à Berne de leur conception de l'émigration, de la dimension, etc...

Et dans la même conférence, un sujet de haute importance a été abordé: celui d'ouvrir d'éventuelles négociations avec la cour de Rio de Janeiro pour l'établissement d'une colonie bernoise. En voici la mention textuelle: «In der gleichen Conferenz wurde nachher ein Gegenstand berührt, welcher für unsern Canton von einer höhern und weit ausgedehnten Wichtigkeit seyn würde, nemlich derjenige einer anzuhebenden Unterhandlung mit dem Hof von Brasilien für eine besondere Berner Colonie»²⁰. Certes l'idée est encore exprimée au conditionnel car la grande difficulté consiste dans la différence de religion. Les cinq estiment qu'on ne pourrait entrer en pourparlers avant que le Brésil ne soit décidé d'accorder au gouvernement l'assurance de la liberté de culte à ses ressortissants. A ce propos, Gachet a montré des possibilités d'entente. Il a parlé d'une lettre récente que lui avait envoyée l'ambassadeur du Portugal à Paris qui semblait annoncer une détente brésilienne en matière de tolérance religieuse. Il a encore ajouté que les intentions du Roi Jean VI étaient d'appeler d'autres Suisses dans ses Etats si l'expérience de Nova Friburgo était concluante; ainsi sa Majesté serait bien obligée de céder

et d'accepter des colons des deux confessions. Il a terminé en disant qu'il ne fallait pas non plus négliger le précédent anglais. La commission a encouragé Gachet à se rendre à Londres pour discuter de ces questions avec le premier ministre de S.M.T.F.

On a l'impression, en lisant le rapport de la commission des cinq que, si ces préliminaires aboutissaient à la formation d'une colonie bernoise au Brésil, ce serait alors la pleine réalisation de l'espérance brésilienne. Mais cela, l'avenir le dira... Peu importe, puisque cette espérance prendra dans l'immédiat une première forme. En effet, le Consul Brémont offre à Berne de prendre part à la première colonisation en fournissant environ 500 colons ²¹.

A l'unanimité, la commission demande au Gouvernement d'accepter cette proposition très avantageuse. Pour la réaliser, on regarde du côté du Jura.

B. *Le Jura participe à la création de Nova Friburgo*

1. *Le choix du Jura*

Au début de 1819, le Petit Conseil accepte les propositions de sa commission d'émigration. Berne participera donc à la création de Nova Friburgo. Le 11 janvier, le Gouvernement demande aux cinq d'entrer en correspondance avec les baillis de l'Évêché afin de savoir s'il se trouverait parmi la classe des gens sans patrie un nombre suffisant de futurs Brésiliens ²². Par cette démarche, Berne, du même coup, précise les buts que doit atteindre sa politique migratoire ainsi que son mode d'application. Prudent, il fera d'abord un sondage.

Tenant compte des lumières que le présent jette sur le passé, une délicate question sera posée. Pourquoi Berne choisit-elle le Jura ?

A l'époque, Berne donne cette explication. De Wattenwyl écrit à Brémont que la raison en est la surpopulation de l'Évêché, raison peu convaincante puisque les politiciens bernois, comme on l'a vu, ont constaté une surpopulation dans tout leur territoire sans faire de distinctions régionales ²³. En 1820, le virulent journaliste Da Costa, dans son *Correio brasiliense* écrit nettement que, depuis le rattachement du Jura au canton de Berne, beaucoup d'habitants de cette terre jadis française se sont réfugiés au Brésil ²⁴. Voilà un argument qui intéressera l'historiographie jurassienne à tendance séparatiste. Pourtant, un Jurassien, lui aussi contemporain de l'événement, tient un autre langage. Il s'agit du jugement apporté par Monseigneur Bélet dans ses Mémoires. Ce témoin, qui ne peut pas être soupçonné d'un excès de sympathie à l'égard de la République des bords de l'Aar, parle de la politique migratoire du Gouvernement en des termes bien chaleureux : «Le Gouvernement de Berne se montra dans cette circonstance comme un bon père, qui prend à cœur l'intérêt de ses enfants... Rien ne fut négligé pour procurer aux émigrants les facilités d'exécuter leur projet... Toute cette affaire fut réglée avec la bienveillance la plus touchante, et elle fait le plus grand honneur au Gouvernement d'alors. L'historien ne voudrait rencontrer sur son chemin que des actes de cette nature» ²⁵.

Dans ce choix du Jura, on peut déjà amener une explication très simple. Le Jura a été choisi parce que le roi Jean VI voulait pour cette première colonisation des Suisses de religion catholique romaine. La convention de Gachet le stipule clairement dans son article premier. De plus, l'idéologie de l'espérance brésilienne qui se dégage de la commission d'émigration renchérit cette explication. Il ne faut pas oublier que si celle-ci se réalise pleinement, Bernois et Jurassiens sont destinés à vivre ensemble dans le royaume de Jean VI.

2. L'objectif à atteindre

Mais Berne manifeste l'intention de se débarrasser d'une catégorie d'habitants du Jura. Par cette émigration, il se fixe comme objectif de donner une patrie – du moins juridique – à la classe des heimatlosen. Le but à atteindre est donc le même qu'à Fribourg.

A cette époque, le problème de l'heimatlosat a une dimension suisse. Depuis 1815, la Diète s'en occupe chaque année; des cantons lancent des projets et on parle de plus en plus des éventuels bienfaits d'un concordat. Il est vrai que, dans le canton de Berne, ce problème se complique davantage du fait de la réunion du Jura. Berne est soumise aux effets du droit international. Il est lié par une clause du Traité de Paris. En 1815, les puissances européennes lui ont donné un délai pour décider du sort de plus de 3000 étrangers qui résident dans l'ancien Evêché. A la fin mai 1820, la question devra être réglée; sinon la France ne collaborera plus à sa solution. Ainsi à Berne, en 1819, le temps presse...²⁶.

Le Petit Conseil dispose de trois moyens pour donner une existence juridique aux apatrides:

- a) La reconnaissance par le Gouvernement de Louis XVIII de la nationalité française à des familles habitant le Jura;
- b) L'octroi du droit de bourgeoisie par l'admission de ces apatrides au sein d'une commune jurassienne;
- c) Le départ obligatoire de ces étrangers du territoire cantonal.

Pour commencer la liquidation de cette affaire, Berne choisit le troisième procédé. Il saisit la perspective de l'émigration pour l'appliquer. Plus tard, en décembre 1819, il prendra le deuxième moyen: l'intégration des heimatlos dans des communes. A titre de référence, c'est seulement en 1830 que l'on pourra considérer l'heimatlosat comme une affaire réglée²⁷.

Analysant ces faits dans la deuxième moitié du XX^e siècle, la tentation est grande de passionner le débat, de parler d'une manœuvre d'expulsion de familles jurassiennes de la part des autorités bernoises. Pourtant, ce n'est pas nécessairement au niveau du gouvernement qu'il faut chercher les responsables. En choisissant le troisième procédé, Berne savait qu'il prenait la voie la plus facile, celle qui ne froisserait pas la susceptibilité des communes jurassiennes.

En effet, c'est à l'intérieur des communes que se sont secrétées les forces de répulsion les plus vives à l'égard des apatrides. Au début du XIX^e siècle,

la commune est non seulement une entité politique, mais un petit univers assez replié sur lui-même. Dans ce microcosme, des groupes coexistent et s'affrontent. Ne parlons pas de ceux que forment l'intérêt familial, les traditions professionnelles, voire déjà l'idéologie politique. Il y a une division bien plus simple entre les habitants d'un village. L'opposition existe entre ceux qui ont les droits de bourgeoisie et ceux qui ne les ont pas. Bref, pour employer le langage de l'époque, mettons d'un côté le groupe des «bourgeois» et de l'autre celui des «étrangers». Ce clivage a un fondement économique. Les bourgeois refusent d'intégrer les étrangers à leur société parce qu'ils craignent une diminution du revenu que leur accordent les biens communaux. Plus la tablée est nombreuse, moins grande est la part du gâteau! Entre les uns et les autres, la tension est parfois vive. Généralement, en période de crise, un mouvement xénophobe s'empare des bourgeois. Pendant les moments de disette, alors que la subsistance devient précaire, on a tendance à considérer les étrangers comme les boucs émissaires, ceux qui sont cause de tout le malheur!²⁸.

Illustrons cette digression par un document de 1820. Il s'agit de l'époque où Berne choisit le deuxième procédé pour résoudre la question des heimatlos. Pourtant les maires et ambourgs du bailliage de Courtelary se rebiffent. Relevons leur langage qui exprime la mentalité: «Les communes, par des sentiments d'humanité et de charité chrétienne, ont offert des secours pécuniaires à tous ces étrangers qui ont cherché des établissements ailleurs; quelques-uns en ont profité et on leur a remis des sommes considérables. Mais d'autres guidés par des conseils ennemis du repos et de la tranquillité publique sont restés ici parce qu'on leur avait insinué et fait croire qu'ils auraient part aux biens des communes comme à un pillage lors d'une révolution. Les communes sont encore dans les mêmes dispositions à leur égard et pour prouver combien elles sont désintéressées, c'est qu'on a voulu entrer en négociation et tâcher de placer ces individus et les établir dans la nouvelle colonie dont M. le capitaine May est le directeur, mais encore une fois, mal conseillés, loin de se montrer disposés de répondre à nos bienfaits, ils ont donné des preuves si évidentes de leur insoumission et insubordination qu'il serait vraiment dangereux, tant pour l'Etat que pour nos communes, de nous les associer»²⁹.

Plus que la préférence marquée par ces messieurs de Courtelary pour l'émigration comme solution de l'heimatlosat, quoique précieuse pour notre sujet, c'est la mentalité du groupe dominant à l'égard des étrangers qui se dégage de ce document qui va nous intéresser. Ces étrangers sont qualifiés d'ennemis du repos et de la tranquillité publique, d'insoumis, de futurs pilleurs, d'éléments dangereux avec lesquels on ne peut pas vivre. D'autre part, les représentants des communes s'attribuent des sentiments d'humanité, de charité chrétienne, de désintéressement. Et pourtant, au regard de l'historien, cette charité chrétienne paraît ambiguë. Il ne faudrait pas oublier de mentionner l'égoïsme et peut-être, avec F. Braudel, de parler simplement de «férocity bourgeoise»³⁰.

Cet exemple montre clairement qu'il faut expliquer l'objectif de la politique migratoire du gouvernement par l'attitude répulsive des bourgeois à l'égard

des étrangers. En voulant profiter de la coïncidence de l'émigration brésilienne pour alléger la commune de sa population apatride, Berne s'adapte à la réalité; il rend service au groupe villageois dominant, et même plus, il fait œuvre d'apaisement.

3. *Le sondage*

Le 15 janvier 1819, la commission de l'émigration envoie une circulaire aux cinq baillis du Jura de même qu'à ceux de Büren, Erlach et Nidau. Le sondage commence. Ces messieurs doivent faire savoir au gouvernement:

- a) «ob unter denjenigen Einwohnern der Leberberge, deren Toleranz mit dem 3. May 1820 zu Ende geht... sich etwa 30 Familien vorfinden möchten, welche Lust hätten nach Brasilien zu gehen.
- b) ob diese Familien die Kosten der Reise bis auf den noch unbestimmten Punkt eines europäischen Seehafens, wo sie auf Rechnung des Königs von Brasilien sollen üfgenommen werden, aus eigenen Mitteln bestreiten und ob sie die Effekten, deren Anschaffung von den Colonisten verlangt wird, sich selbst verschaffen können»³¹.

On leur précise qu'une famille, dans le sens de Gachet, doit se composer de 16 personnes. La circulaire ajoute encore que les représentants du gouvernement peuvent prendre les inscriptions de tous ceux qui éventuellement s'annonceraient. Mais si tel était le cas, il faudrait leur dire qu'ils ont peu de chances d'être acceptés, car le désir du gouvernement est de donner une patrie à ceux qui n'en ont point.

Le 19 janvier, Guélat, dans son journal, note que «plusieurs familles du ci-devant évêché de Bâle ont pris la détermination d'aller jouir des avantages offerts par le roi Jean VI»³². Il ne distingue pas les bourgeois des étrangers et ne donne aucune indication de la manière dont fut faite la propagande. Le 8 février, Amédée de Jenner envoie le résultat des inscriptions de son bailliage: sur 112 candidats à l'émigration, il n'y a que 14 heimatlos³³. Cette participation insignifiante des heimatlos du bailliage de Porrentruy est significative si l'on sait que le 45 % de ceux-ci résidait dans ce district³⁴. Cet échantillon indique déjà clairement à la commission que la réalité migratoire ne correspondra probablement pas à la politique définie par le gouvernement. Cette tendance sera confirmée en mars. Si Berne a reçu du consul du Portugal une offre pour 480 personnes, les inscriptions jurassiennes dépassent ce chiffre. Ils sont en tout 527, mais seulement les noms de 94 étrangers figurent sur les listes³⁵. Par ce sondage, Berne constate qu'au lieu de diminuer d'un sixième sa population apatride, il ne la diminuera que d'un trentième.

Et les 433 autres individus sont tous des bourgeois, des Jurassiens à part entière. Ce sondage contredit les intentions des politiques. Le divorce est sensible entre la réalité migratoire et les objectifs du Gouvernement. L'émigrant n'est donc pas nécessairement un heimatlos. La mauvaise conjoncture touche

d'autres milieux. L'économie en crise au début de la Restauration devient aussi une force répulsive.

Mais si ce sondage révèle un nombre surprenant de candidats, ceux-ci ne représentent que le 1,17% de la population totale du Jura³⁶. Ainsi, les pressions tant économiques que sociales ne suffisent pas à «créer l'émigrant». L'équation de la liberté personnelle entre dans la définition de celui-ci. Finalement, c'est lui-même qui se détermine au départ.

L'historien ne peut pas se contenter de cette définition. Dans le cas de Nova Friburgo, il a déjà souligné que souvent des pressions extérieures diminuent la part de cette liberté personnelle. Ce n'est pas toujours l'émigrant qui se donne à lui-même l'émigration comme recherche de bonheur, mais parfois c'est l'Etat, ou d'autres groupes dominants qui la lui imposent avec une brutalité plus ou moins violente.

4. Admission d'un petit nombre de protestants

Durant ce sondage, Berne reçoit un gage sur l'avenir. Brémond l'autorise à admettre dans la présente colonie quelques protestants.

Dans la conférence que Gachet et Brémond eurent avec les autorités bernoises, les deux entrepreneurs avaient donné une promesse verbale à ce sujet. C'est du moins ce qu'affirme le rapport du 24 décembre de la commission des cinq. Pourtant Brémond, dans son mémoire adressé à Mgr Miranda, atteste que ni Gachet ni lui ne se sont permis une «opinion sur une matière aussi délicate»³⁷. Il se peut que le Consul ne dise pas toute la vérité; il se peut aussi que Berne ait insisté une nouvelle fois... Mais l'important, c'est la décision personnelle que prend Brémond. Le 1^{er} février, celui-ci outrepassa ses compétences. En attendant que le Roi se prononce, il écrit à de Wattenwyl: «Je prendrai sur moi, très Honorés Seigneurs, de comprendre dans le nombre des colons que votre louable canton fournira, trente-six personnes de la religion réformée et je prie vos Excellences d'avoir la bonté de choisir des hommes sages, laborieux, bons agriculteurs et autant que possible exempts de ces préjugés fâcheux qui divisent les deux Eglises»³⁸.

Donc Brémond endosse tout seul cette responsabilité; mais il ne veut pas voir dans la future colonie de «guerres de religion». C'est capital, tant pour lui que pour Gachet. Car pour faire admettre par la cour de Rio de Janeiro le principe de la liberté de culte, il joue la carte de l'œcuménisme. En effet, Brémond avait écrit à Mgr Miranda: «En Suisse, il est prouvé que depuis plus d'un siècle la meilleure intelligence règne entre les catholiques et les réformés à tel point que ces deux cultes sont célébrés tour à tour les dimanches dans les mêmes églises, et notamment dans la ville même de Berne, à Lausanne, à Echallens et dans beaucoup d'autres villes de la Suisse sans qu'il y ait d'exemples d'aucune irrévérence ni manque de respect réciproque»³⁹. Pourquoi Brémond franchit-il ce pas lourd de conséquences? Il savait fort bien que le Brésil allait répondre négativement. Ce que ne manquera pas de faire Miranda dans sa réponse du 5 mai 1819⁴⁰. Certes, la lenteur des communications entre Semsales et Rio de Janeiro ne permet pas au Consul du Roi Jean VI

d'expliquer sa décision à son supérieur. Pourquoi Brémond viole-t-il et ses instructions et la Convention du 16 mai? Voici la seule explication que l'on puisse donner. En admettant quelques protestants, Brémond veut s'attirer les bonnes grâces du canton qu'il considère être «le plus riche et le plus puissant». Il a besoin d'un allié. Il lui faut l'appui bernois à la Diète helvétique, pour faire aboutir la capitulation militaire et son projet de nommer Gachet au poste de Consul de la Confédération à Rio de Janeiro ⁴¹.

C. La commission prépare sa tournée d'admission

L'annonce de la possibilité brésilienne trouve une résonance toujours plus grande dans les masses jurassiennes. Les candidatures augmentent tous les jours. On voit même, sans aucune certitude de partir à Nova Friburgo, des bourgeois vendre leurs maisons et leurs terres. Ils réalisent leurs biens immobiliers afin de préparer leur voyage éventuel. Ce mouvement inquiète le gouvernement. Le 8 mars, l'avoyer régnant demande à ses baillis de calmer cette imprudente agitation et de freiner ces ventes prématurées ⁴². A ce moment-là, le gouvernement pense encore à faire partir les heimatlosen. Le jour même où Berne calme les esprits, il vote un crédit de 3000 francs pour aider la commission à financer le départ de ces étrangers ⁴³. Le 18 mars, la commission oblige les baillis à intensifier leurs efforts afin d'augmenter les inscriptions des gens de cette classe: «Es wird daher sehnlich gewünscht, dass durch erneuerte, kräftige Bemühungen von ihrer Seite die Zahl der auswandernden Heymathlosen noch beträchtlich vermehrt werde, damit die Colonisten so viel möglich einzig und allein aus dieser Classe von Einwohner genommen werden können»⁴⁴.

Toutes ces démarches laissent penser que ce n'est pas d'emblée que Berne va accepter des bourgeois. Il donne même l'impression de résister. Pourtant, les émigrants dépassent bientôt de 200 le nombre fixé par le Consul au Canton de Berne. Les délégués de l'Etat à l'émigration envisagent alors la nécessité de se rendre dans le Jura afin d'y procéder à l'admission des futurs Brésiliens.

1. Demande d'éclaircissements à Fribourg

Avant de se mettre en route pour le recrutement des colons, la commission des cinq s'organise. Elle demande des éclaircissements à Fribourg. Tout d'abord la population jurassienne se méfie d'un silence du traité qui stipule dans son article IV que les colons recevront une quantité de terres mais la précision s'arrête là. Le Jura dresse l'objection au gouvernement. De Wattenwyl demande un complément d'information au Consul: «Il n'est pas dit combien d'arpents de terre chaque colon aura et combien on comptera d'arpents pour chaque enfant» ⁴⁵. La réponse de Brémond ne le satisfait point puisqu'il lui répète que: «Ce vague dans le traité a cependant des inconvénients, certains colons pourraient en abuser au détriment des faibles. Sollicitez une décision à cet égard!» ⁴⁶. Ce louable souci d'information n'aura pas en Suisse de réponse puisqu'il faudra attendre les premières lettres des colons du Brésil pour savoir la quantité exacte de terres distribuées à chaque famille. Et justement la notion de famille soulève aussi un problème.

Le Roi, d'après le Traité, demande 100 familles. Dès le départ, Gachet en donne une interprétation extensive. Pour admettre le plus grand nombre de personnes, il a créé le concept de famille artificielle. Celle-ci se compose de 16 à 18 individus ou de 3 ou 4 familles de moyenne grandeur. Il ne faut pas oublier qu'une fois au Brésil, cette famille, ainsi conçue par Gachet, logera dans la même maison et cultivera en commun le même lot de terre. Elle sera ce que l'on pourrait appeler une unité pionnière. Ne faudrait-il pas la renforcer par des liens juridiques? Avec raison, le directeur de la police centrale pose la question: «Comme 3 ou 4 familles seront souvent censées n'en former qu'une de 16 têtes, est-il nécessaire que ces 4 familles forment une espèce de contrat entre elles et lequel?»⁴⁷. Ce n'est pas Brémont qui donnera son avis mais le directeur de la Police centrale. Schaller ne voit nulle nécessité à unir par le droit ces familles artificielles: «Ce serait se préparer bien gratuitement une infinité de tracasseries qu'il vaut mieux ne pas prévoir. Comme il y a assez de terre et de travail pour tous, ils s'arrangeront bien mieux lorsqu'ils seront arrivés là. Et s'il y a contestations, Monsignor Miranda et Gachet sauront mieux les aplanir que nous ne saurions les prévoir à une si grande distance. Il me paraît que c'est ici le cas de dire: Zu viel regieren ist oft schädlicher als zu wenig regieren»⁴⁸.

Ce proverbe, concluant la demande d'éclaircissements de de Wattenwyl, illustre peut-être les deux attitudes gouvernementales en face de la colonisation. Berne, avec de Wattenwyl, paraît vouloir encore se soucier de l'avenir de ses ressortissants tandis que Fribourg, avec de Schaller, donne l'impression d'une politique plus immédiate. Pour ce canton, seul le présent compte: faire partir des colons; leur avenir semble moins le préoccuper.

2. Les principes d'admission du Consul seront-ils appliqués?

Après cette demande d'éclaircissements, la commission choisit les membres qui iront recruter dans le Jura. Elle désigne deux commissaires: son président et le directeur de la Police Cantonale. Mais le Consul y participera-t-il? Certes, on connaissait déjà à Berne la conception de ce dernier au sujet de la colonisation. Encore le 12 février, il avait longuement exposé ses idées relatives à la composition du contingent⁴⁹. Comme les admissions se dérouleront en même temps à Fribourg et dans le Jura, Brémont ne peut pas être à deux places à la fois. C'est pourquoi il délègue, le 8 mars, ses pouvoirs au conseiller Moreau de Delémont⁵⁰. Cette proposition ne plaît guère à ces Messieurs de Berne. Le 13, de Wattenwyl explique au Consul la raison de ce refus: «M. Moreau tout galant et loyal magistrat qu'il soit, ne convient pas ad hoc et ne traiterai pas cette affaire dans tous ces détails, outre qu'étant du pays, il serait peut-être moins libre de rejeter tel individu qui ne vous conviendrait pas»⁵¹. Finalement Brémont se fera représenter par M. Xavier Champagne. Comme instructions à appliquer dans le choix des colons, Brémont remet à Xavier «son ami particulier et son secrétaire de confiance» ce petit chef-d'œuvre contre-révolutionnaire: «Toute personne connue pour avoir de mauvaises mœurs ne doit pas être admise. Toute personne qui est insubor-

donnée contre l'autorité légitime ou qui professe des idées prétendues libérales d'insurrection contre l'autorité doit être soigneusement écartée. Tout homme qui est partisan effréné de Napoléon et qui par conséquent ne peut jamais devenir un bon royaliste au Brésil doit être écarté»⁵².

La commission suivra-t-elle les instructions du représentant du Roi du Portugal? Bien des indices permettent de ne pas y croire. Il suffit de lire les procès-verbaux de cette dernière pour se convaincre que ses préoccupations sont d'un autre ordre. Voici, par exemple, ce qui la préoccupe juste avant sa tournée dans le Jura. Pour choisir les candidats, la commission de l'émigration exige que chaque bourgeois soit présent avec une déclaration de sa fortune personnelle. Son intention est clairement avouée. Elle ne recevra aucun bourgeois qui ne puisse donner l'assurance de payer les frais de voyage et d'équipement par ses propres moyens ou par les éventuels subsides de sa commune. A propos des heimatlos, les baillis doivent user de toute leur influence auprès des communes ou des fonds de pauvres. Il est plus que souhaitable que ce soit ces institutions qui financent le départ de ces étrangers. Mais si cette diplomatie n'aboutissait pas, l'Etat est décidé à participer aux frais⁵³.

Les remarques ci-dessus montrent que les deux commissaires n'appliqueront pas lors de l'admission des candidats un critère identique à celui du Consul. Le principe de choix de la commission n'est pas politique mais avant tout économique. Comme pour Fribourg, il s'agit aussi d'alléger le canton du poids de ses pauvres et de la présence des étrangers. Berne allait-il se faire des scrupules à ne pas respecter l'idéologie de Brémond? Non, puisque averti par Fribourg, le gouvernement bernois commençait à douter de la sincérité du personnage. Avant de recevoir le petit chef-d'œuvre contre-révolutionnaire du Consul, Schaller avait écrit à de Wattenwyl: «Son titre de consul lui a fait un peu tourner la tête, déjà passablement exalté par son fanatisme politique et religieux, vrai ou affecté. Car je ne suis pas convaincu encore, beaucoup s'en faut, qu'il y ait chez lui persuasion ou bonne foi»⁵⁴.

D. *L'admission définitive*

1. *La grande tournée*

La calèche qui emmène les deux commissaires bernois et le chargé de pouvoir du Consul part de Berne le 27 mars. Le soir, elle arrive dans le chef-lieu du vallon de St-Imier. Le lendemain, un dimanche, a lieu l'admission des candidats du bailliage ainsi que de celui des Franches-Montagnes. Le lundi, l'opération se répète dans la cité prévôtise. Le 30 et 31, c'est le tour des colons du bailliage de Delémont. Enfin, le 1^{er} avril, les «recruteurs» procèdent, à Porrentruy, à l'admission des Ajoulots.

L'opération se déroule toujours selon la même mise en scène. Les chefs de famille se présentent les uns après les autres devant ces messieurs. S'ils ont les qualités requises – entendons la preuve qu'ils pourront au minimum déboursier les 2 ou 3 louis d'or que coûte le voyage – c'est alors qu'on leur met

sous les yeux un acte d'engagement. L'acte d'engagement que la population connaît bien; il ressemble étrangement à ceux que les militaires signent avant de partir servir à l'étranger. Voici par exemple celui d'un Bruntrutain que termine une signature bien assurée: «Je soussigné Prétat Germain de Porrentruy ayant été admis à faire partie de la Colonie Suisse au Brésil, prends l'engagement volontaire et formel de me rendre au premier appel, avec ma femme et un enfant à Bâle pour y être embarqué sur le Rhin, à charge de payer, en cas de retard l'indemnité qui sera exigée de moi, pour tout frais et dommage en résultant, qui cependant ne devra pas passer la somme de deux louis par tête. Je promets de subvenir aux dépenses nécessaires pour le trajet jusqu'au port de mer de Hollande, d'où les frais seront supportés par S.M.T.F.»⁵⁵.

Les archives de l'Etat de Berne ont conservé la collection presque complète des actes d'engagement des colons jurassiens, avec les signatures. L'historien, doublé d'un graphologue, trouverait peut-être un champ intéressant d'analyse. Démarche délicate que celle qui pourrait, grâce au témoignage de ces écritures, pénétrer un peu plus avant dans le secret personnel de chaque émigrant. Découvrir l'émigrant volontaire, le conquérant! Déceler le colon influençable, l'homme «rejeté»! Quelle passionnante hypothèse, mais nous n'en sommes pas là; contentons-nous de noter cette remarque. Il y a peu d'analphabètes, si l'on prend pour preuve les croix qui remplacent au 10% les signatures⁵⁶.

... Parfois les maires des communes sont là qui appuient les candidatures de leurs administrés. Le conseil communal de Miécourt *in corpore* fait le voyage pour soutenir ses 32 candidats. Tous ont un état de fortune suffisant sauf la famille de 7 personnes du tonnelier Laurent Frotté. Pour ce dernier: «Les soussignés maires et ambourgs de la commune de Miécourt se portent garants pour les deux louis exigés par tête»⁵⁷. Cas précis où les finances communales payent à la place d'un de ses habitants déficitaires. Il arrive aussi que la commune de Fahy profite du départ d'Ambroise Lapaire pour se dégrever du poids de deux orphelins⁵⁸. Plus souvent, ce sont les colons eux-mêmes qui s'arrangent entre eux. Par exemple, le colon Conrad Frossard de Montvoie signe aussi l'engagement de son frère Xavier «sa femme et ses quatre enfants pour lesquels je m'oblige de fournir aux frais»⁵⁹. Ce n'est pas nécessairement le degré de parenté qui joue; on voit Henri Guinans de Courchavon s'engager à payer les frais de route pour Juillerat François et sa famille de Chevenez⁶⁰. La commission a-t-elle douté des mœurs du jeune Joseph Berret? On peut le croire car le lendemain le conseil communal de Cornol lui délivre cette attestation: «Nous soussignés maires et ambourgs composant les autorités locales de la commune de Cornol, certifions par les présentes que le nommé Joseph Berret potier de profession et fils de Conrad Berret maître-potier et bourgeois dudit Cornol est né de brave et honnête famille contre laquelle il ne nous est jamais parvenu aucune plainte contre la probité et les mœurs»⁶¹. Une année et demie plus tard, ce jeune homme de Nova Friburgo remerciera encore son maire de son intervention⁶².

Dans cette grande tournée, l'essentiel du quota bernois a été atteint. Les commissaires ont engagé 478 colons. La commission dans son rapport au Petit Conseil se dit enchantée de l'attitude des communes du Jura: «Die

Anstrengungen und Opfer der grossentheils fast ganz unvermöglichen Gemeinden im Lebenberg sowohl für ihre Angehörigen als sogar für die unvermöglichen Heymathlosen überstiegen die Erwartungen der Commission»⁶³.

2. *Le maintien du nombre fixé*

Après cette tournée d'admission où le nombre fixé par Brémont a été atteint, il restait encore trois mois jusqu'au départ. Ainsi, malgré l'engagement volontaire et formel, certains inscrits changeront d'avis. Dans la majorité des cas, c'est la femme qui refuse de partir. A Courgenay, la cause du désistement de Jean-Baptiste Comment est d'un autre ordre. Il consentait au départ pour autant, nous dit son maire, «qu'on lui assurerait à l'avance une place administrative ou judiciaire qui, par des honoraires convenables, pût entretenir sa famille et que, s'il devait être astreint à défricher comme un autre colon, il préférerait rester dans son pays natal»⁶⁴. Ici, c'est l'ambition déçue qui poussera Comment à rester dans le pays. Ces deux raisons citées montrent combien divers sont les espoirs des émigrants.

Comment Berne, en l'occurrence la commission d'Emigration, maintiendra le quota offert par le consul? Elle usera de deux procédés. Premièrement, elle remédiera à ces désistements en choisissant parmi les candidatures qui lui parviennent encore tous les jours et deuxièmement, elle suivra l'exemple fribourgeois en libérant des prisonniers.

Parmi ces nouvelles candidatures, deux sont retenues: celle d'un Voirol des Genevez et celle d'un Pic d'Undervelier. Ces deux pères de familles exposent eux-mêmes leur situation; mais l'un est bourgeois et l'autre heimatlos. Voici la demande de Jean-Baptiste Voirol, fils de Pierre-Joseph. Habitant au Prédame, il est père de deux enfants et tanneur de profession. Sa mauvaise situation financière l'oblige à abandonner son métier. Alors, il en est réduit à travailler la terre en qualité de journalier. S'il manifeste son envie de partir au Brésil seulement après les délais, c'est comme il le dit lui-même parce que «depuis plusieurs mois, il travaille en France et n'a pas eu connaissance en temps utile de l'émigration»⁶⁵. Quelle est sa raison d'émigrer? D'abord, c'est le mauvais état de sa fortune mais le fait qu'il soit obligé de gagner son pain en vaguant d'un endroit à l'autre, montre qu'il est déjà mobile et disposé à s'adapter à une émigration. Pour Jean-Baptiste Voirol, le facteur économique seul n'explique pas sa décision, il faut y ajouter une cause sociale.

Que nous dit Henri-Joseph Pic? Il possède une petite métairie sur le ban de la commune d'Undervelier. Mais, par suite de malheurs qui lui sont arrivés, il a été obligé de contracter des dettes. Pour s'en libérer, il n'a d'autre ressource que de vendre sa métairie. Il se trouve donc dans une position de rejet qui le force à songer au départ. Et pourtant dans sa décision, ce n'est peut-être pas le facteur le plus important puisque «l'exposant ne se trouve bourgeois dans aucune commune des cantons suisses, il est âgé d'environ 40 ans et a 6 enfants qui sont tous des garçons très bien portants et comme il prévoit que ceux-ci par la suite n'étant bourgeois d'aucune commune, ils seraient rejetés partout, ce qui a déterminé l'exposant à aller dans le Brésil»⁶⁶.

3. Des prisonniers libérés

La propagande pour le Brésil a eu un effet assez inattendu à Porrentruy. Des parents ont demandé au Consul du Portugal qu'il admette un des leurs. Brémond a acquiescé à leur invite, mais à titre provisoire. Car ce candidat s'appelle Jean-Baptiste Amuat et il séjourne au «Schallenwerk» de la capitale. Ce Bruntrutain a été condamné en automne 1817 à 20 ans de prison pour avoir volé du pain dans une auberge. Le 8 avril, la commission d'Emigration propose au conseil de Justice de gracier cette personne qui a commis sa faute lors de la disette et poussé qu'il était par la nécessité de nourrir sa famille. Elle parle de punition exagérée en soulignant qu'Amuat a été jugé «mit unverhältnismässiger Strafe»⁶⁷. Le gouvernement temporise, il ne sait pas quelle attitude prendre. Mais la nouvelle brésilienne franchit le mur des prisons. Le 30 avril, c'est un détenu de la maison de correction de Porrentruy qui adresse au Petit Conseil une pétition. Il s'agit de Théodore Brunnet, notaire et bourgeois de St-Ursanne. Il a été condamné le 6 avril 1818 aux travaux à perpétuité pour avoir commis un faux. «L'état de misère, de détresse et de dénuement dans lequel s'est trouvé réduit le pétitionnaire et sa famille dans les années de cherté qui se sont succédé, après avoir sacrifié sa petite fortune, avait mis le dit Brunnet dans un oubli de ses devoirs... pour se procurer son nécessaire et celui de son ménage»⁶⁸. Toujours pas de décision gouvernementale, malgré les pressions de la commission d'Emigration. Mais ce mouvement de demandes en grâces augmente. Le 12 juin, elles sont au nombre de six. Parmi celles-ci, il y a la requête de Jean Egli de Brislach. Il a été jugé à 4 ans de prison le 19 novembre 1817 pour avoir dérobé une montre⁶⁹. Le 12 juin, le Conseil de Justice demande sa remise de peine avec insistance⁷⁰. Deux jours plus tard, le Petit Conseil accepte, à la condition que ces gens partent vraiment au Brésil⁷¹.

Ce procédé finit par inquiéter le consul qui craint que l'on ne salisse la réputation de la colonie. Le 19 juin, il l'écrit à de Wattenwyl: «J'aime à croire, Monsieur, que vous ne voulez pas faire de la colonie une terre d'exil pour les condamnés»⁷². Et pourtant le même jour, la commission d'Emigration présente encore de nouvelles candidatures au gouvernement⁷³. Le 27 juin, le Petit Conseil accorde 3 permissions⁷⁴. Brémond maintenant se fâche, utilement peut-être, puisqu'il n'y aura plus de prisonniers libérés⁷⁵.

Le 14 juillet, 7 détenus signeront le document de leur liberté:

«Je, soussigné, plein de Reconnaissance envers L.L.E.E. du Petit Conseil de la Ville et République de Berne pour la grâce qu'elles ont daigné m'accorder, en donnant l'ordre de me mettre en liberté, je déclare avoir pris connaissance des conditions y attachées auxquelles je me suis soumis et que je promets de remplir.

1. De ne point m'écarter ni par terre ni sur l'eau, de la Route qui me sera prescrite pour arriver dans le Roiaume du Brésil.

2. De ne point chercher d'aucune manière à franchir les frontières de Suisse, pendant tout le tems que devrait durer ma Détention d'après le jugement rendu et duquel je n'ai obtenu la grâce que sous ces conditions.
3. Si cependant je devais désobéir ou contrevenir à ces conditions il m'est connu et j'ai été averti que je serais traité comme déserteur d'après les rigueurs de la loi.

En foi de quoi, je me suis signé, dans la maison de Correction à Porrentruy ce 14 juillet 1819» ⁷⁶.

Suivent les signatures de R. Ith, Samuel Kupfer, Brunnet, Jean-Baptiste Amuat, J.-B. Lapaire, Rodolphe Ador, Johann Eglin ⁷⁷.

Les condamnés deviennent ainsi des déportés. Le gendarme Lehmann de Porrentruy les conduira à Bâle ⁷⁸. Là, ils sont remis au Colonel Schmid de Soleure, chef du troisième convoi. Ils arriveront tous au Brésil, sauf Jean Egli. Celui-ci préférera désertier; en Hollande, il s'engagera dans un régiment suisse ⁷⁹.

4. *Regard sur les émigrants jurassiens*

a) Nombre et répartition géographique

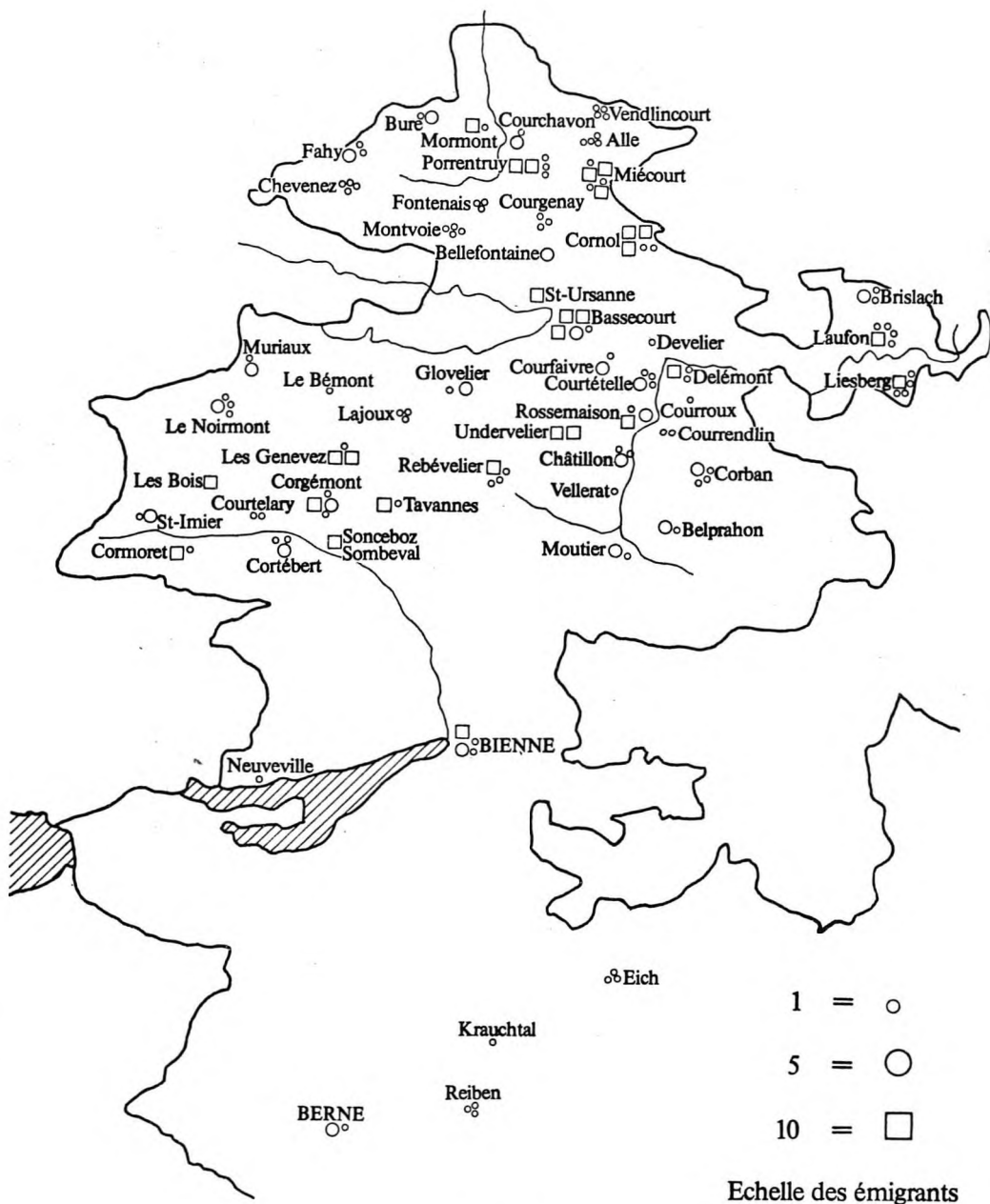
La participation du canton de Berne à la création de Nova Friburgo a été exactement de 500 personnes ⁸⁰. Dans la constellation cantonale, Berne figure à la deuxième place, il se situe immédiatement après Fribourg. La répartition par bailliages montre les régions migratoires:

Tableau 6

Répartition par Bailliages des émigrés jurassiens

Bailliages	Nombre absolu	en %
Courtelary	54	10,8
Delémont	138	27,6
Franches-Montagnes	34	6,8
Moutier	80	16
Porrentruy	155	31
Berne	10	2
Büren	3	0,6
Erlach	1	0,2
Nidau	17	3,4
Non déterminé	8	1,6
Total	500	100 %

La lecture de ce tableau confirme les pages précédentes et indique qu'il faut parler d'émigration jurassienne. A eux seuls, les cinq bailliages du Jura totalisent le 93,6% des futurs Brésiliens du contingent bernois. Si la carte géographique illustre ce phénomène, elle met l'accent particulièrement sur la présence du Jura Nord. Celui-ci représente environ les deux tiers du total des émigrants.



Carte 2

Emigration du Jura bernois à Nova Friburgo

b) Structure démographique et sociale

Il convient d'abord de préciser le terme de participation jurassienne. Il faut se demander dans quelle mesure les gens qui émigrent sont jurassiens. Qu'en est-il des apatrides? 132 émigrants sont de cette catégorie, soit le 26% de l'émigration jurassienne. A cet égard, c'est le Sud du pays qui a été le plus «expulsif». La présence d'émigrants de l'Ancien Canton s'explique par ce fait; on constate même que le bailliage de Courtelary n'est représenté par aucun bourgeois, ce sont tous des heimatlos. Le maire de Corgémont, par exemple, a suivi les conseils du lieutenant Nicod qui lui déclarait le 25 mars 1819: «Il est de l'intérêt de la commune de faire des sacrifices plutôt que d'avoir par la suite des désagréments avec ces individus»⁸¹. Cette municipalité a déboursé L.964.42 pour «placer et expédier au Brésil» les membres de trois familles⁸². Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'essentiel de cette émigration (le 74%) est constitué de Jurassiens à part entière qui possèdent donc tous un droit de bourgeoisie.

La structure démographique des émigrés jurassiens est donnée par le tableau suivant:

Tableau 7

Emigrés jurassiens d'après l'âge, le sexe et l'état civil

Age	Hommes				Femmes			
	Célib.	Mariés	Veufs	Total	Célib.	Mariées	Veuves	Total
0-4	37	—	—	37	34	—	—	34
5-9	34	—	—	34	42	—	—	42
10-14	55	—	—	55	33	—	—	33
15-19	26	—	—	26	22	1	—	23
20-24	15	1	—	16	8	5	1	14
25-29	6	7	—	13	3	13	—	16
30-34	3	10	—	13	1	13	2	16
35-39	4	9	—	13	1	12	3	16
40-44	3	18	—	21	—	15	—	15
45-49	3	13	—	16	—	11	1	12
50-54	—	12	1	13	1	5	—	6
55-59	—	5	—	5	—	3	—	3
60-64	—	2	1	3	—	—	1	1
65	—	2	2	4	—	—	—	—
Total	186	79	4	269	145	78	8	231

Il est normal que la présence du troisième âge soit quasi inexistante dans une société migratoire. On trouve seulement sept vieillards qui n'ont pas voulu rester seuls au village; ils suivent leurs fils ou leurs filles. Mais la décision de Jean Meunier de Bassecourt paraît bien téméraire. Puisqu'il naquit le 3 février 1735, 84 ans n'est pas l'âge idéal d'un candidat au Nouveau Monde!⁸³ La jeunesse de cette population est remarquable. Le 56% des émigrants a moins de 20 ans. Ce pourcentage élevé de jeunes laisse entrevoir la caracté-

ristique principale de cette émigration. Elle est composée de familles. Et si l'on sait que les célibataires ne sont que 37, c'est dire combien la relation «parents-enfants» constitue la donnée générale. 167 pères et mères semblent pouvoir supporter facilement le poids de 294 enfants.

Si l'analyse démographique conclut à l'équilibre, il est difficile d'aboutir à des résultats valables du point de vue sociologique. Que font ces gens? Dans le Jura comme à Fribourg, on remarque que les cadres et les divers sont faiblement représentés. Il est vrai que le roi veut de préférence des agriculteurs. Il y a trois officiers et un agronome. Tous viennent de Berne. Le lieutenant-colonel de Luternau part au Brésil dans l'intention de servir l'armée, tandis que le major Charles de Sinner et son frère Amédée songent à devenir planteurs. Il ne faut pas oublier Rodolph Ith, ancien lieutenant au service de France, qui est tout heureux d'échanger sa vie de prisonnier contre celle de *fazendeiro* ⁸⁴. Le 42% des émigrants provient du milieu agricole. On peut voir en Henri Guinans de Mormont la figure du pionnier. Fortuné, il emmène avec lui femme, enfants, servantes et domestiques. Même remarque pour Joseph Hentzi. Il habite Cornol et est âgé de 30 ans. Il émigre avec sa femme, son fils et sa petite fille. Non seulement il jouit d'une bonne réputation, mais il possède une fortune estimée à 4000 fr ⁸⁵. Il est facile d'imaginer que ces deux cas isolés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des agriculteurs. Les artisans sont le 52% de l'éventail professionnel de cette société migratoire. L'équipement et l'entretien sont les secteurs les mieux représentés: 4 maréchaux, 1 sellier, 2 tourneurs, 4 potiers, 9 cordonniers et 6 tailleurs. L'émigration de Jean Caillet d'Alle relève surtout de la psychologie. Cet ancien militaire éprouve des difficultés à s'habituer à son métier nouveau. Scieur de longs bois, il regrette peut-être sa vie mouvementée de jadis. Pour lui, le Brésil remplacera les joies et les périls de l'aventure militaire ⁸⁶. Mathieu Sanglard, potier, et le couvreur, Conrad Girard, sont dans une situation difficile. Ils figurent les deux sur la liste des indigents de la commune de Cornol. Ayant vendu leurs biens et acquitté leurs dettes, il leur reste juste de quoi s'acheter quelques bagages et se payer les frais de voyage ⁸⁷. Voici dans le même village deux cas extrêmement différents. A en croire les Archives de Miécourt, le tonnelier Laurent Frotté est parti, presque sans bagages, avec sa femme, ses 5 enfants... et 240 fr d'argent liquide. Par contre, son concitoyen Henri Boéchat, père d'une famille de 10 enfants, a embarqué trois grandes caisses et trois ballots contenant: «Outils de charpentiers et menuisiers, ustensiles pour l'agriculture, batterie de cuisine, linges et habits» ⁸⁸. En outre, il déclare posséder au moment du départ 1148 fr de France. Ainsi, alternance de situations aisées et pauvres. Ici, comme dans le canton de Fribourg, il n'est pas possible de chiffrer l'importance de l'une ou de l'autre.

Le 17 juillet 1819, le *Journal du Jura*, organe gouvernemental, parle de cette émigration ⁸⁹. Il en voit la cause principale dans la crise horlogère qui règne dans les bailliages du Jura. Le 7 août, le même journal précise sa pensée: «Si nous avons cité comme une de ces causes la décadence de l'horlogerie, nous avons pensé la trouver en ce qu'un grand pays voisin lui a été fermé, nous l'avons entrevu également dans la baisse du prix de cette marchandise,

par suite du perfectionnement du mécanisme, qui produit maintenant d'un seul coup, ce qui exigeait autrefois une journée de main-d'œuvre»⁹⁰.

Ce texte amène deux constatations. Il laisse présumer, d'une part, que les paysans et ces artisans émigrés au Brésil consacraient une partie de leur temps à la fabrication de la montre et, d'autre part, que les motivations économiques ont dû jouer un rôle important pour expliquer le départ des Jurassiens à Nova Friburgo.

II. L'émigration dans les autres cantons

A. L'émigration en Suisse romande

1. La présence vaudoise et la vengeance mercantile de Brémond

Le gouvernement vaudois refuse de participer à l'émigration que lui propose le consul. Le cheminement de son attitude est le suivant: en décembre, il accuse «purement et simplement réception» aux missives du consul pour finalement en janvier lui déclarer qu'il ne fera point de publicité à sa colonisation⁹¹. On le sait par les déclarations du consul à la commission d'Emigration et par une lettre, que ce dernier adresse le 6 janvier 1819 à de Wattenwyl⁹². Pourtant, le 4 juillet, à Estavayer-le-Lac, au moins 90 ressortissants du canton de Vaud s'embarqueront⁹³. Comment expliquer ce paradoxe? Ce refus gouvernemental signifie-t-il que Brémond perd définitivement ses chances en terre vaudoise? Bien au contraire. Dans la même lettre, qu'il envoie à l'homme d'Etat bernois, le consul lui avoue en feignant la colère que, vu l'attitude négative du gouvernement de Lausanne, il se vengera et procédera lui-même à des embauchages pour le Brésil. Et il tient parole. En avril, le juge de Paix de la capitale annonce à son gouvernement que M. Brémond «fait ouvertement de la propagande»⁹⁴. Une partie des conseillers d'Etat manifeste l'intention de faire «surveiller M. Brémond et ses agents»⁹⁵. Mais renseignements pris, le Conseil d'Etat constate que les actions de Brémond n'ont rien de fâcheux. S'il s'oppose à Brémond, le gouvernement ne fait donc rien pour empêcher le recrutement d'émigrants. Il est significatif de voir qu'à Lausanne maintenant les autorités ne parlent pas du consul, mais simplement du verrier de Semsales. Dans ce canton, Brémond quitte son titre de consul pour redevenir ce qu'il est vraiment, un homme d'affaires. Dans le pays de Vaud, Brémond ne capitule pas des colons au nom du Roi du Portugal et du Brésil, au contraire, il les recrute pour servir ses intérêts personnels. Il profite du refus du gouvernement de participer au traité du 11 mai pour fonder une association d'entrepreneurs. Cette société a pour but d'installer à Nova Friburgo une brasserie et une verrerie. Des Vaudois en sont les directeurs⁹⁶. Ajoutons encore que ces colons vaudois au service de Brémond sont protestants pour la plupart et formeront le gros de la communauté fondée en Hollande. Probablement, les Genevois, dont les noms figurent dans le registre des passeports de l'Etat de Genève, font partie de cette société⁹⁷.

2. Neuchâtel ou les émigrés de l'article XXIII

Dans la Principauté de Neuchâtel, si l'on en croit les archives, l'émigration prend un bon départ, puis brusquement c'est le silence.

Après l'envoi d'une note confidentielle, le gouverneur répond à Brémont: «Nous nous sommes pressés de faire connaître ces conditions, qui nous paraissent très favorables, aux ressortissants de cette Principauté qu'elles peuvent concerner, nous aurons l'honneur de vous informer Monsieur le Consul des demandes qui en seront le résultat»⁹⁸. Donc, Brémont le 10 novembre a déjà fait des offres précises de participation. Le 7 décembre, on sait que celles-ci rencontrent le succès, puisque trente familles du Landeron désirent émigrer⁹⁹. Le 2 janvier, Brémont écrit au gouverneur pour lui faire part de l'admission de ces familles¹⁰⁰. Et les indications des archives s'arrêtent là. Plus rien n'indique si ces habitants du Landeron ont finalement émigré. Que faut-il penser? Il semble bien qu'il faille accepter l'idée que ces catholiques neuchâtelois aient renoncé à leur départ. Car, on remarque que c'est en février et en mars que Brémont se tourne vers la Suisse alémanique. Au fond, devant le refus vaudois et les difficultés avec Neuchâtel, Brémont abandonne le projet de fonder une colonie purement romande.

Décidément, ce ne sont pas les recherches archivistiques, mais bien la bibliographie qui va nous faire découvrir l'originalité de la participation de la Principauté. Un article paru dans le *Musée Neuchâtelois* raconte l'histoire d'un jeune Neuchâtelois jusqu'en 1819¹⁰¹.

Il s'agit des aventures de Léo Dupasquier. Après avoir été militaire au service de Prusse et de Napoléon, ce jeune homme rentre en 1816 au pays natal. Il travaille dans la fabrique d'indienne de Marin. Victime de la crise, cette entreprise doit suspendre son activité. C'est alors que le jeune homme entend parler de la colonisation au Brésil. Si son biographe ne dit pas la décision finale de Léo Dupasquier, il suffit de prendre le registre des passeports pour la connaître. En effet, le 6 mars 1819, cet ancien soldat prend la résolution de partir au Brésil¹⁰². Et le 10 octobre de la même année, il est à 30 lieues de Bahia et s'occupe de l'achat d'une plantation¹⁰³.

Dans *les Nouvelles Etrennes Neuchâteloises*, c'est la décision de Charles-Louis Borel qui est contée¹⁰⁴. La faillite de ses ateliers de toiles peintes de Colombier oblige cet industriel à investir ses capitaux ailleurs. Il entend parler du Brésil. Il demande des renseignements à Sébastien-Nicolas Gachet. Celui-ci lui annonce les possibilités que le Roi offre aux capitalistes suisses, selon l'article XXIII du traité du 11 mai 1818. Ch.-L. Borel fonde une société, dans laquelle il place comme associé, Eugène-Adolphe Borel, son fils, et un certain Pierre-Henri Béguin de Colombier.

A la même époque, 16 Neuchâtelois prennent le parti d'émigrer au Brésil¹⁰⁵. La plupart deviendront des *fazendeiros* dans la Montagne des Orgues située à l'Ouest de la future colonie. Ils recevront du terrain et jouiront des mêmes avantages coloniaux que les Suisses de Nova Friburgo. Ainsi ils auront exploité la première possibilité brésilienne, celle que proposait Brémont dans sa Note Confidentielle du 10 novembre 1818¹⁰⁶.

Mais, il faut préciser que 5 de ceux-ci se retrouveront parmi les fondateurs de la Nouvelle-Fribourg ¹⁰⁷.

3. *La participation valaisanne*

Comment, en Valais, le processus migratoire est-il mis en branle? L'impulsion donnée par Brémond est bien particulière. Environ un mois avant que le Consul général du Portugal n'adresse sa maintenant célèbre Note Confidentielle au canton du Valais, celui-ci parle déjà de l'émigration brésilienne. En effet, le 19 septembre 1818, le curé Daguët de Semsales écrit à l'abbaye de St-Maurice; il lui annonce que son paroissien Brémond est disposé d'accueillir 10 familles de Bagnes dans la colonie suisse qui partira l'année suivante fonder la Nouvelle Fribourg. L'abbé de ce monastère, Mgr Pierraz, fait part de cette proposition au président du dixain. Le 8 octobre, celui-ci écrit à Sion pour demander à son gouvernement des instructions ¹⁰⁸. Le lendemain, le Conseil d'Etat discute la question ¹⁰⁹. Il faut préciser que le préfet d'Entremont a indiqué dans sa lettre de la veille que cette offre n'a pas été beaucoup prise en compte par ses administrés; au lieu de 10 familles, 4 seulement se montrent décidées à partir Outre-mer. Alors rassuré, le gouvernement donne sa permission, puisque «aucune loi du gouvernement ne peut empêcher à ces quatre familles de Bagnes de profiter de l'offre du consul du Portugal en Suisse» ¹¹⁰. Cette démarche du Consul est unique dans la genèse de Nova Friburgo, car pour s'assurer la bienveillance valaisanne sur son œuvre, Brémond utilise un épiscopal ami, Mgr Pierraz deviendra par la suite un fervent défenseur de cette émigration. Il est fort possible que Brémond ait vu dans le cataclysme du Giétroz et ses désastres économiques et humains un terrain favorable au recrutement de futurs colons; et il se peut aussi que l'évêque ait saisi cette offre pour soulager ses diocésains inondés ¹¹¹.

Pourtant les Valaisans de Nova Friburgo ne seront pas que des Bagnards. On a déjà vu que ceux-ci ne prisent guère cette émigration. Peut-être préférèrent-ils comme secours, non pas ce Brésil lointain offert par Monseigneur et le Consul, mais les résultats pécuniaires bien proches d'une collecte faite en leur faveur en Suisse toute entière et même en Europe. Devant leur réaction négative, l'Abbé de St-Maurice regarde du côté de Salvan. Il demande au curé du village de lui trouver 40 candidats. Après sa propagande, le directeur spirituel de la paroisse peut en présenter 67 à son évêque. «Quant aux familles à désigner pour le Brésil, voici dix familles qui se sont vouées de corps et d'âmes pour cette expédition. Il faut noter qu'elles sont inséparables et qu'elles sont de même absolument décidées à partir ensemble par le premier convoi du 15 de mai prochain. Tous sont infiniment recommandables sous les aspects moraux et physiques... Les hommes sont encore jeunes, forts et robustes. Les femmes bien faites et belles d'un âge peu avancé. Les enfants sont frais et vifs, point de défauts connus. Plusieurs d'entre eux sont encore charpentiers, menuisiers, maçons, cordonniers et cardeurs de Chamonix... Votre Révérence me pardonne ce long verbiage, vu que c'est pour le bonheur de tant de personnes qui se recommandent à la continuité de sa bonté» ¹¹².

Ces qualités humaines hors pair qu'attribue un peu trop facilement la prolixité verbale du curé à ses ouailles ne doivent pas faire illusion. Cet excès de plume veut souligner l'impatience de ces gens à partir ensemble et le plus tôt possible. Mais surtout ce qui frappe dans la suite de ce document c'est que ces candidats sont déjà habitués à une forme d'émigration: la saisonnière. Chaque année, ils amodient «les montagnes d'Aoste» sur lesquelles ils font paître leurs moutons ¹¹³. Mgr Pierraz appuiera les gens de Salvan auprès du consul. Et le 14 février, il en expliquera la raison à de Rivaz: «Il (le consul) ne m'avait d'abord écrit qu'en faveur des inondés de Bagnes, mais voyant qu'il ne s'en présentait que quatre familles au plus, je lui recommandais nos Salvannens, peuple robuste d'ailleurs et laborieux, mais beaucoup trop nombreux pour un recoin où l'on ne voit que des rochers» ¹¹⁴. Mais en juillet au lieu de voguer vers le Nouveau Monde, ces Salvanans pousseront devant eux leur troupeau; ils auront préféré les montagnes d'Aoste qu'ils connaissaient à l'aventure. Pourquoi ce désistement? C'est l'insistance qu'ils montraient à partir le plus tôt possible qui va nous donner la réponse. En partant les premiers, ils pensaient avoir les meilleures terres. En avril, Brémond avertit l'abbé que pour combattre ce préjugé les trois convois qui devaient être échelonnés ne se feront pas. Il n'y aura qu'un seul départ ¹¹⁵. Du coup, il supprime l'impatience des habitants de Salvan.

Le Valais donnera-t-il finalement des habitants à Nova Friburgo? L'émigration ne sera-t-elle pas compromise par l'abandon des gens de Salvan? Non, car l'offre est toujours supérieure à la demande. Le Valais connaît donc la même inflation de candidats qu'à Berne ou à Fribourg. Déjà en février l'Abbé constate: «Que le nombre de nos volontaires dépasse de la moitié à peu près celui que le consul nous désigne» ¹¹⁶. Ces volontaires s'annoncent tantôt à l'abbaye tantôt à Sion. Dans la capitale, c'est Emmanuel de Rivaz qui supervise les inscriptions. Souvent ils expriment eux-mêmes leur désir d'émigrer. Tel, cet Antoine Goye: «Le sieur Antoine Goye, fils feu Vincent, présentement domicilié rière la commune de Leytron. Se trouvant pas favorisé de la fortune et chargé encore assez de famille et le peut de ressource qui se trouve actuellement pour la faire subsister» ¹¹⁷. Plus souvent, c'est le curé qui pose la candidature de ses paroissiens. Généralement il souligne ces deux thèmes: la pauvreté matérielle et les bons principes moraux. Le 23 mai, le curé recommande: «Nicolas Charrin de la paroisse d'Orsières désirerait être incorporé et faire nombre de la colonie du Brésil. J'ai l'honneur de vous le recommander comme un bon agriculteur ainsi que sa femme et ses enfants tout de nerfs et de bonne volonté» ¹¹⁸. Ces deux exemples montrent déjà la caractéristique de l'émigration valaisanne. Ce sont des laboureurs qui vont chercher de meilleures conditions de vie au Brésil.

Les volontaires, pour reprendre l'expression de Mgr Pierraz, affluent toujours. En mai, ils sont plus de 250. Et maintenant les dixains du Haut Valais sont aussi touchés. De Rivaz dénote une centaine de prétendants de la région allemande. A la fin juin, on peut compter qu'au moins 400 personnes ont été sensibles à l'appel du Brésil. On est bien loin des dix familles du début ou des 67 Salvanans de février ¹¹⁹.

Ce mouvement de hausse va créer une surprise chez les gouvernants. Les réflexions du Conseil d'Etat à la diète valaisanne d'été le prouvent.

C'est avec de la gêne mêlée d'étonnement que le gouvernement expose aux députés son attitude en face de cette émigration. Il rappelle que s'il a donné des autorisations en automne 1818 c'est parce qu'il ne croyait pas «que le goût de l'émigration fût assez actif en Valais, pour craindre qu'il y en ait une bien nombreuse parmi nous»¹²⁰. Mais la situation a changé: «Le nombre des postulants s'est accru depuis lors dans une proportion beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord présumé»¹²¹. Il ajoute que cette émigration n'est nuisible en rien à l'Etat puisque ce sont pour la plupart des pauvres et qui «par conséquent ne peuvent pas faire un vide sensible parmi nous»¹²². Malgré les formules adoucies, le ton de la commission des députés est au reproche: «Votre commission, mes souverains seigneurs, ne peut vous dissimuler qu'elle ne voit plus d'un œil agréable cette émigration qui est plus considérable qu'on ne se l'était douté au commencement»¹²³. Mais elle ne proposera pas au gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher ces départs. Elle lui demandera d'essayer de dissuader les émigrants «d'une entreprise aussi hasardeuse»¹²⁴. Cette crise – tout au plus de conscience – sera vite surmontée. Finalement la diète ordonne au gouvernement la passivité dans cette affaire; politique que définit ainsi de Rivaz au consul Brémond: «Que le système de mon gouvernement est de rester passif dans l'affaire des émigrés du Brésil, de ne point s'y opposer mais aussi de ne point l'encourager»¹²⁵. Malgré cette précision, de Rivaz aura la tentation de faire partir tous ces inscrits outre-mer. Il exercera des pressions dans ce sens sur le secrétaire de Brémond, car le chiffre a été fixé et ne sera plus dépassé¹²⁶.

Le 16 juin le secrétaire Xavier et de Rivaz arrêtent le quota valaisan: 160 émigrants.

Tableau 8

Etat civil des Valaisans

célibataires	15
enfants	91
mariés	26
mariées	26
veufs	—
veuves	2
Total	<hr/> 160 ¹²⁷

Il n'y a pas d'orphelins, les célibataires se situent tous entre 20 et 40 ans. Aucun vieillard ne figure. Ce sont tous des hommes, excepté une femme, la sœur d'un colon marié. Ces célibataires sont des frères des parents émigrés ou leur domestique. Tableau classique de famille d'émigrants sans participation des autorités; le groupe paraît beaucoup plus cohérent qu'à Fribourg. L'absence des étrangers renforce cette cohésion. Car Xavier n'admet qu'une famille étrangère de Martigny que lui recommande l'abbé. L'analyse socio-

professionnelle indique aussi que tous ces colons viennent des milieux ruraux sans aucune exception. Le 60% vit de l'agriculture, le 22% exerce une profession artisanale: soit maréchal-ferrant, tonnelier, menuisier ou charpentier. A noter que le reste (18%) ne peut vivre uniquement d'une seule profession. A l'agriculture, ils joignent les revenus du vigneron, du tonnelier, du charpentier et du peigneur de chanvre ¹²⁸.

La répartition géographique des émigrés montre surtout que l'on a donné la préférence aux «sujets de l'abbé», en dépit des recommandations du baron de Stockalper pour l'admission d'un plus grand nombre de Hauts-Valaisans ¹²⁹. Le schéma des colons sur une carte montrerait aussi une réalité. On reconnaîtrait bien où a été donnée l'impulsion migratoire. De Bagnes, le désir d'émigrer a rayonné dans les agglomérations des deux vallées, puis est redescendu dans la plaine du Rhône pour ne plus toucher d'autre vallée. Le souffle du Nouveau Monde a passé sur le Rhône mais s'est heurté au rempart des vallées.

Quelle est la valeur de ce groupe? Nous n'avons que des jugements venant de témoins oculaires. De Rivaz, le premier, parle de «la gaucherie de ces pauvres gens» lorsqu'il s'occupe de l'«ennuyeuse affaire» des colons ¹³⁰. L'abbé Dey qui a vu ces Valaisans s'embarquer souligne: «Ils paraissent pauvres et exténués» ¹³¹. Joye qui dirigera leurs consciences sera encore plus négatif. Tout au long du voyage, les Fribourgeois ne pourront faire vie commune avec le groupe vu sa mauvaise hygiène ou comme le dit Joye: «A cause de l'extrême saleté de ceux-ci» ¹³². Ces témoignages concordent avec ceux des voyageurs qui sillonnent la région au début du XIX^e siècle. Ce groupe est issu d'une région fort sous-développée mais il a eu l'audace d'en sortir. En 1828, les premiers échos des Valaisans de Nova Friburgo parviendront en Valais. Le colon Farquet décrit aux gens de sa vallée sa victoire sur la misère et leur proposera de suivre sa méthode, c'est-à-dire d'émigrer ¹³³.

B. *L'émigration en Suisse alémanique*

1. *L'histoire de la présence de la Suisse allemande*

L'émigration des Suisses alémaniques figure dès le début dans les plans des responsables de la colonisation helvétique au Brésil. C'est la raison pour laquelle Brémond envoie aux cantons de cette région sa Note Officielle du 10 novembre 1818. Mais cette participation est prévue à long terme. Dans l'immédiat, Brémond et Gachet ne songent pas à peupler la première colonie avec des hommes d'Outre-Sarine. Ils désirent que la Nouvelle Fribourg soit purement romande. Ils l'affirment aux membres de la commission bernoise de l'Emigration. Mais devant le refus vaudois et les difficultés neuchâteloises, les agents de l'émigration se tournent vers la Suisse allemande. C'est seulement à partir du mois de janvier, donc, après que Brémond et Gachet connaissent les réactions de tous les gouvernements de la Romandie, qu'ils s'adressent aux Etats de langue allemande. Ce n'est qu'une hypothèse, vérifiée cependant par la chronologie. En voici deux preuves. Le 1^{er} février 1819, le Consul du Portugal envoie cette lettre à L.L.E.E. de Lucerne dans laquelle il leur déclare:

«J'ai l'honneur d'offrir à vos Excellences de prendre part à la première colonisation pour cent à cent-dix de leurs sujets de la religion catholique»¹³⁴. Le 3 mars, c'est au tour du gouvernement d'Aarau de recevoir une missive de J.-B. Brémont. Ce dernier offre le même quota et demande aux autorités de ce canton de permettre d'aller au Brésil à «tous les Argoviens de la religion Catholique Apostolique et Romaine qui voudront jouir des bienfaits du Roi»¹³⁵. Le consul promet aussi d'accepter des protestants. Ces derniers devront voyager à leurs frais de la Suisse au Nouveau Monde. Néanmoins, il leur sera fait «des concessions de terrains plus considérables et ils jouiront d'ailleurs de tous les avantages coloniaux, tels que l'exemption de la dîme pendant dix ans, etc.»¹³⁶. Habile, Brémont ménage les susceptibilités de ce canton mixte de la Confédération. A cette offre de participation, le consul a joint un avis, pour éclairer les gouvernements sur les avantages et les exigences de l'accord du 11 mai 1817. Il leur demande de prendre des sujets sains de corps et d'esprit. La colonie, en effet, aura besoin d'excellents travailleurs, il faudra exempter les hommes qui présentent au départ les infirmités les plus graves qui sont: «la phtisie, le crétinisme, l'idiotisme, la folie, la manie, la cécité»¹³⁷.

Ainsi, entre février et mars, on peut affirmer que les gouvernements de Lucerne, Aarau, Schwyz et Soleure ont reçu de la part de Brémont une invitation de capituler des colons pour le Brésil. Mais que vont faire ces derniers? Accepter ou refuser? Le 5 mars, les autorités lucernoises s'empressent d'écrire à Brémont leur acquiescement. Elles l'assurent, en outre, de donner «une publicité convenable au traité et aux conditions de cette colonisation»¹³⁸.

Le 18 mars, c'est Aarau qui envoie une lettre affirmative à Semsales¹³⁹. L'affaire brésilienne est lancée ainsi dans ces divers cantons. Les administrations enregistrent les inscriptions et délivrent des passeports. Comme partout, il y a affluence de candidats, de sorte que le 12 mai, les autorités d'Aarau demandent au consul la possibilité d'une participation plus grande¹⁴⁰. Comme partout, il y a affrontement entre partisans et adversaires du Brésil. Cependant, il semble que, dans la région lucernoise, la contre-propagande remporte des succès. Le 14 juin, Brémont s'en plaint au conseiller d'Etat Pfyffer: «Il est fâcheux que les préventions qu'on a habilement répandues dans vos contrées privent beaucoup de familles pauvres mais estimables de profiter cette année des bienfaits de S.M.T.F... Si votre livrée de colons n'est pas de 220 personnes, ce sera autant d'hommes heureux que vous aurez fait en moins»¹⁴¹.

2. Un débarras spectaculaire

Il convient d'évoquer rapidement un spectaculaire débarras. En 1819, lors d'un procès à Zoug, on a dressé une liste énorme de voleurs et d'escrocs, qui agissent en ayant différents points d'appui dans ces contrées¹⁴². Il faut préciser que «ces voleurs et ces escrocs» sont de nomades heimatlos ainsi que le prouve le vœu du doyen Bossard lors de l'exécution des condamnés: «Puissent les pères de la patrie bientôt réunis en Diète porter remède à la misère de cette

classe de malheureux, dignes de pitié»¹⁴³. Ainsi, à cette époque, l'opinion helvétique se passionne, elle porte des jugements très négatifs à l'égard des apatrides. Mais l'Argovie n'a pas attendu ce cri d'alarme pour s'occuper de sa population vagabonde. En novembre 1818, Aarau décide de l'installer à la forteresse d'Aarburg¹⁴⁴. Dès ce moment-là, on voit les gendarmes argoviens parcourir le pays et se mettre à la poursuite de ces gens sans patrie. Après un interrogatoire sommaire, ces derniers sont conduits à Aarburg. On connaît en janvier le résultat de cette chasse à l'homme: 70 personnes de tout sexe et de tout âge passent leur jour dans cette résidence forcée. En février, ils sont plus de 80. Les hommes fendent du bois, les femmes tricotent des vêtements, il y a des malades qui se rétablissent¹⁴⁵. Est-ce que le gouvernement tente d'intégrer cette population nomade? Réussiront-ils bientôt, les Carius, les Entras, les Winckler, l'apprentissage d'une vie sédentaire? Mais cette politique suivie par le gouvernement ne sera pas de longue durée. Au gouvernement, l'idée germe de profiter de l'occasion brésilienne. Il est vrai que d'autres cantons ont déjà donné l'exemple. C'est pourquoi en avril, Aarau demande au consul d'accepter des heimatlos. Le 16 avril, celui-ci lui répond: «Je me ferai un devoir d'admettre au nombre des colons tout ce qu'il y a d'estimable parmi ces familles sans bourgeoisie que vous nommez heimatlause qui, par leur fâcheuse position, me semblent mériter la préférence»¹⁴⁶. Au lieu de continuer l'essai d'assimilation de cette population vagabonde, le canton d'Argovie va choisir l'ancienne solution: l'expulsion¹⁴⁷. Il dépensera la somme de 6635 fr. de Suisse pour déporter 68 personnes de la forteresse d'Aarburg à Nova Friburgo¹⁴⁸.

3. Les émigrants d'outre-Sarine

La Suisse alémanique a fourni 418 habitants à la Nouvelle Fribourg. Géographiquement, ceux-ci se répartissent de la manière suivante:

Tableau 9

Répartition par canton des émigrés de la Suisse alémanique

<i>Canton</i>	<i>Nombre d'émigrés</i>
Argovie	143
Lucerne	140
Soleure	118
Schwyz	17
Total	418

Avec ses 418 émigrants, la Suisse alémanique représente le 21 % de l'émigration totale. Les régions migratoires sont principalement le Jura pour le canton de Soleure, les environs d'Herznach et de Baden pour l'Argovie, les districts de Willisau et de Sursee pour Lucerne. Si l'on met à part les émigrés d'Aarburg, – les seuls heimatlos repérés de cette émigration – on remarque que l'on a surtout tenu compte de la géographie religieuse. Les futurs Brésiliens sont en principe des catholiques.

La démographie montre que le moteur migratoire est constitué de familles nombreuses; inexistantes sont les familles incomplètes et peu nombreux les célibataires.

Tableau 10

Etat civil des émigrés suisses alémaniques

enfants	273
mariés	60
mariées	60
veufs	1
veuves	1
célibataires	23
Total	<u>418</u> ¹⁴⁹

Les professions indiquent une prédominance insignifiante entre les émigrants provenant du milieu agricole et ceux du milieu artisanal. C'est 45% contre 46%. Cet équilibre est produit par Lucerne qui n'envoie aucun agriculteur dans le Nouveau Monde. L'éventail professionnel des artisans est relativement grand, cependant il y a une majorité de tisserands, de tailleurs d'habits, de cordonniers et menuisiers. Les cadres, au nombre de 5, sont composés de 2 militaires (un capitaine et un ancien colonel) ¹⁵⁰, d'un préfet ¹⁵¹, d'un ingénieur ¹⁵² et d'un futur médecin ¹⁵³. Dans son ouvrage, Nold Halder évoque très brièvement cette émigration. Il parle du contingent argovien qui s'embarqua pour Nova Friburgo en précisant qu'il était pourvu de riches moyens ¹⁵⁴. Les recherches à Aarau n'ont pas permis de vérifier cette allégation. Par contre, les Archives de l'Etat de Lucerne possèdent un document qui permet d'établir une statistique financière ¹⁵⁵. On constate que 45% des Lucernois emporte moins de 100 livres de Suisse au Brésil; 39% possède entre 100 et 400 et 16% plus de 400. La plus grande fortune est celle d'un tonnelier de Grossdietwyl. Jean Knupp déclare embarquer avec lui plus de 900 fr. Ces trois degrés de fortune reflètent peut-être les trois groupes d'émigrants: une forte proportion de gens pauvres et en difficultés ainsi qu'une minorité de gens aisés.

III. Regard sur l'émigration totale

1. Constatations numériques et géographiques

L'émigration suisse pour Nova Friburgo a été composée de 2006 personnes. Tel est le résultat donné par les recherches, tel est aussi le nombre d'individus qui figurent dans les listes publiées. Pour être précis, il convient d'ajouter encore 12 émigrants. Ce sont 12 Schwyzois qui n'ont pas été pris en considération faute de renseignements suffisants. Cependant l'indication de leur départ se trouve mentionnée à deux reprises dans les Archives de l'Etat de

Berne ¹⁵⁶. Ainsi, l'émigration totale est de 2018 personnes. Dans quelle mesure ce chiffre est valable? L'état des passagers dressé par le consul Brémond en Hollande avant le départ de la flotte migratoire indique 2013 ¹⁵⁷. En tenant compte de la mortalité, de la natalité et des désertions jusqu'à la date de l'embarquement, il manquerait 40 colons au total proposé par cette thèse. Selon un document brésilien de 1820 indiquant aussi le nombre des premiers habitants de la Nouvelle Fribourg, la différence serait de 51 ¹⁵⁸. Il est fort possible que des personnes aient échappé à la comptabilité. Mais, sans rien enlever à la valeur du total proposé par ce travail, on pourrait dire que ces deux différences correspondraient à la marge permise par l'erreur mathématique. Cependant, il conviendrait encore de la diminuer, car en Hollande, les organisateurs ont accepté des étrangers. Qu'il suffise de dire, par exemple, que le médecin principal de la colonie, le pharmacien et le vétérinaire ne sont pas des habitants de la Suisse et qu'au Brésil, les marins ont suivi et épousé de belles émigrantes. Rien n'empêche de voir dans ces deux différences le montant de la participation étrangère.

Le tableau ci-dessous ainsi que la carte de la page suivante résumet et illustrent les données géographiques du phénomène, données d'ailleurs contenues dans les diverses monographies précédentes.

Tableau 11

Constellation des cantons et des émigrants

<i>Canton participant</i>	<i>Nombre d'émigrants</i>	<i>%</i>
Fribourg	830	41,5
Berne	500	25
Valais	160	8
Vaud	90	4,4
Neuchâtel	5	0,2
Genève	3	0,1
Argovie	143	7,1
Soleure	118	5,9
Lucerne	140	7
Schwyz	17	0,8
Total	2006	100

Les deux tiers des émigrants sont Fribourgeois et Jurassiens. Faut-il, du point de vue linguistique, constater que l'émigration est nettement romande? En tenant compte des représentants de la Suisse alémanique et de ceux des diverses régions des cantons bilingues, on remarque que le 72% des premiers habitants de Nova Friburgo parlait français.

2. Constatations démographiques

Les données portent sur 1999 individus. Sept personnes n'ont pu être identifiées convenablement. Ce sont d'une part 2 enfants dont le sexe est ignoré et d'autre part 3 épouses et 2 célibataires dont l'âge est resté inconnu.

Carte 3: *Emigration Suisse à Nova Friburgo*

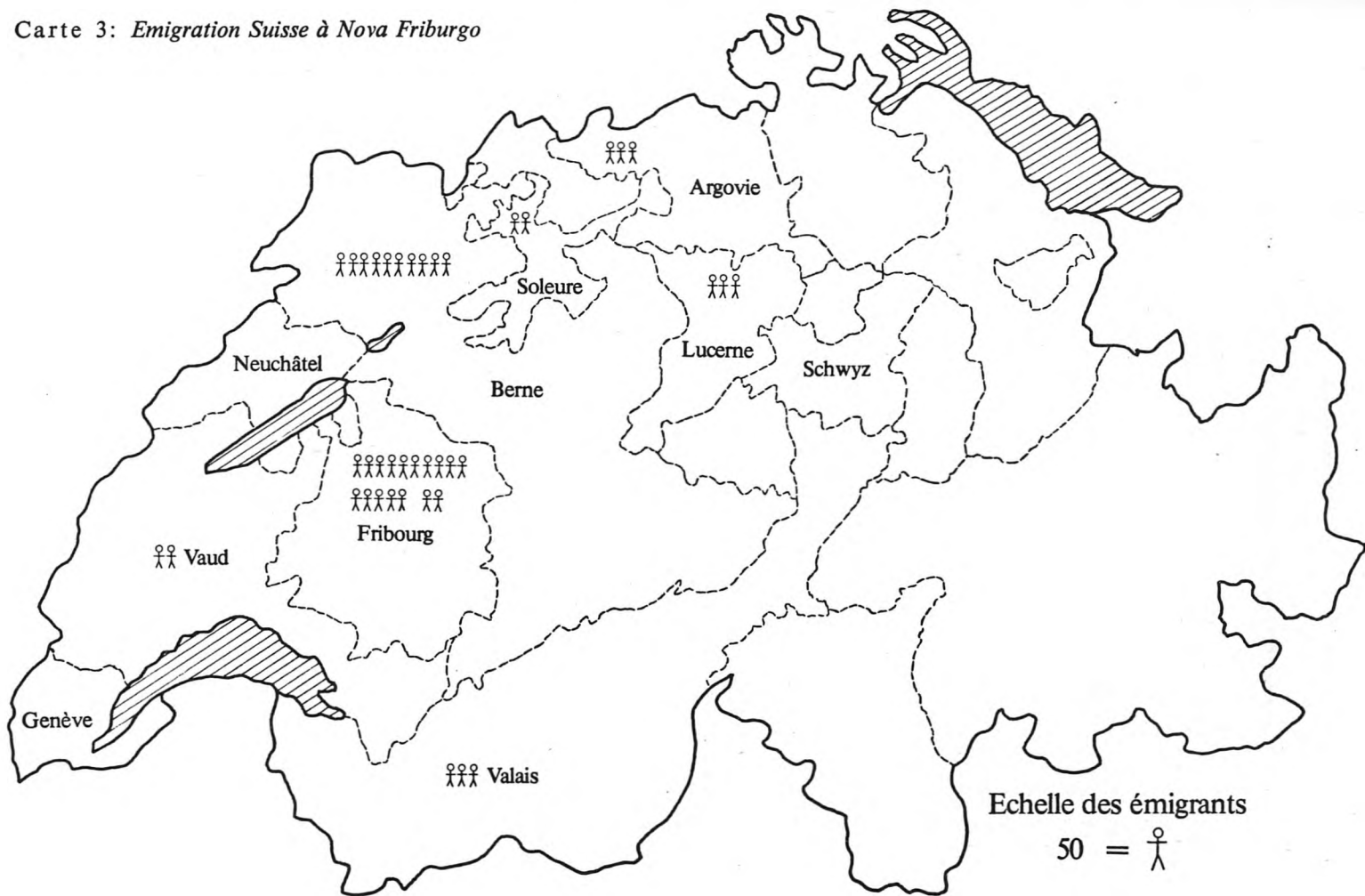


Tableau 12

Emigrants suisses d'après l'âge, le sexe et l'état civil

Age	Hommes			Total	Femmes			Total
	Célib.	Mariés	Veufs		Célib.	Mariées	Veuves	
0-4	136	—	—	136	134	—	—	134
5-9	154	—	—	154	156	—	—	156
10-14	176	—	—	176	140	—	—	140
15-19	143	—	—	143	98	3	—	101
20-24	87	3	—	90	45	11	1	57
25-29	41	21	—	62	18	36	—	54
30-34	22	27	—	49	5	48	2	55
35-39	11	46	2	59	8	54	4	66
40-44	16	67	4	87	1	57	6	64
45-49	10	50	2	62	—	34	1	35
50-54	7	37	4	48	1	17	2	20
55-59	5	11	1	17	—	9	3	12
60-64	2	7	3	12	—	—	2	2
65	—	4	3	7	—	—	1	1
Total	810	273	19	1102	606	269	22	897

Total des hommes: 1102

Total des femmes: 897

TOTAL 1999

Tableau 13

Les trois âges de l'émigration

<i>émigrants</i>	<i>âges</i>	<i>nombre</i>	<i>%</i>
jeunes	0-19	1140	57
adultes	20-59	837	42
vieillards	60 et ss.	22	1
		1999	100

Tableau 14

Etat civil de l'émigration

<i>émigrants</i>	<i>nombre</i>	<i>%</i>
enfants	1150	57,4
mariés	272	13,5
mariées	272	13,5
veufs	19	0,9
veuves	22	1
célibataires	267	13,3
Total	2002	99,6

Ces trois tableaux successifs dégagent suffisamment la donnée démographique principale de cette émigration. Les colons de Nova Friburgo sont constitués de familles au 86,3%. La présence des célibataires ne contredit point cette structure. Dans la majorité des cas, ceux-ci sont en relations familiales, soit frère, père, sœur ou belle-sœur du père ou de la mère de famille.

3. Constatations sociologiques

Le dénombrement des professions porte sur les hommes de plus de 20 ans. Sur un total de 493, 381 ont un statut professionnel connu donc le 78% de cette catégorie. Il manque à l'appel les activités des Schwyzois, des Vaudois, des Neuchâtelois et des Genevois. Avant de consulter la liste, voici encore une précision: lorsqu'un agriculteur exerçait aussi une profession artisanale, c'est cette dernière qui a été choisie.

Tableau 15
Les professions des émigrants

agriculture	cultivateur	164
	fruitier	2
	vigneron	1
	domestique	8
	journalier	5
	Total	180
bâtiment, carrière	maçon	21
	menuisier, charpentier	34
	Total	55
équipement, entretien	charron	4
	maréchal	10
	cloutier	11
	sellier	4
	tanneur	4
	cordonnier, sabotier	27
	potier	4
	tonnelier	9
	tailleur	9
Total	82	
alimentation, textile	meunier	15
	boulangier	2
	boucher	2
	tisserand	27
	Total	46

cadres, divers	prêtre	2
	instituteur	2
	médecin	3
	agronome	2
	militaire	5
	préfet	1
	ingénieur	1
	greffier	1
	notaire	1
	<hr/>	
	Total	18

L'émigration suisse à Nova Friburgo a été composée d'agriculteurs et d'artisans qui sont au nombre de 361 pour 18 seulement du secteur « tertiaire ». Il est intéressant de constater l'équilibre entre le milieu agricole et artisanal : 180 agriculteurs et 183 artisans. Cependant si l'on tient compte des professions doubles, la balance pencherait certainement en faveur du premier groupe : il y a entre autres les paysans-horlogers du Jura, les vigneron-artisans du pays de Vaud. Ainsi il s'agit d'une émigration typiquement rurale dont il est difficile d'établir avec rigueur les causes. Par exemple, la forte participation des cordonniers ne signifie pas nécessairement une crise de ce métier en Suisse, elle peut tout aussi bien indiquer une demande brésilienne, puisque l'on sait que cette industrie est quasi inexistante dans le pays de Cabral. Le caractère dirigé de cette colonisation empêche toujours de voir avec clarté les raisons migratoires.

On a remarqué la tendance fribourgeoise ou bernoise de peupler la colonie de ressortissants qui ne jouissaient pas dans leur canton des droits de bourgeoisie. Ce sont les heimatlos. Il semble que cette politique de débarras n'ait pas été aussi vivace ailleurs. Dans l'ensemble, il y a seulement 325 apatrides. Ainsi au 84 %, l'émigration est constituée de Suisses à part entière.

LA PRÉPARATION DU GRAND DÉPART

Après avoir examiné les Etats et les hommes qui ont pris part à la création de Nova Friburgo, voici quelques considérations sur la préparation du voyage. Ces pages ont pour but de montrer la manière avec laquelle les gouvernements veulent éviter les catastrophes migratoires des années 1816/1817 et organiser l'acheminement heureux de la colonie dans sa nouvelle patrie. Ce chapitre permettra encore de jeter un dernier regard sur les émigrants.

A. *La préparation de la navigation*

1. *Le choix des compagnies de transport*

La navigation se fera, en partie, sous la responsabilité des Etats. La traversée de l'Atlantique va dépendre uniquement de Gachet et du Brésil, tandis que la navigation fluviale à l'intérieur de la Suisse et de l'Europe aura lieu sous la direction de Brémond et des cantons participant à cette émigration. Selon un accord secret convenu entre Brémond et Gachet, seul le trajet suisse et européen sera payant. C'est donc de celui-là que les Etats s'occuperont.

Le gouvernement, selon le principe de Schaller qui veut une émigration dirigée et non pas de hasard, doit absolument veiller à ce que l'organisation soit parfaite, et ne pas laisser trop de marge aux intermédiaires qui sont trop souvent d'aventureux profiteurs. Il veut donc éviter les émigrations malchanceuses des années précédentes. Le premier problème à résoudre sera de trouver une compagnie de transport et de déterminer les prix du voyage.

En mars, Charles de Schaller, comme on le sait, le préposé à la colonisation brésilienne, prend contact avec Endrion de la Corbière, syndic d'Estavayer-le-Lac et propriétaire de bateaux, pour lui proposer le transport des émigrés fribourgeois d'Estavayer à Soleure¹. En outre, il lui demande de prendre contact avec F. Frey de Brugg, facteur de sels. Son intention est d'offrir à ce commissionnaire argovien le transport des Brésiliens de Soleure à Laufenbourg; pour le parcours de Laufenbourg en Hollande, Schaller n'est pas encore fixé. Le 29 mars 1819, F. Frey répond à l'entrepreneur staviacois. Il est affirmatif, c'est avec plaisir qu'il se chargera du transport des colons brésiliens. Pour le voyage de 600 colons et leurs bagages, il croit pouvoir «les rendre de Soleure à Laufenbourg à trois livres suisses par tête sans péage, ni nourriture»². Dans cette lettre, il laisse entrevoir aussi un transport total,

c'est-à-dire jusqu'à Amsterdam. Quant à Endrion de la Corbière, il réitère à nouveau son offre «de rendre ces colons à Soleure au prix le plus bas possible vu que ma barque reviendra avec un chargement de sel»³; et surtout il va chaleureusement recommander F. Frey à Fribourg. Le 31 mars il écrit: «Je ne trouve pas ses prix trop exagérés, ses observations sur la manière d'organiser le service jusqu'en Hollande sont judicieuses et elles éviteraient bien des embarras à M. le Consul»⁴. Le 2 avril, Schaller prend deux décisions. Il offre définitivement à Endrion le transport d'Estavayer-le-Lac à Soleure et à Frey celui de Soleure à Laufenbourg; quant au reste du trajet, il se réserve encore. Il s'enquiert des prix de la concurrence. Il s'agit de la compagnie Frey & Fröhlich de Brugg qu'il abandonne car elle ne travaille pas assez pour la gloire! Le 6 avril, Endrion le remercie et promet qu'il se charge de «rendre d'ici jusqu'à Soleure nos colons au prix de 15 francs par tête compris 150 quintaux de bagages»⁵. Il ne peut accorder un prix plus bas vu les dépenses qu'il sera obligé de faire pour établir sur ses barques planchers et tentes. Mais Frey, au lieu de répondre affirmativement à l'offre de Soleure à Laufenbourg présente le 12 avril sa candidature pour un transport global des émigrés de Soleure en Hollande.

«A cause de mon attachement pour l'ancien ordre des affaires, et ayant beaucoup souffert du temps de la Révolution, je possède le bonheur d'être commissionnaire des sels des louables Etats de Berne, Fribourg et Soleure; c'est pourquoi je prends la liberté de vous offrir mes services pour l'expédition des colons de votre louable canton pour le Brésil»⁶. Après cette envolée contre-révolutionnaire, il ne parle pas de prix. Pour lui, l'essentiel dans ces expéditions, c'est d'avoir des bateliers fidèles et honnêtes. Si elles ne sont pas bien organisées, il y a toujours le risque que les voyageurs doivent changer de marinières en chemin. A cet égard, il signale un fait nouveau que l'on peut ajouter au dossier noir de l'émigration de 1817. Il raconte qu'il arriva que des centaines de colons pour l'Amérique ne parvinrent même pas en Hollande. Abandonnés le long du Rhin par des «bateliers méchants et injustes», ceux-ci furent obligés de continuer leur route à pied en portant eux-mêmes leurs bagages, tandis que d'autres s'en retournèrent mendians à leur patrie⁷. Ainsi, en 1819, même les entrepreneurs désirent éviter ces navigations malheureuses. Frey annonce qu'il a des bateliers de qualité qui sont toute l'année sous sa direction et qui font le voyage de Lucerne à Amsterdam deux fois l'an.

Finalement, ce n'est pas tant à cause de sa profession de foi «contre-révolutionnaire» mais à cause de ses propositions raisonnables que l'on fera pencher la balance en sa faveur. Le 21 avril 1819, Brémond et Frey ont une conférence à Semsales. Une convention est signée en fin d'après-midi. Le consul du Portugal négocie avec Frey au nom des colons brésiliens «mais sous la réserve de la ratification de M. le Conseiller de Schaller dans l'intérêt des colons fribourgeois et de MM. de Gingins de Chevilly et de Wattenwyl de Malesert dans l'intérêt des colons bernois»⁸. Quelles sont les principales clauses de ce traité? Frédéric Frey s'oblige de transporter de Suisse en Hollande tous les colons suisses qui partiront cette année pour le Brésil. Chaque colon pourra emporter franc de port, le poids de 100 à 150 livres de bagages. Le prix

du transport s'élève à 16 fr de Suisse pour chaque personne au-dessus de 14 ans, à 8 fr. de Suisse pour les enfants âgés de 4 à 14 ans et enfin à 4 fr. pour ceux qui n'ont pas encore atteint 4 ans. Au passage du Laufenbourg, les bateliers de M. Frey aideront aux colons à décharger les bagages des bateaux et à les recharger ensuite. Surtout ces mariniers «ne pourront sous aucun prétexte quelconque remettre la conduite du convoi depuis Bâle en Hollande à d'autres bateliers quels qu'ils soient»⁹. Enfin, les barques seront couvertes d'une tente pour abriter passagers et bagages et elles seront garnies de bancs tout autour et en travers, de manière à ce que chaque colon puisse être assis commodément.

Le même jour, de Schaller appose sa signature à cette convention; puis il en recommande la ratification au gouvernement bernois en ces termes: «Elle est telle à mon avis qu'il était difficile d'espérer mieux ou même aussi bien et M. Frey mérite assez de confiance pour attendre de sa part une exécution fidèle de tout ce à quoi il s'est engagé»¹⁰. Deux jours plus tard, Berne la ratifie avec deux modifications: les colons bernois s'embarqueront à Bâle et ne paieront chacun que les trois quarts du prix stipulé par l'article VIII de l'accord du 21 avril 1819.

2. Le choix des commissaires

Inutile ici de parler des tracas administratifs qui furent nécessaires pour obtenir la suppression des péages le long du trajet. Si les cantons parvinrent à une suppression presque totale de ces droits de douane, l'indolence des chancelleries étrangères accréditées en Suisse causa parfois bien des ennuis¹¹. Mieux vaut montrer comment les gouvernements seront amenés à prévoir la police et la comptabilité générale des convois. Le 1^{er} juin, le consul du Portugal se propose d'écrire au Directoire fédéral afin de le prier de nommer trois commissaires pour accompagner et protéger les convois¹². Cette idée aura le don de toucher à vif les susceptibilités cantonales. Prenons comme exemple la réaction fribourgeoise. Dans sa séance du 4 juin, le Conseil d'Etat envisage la proposition du consul, mais ne peut pas la retenir, car la colonisation au Brésil est une affaire strictement cantonale¹³. Le même jour, les conseillers s'empresseront de motiver leur refus dans ces termes: «La Suisse n'ayant jamais pris une part directe à cette entreprise de colonisation dans le Nouveau Monde, mais quelques cantons s'en étant seuls occupés plus ou moins»¹⁴.

Devant le tollé général des gouvernements à sa proposition d'une police fédérale, Brémont en revient à la formule d'un commissaire au minimum par canton participant. Le 13 juin, il fait part aux Etats qu'il attend leur décision relative à cette question¹⁵. Le 14, Fribourg choisit son candidat et l'annonce à Brémont: «Nous avons nommé M. le chevalier de Porcelet, Docteur en médecine, d'Estavayer, Commissaire du gouvernement pour soigner la comptabilité des colons depuis la Suisse jusqu'à bord des navires et pour exercer la police et maintenir l'ordre parmi eux pendant ce trajet. Vous voudrez bien faire parvenir à M. Porcelet les instructions nécessaires»¹⁶.

Le Valais ne se souciera pas de ce problème, par contre tous les autres cantons choisiront un candidat parfois même deux. Soleure donnera ses pouvoirs à l'ancien colonel Charles Schmid, Lucerne au capitaine Theiler¹⁷, l'Argovie à Xavier Schnebeli militaire du même grade, Berne à deux de ses patriciens. Ce sont des militaires qui émigrent au Brésil dans l'intention de servir le Roi.

Et voici leurs instructions :

«Instruktion und Vollmacht
für

die Herren Major von Sinner und Oberstleutnant von Luternau

Wir Präsident und Mitglieder der Commission wegen den Auswanderungen thun Kund hiemit:

Da wir für nötig erachtet, dass der aus dem Canton Bern in die Schweizer Colonie nach Brasilien abreisende Transport von Auswanderern während dieser Reise unter die Oberaufsicht und Leitung einiger einsichtsvoller Personen gesetzt werde, wir hiezu bestellt und verordnet haben:

die Herrn Major von Sinner und Oberstl. von Luternau

Diese Commissarien beauftragen und bevollmächtigen wir durch gegenwärtiges, während der Reise, vorzüglich aber von Basel bis nach dem zur Einschiffung bestimmten Seehafen in dem unter ihre Aufsicht gestellten Transport gute Ordnung zu Handhaben, in Betreff der Reise Kösten auf die möglichste Öconomie bedacht zu seyn, überall wo der Fall eintreten wird, die Wisirung der Pässe und Entrichtung der Zollgebühren zu besorgen, zu diesem End von sämtlichen Colonisten per Kopf einen Betrag von L. 6 zum voraus zu erheben, ferners sowohl der General-Pass, als auch die Pässe der einzelnen Familien in Empfang zu nehmen und in ihrer Verwahrung zu behalten, und überhaupt alles vorzukehren und zu verfügen, was sie zum Bestehn des Transports für nöthig erachten werden.

Zugleich ermahnen und befehlen wir auch jedem Glied des Transports, diesem von uns verordneten Commissarien die schuldige Achtung zu bezeugen, ihren Befehlen willig Folge zu leisten, und ihnen in allen ihren Veranstaltungen zum Besten des Transports nach besten Kräften an die Hand zu gehen.

Zu Kraft dessen ist gegenwärtige Instruktion und Vollmacht, so wohl von unserem Präsident als von unserem Sekretair unterschreiben und mit dem Cantons Imsiegel versehen worden.

Bern, den 1. Juli 1819¹⁸

3. Regard bernois sur la préparation de la traversée

Toujours dans le but d'éviter une émigration catastrophique, Berne songe à se renseigner sur la quantité et qualité des vivres dont disposeront les colons durant la traversée ainsi que sur la capacité des navires. Berne se souvient des cas tragiques des émigrations antérieures, où on a vu des navires approvisionnés en nourriture avariée ou manquant même d'une quantité suffisante de vivres. De plus, Berne sait que la Hollande est réputée pour ne pas respecter la proportion fixée entre le nombre de passagers et les tonneaux du navire.

Il ne faut pas oublier non plus que la commission d'émigration avait l'expérience du major de Wattenwyl; celui-ci avait traversé plusieurs fois l'Océan lors de son service en Grande-Bretagne.

La commission d'émigration pense demander à une maison suisse de commerce de procéder à un examen discret. L'ennui vient que le nom du port est inconnu. Mais à peine Brémond pressent-il ce désir de surveillance de l'administration bernoise qu'il écrit à Berne que la confiance entre les deux pays doit être réciproque et entière: «Il faut que dans tout ce que la prudence suisse croira devoir soumettre à un contrôle comme je crois que c'est le cas ici, les deux légations portugaises et suisses à Paris soient invitées à agir de concert pour que la dignité d'aucune des deux puissances ne soit blessée»¹⁹. Comme on le devine, la vérification des bâtiments et des vivres va s'avérer difficile. Car dès l'arrivée en Hollande, la colonie suisse est placée sous contrôle portugais. C'est la légation portugaise de Paris, avec Gachet, qui est chargée de procéder à l'embarquement. Berne a devant lui l'obstacle des convenances diplomatiques. Le consul du Portugal ne cessera de demander à Berne d'éviter cet impair; pour rassurer le gouvernement bernois, il lui enverra même des échantillons de vivres: notamment du vin et des biscuits!²⁰ Le 23 juin, il écrit encore: «L'observation de votre marin mérite d'être prise en considération, mais sachez aussi accorder une juste confiance à la prudence de S.E.M. le Marquis de Marialva. Je vous ai donné la preuve des soins plus que paternels que ce ministre a pris et ne cesse de prendre pour le bien-être des colons pendant la traversée»²¹. Devant l'insistance de la commission d'émigration, il change de ton et demande la nomination d'un commissaire fédéral, ou du moins d'une personnalité officielle²². Et il gagne. Le 2 juillet, Berne écrit au Marquis de Marialva de bien vouloir faire l'inspection des bateaux par «un fondé de pouvoir du gouvernement de Berne de concert avec un commissaire portugais choisi et délégué par votre gouvernement»²³. L'inspecteur bernois s'appellera Thormann; on le retrouvera lors du séjour des émigrants en Hollande.

B. Avis aux colons et bagages des Fribourgeois

1. Les derniers conseils

Le 14 juin 1819, un livret de sept pages paraît à Fribourg dans lequel le Directeur de la Police centrale donne les derniers avertissements aux colons²⁴.

Tous les individus admis à faire partie de la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg doivent être rendus à Estavayer-le-Lac, avec tous leurs effets, dans la matinée du 3 juillet pour régler encore le même jour tout ce qui doit précéder le départ. Schaller rappelle que la somme de trois louis d'or par tête est indissolublement nécessaire pour faire face aux frais de ce voyage jusqu'à la mer. Ceux qui ne peuvent pas se procurer cette somme sont priés de le faire connaître incessamment afin qu'ils puissent être remplacés. Pour éviter tous les embarras de compte pendant le voyage, une bourse commune sera formée. Celle-ci sera confiée à un commissaire de police choisi par le gouvernement qui fera les paiements pour tout le convoi et qui aura en même temps autorité pour

maintenir l'ordre pendant le voyage. Dans cette bourse, les colons verseront à l'avance les frais de transport et de péage. Ceux-ci sont fixés comme suit :

1. Les frais de transport d'Estavayer jusqu'à Soleure sont convenus à 15 batz par tête de colon, sans distinction d'âge.
2. Ceux de Soleure jusqu'au port de mer sont réglés au prix de 16 fr de Suisse pour chaque personne de 14 ans et au-dessus, 8 fr pour les personnes de 3 ans et au-dessous de l'âge de 14 ans et enfin de 4 fr pour les enfants au-dessous de 3 ans.
3. Les péages du Rhin et de Hollande réunis se montent à la somme de 85 batz par chaque tête de colon.

Ce dernier point est encore un exemple de la prudence gouvernementale. Les péages de Hollande seront supprimés, mais on est toujours en correspondance avec le Comte de Liederkeke, ministre des Pays-Bas à Berne. De toute manière c'est une économie de plus pour les colons.

Après les prix, suivent les avis sur les bagages. Chaque colon pourra emporter 150 à 200 livres et mettra ses bagages dans des ballots ou caisses, lesquels devront porter le numéro et le signe du propriétaire ou de préférence son nom.

Quels effets doivent emporter les colons? Schaller observe que plus ceux-ci emporteront d'objets utiles, plus ils s'en féliciteront. Néanmoins, à titre d'orientation, il distingue deux classes d'objets: «les effets indispensables et les moins nécessaires». En voici la liste.

Effets indispensables

vêtements d'été pour homme et
pour femme de préférence en triège
souliers forts
linge de corps
couvertures de lit
marmite en fer ou en fonte,
cuillers, fourchettes, couteaux,
lampes
pelle, pioche, fossoir, hache

Effets moins nécessaires

poêle, écumoire, cuiller à pot

scie à bras, à main, marteau, fusil
parapluie ²⁵

Dans cette nomenclature très sommaire, Schaller tient compte d'une émigration de pionniers en pays tropical. On note l'allègement du vêtement; l'équipement du défricheur est fortement souligné: souliers forts et instruments aratoires. A propos de ceux-ci, Schaller insiste auprès des colons: «Ces objets sont d'une telle importance pour les travaux de culture qu'il serait prudent qu'ils les eussent plutôt à double» ²⁶. Parmi les effets moins nécessaires, on constate des ustensiles permettant une cuisine plus variée. Les outils de menuisier sont là peut-être pour améliorer l'habitat. Le parapluie est pour se protéger des intempéries lors du voyage. Le fusil n'est pas pour se protéger des indiens, mais pour se nourrir des produits de la chasse. Schaller en équipera les heimatlos avec de vieux fusils tirés de l'arsenal. Mais une arme à feu seulement par famille est tolérée, peut-être par crainte des émeutes.

Malgré tout, en lisant cette liste, une impression se dégage: celle d'une société pauvre, rudimentaire, fruste. Décidément, ces colons doivent être des malheureux. Qu'en est-il au juste? Qu'emporteront les Fribourgeois au Brésil? Les objets réellement embarqués vont-ils refléter une société si pauvre?

2. Les bagages des Fribourgeois : reflet d'une société

Après avoir dressé la comptabilité des personnes, voici celle des choses, pourrait-on dire. Encore une fois, il ne s'agit pas du simple plaisir d'accumuler des chiffres mais de l'espoir d'utiliser des données pour la résolution du problème sociologique suivant: dans quelle mesure les bagages des colons reflètent-ils la société migratoire fribourgeoise?

Les Archives de l'Etat de Fribourg ont la chance de posséder des renseignements qualitatifs et quantitatifs concernant les bagages des émigrés. Il existe un aperçu sur les objets des colons de sept préfectures. En outre, quatre de ces aperçus préfectoraux sont complets, soit ceux de Rue, Corbière, Farnagny et Bulle. Ils indiquent le nombre et le poids des caisses ou ballots de chaque chef de famille; ils donnent aussi un rapide coup d'œil sur leur contenu. De plus, il existe plusieurs listes détaillées dans lesquelles, les colons eux-mêmes ont énuméré leurs effets ²⁷.

Pour établir le dénombrement de la quantité des bagages, on partira non pas du nombre de caisses mais de leur poids; on utilisera le poids des caisses de 73 chefs de famille ou célibataires. A bien préciser que ces 73 «cas» représentent 364 émigrés. L'effectif complet de l'émigration fribourgeoise étant de 830 personnes, ce dépouillement aboutit donc à un échantillonnage valable.

Tableau 16

<i>Dénombrement des bagages des Fribourgeois</i>	
<i>Nombre de livres</i>	<i>Nombre de cas</i>
0- 100	7
100- 200	10
200- 300	6
300- 400	3
400- 500	11
500- 600	7
600- 700	9
700- 800	5
800- 900	4
900-1000	2
1000-1100	2
1100-1200	0
1200-1300	1
1300-1400	1
1400-1500	5

Tableau 17

Regroupement et pourcentage

<i>Poids en livres</i>	<i>Cas</i>	<i>Pourcentages</i>
0-400	26	35 %
400-800	32	43 %
800 et plus	15	22 %
	73	

a) Premier groupe

Ce groupement important représente le tiers environ de l'émigration. Pour expliquer le peu de poids, il faut tenir compte des 17 célibataires. En effet, les bagages de ceux-ci dépassent rarement 140 livres.

Voici en regard les bagages de deux célibataires. Il s'agit de ceux de Jacques Page de Pont-en-Ogoz et de Joseph Baudevin de Grandvillard.

<i>Détail des bagages de Page</i>	<i>Détail des bagages de Baudevin</i>
3 habits, l'un de triège, les autres en drap	6 habits
7 paires de pantalon	6 pantalons
5 gilets	6 gilets
6 chemises	22 chemises
7 paires de bas	16 paires de bas
1 capote	1 bonnet
1 bonnet	7 mouchoirs
2 chapeaux	4 paires de guettons
4 mouchoirs	5 paires de souliers
5 paires de souliers	1 paillasse
2 draps de lit	6 draps
1 traversin	2 fourres
3 cuillers	1 couverture
1 fourchette	2 nappes
1 rasoir	3 sacs
1 montre en argent	1 écaroz de fer
2 haches	1 pichon
	1 ciseau
	3 pierres à aiguiser
	différentes cordes

La majorité des effets est vestimentaire. La différence entre Baudevin et Page à ce sujet est une question de nombre et moins de variété. Par contre, Baudevin a une literie moins rudimentaire. Mais chez les deux, les instruments aratoires sont insignifiants. Trousseaux de jeunes célibataires qui ont l'essentiel et partent à l'aventure!

b Deuxième groupe

Ce deuxième groupe représente le 43 % de l'échantillon, donc le plus important. Ces familles, qu'emportent-elles au Brésil?

Habillements abondants d'hommes, de femmes et d'enfants. La coiffure est généralement, le bonnet, les chapeaux en drap ou en paille. La literie est suffisante. Elle comporte: matelas, paillasses, couvertures de laine, draps, oreillers, taies et duvets. Ils ont pensé à emmener des nappes, parfois même des serviettes. Nombreux objets ménagers: marmites, crémaillères, écumoirs, poêles. Ils ont tous les instruments aratoires. Mais ce que les deux exemples ne vont malheureusement pas montrer, c'est qu'on trouve des outils d'autres professions. Jérôme Savoye prend ses outils de sabotier, Claude Equey, de charron.

Il y a les rabots du menuisier, les peignes du tisserand et des couteaux à tailler la vigne. Parmi les effets accessoires, on rencontre parfois des rideaux en coton et des miroirs. Parmi les objets trahissant une mentalité: crucifix en étain, bénitier, chandeliers ainsi que des livres de prières.

En résumé, abondance du vêtement et de la literie, outils de pionniers, peu d'accessoires. Tous ces objets trahissent une société simple et une mentalité très religieuse.

Détail des objets de Joseph Pesse d'Attalens

9 complets dont 3 en triège	1 seille
35 chemises	3 corbeilles
24 tabliers	2 crémaillères
2 jupons	2 cuillers à pot
28 mouchoirs	3 terrines en terre
18 paires de bas	1 grand couteau
7 paires de souliers d'hommes	2 lampes
7 paires de souliers de femmes	1 bouteille pour huile
4 paires de bottes	1 lanterne
3 chapeaux d'hommes en drap	2 haches
2 chapeaux de femmes en paille	2 fauchoirs
8 draps de lit	3 fourches en fer
1 couverture en laine	2 perçoirs
1 paillasse de lit	divers instruments
4 nappes de table	2 fusils
4 serviettes	1 carabine
18 cuillers et fourchettes	2 chandeliers en fer blanc
2 marmites en fer	1 crucifix en étain
batterie de cuisine	1 bénitier
1 bassine en cuivre	miroir - rideaux en coton

Détail des objets de Claude-Joseph Perroud d'Avry-devant-Romont

3 habits d'hommes	2 couvertures en laine
6 vestes	7 draps
12 vestons	4 nappes de table
4 pantalons	2 marmites, 2 poêles
9 jupes de femmes	7 cuillers et fourchettes
10 tabliers	2 pots à cuisine
10 mouchoirs de cou	1 grande cuiller potagère en étain
5 habits d'enfants	1 grand couteau
12 chemises	2 perçoirs

20 chemises d'enfants	1 paire de tenaille
4 mouchoirs	1 pelle
6 chapeaux dont l'un en drap	3 pioches
8 paires de bas	3 fourches
6 paires de souliers	1 scie et 3 haches
3 matelas	20 cordes en chanvre
3 duvets	1 fusil et 1 sabre
coussins	

c) Troisième groupe

C'est le groupe minoritaire, il représente 22%. On retrouve ici les émigrants aisés, les Thürler, les Gavillet, etc. Constaté l'abondance du vêtement ne signifie rien; ce qui frappe c'est la variété des étoffes: laine, coton, drap, taffetas, indienne, mousseline, camelot, nanquin et soie. Diversité aussi dans la literie et l'équipement ménager. L'éventail des outils est plus grand que celui du groupe précédent; surtout on emporte des objets plus lourds: meules, enclumes, étaux, etc. Et étonnement pour l'historiographie: les objets accessoires trahissent une aisance et une autre mentalité. Certes, on retrouve les objets pieux du deuxième groupe, mais la simplicité existe moins. Pendules, horloges, montres, écritaires sont courants; dans la cuisine, il y aura même des moulins à café! L'indication des livres montre une autre culture: non seulement livres de prières mais livres traitant d'agriculture, voire de commerce. En plus, il y a les symboles mêmes de l'émigrant conquérant: dans des sacs, on a mis des semences de grains.

Inventaire des objets appartenant à Claude-Joseph Macheret de Vuisternens-devant-Romont.

Habillement d'hommes

14 habits en coton ou en mi-laine
22 gilets
26 pantalons
1 capote
4 chapeaux en drap
4 bonnets de coton

Habits d'enfants

1 robe de cotonne
2 robes
2 jaquillons
1 paire de manches
4 bonnets de coton
5 cols
1 petit tablier

Habits de femme

6 habits complets de drap
3 cotillons
1 jaquillon
2 paires de manche de cotonne
1 mantille
20 tabliers de coton
1 tablier de taffetas noir
1 tablier d'indienne
1 tablier de camelot
1 tablier de cotonne
21 draps de lit
14 taies de traversins

Bas et souliers

20 paires de bas
21 paires de souliers d'hommes
6 paires de souliers de femmes
4 paires de souliers d'enfants

Linges

50 chemises d'hommes
20 chemises de femmes
10 chemisettes
9 nappes
9 serviettes

- 6 taies d'oreillers
- 3 matelas en crin
- 3 fonds de paillasse en toile
- 3 couvertures en laine
- 1 couverture en cotonne
- 3 traversins en plumes
- 3 oreillers

- 6 essuie-mains
- 4 fourchons
- 5 fauchoirs
- 1 pic
- 1 tranchet de boucher
- 7 faux
- 9 lits

Batterie de cuisine

- 1 pot de métal
- 4 poêles
- 2 grandes cuillers à pot
- 1 écumoire en cuivre
- 1 douzaine de fourchettes
- 2 chaudières en cuivre
- 12 plats en étain

- 2 pots de fonte
- 1 cuiller à eau
- 2 écumaires en fer
- 1 douzaine de couteaux
- 20 cuillers à soupe
- 1 cuiller à écrémer le lait
- 3 arrosettes

Outils

- 2 scies à bras
- 4 scies à mains
- 15 haches
- 1 fer à bardeaux
- 3 couteaux à parer
- 2 couteaux à brancher
- 12 ciseaux
- 7 perçoirs
- 2 crampons
- 1 équerre
- 1 courette de tonnelier
- 13 pioches
- 1 houe
- 2 crocs
- 1 bétrey en fer

- 1 paire de tenailles
- 2 clochettes
- 3 petites sonnettes en fer
- 1 lunnette de tanneur
- 2 tranchants de tanneur
- 1 meule de pierre
- 6 pierres à aiguiser
- 3 rasoirs
- différents bois à monter des fers de charpentier
- des cordes en chanvre
- 1 paire d'enclume
- 1 martalet
- 3 livres de poudre
- 4 livres de plomb
- 4 paires de ciseaux à tondre

Objets divers

- 4 livres de fil pour usage du ménage
- 2 morceaux pour rapiécer les habits
- 5 livres de cuir
- 1 fer à repasser le linge
- 3 parapluies
- 1 havresac en cuir
- 2 bougies
- 1 cierge jaune en cire

- 1 croix en or
- 1 croix brillante
- 1 paire de boucles de souliers en argent
- 1 horloge
- 5 montres de poche avec cordon
- 3 paires mouchoirs de femme
- 1 tressoir de femme
- 4 toiles fromagères

Ce qui paraît intéressant, c'est que les objets emportés par les colons éclairent les émigrants eux-mêmes. Ces trois classes dégagées et présentées et même étudiées en détail, correspondent aux trois visages de cette émigration. Les pauvres, les modestes et les aisés et l'échantillonnage valant ce qu'il vaut nous montre la proportion des situations: très peu de pauvres, une forte proportion de gens en difficultés et un pourcentage intéressant d'émigrés aisés.

C. Tentatives réussies et manquées de parachèvement

1. Récompenses et honneurs à Gachet

Lors des décisions d'octobre 1818, le problème d'une récompense à l'égard de Gachet avait été soulevé. Il appartenait à de Schaller d'en envisager les modalités. Le 7 mars 1819, ce dernier aborde la question. D'après les renseignements qu'il a pu se procurer, les dépenses de Gachet consacrées uniquement à la négociation de Rio de Janeiro s'élèvent à 20 900 fr. de France. Schaller souligne qu'au moyen d'une telle somme Gachet eût pu former son établissement au Brésil s'il n'avait mis de côté son intérêt particulier pour donner la préférence à la mission «que son seul patriotisme lui fit accepter»²⁸. C'est alors que Schaller propose de donner à Gachet une gratification de 1000 louis d'or ou 16 000 fr. de Suisse. Le Conseiller ne s'étonne pas que l'on trouve exagéré un tel montant. C'est pourquoi il développe un long plaidoyer où il énumère «les avantages inappréciables qui doivent en résulter pour la Suisse et les bienfaits énormes que le zèle et l'habileté de M. Gachet ont obtenu de la munificence du roi»²⁹. Cependant, Schaller pense aussi qu'une indemnité pécuniaire n'est pas satisfaisante pour récompenser dignement les services honorables du diplomate. Selon lui, il faut que le gouvernement de Fribourg fasse des démarches pour que Gachet soit nommé Consul de la Confédération suisse au Brésil.

Pour le Directeur de la Police Centrale – il convient de le noter – c'est la deuxième récompense qui est la plus intéressante, parce qu'elle prépare l'avenir. En nommant S.-N. Gachet Consul suisse à Rio de Janeiro, celui-ci sera à même de représenter et de défendre les intérêts des Suisses établis au Brésil. Cette idée, il la déclare textuellement au Petit Conseil :

«Ce qu'il a obtenu est une preuve suffisante de ce qu'il peut obtenir encore et sans aucun doute, personne ne peut mieux que lui ménager les intérêts de la Suisse»³⁰. Mais que va penser le gouvernement de ces deux propositions? Le 8 mars, il décide de faire participer tous les cantons qui ont capitulé des colons. Schaller reçoit l'ordre d'entrer en correspondance avec les dits cantons «afin que la somme à déterminer soit fournie par ceux-ci dans la proportion des individus»³¹.

a) Le plaidoyer de Schaller aux gouvernements cantonaux

La démarche de Schaller en vue d'obtenir une gratification financière pour S.-N. Gachet allait provoquer beaucoup de réticences. Déjà le 11 mars, avant même qu'il ne prenne la plume pour rédiger son plaidoyer, il reçoit une première appréciation. De Wattenwyl lui écrit : «Je ne m'attendais pas à ce que vous proposiez une si forte somme... Il me paraît que 500 louis et le consulat auraient suffi»³². De Schaller se rebiffe. Il n'apprécie pas la remarque de son collègue et il lui répond : «Il m'a paru peu digne, répondit-il, de marchandiller avec un homme qui s'est prêté généreusement à ce qu'on désirait de lui et qui a par son succès préparé à son pays un débouché et des relations que j'estime devoir lui devenir fort utiles avec le temps»³³. Ce premier échange

de vue avec le principal canton participant va montrer à de Schaller les difficultés qu'il rencontrera à faire délier la bourse des autres gouvernements intéressés. Il s'appliquera d'autant plus, le 19 mars, à défendre son idée de gratification devant les Autorités d'Argovie, Lucerne, Valais, Neuchâtel et Soleure ³⁴.

En s'adressant à ces derniers, Schaller va exagérer le rôle du gouvernement de Fribourg dans la genèse de Nova Friburgo. En 1817, écrit-il, le Petit Conseil de l'époque profita du départ de Gachet pour le charger d'une mission. Celui-ci devait proposer à la Cour du Brésil l'éventualité d'une colonisation suisse. Comme on le devine, Schaller retrace l'histoire à sa façon, ou plutôt il donne l'avantage à Fribourg. Pour convaincre les cantons, ne doit-il pas montrer que d'emblée la colonisation fut une affaire d'Etat. Et pourtant, on le sait, Gachet était bien parti au Brésil à ses risques et périls.

Toutefois, durant les dix mois de son séjour fructueux à Rio, Gachet a fait des dépenses extraordinaires. La négociation du traité lui a coûté 20 900 fr de France. Tous ces débours, Gachet les a faits «um sich dem allgemeinen Interesse seines Vaterlandes ausschliesslich zu widmen» ³⁵. C'est pourquoi, le gouvernement de Fribourg estime, pour le récompenser, lui allouer une somme de 16 000 fr de Suisse. Au premier abord, un tel montant peut surprendre, mais «wenn man im Auftrag setzt, die unzubereichenden Vorteile, die darauf für die Schweiz fliessen müssen und die ganz besten zu taten, die H. Gachet Thätigkeit von des Grossmuthes des Königs erhalten hat, so wird man gern zu geben, dass dieser Antrage nicht übertrieben» ³⁶.

Après avoir encore souligné que la dépense portugaise pour mener à bien cette première colonisation va se monter à 2 234 000 fr de France, Schaller en vient au point crucial: qui doit payer la facture? Ce n'est pas seulement le gouvernement de Fribourg puisque leur agent Gachet a négocié et signé un traité qui s'adresse à la Suisse catholique tout entière. Est-ce à la Confédération? Non, car il faut savoir: «Dass unmöglich alle Kantone an dieser Wohlthat, wenigstens für die erste Colonisation Theilhaber werden können, so möchte wohl die Belohnung des H. Gachet auf gemeineidgenössische Köste mehrere Schwierigkeiten unterliegen» ³⁷. Il reste l'autre alternative: que chaque canton participant alloue à Gachet un montant proportionnel à son nombre d'émigrants. C'est la solution qui semble la plus juste; c'est celle qu'a retenue le gouvernement de Fribourg. En la proposant à la réflexion des autres cantons participants, Schaller attend leur décision avant le début mai.

b) Réaction des gouvernements cantonaux

A la réception de la lettre du directeur de la colonisation de Fribourg, Berne a toujours une attitude aussi catégorique. Le Directeur de la Police cantonale la répète à son homologue fribourgeois: «J'ai remis votre lettre officielle à notre président et qui trouve décidément qu'on demande trop et que cela n'ira pas» ³⁸. C'est Neuchâtel le premier qui va répondre officiellement, par une lettre brève, et négative ³⁹. Cette réponse va provoquer une nouvelle manœuvre. Le consul, d'entente avec de Schaller, notifie aux gou-

vernements de Neuchâtel, Soleure, Valais, Argovie, Lucerne et Schwyz que le remboursement de cette juste indemnité revient à 10 fr. de Suisse par tête de colon, au cas où les gouvernements n'y prennent pas part directement⁴⁰. Le 23 mars, le Valais déclare avoir assujéti ses émigrants à la condition exigée par Brémond et il envisage ainsi cette affaire comme réglée⁴¹. Le gouvernement d'Aarau prend le même parti. Cependant, celui-ci déclare que s'il lui était fait par la suite des propositions d'où il put résulter des avantages qui lui sont plus particuliers, il serait disposé à contribuer, lui aussi, à la gratification financière⁴². Lucerne et Soleure ne répondront jamais à de Schaller; par contre, ils ont accepté que leurs ressortissants paient les 10 fr. exigés. Au 23 mai, seul le gouvernement bernois a versé une contribution. En effet, le 8 mai, la commission d'émigration a décidé d'accorder à Gachet 2000 fr. mais «nicht als eine Schuld sondern als ein freywilliges Geschenk»⁴³.

Il appartient maintenant à Fribourg de se décider. Schaller maintient les conclusions de son premier rapport. Il se refuse à écouter la solution des autres cantons qui ont fait payer les colons eux-mêmes. A ses yeux, «il est de l'honneur et de la dignité du gouvernement de Fribourg de s'acquitter lui-même envers son agent»⁴⁴. Le Conseil d'Etat l'écouterait mais quel sera le montant de la reconnaissance, 8000 fr. ou 4000 fr.? De toute manière avant de se décider, le gouvernement doit s'en référer au Grand Conseil puisque la somme dépasse ses compétences financières. Le 24 mai, il présente un message au Grand Conseil dans lequel le gouvernement évoque longuement l'historique et les espoirs de cette première colonisation. Puis il fait cette proposition: «Le Conseil d'Etat en conciliant l'économie financière de l'Etat avec les considérations puisées dans l'intérêt de la colonie a cru devoir proposer de fixer à 4000 fr. l'indemnité que l'Etat accorderait à M. Gachet qui de son côté ne pourra toucher que 5 fr. par colon fribourgeois»⁴⁵. Après une entrée en matière mouvementée sur la question, le Grand Conseil par 41 voix contre 18 adoptera le point de vue de l'exécutif⁴⁶.

c) Nomination du Consul

Si la récompense financière a été peu prise par les cantons, en revanche, l'obtention pour Gachet du consulat a été plus facile⁴⁷. Le 12 mars, le gouvernement de Fribourg pose la candidature de Gachet au canton directeur. Il rappelle le traité et la compétence manifestée par l'homme de Gruyères; il souligne encore ce que cette récompense honorifique pourrait avoir d'utile à la future colonie. Voici le passage principal de ce document:

«Die ehrenvollen und wichtigen Dienste, welche H. Gachet der gesammten Schweiz geleistet hat, verdienen allerdings eine angemessene ebenfalls ehrenvolle Belohnung, die zugleich für die neue Colonie vorteilhaft und nuzlich seyn könne, deren Interessen er am Brasilianischen Hofe mit gewohnter Tätigkeit und nachdrucksamem Eifer besorgen wird. Übrigens haben die Minister Seiner Allergetreuesten Majestät den Wunsch geäussert, dass H. Gachet mit dem Charakter eines Schweizerischen Consuls nach Brasilien zurückkehren möge. Was H. Gachet schon erhalten hat, beweiset unlänglich, was er in Zukunft noch wird erhalten können, und niemand wird die Sache der

Schweiz so thätig und emsig am Brasilianischen Hofe zu besorgen wissen als H. Gachet»⁴⁸. Le 19 avril, le gouvernement bernois appuie cette candidature: «Es wurde wahrscheinlich für die Colonisten von grossem Nutzen sein, wenn er, als der natürliche Mittelsmann der Colonie bey der Regierung in Brasilien mit einem diplomatischen Charakter als eydsgeössischer Consul bey seiner Majestät von Brasilien in Rio de Janeiro auftreten könnte»⁴⁹.

Et le 3 mai, le canton directeur nommé Gachet consul suisse à Rio de Janeiro. Le 28 mai, Fribourg peut féliciter son candidat: «Il nous est infiniment agréable de pouvoir vous annoncer que, à la demande du gouvernement du canton de Berne ainsi qu'à la nôtre, le directoire fédéral vous a nommé sous date du 3 mai, Consul de la Confédération suisse auprès de S.M.T.F. dans les Etats d'Amérique à la résidence de Rio de Janeiro»⁵⁰. Si ce consulat a été rapidement attribué à Gachet par le canton Vorort, n'empêche que Lucerne, à la diète du 10 août 1819, dut justifier son empressement. En effet, les députés de Zurich ne voyaient pas d'un œil agréable cette nomination. Ils trouvaient anormal que Gachet soit nommé consul suisse auprès du roi du Portugal et du Brésil alors qu'à la même époque, il était le chargé d'affaires du même monarque pour la négociation d'une capitulation militaire avec les cantons. Après cette discussion, la diète ratifia à l'unanimité la nomination de Gachet au poste de consul⁵¹.

2. *L'émigration de soldats et trappistes n'aura pas lieu*

a) Y aura-t-il des moines à Nova Friburgo?

Au début de l'année de 1819, le consul du Portugal en Suisse reçoit une lettre de l'Abbé de la Trappe. Le Père Augustin de Lestrangé demande à Brémond de bien vouloir admettre dans la colonie brésilienne un couvent de ses religieux et un autre pour ses religieuses.

Le 28 janvier, Brémond en fait la demande à Rio. Il évoque longuement la personnalité du Père Augustin qu'il a d'ailleurs très bien connu: «Le Père Augustin jouit d'une haute réputation de sainteté et pendant le temps qu'il a habité dans mon voisinage, à l'auberge de la Valsainte, j'ai vu de lui des choses qui m'ont inspiré pour sa personne une profonde vénération»⁵².

Rio allait répondre négativement; plus exactement, Mgr Miranda écrira au consul qu'il est nécessaire de mûrir longuement et de réfléchir «sur un objet aussi délicat tel que l'établissement de monastères au Brésil»⁵³. Mais, cette tentative manquée montre tout de même comment Brémond pense couronner son œuvre de colonisation. Ses institutions religieuses lui paraissent nécessaires pour que les colons restent toujours «de bons chrétiens et des sujets fidèles». Et ces monastères de trappistes en inspirant à la Nouvelle Fribourg la crainte de Dieu inspireraient du même coup le respect des sujets pour leur Roi⁵⁴.

b) Les régiments suisses ne passeront pas l'Atlantique

Si Rio n'a pas montré un intérêt sérieux au parachèvement de la «sublime œuvre», proposée par le consul, en revanche, c'est la Suisse qui empêchera la

réalisation d'un désir de S.M.T.F. : celui de voir les régiments suisses débarquer sur le sol brésilien ⁵⁵.

En effet lors du séjour de S.-N. Gachet au palais de Boa Vista, le roi Jean VI lui manifesta le désir de prendre des troupes helvétiques à son service. Ayant conclu le traité de colonisation, en juin l'agent du canton de Fribourg s'en retournait en Europe avec la mission de poser les préliminaires d'une capitulation militaire. Durant l'hiver 1819, Gachet prépare à Paris avec l'aide de la légation portugaise un projet de négociation. Le 19 avril, il le présente aux cantons confédérés ⁵⁶. Mais son offre n'aura pas de succès. Par exemple, le 21 juin, le gouvernement fribourgeois lui répond par la négative, car «ayant déjà conclu avec S.M.T.C. une capitulation pour un nombre de troupes proportionné à la population de notre canton, nous ne saurions imprudemment nous livrer au danger de manquer aux nouveaux engagements que nous prendrions avec le roi du Portugal» ⁵⁷.

Ce chapitre a voulu montrer sans avoir pu toujours éviter le fastidieux, le degré de préparation de cette émigration. On peut dire que celle-ci se présente sous des auspices favorables. Même si tous les projets n'ont pas abouti, tout semble avoir été préparé afin d'éviter un mauvais départ de la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg. Le 27 juin, le gouvernement bernois peut écrire à ses ressortissants que jamais une émigration n'a été aussi bien organisée ⁵⁸. Avec raison, le délégué fribourgeois à la colonisation pense que tout a été prévu par les gouvernements pour ne pas livrer leurs émigrants «aux chances malheureuses des émigrations faites au hasard» ⁵⁹. On serait tenté de dire que Berne et Fribourg ont fait le maximum pour ne pas rééditer les catastrophes migratoires des années 1816/1817. Comparée à ces dernières, l'émigration suisse pour Nova Friburgo avait une espérance de réussite très grande. Et pourtant bien des inconnues subsistaient. Les deux cantons ne soupçonnaient pas les accords secrets conclus entre Brémond et Frey. Non, chez le consul du Portugal on ne voyait que l'orgueilleux sensible à la flatterie, on oubliait le côté mercantile du personnage. Gachet, dont Berne et Fribourg ne cessaient pas de louer l'habileté et le patriotisme, allait lui aussi se révéler un homme d'affaires sans scrupule. Mais c'était trop tard, la colonie empruntait déjà la longue route qui devait la conduire dans sa ville brésilienne.

DE LA SUISSE A LA MER

*A. Le départ de Suisse**1. Le rendez-vous d'Estavayer-le-Lac*

A la fin du mois de juin et au début de celui de juillet, une grande animation règne dans beaucoup de villes et villages helvétiques. Les émigrants préparent leur grand voyage.

Les premiers, les Valaisans quittent leur plaine et leurs vallées; ils marchent vers le point de ralliement. C'est à Bex qu'ils doivent être présents, le 1^{er} juillet. Là, à sept heures du matin, Xavier Champagne, secrétaire du consul du Portugal, leur distribue une juste indemnité ¹. Ensuite, le Baron de Stockalper, délégué par le Conseil d'Etat pour présider le départ, s'adresse aux Valaisans. Il les exhorte à conserver une éternelle reconnaissance à la Providence « qui leur a réservé les faveurs de trouver des moyens de subsistance pour leur famille dans l'offre généreuse que leur a faite le Roi du Portugal, auquel ils devront à l'avenir attachement et fidélité » ². Après ce discours, les émigrés du Valais tournent définitivement le dos à leur patrie et se rendent à Estavayer-le-Lac.

Pendant ce temps-là, les Romands participant à la colonisation brésilienne convergent eux aussi vers cette ville portuaire. Les Genevois, les Vaudois y parviennent par terre, tandis que les Neuchâtelois s'y rendent par bateaux. Le vendredi 2 juillet, Estavayer-le-Lac héberge les premiers arrivants. Mais c'est le lendemain qu'arrive la majorité des colons. Ce samedi-là, du matin au soir, les chars des émigrants grinceront sur les pavés de la ville. Parmi les arrivants, on distingue des personnalités: le Conseiller d'Etat Charles de Schaller qui vient mettre la dernière main à son œuvre, le consul Brémond pour qui vont commencer les tracasseries, et enfin Mgr Yenni, évêque de Lausanne et Fribourg que le clergé vient accueillir à cheval aux portes de la ville ³.

Les 1088 émigrés se regroupent, par régions, dans les ruelles de la bourgade. Ils installent leur quartier. Les observateurs sont frappés du nombre de bagages des Fribourgeois. L'abbé Dey note: «Les Fribourgeois paraissent être dans l'aisance et avoir beaucoup de bagages. Les Valaisans – environ 200 – sont pauvres et exténués» ⁴. Le professeur du collège assiste à une scène pittoresque mais bien significative: ces derniers se cotisent pour fournir à une famille la somme d'argent nécessaire au voyage.

2. La journée glorieuse du dimanche 4 juillet

Tôt le matin, à cinq heures et demie, les colons se rendent à l'église paroissiale. Monseigneur l'évêque ouvre la cérémonie religieuse par un sermon. Il parle en termes d'espoir aux émigrants. Il souligne que là-bas, les heimatlos vont trouver une patrie véritable. Pour réussir à la Nouvelle Fribourg, il conseille aux futurs Brésiliens de mettre en pratique les vertus de la charité chrétienne et de se montrer actifs et laborieux. Il leur recommande la fidélité au Roi qui ne s'est épargné aucune peine pour appeler dans son Royaume des Suisses honnêtes et loyaux. Il les sollicite instamment de faire honneur à la réputation du nom helvétique. Puis Sa Grandeur salue l'héroïsme chrétien des deux prêtres qui ont accepté de partager désormais les heures joyeuses et douloureuses de la colonie. Il termine en remerciant le gouvernement pour les soins qu'il a mis dans la préparation de cette colonisation.

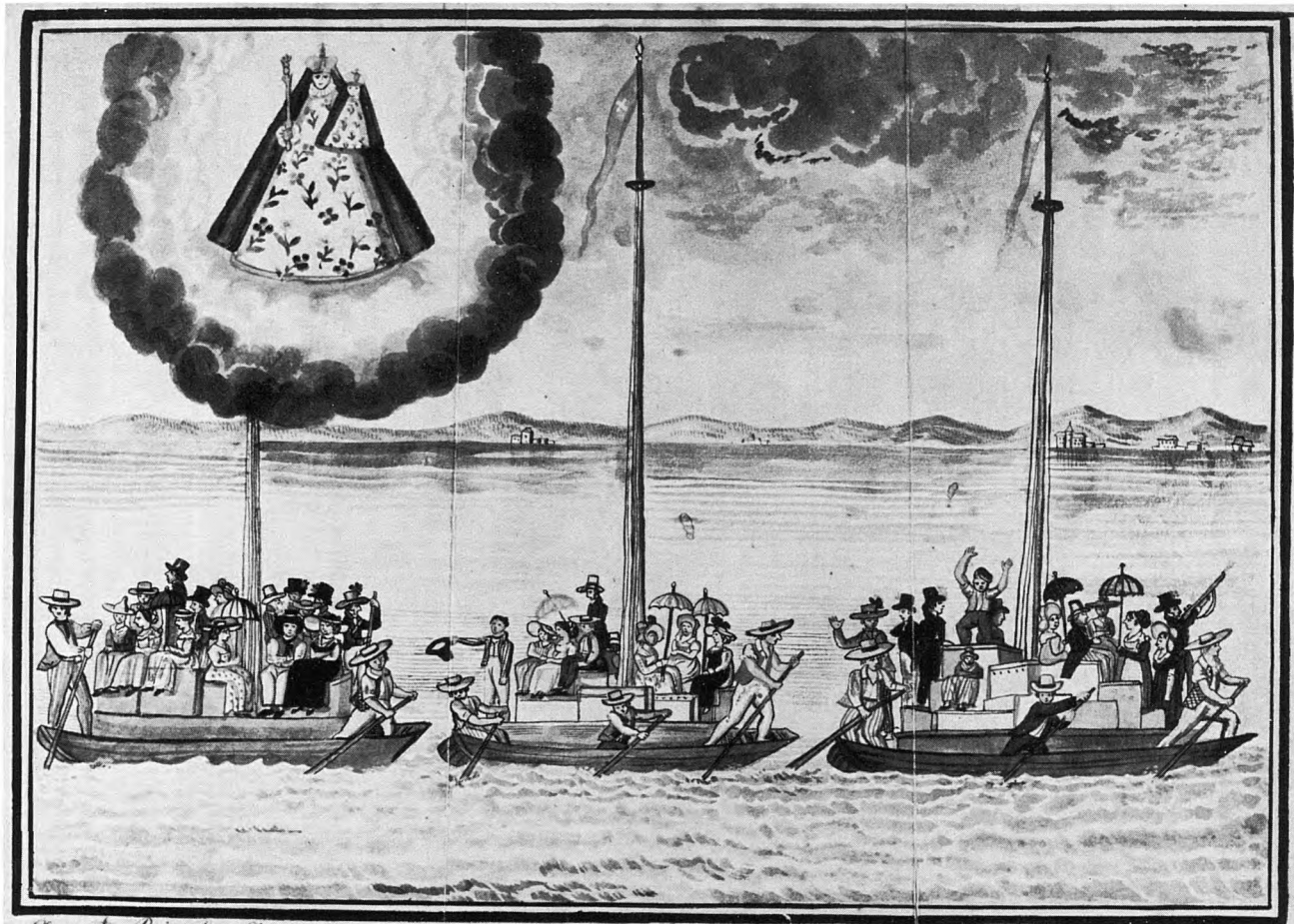
Après l'homélie, il nomme officiellement l'abbé Jacques Joye et l'abbé Jean Aeby comme curé et vicaire de la Nouvelle Fribourg. Puis le curé de Romont monte en chaire pour annoncer le premier mariage de cette paroisse émigrante. Si la Suisse n'en a gardé que le souvenir, c'est à Nova Friburgo que les noms de ces conjoints se trouvent conservés. Dans le premier registre de cette paroisse brésilienne se lit l'union de Pierre Oberson, fils François, de Villaraboud et de Marguerite Fornerod, de Domdidier. Ensuite, les colons ont les yeux tournés vers l'autel où se déroule une messe pontificale. A la fin, ils suivent attentivement ce que la liturgie prévoit pour eux: la prière des voyageurs. Ils entendent pour la première et dernière fois Monseigneur prononcer cette antienne: «In viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus, et Angelus Raphael comitetur nobiscum in via»⁵.

Les émigrants sortent de l'église, émus de leur dernière messe en terre helvétique. Le soleil est levé, le temps est clair, la belle côte se découvre. Ils vont chercher leurs effets dans leur quartier. Au bord de l'eau, trois barques affrétées par le syndic Endrion attendent. A dix heures, le tambour roule; il appelle les émigrants à l'embarcadère. Ceux-ci se frayent difficilement un passage parmi les spectateurs. Foule nombreuse d'au moins six mille personnes. L'abbé Joye se souvient «d'une multitude innombrable de spectateurs accourus de tous côtés couvrant tous les alentours du port»⁶. Il y en a sur des barques, sur des toits. D'ailleurs, le témoin raconte: «Sur le port, une énorme branche de noyer, chargée de spectateurs, casse. Une femme qui se trouvait dessus, avec bien d'autres, est blessée»⁷. Puis, c'est le moment pathétique: les adieux aux hommes et à la terre. Les parents et les amis s'embrassent. On voit un colon s'agenouiller, baiser le sol et s'écrier: «Adieu ma patrie»⁸.

L'heure avance; midi approche...

Sur une petite colline, Monseigneur en ornements pontificaux formule son au revoir aux émigrants. Il les compare aux héros de l'exode partant pour la Terre promise. Et de sa main bénissante, il dessine le signe de la croix sur cette croisade de paysans. Les colons se signent et entonnent un chant⁹.

Du côté du château, le canon tonne. Les émigrants ripostent avec des salves de fusils tandis que les bateaux se mettent en branle. «L'Estavayer», «le



Auguste Reine des Cieux nous Vnons nous prosterner à Vos pieds pour implorer votre Assistance pour de Malheureux
Collons Bresiliens sans Soutient Vierge des Vierges accorder leurs votre protection par Vos prieres conduisez les heureusement
à leur destinations le 4 Juillet 1819

5

Le départ d'Estavayer-le-Lac, dimanche 4 juillet 1819 (Aquarelle d'auteur inconnu)

Grandson» et «l'Yverdon» défilent lentement et offrent ces dernières images aux spectateurs: croix suisses flottant en haut des mâts, chapeaux de paille et parapluies colorés abritant des compatriotes en partance pour Rio de Janeiro. Un léger vent venant de l'Est contrarie la navigation et la rend plus majestueuse encore ¹⁰.

Mais, certains ne se contentent pas de ces adieux. Ils veulent partager les premières heures du voyage avec les émigrés. Le curé d'Estavayer a appareillé une barque, dans laquelle sont montés des prêtres. Entre autres le directeur du séminaire, les curés de Maules et de Rueyres-St-Laurent viennent rendre hommage aux curé et vicaire du Brésil. Il s'y trouve aussi des personnalités politiques: le préfet de Rue, les syndic de Berlens et de Romont. Il y a toujours l'abbé Dey qui prend des notes. Plusieurs riverains du lac, le curé de Neuchâtel, par exemple, saluent une dernière fois les Brésiliens.

Parfois, les ecclésiastiques quittent leur embarcation pour aller converser une dernière fois avec leurs paroissiens. Les colons sont gais et décidés. Même il arrive que le vin, coupant l'émotion, favorise une joie «burlesque» et «excessive» ¹¹. Les colons chantent *Le ranz des vaches* ou bien *Où peut-on être mieux*.¹² Les enfants s'amuse, ils sont à califourchon sur le bec des proues, d'autres grimpent aux cordages. L'instituteur Mettraux nage. Sur la rive, Portalban se dessine. Ultime image... un chant de louange et de protection. Quelques ecclésiastiques debout entonnent un Magnificat solennel ¹³. Les futurs habitants de Nova Friburgo dans ce premier dimanche de juillet sont des héros. C'est la fête qui préside à l'odyssée de la Nouvelle Fribourg. D'ailleurs, l'image et la musique contribuent à donner cette impression.

L'aquarelle est suggestive. Si la provenance reste incertaine, son contenu évoque bien l'ambiance de ce départ des Fribourgeois. On retrouve les fusils, les chapeaux de paille et les parapluies. Le calme et l'assurance sont signifiés par l'importance de l'élément horizontal que renforce encore la verticale des trois mâts. La présence de Notre-Dame confère à cette scène son caractère religieux ¹⁴.

De son côté, la chanson évoque l'espoir des Suisses partant dans le canton de Cantagallo. En voici les thèmes caractéristiques. Il s'agit d'une colonisation agricole où la subsistance est plus qu'assurée. (Nous ferons des récoltes dans toutes les saisons.) Elle signale aussi le caractère dirigé de cette émigration. Le Roi appelle des Suisses, il leur a promis du bétail et des domaines à perpétuité. On y retrouve aussi l'idée d'une Gruyère brésilienne; les paysans feront de l'élevage. A la Nouvelle Fribourg, les gens vivront en régime d'intégration sociale, plus de ségrégation des apatrides (vous aurez l'avantage d'être bourgeois pour toujours). Enfin l'idéologie politico-religieuse est signalée. Cette colonisation est une entreprise fribourgeoise avec une pointe nettement anti-révolutionnaire marquée de jansénisme. Le monde est corrompu, seules comptent les vertus chrétiennes.

Chant de départ des Fribourgeois pour le Brésil ¹⁵

Allons dans le Brésil, vivre gais et contents!
Quittons notre patrie, nos amis, nos parents!
Faisons à notre Suisse, nos adieux sans retour;
Allons dans le Brésil pour y finir nos jours!

Allons, ma chère épouse, avec tous nos enfants!
Nous trouverons sans doute de l'or et de l'argent.
En défrichant les terres, nous les cultiverons,
Nous ferons des récoltes dans toutes les saisons.

Allons, garçons et filles, nous vous marierons,
Pour peupler le Brésil de filles et de garçons!
Vous aurez pour capitale la Nouvelle Fribourg,
Vous aurez l'avantage d'être bourgeois pour toujours.

Sur la mer et sur l'onde, allons, embarquons-nous!
Pour aller au Nouveau Monde, vite dépêchons-nous!
Nous trouverons des vaches, des chevaux, des brebis.
Et beaucoup d'autres choses qu'on nous a promis.

Le monarque du Brésil, pour peupler cet endroit
A préféré les Suisses, surtout les Fribourgeois
En leur donnant des terres propres à cultiver
Ils auront des domaines à perpétuité.

N'écoutons plus le monde, le monde est corrompu.
Avec tous ses mensonges, ah! ne l'écoutons plus!
Avec l'espérance, la foi et la charité
Nous serons en assurance, même dans le danger.

Si la chose est telle, comme nous le croyons,
Amis, verse à rasade et nous la chanterons
La chanson du Brésil, pour tous nous récréer
Elle a été composée sur l'air de la gaité.

3. Vers Bâle, point de ralliement

La journée glorieuse du dimanche 4 juillet s'achève au pont de la Thielle, qu'il est trop dangereux de traverser la nuit. Vu l'heure avancée, les colons ne trouvent plus d'auberge et dorment à la belle étoile. Le lendemain matin, la cornemuse réveille la colonie encore toute engourdie des dernières images fribourgeoises. Puis la traversée du lac de Biene commence. Quelques-uns profitent d'aller en pèlerinage à l'île St-Pierre. L'abbé Joye s'extasie: «C'est un petit paradis terrestre, je ne suis plus surpris si Jean-Jacques Rousseau la quitta avec tant de regret» ¹⁶. Les bateaux avancent vers Nidau. Chaleur accablante; ce sera la journée la plus chaude de tout le périple. Le ciel se couvre de nuages noirs et enfin se déchire. Tonnerre, pluie et grêle. Les voyageurs sont mouillés jusqu'aux os. Les femmes et les enfants se lamentent. L'abbé Joye s'émeut: «Ce fut un bien triste spectacle de voir tous ces colons,

femmes et enfants versés de pluie et n'avoir que des écuries et des remises pour passer la nuit»¹⁷. Après un sommeil bienvenu les Brésiliens se lèvent le matin dans un soleil éclatant. Cette journée du 6 juillet conduit les émigrants à Soleure; la ville salue leur arrivée par des coups de canon. Des cris de joie venant des barques répondent au bruit du salpêtre. On raconte qu'en entrant à Soleure, les Fribourgeois firent retentir les chants de leurs montagnes¹⁸.

Le lendemain, jour de relâche, arrêt technique pour permettre de transborder passagers et bagages des trois barques sur les huit bateaux plats de Frédéric Frey. Les colons que domine l'impatience d'avancer, n'apprécient pas cette journée perdue. Leur porte-monnaie en souffre inutilement. Ils se plaignent de la surenchère qu'exercent les sédentaires sur leur passage. Les héros d'un jour deviennent des voyageurs qu'on exploite. Un colon fribourgeois rapporte qu'à cette époque: «An den meissten Orten mussten wir die Lebensmittel, und was wir sonst brauchten, sehr theuer bezahlen, was freilich nicht sehr schweizerisch ist, in dem man uns wie ungewöhnliche Zugvögel behandelte, die man rupft und zupft, wo man kann»¹⁹. J. Wäber explique encore la raison des nuits passées à la belle étoile, c'est pour ne pas payer six batz pour un mauvais lit. Déjà, à Nidau, les commerçants avaient augmenté leur prix devant cet afflux de demandes si bien que la police dut intervenir pour y mettre fin²⁰.

Le 8 juillet, à cinq heures, le convoi, piloté maintenant par les gens de Frey, passe sous les ponts de la ville des ambassadeurs. Il descend l'Aar pour s'arrêter à Brugg. Mais avant de se reposer, le convoi passera le saut de cette ville. Cet endroit est dangereux, on y risque parfois l'accident. Néanmoins, les émigrants en sont quitte pour la peur.

L'abbé Joye écrit à un collègue: «Passage un peu effrayant à cause de la rapidité de l'Aar dans un tournant et au milieu des rochers. Les bateliers qui connaissaient le danger de ce lieu n'étaient pas sans crainte. Mais les colons n'ont cessé de chanter et crier jusqu'après avoir passé le pont. Si les bateliers n'étaient pas forts et adroits, les barques ne manqueraient de se fracasser contre les pierres et les rochers que l'on dépasse avec rapidité»²¹.

Dans des conditions normales, le trajet de Brugg à Bâle s'effectue en un jour. Cette étape est dominée entièrement par le caractère spécial de la navigation, par les rapides de Laufenburg et de Rheinfelden. Tous les bateaux doivent s'arrêter à l'arrivée de Laufenburg, à l'endroit appelé Giessen. Puis, bateaux et marchandises chargés sur des chars sont convoyés par route à Schöffingen. Quand l'état des eaux le permet, les *Laufenknechte* laissent les bateaux descendre le fleuve après les avoir attachés au moyen de cordes²². Joye, le témoin le plus sensible aux beautés romantiques de la nature, raconte: «Le lendemain, (c'est le 9 juillet) nous arrivâmes à Laufenburg où l'on déchargea tous les effets pour les faire transporter sur des chars à un quart de lieue plus bas. L'on descend les barques sous le pont avec des cordes et avec bien des précautions pour ne pas fracasser les barques vides. Ce passage est affreux, c'est une des belles horreurs de la nature»²³. Après cette manœuvre, la navigation vers Bâle est libre de tout obstacle. Pourquoi seulement deux barques sur huit parvinrent à Bâle le même soir?

4. Pendant ce temps, les Jurassiens se rendent à Bâle

Mais Bâle, c'est aussi le point de ralliement de toute l'émigration. C'est pourquoi le 1^{er} juillet, la commission d'émigration bernoise va préparer le transport de ses émigrants. Elle décide de former un transport par bailliage, excepté Courtelary, Saignelégier et quelques colons de Büren, Nidau et Cerlier qui ne formeront qu'un groupement. A la tête de chaque transport, les grands baillis doivent nommer un chef qui reçoit les instructions suivantes. A mesure que les émigrants arriveront au lieu du rendez-vous, ceux-ci se présenteront chez le chef de transport afin de constater qu'ils possèdent l'argent nécessaire. Les dirigeants établiront un compte spécial pour les dépôts d'argent que les communes ou particuliers jugent prudents de ne pas remettre directement aux colons. Ils apporteront tous leurs soins à maintenir l'ordre, la tranquillité, et à rendre le trajet à Bâle aussi peu coûteux que possible, car «on ne saurait assez recommander la plus sévère économie aux colons afin qu'ils ne soient pas absolument dépourvus d'argent à leur arrivée à Rotterdam»²⁴. A l'arrivée du transport à Bâle, les chefs se rendront aussitôt chez M. Brémond à l'auberge du Sauvage.

De plus, ils s'entendront avec M. Descœudres, délégué par la commission d'Emigration pour la remise des comptes. Néanmoins, l'article additionnel et secret adressé aux chefs de transport indique bien un des buts principaux de la politique migratoire de Berne: «Afin d'empêcher, autant que possible, tout incident au départ des colons, on donne la latitude au chef de transport, d'admettre en cas de besoin, même les familles qui ne peuvent avoir au complet les deux louis, ou L. 36 de suisse; et on fixe un minimum de L. 32 pour les personnes de 14 ans révolus et au-dessus; de L. 26 pour celles au-dessous de cet âge et de L. 20 pour les enfants au-dessous de trois ans; ce qui peut être le cas, particulièrement pour les familles où il y a plusieurs enfants au-dessous de quatorze ans et pour les gens sans bourgeoisie qu'on désire faire partir, et avec lesquels il est bon d'être plus coulant pour les argents de route. Cependant, il est évident que les personnes qui se trouvent dans cette position doivent se faire une loi d'une plus grande économie que les autres qui sont plus moyennés: 4 à 5 bz au plus par jour, par tête devant leur suffire»²⁵.

Prenons comme exemple le départ des émigrants du bailliage de Porrentruy en citant ce que la chronique de Cornol en a conservé:

«Enfin arriva le jour du départ fixé au 10 juillet. Ce fut alors que, touchés du sentiment intérieur qui les affectait, en regardant, peut-être pour la dernière fois leur sol natal, les colons sentirent palpiter leur cœur et ne purent s'empêcher de répandre des larmes. Et les adieux des parents et amis furent tristes; et ce contraste animé par tout ce que la nature peut offrir de plus vif et de plus touchant annonçait à la fois une séparation douloureuse et une sensation des plus affligeantes. Plusieurs d'entre les colons et particulièrement les femmes se déroberent aux derniers embrassements de leur père et mère, frères et sœurs, parents et amis, tant ils se sentaient oppressés et ne pouvaient plus résister au sentiment trop fort qui leur déchirait l'âme.»

«Ainsi ils quittèrent la terre qui leur avait servi de berceau pendant leur

enfance, au rassemblement à Cornol pour tous les colons du bailliage de Porrentruy. Et là, se renouvelle une scène touchante lorsqu'il fallut faire leurs derniers adieux à pères, mères, frères, sœurs, lieutenant de justice, maires, parents et amis, et généralement à tous les spectateurs présents à ce triste départ pour se rendre sous un ciel étranger.»

«Les colons partirent donc de Cornol le 10 juillet vers le milieu du jour. Des voitures chargées de leurs effets et d'autres conduisant les enfants trop jeunes pour soutenir les fatigues de la marche ainsi que les femmes qui en avaient encore à la mamelle, offraient un tableau frappant des anciennes caravanes de nos premiers pères lorsque pâtres encore, ils partaient de leurs demeures avec leurs troupeaux pour aller chercher au loin de nouvelles terres et de nouvelles habitations»²⁶.

B. Bâle et son scandale

1. Problèmes d'accueil et de bateaux

La désorganisation qui régna à Bâle, provient d'un manque de coordination. La chronologie, en effet, montre une arrivée simultanée des colons fribourgeois, valaisans, vaudois et jurassiens. Les premiers émigrants de la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg à parvenir dans la cité rhénane sont ceux du district de Courtelary. Le 9 juillet, à 6 heures du matin, les 110 personnes de cette région défilent montées sur sept chars²⁷. Le même jour, dans la soirée, deux barques du premier convoi arrivent. Le lendemain, le samedi 10 juillet, des embarcations de Fribourgeois et Valaisans parviennent dans le port. Le dimanche 11, du matin au soir, les chefs de transport des bailliages de l'Ancien Evêché se présentent au quartier-général du «Sauvage» avec les retardataires. Ainsi les émigrants en provenance d'Estavayer-le-Lac et du Jura bernois arrivent en même temps et sur un échelonnement de trois jours. Tout ceci est contraire à l'horaire. Le 1^{er} juin, le consul Brémond avait prévu trois dates pour l'embarquement de la colonie. Il avait réservé le 5 juillet pour le départ de Bâle des Fribourgeois; le 10 pour les Jurassiens et le 15 pour les Suisses alémaniques²⁸. Et même si, au dernier moment, il retarde de trois jours le départ du premier convoi, il espère bien que cette décision n'entravera pas l'ordre prévu pour les deux autres divisions²⁹. Le gouvernement bernois aura beau cependant envoyer un courrier dans le Porrentruy pour avertir ses ressortissants. Cela n'empêche pas la rencontre de ces divers groupes. La première conséquence de cette dérogation à l'horaire pose un problème d'accueil.

Brémond a gagné la ville de Bâle le jeudi afin de trouver des logements aux colons du premier transport. Il demande l'aide du bourgmestre Wieland. Celui-ci s'étonne de ne pas avoir été averti plus tôt. Le consul se disculpe en mettant la faute sur le conseiller d'Etat Ch. de Schaller. Toutes ces palabres ne servent à rien. Un détachement de Fribourgeois arrive le vendredi soir. A minuit, ceux-ci rôdent encore dans les rues à la recherche d'un gîte pour dormir. Plusieurs passent la nuit à la belle étoile. Mais l'accueil que Berne réserve à ses émigrants contraste avec la réception manquée des habitants de

la Sarine. En effet, le directeur de la Police cantonale, de Wattenwyl, a délégué à Bâle l'actif Descœudres pour organiser le séjour des Jurassiens. Le mercredi soir, celui-ci a obtenu de la place pour 364 personnes dans des granges et des écuries. C'est là que logeront les gens de Courtelary. D'ailleurs, à peine sont-ils arrivés qu'ils se mettent à table. Au menu, il y a de la soupe, du bouilli et du jardinage pour le prix de trois batz. Les autres Jurassiens seront reçus dans un local désaffecté du Petit Bâle. Descœudres constate que parmi ces émigrants: «Il s'en est trouvé passablement qui n'ont pas voulu profiter de cette ordinaire et allèrent manger et coucher où bon leur semblait»³⁰.

Pendant le temps où les colons finissent d'arriver, le quartier général de l'émigration a un problème épineux à résoudre. Il faut trouver une solution à la répartition des bateaux aux émigrés. Là encore, ce qu'on avait prévu ne jouera pas. Le 14 juin, Frey et Brémond s'étaient décidés pour un total de 11 barques. Ils avaient pensé en attribuer 5 à la première division, 3 à la deuxième et aussi 3 à la dernière³¹. Mais déjà à Soleure, l'entrepreneur avait dû appailler 8 embarcations au lieu de 5. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la colonie séjournera un jour de trop dans cette bourgade. Comment Frey et Brémond vont-ils rétablir la situation? Après discussions, ils donnent au premier transport non pas 5 bateaux comme prévu, ni 8 comme il a été nécessaire à Soleure, mais seulement 6. Il reste donc à disposition trois barques pour les Jurassiens et deux pour les Suisses alémaniques³². Il est encore décidé que Frey achète un douzième bateau. Ainsi l'entrepreneur argovien et le consul calculent. Liés par un accord, ils ont intérêt à ne pas augmenter les dépenses. Et pourtant ces spéculations préparent de bien mauvais lendemains aux organisateurs.

C'est du côté des colons fribourgeois que vinrent les difficultés. Tout commença lors du transbordement des hommes et des marchandises. Les émigrés du canton de Fribourg ne sont pas dupes. Ils se rendent compte que la diminution de deux bateaux les mettra à l'étroit durant la navigation sur le Rhin. Ce jour-là, il y a des «murmures et invectives», note un observateur delémontain³³. Puis le 13 juillet, une émeute éclate. Les mécontents vont se plaindre au quartier général du «Sauvage», ils y rencontrent Brémond, ils le traitent «d'aventurier et de voleur»³⁴. Puis le consul s'en va au port pour passer en revue la première division. Les colons énervés l'en empêchent et s'en prennent à sa personne. On veut «le rosser», dit Descœudres; on veut «le jeter au Rhin», rapporte Frey; on veut «l'assassiner», avoue Brémond lui-même tandis qu'en son for intérieur il invoque le secours de Notre-Dame. Cette alerte passée, le Consul essaie de calmer cette foule. Il lui promet de l'argent et du pain. Mais ce ne n'est pas de cela qu'elle a besoin. C'est davantage d'espace qu'elle réclame. Pris de colère, les futurs Brésiliens vident les barques. Ils jettent sur le quai des caisses, beaucoup de caisses, remplies de verrerie et de fromages. Sur les emballages le nom du Chevalier de Porcelet se détache...³⁵. La désorganisation augmente. Pris de peur, Brémond veut prendre des bateaux réservés au deuxième convoi, mais les Jurassiens montent la garde³⁶. C'est alors que Frey intervient et propose d'utiliser les deux embarcations prévues pour le troisième transport. Et du même coup, la désillusion

financière pour Frey commence. Et puisque l'émigration risque de ne plus être lucrative, Brémont va se distancer de son ancien associé.

2. Départ des deux premiers convois et arrivée du dernier

C'est dans ce «brouhaha» pour copier le langage du commissaire de la République de Fribourg qu'a lieu le départ des colons fribourgeois³⁷. Dans l'après-midi du 13 juillet, 6 barques quittent le port de Bâle laissant en arrière 190 personnes et environ 200 caisses, qui ne partiront que le lendemain³⁸. Par contraste, l'ordre distingue les Jurassiens. Le 14, ceux-ci chargent leurs bagages et passent la nuit dans les embarcations. Le matin 15 juillet, derniers préparatifs et adieux aux parents qui avaient accompagné leurs Brésiliens. On signale tout de même un incident. L'émigrant Schaeffer de St-Ursanne tente de désertir mais il est vite rejoint par la police. Puis Descœudres adresse aux ressortissants du canton de Berne un officiel au-revoir: «Je fus écouté avec attention de leur part comme de nombreux spectateurs; tous pleuraient. Après que j'eus fini, on entendit sur les barques le cri de vive Berne!»³⁹. Le 16, il peut écrire à son patron: «Mon convoi est allé à merveille»⁴⁰. Brémont en s'adressant à de Wattenwyl ne dément point le jugement du délégué. «Si Schaller, dit-il, vous eut imité, le départ de la colonie suisse eût été une fête»⁴¹.

Maintenant les erreurs d'horaire se répercutent sur le troisième transport. Le 13 juillet, les Soleurois arrivent dans la cité rhénane tandis que le même jour les Lucernois prennent leur quartier à Laufenburg. Le 14, ce sont les Schwyzois qui parviennent à Bâle. Tous ces émigrés vont attendre une dizaine de jours le moment de quitter la Suisse. Car F. Frey n'a plus qu'un bateau et ne veut plus en acheter d'autres. Entre lui et Brémont, c'est la rupture. Pour faire émigrer le restant de la colonie, Brémont traite avec un autre entrepreneur⁴². Et le 23 juillet, à dix heures du soir, les Lucernois prennent la route du Rhin. Le 25, c'est le tour des Argoviens, puis des Soleurois et Schwyzois. Enfin Brémont et des colis pour principaux passagers bouclent le convoi⁴³.

3. D'un calcul arithmétique à la dénonciation de Brémont

Quelques jours après ces événements, l'abbé Dey note dans ses papiers: «Désordres à Bâle parce qu'on était jaloux des avantages coloniaux offerts au canton de Fribourg»⁴⁴. Il est facile de dégager les sources qui ont informé ce professeur du Collège. Brémont accuse les ennemis de la colonisation qui ont voulu dissoudre la colonie⁴⁵. Même information, quoique plus précise chez l'abbé Joye. Celui-ci écrit à son évêque que les libéraux fribourgeois ont envoyé à Bâle des émissaires pour semer le trouble⁴⁶. Mais est-ce la véritable explication de la confusion qui régna dans la cité rhénane lors de l'embarquement des colons? Non, le gouvernement bernois entend une autre version des faits, bien moins idéologique. Cependant, avant de l'examiner, il convient de raisonner d'une manière arithmétique. On constate que la colonie suisse pour le Brésil a eu besoin de 14 bateaux. Or, on remarque que le convoi numéro deux n'a utilisé que trois barques de même le troisième transport. Ainsi, les

Jurassiens et les Suisses alémaniques n'ont déjoué en rien les prévisions de Frey et de Brémond. Ce sont seulement les émigrants du transport numéro un qui ont occasionné de l'imprévu. Au total, ceux-ci ont eu besoin de neuf bateaux, alors qu'ils auraient dû n'en utiliser que six. Ainsi, avant de mettre la faute sur les libéraux, Brémond aurait dû expliquer pourquoi ce nombre élevé de bateaux a été nécessaire pour le départ des Fribourgeois. Mais il ne pouvait le faire sans se compromettre.

C'est de Berne que vint la vérité. En effet, de Wattenwyl avait délégué Descœudres à Bâle. Outre son rôle d'accueillir les colons de l'Ancien Evêché, celui-ci a reçu la mission d'observer les faits et gestes de Brémond. En tout cas, les procédés de Descœudres ressemblent à ceux de l'espion. Descœudres profite des absences du consul, il fouille dans ses papiers. Et c'est peu à peu qu'il comprendra la réalité mercantile de cette émigration.

Le 14 juillet, c'est-à-dire quand Frey voit de plus en plus les bénéfices perdus et lorsqu'entre lui et Brémond la tension est grande, l'entrepreneur argovien s'ouvre à Descœudres de la machination. Il lui explique l'erreur qu'il a commise en signant la convention d'avril pour le transport des émigrants. Outre le document officiel, Brémond et lui se sont promis dans une clause secrète de se partager les gains de l'entreprise. Deux jours plus tard, le délégué bernois rencontre le consul excité. Il lui déclare que s'il avait connu Frey, il ne l'aurait jamais engagé. Mais Descœudres lui réplique: «Je lui répondis que tout autre n'aurait jamais été aussi fou que Frey. – Comment donc? – Parce que nul n'aurait consenti à partager des bénéfices avec vous, c'est bas, très vilain»⁴⁷. Ainsi Brémond se révèle double. Au lieu de négocier à Semsales les prix les plus bas en faveur des colons, il a spéculé, à la barbe des autorités fribourgeoises et bernoises. Cet aspect montre un consul décidé à ne pas travailler pour les beaux yeux du Roi du Portugal. Ces actes éclairent la personnalité de Brémond mais n'expliquent pas encore les causes de la confusion qui régna à Bâle.

Le dimanche 11, Descœudres met le doigt sur le problème. Il constate que les Fribourgeois ont une surcharge d'au moins 2000 quintaux. Le 16, rapportant l'événement, il dit à de Wattenwyl: «On dit qu'il y a au-delà de 100 quintaux de fromage! Est-ce une conduite? Dans les effets qui sont ici sur le rivage, il s'y trouve des tonneaux de fromage et des caisses de verre. M. Brémond dit que c'est du verre pour la colonie que M. Porcelet a acheté. La plupart des caisses portent en effet son nom...»⁴⁸. A ce moment-là, Descœudres ne paraît pas se douter du fond de l'histoire. S'il touche la cause principale de ce retard en évoquant une énorme quantité de bagages qui occasionna un surcroît de bateaux, il met la faute globalement sur les émigrants. Le 23 seulement, il saisit. Il a réussi à escamoter quelques lettres que Brémond a reçues. On lui écrit que «dans ces rapports, il ne doit plus confondre la colonie avec l'association». On lui prescrit d'envoyer incessamment à Gachet toutes les pièces tant de l'association que de ses propres comptes⁴⁹. Plus loin, il dit encore que la direction de la Douane a fait un inventaire de ces fameux colis, afin de percevoir des droits sur les marchandises. Il s'y trouve 111 caisses de verre numérotées de 400 à 511. Il conclut donc que 400 autres colis sont frauduleusement partis pour la Hollande avec le premier convoi. De quoi s'agit-il?

Il n'est pas difficile de deviner qu'à la tête de la colonie se trouve une société marchande. Le chef apparent est le commissaire Porcelet, mais le pourvoyeur de fonds et d'idées est Brémond. C'est ce que les intimes du consul appelaient la famille Brémond. Parmi eux se trouvaient des Vaudois et quelques Français. Brémond les aurait engagés à son service et il leur aurait payé le transport. Et ce sont ces bagages d'une future industrie qui ont retardé la marche de la colonie.

Berne, le 10 décembre 1819, parlera à l'ambassadeur Marialva de cette affaire. Il dénoncera les «opérations secrètes de Brémond qui prouvent un grand fond de déloyauté»⁵⁰. Il l'accuse d'avoir abusé de la confiance des gouvernements suisses «qui n'auraient jamais imaginé que M. le Consul du Portugal en Suisse se fût permis de faire un traité secret pour partager des bénéfices»⁵¹.

Pour longtemps Brémond sera disgracié aux yeux de Berne et bientôt à ceux de Fribourg.

C. De la Suisse en Hollande

1. Progression chronologique du premier convoi sur le Rhin⁵²

<i>Dates</i>	<i>Lieux d'arrivée</i>	<i>Détails techniques</i>
13 juillet	Vieux-Brisach	Le convoi est incomplet.
14 »	Kehl	
15 »	jour de relâche	Décision de Porcelet d'attendre les deux barques qui sont restées en arrière.
16 »	Fort-Louis, en territoire français	
17 »	Guermesheim, en Bavière	Surprise douanière: on est retenu 6 h. à Nauenburg pour payer des péages imprévus.
18 »	Mannheim	
19 »	Stuckstadt, petit village du Grand Duché de Darmstadt	Les 3 barques bernoises dépassent le premier convoi.
20 »	Mayence	
21 »	Boppard, en Prusse	Retard dû au vent; au lieu de partir à l'aube, on ne part qu'à 10 heures.
22 »	Andernach	Contrôle sévère de la police afin de s'assurer que le convoi ne cache pas des déserteurs. Difficultés douanières.
23 »	Cologne	
24 »	Himmelgeist	
25 »	Wesel	
26 »	Lobit, première ville hollandaise	
27 »	arrêt du convoi	La navigation est stoppée. Porcelet aidé par de Sinner se rend dans la capitale de la province pour résoudre la question de la franchise des péages. Les autorités du lieu l'avaient accordée aux Bernois mais la refusaient aux Fribourgeois.

28 juillet	Nimègue	Courte étape. Le convoi n'est parti qu'à 2 h. de l'après-midi. Il est entré dans le Waal, branche du delta du Rhin.
29 »	Dordrecht	Les colons sont transférés immédiatement à Mijl, bourgade du voisinage.

2. Scènes de la vie du Rhin

Voici brièvement décrits quelques aspects de la vie quotidienne des Suisses lors de leur descente du Rhin.

Comment se nourrissent-ils? Dans son journal, Porcelet est muet sur cette question. L'abbé Joye n'en parle guère. Une fois pour signaler qu'à Mayence, les colons ne manquent pas de faire des provisions de jambon, «quoique tant vantés, ils ne sont pas meilleurs que ceux de la Suisse»⁵³. Renseignement plutôt pittoresque. Par contre, les lettres permettent de mieux saisir la vie alimentaire des émigrants. Dans les villes d'étape, les colons achètent leurs provisions. Les aliments de base sont en général du pain et de la viande. Ils les préparent sur leurs embarcations. Car, au milieu de chacune, il y a un foyer. On sait aussi que celui des deux dernières barques n'est pas très bon: «Foyer rudimentaire fait avec de mauvaises briques»⁵⁴. Cuisine frugale à laquelle s'en tient la majorité des colons. Mais les plus aisés préfèrent manger le soir dans les auberges. Parfois, les restaurateurs font de la discrimination, ils ne veulent pas servir les émigrants; cela arrive surtout dans les petits bourgs. L'abbé Joye qui a choisi cette manière montre bien sa rancœur: «J'ai parcouru avec mes deux instituteurs plus de dix maisons de paysans pour cuire du lait et de la soupe; partout rebutés, nous n'avions rien mangé de chaud toute la journée, c'était pénible... Finalement, nous trouvâmes une espèce de marchande qui nous fit une bonne soupe avec du pain et du fromage»⁵⁵. Ce témoignage évoque encore la réception que les émigrants rencontrent; accueil franchement mauvais dans les villages ou certaines villes de Prusse. Joye formule ainsi cette attitude négative des sédentaires: «Les habitants étaient si honnêtes qu'ils nous donnaient pour réponse qu'il leur était défendu et si on voulait insister sur l'humanité, l'on encourait le risque de recevoir des coups»⁵⁶. Ces mouvements de refus de la part des riverains s'expliquent par le mauvais souvenir laissé par la grande vague migratoire des années 1816-17. Mais il ne faut pas exagérer. Les émigrants se souviennent de Mannheim qui parut d'abord refuser l'hospitalité, cependant «l'air de gaieté qui animait tous nos colons dansant au son de leur instrument acheva de rétablir la confiance»⁵⁷. La cité leur fit même une bonne propagande. On alla jusqu'à dire dans les journaux de Dordrecht et de Rotterdam «que nous avons une excellente musique et que nous marchons avec confiance et sécurité»⁵⁸. Mais ce qui domine dans tous les témoignages c'est la cherté des aliments qu'on leur vend. Sur le Rhin comme en Suisse, les attitudes des sédentaires en face des émigrants sont toujours identiques. Les premiers exploitent les seconds.

En matière de logement, les voyageurs réagissent de deux manières. La plupart des émigrants passent la nuit sur les bateaux qui sont recouverts d'un toit de planches. Les aisés vont à l'auberge, solution plus agréable. Pour eux,

les embarcations sont trop peu spacieuses, on y est trop nombreux. Malgré les prix souvent excessifs des nuitées, ils préféreront toujours cette possibilité à celle d'une nuit sur la rivière. C'est seulement la ville fermée qui les obligera à passer la nuit à la belle étoile. Il faut ajouter que dormir dans un lit d'auberge est non seulement plus confortable, mais surtout plus salubre, car se coucher à proximité des marais du Rhin infestés de moustiques propagateurs de paludisme pouvait avoir de graves conséquences sur la santé des colons⁵⁹.

En dehors des heures consacrées au repos et au dormir, que font les émigrants toute la journée? Justement ils n'ont rien à faire; aucune obligation de travailler, ce sont des voyageurs qui se nourrissent de l'imprévu et de la nouveauté. Ils se distraient du spectacle des villes et des paysages de la vallée du Rhin. Ils jouissent des beautés de Mannheim: «C'est la plus belle, la plus régulière des villes. Les rues sont belles, larges, tirées au cordeau»⁶⁰. Les émigrants se souviennent des fanfares militaires qu'ils ont entendues. Certains, durant les jours de relâche, visitent les alentours. A Kehl, Joye profite de la proximité de Strasbourg. Il y admire la cathédrale «superbe monument d'antiquité»⁶¹. Mais ce n'est pas le lot de tout le monde de faire du tourisme. Pour les autres, les cérémonies religieuses sont non seulement actes de dévotion mais remèdes à la monotonie de l'oisiveté. Par exemple, la naissance et le baptême du fils Dafflon racontés par Joye: «Dans le courant de la journée, nous avons augmenté notre colonie par la naissance d'un enfant mâle à un particulier de La Tour; il vint au monde sur le Rhin, au milieu de la barque chargée d'environ deux cents personnes. On cloua au plancher un drap qui lui servit d'alcôve. Aussitôt que nous avons eu débarqué, je l'ai baptisé solennellement en surplus au milieu des colons qui faisaient un rond autour de moi. On lui donna le nom de Bonaventure»⁶². Les messes dominicales bien connues mais célébrées dans un cadre nouveau apportent un certain élément de divertissement. Un colon fribourgeois s'enthousiasme de l'office chanté par ses compatriotes à l'église paroissiale de Düsseldorf le 25 juillet: «Es waren etliche tausend Menschen, Einwohner und Brasilianer, in der Kirche: ich glaubte an einem hohen Festtage in der Sankt Niklauskirche zu Freiburg zu sein»⁶³.

L'imprévu n'apporte pas que de la joie, il a aussi son revers. La présence de la mort amène d'autres émotions. Le 15, les colons affrontent cette réalité; ils parlent de la noyade accidentelle du jeune Valaisan François Lovey⁶⁴. Le décès du colon vaudois Jean Testu provoque de l'émoi. Celui-ci avait beau n'être âgé que de 59 ans et mourir d'une phtisie pulmonaire, les émigrants n'en ont pas moins senti leur condition d'indésirables en apprenant que l'hôpital de la ville n'avait pas voulu recevoir le malade et pourtant «il était à la porte et prêt d'en franchir le seuil qu'il fallut le reporter sur son grabat»⁶⁵.

Alternances d'événements heureux et douloureux; cependant il n'y a pas tous les jours des messes et des enterrements. Et ces scènes extraordinaires risquent de faire oublier le quotidien. Peu à peu, les voyageurs constatent et sentent la monotonie qu'engendre l'oisiveté. Pour eux, le quotidien c'est vivre des journées entières, proches les uns des autres sur un espace de quelques mètres carrés. La vie de groupe devient importante. On s'entraîne les uns les autres, on chante et prie, parfois on s'injurie et se dispute. Et il ne faut pas

oublier que l'émigrant est un être en rupture avec son ancien milieu, sa psychologie se modifie. Pour lui, les liens avec le passé sont coupés, l'avenir est encore incertain, il se raccroche à l'instant, au temps présent, avec le relâchement moral et social que permet l'inaction, et que facilite la promiscuité. Voici comment l'abbé Joye nous présente ce quotidien : « C'est une chose comique de voir ce mélange d'hommes, de femmes, d'enfants, l'un pleurant d'un côté, l'autre riant de l'autre ; ceux-ci chantant, ceux-là jouant, un autre prie, un autre jure et discute, voilà une société où je suis obligé d'être depuis le matin au soir et souvent la nuit, couchant au milieu de ce brouhaha. Et tout cela ne serait rien si je ne voyais pas les mœurs corrompues à l'extrême »⁶⁶.

3. Appauvrissement progressif mais inaccepté

Si l'on regarde la progression chronologique du convoi, on constate que le voyage sur le Rhin a été trop long. Le tableau montre qu'il y eut beaucoup de jours perdus et d'autres où les barques n'avancèrent que de quelques kilomètres. On peut calculer ces journées inutiles ; déjà une à Soleure, trois à Bâle, une à Kehl : en tout cinq à mettre au compte de la désorganisation qui a caractérisé le départ de Suisse. Puis, le long du Rhin, on a été retenu deux jours aux frontières de Hollande pour résoudre la question des péages, sans oublier les nombreuses heures passées à attendre au bureau de douane. A ce propos, Porcelet dénote que « les bureaux de péage de Bade, de Bavière et des Pays-Bas ont pareillement retardé la marche de plus de sept jours »⁶⁷. Le chiffre avancé par Porcelet est peut-être exagéré, néanmoins il a dû être important puisque Joye ne craint pas d'accuser « l'insouciance et l'inactivité des gouvernements qui n'ont qu'ébauché l'ouvrage nécessaire au libre passage des colons sur le Rhin »⁶⁸.

Mais la conséquence la plus directe et la plus grave de ce voyage trop long se ressent sur la bourse des colons. On a l'impression que c'est le voyage du Rhin qui a fait de la colonie une émigration de pauvres gens. Mettons-nous dans la psychologie élémentaire de l'émigrant pour Nova Friburgo. Son but principal, c'est d'arriver le plus vite possible en Hollande, car il sait que là-bas, pour l'avoir lu dans l'imprimé du 14 juin, « ils seront embarqués sur mer le jour-même de leur arrivée et dès ce moment entretenus aux frais du Roi »⁶⁹. Cette impatience d'avancer trop souvent contrariée par ces journées perdues va provoquer ce que Joye appelle « des murmures et des mécontentements »⁷⁰. Il y eut parfois des difficultés pour maintenir l'ordre. Ne soyons pas dupes de la tirade paternaliste de Porcelet lorsqu'il évoque dans son journal l'insubordination de Jean Grandjean de Morlon et de deux cents autres colons. Ceux-ci n'acceptent pas de payer de leur bourse les frais occasionnés par le retard de Kehl⁷¹.

Et l'appauvrissement est encore plus compréhensible si on prend en considération non seulement ces retards imprévus mais aussi les prix excessifs payés par les voyageurs pour se nourrir. A ce propos, ceux-ci comparent que la nourriture achetée a coûté le même montant que lors des années de disette. Et, à la fin de cette descente du Rhin, les deux observateurs habituels

font la même constatation. Le 28 juillet, l'abbé Joye remarque que les fonds sont épuisés chez un grand nombre de colons⁷². Le 2 août, c'est à Porcelet de déclarer que presque tous les colons sont devenus nécessiteux. Ainsi les trois louis annoncés comme suffisants se sont révélés bien dérisoires. Selon ce témoin, il semble que «deux cents francs n'ont pas suffi même aux plus économes»⁷³.

D. *Le séjour en Hollande*

1. *La longue attente*

Les colons vont séjourner en Hollande longtemps. Certains attendront du 29 juillet au 10 octobre le grand jour de l'embarquement. Il est vrai que pour la majorité, le séjour sera plus court, puisque 1200 émigrants prendront le 11 septembre les chemins de l'Atlantique. Mais quoi qu'il en soit, ce séjour a été imprévu. A lire les témoignages conservés, cette attente hollandaise a été caractérisée par une alternance d'espoir et de découragement. Et ces sentiments collectifs ont été fonction, semble-t-il, de l'absence ou de la présence du consul de Suisse Sébastien-Nicolas Gachet.

Le 29 juillet, le convoi des émigrants fribourgeois au lieu de continuer sa route sur Rotterdam reçoit l'ordre de Chambellan, beau-frère et fondé de pouvoir de Gachet, de bifurquer sur Dordrecht. Probablement afin d'éviter une dispersion de la colonie dans les rues de cette ville et aussi pour faciliter l'alimentation, les organisateurs ont prévu un campement à Mijl. C'est un petit village situé au sud de Dordrecht, le long d'un canal qui mène à St-Gravendeel où mouillent 4 vaisseaux. Dans ce hameau, les colons logent dans des granges et des baraques. L'arrivée des émigrants dans ce village est l'occasion d'une nouvelle déception. En effet, rien ne l'indiquait; l'imprimé du 14 juin qu'on leur avait distribué disait qu'ils seraient immédiatement embarqués. Cependant, ils ont au moins la satisfaction de voir qu'ils n'ont plus de souci de nourriture. Maintenant ils sont entretenus par l'argent du Portugal et du Brésil que Gachet a donné à son beau-frère. Ce dernier possède un crédit de 9000 fr. Ainsi, dès le 31 juillet les colons reçoivent une ration complète. Elle comprend une livre de pain, une demi-livre de viande, une demi-livre de pommes de terre, du riz à volonté, de la bière et de la liqueur de genièvre. Le 9 août, les derniers convois arrivent avec une surprise: Brémond et ses colis! Il n'y a plus qu'à attendre Gachet et ses bateaux chargés de vivres qui doivent venir du Havre. Les Suisses s'impatientent, murmurent... Si bien que le 12, lorsque Gachet paraît, c'est jour de fête. Il distribue des échantillons de biscuits et des verres de vin tout en expliquant les causes de son retard. Il leur raconte qu'elles résultent de difficultés avec les douanes françaises. Au début juillet, un orage qui dévasta la Normandie, eut comme effet d'élever le prix du blé et de ses dérivés. Du coup, une partie des provisions qu'il avait achetées au Havre se trouva frappée d'interdiction. Le 28 juillet seulement, les articles prohibés purent à nouveau passer la frontière et Gachet put les acheminer sur la Hollande, avec une permission du ministère, dit-il.

Le 15 août, les cinq bateaux de vivres sont là, le transbordement des provisions peut commencer. Pour les colons, la date du départ approche, leur impatience se calme, l'espoir renaît... Brusquement, Gachet repart pour Paris. L'embarquement n'aura pas lieu si vite. Le bruit court que ses finances ne vont pas bien. Il doit aller chercher de nouveaux fonds près de l'Ambassade du Brésil dans la capitale française. Les émigrants s'énervent, leur séjour devient insupportable. L'un d'eux s'écrie: «Quand viendra donc le terme de notre captivité d'Egypte?» Certains manifestent le désir de retourner dans leur foyer. D'autres, au contraire, profitent de visiter les Pays-Bas comme Joye, Thorin, etc. ⁷⁴.

A Paris, l'Ambassadeur portugais accueille mal Gachet. Il doute maintenant des capacités et du talent de l'entrepreneur suisse. Il dépêche en Hollande un de ses secrétaires. Pour Gachet c'est un soufflet. M. Candido arrive le 23 août à 9 heures du soir à Rotterdam. Le lendemain, il vient à Mijl. Signe de l'état d'esprit de la colonie, il se fait précéder par cette notice: «... S.E. Monsieur le Marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal à Paris, prenant un intérêt paternel aux souffrances des colons et se conformant en cela aux intentions bienfaisantes de S.M.T.F. Son auguste Maître vient d'envoyer M. Candido attaché à son Ambassade et muni de tous les pouvoirs nécessaires pour lever toutes les difficultés qui s'opposent au départ des colons...» ⁷⁵. En fait, cet attaché possède un crédit illimité chez un banquier d'Amsterdam pour régler toutes les dettes existantes. Les marchands ne voulaient plus vendre d'aliments aux colons. Selon Thorman, ces dettes étaient le principal obstacle au départ des Suisses ⁷⁶. Dès l'arrivée du secrétaire d'Ambassade, les choses vont aller très vite. Le 1^{er} septembre, une première expédition d'émigrants se dirige sur St-Gravendeel afin d'être embarquée.

2. La rupture entre les deux associés

En Hollande, les deux associés Brémond et Gachet mettront fin à leur alliance. Leur association scellée par la finance s'écroulera. La colonie, qui était pour eux une entreprise à but lucratif, ne rapporte pas les bénéfices escomptés. Au lieu d'être productrice d'argent, cette dernière est un gouffre qui en mange beaucoup.

On ne saura jamais les manœuvres de l'un ou de l'autre, les intrigues, voire les trahisons qui ont abouti à la rupture. Néanmoins, dès la fin du séjour en Hollande, les deux s'accusent et se dénoncent auprès des autorités suisses. Par exemple, le 4 octobre Gachet écrit à de Wattenwyl: «Si j'avais bien connu cet homme, je me serais bien gardé de le proposer comme Consul, j'en demanderai éternellement pardon à ma nation» ⁷⁷. Et Brémond qui a réussi par ses belles paroles à garder la confiance portugaise va commencer une série de lettres où il n'arrêtera plus d'accuser Gachet. Le 16 octobre, il écrit à Berne: «C'est le triomphe de S.E.M. le Marquis de Marialva; sans sa généreuse assistance, les fautes du Consul suisse faisaient faire naufrage à la colonie suisse dans le port d'embarcation» ⁷⁸. Il est vrai que déjà depuis Bâle, Berne ne croit plus du tout aux phrases flatteuses de Brémond d'autant plus qu'elles

cachent les mensonges les plus perfides. Certes, il ne faut «laver» ni l'un ni l'autre. Brémond et Gachet ont essayé de sauver, comme ils ont pu, leur intégrité morale à défaut des bénéfices prévus. Les deux sont coupables d'avoir caché aux gouvernements helvétiques les vrais mobiles de leur entreprise coloniale.

Cette culpabilité de Gachet et de Brémond, le colonel Schmid ne craint pas de la dévoiler, déjà le 4 octobre, à son gouvernement de Soleure. Il dénonce une telle émigration: «wo die dirigenden Consuls, unter dem Deckmantel ihrer diplomatischen Inzwischenkunst selbst als Mäkler aufheben, wo ihr persönlicher Eigennutz auch ihr einziger Zweck ist»⁷⁹.

Voici pour essayer de saisir et d'imaginer les intrigues et les réalités financières qui régnerent entre Brémond et Gachet en Hollande, le témoignage d'Eugène Germain. Celui-ci est Français, il a aidé Brémond lors du recrutement des colons pour le Brésil. Sans vouloir vérifier les allégations de ce dernier, il convient de préciser qu'il s'agit d'une déposition que Germain fait en juin 1820 devant les membres de la commission bernoise d'Emigration. Selon ce témoin, Brémond et Gachet ont des rapports assez cordiaux jusqu'au 15 août. Un jour, le deuxième dit au Consul du Portugal: «Il est fort possible, monsieur, que vous soyez obligé de rembourser les 30 000 fr que vous avez déjà reçu»⁸⁰. C'est ainsi que Germain devine que Brémond est l'associé de Gachet pour un quart à prélever sur les bénéfices de l'entreprise à forfait conclue par M. Gachet et le gouvernement du Brésil. Les dettes s'accumulant, il est décidé que Gachet partirait à Paris afin d'implorer l'assistance de Marialva. Brémond, quant à lui, est censé lui préparer la voie en écrivant à l'ambassadeur. Il est chargé de lui demander pour sauver la colonie 160 000 florins. Au lieu de cela, dans sa lettre, Brémond attaque Gachet et demande à Marialva d'envoyer un commissaire avec tous les pouvoirs. Il se peut que Brémond pense être nommé et ainsi éliminer complètement Gachet de cette affaire. Dès l'arrivée de Candido, il prend tout de suite son parti et accuse le Consul helvétique. Les deux Consuls et associés depuis ce moment-là ne cesseront plus de se quereller.

D'ailleurs E. Germain raconte: «Malgré ces querelles et discussions, une première division des colons partit. M. Brémond qui avait toujours craint les Fribourgeois recommença à crier de plus belle en faveur de sa bourse. Il me chargea souvent de mission auprès de Gachet pour l'engager à rendre compte. Le motif qui le dirigeait a été expliqué plus haut, à savoir l'intérêt qu'il avait dans l'entreprise de Gachet. Cependant devant M. Candido, son honneur, son désintéressement et ses principes étaient la base de sa démarche...»⁸¹. Puis il montra que le départ de la deuxième division fut retardé par l'interdit douanier qui pesait sur les marchandises de Brémond et aussi par les difficultés financières entre lui et Gachet. Au Helder encore, celles-ci n'étaient pas liquidées. Finalement, il y eut un arrangement à l'amiable proposé par Chambellan⁸². Brémond reçut une assignation de 2000 florins qui lui furent payés par la maison Labouchère à Amsterdam, une assignation sur le trésor du Brésil de 1600 fr, il retira le produit de la vente de 300 barriques d'eau et de 150 de biscuits et Gachet lui promettait le quart de ce qui resterait des provisions en arrivant au Brésil; il ne faut pas oublier les 30 000 fr que Gachet lui

avait déjà versés en Suisse. Cette déposition de Germain suffit à se refaire une idée des dimensions financières de l'entreprise et des manœuvres des deux Consuls.

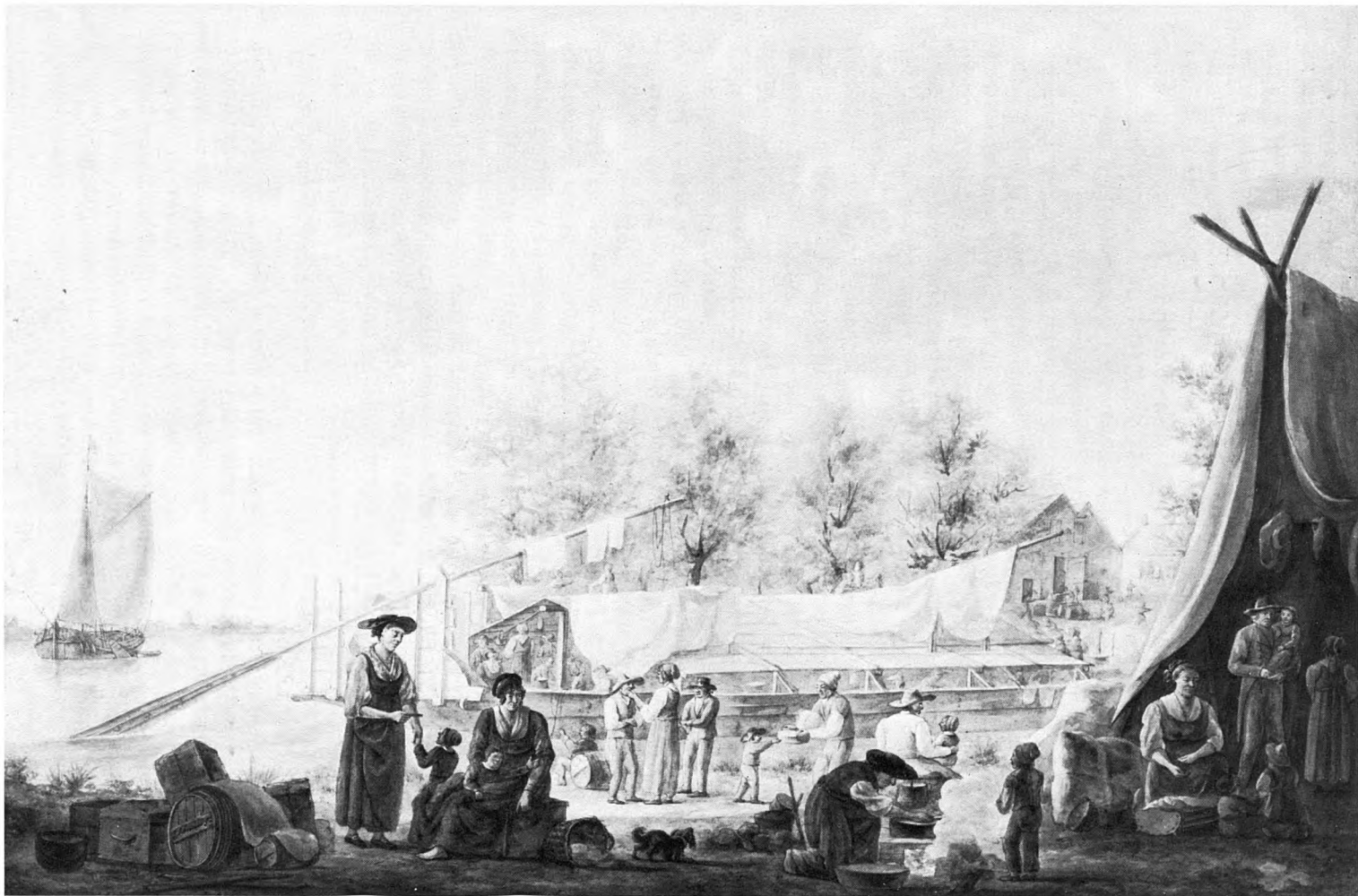
3. *La lutte contre la misère morale et physique*

D'après l'historiographie hollandaise, les Suisses stationnés en été 1819 ne semblent point malheureux. Jansma, archiviste à Dordrecht, écrit: «Das Ganze machte jedoch keinen armseligen Eindruck und es herrschte Heiterkeit unter den Schiffsreisenden»⁸³. Les émigrants reçoivent la visite des habitants de la grande ville qui s'intéressent à leur campement, à leur genre de vie. Cette curiosité hollandaise a été même fixée sur une aquarelle⁸⁴. Elle est l'œuvre du peintre Isaac Schouman. Cependant les témoignages des émigrants évoquent différemment la vie du camp. Les colons donnent l'impression de souffrir dans leur corps et dans leur âme.

Ils reçoivent bien une ration de nourriture tous les jours, mais de mauvaise qualité. Thorman avoue à Berne ce fait en disant que le pain et la bière ne sont pas bons, seule la viande est excellente⁸⁵. Gachet, lui aussi, ne démentit pas ces allégations: «Nous ne pûmes obtenir que le pain fut aussi bien manutentionné qu'en Suisse, ce qui a excité quelquefois des réclamations de la part des colons»⁸⁶. Joye et Thorman se plaignent des indigènes. Parfois, la curiosité n'est que le prétexte à la rapinerie. Les Hollandais volent des bagages appartenant aux Suisses⁸⁷. On retrouve ainsi l'attitude du sédentaire en face de l'émigrant: l'un exploite l'autre. Il est vrai, en ce qui concerne la mauvaise nourriture que la faute incombe finalement plus aux commerçants qu'aux organisateurs. Et ceux-ci ont avantage à ne pas payer trop cher les aliments s'ils veulent que l'entreprise rapporte.

Cette malnutrition n'aide pas les colons à lutter contre les fatigues du voyage, le changement de climat. D'où la caractéristique du séjour hollandais, la maladie et la mort. Beaucoup de malades et 39 morts⁸⁸. De quoi souffrent et meurent les émigrants? Jansma signale les méfaits de la variole: «Das erste Opfer der Pocken war ein Kind, das am 2. August 1819 unter sehr grosser Anteilung auf dem Friedhof an der Neuen Kirche beerdigt wurde»⁸⁹. Il s'agit de la fillette Angélique Voirol âgée de 4 ans dont le père, Jean-Pierre Voirol, habitait Les Genevez dans les Franches-Montagnes⁹⁰. Même explication médicale du côté de Brémond. Le 17 septembre, il fait part aux cantons suisses de la mort de 40 enfants et quelques vieillards des suites de la petite vérole⁹¹. Pour Thorman, ce n'est pas l'unique cause de cette mortalité. S'il constate cette épidémie, il dit aussi qu'elle n'a fait «qu'un mal passer; le gouvernement de Dordrecht ayant fait vacciner tous les enfants»⁹². On sait qu'il y avait sept médecins qui soignaient et inoculaient le vaccin de Jenner. Donc au début épidémie de variole mais enrayée par la vaccination. Il est vrai que la courbe de la mortalité montre un arrêt vers le 10 août. Ainsi, cette épidémie de variole serait en quelque sorte la liquidation du voyage du Rhin.

Vers la mi-août, la courbe de la mortalité montre une recrudescence qui ne s'arrêtera plus et qui continuera pendant la traversée. Deux questions se posent: ou bien la variole a continué ses ravages ou bien une autre maladie?



Campement des émigrants suisses à Mijl, juillet-septembre 1819 (Aquarelle d'Isaak Schouman)

Note explicative pages 303-304

Poursuivons notre enquête médicale à travers les lettres des émigrants ou de l'observateur Thorman. Joye, le 10 août, à l'abbé Dey ou, le 19, à Mgr Yenni évoque les conditions hygiéniques et sanitaires du campement. Elles sont nocives à cause des eaux et des marécages de la Meuse. Porcelet touche dans son journal le même problème. Il parle du climat et des eaux de ce pays «qui sont très malsains»⁹³. Le 19 août, Thorman signale aussi les affections dont souffrent les Suisses. Il règne parmi eux, dit-il, une mauvaise sorte de diarrhée, nommée le «Rotterdammer». La cause réside dans l'eau malsaine des environs. Et il ajoute: «Tout étranger qui en fait sa boisson risque d'avoir cette maladie qui du reste n'est pas contagieuse»⁹⁴. Elle n'est pas mortelle d'après son expérience personnelle. Est-ce alors une maladie due au changement de climat, une maladie typique à la Hollande? Est-ce le typhus? Les colons donnent d'autres précisions. Ils parlent de fièvres intermittentes. Gachet, dans son rapport du 4 octobre, associe les deux symptômes⁹⁵. Il parle de fièvres intermittentes et de dysenterie causée par les eaux de la Meuse. Et il souligne que ces affections se sont multipliées lors de la dernière période du voyage. Les malades affluent à partir du 15 août dans les hôpitaux de St-Gravendeel ou de Dordrecht. Dès ce moment-là, les morts augmentent. Bien qu'il se révèle délicat de tenter un diagnostic, par ces quelques renseignements, on peut constater la présence de la maladie durant la dernière période. C'est aussi le fléau qui va décimer une partie de la flotte des émigrants pendant le voyage. La recrudescence de la mortalité dès le début de la deuxième quinzaine d'août confirmerait cette hypothèse. L'épidémie «éclate» après sa période d'incubation.

Il est aussi compréhensible que cette misère, cette présence de la mort, provoque des sentiments d'abandon. Il est également vrai qu'à cet état de désolation, les colons réagissent différemment selon leurs possibilités psychologiques et financières. On voit les riches fuir en faisant du tourisme. Mais les plus pauvres se contentent de manifester des vellétés de partir. Si les heimatlos désirent retourner en Suisse, en fait, on ne constate pas de retour; il y eut juste un engagement dans le régiment suisse des Pays-Bas. Leur unique fuite, ils la pratiquent à l'intérieur du camp. D'où ce trait sociologique dénoncé vigoureusement par l'abbé Joye: le dérèglement des mœurs. Devant un avenir peu glorieux, certains «morts en sursis» se raccrochent à la vie. Pour comprendre le cri de Joye à son évêque: «Au milieu de Paris, on ne voit pas pire corruption», il faut tenir compte des douloureuses réalités du camp de Mijl⁹⁶.

4. Dieu, le dernier refuge

La lutte contre la maladie et la mort amène le désespoir. Puis ce sentiment d'abandon fait place à la ferveur religieuse. La colonie se réfugie en Dieu. Il reste peu d'écho de ce retour à l'homme intérieur. Les journaux de Dordrecht évoquent les touchantes messes chantées des Suisses⁹⁷. Joye décrit à son évêque ses difficultés pastorales. Il regrette qu'il n'y ait que deux prêtres pour répondre aux besoins des âmes⁹⁸. Mais la manifestation du sentiment religieux sera plus spectaculaire et plus saisissable chez les protestants. Ceux-ci se sentent perdus au milieu de plus de 1800 catholiques. Ils ne veulent pas perdre

leur dernier bien: la foi. Leur désolante position en Hollande leur fait sentir les bienfaits de leur manière d'être en Dieu. Ils ne veulent pas l'aliéner. La longue attente leur fait prendre conscience des dangers qu'encourt leur foi en se rendant dans le catholique Brésil. Deux faits vont amener une structure au groupe des calvinistes. A la fin du séjour, Brémond leur annonce qu'au Brésil, ils seront obligés d'élever leurs enfants dans la foi catholique. D'autre part, ils rencontrent un missionnaire en la personne de Merkus, ministre de l'église wallonne de Dordrecht ⁹⁹.

Celui-ci préside à leur culte dans son temple. Il instruit aussi les enfants dans les vérités calvinistes, en leur donnant des leçons de catéchisme. Il lance l'idée d'un regroupement communautaire et leur propose d'en composer les statuts. Le vendredi 20 août, à 5 heures du soir, les colons suisses se rendent à l'église française de Dordrecht. Là, le pasteur présente son projet. Les Suisses le discutent et l'acceptent à l'unanimité. Puis vient l'élection d'un Collège de Surveillance de 6 membres choisis à la pluralité des voix. Le dimanche 22 août, nouvelle assemblée des Suisses au temple de Dordrecht. Merkus prêche, puis il distribue la Sainte-Cène aux enfants qu'il a instruits et leur donne à eux et à leurs parents 35 bibles et un nombre égal de livres de prières et de prédication ¹⁰⁰. Mais surtout ce jour-là, les protestants enregistrent par écrit la forme qu'ils ont donnée à leur communauté. Par ce document, ils forment une institution appelée *Collège de Surveillance*, qui a pour but selon l'article III de l'arrangement ¹⁰¹:

1. de défendre leurs intérêts religieux auprès de Sa Majesté le Roi du Portugal et du Brésil en lui demandant d'accorder le plus tôt possible la liberté d'exercer leur culte extérieur et d'accepter la nomination d'un ecclésiastique «consacré dans l'Eglise Protestante».
2. de veiller sur les mœurs et la conduite des colons, de les exhorter à vouer un temps convenable au culte particulier, à la prière et à la lecture des Ecritures Saintes.
3. de surveiller spécialement l'éducation religieuse des enfants, en demandant aux parents d'y porter toute leur attention et en chargeant les colons les plus capables de les instruire.
4. de fournir autant que possible aux lecteurs, aux instituteurs et en général à tous les colons, les livres nécessaires pour la lecture, la prière et l'instruction à l'effet de quoi ils correspondront avec les sociétés bibliques de missionnaires qui peuvent leur fournir le nécessaire sous ce rapport.

Les membres de ce collège sont bernois et vaudois. A savoir: le colonel de Luternau, président; le capitaine-adjutant Porchat, vice-président; le major de Sinner, Davoine, J.-P. Régamey, Moliez, instructeurs; et enfin Duport, secrétaire. Selon les renseignements donnés par de Sinner, cette communauté compte à la date du 22 août 190 personnes.

Ainsi la mise sur pied de cette institution est intéressante à un double point de vue. Elle permet de saisir un effet du sentiment religieux ranimé par les

mauvaises conditions du séjour en Hollande. En outre, elle apporte une correction à l'historiographie *friburgense* qui veut que ce soit les Allemands qui apportèrent le protestantisme en 1824¹⁰². Et dès le 22 août 1819, la question brésilienne prendra une dimension nouvelle pour le gouvernement bernois. Il devra dans la mesure du possible favoriser l'affermissement de cette communauté. Sa première démarche sera de remercier le pasteur Merkus pour l'apostolat qu'il a voué et qui a permis que «grâce à vous il y eut fondation d'une communauté protestante au Brésil»¹⁰³.

DEUXIÈME PARTIE

**LE BRÉSIL
ET LA COLONISATION DES SUISSES**

DE L'ANCIEN AU NOUVEAU MONDE

A. *La navigation de la flotte de la colonie suisse*1. *Un départ en deux temps*

Vers la fin août, les quatre vaisseaux qui mouillent à St-Gravendeel ont enfin reçu leur approvisionnement en vivres venus du Havre. Le 4 septembre, les premiers colons montent à bord. Le 9, l'embarquement est terminé; on n'attend plus qu'un vent favorable. Le 11 septembre, la «Daphné», bâtiment hambourgeois, chargé de 197 colons met à la voile. Le 12, c'est successivement le départ de l'«Urania» avec 437 Fribourgeois, des «Deux Catherine» ayant à bord 357 passagers des cantons de Fribourg et de Berne et enfin de l'américain «Debby Elisa» et ses 233 Jurassiens. Ainsi une première expédition de 1224 colons prend la route de l'Amérique du Sud. Un mois plus tard, la deuxième flotille de cette émigration va partir. Le vendredi 24 septembre, sous la direction du colonel Schmid de Soleure, un convoi de 800 émigrants se rend à Amsterdam, puis au Helder. C'est lentement qu'il traverse le Zuyderzee.

Ce n'est que le 4 octobre que les émigrants arrivent dans le Gibraltar du Nord. La flotte met du temps à appareiller. Schmid se plaint du manque d'organisation et surtout de l'absence des deux Consuls. Les colons murmurent: «Allerley beunruhigende Reden durchkreuzten sich: man sprach von Verkauf!...»¹. Le 10 octobre, l'«Heureux Voyage» emmenant 442 passagers, des Soleurois, des Schwyzois, des Lucernois et des Valaisans prend le large. Le même jour, l'«Elisabeth-Marie» avec 228 Argoviens et Vaudois et les 119 passagers du «Camillus» lèvent l'ancre. Sur celui-ci, le Consul S.-N. Gachet vogue vers son destin particulier. En plus, le «Trajan» affrété des bagages des colons quitte St-Gravendeel, lui aussi, dans cette première quinzaine d'octobre. Le 18 octobre, Brémond peut écrire aux cantons participants: «La colonie suisse est partie des ports de Hollande pour le Brésil. Malgré les obstacles de toute nature et les difficultés d'une semblable expédition, elle est enfin couronnée de succès»². On verra par la suite combien relatif sera ce cri de victoire.

2. *Y a-t-il trop de passagers par bateau?*

Thorman, l'inspecteur délégué par le gouvernement bernois qui a vu le 19 août les bâtiments est très optimiste au sujet de leur espace. Il déclare à de Watten-

wyl: «En effet, je peux vous assurer que parmi tant de vaisseaux chargés du transport de troupes pour l'une ou l'autre partie du monde, qui partent de temps à autre de ce port, je n'en ai jamais vu et, qui plus est, de Jong n'en a jamais vu qui étaient mieux arrangés»³. Aussi précise-t-il que les colons auront un espace supérieur à la moyenne. L'abbé Joye qui a eu également l'occasion de visiter les bâtiments, écrit au syndic de Villaz-St-Pierre: «Ce sont des vaisseaux marchands dont le plus grand ne peut contenir que 400 personnes»⁴. Le bateau indiqué par le curé du Brésil est manifestement l'«Urania». Or, on vient de voir que celui-ci dépasse finalement ce nombre de 37 passagers. Porcelet dans son journal rapporte un incident significatif. Au moment de l'embarquement, les colons de l'«Urania», renseignés par le Capitaine qu'ils sont entassés et qu'ils n'arriveront pas à moitié à destination s'insurgent et demandent à Gachet de réduire à 300 le nombre de 400⁵. Selon la règle respectée par la marine hollandaise, à savoir que l'on compte un passager pour deux tonneaux, on peut établir déjà que presque tous les navires ont connu un excès de passagers.

Y a-t-il vraiment eu surcharge? Que faut-il en penser? En septembre, Thorman envoie un rapport éclairant. Il avoue franchement à Berne que tous les vaisseaux ont à bord plus de passagers qu'il n'était convenu d'après la déclaration expertisée du 30 juillet. Il ajoute encore que M. Gachet a commencé l'embarquement «subito» et sans l'en avoir averti. Pourquoi Thorman ne s'est-il pas opposé à cette évidente manœuvre: «J'étais cependant loin d'être convaincu que les colons étaient logés à leur aise, mais comme ils ne demandaient qu'à partir et qu'ils auraient été contrariés par des oppositions de ma part, j'ai cru devoir n'en point former»⁶. Voilà un témoignage prouvant qu'il y a eu encombrement et excédent de passagers. On peut montrer que celui-ci est voulu par Gachet. Il doit soigner ses intérêts financiers.

La traversée s'inaugure sans bonheur. Porcelet dénonce ce surplus de passagers qui risque de compromettre la santé des émigrants. Cet encombrement empêchera une grande hygiène et une respiration à pleins poumons de l'air marin, qui est «le véritable spécifique contre la mort»⁷.

C'est avec le même pessimisme que Thorman prévoit l'avenir de cette traversée: «Comme il n'est pas à supposer non plus que tous les colons embarqués vivent encore lors de leur arrivée à Rio de Janeiro, il est indubitable que ceux-ci seront logés plus à leur aise et plus au large vers la fin de leur voyage»⁸.

3. Coup d'œil sur la vie à bord

Un imprimé paru à Rotterdam le 20 août 1819 et intitulé *Règlement pour la traversée des colons suisses pour la Nouvelle-Fribourg, appelés par Sa Majesté Très Fidèle dans ses Etats du Brésil* permet de donner un coup d'œil sur la vie à bord telle du moins qu'elle a été prévue⁹.

Ce règlement placardé sur chaque vaisseau rappelle dans ses dispositions générales que sur mer le capitaine est maître après Dieu: «Au capitaine appar-

tient le droit de punir, de réprimer toute contravention à l'ordre public et tout délit d'insubordination commis à son bord. Les ordres doivent être scrupuleusement exécutés par les passagers...»¹⁰. Puis il apprend aux hommes âgés de 18 à 45 ans un impératif nouveau. Ils formeront la garde du quart. «La moitié de cette garde demeurera constamment sur le pont aux ordres du capitaine, tandis que l'autre moitié se reposera. L'une et l'autre seront appelées alternativement au quart, selon le mode et la coutume des équipages»¹¹. La vie religieuse est ordonnée de la manière suivante. Les ministres du culte doivent présider aux prières quotidiennes et sont invités à officier les jours de dimanches et de fêtes. Mais comme il y a pénurie sacerdotale – seulement deux prêtres pour huit vaisseaux – il est prévu que c'est le chef de famille le plus âgé qui dirigera les prières ou bien si celui-ci se démettait de cette charge pour cause valable «alors le conseil des chefs de famille désignera pour la remplir l'un de ses membres qu'il en aura jugé le plus digne»¹². Ensuite, la police est réglementée. Défense de fumer dans l'entrepont, mais il est permis de le faire sur le pont entre le mât de misaine et celui de beaupré. Pendant la nuit, des sentinelles seront placées dans l'entrepont «auprès des fanaux pour en entretenir la lumière, empêcher qu'on y touche sans l'ordre de l'officier de quart et veiller à ce que personne ne trouble la tranquillité»¹³.

Sept articles prévoient l'hygiène. Tous les jours, l'entrepont sera balayé, lavé et gratté deux fois par semaine. De plus, des fumigations à la Guyton-Morveaud auront lieu tous les trois jours et plus souvent si l'officier de santé l'ordonnait. Les hamacs seront détendus chaque jour à six heures du matin et déposés dans les bastingages. Ils ne pourront être tendus qu'à huit heures du soir. Trois chefs de famille, avec le grade de sergent, surveilleront que tous les matins au lever les colons aient soin de se laver le visage et les mains à l'eau de mer. «Ils veilleront de même aussi à ce qu'ils se peignent et se lavent les pieds aussi souvent que possible»¹⁴. Le dimanche, jour de fête, est aussi jour de propreté générale. Les passagers sont tenus à revêtir une chemise propre; et il y aura contrôle: «La revue en sera rigoureusement passée par le capitaine sur le pont si le temps le permet»¹⁵. La lessive du linge aura lieu après chaque forte pluie ou à défaut, la ménagère lavera à l'eau de mer.

Cependant la nourriture demeure le point essentiel de toute traversée. Thorman qui a reçu la mission d'inspecter l'état des vivres prétend que ceux-ci sont excellents et en suffisante quantité. Si Gachet s'est montré inhumain dans l'embarquement des hommes, il semble donc qu'il ne se soit pas révélé trop calculateur pour approvisionner les navires. En tout cas, aucun témoignage n'existe disant que les colons aient souffert de la faim.

Trois régimes alimentaires sont prévus. D'abord pour les nourrissons, il a été emmagasiné de la fleur de farine, de la semoule, de la fécule, du riz et du sucre. Pour les malades, l'article 33 prescrit: «Il existe aussi à bord pour les malades des poules, des œufs, des tablettes de bouillon, de l'oseille confite, des pruneaux, des raisinets, du chocolat, du thé, du café, du sucre»¹⁶. Puis c'est l'énumération de la nourriture habituelle. Sans vouloir parler de calories et de vitamines, il est intéressant d'établir la ration complète d'un colon adulte par jour.

Tableau 18

Ration complète d'un colon adulte par jour

<i>Aliments</i>	<i>Quantités</i>
1. Biscuits	16 onces
2. Vin ou eau-de-vie	3/4 litre 1/16 litre
3. Fromages ou miel ou beurre	2 onces 1 once 1 1/2 once
4. Bœuf ou porc ou morue ou stockfisch	8 onces 6 onces 6 onces 6 onces
5. Riz ou haricots ou pois ou lentilles ou pruneaux ou choucroute	4 onces 4 onces 4 onces 4 onces 4 onces 4 onces

Cette ration sera distribuée en trois repas quotidiens, le déjeuner à huit heures du matin comprendra du vin, des biscuits et du fromage. Ce dernier aliment sera remplacé alternativement par du beurre ou du miel. Le dîner sera constitué de vin, biscuits, une soupe avec des légumineuses et le morceau de résistance en sera de la viande ou du poisson. Le soir à cinq heures, c'est le souper qui reprendra le même menu. On peut se faire une idée de la variété des menus par le tableau suivant:

Tableau 19

Repas de la semaine

	<i>midi</i>		<i>soir</i>	
	<i>viandes</i>	<i>légumineuses</i>	<i>viandes</i>	<i>légumineuses</i>
lundi	porc	haricots	porc	riz
mardi	bœuf	pois	porc	riz
mercredi	stockfisch	lentilles	porc	haricots
jeudi	porc	riz	bœuf	pois
vendredi	morue	riz	stockfisch	lentilles
samedi	porc	haricots	bœuf	haricots
dimanche	porc	choucroute	porc	pruneaux
		pois		

Ce tableau montre une forte proportion de consommation de porc et de bœuf. On sait que ces viandes préparées en salaison sont scorbutiques. Pas de légumes frais; on mange le riz à l'huile; on retrouve les fameux «fayots», plat légendaire dans la marine par le dégoût qu'il inspire aux matelots. En lisant ce tableau, on a l'impression que les éléments ascorbutiques ne sont pas très nombreux. Seule la choucroute, exigée par Berne, contient de la vitamine C. Elle est peut-être suffisante pour lutter contre le scorbut. A l'époque, on ne redoute plus cette maladie, mais la carence de vitamines C risque de jouer son rôle dans la forte mortalité. Les colons n'auront pas assez de résistance aux «fièvres». De plus, il faut tenir compte de l'évolution de l'état des vivres. Par exemple, au bout de quelques semaines, les biscuits fourmillent de vers et deviennent un «machemout» impossible, un insipide détrempage dans l'eau devenue blanchâtre et fade. En outre, il est prévu lors des journées de grande chaleur de donner, en dehors des repas, de l'eau mêlée de vinaigre. D'autre part, l'hygiène n'a pas dû être bien grande. On sait que les abus de lavage à l'eau de mer faisaient régner une humidité pestilentielle. Au fond, la seule douceur, c'est peut-être le vin et l'eau-de-vie qui la donnent.

4. Arrivée et marche de la flotte

Tableau 20

Nombres de jours de navigation des navires

<i>Navires</i>	<i>Arrivée</i>	<i>Nombre de jours de traversée</i>
1. La Daphné	4.11.1819	55
2. Le Debby Elisa	26.11.1819	76
3. L'Urania	30.11.1819	80
4. L'Elisabeth Marie	6.12.1819	59
5. L'Heureux Voyage	17.12.1819	69
6. Les Deux Catherine	4. 2.1820	146
7. Le Camillus	8. 2.1820	122

Ce tableau indique trois vagues d'arrivées. La durée excessivement longue de la navigation des deux derniers navires mise à part, on remarque que le temps de traversée a été fonction des dates de départ des voiliers et de leur volume. Il est normal que l'«Elisabeth-Marie» effectue le trajet plus rapidement que le lourd «Urania». Si, à tonnage égal, certains vaisseaux mettent plus de temps pour couvrir la distance de Hollande à Rio de Janeiro, il faut tenir compte des incidents techniques. Tel est le cas, par exemple du «Debby-Elisa». De même capacité que l'«Elisabeth-Marie», il met pourtant 17 jours de plus. En effet, le navire des Jurassiens démâta dans la tempête, puis perdit son temps à trouver l'entrée de Rio. D'ailleurs, un colon raconte ainsi l'événement: «Notre capitaine n'ayant jamais été à Rio de Janeiro, descendit trop vers le Sud et manqua l'entrée du port, qu'il trouva au bout de quelques jours ^{17.}»

Cependant, au début de février, il reste encore en mer deux bâtiments; les «Deux Catherine» donne de l'inquiétude, car on est sans nouvelles depuis son départ le 12 septembre. Le «Camillus» ne cause aucun souci puisque déjà le 20 octobre, dix jours après son départ, son passager le plus notoire explique au Conseiller d'Etat de Schaller son aventure. Il lui raconte que ce navire part du Helder le 11 octobre à deux heures de l'après-midi. Un beau temps et un bon vent laissent présumer une traversée heureuse du canal de La Manche. Mais le lendemain, il s'élève un épais brouillard qu'on aurait à peine distingué un autre navire «à une portée de fusil». Vers les neuf heures, l'eau devient blanchâtre, signe de manque de profondeur. Le capitaine ordonne de lancer la sonde; celle-ci ne marque que huit brasses d'eau. Deux solutions s'offrent: ou virer de bord ou jeter l'ancre et tirer le canon pour appeler un pilote. Irrésolu, le capitaine se retire dans sa chambre. Il examine la carte et tente de calculer la position de son navire. Vingt minutes s'écoulent... et le vaisseau touche «rudement le fond». Gachet poursuit le récit: «Il commençait à faire nuit, je craignis que nous ne fussions sur les rochers, alors il n'y avait aucun moyen, il fallait périr sans ressource»¹⁸. Par bonheur, le fond n'est que sable. La marée en s'abaissant arrange les choses, le navire se pose calmement et reste immobile sur son lit de sable. Pendant ce temps, des pêcheurs et un pilote viennent. Ils calment l'effroi des émigrants en disant qu'ils ne sont qu'à 1,5 mille de la terre et à 3 milles du port anglais de Ramsgate. Le lendemain matin, la marée montante soulève le navire et le remet à flot. On déploie les voiles et on entre heureusement dans le port de Ramsgate. La réparation des avaries dure jusqu'au 6 décembre. Puis le Camillus reprend la route de l'Amérique et connaît une traversée sans histoire. Le jour de Noël, il touche Madère. Les colons revêtent leurs habits d'été. Le 1^{er} janvier, il navigue à la hauteur des îles Canaries et le 8 février, il entre dans la baie de Guanabara. A en croire Pierre Gendre de Fribourg, les passagers devinrent gras et robustes, les enfants se trouvaient fort bien sur ce vaisseau, ils avaient de la place pour courir, «ils grimpaient sur les mâts et s'amusaient sur le tillac comme dans un pré»¹⁹.

Les 146 jours de traversée des «Deux Catherine» ont défrayé la chronique. Encore aujourd'hui, la mémoire populaire a gardé le souvenir de cette longue navigation. Par exemple, en 1967, M. Klein, buraliste à Lumiar (Brésil), descendant de cette émigration, évoquait la vie de ce vaisseau qui resta plus de cinq mois en mer. Dans leurs lettres, les autres colons écrivaient déjà en Suisse qu'ils avaient perdu l'espoir de revoir vivants leurs compatriotes partis sur ce bateau. Un colon jurassien, passager de ce bâtiment, explique aux gens de Bassecourt ce retard anormal et qui en dit long sur certaines fautes techniques: «Nous avons reçu le 1^{er} septembre l'ordre de nous rendre à St-Gravendeel, nous sommes montés à bord. Nous avons levé l'ancre le 12; le 13, arrivés devant Calais, le vent est devenu contraire. Nous avons mouillé cinq jours à Dunkerque, au bout desquels nous avons mis à la voile et nous avons eu la traversée la plus heureuse. Nous étions 350 sur ce bâtiment et tous très bien logés. Enfin le 7 décembre, nous avons aperçu les côtes du Brésil. Le 9, nous sommes arrivés devant le port de Rio de Janeiro. Nous étions au calme.

Ayant négligé de jeter l'ancre la nuit, le courant nous a emmenés dix lieues à notre gauche. Le vent contraire est venu et nous avons été poussés jusqu'à l'autre côté de la ligne. Enfin le 3 février, nous sommes arrivés derechef sur les côtes du Brésil»²⁰.

B. Deux témoins de la traversée

1. Le solitaire chevalier de Porcelet sur la «Daphné»

Le chevalier de Porcelet en route pour le Nouveau Monde sur la «Daphné» n'est pas un témoin soucieux de la collectivité. Ame noble, véritable chevalier du Christ, nous dit son biographe R. Loup, c'est surtout un voyageur solitaire qui regarde les autres émigrants avec un paternalisme parfois teinté de dédain. Partisan résolu de l'Ancien Régime, c'est un ancien militaire très orgueilleux. Son orgueil éclate à chaque ligne et le lecteur doit résister pour ne pas prendre l'attitude de Pascal déclarant que le moi est haïssable. A en croire non pas Robert Loup mais des jugements de colons, Porcelet n'a jamais été ce chef tant écouté. On se demande parfois si son orgueil n'est pas fonction de sa faiblesse. Néanmoins c'est le colon le plus cultivé de cette émigration. Par la qualité de sa prose, pour ses observations et certaines de ses réflexions, il vaut la peine de sortir de l'oubli son récit de voyage²¹.

a) Au large des côtes européennes

D'emblée voici l'allure de sa prose évoquant le moment du départ: «Depuis deux jours, la bise soufflait du nord-est, lorsque le 11 septembre 1819 au matin, le capitaine du navire hambourgeois que je montais prit la résolution d'appareiller. On commença à désafourcher à sept heures; à huit heures, le capitaine Koller monte sur le pont et à la grande satisfaction de tout le monde, hâte dans son porte-voix le commandement solennel de hisser le grand foc et fait tirer le canon du départ»²². Sur ce navire de 300 tonneaux, naviguent, outre les 197 Fribourgeois, un cuisinier, un interprète et 14 hommes d'équipage. A la hauteur d'Helvoetius, le bâtiment doit jeter l'ancre. Deux raisons à cette manœuvre; il faut remplir les dernières formalités douanières et le vent est déjà devenu contraire. Ce n'est que deux jours plus tard que le navire sillonnera les eaux de La Manche. Ce 13 septembre, vers les onze heures du soir, la flotille de la première expédition rejoint la «Daphné». Pendant ce temps, Porcelet réfléchit et discute l'impression que reçoit l'âme lorsqu'elle quitte pour la première fois l'hémisphère natal. Ce détachement sentimental est moins pénible qu'il ne se l'imaginait. Il constate que c'est peu à peu que la terre s'éloigne et que c'est par degrés que naît l'émotion. Il ajoute d'ailleurs que «l'attention captivée sur tout ce qui se passe de curieux pour le nouveau navigateur qui observe la manœuvre et la marche du navire, fait diversion à la pensée»²³.

Au moment de l'entrée dans le canal de La Manche, le loch marque dix nœuds à la vitesse du navire. Et maintenant, tandis que la terre de Hollande s'éloigne, les côtes de France et de Grande-Bretagne apparaissent. Porcelet

distingue parfaitement la ville de Calais à sa gauche et à sa droite, Douvres et sa citadelle, puis des tours, des phares, des amas de maisons, des terres, des bois... et de nuit «tout cela animé par des feux avait quelque chose de magique». Cette animation du paysage fait monter sur ses lèvres ces vers du poète latin Horace: «Ille terrarum mihi praeter omnes angulus ridet»²⁴.

La «Daphné» prend du large; la plaine liquide commence à désarçonner les pas du terrien. Le tangage semble dérober le pont à ses pieds et provoque cette sensation «déchirante» qui produit le mal de mer. Le premier soir de haute mer, par une nuit obscure, Porcelet se promène sur le gaillard arrière. Sa vue se réjouit en regardant le long sillage du bâtiment. Il est frappé de voir l'écume «dont la blancheur tranche sur le fond obscur de la mer étincelée de faisceaux lumineux»²⁵. Mais si les premiers jours l'étonnent en sensations nouvelles, celles-ci ne sont pas toujours heureuses. Il connaît bien des heures d'insomnie; il n'est pas encore habitué à l'étourdissement «que cause le craquement universel du navire qui semble devoir se disjoindre à chaque mouvement de roulis»²⁶.

Le 16 septembre, alors que Porcelet veille à l'affût d'un sommeil qui ne veut pas venir, le médecin du bord Moosbrugger de Fribourg vint lui demander de voir un colon mourant. Il le trouve déjà dans le râle et celui-ci expire une heure après. A l'aube du même jour, on procède à la cérémonie funèbre. Liturgie sans prêtre, deux actes d'une simplicité tragique: «On le monta sur le pont et on le jeta à la mer»²⁷. Très significatif de son caractère, Porcelet ne s'intéresse pas au nom de ce colon.

Au contraire, c'est l'occasion pour lui de nous annoncer que le même jour, par suite de l'alitement du médecin officiel, il doit assurer la relève. Et à son grand regret, semble-t-il; puisqu'il pratiquera cette fonction sans honoraires! Il avait fait dans sa jeunesse des études médicales à Strasbourg. Voici comment il raconte l'exercice de son nouvel office: «Je fus obligé d'en faire le métier pour rien. Je dis le métier parce qu'à raison de l'état dans lequel j'étais, ce fut pour moi un métier dur plutôt qu'un état honorable. Imaginez-vous un homme debout, nuit et jour, obligé de préparer les médicaments, de les porter, de les administrer, de visiter les malades deux fois par jour, de panser les plaies ou maux des uns tels que vessicatoires et cautères, d'accoucher les femmes, de consoler les affligés, de recommander à Dieu les mourants...»²⁸. Il n'oublie pas non plus de dire qu'il a été le médecin le mieux doué de tous les navires puisqu'il a perdu le moins de malades. Moins vérité que trait d'orgueil!

Ce contact de Porcelet avec la maladie et la mort, qui sont les réalités les plus tangibles de cette transmigration, provoque d'intéressantes réflexions. Sur des pages entières, l'habitant d'Estavayer énumère quelques principes pour organiser les futures expéditions coloniales au Brésil. Il convient d'abord, que celles-ci soient préparées par des hommes ayant des connaissances maritimes précises en matière de transport d'individus et «qui soient différentes de celles de colis»²⁹. Il ne faut pas que le dirigeant soit en même temps juge et partie. Il est nécessaire qu'aucun article de traité ne soit exécuté en fonction d'une économie malheureuse, c'est-à-dire qui permette à «l'entrepreneur de pouvoir sacrifier l'humanité à ses intérêts»³⁰. Les gouvernements de la Suisse auraient

dû placer des responsables d'une grande probité, dont l'unique et seul intérêt aurait été «d'exercer une sollicitude vraiment paternelle au bien-être des émigrants depuis le départ jusqu'à leur destination»³¹. On le devine, Porcelet attaque Gachet et Brémond. Et parfois le style employé relève du réquisitoire, il ne craint pas de qualifier ces deux organisateurs de «bourreaux d'humanité»³². C'est qu'il connaît bien le sujet; lui aussi a été, jusqu'en Hollande, juge et partie puisqu'il était en même temps commissaire du canton de Fribourg et chef de la société commerciale de Brémond. On se souvient des caisses déchargées au port de Bâle sur lesquelles trop souvent Descœudres a pu lire son nom. Libre de cette compromission, maintenant Porcelet prend de la hauteur. Ces considérations, si elles sont justes, n'en dévoilent pas moins une autre signification. Porcelet essaie de se justifier et peut-être de se racheter. Le côté tragique de sa traversée, c'est justement les tentatives qu'il fait pour reprendre de l'ascendance sur les colons. Mais aux yeux de ceux-ci, il restera longtemps l'homme compromis.

Les jours passent et le navire est sorti du canal de La Manche. Près de la pointe de Bretagne, des marsouins sautent autour de l'étrave. Porcelet pour se distraire, observe. Il s'amuse à distinguer la terre des nuages. Ce n'est pas facile, car de la haute mer, terre et ciel sont identiquement bleus. Parfois il arrive qu'une plage de sable exposée au soleil devienne «un flocon de nuage blanc ou rougeâtre»³³. Vue du large, la côte de Bretagne n'est que rochers, brumes et aridité et pourtant on sait «que les vallons qu'elle masque, présentent la plus brillante végétation»³⁴. Le 24 et le 25 septembre, le voyageur note des rencontres de navires. Il y a ce vaisseau qui fait voile pour l'Amérique du Nord; les deux capitaines se parlent et se souhaitent mutuellement un bon voyage. Puis la «Daphné» hisse son pavillon hambourgeois à l'approche d'une corvette anglaise. Porcelet regarde un bateau espagnol remarquable par l'allure «de son arrière en cul de poule»³⁵. Le 26, les colons voient leur premier requin. Ils le harponnent et le retiennent à une corde à laquelle pend du linge. Malin, le squalo la coupe et disparaît en avalant le paquet. Maintenant les voyageurs perçoivent une température plus douce. Ils remarquent que les crépuscules raccourcissent. Le navire gagne des latitudes de plus en plus méridionales.

b) En descendant des latitudes méridionales

Pendant cette traversée, Porcelet souffre de l'ennui comme tous les passagers. Esprit plus fin, plus cultivé, il en ressent les effets plus fortement. Il note assez bien les incommodités de la vie à bord. Par mauvais temps «la vue et l'odorat sont désagréablement affectés du produit des estomacs inaccoutumés aux mouvements du navire»³⁶. Et l'interruption du renouvellement de l'air accroît les émanations malodorantes. S'aventurer dehors augmente ce pénible malaise, car le pied peu ferme est exposé, à chaque instant, à glisser sur la planche humide. Par contre, par beau temps, la vie à bord est plus joyeuse. Les fonctions de l'organisme reviennent à l'état normal. On est tout heureux de ce bien-être retrouvé et Porcelet se promène délicieusement sur le pont en humant

un air pur et en regardant un horizon sans nuages. Il se distrait en admirant les poissons: il y a monsieur le requin, des cachalots, des dorades, des espadons, un troupeau de marsouins, des chiens de mer, etc., et aussi de grands navires «dont la mâture élancée domine toutes les autres et qui opèrent majestueusement leur marche à pleine voile»³⁷. Les autres colons éprouvent les mêmes difficultés. En descendant vers le sud, semble-t-il, ils connaissent un mieux être car la maladie et la mort diminuent.

Alors les soirs de beau temps, ils sont invités sur le gaillard arrière par le capitaine. Ils dansent. Deux d'entre eux jouent fort bien du violon et de la flûte. Porcelet à sa façon «un peu méprisante» participe à la fête: «Vous pensez qu'il devait être récréatif d'examiner les différentes postures grotesques de quelques matelots se mêlant avec nos Suisses, dont plusieurs se piquaient d'être maîtres à danser et se donnaient des airs en conséquence»³⁸. Puis vient la description de la fête la plus amusante, celle du baptême de la ligne. Porcelet raconte l'hommage qu'il a dû rendre à l'épouse de Neptune: «C'était un matelot fort joli garçon qui en jouait le rôle et qui, au lieu de prendre les airs d'une déesse, affectait ceux de la catin la plus éhontée»³⁹. Il ne s'attarde pas davantage à cette cérémonie qui a pour but de distraire et aussi de garnir la bourse quêteuse des marins.

Après l'équateur, la marche du navire se trouve ralentie par les calmes. Pendant six jours, le vaisseau attend des vents favorables. Le 11 octobre, vers les sept heures du soir, le docteur Moosbrugger succombe. «Ce fut le jeune Bardy, l'un de ses camarades et qui tenait l'école d'enseignement mutuel à Estavayer qui lui fit la recommandation de l'âme avec une piété et une ferveur dignes des plus grands éloges»⁴⁰.

Le 12, Porcelet déguste un poisson à la table du capitaine, un superbe dauphin de 25 livres. Peu à peu, sa connaissance de la mer s'affine. Il s'intéresse particulièrement à la vie zoologique. Le 24 octobre, il a vu une galère, nom vulgaire de la physalie. Cet animal lui paraît doué de beaucoup d'intelligence et de malignité. Il le décrit fort bien «une crête en ovale surnageant parmi les flots»⁴¹. C'est la volumineuse cloche remplie d'air lui servant de flotteurs décrite par les naturalistes. Il aperçoit aussi les nombreuses tentacules de cette physalie, «ses longs filets bleus dont elle saisit ceux qui essaient de la prendre»⁴². Mais selon Porcelet, cet animal est dangereux car il a la faculté de brûler: «J'ai vu un jeune matelot, qui s'était mis à la nage pour en prendre une, en avoir les bras tout brûlés et de frayeur risqua de se noyer»⁴³. Ces siphonophores le font rêver. Il imagine d'imiter leur système de locomotion dans l'art nautique, «au moyen duquel une barque avancerait dans le vent contraire»!⁴⁴.

Où son âme s'épanche le mieux, c'est dans la contemplation de la mer et du ciel. Il n'en finit pas de raconter les couchers de soleil, les paysages du firmament. Il essaie de les peindre. Parfois cela donne ceci: «Figurez-vous à l'horizon une belle couleur orange qui se nuance de vert et vient se perdre au zénith dans une teinte lilas, tandis que le reste du ciel est d'un magnifique azur»⁴⁵, ou bien encore: «Un soir les nuages se disposèrent à l'occident sous la forme d'un vaste réseau semblable à de la soie blanche, lorsque le

soleil vint à passer derrière chaque maille du réseau parut relevé d'un filet d'or»⁴⁶.

Les jours passent; et maintenant les mâts se garnissent d'oiseaux migrateurs. On reconnaît des hirondelles. Une d'elles s'est tant familiarisée avec les colons qu'elle vient chercher sa nourriture jusque dans leurs mains. Le 25 octobre, au matin, de gros oiseaux pêcheurs paraissent. Les signes d'approche de la terre se multiplient. Peu à peu les hirondelles s'envolèrent de leur mâture hospitalière et le 4 novembre, la «Daphné» entre dans la rade de Rio de Janeiro.

2. *L'abbé Joye et l'odyssée de l'«Urania»*

a) L'Europe s'éloigne

Le 12 septembre, à dix heures du matin, le vaisseau marchand de six cents tonneaux qui porte le nom d'«Urania» met à la voile. Il quitte St-Gravendeel et navigue sur la Meuse. Il a 437 émigrants fribourgeois à son bord. Beaucoup sont malades; dans l'après-midi, l'abbé Joye les visite avec un officier de santé. Jugeant critique l'état de François Butty de Mézières, il lui administre l'extrême-onction. Le lendemain, 13 septembre, les passagers de l'«Urania» assistent à des funérailles. Car, dès le début, la mort sera la grande accompagnatrice. Après la prière du matin, le curé procède à l'enterrement du petit Pierre, enfant d'une année, de Jacques Perrier de Vuisternens. Le soir de ce même jour, cette triste liturgie se répète. François Butty âgé de 44 ans et père d'une nombreuse famille est décédé d'une fièvre ataxique. Pendant la cérémonie, «le cadavre fut déposé au bord du navire sur une planche concave, l'on ne fit que soulever la planche à l'extrémité et le cadavre fut bientôt englouti au milieu des flots»⁴⁷. Peu après, autre sujet de frayeur pour les terriens, le navire risque d'échouer. Son timonier essaie d'éviter des bancs de sable mais, dans la nuit noire, il ne voit plus les signaux. Il ordonne de lancer la sonde. Elle ne marque que quinze pieds d'eau et le navire en cale quatorze. Joye dénonce la témérité de ce pilote qui aurait pu provoquer la catastrophe. Puis l'«Urania» entre en pleine mer. Pour les Fribourgeois, c'est une pénible adaptation à la vie maritime qui commence. Les coups de roulis donnent de classiques nausées: «Ce fut un bien triste spectacle qu'offrirent alors les personnes du bord partout l'on entendait que cris, que plaintes, que vomissements. Ceux qui secouraient leurs voisins étaient un instant après dans la même situation. Si l'on eut connu par avance que ce n'était pas dangereux, l'on aurait été effrayé, l'on aurait dit que l'on était prêt à expirer»⁴⁸.

C'est par un temps brumeux que le navire traverse La Manche, célèbre par ses tempêtes à l'approche de l'équinoxe. Les colons ne voient ni Douvres, ni Calais. Le vent est favorable mais souvent violent. Les passagers le redoutent puisqu'ils provoquent d'inévitables roulis donnant le mal de mer. Le 17, à la hauteur de Cherbourg, la mer s'agite. Pendant la nuit du 19, les mouvements du navire se succèdent rapidement. Les personnes ont de la peine à se tenir dans leur hamac. «Tout ce qui n'était pas solidement attaché était renversé.

Les bidons roulaient de tous côtés. Les écuelles et les bouteilles furent en partie brisées»⁴⁹. A trois heures du matin, les éléments se déchaînent et le grand mât de hune se brise dans un grand fracas. Il faudra quatre jours pour le remplacer. Il n'est pas très facile de rétablir un mât de plus de quatre-vingts pieds de haut lorsque le navire est continuellement agité.

Le 22 septembre, les colons entendent parler encore de l'Europe. Ils saluent un bâtiment qui vogue vers Cadix. Peu à peu, le continent natal s'éloigne, mais la mort, elle, ne s'en va pas. Ces phrases de l'abbé Joye en disent long sur l'effroi qui règne parmi les passagers de ce navire: «Je croyais passer la journée du 24 sans décès, mais ce fut encore le jour le plus terrible de toute notre navigation. Dans l'après-midi seulement, sept cadavres furent jetés dans la mer. A la fin, j'ai omis les cérémonies religieuses afin de ne pas effrayer les personnes malades par le chant lugubre de la cérémonie»⁵⁰.

Le 25, l'abbé Joye qui s'initie à la navigation, guette, le sextant à la main, la méridienne du soleil. Il calcule le point; il écrit 36 degrés et 12 minutes de latitude sur 16 degrés 24 minutes de longitude. Le navire a gagné les latitudes africaines.

b) Vers la ligne

Le capitaine établit des calculs et des prévisions. Tiendra-t-il sa longitude? Si oui, il devra bientôt atteindre Madère, preuve de sa bonne direction. Le 27, «notre capitaine va nous éveiller pour nous apprendre cette nouvelle, nous montâmes tous sur le pont pour voir cet amas de rochers ce qui fut pour nous une réjouissance»⁵¹. Si ce point essentiel est atteint, il n'est pas dépassé pour autant. La navigation à voile doit compter avec les surprises de la rose des vents. Pendant deux jours, c'est le calme puis une brise succède venant du sud qui oblige le navire à louvoyer. Le vent mordit et le 3 octobre, les colons doublent Palma, une île des Canaries. Pendant huit jours, le navire avance à un rythme qui étonne l'abbé Joye; par exemple, le 8 octobre, sa vitesse est d'une lieue à l'heure. Poussé par les alizés, le bateau descend latitude sur latitude. Le 11, il atteint le Cap-Vert, mais de ce point jusqu'à l'Equateur la navigation sera terriblement longue. S'il a fallu une petite semaine pour faire le trajet des Canaries au Cap-Vert, vingt-six jours seront nécessaires pour faire celui égal du Cap-Vert à l'Equateur. Navigation stoppée pendant vingt jours par le calme ou la contrariété des vents. C'est le passage du Pot-au-Noir tant redouté par les marins. «Rien n'est plus ennuyeux sur mer que ces jours de calme parce que l'on n'avance pas et que l'on est continuellement ballotté»⁵².

Aussi ces jours ont-ils fait naître parmi les colons la maladie du pays. Il est vrai que d'autres événements sont venus les accabler. Le 17 octobre, les colons aperçoivent un requin. Les matelots armés de harpons et d'hameçons se préparent à la pêche. Bientôt un squalo de dix-huit mois est victime de sa curiosité. On le hisse sur le pont. Quelle légende renferme les entrailles de l'animal? Laissons à Joye le soin de nous le dire: «Aussitôt on lui coupa l'extrémité de la queue et ensuite on lui ouvrit le ventre, l'on fut bien surpris de trouver dans ses intestins un petit enfant, la tête et une partie du corps

intacte à l'exception d'un bras. L'on présume que c'était la fille de Pierre-Joseph Oddin qui était morte pendant la nuit précédente»⁵³. Cette fillette avait l'âge d'un mois lorsqu'elle s'embarqua à Estavayer. Parfois pour dissiper l'effroi et meubler l'ennui surviennent des événements plus joyeux. Le 27 octobre, les passagers fêtent la naissance de Sébastienne-Elisabeth, fille de Joseph Equey de Villariaz. Le bébé est baptisé solennellement sur le pont. On accorde à cette occasion un quart de litre de vin de plus à la ration du souper⁵⁴. Le 5 novembre, une cérémonie semblable a lieu pour fêter la venue au monde du fils de feu François Butty. En l'honneur du capitaine, on lui donne le nom de Frédéric.

c) De l'Equateur à Rio de Janeiro

Le 6 novembre, vers les huit heures du soir, l'«Urania» franchit l'Equateur à 26 degrés de longitude. Le lendemain, il fête le passage de la ligne. Joye en donne une longue description. Après la prière du matin, la cérémonie commence. Cinq matelots déguisés jouent le rôle de Neptune, sa femme et ses trois archers. De la proue, ils viennent en cortège sur le pont. Neptune avec un «braillard» pose des questions: Quel est le nom du bâtiment? d'où vient-il? où va-t-il? Puis le dieu de la mer porté sur deux matelots s'avance près du capot de chambre. Le capitaine, en grande toilette, le reçoit. Comme celui-ci est un vieux roulier des mers, Neptune le reconnaît et lui dit qu'il a déjà satisfait grandement aux lois de la ligne. Puis c'est le tour du second capitaine. Les archers de Poséidon lui bandent les yeux, le conduisent près d'un grand baquet d'eau, l'assoient sur le bord, lui noircissent le visage avec du noir de lyon broyé avec de l'huile. Ils le rasent avec une lame de fer ayant un grand manche de bois, puis ils retirent la planche du baquet, l'officier y tombe et on l'asperge d'eau sur la tête. Après l'équipage, vient le tour des passagers. Avalanches d'eau, «Tout fut inondé sur le pont, les seaux d'eau pleuvaient de tous côtés, un grand nombre et surtout les femmes et les filles s'étaient cachés dans l'entrepont. On alla les chercher de gré ou de force. Si quelques personnes surent se dérober ce jour-là, elles reçurent le lendemain l'aspersion avec intérêts et prorata. L'on finit la journée par bien s'amuser»⁵⁵. Joye insiste beaucoup sur le but de cette antique saturnale. Elle égaie la vie monotone de la traversée.

Puis les journées de calme se succèdent avec toujours la liquide plaine bleue que réjouit le sillage blanc du navire. Le 18, ce paysage s'anime. La tempête rompt cette tranquillité monotone; le pont du navire tanguet et roule. On glisse, on fait de l'équilibrisme, on tombe. Il arrive même, vers le soir, que Joséphine Gauthier, «qui était assise sur le capot de la cahute des matelots fut emportée avec le capot contre le bord du navire où elle faillit avoir les deux jambes cassées. Elle poussait des cris affreux»⁵⁶. On l'emporte immédiatement dans l'entrepont. Les jours passent et selon les prévisions du capitaine, le navire approche de Rio de Janeiro. Le 25 octobre, le curé Joye a l'honneur de découvrir le promontoire indiquant le bon port: «Vers les six heures du soir, je montais sur le perroquet de hune avec M. le capitaine, après quelques temps je découvris le Cap Frio... Aussitôt, nous l'annonçâmes par le cri de terre! terre! cap Frio! Hourra!»⁵⁷. Ce cri ranime les passagers. Mais il faut encore

trois jours au bâtiment pour prendre la hauteur du cap. Car, tantôt le calme, tantôt le vent, tantôt un mauvais courant empêchent de commencer les ultimes manœuvres. Le 28 novembre, premier dimanche de l'Avent, le vaisseau pénètre dans la baie. Pas pour longtemps. Une violente brise se lève et chasse le navire en haute mer. Ce n'est que le 30 que l'«Urania» peut jeter l'ancre dans la rade superbe «où il est impossible de jouir d'un plus beau coup d'œil»⁵⁸.

Ainsi, après quatre-vingts jours de traversée, les passagers de l'«Urania» arrivent à destination. Si, d'après le journal de bord de l'abbé Joye, on a pu suivre les heures fastes ou néfastes de ce voyage, il ne faut pas oublier que la mort en sera la principale accompagnatrice. Ainsi, Rio de Janeiro marque le terme d'une odyssee tragique. Cent sept personnes ont eu l'océan pour tombeau.

C. De Rio de Janeiro au Morroqueimado

1. Visite et impressions de la capitale

A l'arrivée, les colons n'ont pas le droit de quitter les navires. Seuls certains d'entre eux ont la permission de visiter la capitale et d'avoir le privilège d'une audience royale. On a retrouvé les échos de trois observateurs. Tout d'abord voici les impressions de Porcelet. Frappé par la rade, celui-ci la décrit longuement: «Elle est tellement grande qu'elle pourrait contenir tous les vaisseaux de l'univers... Nombre de fleuves y aboutissent et les alentours sont peuplés de si beaux endroits que cette ville qui est grande et belle se présente depuis la mer avec beaucoup de majesté»⁵⁹. Porcelet que Sa Majesté reçoit le lendemain en audience ne parle plus de la ville: dommage que ce ne soit que le Rio maritime qui l'enthousiasme!

Mais Joye est plus prolixe et donne ses avis et ses observations sur l'intérieur de la cité. Il trouve le pavé détestable, les maisons mal bâties parce qu'elles n'ont qu'un étage. Il ne retient de ses habitants que la population noire: «On ne voit pendant le jour que des Nègres, la manière dont ils sont traités m'a fait une impression extrêmement sensible tellement que je ne pouvais pas attendre le moment de remonter à bord»⁶⁰. Néanmoins, il profite pour aller présenter ses hommages à Mgr Miranda. Il ne le rencontre point; celui-ci se trouve à Tamby pour s'occuper de la bonne réception de la colonie. Son aide de camp le conduit à la chapelle du Roi. La cour y fête un anniversaire. Toute la famille royale assiste à la sainte messe. L'abbé Joye admire la procession de tout le clergé séculier et régulier de la ville. Puis il se rend au Palais où on vient lui annoncer qu'il aura l'honneur d'être reçu par le Roi: «Sa Majesté était debout devant une table, je la saluais par trois profondes révérences de distance en distance; arrivé auprès du Roi, je lui baisais la main à la façon des Portugais. Il s'entretint pendant environ un quart d'heure sur notre voyage et sur la situation physique et morale des colons. Je remerciais Sa Majesté de la bonté qu'elle avait eue de m'admettre à son audience et je me retirai en faisant de profondes inclinations. Le premier Chambellan vint m'accompagner jusqu'à la porte, je fus extrêmement satisfait de la manière

affable et pleine de bonté avec laquelle j'ai été accueilli par Sa Majesté»⁶¹. Image d'un roi attentif à sa colonisation suisse et aussi témoignage d'un João VI affable et débonnaire. Mais si celui-ci impressionne favorablement Joye, Rio n'a décidément pas le don de le charmer. Retournant au navire, il souligne encore une fois la tristesse de cette ville à la malpropreté «dégoûtante». Au fond, cette cité coloniale le dérouté et rapidement «la mélancolie en parcourant la ville de Rio de Janeiro» monte en lui⁶².

L'autre impression de Rio est celle de Pierre Gendre qui vient au Brésil avec la colonie sur le «Camillus», mais en indépendant. Il cultivera des terres comme les Neuchâtelois dans les environs de Nova Friburgo. Il envoie ses observations à ses fils restés dans la ville de Fribourg en Suisse. Rio pour lui deviendra une des plus belles et des plus grandes villes du Nouveau Monde et une des plus agréables «à cause de l'air pur qu'on y respire et de la fertilité du pays»⁶³. La chaleur n'est pas insupportable comme en Italie, il fait toujours un peu de vent et il pleut souvent mais seulement pendant quelques heures. Et il ajoute: «Je n'ai pas encore eu aussi chaud que chez nous, lorsque je revenais vers midi de mon jardin»⁶⁴. Que pense-t-il de la vie des dames *cariocas*? On sait qu'au XVIII^e et au XIX^e, souvent les étrangers découvrent les réalités d'un pays à travers ses femmes. Gendre regrette de ne pas pouvoir en dire beaucoup car «les dames ne sortent que rarement et on ne les voit qu'à l'église accompagnées de nègres et de négresses et enveloppées de taffetas noir de la tête aux pieds»⁶⁵. Mais le plus intéressant c'est lorsqu'il livre ses impressions sur les esclaves. Espérant devenir *fazendeiro*, il observe la main-d'œuvre. Il raconte que les esclaves et les nègres se rencontrent dans des boutiques au nombre de cinquante. En arrivant d'Afrique, «ils sont tout nus à l'exception d'une petite toile autour des reins, qui ressemble à une ceinture, ils ne connaissent d'autre langue que leur jargon»⁶⁶. Avant de les acheter, les propriétaires les examinent «comme des chevaux». Ils sont obligés de «courir, sauter, danser et la pièce de cette marchandise humaine coûte six cents à douze cents francs de France»⁶⁷. Il constate finalement que les nègres sont moins chers que d'autres ouvriers. Ils sont intelligents et apprennent tout ce qu'on veut si on se donne quelque peine à les instruire. En outre, ils sont «dociles, obéissants, probes, forts et robustes»⁶⁸. Ce qui frappe Gendre, ce sont les possibilités économiques qu'offre Rio de Janeiro.

2. La disgrâce de Gachet

Le séjour de Hollande a marqué la rupture de Brémond et Gachet. Depuis ce moment, entre les deux, c'est la lutte. Ils n'ont cure de s'accuser l'un et l'autre, tantôt auprès des autorités helvétiques, tantôt auprès des autorités portugaises. Si en Suisse, on en veut surtout au Consul Brémond, au Brésil, au contraire, c'est Gachet qui est discrédité.

Il est vrai que Candido, le secrétaire de l'Ambassade de Paris, a vu Gachet œuvrer. Il a écrit des phrases très dures à son égard⁶⁹. Et l'Ambassadeur Marialva, dans ses rapports, compromet définitivement le nouveau Consul de Suisse à Rio. Il l'accuse d'avoir fait séjourner trop longtemps la colonie

à Dordrecht. A cause de cette désorganisation, le départ de cette dernière est revenu très cher à la caisse de l'Etat. De plus, les Suisses arrivent au Brésil bien décimés ⁷⁰.

Dès les premières arrivées de colons à Rio de Janeiro, on constate que Gachet a enfreint l'essentiel de son traité. Il a fait payer les colons de Suisse en Hollande alors qu'un des articles de la convention particulière stipulait que le Roi payait le départ des Suisses de leur patrie jusqu'au Brésil. Furieux, les colons lancent une pétition contre lui ⁷¹. C'en est assez. L'opinion publique s'indigne elle aussi. Elle s'en prend à Gachet d'avoir tout fait pour sacrifier ses compatriotes.

Les griefs sont suffisamment graves pour deviner l'attitude du Roi. Débarquant du «Camillus», Gachet vient rendre visite à son ami Miranda. Celui-ci ne veut pas le recevoir. Même refus de la part du Roi qui, d'après Porcelet, est entré dans une grande indignation contre le Consul de Suisse. Pour Gachet, c'est la disgrâce. Au lieu de devenir un personnage important et riche, il perdra une pension annuelle de six mille francs, une concession de terre d'un quart de lieue carrée et aussi les bénéfices de trois à quatre mille francs qu'il aurait pu faire honnêtement sur le transport des émigrants si l'homme s'était conduit «avec discrétion et sagesse» ⁶².

La première lettre que Gachet enverra en Suisse, notamment au Conseiller d'Etat de Schaller, évitera de répondre aux questions troublantes. Il a beau écrire: «J'ai provoqué toutes les mesures de rigueur contre moi afin que ma justification ait plus d'éclat» ⁷³, en Suisse, on commence à se méfier de lui. Dans ce document, il n'a d'autre moyen de se défendre qu'en attaquant Brémond et Porcelet. Il qualifie le premier de «monstre d'ingratitude... d'un tartuffe, d'un faux dévot, dans toute l'étendue du mot, rôle qui convient très bien à un défroqué comme lui» ⁷⁴ et il dénonce Porcelet, «ce héros de roman qui était l'associé de Brémond pour l'exécution de ses châteaux en Espagne» ⁷⁵. Au fond dans cette lettre, il fait de la polémique, mais il ne nie pas les faits. Le destin de Gachet prendra une autre tournure. Il ne verra jamais Nova Friburgo. Ses biens seront mis sous séquestre et durant l'année 1820 il attendra un jugement. Finalement, Fribourg demandera au Brésil de lui retirer son caractère consulaire. Ainsi, les deux gouvernements déçus et trompés retirent la confiance qu'ils avaient mise en la personne de Sébastien-Nicolas Gachet.

3. *L'accueil réservé aux colons*

Parvenus à Rio de Janeiro, les colons sont visités par Mgr Miranda, l'inspecteur de la colonisation suisse, par des médecins et des officiers de la douane. S'ils n'ont pas le droit de descendre des navires, ils sont bien accueillis. Une Vaudoise, Madame Wasserfall, de Vevey, qui assiste à l'arrivée de «la Daphné», décrit en ces termes la réception que les autorités brésiliennes font aux émigrants: «Ils sont tombés ici en de bien bonnes mains, et l'inspecteur de la Colonie les a reçus en vrai père. A l'instant même, quoique ce fût le soir, il leur a envoyé 2000 oranges, des bananes, du pain, du vin et de l'esprit de vie; et tout ce qui est possible de douceurs leur est accordé...

Quand il parle, il dit toujours mes Suisses et vraiment l'enthousiasme pour

eux est général. C'est faire sa cour au Roi et aux Ministres que d'en avoir soin»⁷⁶. Aucun colon, dans ses lettres, ne démentira la qualité extraordinaire de l'accueil. Il est vrai que pour ceux-ci l'euphorie de l'arrivée à destination contribue à ces sentiments enthousiastes. Et puis, comme Jacques Page l'écrit à son père à Pont-en-Ogoz, les premières heures vécues au Brésil contrastent avec celles de Hollande: «Nous avons été trompés par nos conducteurs suisses jusqu'au débarquement, mais nous avons été d'autant mieux récompensés par les Portugais à notre arrivée»⁷⁷.

4. La montée au Morroqueimado

Comment le Brésil prévoit-il la montée des émigrants au Morroqueimado? Mgr Miranda a établi un itinéraire sur les notes laissées par Gachet lors de la négociation du traité⁷⁸. Il a découpé en 8 étapes les 27 lieues entre la capitale et la Nouvelle Fribourg. La moitié du parcours se fera par eau et l'autre par terre. Chaque jour, on distribuera aux colons une ration de vivres composée de pain et de viande. En outre, la première halte sera une cure de repos de cinq jours. Un hôpital pour les malades a été aménagé, où il sera permis à quelques parents ou amis de malades de rester avec eux pour les aider et les secourir.

Les émigrants passent leur première nuit brésilienne dans les hamacs des navires. Le lendemain, montés sur des chaloupes, ils se rendent à Tamby où 60 tentes sont dressées pour les accueillir. Les bien portants s'y reposent pendant cinq jours. Ils se souviennent de cet endroit où, comme le dit Jacques Martin Péclat, «je vous assure que nous avons été bien aises d'être sur terre»⁷⁹. Meuret de Miécourt explique ainsi la géographie: «Tamby n'est pas un bourg, mais une fabrique de sucre»⁸⁰. C'est l'*engenho de açúcar*, entreprise agricole du Brésil colonial. Reposés des fatigues du voyage, ils remontent la rivière en barque jusqu'à Macacu. «Macacu est une ville, si elle en mérite le nom, d'une rue seulement. Les maisons y sont à simple rez-de-chaussée, sans étage. Elles n'ont point de planches, ni fenêtres. Il y a cependant un grand couvent de moines et une belle église»⁸¹. Description très simple et pourtant bien précise de ce bourg brésilien du début du XIX^e siècle. A noter que c'est dans le monastère de cette localité que l'hôpital a été aménagé.

Les colons ont parcouru la moitié du voyage. Ils vont quitter les barques pour effectuer la dernière partie du trajet. La première journée les conduit à La Fazenda do Collégio, éloignée de 18 km de la dernière halte. Le convoi est formé de chars, sur lesquels sont montés les bagages, les femmes et les enfants; d'autres Suisses cavalaient à cheval ou à dos de mulets. Mais plusieurs préfèrent marcher «par récréation», ce qu'ils n'avaient pas fait depuis longtemps. Avec joie les terriens retrouvent donc la terre, l'élément solide. Arrivés à la Fazenda do Collégio, ils prennent contact avec une autre réalité brésilienne. Cette *fazenda* appartient à un particulier «immensément riche», celui-ci possède plus de 300 Noirs et un moulin à sucre. On y est bien accueilli, on y boit l'eau de vie du pays, la *cachaça*.

Après une nuit de repos, ils continuent le voyage. Beaucoup de convois sautent l'étape suivante. Au lieu de s'arrêter au Campo de Sant'Anna, ils vont

jusqu'à la propriété du colonel Ferreira. Ils font ainsi 30 km en une journée. Maintenant, ils sont au pied de la montagne, aux Cachoeiras de Macacu. En cours de route, les émigrants prennent conscience d'une nouvelle relation entre l'homme et la nature: l'immensité de l'espace, où l'Européen se sent perdu et dépassé. Ils signalent aussi la faible occupation du sol dans la vallée du Macacu. Et toujours la *fazenda* de sucre, ni élevage et surtout ni café. Les colons observent assez bien l'instrument principal de transport «on attelle 6 à 8 bœufs à une charrette, parce que celles-ci sont mal faites. Elles sont posées sur deux roues de 4,5 pieds de diamètre fabriquées d'une pièce de madrier de 4 pouces d'épaisseur, sans rais, ni moyeu, l'essieu est fixé à la roue et tourne avec elle, de sorte qu'à chaque mouvement elle crie d'une manière insupportable»⁸². C'est la *carro de boi* que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les *fazendas* du Minas Gerais. Il est intéressant de noter la réaction du colon jurassien à cet égard, élément typique du folklore brésilien: la musique des roues.

Les deux dernières étapes sont pénibles. C'est la montée dans la montagne des Orgues. Les colons franchissent des cols de plus de mille mètres. Ils suivent les pistes en terre rouge de la forêt tropicale. Les bœufs et les carrioles ont été abandonnés chez le colonel Ferreira. Seuls les mulets rendent encore quelques services. Des esclaves noirs portent les enfants. Dans son journal, l'abbé Joye évoque le dernier effort des colons, cette marche fatigante «à travers un sentier très mauvais au milieu d'affreux précipices et de déserts immenses»⁸³. C'est ainsi qu'après 11 à 12 jours de navigation et de marche, les différents convois parviennent au Morroqueimado. La colonie sera complète le 18 février lors de l'arrivée des passagers du «Camillus».

D. La grande modification

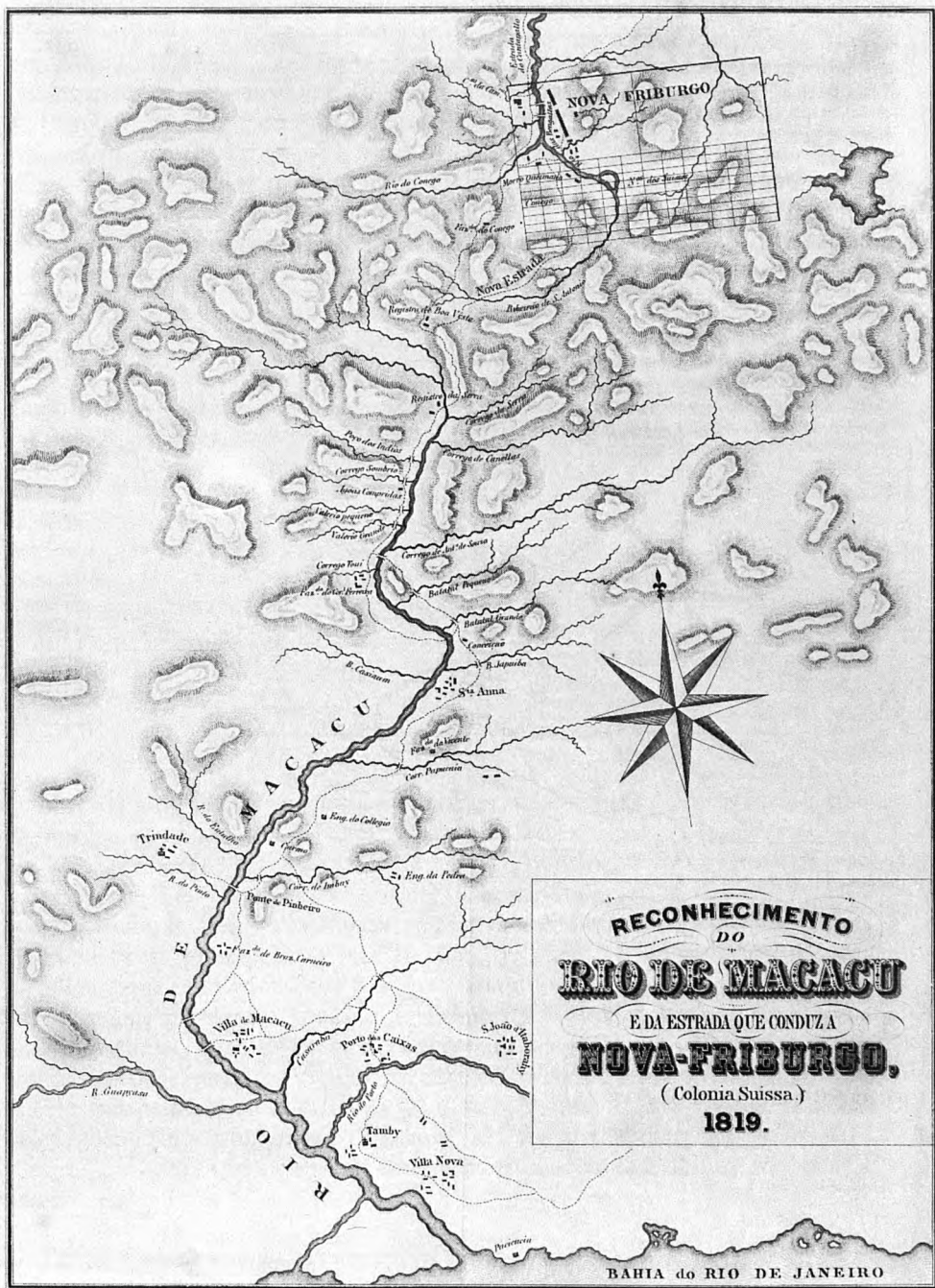
1. Ampleur de la mortalité

La mort a été la réalité principale et lugubre du voyage des émigrants. On l'a déjà rencontrée lors de la navigation de la «Daphné» et de l'«Urania». On se souvient que l'abbé Joye laissa glisser dans l'Océan en moyenne par jour plus d'une dépouille mortelle. Il s'agit maintenant d'établir la mortalité dans son ampleur. Voici la statistique funèbre de la traversée⁸⁴.

Tableau 21

Statistique funèbre de la traversée

Navire	Nombre de morts	Nombre de passagers	Jours de traversée
Urania	107	437	80
Daphné	31	197	55
Debby-Elisa	25	233	76
Elisabeth-Marie	19	228	59
Heureux-Voyage	43	442	69
Deux-Catherine	77	357	146
Camillus	9	119	122
	311	2013	



Lith: Ludwig & Brugg, Rio de Jan 1819

Carte 4. Itinéraire de Rio de Janeiro à Nova Friburgo
 Note explicative page 346 83

Un passager sur six a eu l'Atlantique pour tombeau et même davantage. C'est beaucoup. Le tableau ci-dessus montre qu'aucune corrélation n'existe entre la mortalité et le nombre de passagers ou la durée de la traversée. Si tel avait été le cas, les «Deux-Catherine» qui a navigué 70 jours de plus que l'«Urania» aurait dû enregistrer plus de morts. On remarque aussi qu'avec une même quantité de colons à bord, l'«Heureux-Voyage» a compté moins de décès que l'«Urania». Ainsi la mortalité n'a pas été nécessairement fonction du voyage en mer. C'est pourquoi, il faut établir maintenant la statistique complète des personnes décédées durant le passage de la Suisse au Brésil⁸⁵.

Tableau 22

Statistique funèbre de la transmigration

<i>Emigrants par canton</i>	<i>Morts avant et en Hollande</i>	<i>Morts en mer</i>	<i>Morts à Macacu</i>	<i>Total</i>	<i>en %</i>
Fribourg	28	185	19	232	59,6
Berne	8	62	4	74	19,0
Valais	4	18	1	23	5,9
Vaud	1	8	1	10	2,5
Neuchâtel	0	0	0	0	0
Genève	0	0	0	0	0
Argovie	1	10	3	14	3,5
Soleure	0	12	4	16	4,1
Lucerne	1	13	3	17	4,3
Schwyz	0	3	0	3	0,7
	43	311	35	389	99,6

Ainsi, la mortalité commence en Hollande, s'accroît sur l'Océan, se continue à Macacu et comme on le verra, garde son allure excessive lors des débuts de Nova Friburgo⁸⁶. Il est normal que le phénomène se soit aggravé durant la traversée. Les mauvaises conditions à bord, l'adaptation des colons à la vie maritime, le trop de passagers par bateau expliquent cette amplification. Mais la cause principale, il faut la chercher dans les marais de Hollande. D'ailleurs que ce soit aux Pays-Bas, sur l'Atlantique ou à Macacu, les médecins et les colons établissent toujours le même diagnostic et parlent de «fièvres intermittentes», donc de malaria. Cependant les Fribourgeois ont été particulièrement décimés. L'«Urania», par exemple, a connu une mortalité semblable à celle des négriers du XVIII^e siècle. Il se peut alors que le typhus, maladie particulièrement contagieuse ait ajouté ses méfaits à ceux du paludisme. En tout cas, l'eau que burent les émigrants du canton de Fribourg était particulièrement putride⁸⁷.

2. Les répercussions socio-démographiques

Quelles sont les répercussions de la mortalité sur cette société migratoire? Sont-ils jeunes ou adultes les émigrants décédés? Pour s'en rendre compte, il faut établir la mortalité par classe d'âge.

Tableau 23

Mortalité par sexe et classe d'âges

<i>Ages</i>	<i>Mortalité masculine</i>	<i>Mortalité féminine</i>	<i>Total</i>
0-9	115	101	216
10-19	28	18	46
20-29	12	19	31
30-39	14	20	34
40-49	16	12	28
50-59	17	8	25
60-ss.	5	4	9
	207	182	389
<i>Résumé :</i>		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
jeunes:	0-19	262	67,4
adultes:	20-59	118	30,3
vieux:	60-ss.	9	2,3

Cette mortalité essentiellement infantile peut au premier abord s'interpréter d'une manière positive. Il s'agit d'un allègement démographique. Moins de bouches à nourrir, moins de besoin à satisfaire... Cependant le problème se pose différemment si l'on considère le pourcentage relativement élevé d'adultes disparus. Puisque la structure de cette population est familiale, la mort de ces 118 personnes est un drame. La mort de 44 pères de famille, de 48 mères de famille, de 2 veufs et de 2 veuves signifie une diminution de la cohésion de cette société. En fauchant dans cette catégorie, la mort a rendu la colonie plus orpheline.

3. Le nombre d'émigrants parvenus à destination

Avant de voir les colons affronter les réalités du Nouveau Monde, il convient d'établir le solde de cette transmigration ⁸⁸.

Tableau 24

Nombre d'émigrants arrivés

<i>Emigrants de</i>	<i>Emigrants</i>	<i>Mortalité</i>	<i>Natalité</i>	
Fribourg	830	- 232	+ 7	605
Berne	500	- 74	+ 3	429
Valais	160	- 23	+ 3	140
Vaud	90	- 10	+ 0	80
Neuchâtel	5	- 0	+ 0	5
Genève	3	- 0	+ 0	3
Argovie	143	- 14	+ 0	129
Soleure	118	- 16	+ 1	103
Lucerne	140	- 17	+ 0	123
Schwyz	17	- 3	+ 0	14
	2006	-389	+ 14	1631

Ils étaient au départ plus de deux mille, mais seulement 1631 Suisses parvinrent à la terre promise. On comprend que les survivants aient vu en Gachet, organisateur de cette traversée, le principal responsable. Et ils furent sévères à son égard. Ils le dénoncèrent au Roi D. João VI en le traitant de «barbare»⁸⁹.

Malgré cet étalage de chiffres, l'histoire n'a pas oublié l'essentiel de cette tragédie: les larmes et les souffrances des émigrants. Au cours du XIX^e siècle, la paroisse de Grandvillard en Gruyère éleva un monument en l'honneur des morts de cette douloureuse odyssee⁹⁰. Elle voulut perpétuer l'espérance de ces hommes et de ces femmes disparus sans jamais avoir vu le Nouveau Monde. N'est-il pas hautement symbolique qu'un des premiers vestiges archéologiques de la Nouvelle Fribourg soit un mausolée?

LA NAISSANCE DE NOVA FRIBURGO

A. La rencontre des émigrés avec un nouveau paysage

1. De la géographie de l'endroit

Sur une carte du Brésil, la position de Nova Friburgo est définie par le point aux coordonnées suivantes: 22° 16' 42" de latitude sud et 42° 31' 54" de longitude. Son altitude est de 847 m. L'œil exercé constate, en tirant une ligne droite, que la Fribourg brésilienne se trouve éloignée de 91 km de Nitéroï, sa capitale *estadual* et qu'elle est reliée à Rio de Janeiro par une route qui s'allonge pendant 120 km ¹.

Ce premier repérage cartographique montre que Nova Friburgo se situe au Nord de la baie de Guanabara et au sommet de cette abrupte muraille qu'est la Serra do mar. Comme ses deux autres sœurs, Pétropolis et Thérésopolis, Nova Friburgo balise une voie de pénétration vers le *planalto* brésilien. Elle participe surtout au système géographique de la Serra do mar qui est loin d'être un simple rebord du haut plateau. Bien au contraire, cette zone a des caractéristiques bien précises: montagnes élevées et rocheuses, vallées étroites et sinueuses. Un climat frais et humide complète ce paysage montagneux ².

Presque en face de Macacù, mais sur le versant Nord de la chaîne de la Serra do mar, les eaux ont creusé les couches de granit. Deux *rios*, le *rio Cônego* et celui de San Antonio, après avoir coulé séparément se sont rejoints pour s'appeler le Rio Bengala. Cette rencontre de deux rivières a formé le berceau de la Nouvelle Fribourg. Cette hydrographie a déterminé la situation de la première agglomération. Enfoncée dans les *morros* aux flancs parfois abrupts, la ville a épousé cette géographie et s'est située au meilleur endroit. Elle s'est allongée le long de la plaine du *rio* Bengale, un peu en retrait de ses rives à cause des dangers de l'inondation ³.

Nova Friburgo offre un paysage fermé. Dans cette vallée étroite, les verticales dominant. On a beau se tourner dans les quatre directions, l'œil perçoit plutôt des murs que des ouvertures. Au Sud, il y a bien l'axe Minas Gerais-Cantagallo-Rio de Janeiro; mais le passage est difficile. Avant de descendre dans la *baixada fluminense*, il faut gravir les sommets. A l'Est, il est vrai que les pentes sont moins abruptes. C'est d'ailleurs dans cette direction que les terres seront données aux colons. A l'Ouest s'élève une véritable barrière. Les *morros* dominant la ville de 80 à 100 m de hauteur. Et au Nord, le vrai symbole

de ce paysage apparaît: le sommet du Morroqueimado présente son flanc nu. Il paraît verrouiller pour de bon cet endroit.

C'est pourtant là l'ouverture naturelle de la vallée. C'est par ces gorges que la rivière s'échappe. Le *rio* Bengala perd son nom et devient le *rio* Grande qui descend vers le majestueux Parayba. Les altitudes diminuent peu à peu, le paysage s'ouvre et s'humanise en perdant de sa rigueur verticale, le climat devient aussi moins rude. On gagne Cantagallo et ses terres chaudes. On verra comment dans un deuxième temps, les colons céderont à cette invitation géographique. Mais d'abord, ils devront essayer de s'agripper aux pentes de Nova Friburgo. C'est consciemment qu'ils en accepteront, semble-t-il, le défi.

Généralement, les colons perçoivent bien les caractéristiques de ce site, bien qu'ils les expriment avec plus ou moins de bonheur. Négligeons les banalités d'un Jacquat qui parle de Nova Friburgo comme d'un «endroit plaisant»⁴. Par contre, le colon Page dira: «La ville où nous sommes est dans une plaine; tout à l'entour des montagnes très élevées»⁵. Meuret de Miécourt a une vision plus synthétique; il saisit bien les deux aspects de ce paysage: la dominante de l'abrupt adoucie par l'oblique des pentes de l'Est: «Les environs présentent une suite de petites collines semblables à celles dites Königsberg et Hühnlri près de Berne; il y a aussi de hautes montagnes avec des rochers à nu»⁶.

2. La ville de la Nouvelle Fribourg

Pendant que la Suisse préparait l'émigration selon les stipulations de l'accord de Rio, le Brésil, de son côté, se mettait à l'ouvrage pour organiser l'accueil des émigrants. Une fois la localisation de la colonie décidée, il fallait pourvoir à l'acquisition de l'endroit et à son aménagement. Le 6 mai 1818, le Roi envoyait à Miranda une lettre lui signifiant ses décisions. Le document cité montre et la nomination de Miranda comme inspecteur et son principal travail: l'achat de la *fazenda* du Morroqueimado⁷. Celle-ci avait appartenu à Correio Dias qui s'était proposé d'y faire l'élevage du bétail. Puis il la revendit au chanoine Almeida. C'est à ce dernier que Mgr Miranda l'acheta dans le but de la réunir aux terres coloniales⁸. Pour combien de reis, Almeida vendit sa propriété?

Recopions les chiffres avancés par Hyppolite da Costa. Almeida, qui avait acheté la *fazenda* du Morroqueimado pour 500 \$ 000 reis, la revendit à la Caisse de l'Etat 10 000 000 reis⁹.

Bien d'autres historiens brésiliens dénonceront à la suite de da Costa ce scandale financier; particulièrement Varnhagem critiquera cette acquisition dans laquelle le prix de vente dépassa de 20 fois le prix d'achat et ceci pourtant dans un pays où il se trouvait à l'époque beaucoup de terres *devolutas*¹⁰. Pour arrondir le territoire destiné à la colonie l'inspecteur Miranda acheta deux autres petites *sesmarias*; on ne sait rien sur le prix d'achat¹¹.

Le territoire acquis, tout de suite Miranda fait procéder à son aménagement. Inutile d'exposer ici les travaux qu'exécutèrent les ouvriers de Minas et de Macacù durant les mois de juin à décembre 1819 dans les forêts du Morro-

queimado ¹². Il vaut mieux en présenter les résultats, c'est-à-dire comment la ville se présenta aux émigrants.

La ville s'articule en quatre parties. Le plan de Queiros datant de 1820 nous montre qu'elle suit le cours du *rio* Bengala. Sur la rive Ouest, au pied du Morroqueimado, se trouve l'administration coloniale ¹³. Il s'agit du château du roi qui servira de centre civil et religieux. C'est là qu'habitent l'inspecteur et ses employés portugais. De l'autre côté du *rio*, s'étend la Nouvelle Fribourg qui comprend cent maisons réparties en trois quartiers. Il faut ici corriger l'historiographie contemporaine qui affirme qu'en 1820 la ville ne comprenait que deux agglomérations ¹⁴. La disposition tripartite est évoquée non seulement par tous les visiteurs de la première période de l'histoire de Nova Friburgo mais aussi par les colons. De plus, Joye précise le nombre de maisons par quartier. Il dit ceci: «Les habitations des colons, soit la Nouvelle Fribourg, forment trois quartiers. Le premier comprend les 14 premiers numéros, le second depuis le numéro 15 jusqu'au 62 inclusivement, le troisième le reste. Les maisons sont dans chaque quartier attenantes les unes aux autres par dizaine tout au moins...» ¹⁵

Grâce à ces indications et à celles du plan de Queiros, la localisation de ces différentes agglomérations est possible. Le premier quartier, les 14 premières maisons sont disposées autour d'une place rectangulaire. Celle-ci se trouve située le long du *rio* San Antonio. Avec certitude, on retrouve là le berceau actuel de Paissandu. De ce faubourg et après avoir traversé le pont, la route conduit à la grande agglomération qui comprend 48 maisons, longeant les deux côtés d'un rectangle. C'est aujourd'hui encore le centre même de Nova Friburgo avec sa place Presidente Vargas. Le dernier arrondissement se situe plus au Sud avec ses 38 maisons à l'endroit aujourd'hui appelé Praça 1^o de Março ¹⁶.

Outre ces cent maisons, dans cette ville de la Nouvelle Fribourg, il y avait un magasin rempli de vivres, une boucherie, deux petits moulins, une tuilerie, deux fours à pain ¹⁷.

B. *Les premières heures de Nova Friburgo*

1. *Les premières mesures de l'inspecteur*

Le 4 mars, l'inspecteur de la colonie arrive à Nova Friburgo à deux heures de l'après-midi. Les Suisses, en costume helvétique, lui réservent un accueil chaleureux. Ils tirent des salves avec leurs mousquets. La maison d'inspection est ornée d'une arche de verdure avec cette inscription: «Vive le Roi et vive Monseigneur de Miranda!» Les principaux colons et les employés portugais vont lui rendre hommage. Le dimanche 5 mars, l'abbé Joye célèbre la messe en présence de Monseigneur à genoux au pied du saint tabernacle. Le célébrant adresse une exhortation à ses paroissiens. Il leur peint d'une manière touchante les bontés du roi et celles de son honorable mandataire; il les engage à le respecter et à lui obéir ¹⁸.

Le lundi 6 mars, Miranda prend ses premières mesures. Il fait placarder des affiches. Tout d'abord il s'attaque aux vols: «On prévient les colons suisses, dont quelques-uns d'entre eux déshonorent ce nom, que Monseigneur de Miranda, Grand Chancelier du Royaume, Inspecteur de la Colonie sur l'avis qu'il vient de recevoir qu'il s'est commis d'autres vols depuis son arrivée à la Nouvelle Fribourg, est disposé à user de la plus grande sévérité contre les coupables et que ceux-là tremblent qui ont quelque chose à se reprocher»¹⁹.

Le même jour, un deuxième avis rappelle sévèrement aux émigrants que dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, il y a des lois à observer: «Il est défendu à qui que ce soit des colons suisses d'aller à la chasse sans une permission particulière de Mgr de Miranda et de Monsieur le Directeur de la Colonie, s'ils ne veulent pas encourir les peines qui sont infligées à ceux qui enfreignent les règlements du Royaume à ce sujet»²⁰.

Peu à peu l'inspecteur met en place son système de direction. Afin de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publique, Miranda décide le 15 mars, la création d'une police. Il place à sa tête un colon non pas suisse mais d'origine française: Charles-Emmanuel Quévremont. Porcelet qui ne l'aime guère lui reconnaît tout de même la qualité d'être intelligent. Le premier acte de Quévremont, qui porte maintenant le titre de Commissaire Général Provisoire de Police, est un appel de collaboration à ses administrés: «Le Commissaire Général de Police saisit avec empressement la première occasion de recommander à tous les colons et bien particulièrement à MM. les pères et chefs de famille de concourir par l'influence de leurs sages conseils et de leur conduite au maintien de l'ordre et de la tranquillité»²¹.

Il est vrai que Quévremont n'est pas seul à détenir le pouvoir de police. Il le partage avec cinq sous-commissaires. Chacun de ceux-ci prend en charge un arrondissement de la cité; le premier formé des maisons 3 à 14 est sous les ordres de Schueller qui habite le N° 11. Pour le deuxième, on a choisi le colonel Schmid. Le troisième comprenant les maisons 39 à 62 est placé sous la surveillance du Fribourgeois Bongard qui loge au numéro 52. Le quatrième est gardé par le colon Nigg habitant au 79. C'est Daniel Frey qui s'occupe du dernier composé des numéros 80 à 100²². Outre le maintien de l'ordre, cette administration de police a aussi pour but d'aider Monseigneur à encadrer la première activité des hommes: les travaux publics.

Les colons, momentanément sans terre, sont utilisés à aménager la Nouvelle Fribourg. Mgr Miranda a un plan pour assainir et embellir la cité. Le 19 mars après la messe, les habitants reçoivent des pelles et des pioches. Ils doivent rétablir les ponts et les chemins, ouvrir des fossés nécessaires à l'écoulement des eaux «dont il est urgent de faire cesser la stagnation près des maisons»²³. Dans un acte du même jour, Miranda montre qu'il veut une ville propre. Il défend aux colons d'adosser des pièces de bois contre les murs, de laisser des encombrements sur la route ou sur le trottoir, car «ceux qui ont besoin de place pour entreposer doivent la prendre sur le terrain en avant ou en arrière des maisons, mais hors de la largeur de la voie publique»²⁴. Dès le départ, Miranda attache beaucoup d'importance à ces travaux. Le 20 mars, il avertit Quévremont «d'accélérer la confection des ouvrages publics à quoi je tiens

essentiellement»²⁵. Voyant le peu de succès de ses premières mesures, il changera de méthode et instaurera les corvées. Il y ajoutera pour combattre l'apathie des Suisses, la menace de la suppression des subsides.

2. Répartition de l'habitat

Le 20 mars, l'inspecteur de la colonisation commence à répartir les 1668 individus dans les maisons disponibles de la ville. Une arithmétique simple lui montre qu'il y aura au moins 16 personnes par maison. C'est pourquoi Miranda demande, pour éviter des «disgrâces», que chacun choisisse les personnes avec lesquelles il voudra bien loger²⁶. Et durant quatre jours, le docteur Bazet et l'abbé Joye essayeront de régler cette question. Quel en est le résultat?

La population se répartit dans les quartiers de cette manière: 202 personnes habitent dans le premier, 798 dans le deuxième et 668 dans le troisième. La lecture du tableau suivant dégage cette constatation: la moyenne élevée d'habitants par maison.

Tableau 25

*Les maisons et les hommes*²⁷

<i>Nbre de maisons</i>	<i>Nbre d'habitants par maison</i>
1	22
7	20
9	19
16	18
39	17
23	16
1	15
1	8
2	1
1	0
<hr/> 100	

Il n'est pas possible d'indiquer pourquoi la maison no 53 est vide et pourquoi la dixième ne contient que 8 habitants. Par contre, on explique facilement l'habitation des deux premières maisons par une seule personne chacune. La maison no 1 est celle du curé et la deuxième celle du médecin. La surpopulation dégagee par le dépouillement ci-dessus est encore plus frappante si l'on sait la grandeur de cet habitat. Quelle est la maison type?

La maison est construite en pierres et recouverte avec des tuiles creuses. Il y a des fenêtres, point de vitres, seulement des volets. Le plancher à l'intérieur n'existe pas, car si l'on en croit un colon «les pavés des chambres sont de terre glaise»²⁸. Il n'y a point de cuisine. On devra installer le foyer dans la rue. Construction légère et rudimentaire où l'on n'est pas bien protégé des intempéries. Maison typique de l'habitat des basses classes du Brésil colonial. D'ailleurs les gravures renforcent cette assertion: elles dépeignent des *sen-*

zalas ²⁹. L'espace habitable, ce qui est beaucoup plus important, est composé de quatre petites chambres. Donc, dans chaque pièce doivent vivre plus de quatre personnes. Ainsi au début de son histoire, Nova Friburgo est surpeuplée. Cette surpopulation, par rapport à l'espace, forcera les hommes à se disperser. Mais tout d'abord, il faut bien vivre dans ces conditions qui ne favorisent pas une ambiance bien agréable, mais au contraire, qui sont sources de tension par la présence de plusieurs familles mêlées à des célibataires des deux sexes. Par exemple, prenons les habitants de la maison No 22: on y trouve une famille complète, deux familles incomplètes par l'absence du père et deux hommes célibataires.

Maison No 22 Famille Vuichard Jacques, sa femme et leurs deux enfants
Famille de la veuve Nanette Jaccoud avec ses deux garçons et une fille, tous en dessus de 15 ans
Famille de la veuve Marie Balmat et de ses cinq enfants
L'instituteur Bonaventure Bardy et le colon célibataire Charles Mercier ³⁰.

3. Nova Friburgo fête son entrée dans l'histoire

Miranda, l'inspecteur, désire fêter solennellement l'inauguration de la ville de Nova Friburgo. Le récit de cette fête amène un élément de plus dans le débat qui a opposé en 1967 les historiens *friburgense* à propos de la date de fondation de leur ville. Sans vouloir ranimer la polémique, on verra combien c'est 1970 qui aurait convenu le mieux comme date de célébration du 150^e anniversaire. En effet, choisir le 16 mai 1818 ou le 3 janvier 1820 est loin de signifier la fondation de Nova Friburgo, car Nova Friburgo est née lorsque s'est faite en 1820 la rencontre des hommes et des lieux. Et cette rencontre, les premiers habitants de Nova Friburgo la marquèrent et la célébrèrent les 17 et 18 avril 1820; ils posèrent symboliquement la colonne de fondation et se donnèrent un gouvernement municipal. Du même coup, Nova Friburgo entrait dans l'histoire brésilienne ³¹.

Le lundi 17 avril, les Suisses du Brésil sont endimanchés. Les *morros* reluisent sous un soleil éclatant. La maison d'inspection est décorée. La veille, elle accueillait un hôte de marque: l'*Ouvidor da Comarca* de Rio de Janeiro. A onze heures du matin, Mgr Miranda et J.J. Queiros l'*Ouvidor* sont en tête d'un cortège qui descend du château royal. Le défilé passe le *rio* Bengala et se dirige vers le premier quartier.

Là, des jeunes suisses en armes conduits par le colonel Schmid et le lieutenant Voirol présentent les armes. Feux, fifres et tambours s'unissent aux applaudissements lorsque s'élève la colonne de fondation ³².

Puis, le chevalier de Porcelet monte sur une estrade. Les spectateurs écoutent, en formant un grand cercle, l'orateur qui s'exprime en français. Il parle de ce peuple «qui est descendu dans ces lieux pour y chercher la paix, le bonheur» ³³. Aujourd'hui, il est assemblé pour fonder une ville nouvelle en espérant assurer à ses descendants une existence heureuse et agréable. Porcelet évoque aussi l'avenir du Brésil où il voit: «Un royaume immense sur lequel la Providence

semble avoir répandu ses dons à pleines mains et dont le résultat sera dans les siècles une étonnante et puissante nation»³⁴. Il rend hommage au gouvernement sage et éclairé de ce pays qui a su faire une place à l'émigrant, et qui a compris que celui-ci allait lui apporter les arts et l'industrie. S'adressant aux colons, il leur recommande: «Montrez que vous avez l'âme fière et élevée et que si vous êtes venus chercher au Brésil un asile que ce n'est ni la crainte, ni le danger qui vous ont fait vous écarter de l'Europe, mais bien l'ennui et la fatigue des bouleversements politiques qui ont agité et tourmenté cette vieille terre».

«Enfin, mes chers compatriotes, votre Roi vient de vous donner aujourd'hui une nouvelle preuve de sa bonté en envoyant au milieu de vous son ministre *Ouvidor* pour, en présence de Mgr de Miranda, jeter les fondements de cette ville qui sera le point central de l'administration civile et judiciaire de cette colonie, ville qui d'après la gracieuse complaisance de sa majesté portera le nom de la Nouvelle Fribourg. Vous y reconnaîtrez dans cette aimable attention du Prince dont nous sommes devenus sujets, un tendre et touchant intérêt. Il sait, par expérience, ce bon roi, que le cœur de l'homme est sensible et toujours plein de souvenirs et qu'il n'y a que l'indifférence qui ne revient jamais sur le passé. Persuadé donc que vous êtes de bons Suisses et que vous avez conservé de l'attachement pour les lieux qui vous ont vu naître, il a trouvé le moyen de vous consoler en perpétuant la mémoire et en donnant à cette ville nouvelle le nom de Nouvelle Fribourg par analogie avec votre ancienne capitale... Ces témoignages de reconnaissance éclatants puissent arriver jusqu'à la connaissance de nos magistrats et de nos familles afin qu'ils y applaudissent et se réjouissent avec nous et de cette solennité et de notre parfait et entier contentement»³⁵.

A la fin de ce discours, l'*Ouvidor* préside aux élections des membres de la chambre municipale pour les années 1821-1822. Il ne s'agit pas d'une élection démocratique puisque Quévremont avait reçu l'ordre le 16 avril «d'envoyer à Mgr Miranda aujourd'hui même la relation des individus qui vous plaisent pour composer la municipalité»³⁶. Voici donc la composition de cette chambre municipale:

Juizes:	Lourenço Correa Dias Jean-Pierre Voirol
Vereadores:	Manoel Rodrigues Ferreira Jean Genoud Augustin Stöcklin
Procuradores:	Francisco Gonzalves de Souza
Thesoureio:	Gomes de Santo
Juiz dos orphaôs:	Joze Francisco Cordeiro ³⁷

Il y eut un grand dîner à la maison d'inspection, où l'on porta des toasts à sa majesté. Ce repas fut étonnant, plus que l'on n'osait l'espérer dans ces parages fraîchement civilisés.

La nuit tombante, les colons se dirigèrent vers le château et là, en présence de tous les dignitaires et des membres du nouveau gouvernement municipal,

il y eut un bal dans la salle principale rehaussée de décorations : entre autres, un grand tableau aux armes du Portugal soutenu par Minerve et Cérès.

Les colons dansèrent à la mode portugaise et suisse ou chantèrent des chants de leur ancienne patrie. Puis une grande surprise s'offrit en spectacle à cette première nuit somptueuse de Nova Friburgo. En guise de joie et d'allégresse, ils illuminèrent leur maison ³⁸.

La lettre qu'envoya au soir de ce même jour Miranda au Roi dégage la signification de cet événement :

«Sire,

Entre tous les faits qui marquent et distinguent le règne heureux de Votre Majesté, celui de ce jour aura une place de choix. Aujourd'hui on a inauguré la ville de Nova Friburgo et on a formé, selon la loi le Gouvernement Municipal pour les trois premières années. C'est dans la solennité que toutes ses actions respectables se déroulèrent. Témoins ou auteurs de ces événements, les anciens et les nouveaux vassaux de Votre Majesté ne cessèrent de manifester de la vénération et de la reconnaissance au meilleur des souverains» ³⁹.

C. La vie des hommes pendant cette création

I. Aspects spirituels

A ses débuts, la ville de la Nouvelle Fribourg est remplie de fêtes et de cérémonies liturgiques. L'inspecteur ne cesse de louer à ses amis et même au premier ministre la pratique religieuse des Suisses. A croire que ceux-ci étonnent les Portugais. Par exemple, le 31 mars, Mgr Miranda livre ses impressions et se dit édifié : «Tous les dimanches, la messe est chantée par le curé et par un excellent chœur d'hommes. Les colons assistent aux offices divins avec leur missel et prient avec une très grande dévotion» ⁴⁰. Mais deux problèmes vont caractériser la vie paroissiale de Nova Friburgo. La pénurie de prêtres et la conversion des protestants.

Lors du voyage des émigrants, l'abbé Joye se plaignait du manque de bras sacerdotaux. Il n'y avait que deux prêtres pour secourir deux mille âmes, et encore, car le vicaire ne semblait guère seconder l'abbé Joye. Ce dernier l'estimait trop jeune et sans expérience. Mais le 7 février, l'abbé Aeby se noie accidentellement à Macacú lors de la halte des colons de «L'Heureux Voyage». Miranda partage les inquiétudes du curé de la Nouvelle Fribourg. Le 22 mars, il demande au premier ministre de trouver pour la colonie un prêtre, qui puisse, si possible, s'exprimer en langue allemande ⁴¹. Le temps du carême est là et aucun missionnaire ne vient seconder Joye. Le 19 avril, Miranda s'adresse à P. Vianna, l'intendant général de la Police : il faut «qu'il vienne rapidement un confesseur, séculier ou régulier, je ne fais aucune différence. C'est à Lisbonne qu'il conviendrait d'en chercher un, car là-bas ; il y a deux collègues allemands» ⁴². Finalement ce sera Miranda, prêtre *cariocas*, qui viendra seconder le ministère de l'abbé Joye.

La présence d'une communauté protestante à Nova Friburgo gêne beaucoup le catholique Brésil. Elle est contraire aux stipulations du traité du 11 mai 1818 et à la constitution du royaume. Surtout catholiques et protestants ne s'entendent pas. Ces deux religions compromettent l'harmonie sociale. D'ailleurs des faits montrent que les relations entre les deux groupes ne sont pas bonnes. Les uns se montrent intolérants et les autres se défendent. Le 18 mars, Mgr Miranda le dit expressément à P. Vianna : « Il y a ici des protestants avec lesquels les catholiques n'ont pas envie de faire camaraderie. J'ai été informé aussi que pendant le voyage ils se sont donné des coups à cause de leur opinion religieuse »⁴³.

Miranda se décide à convertir les calvinistes. Le 28 mars, l'inspecteur les réunit. Il leur explique clairement que leur foi ne sera jamais tolérée dans son pays. Alors vous courez le danger, leur dit-il, « de tomber dans une indifférence religieuse aussi préjudiciable à vos intérêts et à votre salut »⁴⁴. Mais il comprend cependant qu'ils sont liés par le serment de Dordrecht. Pour les convaincre à s'en délier, il leur expose une théologie aussi œcuménique que possible. Après cette conférence, 7 de ceux-ci envisagent d'embrasser la religion catholique. Mais dans l'âme du Portugais Miranda le feu de la croisade brûle. Son devoir « envers Dieu et le monde » comme il pense, est de tous les convertir. C'est pourquoi il espère fêter les premières conversions lors d'une grande fête; il envisage le jour de la création de la ville.

Au début avril, 14 protestants suivent les leçons de catéchisme de l'abbé Joye. Le jour de l'inauguration approche et Miranda n'a reçu encore aucune autorisation épiscopale. Il adresse une requête au roi. Il lui explique que le retard de l'évêché de Rio le met dans un grand embarras. Son projet est contrarié et les catéchumènes s'impatientent du jour de leur baptême. Il supplie alors Sa Majesté d'activer les choses auprès de l'évêché afin que l'abbé Joye reçoive les pouvoirs canoniques nécessaires⁴⁵.

Le 23 avril seulement, l'évêque de Rio de Janeiro enverra sa réponse à la paroisse de la Nouvelle Fribourg. Il autorise l'abbé Joye « d'accepter l'abjuration des erreurs et de relever de l'excommunication les colons qui se trouvent encore dans l'hérésie »⁴⁶. Miranda exulte. Il a dit à un ami, en partance pour Rome, d'avertir le Saint-Père de la conversion prochaine de 30 luthériens et calvinistes de la Nouvelle Fribourg⁴⁷. On fixe alors le dimanche 30 avril comme jour de profession de foi des catéchumènes. Avant la cérémonie de l'abjuration solennelle et du baptême, Joye s'adresse aux futurs convertis. Il commente un passage de l'épître de Saint-Paul aux Ephésiens : « Un seul Seigneur, une seule Foi, un seul baptême ». Puis il leur parle de la Divine Providence qui n'arrive pas toujours à ses fins par les mêmes chemins. Elle a choisi pour ces néophytes un pays gouverné par un Roi pour faire fructifier les semences de salut qu'ils portaient déjà en eux. Journée de joie pour Miranda qui est le parrain de tous ces baptisés ! Il va les gâter en leur distribuant des cadeaux et de l'argent⁴⁸.

Mais ce ne sera qu'un premier succès. Les protestants ne se convertiront pas tous. Un noyau reste fidèle. Ils ont été peut-être une centaine au maximum à embrasser la foi catholique.

2. Les souffrances des colons

A lire les pages précédentes, on pourrait croire que tout va pour le mieux dans ce nouveau monde et affirmer que l'entrée dans l'histoire de Nova Friburgo fut joyeuse. Pourtant il n'en est rien. La tragédie continue. Les colons souffrent dans leur âme et dans leur corps. Eux-mêmes, dans les lettres envoyées en Suisse sont presque muets sur cette triste réalité. Comme tous les émigrants de tous les temps et de tous les pays, ils exagèrent les éléments d'espoir et taisent leurs malheurs. Mais d'autres observateurs parlent de la vie des hommes pendant la création «brillante» de cette ville nouvelle.

Le docteur Jean Bazet de nationalité française souligne l'état dépressif dans lequel les colons vivent. Pour lui la série d'épreuves subies lors du voyage explique beaucoup cette situation. «Les affections morales ont une grande part»⁴⁹, brève notation qui en dit long. F. Arnaud, portugais et médecin, s'est occupé des Suisses à l'hôpital de Macacú. Il sera évocateur. Selon celui-ci les colons ont souffert lors de la montée au Morroqueimado. Mouillés et fatigués, ils trouvèrent, en arrivant à la Nouvelle Fribourg, des maisons à peine achevées, humides, froides et entourées de grandes flaques d'eau. La ville elle-même se présentait comme un «marais où il était difficile de marcher». Découragés, ils dormirent à même le sol, sans literies et sans linges. Leurs bagages se trouvaient encore à la ferme du colonel Ferreira. Ces déceptions provoquèrent le dégoût et l'oisiveté.

«Pour boire et pour la cuisine, ils n'allaient même pas chercher l'eau de la fontaine; bien qu'impure, elle était incomparablement meilleure que celle du fossé, verte déjà et corrompue, qui se trouvait devant la porte de leurs maisons»⁵⁰. Ainsi s'abandonnant, sans ressources, les Suisses se nourrissent mal, ils mangent trop de pâtisseries, des pommes de terres mal cuites et boivent de l'eau mauvaise, beaucoup de café noir et d'eau-de-vie.

Il est facile d'imaginer que ce comportement des hommes n'est que la conséquence des souffrances physiques. En mars, Bazet commence son service en ayant à soigner plus de 600 malades, plus du tiers de la colonie⁵¹. Le 2 avril, Miranda s'étonne d'une telle morbidité: «Les colons continuent à souffrir... Il y a des familles de 16 personnes avec 16 malades»⁵². Une maison entière devient un hôpital. Porcelet, dans son journal, évoque le mal moral que la présence de tant de malades fait régner dans ces maisons étroites et surpeuplées. Dégoût chez les uns, morosité chez les autres, nostalgie et sentiments de désespoir⁵³. Maladies graves puisque la courbe des décès maintient son allure excessive. La mort fauche et décime, sans distinction d'âge. Le 4 avril, l'inspecteur avoue que l'abbé Joye a procédé au cimetière de Nova Friburgo à plus de 40 enterrements⁵⁴. En fait, il y en a davantage déjà. Voici la mortalité des six premiers mois de Nova Friburgo. On remarque, par ce tableau, combien lors de cette période de création la lumière des cierges funèbres a brûlé plus souvent que les feux de joie.

Tableau 26

*Mortalité durant les six premiers mois*⁵⁵

<i>Mois</i>	<i>Nbre de décès</i>
janvier	20
février	13
mars	17
avril	41
mai	19
juin	21
<hr/> Total	131

En avril, le Brésil se pose des questions. Jusque-là, il croyait que ces morts étaient dus à la conséquence du voyage. Mais, voyant que la mortalité augmentent, il craint pour l'avenir. Il se demande si le Morroqueimado sera une terre viable ou s'il deviendra une nécropole. Pour expliquer cette hécatombe, Miranda au début présume une cause intéressante: les grandes pluies des années 1816. Il demande l'avis des colons.

Le seul rapport conservé est celui de Porcelet. Ce dernier ne minimise pas la mortalité des années 1816: «La pluie fut tellement battante durant le printemps et l'été 1816 tant en Suisse que dans les Etats voisins que les récoltes furent très médiocres et de fort mauvaise qualité, ce qui obligea une foule de malheureux de vivre d'herbes fourragères qui par leur nature débilitante déterminèrent un relâchement dans les organes digestifs qui fut suivie de diarrhées chroniques et même de dysenterie, qui emportèrent beaucoup de monde»⁵⁶. Mais il ne voit pas de relation de cause à effet entre les morts du temps de la cherté et ceux de la Nouvelle Fribourg. «Aussi la nature avait-elle rouvert ses trésors, l'abondance était-elle revenue et le riant tableau des campagnes de la Suisse avait-il déjà consolé ses habitants des maux qu'ils avaient souffert avec tant de courage et tant de constance quand cette colonisation fut proposée. Ainsi ce ne fut ni le défaut d'aisance, ni la présence d'aucune maladie épidémique qui les détermina à l'accepter»⁵⁷.

Lors de la recrudescence d'avril, Miranda s'inquiète. Il veut savoir le pourquoi de ce funèbre phénomène. Il convoque à la maison d'inspection, le 26 avril, une assemblée afin d'en discuter. On décide que les trois médecins fourniraient un rapport sur les causes et les remèdes de la mortalité.

Le premier, le médecin français donne son avis. Il déclare que les patients qu'il a soignés en Hollande, en Angleterre et maintenant au Brésil souffrent de la même maladie. Le diagnostic est toujours identique. Dans ces trois pays «les diarrhées, les dysenteries conjointement avec les fièvres intermittentes ont prédominé et prédominent encore aujourd'hui»⁵⁸; il n'incrimine point le climat du Morroqueimado. Il ne craint pas pour l'avenir. Il s'agit pour lui des conséquences funestes du séjour en Hollande et des mauvaises conditions de la traversée. Cela contribue encore à accuser Gachet mais cela éloigne le spectre d'une Nova Friburgo tombeau et nécropole.

Le deuxième médecin à émettre son opinion est le Portugais Arnaud. Il tient compte de l'émigration qui est une épreuve pour l'homme. Le changement de climat est aussi nocif. Il regrette que l'arrivée des colons ait eu lieu pendant la saison des pluies. Malgré toutes ces nuances, il arrive aux mêmes conclusions que son collègue de France ⁵⁹.

Le troisième rapport médical vaut surtout pour son effort de synthèse. C'est d'ailleurs celui-là qui sera retenu et présenté à la cour de Rio de Janeiro. Son auteur en est le professeur Castilho de la faculté de Coïmbre. Miranda en résume à Antonio Villanova Portugal les points essentiels. Il semble évident :

1. que le local de Nova Friburgo est très sain.
2. que les maladies qui ont sévi chez les colons sont des diarrhées, des dysenteries et des fièvres. Elles ont débuté en Hollande, continué et se sont aggravées pendant le voyage et jusqu'à ce jour sans interruption.
3. que le peu d'émigrants qui n'a pas été malade ni en Hollande ni pendant le voyage se porte bien à Nova Friburgo, comme d'ailleurs tous les Portugais qui y habitent ou qui y ont résidé lors des travaux de construction.
4. que les mesures préventives pour rendre salubre l'endroit ont été déjà prises et qu'il faut espérer que durant la saison sèche, les maladies cesseront.
5. que toutes ces considérations contribuent à accuser les organisateurs de la colonie⁶⁰

L'avenir donnera raison à ces enquêtes. Les maladies étaient bel et bien une conséquence de la transmigration. Et l'espoir en la saison sèche pour rétablir la santé des colons se vérifiera. Dès juillet, le graphique de la mortalité publié à la page 286 marquera une chute importante, les morts seront dix fois moins nombreux.

Il convient de souligner l'effort brésilien du point de vue sanitaire. Trois médecins ont soigné gratuitement les colons durant cette période. Il y avait une pharmacie équipée aux frais de l'Etat. Et très tôt naquit l'idée de créer un hôpital.

3. La préparation à la vie agricole

Pendant cette première période de la vie des Suisses à Nova Friburgo, la vie agricole n'a pas, à proprement parler, commencé. Elle se prépare de deux manières: par la vulgarisation des méthodes brésiliennes et par la distribution le 23 avril des lots de terre.

Des séances théoriques et des démonstrations pratiques vont préparer les colons à l'occupation du sol. Porcelet a rapporté le compte rendu d'une de ces conférences agricoles qui eut lieu le 29 mars à la Maison d'inspection. L'inspecteur y avait réuni quatre colons suisses et trois agriculteurs portugais, un interprète était chargé de la traduction. Quévremont préside et explique le but de cette réunion: obtenir des *fazendeiros* brésiliens des renseignements concernant la manière de cultiver afin d'éviter un mauvais départ. Treize questions furent soumises et discutées par ces agriculteurs. Celles-ci sont intéressantes puisqu'elles montrent les méthodes et les mentalités de deux types d'agriculture: l'helvétique et la brésilienne. D'autre part, on peut y saisir aussi les intentions, les projets des colons suisses. On va donc faire un rapide survol des questions qui furent traitées à cette réunion du 29 mars ⁶¹.

Première question : A quelle époque est-il préférable d'opérer les défrichements et quels sont les meilleurs procédés à employer à cet effet?

Réponse : Les époques les plus favorables sont mai, juin et juillet. On y procède en brûlant les gros et les petits bois. Ensuite de quoi on sème, en faisant attention de ne point cultiver profondément des terres vierges.

Deuxième question : Quelles sont les meilleures expositions reconnues dans le pays? Quelle culture convient-il d'y introduire primitivement et combien de temps après le défrichement?

Réponse : Ce sont les terrains exposés au levant qui sont les meilleurs. Généralement lorsque les bois sont d'un vert foncé, cela annonce une terre de bonne qualité; lorsque au contraire, le feuillage est jaunâtre, la terre est moins bonne. La première culture à faire après le défrichement doit être celle du maïs ou blé de Turquie, la seconde celle des haricots et la troisième enfin celle des pommes de terre.

Troisième question : Quelles cultures doit-on faire dans les terrains les moins favorables?

Réponse : On peut y cultiver avec l'espérance de bons résultats le «mamum» parce qu'il vient partout et en toute saison, le manioc qu'il est préférable de planter en juillet, août et septembre, et enfin l'igname.

Quatrième question : Les prairies artificielles qui ont tant contribué au succès de l'agriculture dans toute l'Europe ont-elles été essayées dans ces contrées?

Réponse : Les Portugais répondent que cette culture n'est pas en usage ni même connue dans le pays.

Cinquième question : Les céréales, froment, seigle, orge et avoine, ont-elles été cultivées? A-t-on également essayé celles du chanvre et du lin?

Réponse : Aucune réponse concernant la culture des céréales. On a assuré que le chanvre se trouvait en grandes quantités à Minas. Quant au lin, on estime qu'il viendrait parfaitement et que l'époque la plus favorable pour ensemer est mars-avril.

Sixième question : Quelles sont les variétés de pommes de terre qui réussissent le mieux ainsi que les autres plantes légumineuses?

Réponse : On cultive comme pommes de terre en priorité les anglaises, celles qui sont d'un rouge vermeil. On plante aussi des pommes de terre indigènes qui sont rouges, blanches ou jaunes. La jaune est de moins bonne qualité. Concernant les légumineuses, on sème les pois mais on ne connaît pas les lentilles.

Septième question : Quels sont les oléagineux que l'on cultive?

Réponse : L'oléagineux le plus estimé dans le pays est le mendobi. Son huile imite celle de l'olive. On le sème en octobre en quantité de deux grains pour chaque pied. Cette plante se rechauffe comme les pommes de terre, c'est-à-dire quand elle commence à fleurir. Quand la feuille commence à jaunir,

on sèche la balle au soleil, on la détache de son enveloppe à la main et on la jette dans une chaudière d'eau bouillante pour aider à l'extraction de l'huile.

Huitième question : Quelles sont les différentes espèces d'arbres fruitiers dont on a obtenu le plus de succès?

Réponse : Ce sont les orangers, citronniers, bananiers et pêchers.

Neuvième question : En combien de temps une terre est regagnée par la forêt?

Réponse : On a répondu qu'une terre abandonnée se repeuplait de bois taillis en 4 ou 5 ans et celle de hautes futaies, en 12 ou 15 ans.

Dixième question : Pratique-t-on la viticulture?

Réponse : Néant.

Onzième question : Où trouve-t-on les meilleures espèces d'animaux?

Réponse : Les meilleures espèces de chevaux se trouvent dans le district de Rio dos Mortos, dans les campagnes de Rio Verde, du Rio San Francisco et dans la Capitainerie de St-Paul. On a aussi répondu qu'on ne trouvait des ânes qu'à Minas, c'est aussi la province où l'on trouve le plus de moutons; on ne les connaît pas dans le district de Canta Gallo.

Après avoir sondé les méthodes et l'état de la culture au Brésil, les colons suisses vont exposer leurs idées et du même coup pourrait-on dire, leurs projets. C'est Thorin originaire de Villars-sous-Mont qui va prendre la parole. Il parle d'abord du perfectionnement de la race des bêtes à cornes: «Pour perfectionner la race du bétail, il faut que celui-ci soit traité comme on le fait en Suisse principalement dans la Haute Gruyère, il faut qu'on lui prépare des abris pour le préserver de la grande chaleur ainsi que du tourment de la piqure des insectes. Pour lui procurer une nourriture plus saine et plus productive, il faut corriger l'herbe de ce pays par des herbes artificielles, telles que trèfle, luzerne, sainfoin et esparcette» ⁶².

Ensuite il parle des possibilités qu'il entrevoit au Morroqueimado pour la fabrication du fromage.

Après cette préparation théorique, les colons vont obtenir leur lot de terres. Le dimanche 23 avril, après la messe, les chefs de famille se sont réunis. On avait mis dans un sachet 97 billets. En présence des autorités portugaises, chaque chef de famille se présenta, mit la main dans le sachet et le billet qu'il ressortait portait le numéro de sa terre. Le sort favorisait ou défavorisait. Du point de vue juridique, il faut bien souligner que le lot de terre qu'il recevait était sa propriété et qu'il était exempt de toute charge ⁶³.

Le terrain réservé aux colons, ainsi que le montre la carte ci-après, était un rectangle d'une lieue de large et de 3 de long. Chaque parcelle numérotée de 1 à 120 avait une superficie de 300 brasses sur 750. On remarque que seulement 100 parallélogrammes sont donnés aux colons. Les 20 autres sont mis en réserve ⁶⁴.

D. Vers l'essor de Nova Friburgo?

1. Aménagement et fête patronale

Par beau temps, les hommes aménagent la ville. Les ponts et les chemins établis, ils font des travaux de drainage. Ils creusent un fossé derrière la ligne des maisons de la rue principale. Les 28 et 29 mai, l'eau coule dans ce canal. Les colons s'en servent pour entraîner la terre des coteaux voisins «afin de combler les marais qui se trouvent répandus çà et là aux alentours de la ville»⁶⁶. Ils en profitent aussi pour aménager leur jardin potager. Mais ils ne se contentent pas de ces œuvres de salubrité, ils veulent embellir la Nouvelle Fribourg. Des Suisses proposent des plans de décoration. Ils souhaitent voir des palmiers, des orangers et d'autres arbustes à fleurs bleues border les rues de la cité. Le 30 mai, les premiers plants sont en terre. Nova Friburgo croît, devient belle... On a blanchi les maisons. Le 23 juin, jour de fête, mais étape importante dans l'urbanisme de la cité. A cette date, le calendrier grégorien célèbre la Saint-Jean-Baptiste. On se souvient que lors des négociations de Rio, le roi avait choisi ce saint qui porte son nom comme patron de la paroisse des Suisses. Ce samedi-là, à 5 heures du matin, la colonie se réveille aux bruits du mortier. A 6 heures, une milice parade composée de 100 anciens militaires suisses. A 10 heures, office solennel à la chapelle de la maison d'inspection, devenue donc église paroissiale. Le panégyrique est prononcé par l'abbé Joye tandis que trois prêtres portugais célèbrent à l'autel. Au moment de l'élévation les paroissiens regardent pour la première fois leur bannière. A la fin de la messe, on distribue des images pieuses. Le royaliste Porcelet regrette que l'effigie du Roi n'y figure pas. L'après-midi, les colons assistent à des tournois, les images, dit-on, épinglées au coin de leurs chapeaux⁶⁷.

2. Promesses d'un développement urbain

Le 23 juin n'a pas seulement l'intérêt d'être la première fête patronale de Nova Friburgo. Il coïncide avec d'importantes décisions du roi, lequel montre ainsi son attachement à la colonie et surtout veut en assurer le développement. C'est ce jour-là qu'ont été connus des colons les édits royaux, fruits probablement du récent séjour de Miranda à la Cour de Rio de Janeiro.

La première série de décrets se rapporte à l'évolution économique de la cité. L'inspecteur est autorisé à distribuer des terrains à toutes les personnes qui voudront établir des entreprises non-agricoles. Et les colons en seront propriétaires pour un terme illimité⁶⁸. Des crédits seront alloués à tous ceux qui manifestent l'intention de construire des établissements industriels ou commerciaux⁶⁹. Grâce à ces investissements, Nova Friburgo changera son premier visage humain et urbain. A côté de ses agriculteurs, elle aura ses artisans et ses ouvriers; en plus de ses maisons, elle aura des «usines».

Pour montrer que ce futur est proche, Jean VI a déjà accordé des faveurs à deux habitants. La première concerne Charles-Emmanuel-François Quévremont. Il lui a été donné un terrain situé entre les maisons 8 et 9. Le Roi espère

que 4 fabriques du commissaire de Police deviennent aussi un centre d'apprentissage «pour les fils de colons qui pourront être dispensés des travaux de l'agriculture»⁷⁰. Quelle industrie Quévremont désire-t-il introduire au Brésil? Le document ne l'indique pas. Mais, comme celui-ci est le fondé de pouvoir de la Société de Brémond, il se pourrait qu'il désire réaliser les idées de son patron en matière de verrerie et filatures de coton. Le deuxième à profiter des décisions de juin est Jean-Pierre Verneur, heimatlos de Porrentruy. Pour installer sa scierie, le Roi lui accorde les capitaux nécessaires. Mais il devra amortir son prêt dès la fin de la deuxième année en amortissant le sixième de sa dette chaque année⁷¹.

La deuxième série de décrets concerne plus directement la physionomie urbaine de la Nouvelle Fribourg. Le Roi désire une cité bien équipée. Il décide d'y établir un hôpital non seulement pour les bénéficiaires de la même colonie mais pour tous les habitants du voisinage. Aux médecins en fonction appartient de choisir l'endroit de construction de cet édifice. En plus, il sera érigé un bâtiment scolaire, dans lequel trois chaires d'enseignement fonctionneront. Il nomme professeur de langue française Bonaventure Bardy. Deux brésiliens apprendront aux élèves le portugais et le latin, un cours de médecine vétérinaire complètera l'instruction, ainsi qu'un musée et un jardin botanique⁷².

Pour réaliser tous ces projets, Miranda met sur pied 5 commissions. L'une examinera les problèmes de l'étude et de l'éducation de la jeunesse, l'autre s'occupera des orphelins et des invalides, la troisième, des travaux publics, la quatrième, de l'agriculture et enfin la cinquième, des problèmes du musée.

3. Le Roi contente les principaux fonctionnaires

Les cadres exclusivement seront bien rémunérés. Voici deux exemples. A propos du revenu de l'abbé Joye, Gachet avait assuré l'évêque de Fribourg (Suisse) qu'un curé brésilien touchait un revenu fixe de 200 \$ 000 reis. Qu'en est-il lors de l'étape du 23 juin? Comme le stipule le décret royal que lit Mgr Miranda, le revenu de l'abbé Jacques Joye s'élèvera à 300 \$ 000 reis annuellement: «Sa Majesté a bien voulu élever ses ressources à trois cent mille reis comme elles sont fixées pour les curés des nouveaux villages des Indes qui se formeront dans la province de Para»⁷³. En plus, il recevra mensuellement une somme de 50 \$ 000 reis pendant 5 ans, à titre de compensation des subsides que touchent les colons⁷⁴. Le même jour, il est gratifié du titre de chevalier de l'Ordre du Christ, honneur, mais du même coup c'est une pension de 12 \$ 000 reis que touchera Joye par année⁷⁵.

La récapitulation de ces chiffres indique qu'en une année, Joye gagne 912 \$ 000 reis tandis qu'un colon ne reçoit que 58 \$ 400 reis. Si l'on établit l'équivalence en francs suisses de l'époque, on obtient pour Joye 5070 fr et 365 fr pour le colon. C'est la somme qu'il avoue gagner en écrivant à sa famille le 2 février 1821⁷⁶. Si, comme il le dit dans cette même lettre, il se veut un prêtre à l'âme apostolique, on doit convenir qu'avec un pareil traitement il ne sera jamais tenté de quitter la Nouvelle Fribourg. Et il faut compléter ce tableau financier en disant que Joye recevra un montant de 3000 fr «pour se

construire une maison proche de l'église, laquelle servira de presbytère à ses successeurs»⁷⁷.

Le deuxième fonctionnaire est le docteur J. Bazet, français venu dans le cadre du traité de 1818. Le 23 juin, son salaire est égal à 900 \$ 000 reis. Il reçoit aussi le titre de Médecin honoraire de la famille royale, titre purement gratuit, semble-t-il⁷⁸.

Avec une telle prodigalité, le Roi s'assurait pour longtemps les services du ministre des âmes et des corps. Il se préservait de leur départ qui aurait pu être préjudiciable à la colonie.

Après juin, le Roi a donc décidé de transformer sa colonie de Nova Friburgo. Elle ne sera plus ce campement humide et mouillé qu'ont connu les colons à leur arrivée, mais elle deviendra une vraie cité, c'est-à-dire l'espace administratif, social, culturel et économique de la vie des hommes.

4. La pose des premières pierres

Avec un grand déploiement de pompe, Monseigneur Miranda veut marquer et fêter l'essor de la ville de Nova Friburgo. La cérémonie se déroule selon un programme soigneusement préparé par Castilho. Le dimanche 6 août, à 9 heures du matin, un détachement militaire conduit par le colonel Charles Schmid s'arrête devant la maison d'inspection. On lui remet deux grandes couronnes de fleurs. Les militaires en coiffent les pierres, premier fondement des nouveaux bâtiments qui s'édifieront dans la ville⁷⁹.

Puis Monseigneur porte, pliée sur un plateau, la bannière royale au pied de l'autel de la chapelle, devenue depuis le 23 juin l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste. Le curé Jacques Joye procède à la bénédiction de cet étendard et le remet à l'inspecteur.

Au centre de l'étamine se trouvent les armes du Roi; en haut il est écrit: «*A El Rei D. João VI*» et en bas «*Por mão do Exmo. T. A. de V. Portugal, Ministro Secretario d'Estado dos Negocios do Reino, Dirigido pelo Illmo. Monsenhor Miranda Inspector da Colonia dos Suissos*». L'autre côté de l'étendard présente les inscriptions suivantes: au-dessus des armoiries royales on lit: «*Ao Melhor dos Reis*» et en-dessous: «*Prostrados offerecem Os Colonos da Villa de Nova Friburgo por ocasião das Festas Reaes que na mesma villa se-celebrarão desde o dia de S. João até o de S. Pedro No An. de 1820, primeiro da sua Fundação*»⁸⁰.

Cette cérémonie terminée, le cortège se forme. En tête 200 enfants de l'école conduits par leur professeur Bonaventure Bardy. Puis vient la moitié de la garde militaire. Derrière ces soldats, se rangent les invités portugais ou colons précédés d'un côté par le lieutenant Francisco José de Gama et de l'autre le policier José Henrico de Queiros Correia. Ces deux colonnes sont fermées par les orateurs officiels, les ecclésiastiques et Monseigneur Miranda. Au centre se place João José de Motta qui tient la hampe de la bannière entourée sur sa droite par le colonel Francisco Ferreira da Cunha et à sa gauche par le lieutenant-colonel Antonio Nascentes Pinto. Le drapeau est suivi d'une fanfare et du reste de la garde. Musique et chants patriotiques rythment les

pas des participants. La foule se dirige vers la place principale de la ville que l'on va appeler aujourd'hui du nom de Jean VI. Parvenu à cet endroit, le cortège s'arrête, les gens se placent en carré à l'intérieur duquel se dresse une estrade. Le commissaire général de Police, le Français Quévremont, y monte pour prononcer le discours de circonstance. Il annonce à la foule présente comment la ville honorera la mémoire du Roi qui l'a fondée. « Monseigneur Miranda a conçu, di-il, le projet d'un monument bien propre à perpétuer à jamais la mémoire du bienfaiteur de cette colonie. A peine fut-il conçu que vous allez le voir exécuter au milieu d'une contrée qui naguère n'offrait que des forêts désertes. Son Excellence en placera sous vos yeux la pierre fondamentale, et d'après les dispositions qu'Elle a formées, rien n'interrompra le travail qu'exige l'élévation de la colonne pyramidale qui doit former le point central de cette place »⁸¹. Fondateur de cette ville, le Souverain est aussi l'artisan du bonheur des colons. Et cela est d'autant plus vrai qu'en Europe « on voit dans notre avenir une perspective avantageuse, que beaucoup d'immigrations s'y préparent, et que depuis plusieurs mois déjà il se fait des enrôlements pour le Brésil, notamment en Allemagne »⁸². Il termine par un hommage vibrant à Sa Majesté et à la nation portugaise, patrie maintenant des anciens suisses: « Il n'y a, messieurs, vous le savez que des souverains éclairés qui puissent faire d'aussi grandes choses, et lorsqu'ils ajoutent quelques rayons de gloire à leur couronne par des établissements qui caractérisent leur infatigable sollicitude pour le bonheur de leur peuple, c'est alors surtout qu'ils s'immortalisent aux yeux des nations présentes et à venir... Il me semble que pour nous, Monseigneur et Messieurs, nous devons nous borner en ce jour à admirer en la personne auguste de Jean VI un digne rejeton de cette dynastie des 23 rois descendant en ligne droite de D. Henrique 1^{er} qui eut pour fils D. Alphonse à qui l'investiture royale fut accordée par les trois ordres, illustre dynastie qui a su puissamment contribuer par une bonne administration à étendre la gloire de cette Nation si brave et si courageuse, Nation qui des premières s'appropriant de l'usage de la boussole a devancé les autres dans les découvertes maritimes pour former des grands établissements tant en Asie, qu'en Afrique et en Amérique »⁸³.

Après ces éloges qui ont dû être aussi pour les colons une première leçon de leur nouvelle histoire nationale, le curé Joye en surplis blanc bénit l'endroit où s'élèvera la pyramide. Cette manifestation terminée, le cortège s'ébranle à nouveau. Il se rend à l'emplacement prévu pour un collège et autres bâtiments culturels ou sociaux. L'assistance participe à une deuxième cérémonie: la pose de la première pierre.

Cette dernière couronnée de fleurs porte cette inscription écrite en latin:

Joannes VI
Litterarum et Morum
Studio
D.
An. 1820 Aug. 6⁸⁴

Puis Porcelet monte sur l'estrade et prononce un véritable discours fleuve, probablement le plus intéressant du point de vue formel et du contenu. Sur plus de 350 lignes manuscrites, il développe ses idées sur l'éducation et sur l'instruction. Considérations importantes, puisque de l'instruction publique dépend la tranquillité et le bonheur individuel et général. Il s'appuie tour à tour sur le stoïcisme d'Épictète, donne aux élèves l'exemple de la vie vertueuse de Socrate et du grand précepteur que fut Pierre Daniel Huet, l'évêque d'Avranches en n'oubliant pas d'attaquer la philosophie libérale qu'il appelle le matérialisme athée et qui contamine la jeunesse universitaire allemande. Mais ne nous attardons pas et citons seulement sa péroraison dans laquelle avec éloquence et avec précision il a su dégager le sens de l'événement et les espoirs que l'on fonde sur cette première pierre :

«Avant de voir se séparer ce beau cortège, Monseigneur de Miranda veut nous rendre témoin d'une solennité non moins intéressante, puisqu'il s'agit de la fondation d'une maison d'école pour la jeunesse de la colonie et d'une réunion d'établissements dont l'ensemble présente mille et un avantages. En effet ce monument comprendra non seulement la tenue des écoles publiques où seront enseignés les principes religieux et politiques du royaume, puis les grammaires portugaise, française ainsi que le latin, mais encore il renfermera une bibliothèque où seront multipliés toutes sortes d'ouvrages propres à cultiver et à nourrir l'esprit et les connaissances des jeunes instruits. Il renfermera également une école vétérinaire où ceux qui auront goût et des dispositions pour cet art trouveront à s'y former et seront d'une grande ressource pour nos laboureurs, lorsque les maladies voudront s'attacher à leurs bestiaux qui sont leurs premiers biens et qui coopèrent singulièrement par leur utilité et leur travail à la prospérité de l'agriculture. Il renfermera en outre un museum et dans sa dépendance un jardin botanique où tout le monde pourra venir étudier la nature dans ses savantes, utiles et agréables productions. Enfin il recevra les orphelins des deux sexes de la colonie qui y auront chacun une salle et y seront élevés, les uns à faire de bons pères de familles autant que de bons cultivateurs, les autres de vraies chrétiennes et d'excellentes ménagères, en sorte qu'un terrain suffisant sera annexé à cette maison pour former les jeunes élèves aux labours et aux différents exercices qui font de l'homme des champs un être utile et heureux»⁸⁵.

Après ce long discours, on bénit la pierre et on la pose définitivement. Le deuxième acte de cette manifestation culturelle peut commencer. Bonaventure Bardy, l'ancien maître d'école d'Estavayer, parle du sens de son engagement comme professeur à la colonie, et parle du choix de sa méthode d'enseignement mutuel. Il demande aussi pour réussir dans sa tâche la coopération de tous les pères et mères de ses élèves. Surtout il fait part d'une nouveauté : «Grâce, dit-il, à la tendre sollicitude de Monseigneur de Miranda, pour l'éducation des jeunes colons, nous devons la fondation des prix annuels qui seront accordés le 23 juin de chaque année à ceux des élèves dans l'un et l'autre sexe qui se seront le plus distingués par leur progrès. Son Excellence n'ayant pas voulu que cette année s'écoulât sans donner aux jeunes élèves un nouveau motif d'encouragement pour l'année prochaine a ordonné et a

assisté à un examen avec messieurs les membres de l'instruction et de l'éducation publique qui a eu pour objet d'accorder des prix à ceux des élèves qui se sont le plus distingués»⁸⁶. L'instant d'après, Miranda préside à la distribution des prix. Il appelle par leur nom les 5 lauréats, qui sont trois élèves fribourgeois et deux jurassiens. Il s'agit respectivement de Joseph et de Marianne, fils et fille de Jean Joseph Folly, de Jean, fils de Joseph Balmat; d'Eléonore, fille de Jean Frotté et de Constant, fils de Ferdinand Steulet. Il leur dit: «Je vous donne donc un signe de reconnaissance pour votre grande application et vos bonnes mœurs... Grande sera notre gloire et notre plaisir si nous pouvons former en vous une génération fidèle à Dieu et des éléments sûrs d'un ferme appui au sacré trône portugais»⁸⁷.

Comme cadeau, ces jeunes lauréats reçoivent chacun un vêtement neuf et 12 \$ 000 reis (75 fr.). Durant toute la journée, ils garderont sur leur tête la couronne de fleurs reçue des mains de l'inspecteur Miranda. Puis les élèves de B. Bardy entonnent une chanson que celui-ci a lui-même composée. Son deuxième couplet est bien de circonstance:

Ravissante nouvelle
Qui nous enchante tous
Une école nouvelle
Va s'élever pour nous
On reconnaît l'ouvrage
D'un roi puissant et bon
Qui brille d'âge en âge
Et proclame son nom⁸⁸.

La même mise en scène se répète pour la première pierre de l'hôpital, sur laquelle cette inscription est gravée:

Joannes VI
R. Beneficientia Effectus
An. 1820 August. 6⁸⁹

Ainsi cette fête du 6 août aura été grandiose et surtout riche en promesses. Mais la cité est-elle engagée dans la voie d'un développement sûr et définitif? Sur ces premières pierres, posées solennellement, s'en ajoutera-t-il beaucoup d'autres? Ou bien une crise ne compromettra-t-elle pas cette œuvre? Pour répondre, il manque une grande inconnue: la campagne. C'est du résultat de la première saison agricole que dépendra le véritable essor de Nova Friburgo, saison qui, le 6 août, avait déjà sérieusement débuté.

NOVA FRIBURGO EN CRISE

*A. La première saison agricole est mauvaise**1. La visite des terres et ses résultats*

Le 26 avril, une première équipe de colons en armes s'en va visiter les terres, ou, comme ils le disent eux-mêmes, «leur grande ferme». La visite est conduite par un guide «afin d'éviter qu'aucun d'eux ne s'égare en route ainsi que cela est arrivé à quelques-uns de ceux qui étaient entrés sans guides à l'intérieur des terres et des forêts»¹. Ils emportent des signes distinctifs pour reconnaître la position exacte du lot de terre qui a été tiré au sort et pour en préciser les limites. Il y aura en tout cinq vagues d'exploration en allant de l'ouest à l'est. La première équipe devra reconnaître les terrains numérotés de 3 à 18, la deuxième, ceux de 19 à 38, la troisième, de 39 à 59, la quatrième de 60 à 79, et enfin la dernière qui devra visiter ceux portant les numéros de 80 à 100. La raison de ce rythme d'exploration: ne pas disperser tous les colons dont une partie doit rester à la ville pour s'occuper des travaux publics.

Les visites effectuées durant la première semaine aboutissent à un échec. Le 1^{er} mai, tout est à recommencer. En effet, ce jour-là, Quévremont reçoit l'avis suivant: «Il faut vous prévenir que demain matin le 2 ct, devront se présenter à la porte de la maison d'inspection à 6 heures du matin 23 colons depuis le numéro 3 des grandes fermes jusqu'au 25 inclusivement, pour aller voir celles qui leur appartiennent accompagnés du pilote Juliano de Santa Chaves. Pour empêcher qu'il n'arrive quelque préjudice, il est demandé aux colons d'emporter le numéro qu'ils ont tiré au sort, des haches et des faux pour abattre quelques obstacles qui se présenteraient sur leur passage et aussi des vivres pour quatre ou cinq jours»². Ainsi, les premiers guides n'étaient pas capables. Il faut les changer par d'autres plus habiles. Et cette fois, au lieu du premier système, on adopte 25 familles à la fois et ceci jusqu'à la fin de la visite des numéros. Le 11 mai, les pilotes ont cessé leur activité et on peut douter qu'à cette date tous les lots aient été repérés avec précision, d'ailleurs la lettre de congé donnée à ces fonctionnaires stipule que si quelques colons n'ont pas encore trouvé leur grande ferme, ils doivent le communiquer au directeur qui trouvera le moyen de les renseigner.

Quelles impressions les terres ont-elles faites sur les colons?

Voici d'abord trois témoignages: tous assez positifs. Le premier vient de Jost Wäber, Fribourgeois de Wünnewil qui écrit à sa femme et à ses enfants

restés dans le pays natal. Il déclare avoir reçu une propriété aussi grande que les paroisses de Heitenried et de Wünnwil réunies. Son numéro le 50 n'est qu'à trois lieues de la ville. Il donne donc une impression excellente mais exagérée, tout au moins du point de vue de la quantité³. Même langage du colon Pierre-Joseph Christe de Bassecourt. Il écrit à son maire: «Nous avons reçu trente-deux poses par tête; la pose contient huit journaux de chez nous. Cela fait trembler de voir nos campagnes, j'ai un terrain pour ma famille tel que je me perds dedans, tout de bonne terre... en un mot nous ne saurions trop remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous amener dans ce pays»⁴. Jacques-Martin Péclat, colon fribourgeois de Châtonnaye, est aussi très optimiste: «Je viens de recevoir une concession de terre de deux cents poses portugaises qui en font presque trois cents de Suisse. J'ai très bien réussi, je ne suis qu'à une bonne lieue de la ville et plus de la moitié en plaine pendant qu'il y en a qui sont à plus de dix lieues»⁵.

De là à conclure qu'il n'y eut pas d'insatisfaits lors de la visite des terrains est une erreur. Au contraire, bien des colons trouvèrent leur *sesmaria* incultivable. Le 27 juin, on a été obligé de publier l'avis suivant: «Ceux des colons auxquels il fut tombé un partage des terres n'admettant absolument aucune culture sont tenus à présenter jusqu'à la fin du courant les réclamations compétentes à Monsieur Quévremont, commissaire général de police de la colonie»⁶. Quelle est l'ampleur de ce mécontentement? On ne peut le mesurer exactement, mais le 13 juillet, dix réclamations sont présentées à la maison d'inspection. En voici la liste.

Tableau 27

Les dix réclamations

<i>No de la maison</i>	<i>No de la fazenda</i>	<i>Chef de famille agricole</i>	<i>Canton</i>
3	25	Louis de Porcelet	frib.
12	44	Jean Verneur	bern.
13	39	Benoît Ady	val.
15	97	Jacques Perrier	frib.
24	96	Pierre Butty	frib.
26	26	Charles Schmid	sol.
35	43	Jean Vial	frib.
79	63	Joseph Buttler	luc.
94	30	Joseph Karius	arg.
95	78	Samuel Desmartin	vaud ⁷

Pour établir le bien-fondé de ces demandes, Monseigneur décide une nouvelle vision locale. Il envoie sur place le pilote Manoel Ferreira et Quévremont. Ceux-ci devront aussi donner leur avis sur la qualité des numéros 100 à 120, terres laissées en réserves. Miranda leur demande de faire un travail scrupuleux afin qu'il puisse «procéder à une autre distribution de manière que de nouvelles réclamations soient évitées et que les colons ne gaspillent pas en revendication le temps qu'ils doivent employer à l'agriculture et aux établissements industriels»⁸.

Le résultat de la visite par les deux experts amènera peu de changement. Ferreira estime que la réclamation faite pour les terres No 25 et 26 est fautive. Que pense-t-il des autres numéros? Il trouve justifiée la revendication présentée sur les numéros 43 et 44. Ces terres sont trop montagneuses. Leur surface cultivable est diminuée de moitié et ne serait suffisante que pour une famille de huit personnes. Il accepte aussi comme valable la réclamation des colons de la famille agricole Joseph Karius. Sur dix, seulement trois requérants obtiendront satisfaction⁹. Les autres restèrent insatisfaits et partirent sans conviction défricher leur terre. Quoi qu'il en soit, tout ceci aura été une fâcheuse perte de temps.

2. Le temps du défrichement

Les arpenteurs congédiés, les *fazendas* reconnues, l'acte agricole va pouvoir commencer. Il s'agit de la conquête de la terre. C'est avec le départ d'Estavayer le moment le plus beau et aussi le plus important de cette émigration. Le Suisse a définitivement terminé sa carrière d'émigrant, maintenant il devient le colon. Il a touché la raison d'être de son départ. La question qu'il se pose est la suivante: les terres seront-elles ingrates ou nourricières? Pour le colon et par conséquent pour Nova Friburgo, c'est le destin qui se joue. A la question posée, le colon cherchera la réponse par une série de démarches agricoles. Schématiquement elles sont caractérisées par le défrichement, les semailles et les récoltes. Tout dépendra du résultat de cette première saison agricole.

Puisque Nova Friburgo est en régime de colonisation dirigée, on peut se demander à quel moment l'inspecteur a ordonné aux colons de partir travailler sur leur terre. C'est le 10 mai que Monseigneur Miranda publie et promulgue l'édit de translation des familles. Ce jour-là, les colons ont pu lire ces lignes: «Le bien-être général exige que le défrichement des terres ne soit plus différé. Les colons sont invités sans délai à se livrer maintenant aux travaux de leur ferme»¹⁰.

Il est intéressant aussi d'analyser les motivations du choix de cette date. En effet, le climat de mai est propice au début des travaux des champs. A cette époque, le Brésil entre dans la saison sèche et pour la colonie il est nécessaire de ne pas manquer le départ. Il est important qu'elle ne rate pas ce cycle économique. Miranda insiste: «Il faut que les Suisses comprennent bien cette nécessité, que tous sans exception doivent éprouver le besoin de s'assurer par leurs cultures et par leurs récoltes de cette année des subsistances pour l'année suivante et ainsi de suite»¹¹. En effet, dans six mois, les subsides seront réduits de moitié. Les colons devront remplacer en partie cette économie artificielle par les produits qu'ils auront tirés de leur sol.

Cet édit précise aussi quel sera le système d'occupation du sol. Après le 23 avril, jour de tirage au sort des lots de terre, on pouvait croire que Nova Friburgo pratiquerait une sorte de communisme agraire, mais il n'en sera rien, car cet édit stipule: «Les colons doivent procéder avec équité au partage de leur terre entre les familles naturelles composant leur famille agricole»¹². De plus, cet avis se termine par une promesse stimulante. Le père ou le chef

de chaque famille naturelle qui aura le plus cultivé de terrain à la fin de l'année recevra tout de suite à titre de prime et sans préjudice à ses subsides ordinaires 365 fr par individu. Donc le système collectif d'exploitation du sol n'aura pas lieu. Il n'aura été au début qu'un procédé purement administratif. Mais il se peut qu'en pratique, certains colons se soient mis à cultiver ensemble.

Ainsi dès le 10 mai, des colons quittent la ville. Ils vont sur leur numéro. Péniblement, ils s'enfoncent dans la forêt tropicale. A défaut de bête de somme, c'est sur leur dos qu'ils transportent leurs outils et leurs vivres. Le premier objectif de ces pionniers consiste à conquérir sur la forêt un petit carré cultivable. Pour cela, l'inspecteur a indiqué à ces paysans venus d'Europe les deux procédés les plus vieux du Nouveau Monde: la *derrubada* et la *queimada*, c'est-à-dire abattre les arbres et les brûler ensuite¹³. Les instruments principaux des défricheurs sont la hache et le feu. Les colons nous parleront de la naissance de leur terre par le fer et par le feu. Mais cette opération a aussi ses dangers. Dès le début, cette épopée fera une première victime. Le jeudi 25 mai, Benjamin Vollu sera éliminé. Une branche d'arbre lui fracture la jambe et une écharde de bois lui pénètre le bas ventre¹⁴. Combien sont-ils à être partis sans délai sur leur terre? Probablement très peu. Porcelet est formel. Il dénote le 22 juillet 32 familles occupées aux travaux agricoles¹⁵. On peut le croire car à la maison d'inspection, on tient la comptabilité des familles absentes. Donc ce sont les colons les plus intelligents, les moins paresseux...

Il est trop facile de raisonner ainsi car beaucoup d'autres raisons empêchent un départ massif. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque encore beaucoup de colons restent en ville parce que cloués sur leur grabat. La maladie s'oppose à l'appel aux champs, et puis, il y a aussi tous ceux qui sont retenus aux travaux publics qu'exige l'essor de Nova Friburgo. Puis, un autre obstacle va s'ajouter, une autre corvée, une autre mangeuse de main-d'œuvre. Le 5 juin, Miranda décide la création d'une route centrale au milieu des *sesmarias*. Il assigne à ce travail parfois cinquante colons. Œuvre utile certes mais aussi empêchement d'une rapide mise en valeur des terres. Et les Suisses s'impatientent. Ils n'apprécient pas toutes ces corvées qui sont autant de pertes de temps. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la lettre de Miranda à l'intendant général de la police.

Dans celle-ci, Miranda évoque le peu de goût que les colons ont pour les corvées. Il se demande si finalement cela ne provient pas d'une ancienne habitude, puisque dans leur patrie, «personne ne fait rien sans être payé»¹⁶.

Tout cela suppose donc une occupation partielle. Ces pertes de temps sont regrettables. On pourrait calculer que les deux tiers sont utilisés pour des occupations accessoires. Et pourtant dans six mois, le produit du travail des champs doit en partie prendre la relève de l'économie des subsides. Et comme on le voit, la faute de ce retard ne s'explique pas seulement par l'effet de la paresse individuelle.

3. *Le temps de l'espoir*

A partir du 20 août, Nova Friburgo paraît vivre pleinement la saison agricole. A en croire Porcelet, tous les colons travaillent maintenant sur leur terre.

Il déclare à cette date que « tout ce qui n'est pas malade, infirme ou valétudinaire, ou dans un âge trop tendre travaille aux champs »¹⁷. Depuis ce moment, la campagne prédomine sur la ville. Cette dernière n'est plus qu'un lieu de ravitaillement en vivres et en subsides. Cela est d'autant plus vrai que les travaux publics continuent non plus par des colons mais par des Noirs. Ce sont des esclaves qui édifient l'hôpital, la caserne, les halles. Seule la construction de la route centrale utilise encore de la main-d'œuvre helvétique.

A la même époque, la vie agricole entre dans une phase nouvelle. Certes, les derniers arrivants doivent rattraper leur retard, mais les autres peuvent déjà commencer d'ensemencer le petit carré de terre qu'ils ont gagné sur la forêt. Les 11 et 12 août, l'inspecteur fait distribuer pour remplir une clause de l'accord de Rio, des semences aux colons: du maïs généralement, des haricots noirs et en septembre, il y aura du froment. Voici comment les colons décrivent leur activité: « Nous avons déjà beaucoup défriché et cultivé. Nous avons ici plus de facilité qu'en Europe. Deux personnes en peuvent plus faire en un jour que n'en feraient dix au pays. Les forêts étant très épaisses, on commence par faire quelques abattis qu'on laisse sécher pendant quelques jours; on y met alors le feu. Tout brûle jusqu'aux plus grands arbres. On choisit pour cela un beau temps. L'incendie fait un bruit terrible, mais c'est un plaisir que de voir cette opération. Ensuite quelques jours après que le feu est éteint, on plante ou l'on sème de la manière suivante: un ouvrier donne un coup de pioche, un second laisse tomber dans le trou une pomme de terre, quatre grains de maïs ou de haricots. Le trou se recouvre et l'on passe plus loin »¹⁸.

Ils reçoivent aussi des têtes de bétail. Le lundi 4 septembre, il y eut une distribution de vaches à plusieurs familles de colons. Mais ces bêtes sont tellement sauvages que, malgré les précautions, la plupart s'échappèrent des mains de leur maître et retournèrent au bois¹⁹.

Cette remarque de Porcelet montre que les colons devront d'abord les apprivoiser. En pays neuf, l'élevage commence par un domptage. Malheureusement les bêtes de somme font toujours défaut. Miranda qui part pour Rio de Janeiro le 23 août y traitera, dit-on, de cet objet. Pendant ce temps, les colons s'en passent. Les plus fortunés en achètent de leur propre fonds. On voit par exemple en juillet, Jean-Baptiste Musy acheter des chevaux à un propriétaire portugais de Cantagallo²⁰.

La colonie n'offre pas le visage d'une agriculture aussi élémentaire. Le 20 août, il y a une distribution de pieds de vigne aux colons viticulteurs. Déjà sur les coteaux du Morroqueimado s'étagent un vignoble modèle qui paraît prometteur. Mais surtout l'infrastructure artisanale commence à se développer. On continue à distribuer des concessions adéquates. Guinans, originaire de Courchavon dans le Jura bernois, reçoit un emplacement près du rio du Conégo. Il se propose en utilisant la force hydraulique d'établir une scierie. Près d'une chute d'eau située aux alentours de Nova Friburgo, Périsset, maréchal-ferrant, s'associe avec le Fribourgeois G. Moise, taillandier²¹.

Sur leur fazenda, les colons non seulement plantent, mais s'implantent eux-mêmes. Ils construisent des fermes, entendons plutôt des baraques en bois qui

servent d'abris contre les intempéries et des granges pour les récoltes futures. Ce sont de chétives habitations recouvertes de feuilles de palmiers, selon la description de Berret de Cornol²². Pour la chronique, le 24 octobre, deux de celles-ci seront dévastées par l'incendie.

Ils doivent aussi se préserver des animaux sauvages. Les Suisses au Nouveau Monde sont souvent sur le qui-vive. Les terrains situés près de la rivière San Antonio sont infectés de capivars, animaux amphibies qui échappent ainsi à la poursuite des chasseurs. Le 19 octobre, Miranda revenant de chez le *fazendeiro* brésilien Dutra aperçoit deux onces. Il avertit Macheret de prendre garde et de veiller sur ses bestiaux. Les colons souvent se plaignent de voir sur leur terre des bêtes qui inquiètent par leur grosseur et leur mine féroce.

Dans quelles conditions atmosphériques s'effectue cette première saison? Il est évidemment difficile de le savoir avec précision, mais du 18 au 30 septembre, le temps est humide; il y a du brouillard. Il pleut presque chaque jour. Le 19 septembre, le froid est si vif que les colons étonnés enfilent leurs habits d'hiver. Et dès le 3 octobre, le temps s'améliore, la chaleur reprend. Le mardi 4, Porcelet écrit dans son journal l'espoir entier de cette saison agricole: «On apprend que les dernières pluies ont fait lever abondamment les semis, ce qui fait bien augurer des récoltes futures»²³.

Octobre va-t-il réaliser les espoirs, voire le rêve ambitieux de Miranda lequel, lors de ses promenades, s'imaginait la campagne de Nova Friburgo embellie par des étendues de blés ondulants et des monts transformés en vignobles?²⁴

4. *Le temps des catastrophes*

L'entrée dans la saison des pluies sera déterminante. Novembre sera un mois pluvieux. Le mauvais temps empêchera les colons de continuer leurs travaux. On arrêtera aussi ceux de la route centrale. Mêmes conditions atmosphériques en décembre. Pendant ce temps, l'observateur Porcelet note: «Arriva la nouvelle inattendue et plus désolante encore que plusieurs d'entre les fermes des colons, dont la première végétation avait offert de brillantes espérances, voyaient de jour en jour dépérir et mourir les récoltes»²⁵. Et ces pluies continues engendreront la catastrophe. Les semences ont levé, mais les récoltes n'auront pas lieu. C'est la fin des espérances d'octobre. La première saison agricole sera un échec.

Là-bas à Nova Friburgo, une nouvelle épreuve attend le Suisse. Il a dû déjà en subir beaucoup lors de son émigration et de son installation au Brésil. Et maintenant, le colon rate sa première expérience de cultivateur. Découragés, les Suisses abandonnent leur terre et reviennent vers la ville.

Mais Nova Friburgo présente aux colons un visage désolé par les pluies. La construction de la caserne de police et des halles est interrompue. Le rio Bengalas a débordé de son lit, il a renversé les ponts ou sinon il les a sérieusement abîmés. La crue des eaux a atteint les maisons. Une d'elles que les colons construisaient en pierres s'est écroulée. Les arbres plantés le long des rues jonchent le sol. Les ruisseaux sont devenus des torrents dévastant les jardins. Les palissades renversées sont piétinées par les bœufs, les vaches ou les porcs. Tout est inondé. Pendant quelques jours, les voies publiques sont interrompues.

Sous les pluies «incessantes et battantes» de l'été brésilien, Nova Friburgo ne ressemble plus à une ville mais à un marais. Un an après l'arrivée, la ville offre à nouveau un paysage de désolation. Son essor est brisé. Tout semble devoir être à recommencer ²⁶.

Décus, les pionniers habitent à nouveau leur maison trop étroite.

Durant cette période, ils manifestent trois sortes d'attitude. Les deux premières relèvent d'une psychologie positive. Certains sont décus mais point découragés. Ce groupe croit encore aux possibilités agricoles de la Nouvelle Fribourg. C'est le cas d'un Claude Marchon qui demande à l'inspecteur la possibilité de changer sa terre. Car «il sait maintenant par expérience que sa fazenda qui porte le numéro 51 est stérile et pourtant il a déjà dépensé plus de 1500 fr de Suisse pour la mettre en valeur» ²⁷. Quelle est l'importance de ce groupe? Une minorité. On n'y trouve la trace que de cinq familles agricoles. Pour ceux-ci l'inspecteur crée le 7 décembre une commission qui doit donner des informations sur le changement des terres ²⁸. D'autres décident d'attendre à Rio la fin de la saison des pluies avant de remonter à Nova Friburgo pour la saison prochaine. Dans la capitale, ils essaieront de subsister en exerçant leur métier. C'est dans ce sens que Miranda accorde à Joseph Laurent la permission de résider trois mois dans cette ville ²⁹. A côté de ceux qui ont encore de l'espoir, il y en a qui abandonnent totalement, tel cet Auguste Mutrille, Français de Nova Friburgo, qui demande un passeport pour retourner dans sa patrie natale ³⁰.

Pour la majorité, c'est le découragement. Quelques documents recueillis montrent très bien le degré de cet état d'âme. Les colons désœuvrés se réunissent. La misère brésilienne fait surgir de nombreux cabarets. Le vice national qui caractérisait les Fribourgeois en 1817, au dire du conseiller d'Etat Schaller, se manifeste dans la Nouvelle Fribourg. Les colons boivent pour se passer le temps et oublier. Découragés du résultat de leur eldorado, ils recherchent au fond de verres d'eau-de-vie et de *cachaça* un paradis artificiel. Le 5 novembre, Miranda regrette toutes ces beuveries; il commande énergiquement à son directeur que «l'on travaille efficacement à tarir cette source de désordres dans la colonie» ³¹. L'inspecteur comprend que cet état d'oisiveté peut devenir dangereux. On peut remarquer que la situation sociale se détériore à Nova Friburgo au fur et à mesure que les fermes dépérissent. A un moment donné, les colons se jaloussent, s'insultent. On échange des coups; les nuits retentissent de coups de fusil, il y a des émeutes, des viols; des têtes ensanglantées par des couteaux se présentent au médecin. Nova Friburgo connaît sa première vague de criminalité ³². Il est intéressant de noter qu'elle suivit l'échec de la première saison agricole. Il faut croire qu'en décembre la situation était alarmante, car le directeur craignant que des «catastrophes ne surviennent», présente sa démission ³³. Le rêve de Miranda était brutalement aboli.

B. Une malheureuse coïncidence

1. Les colons essaient de s'en sortir

Durant le premier trimestre 1821, Nova Friburgo végète. Certes, la vie coloniale n'est pas absolument arrêtée. En janvier, on peut voir des esclaves travailler à la construction de bâtiments publics. Deux maisons se bâtissent à l'intérieur de la cité. D'ailleurs leur architecture défigure la physionomie de la ville, à cause de leur taille basse et de la grandeur de leur toit. C'est dire avec Porcelet qu'elles ressemblent à des fermes comme on en voit dans le canton de Fribourg et de Berne. Les meilleures terres sont en culture, surtout celles qui se situent le long de la rivière San Antonio et qui portent les numéros de 1 à 19. «Il en est une qui se fait remarquer par la beauté de son travail et celle des récoltes qui la couvrent. Elle porte le numéro 14 et appartient à la famille agricole qui a pour chef le sieur Gauthier d'origine fribourgeoise»³⁴. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, tout ceci n'est le fait que d'une minorité courageuse et qui a eu la chance aussi d'être tombée sur des terres relativement bonnes. Il faut le dire vigoureusement, l'ensemble du tableau reste négatif. La majorité des colons reste oisive.

Et pourtant en janvier, ceux-ci essaient de s'en sortir. Ils nous montrent bien cette attitude en réunissant à la maison d'inspection une assemblée qui décide l'envoi à la cour de Rio de Janeiro d'une députation de cinq membres. Ils choisirent comme représentants le curé Joye, le médecin Bazet, le chef de police Quévremont, le colon fribourgeois Thorin et le Soleurois Schmid. Ceux-ci ont pour mission de porter les plaintes de la collectivité à Sa Majesté et de lui demander son aide. Leur plainte porte sur trois points principaux: a) demande de meilleures terres, b) prolongation des subsides à fr 1.— pour l'année 1821, c) remise d'une quantité de bêtes de somme³⁵. Le 15 février, la députation quitte la colonie. Le 27, l'abbé Joye écrit de Rio à son frère et à sa sœur. Que leur dit-il? Il leur annonce bien qu'il se trouve dans la capitale pour traiter de l'intérêt de la colonie auprès des autorités suprêmes: «Il est malheureux que les terres données aux colons ne soient pas bonnes et si l'on ne s'empresse pas de leur en donner d'autres, un très grand nombre d'individus vont être plongés dans la plus grande misère... C'est de quoi une députation envoyée par les colons et dont je fais partie s'occupe actuellement»³⁶. Comme on le voit, Joye parle dans sa lettre un peu de la situation de la colonie mais il ne dit rien au sujet de leurs négociations entreprises et on est déjà le 27. Le 4 mars, cette députation est déjà de retour à Nova Friburgo. Avec quelle espérance? avec quelle certitude? «Comme il est des espérances certaines et incertaines, écrit Porcelet, celles que rapportèrent messieurs les députés de la colonie furent du nombre de cette dernière»³⁷. Les députés se rendirent d'abord chez Miranda. L'inspecteur leur donna toutes les assurances possibles au sujet de la mutation des lots. Mais les députés se heurtèrent à lui lorsqu'ils abordèrent le problème des subsides. Au fond, rien de neuf n'en résulta. Miranda pouvait bien leur donner l'assurance d'un changement de terre. Le principe en avait été décidé en décembre. Une commission était déjà sur pied. Mais pourquoi le roi qui avait témoigné pendant toute l'année 1820 son

intérêt et donné tout son soutien changeait-il maintenant son attitude à l'égard de la colonie? C'est que la députation négocia alors que le Brésil était en crise politique. C'est peut-être la raison pour laquelle Joye ne dit rien sur le sens et le succès de leur démarche, car il avoue à son frère et à sa sœur que: «d'ailleurs les circonstances politiques ne nous sont pas favorables. Une révolution vient d'éclater à Bahia. On demande une Constitution. Il y a eu du sang versé»³⁸.

C'est ce deuxième facteur qui allait ruiner les espoirs et aggraver quasi irrémédiablement la situation de la colonie suisse. On peut dire que ni l'administration ni les ministères et ni le roi n'avaient le temps de s'occuper sérieusement de Nova Friburgo. Une malheureuse et presque fatale coïncidence allait frapper la colonie. Il faut maintenant s'attarder au déroulement de ce phénomène.

2. *Les bouleversements politiques*

En 1815, le Brésil a été élevé au même rang que le Portugal. Il ne s'agit plus seulement du royaume du Portugal, mais du Royaume Uni du Portugal, du Brésil et des Algarves. Le système du pacte colonial était donc définitivement aboli. En fait, il l'était déjà pratiquement depuis la fin du XVIII^e siècle et surtout lors de la venue en 1807 de la cour à Rio de Janeiro. Ce statut d'égalité des territoires européens et américains montre aussi la pensée profonde de Jean VI. Au début de la Restauration, ce souverain opte une nouvelle fois pour le Brésil. Il ne veut plus rentrer en Europe et pourtant en 1816, tout était préparé pour son retour. Une frégate anglaise mouillait déjà dans le port de la capitale brésilienne. Au lieu de partir, Jean VI à ce moment-là, va créer une régence pour le Portugal³⁹.

Mais en 1820, la péninsule ibérique parle de Régénération. C'est le premier morceau d'Europe qui donne une sérieuse alerte au système établi par le Congrès de Vienne, puis par la Sainte-Alliance.

Tout commence à Cadix en janvier 1820. Un complot éclate au sein d'un groupe de soldats en partance pour le Nouveau Monde. Les mutins réclament du roi la reconnaissance de la constitution espagnole de 1812. Mais cette insurrection n'aura été qu'un libéral intermède dans la Restauration espagnole. On sait que ce mouvement sera condamné par l'Europe et réprimé par l'intervention des «cent mille fils de St-Louis», pour reprendre l'expression de Chateaubriand⁴⁰.

Pendant, la révolte gaditane va doublement inspirer le Portugal.

D'un côté, la régence. Celle-ci craint pour l'avenir et prend des précautions. Elle envoie un représentant auprès du roi Jean VI. Le maréchal lord Beresford va à Rio solliciter de l'argent et des pouvoirs extraordinaires. Jean VI donne du numéraire pour payer les arriérés des soldats. Il lui donne aussi la possibilité de faire des changements dans la régence de nature à calmer l'opinion publique.

Pendant ce temps, ou plutôt profitant du vide gouvernemental créé par l'absence du maréchal Beresford, la bourgeoisie organise la révolution. Le 24 août, à Porto, des officiers rallient leurs troupes en criant: «Vive le roi, les Cortes et la Constitution!» Une junte suprême de gouvernement provisoire est constituée. Son premier acte est de manifester contre les erreurs du régime.

La régence pourtant essaie de réagir. Elle ordonne l'encerclement de Porto, mais les soldats abandonnent les généraux légitimistes. Alors, devant le succès des idées de la junte, elle décrète la convocation des Cortes suivant les anciennes formes et envoie à Rio une dépêche demandant le retour du roi au Portugal ou au moins de son fils. Mais le 15, la révolution gagne Lisbonne. La régence est définitivement renversée. Lord Beresford qui arrive au large du Tage est frappé d'interdit. La junte annonce au peuple que les Cortes se réuniront en constituante. Cette assemblée prendra pour base de travail la constitution espagnole de 1812 et lui donnera une tournure encore plus libérale. De plus, les députés ne seront plus convoqués selon le procédé féodal mais d'une manière démocratique.

Que va faire le roi? Ici, il faut tenir compte de la lenteur des communications. Le souverain vit les événements à retardement.

Le 17 octobre 1820, la nouvelle de la révolution de Porto arrive à Rio. Jean VI influencé par Thomas Antonio pense que la situation n'évoluera pas. Simplement, il va approuver la politique de la régence de Lisbonne, mais il ne sait pas encore que depuis un mois Lisbonne est gagnée par le mouvement libéral. De nouveau, ce qui frappe dans cette décision, ce n'est pas l'aspect absolutiste. Son originalité réside dans l'option que fait encore une fois le Brésilien qu'est devenu Jean VI. Au fond, l'Europe, et avec elle le Portugal malade idéologiquement et ruiné économiquement, ne l'intéresse plus. D'ailleurs cette Europe, il préfère la refaire au Brésil en favorisant l'émigration et en soutenant même une colonie naissante.

En même temps qu'arrive au Brésil la nouvelle de la révolution de Lisbonne, la situation dans le Nouveau Monde évolue. L'idéologie prend aussi les chemins de l'Atlantique. Après Madère et les Açores, c'est à Para qu'elle se manifeste. Et surtout le 14 février, Bahia proclame à son tour son adhésion au mouvement libéral. Cette province réclame même à Lisbonne des armes pour une éventuelle résistance. En même temps, Jean VI subit une influence déterminante. Le comte Palmela est venu prendre son poste de ministre qu'il avait reçu en 1817 alors qu'il était ambassadeur à Londres. Celui-ci, européen et libéral, explique à Jean VI la situation. Avant son embarquement pour le Nouveau Monde, Palmela a pris langue avec les insurgés de Lisbonne.

Le roi prend, le 18 février 1821, la décision d'envoyer son fils Dom Pedro de Alcantara à Lisbonne: «Para ouvir as representaçoens e queixas dos povos e para estabelecer as reformas, melhoramentos, e leis que possam consolidar a constituição Portuguesa»⁴¹. S'il y a assouplissement dans la politique royale, cette décision ne contente pas les libéraux. D'ailleurs, le jour de la publication du décret, le 24 février, le comte de Palmela démissionne. Il va passer dans l'opposition et forcer le roi à adhérer à la Régénération portugaise, adhésion qui aura lieu lors de la journée du 26 février.

Journée en apparence calme; le roi se repose dans son palais de plaisance de Sao Cristovão. Pourtant dans la matinée, la troupe se réunit sur la place Rocio, (aujourd'hui place Tiradentes.) Elle garde l'entrée du théâtre où se sont rassemblés les chefs de l'insurrection. A un moment donné, Dom Pedro y apparaît; on l'accueille au cri de: Vive le roi, vive la constitution! Un reli-

gieux, le père Macamboá lui fait part des désirs du peuple et de l'armée. Il demande au prince que le roi révoque le décret du 18 février, qu'il accepte la future constitution de Lisbonne et qu'il change son gouvernement. Dom Pedro va présenter à son père les vœux des insurgés. De retour, il annonce que Jean VI a décidé d'accepter la constitution qui s'élabore par les Cortes du Portugal et qu'il est décidé à former un nouveau ministère. C'est la fin de l'influence de Thomas Antonio Villa Nova Portugal. Le roi est gagné aux idées libérales grâce à la manœuvre du comte de Palmela. L'enthousiasme populaire est grand. La foule se rend à Sao Cristovão et ramène le roi à son palais de Rio de Janeiro. On voit même des hommes blancs s'atteler à la voiture royale. Au balcon du palais devant une foule en délire, Sa Majesté Jean VI renouvelle les promesses de son fils. Il ajoute même un décret relatif à la nomination des neuf députés brésiliens pour les Cortes de Lisbonne. Le Brésil, ce jour-là, se montra solidaire de Lisbonne. Les libéraux de l'Amérique tendaient la main aux libéraux du Portugal. Maintenant, le mouvement libéral poussait le roi à aller coiffer de son nom cette constitution.

Et le 7 mars, le décret est publié annonçant le départ de Jean VI pour Lisbonne et la nomination d'une régence à Rio de Janeiro. Le 26 avril, s'embarquait pour l'Europe la famille royale accompagnée de trois mille personnes. Le roi laisse à Rio son fils aîné comme prince régent et en le quittant, Jean VI se rend compte de l'ambiguïté de ce mouvement libéral.

Il prévoit déjà que la solidarité des libéraux de l'Ancien et du Nouveau Monde sera sans lendemain. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'avis qu'il donne à son fils le 24 avril: «Pedro, se o Brasil se separar, antes seja para ti, que me has de respeitar, do que para algum desses aventureiros»⁴². Car la constituante qui délibère à Lisbonne entend jeter les fondements d'une renaissance de la *nation portugaise*. Cette terminologie est significative. A Lisbonne, les députés ne parlent donc plus du royaume uni du Portugal et du Brésil. Leur intention est de refaire du Portugal une véritable métropole. Ils sont libéraux mais aussi colonisateurs. Peu à peu, la solidarité qui avait uni un temps les libéraux brésiliens et portugais va se rompre. Les créoles se vexeront des visées de reconquête professée par les Portugais. L'attitude toujours plus impérialiste des Cortes amènera l'opposition puis la scission. Et devant l'intransigeance d'une métropole devenue décidément trop orgueilleuse, le Brésil va se séparer. Intelligent, le prince régent Dom Pedro écouterá les libéraux créoles et optera pour le Brésil, et ainsi en criant le célèbre «*O fíco*», il conservera la dynastie des Bragances dans le Nouveau Monde. Il est intéressant de constater que, au départ, l'idéologie constitutionnelle pouvait unir les libéraux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Dès que le nationalisme s'imposa, le libéralisme des créoles et celui des Portugais prit une voie divergente.

Ce bouleversement politique allait mettre la colonie de Nova Friburgo dans une position critique. Chronologiquement, on a pu se rendre compte que la démarche des cinq députés coïncidait avec les événements révolutionnaires de Rio. De plus, le départ du roi aboutissait à l'abandon pur et simple de Nova Friburgo. Il ne faut pas oublier que Miranda avait démissionné de son poste d'inspecteur et suivi le roi au Portugal. Cette fin brutale du système de colo-

nisation dirigée signifiait aussi un autre abandon. Dès mars 1821, les subsides ne seront plus versés aux colons. Après l'échec de la première saison agricole, les bouleversements politiques mettaient fin à la seule ressource des colons : les subsides.

C. *La crise et ses témoins*

Entre la fin de la première saison agricole et le début de la nouvelle se situent les heures les plus sombres de la colonie. Autrement dit, entre mars et juin, c'est l'intervalle critique. On ne parle plus d'espoir ni d'essor à la Nouvelle-Fribourg, non, le problème est de vivre et de survivre. Et paradoxalement, les sources manquent pour analyser ces moments difficiles de la crise. Les Archives du Brésil se taisent sur cette période ; silence explicable puisque la Révolution politique a détruit l'appareil administratif et économique de la colonie. Miranda est parti ainsi que les ressources financières. La colonie est seule et abandonnée. Pour évoquer les difficultés de Nova Friburgo, trois témoignages seront utilisés. Premièrement, la parole sera donnée à deux colons, puis viendront les observations d'une personnalité étrangère à la colonisation brésilienne.

1. *Les colons parlent*

Le premier témoin s'appelle Pierre Bossinger, ancien habitant du canton d'Argovie. Dans sa lettre du 25 mars 1821, il avoue les difficultés de son adaptation à la vie brésilienne. Ce suisse alémanique a de la peine à comprendre la mentalité des Portugais. Il est gêné par la population noire. Il a non seulement de la peine à s'adapter aux hommes, mais aussi à la région et surtout au climat. Il souffre des changements brusques de température. Il dénonce la Nouvelle-Fribourg en ces termes : « Mancher hat da sein Glück gesucht aber, sein Grab gefunden »⁴³. L'amertume et le regret percent dans chaque ligne de son témoignage. Selon celui-ci, l'essentiel a été manqué. Les terres attribuées aux colons ne sont pas attirantes. Elles découragent les pionniers par la présence d'une forêt trop grande et trop vaste : « Es ist da aller Urwald ; nicht Tannen und Fichten, sondern die Holzarten sind härter als Eichen »⁴⁴. Tout est négatif au Nouveau Monde. Pour lui, le résultat de l'expérience migratoire est nulle. Et quand Bossinger pense au destin de cette colonie, il devient dramatique et précis : « Unsere Kolonie ist den heutigen Tag so schlecht behandelt worden, dass man glaubt, wir hätten den Fluch von Gott. Aber der Fluch von Allen fällt auf die zwei Menschen... »⁴⁵ Sans travail, ce colon vit d'accusation et de regrets. Ce témoignage personnel évoque peut-être l'état d'âme de la collectivité. Pour celle-ci, ce n'est plus le temps de l'espoir et de l'activité, c'est celui du désespoir et d'un présent inactif.

A en croire le Fribourgeois Schueller, en juin, la situation est toujours la même. Le 21, il parle de ses désillusions. Le bétail promis n'est arrivé qu'en partie, les semences n'ont pas fructifié, les subsides depuis quatre mois sont suspendus et pourtant les vivres sont si chers ! Sa plus grande déception n'est-elle pas contenue dans cette constatation : « Das Canta-Gallo-Thal ist wohl das schlechteste Land von ganz Brasilien »⁴⁶. Les hommes se sentent seuls et abandonnés.

Pour eux, Nova Friburgo n'a aucune raison d'être. Sans avenir, les colons revivent dans leur cœur et leur esprit un passé déjà trop tragique. C'est le moment le plus pénible de leur aventure, puisque leur existence est faite du bilan des souffrances inutiles.

2. *Le témoignage de Pierre Schmidtmeyer*

Les observations de Pierre Schmidtmeyer se révèlent utiles, puisqu'elles permettent de s'enquérir de la situation exacte de la colonie au début de juin 1821. Témoin neutre – ce n'est pas un habitant de la Nouvelle Fribourg – il va donner l'occasion d'analyser les dimensions de cette crise.

Généreux et curieux personnage que ce P. Schmidtmeyer! Son départ en Amérique du Sud rappelle étrangement celui de S.-N. Gachet quelques années plus tôt. Mais la comparaison s'arrête là. En effet, si la rencontre avec les Tropiques a fait de Gachet un homme d'affaires sans scrupule, elle aura rendu Schmidtmeyer philanthrope. Malheureusement, ce Suisse de l'étranger a été oublié; sa place est maigre dans nos dictionnaires historiques. Mais la petite brochure de l'historien chilien Gualterio Looser intitulée *Quien era el viajero Peter Schmidtmeyer* va le faire mieux connaître ⁴⁷.

Celui-ci naquit à Genève en 1772. Il est fils d'une famille bourgeoise; son père a été membre du Conseil des Deux-Cents. A l'époque de la Révolution, Schmidtmeyer se trouve à Londres. On le voit en relations, par exemple, avec le docteur Alexandre Marcet. En janvier 1820, il quitte la capitale anglaise pour l'Amérique latine. Il s'intéresse au Chili. C'est le premier voyageur européen à visiter ce pays après son indépendance. Le résultat de ce voyage, c'est une mine d'observations et de gravures consignées dans un ouvrage qui fait encore aujourd'hui l'admiration d'un Chaunu. Voilà pour le savant, mais le voyage de Schmidtmeyer a aussi un autre but.

A l'instar de Gachet, il a des projets d'émigration en tête. En 1821, il négocie avec le Chili l'installation de colonies agricoles suisses qui seraient formées de familles venant des cantons catholiques de la Confédération. Ainsi, Santiago du Chili entend les mêmes théories qu'en 1818 un Gruyérien débitait à la cour de Rio de Janeiro. O'Higgins, Directeur suprême de la nation chilienne, donne un appui enthousiaste. Le 9 mars, le Sénat donne son approbation; une loi sur l'émigration est votée. Et pourtant le départ des Suisses n'aura pas lieu. Laissons l'histoire chilienne s'étonner de ce projet mort-né... ⁴⁸ Car Schmidtmeyer renoncera à son idée de colonisation quand il aura vu les difficultés et les drames de la colonie de Nova Friburgo.

La première constatation de ce visiteur montre que la ville souffre de paralysie. Sa croissance est stoppée. Plus de chantiers ouverts. La construction de la route destinée à relier la colonie avec Rio de Janeiro est arrêtée. L'hôpital est inachevé, ce qui rend précaire la situation des hommes «car si un père de famille devient malade ou qu'un accident l'empêche de travailler le voilà sans ressources et dans un état pire que la mendicité» ⁴⁹. Les bâtiments culturels, eux aussi, n'ont pas dépassé le stade du projet. Les enfants continuent d'aller à l'école dans une salle de la maison d'inspection. L'instituteur Bardy

y pratique l'enseignement mutuel gratuitement car les parents ou le gouvernement ne payent pas. De plus, la présence d'un seul instituteur romand exclut de l'étude les enfants suisses alémaniques. Pour ce secteur de la vie publique, Schmidmeyer diagnostique la veille d'une chute. Cette situation décourage les parents en voyant que «l'avenir offre à leurs enfants un sort bien différent de celui qu'ils auraient trouvé dans leur propre pays»⁵⁰.

Deux fonctions essentielles de la ville, celle de la santé et de l'équipement, sont en crise. Et pourtant la cité regorge de monde. Les colons y sont plus nombreux que sur les fermes. Schmidmeyer en donne la raison : leur première expérience agricole a été mauvaise. Leur culture n'a pas réussi à cause du manque de chaleur et de trop nombreuses pertes de temps. Il affirme aussi que la politique a aggravé l'économie. Le Roi en partant au Portugal semble avoir abandonné le soutien essentiel qu'il apportait. Depuis mars, les colons n'ont plus touché leurs subsides. Comment vivent-ils sans autorité et sans argent? Voici le moyen que l'on pratique pour ne pas les exposer à la famine : «On vend des bons chaque semaine ou à peu près sur un grand magasin, lequel sur ces engagements, vend ce que les colons veulent acheter, dans l'espoir que le gouvernement fera payer les subsides arriérés»⁵¹. C'est l'application d'un dangereux expédient. On imagine que par ce procédé les prix sont surfaits et les poids aussi. L'endettement est là et augmente. Le colon se trouve emprisonné dans un système qui peut devenir catastrophique. Pour le briser, il lui faut de l'argent ou pouvoir vendre les produits de son travail. Et justement quelles sont les possibilités agricoles de Nova Friburgo?

Par sa situation géographique, Nova Friburgo lance à l'agriculture un défi qui semble insurmontable par certains côtés ; c'est le cas pour la culture des céréales ou des denrées coloniales. Si l'agriculture est difficile, cela provient tout d'abord de son climat. La Nouvelle Fribourg est humide et froide. Parfois la température descend en dessous de zéro : «Les nuits sont tellement froides qu'il y a des gelées blanches en automne et en hiver»⁵². Seuls des défrichements intensifs et continuels en clarifiant la forêt vont réchauffer l'atmosphère. En outre, les terres que l'on a distribuées aux colons sont de valeur inégale. Certaines sont franchement incultivables. Elles consistent en pentes et en sommets très escarpés. Comment remédier à la situation? Schmidmeyer préconise une avance vers l'Est. Enfin, si notre visiteur avoue que les terres de Nova Friburgo sont nourricières, c'est tout de même aux prix de grandes difficultés. Schmidmeyer pense que Nova Fribourg a des possibilités agricoles que les colons doivent exploiter. Mais quelle ténacité manifestent-ils? Il analyse le comportement des hommes qu'il divise en quatre groupes. Le premier groupe est constitué de colons courageux et tenaces. Ce sont de vrais agriculteurs, habitués déjà aux travaux des champs et qu'une mauvaise expérience ne décourage point. Pionniers malgré tout, en juin, ceux-ci sont sur leur terre et préparent la saison prochaine. Ils abattent les arbres, les brûlent et préparent le sol à la bêche. Schmidmeyer le déclare ainsi : «C'est sur les fermes que l'on trouve le travail et l'industrie qui caractérisent les Suisses. Là, des colons avec ou sans famille ont fait tout à la fois le travail de maître, de facteurs et de nègres»⁵³. Cependant cette situation ne doit pas faire illusion. Il s'agit

d'une minorité. Dans l'ensemble, la vie agricole est paralysée. Il y a beaucoup de colons oisifs, avoue l'observateur londonien.

Cette inactivité caractérise les émigrants qui sont venus au Brésil dans l'espoir que la colonie serait florissante. Ceux-ci ne pensaient pas être astreints aux travaux des champs. C'est le cas des artisans, des commerçants, des cabaretiers qui ont profité de la conjoncture excellente du début lorsque la colonie vivait de subsides gouvernementaux. Mais maintenant, dit Schmidtmeyer «ces individus... n'ont plus ni argent ni affaires et n'ont pas encore pris de résolutions pour se procurer d'autres occupations»⁵⁴. Pour eux, c'est l'heure d'un choix: ils doivent se décider à devenir paysans ou s'en aller. Et si l'on se rappelle l'importance du milieu artisanal au départ de Suisse, on imagine la gravité du problème.

Mais cette reconversion professionnelle, ils pourront peut-être l'effectuer avec une certaine aisance, puisqu'ils sont déjà familiarisés avec la vie rurale. Plus pénible sera la situation des citadins qui devront retourner à la terre. On pense aux militaires, aux notaires et aux médecins qui étaient partis au Brésil dans l'espoir de devenir propriétaires terriens en ayant une main-d'œuvre d'esclaves. N'est-ce pas ce groupe que vise Schmidtmeyer, en parlant de ceux «qui ne sont point faits pour abattre de gros bois... mais qui ont quelques ressources...»⁵⁵?

Pour une quatrième catégorie le problème est beaucoup plus difficile. Comment vont-ils travailler à la houe et à la hache ces veuves et ces orphelins? L'évolution démographique est responsable: «Un grand nombre d'hommes étant morts, il s'y trouve une quantité de veuves et d'enfants qui n'ont rien à faire, parce que l'établissement étant plus ou moins dans la misère, il n'y a à leur égard que l'objet le plus essentiel qui ait pu être rempli, celui de les faire vivre»⁵⁶. C'est cette classe qui va éveiller les sentiments philanthropiques de Schmidtmeyer. Il estime qu'il faut sauvegarder les droits des orphelins, droits qu'ils ont acquis par leurs parents disparus et aussi veiller à ce qu'ils aient une éducation convenable. Il faut absolument qu'une institution s'occupe de ces abandonnés, sinon leur avenir au Brésil est pire que l'esclavage, avec cette différence que les esclaves étant des propriétés, il en résulte de la part de leurs maîtres un intérêt à en prendre soin, que les enfants suisses pourraient souvent ne pas inspirer.

C'est la situation de ces enfants qui sera à l'origine d'un mouvement philanthropique qui gagnera Rio de Janeiro et Londres, s'étendra en Suisse et en Europe et qui aura comme but principal de sauver cette colonie en déroute.

DES SOLUTIONS APPARAISSENT

*A. Comment la colonie ne connut point un abandon total**1. Fondation de la Société Philanthropique de Rio de Janeiro*

Tous ces témoignages parvenus en Suisse jettent un premier cri d'alarme. Il suffit pour s'en convaincre de lire des journaux de l'époque. Cependant jamais l'opinion helvétique ne manifesterait le désir d'en savoir davantage et aucun gouvernement cantonal ne se souciera d'approfondir les allégations des émigrés.

Ce ne seront point les lettres des colons qui feront bouger la Suisse. Tout partira des milieux helvétiques de la capitale brésilienne. Ceux-ci, avertis de la situation qui règne chez leurs compatriotes de la Nouvelle-Fribourg, décident de les aider. Ils se réunissent le 31 mai 1821. Leurs intentions sont nobles. Ils veulent combler l'abandon des autorités brésiliennes par une philanthropie confédérale. Ils montrent la qualité de leur idéal en signant ce procès-verbal :

«Les soussignés, voyant avec peine et prenant en considération l'état malheureux où se trouve une grande partie des colons suisses établis dans le Brésil, et principalement dans l'endroit appelé Nouvelle-Fribourg, par le peu de ressources que peut avoir par elle-même une colonie naissante à laquelle les secours qu'accorde le gouvernement de ce pays ne peuvent être généraux, voyant nous-mêmes et apprenant qu'un grand nombre de familles sont réduites à la plus grande indigence et que leurs enfants ne peuvent recevoir aucune éducation, sommes convenus de nous réunir pour former une Société Philanthropique, dans le but de chercher à soulager les misères et d'encourager l'industrie et les bonnes mœurs des colons suisses qui se trouvent maintenant avoir besoin d'appui et de secours; de procurer l'éducation convenable des enfants et d'appliquer ces moyens s'ils nous sont donnés, d'une manière juste et efficace; et nous prenons ici l'engagement de faire réciproquement tous nos efforts pour atteindre et accomplir le but mentionné ci-dessus que nous nous proposons»¹.

Ce long texte est un pacte fondamental, l'acte de naissance d'une personne morale. La Société Philanthropique Suisse de Rio de Janeiro était fondée. 17 articles réglementent cette association. En voici la physionomie. Dans le pacte de fondation, les philanthropes de Rio manifestent leurs buts qui restent

cependant bien vagues. Il y a différentes manières d'envisager une forme de secours. On pourrait très bien récolter de l'argent pour favoriser le retour des colons dans la mère-patrie. C'est ce que comprend la *Gazette de Lausanne* en annonçant la nouvelle de la formation de ce comité². Mais ce n'est pas le cas. Les statuts 2 et 3 définissent les desseins de cette société. Il ne s'agit point de favoriser le retour en Suisse. Bien au contraire, il faut continuer l'œuvre de Jean VI. C'est toute la signification de ce paragraphe: «Considérant que le but que le Gouvernement du Brésil s'est proposé dans l'établissement de la colonie dont il est question a été principalement l'agriculture, et regardant cette branche comme une des plus grandes richesses d'un pays lorsqu'elle est bien conduite, la société conservera les mêmes vues³...» Ces marchands établis à Rio de Janeiro se révèlent tout à fait physiocrates. Pas de secours aux colons désireux de s'en retourner ou désireux d'abandonner la colonie! Les fondateurs croient aux possibilités agricoles de Nova Friburgo et ils veulent, en somme, continuer et prendre la relève de Jean VI.

Mais leur programme d'assistance comporte un plan d'urgence. Les premiers fonds seront attribués aux veuves, orphelins et orphelines que le défaut de soutien entraînerait «dans la plus affreuse misère»⁴. De même il est prévu de continuer l'œuvre éducatrice, conformément à l'enseignement déjà établi.

Quelles personnes vont faire marcher le système? Comment est formé le comité? Le président vient de Genève. Il se nomme Jean Antoine Terisse. Par contre le vice-président n'est pas Suisse, il s'appelle Wilhelm von Theremin, de Berlin. Deux membres fonctionnent comme secrétaires: Abraham Köhly de Bienne et Auguste Tavel de Payerne. Même prudence pour les trésoriers. Ils sont aussi au nombre de deux. Il s'agit de Riedy de Bâle et Wegelin de St-Gall. La composition de ce comité montre, par sa bigarrure cantonale, la manifestation d'un esprit national. A cette époque, le Suisse de l'étranger franchit beaucoup plus vite les barrières cantonales que celui resté dans la mère-patrie. La présence d'un Berlinois, lequel deviendra Consul Général de Prusse, est significative du comportement des Suisses en Amérique Latine pendant tout le XIX^e siècle. On collabore avec les Allemands, on se rapproche d'eux moins pour des raisons linguistiques que pour des raisons religieuses.

La prudence caractérisée par le dédoublement des postes se manifeste aussi dans le système administratif choisi. Chaque bulletin de distribution de secours pour être valable devra être signé par toute la hiérarchie. Le nombre des assemblées prévues montre également le souci d'une bonne gestion. Il est décidé que le premier jour ouvrable de chaque mois sera jour de réunion. Les trésoriers devront y rendre compte de l'argent reçu et de l'état des finances et les secrétaires indiqueront les secours donnés et l'état de la colonie.

Vu la lenteur des communications et pour donner des secours adéquats, la société de Rio, le jour de sa fondation, décide d'établir une branche succursale à la Nouvelle Fribourg. Elle laisse aux colons eux-mêmes le soin d'élire les membres qui ne semblent pas pouvoir se décider. Le 9 juin, 18 de ceux-ci adressent une lettre à Rio de Janeiro demandant de faire les nominations. Finalement, Rio nomme pour sa branche cadette, président: l'abbé Joye; vice-président: Quévremont; premier secrétaire: Charles de Sinner de Berne;

deuxième secrétaire: Alexis Thorin de Fribourg; premier trésorier: le colonel Schmid, Soleure, et le deuxième: Bazet, docteur en médecine ⁵.

2. *Le relais londonien*

Pour parvenir au but fixé, la société doit avoir de l'argent. Avant de distribuer des secours pécuniaires à Nova Friburgo l'abandonnée, il lui faut des fonds. Et on imagine facilement que le milieu suisse de Rio n'est pas en état d'en fournir beaucoup. Faible en nombre et composé d'immigrants fraîchement débarqués, il n'est pas en mesure de financer une opération d'aussi grande envergure. A défaut de capitaux, dont les Suisses de Rio ont besoin pour développer leur propre entreprise, ceux-ci mettent au service de leurs compatriotes leur personne et leur intelligence. Pour se procurer le nerf de cette opération de secours, ils vont utiliser le système d'alarme et d'entraide que la mère-patrie pratique lors d'une catastrophe nationale. Ce sont tous les Suisses de l'Helvétie et de l'Europe qui doivent financer. Ainsi que le précise l'article premier de cette association: «Il sera fait une souscription volontaire parmi les Suisses établis dans le Brésil et nos compatriotes d'Europe, dont le produit sera entièrement affecté au but que nous nous proposons» ⁶. Cette participation nationale est la condition sine qua non de cette entreprise de sauvegarde de Nova Friburgo. Mais l'éloignement géographique est une difficulté. Comment la surmonter? Les membres fondateurs décident d'établir un centre collecteur à Londres. Et ils nomment Pierre Schmidtmeyer correspondant et collaborateur à Londres ⁷.

Dès son retour en Angleterre, P. Schmidtmeyer commence la mission qu'il avait acceptée à Rio de Janeiro. Il renseigne, le jeudi 20 septembre, un groupe de ses compatriotes sur la situation lamentable de la colonie de la Nouvelle Fribourg et il fait part de la fondation de la société de Rio. Ce jour-là, les Suisses résidant dans la capitale anglaise sont aussi saisis par la philanthropie, puisqu'ils décident à l'unanimité: «That the situation of the infortunate and industrious members of that Colony calls forth feeling of the most lively sympathy» ⁸.

Le jeudi 27, on va donner une suite à ce premier mouvement. Jean Doxat préside au restaurant «City of London» une assemblée importante. On y lit un rapport qui souligne l'importance vitale du système de secours que l'on a prévu à Rio de Janeiro pour sauver la colonie de la ruine et les colons d'un désespoir certain. Un comité de bienfaisance est mis sur pied dont voici la composition:

Présidence: A. D. 1. Agassiz.
Trésorier: Maison Doxat et Co.
Membres: James Cazenove
Jean Macheret
James Perrin
John Prévost
Vincent Rivaz

François Rougemont, Rev. Alexandre Stercki.
Secrétaire honoraire: Pierre Schmidtmeyer

Puis l'assemblée adopte son plan d'action : « That the Committee be requested to make known in Switzerland, at Paris, and in other parts of the continent, the result of the day's meeting, and invite the Swiss and benevolent persons in general to conour in this charitable subscription »⁹. Et sans perdre de temps, elle recueille parmi ses membres des promesses de dons. La grande souscription est lancée.

Il va sans dire que ce mouvement ne sera pas vu d'un bon œil par le gouvernement portugais. La première réaction vient d'Hippolyte da Costa. En rapportant dans son journal les événements de Londres, il manifeste la crainte que ceux-ci ne touchent au « crédit et à l'honneur du nom portugais »¹⁰.

Même susceptibilité froissée chez le diplomate du Portugal à Paris. Le 1^{er} novembre 1821, Tschan écrit au Vorort que le Chevalier Garneiro, chargé d'affaires du Portugal à Paris se plaint de ce qu'il a lu dans les journaux anglais¹¹. Mais aucune manœuvre venant des autorités portugaises ne va empêcher, au début du moins, la réalisation de la souscription sur le plan suisse et européen.

3. Les collectes en Suisse et à l'étranger

En Suisse, le premier canton à réagir sera Fribourg. Le 29 septembre, le comité de Londres lui envoie un rapport sur la situation malheureuse de Nova Friburgo. Pour s'éclairer, le gouvernement transmet le dossier au Conseil de Police. Il lui demande de l'étudier et de voir ce que les circonstances exigent que le gouvernement fasse en faveur des ressortissants de ce canton qui font partie de la colonie. On se rappelle que le Conseil de Police et surtout son directeur, le Conseiller d'Etat de Schaller, avait été le principal organisateur de l'émigration fribourgeoise. C'est donc lui qui logiquement est le plus au courant.

Dans un volumineux rapport, ce dernier donne son avis. Il est intéressant de voir, au moins dans les grandes lignes, les idées de Schaller sur cette affaire. Il rappelle tout d'abord que la formation d'une colonie suisse au Brésil a été entreprise sous les auspices les plus favorables qui aient peut-être jamais présidé à un établissement agricole. Mais, dès que l'émigration se mit en route, il y eut des obstacles et des revers qui ont trompé tous les calculs de la prudence humaine. Ces événements fâcheux ont été le retard de Soleure et de Bâle, le long séjour en Hollande, l'entassement démesuré sur les bateaux durant la traversée de l'Atlantique. Tout cela a été la première et la principale source de la détresse actuelle des colons. Laissons-lui la parole : « C'est à ces causes que sont dues les maladies, la mortalité, l'épuisement des ressources pécuniaires et les maux sans nombre dont toutes les lettres ont fait le tableau le plus affligeant. C'est à ces causes encore qu'il faut attribuer la perte de plus d'un quart des colons et l'abandon dans lequel se trouvent les nombreux orphelins qui d'après le rapport de M. Schmidtmeier forment aujourd'hui le fardeau le plus onéreux de la colonie. Ces désastres ne sont pas l'effet du hasard. On ne peut en accuser ni les colons, ni les éléments. Le gouvernement du Brésil paraît également être irréprochable à cet égard, puisqu'il a pourvu de la manière la plus généreuse aux frais de transport et à la subsistance des

colons. Le seul reproche que l'on puisse lui faire est celui d'avoir donné ce transport et ces subsistances à *entreprise* et d'avoir laissé ignorer cette circonstance aux gouvernements de la Suisse, qui certes n'eussent pas donné les mains ou eussent pris au besoin toutes les mesures propres à prévenir l'abus. Ce sont donc les entrepreneurs et directeurs de ces transports et subsistances qui paraissent être les vrais seuls coupables»¹².

Après ce réquisitoire, Schaller propose au gouvernement d'adopter les cinq points suivants, par lesquels Fribourg va tenter de trouver en plus de la solution londonienne, une solution originale :

1. il sera fait part de ces rapports au Directoire Fédéral, en lui exposant l'urgente nécessité de l'établissement d'un consul suisse à Rio de Janeiro.
2. on donnera pareillement connaissance de la situation fâcheuse de la colonie suisse aux gouvernements des cantons qui ont pris part à cette colonie avec prière d'appuyer la demande qu'on fait au Directoire.
3. des secours effectifs seront donnés aux malheureux colons tant au moyen d'une subvention directe de la part du gouvernement que par le produit d'un appel qui sera fait à la bienfaisance des particuliers.

Pour le premier point, une proposition sera faite au Grand Conseil dans sa prochaine séance et pour le second le Conseil de Police y réfléchira et fera son rapport sur les moyens les plus propres à rendre cet appel efficace à la commisération publique.

4. il sera fait part de cette détermination aux Etats qui ont pris part à la colonie en les engageant à réunir leurs secours à ceux que fournira le canton de Fribourg.
5. ces résolutions seront communiquées au comité philanthropique à Londres en lui exprimant les sentiments de reconnaissance qui inspirent la conduite généreuse des membres qui composent cette société et en les priant de transmettre les rapports ultérieurs qui leur parviendront.

Dans sa séance du 19 novembre 1821, le Conseil d'Etat fait siennes ces propositions¹³. Inutile d'exposer ici toutes les démarches du gouvernement à l'extérieur. Il demandera et au Directoire Fédéral et aux cantons participant à l'émigration leur appui pour l'érection d'un consulat. Fribourg proposera même une conférence entre les différents gouvernements¹⁴. Sur le plan intérieur, il s'alignera donc sur le comité de Londres. Le 20 décembre, il décide d'entreprendre une collecte de maison en maison. Il établit un arrêté qui devra être lu en chaire par les curés le dimanche 30 décembre, qui souligne succinctement l'état malheureux des colons suisses émigrés au Brésil¹⁵. Et le dimanche 30 décembre, une somme de 2888 fr 2 bz 5 rap. a été ramassée dans les diverses maisons du canton¹⁶.

Le 16 janvier, le Grand Conseil vote une contribution financière de 2000 fr; finalement, après vérification, le canton de Fribourg pourra envoyer 4910 fr au comité de Londres¹⁷.

Si Fribourg demandait aux gouvernements cantonaux d'appuyer l'œuvre de bienfaisance du Comité de Londres, de son côté, Londres alertait les cantons.

C'est ainsi que le 19 octobre 1821, P. Schmidtmeyer adressait la lettre suivante à une personnalité lucernoise. Nous la publions intégralement, puisque c'est l'unique document manuscrit de Schmidtmeyer qui soit conservé en Suisse au sujet de cette affaire.

«Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la relation imprimée de ce qui s'est passé à deux assemblées de Suisses et autres personnes bienfaitantes de cette capitale les 20 et 27 du mois passé, en conséquence des documents rapportés dernièrement de Rio de Janeiro relatifs à l'état désastreux de la colonie suisse au Brésil et la liste des souscriptions qui ont eu lieu jusqu'à présent en faveur des infortunés colons. Le comité nommé ici pour diriger l'application des fonds que pourront produire ces souscriptions, en me chargeant de vous faire ces communications, Monsieur, espère que s'agissant d'un objet aussi intéressant pour toute la Suisse et d'un acte de bienfaisance tellement nécessaire qu'il serait difficile d'en trouver dans les annales des vicissitudes humaines dont les résultats puissent devenir aussi étendus et importants, le comité, dis-je, espère que vous permettrez et approuverez le choix qu'il a fait en s'adressant à vous Monsieur et en vous proposant de faire ouvrir une souscription dans votre canton en faveur des malheureux colons et afin que des secours efficaces puissent être donnés surtout aux veuves et aux enfants isolés qui sont déjà nombreux et auxquels le manque de surveillance et d'éducation déjà très funeste le deviendra tous les jours plus dans le nouveau pays qu'ils habitent.

Le comité étant appelé à correspondre avec ceux de Rio de Janeiro et de la Nouvelle Fribourg se chargera avec plaisir des secours que l'on pourrait lui désirer transmettre par son entremise, pour les réunir aux souscriptions qui seront faites dans ce pays-ci et en diriger l'application de la même manière.

Dans le cas où il serait jugé convenable d'envoyer ici le montant des souscriptions et secours charitables obtenus chez vous, le Comité désirerait avoir autant que possible et si cela ne vous donne pas trop de peine la liste des souscrivants afin de la transmettre au Brésil ce qui ajouterait de l'intérêt à ces dons bienfaitants.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

P. Schmidtmeyer, secrétaire honoraire.

P. S. Les mêmes communications qu'à vous, Monsieur, seront adressées à tous les cantons suisses, ainsi qu'aux principales villes d'Europe. S'il y a lieu d'espérer que les actes de bienfaisance qui en résulteront, non seulement sortiront nos pauvres compatriotes de leur détresse et de leur affliction, mais aussi pourront les conduire à la prospérité ce qui laissera sur ceux qui donnent comme sur ceux qui reçoivent la jouissance d'impressions qui ne s'effaceront jamais»¹⁸.

Comme Fribourg, Lucerne décide une collecte générale. Le 11 janvier, le Conseil d'Etat ordonne que la quête du dimanche 29 janvier soit réservée à la colonie suisse¹⁹. En chaire, ce jour-là, les curés parlent de la Nouvelle Fribourg. L'histoire a conservé une de ces homélies. C'est celle de Thaddäus

Müller, prêtre qui dessert la paroisse de la ville de Lucerne, lequel sait toucher le cœur de ses paroissiens par de saisissantes comparaisons bibliques: «Väter starben seither weg von ihren Kindern, Gatten von ihren Gattinen, und die trostlosen, ihrer Stützen beraubten Übergebliebenen, haben dort im der allgemeinen Hilflosigkeit keine allgemeine Hilfsanstalten, wie sie in Vaterlande hätten, und sehnen sich, wie Agar in der Wüste Bersabee nach Abrahams Hütten, nach den Hütten des Schweizerlandes; wie Noemi nach den gesegneten Fluren Bethlehems, nach den fruchtbaren Auen der Heimath; wie die Kinder Israels nach der Burg Zion, nach den Schweizerbergen, welche eine hohe und feste Burg Gottes sind»²⁰.

Le 30 avril 1822, Lucerne rédige des billets à ordre pour le comité de Londres. Le résultat de la collecte a produit en comptant la contribution de la caisse de l'Etat un montant de 2972 fr²¹. Les autres cantons qui avaient fourni des émigrants suivent l'exemple lucernois. Berne, Soleure, Schwyz organisent des journées de quête officielle tandis que l'Argovie, le Valais et Vaud s'en remettent à la bienfaisance privée²².

C'est par le truchement des Légations ou des Consulats que la souscription a été lancée parmi les Suisses de l'étranger. Le 10 décembre, ceux de Paris quêtent pour les Brésiliens. Le 15 janvier la collecte a lieu dans les villes de Rome, de Naples, Palerme et Messine²³. En attendant d'envoyer le montant recueilli dans la ville éternelle, notre Consul écrit au Vorort cette bonne nouvelle:

«En attendant Monsieur le Chancelier, j'ai la satisfaction inexprimable de vous annoncer que Sa Sainteté vient de coopérer généreusement et de la manière la plus efficace à cette œuvre charitable. Elle a daigné me faire signifier en date du 13 courant par l'organe de S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat que touchée des circonstances pénibles qui oppriment la colonie des Suisses catholiques établis au Brésil, dont je lui ai tracé le tableau, et malgré les charges immenses qui pèsent sur son trésor, elle a fait parvenir à nos compatriotes nécessiteux un secours de 4000 livres donnant ordre à son nonce à Lisbonne qui est en relation directe avec le Brésil d'y faire exécuter sa volonté»²⁴.

On connaît le montant de la souscription par un rapport du consulat de Londres de 1828. La souscription ouverte pour les Suisses du Brésil a été de L. 3 675 11.1 sterling²⁵.

4. La reprise en main par le Brésil

Parallèlement à l'opération de secours tentée par les Suisses, le Brésil restaure et améliore le système administratif de Nova Friburgo tombé lors des événements révolutionnaires. En effet, le 29 août, le Prince régent prend des mesures pour assurer la prospérité et le succès de la colonie. En outre, il est décidé de donner des subsides aux colons et surtout il autorise maintenant les Suisses à quitter la Nouvelle Fribourg. Il donne la promesse formelle à ceux-là qu'ils recevront gratuitement de nouvelles terres soit dans le district de la Nouvelle Fribourg, soit dans ceux environnants²⁶. Puis le 1^{er} septembre, il nomme un nouveau directeur João Vieira de Carvalho qui a des pouvoirs plus grands que son prédécesseur; en tout cas, il reste indépendant de Miranda²⁷.

En apprenant toutes ces nouvelles, les colons ont l'impression qu'une page malheureuse est définitivement tournée. Joye exulte. C'est la fin du despotisme, de l'arbitrage. Il déclare même que «le règne des oppresseurs est terminé»²⁸. Le jour même où le nouveau directeur s'installe à la Nouvelle Fribourg, les prix baissent d'une façon étonnante; par exemple, la farine se paie 50 fois moins cher²⁹. Ce simple fait montre que la première direction coloniale a commis des fautes graves qu'il conviendrait un jour d'élucider complètement.

B. *Après la tourmente, la vie de ceux qui restent*

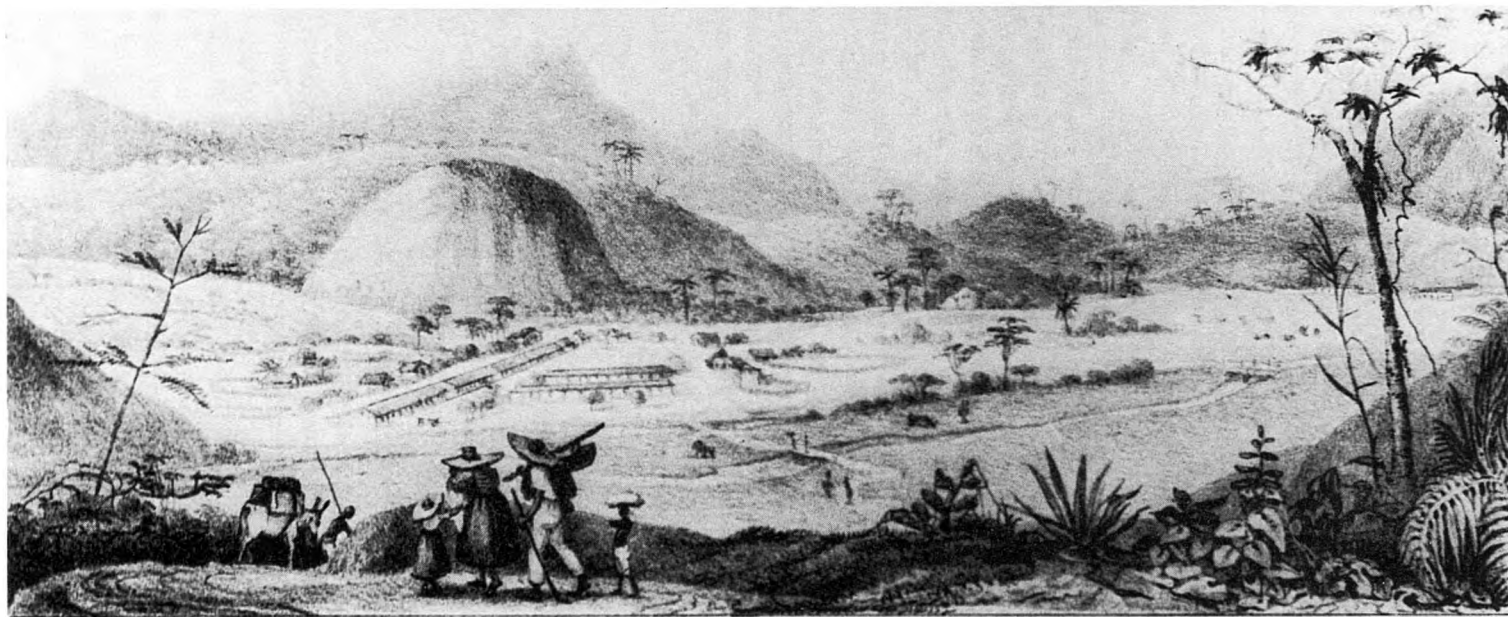
1. *La pénible conquête d'un sort tolérable*

Les événements politiques puis l'échec de la première saison agricole ont failli provoquer la ruine totale de la colonie. Mais, dès la fin de 1821, la reprise en main par le Brésil et plus tard l'assistance donnée par la Société philanthropique suisse de Rio, provoquent un climat favorable. Ce soutien tant moral que financier va donner courage aux colons qui s'adonneront avec plus de rendement aux travaux de la terre. La colonisation suisse maintenant démarre, certes à «bien petits pas», selon le jugement de son curé. Car, la misère est là qui empêche une mise en œuvre générale; bien des éléments restent passifs.

Néanmoins, il est possible de dresser un bilan de la deuxième saison agricole, bilan établi en mars 1822 par deux membres de la Société philanthropique de Rio de Janeiro.

Les numéros visités par Theremin et Riedy présentent «un état de prospérité naissante»³⁰. Il faut comprendre par ces termes que les récoltes semblent suffisantes pour nourrir les colons. Partout des plantations de maïs et de haricots sont prêtes à être cueillies. Les hommes ont construit sur leur fazenda des maisons solides qui ne ressemblent plus aux premières huttes qui les abritaient à peine de la pluie et du froid de la nuit. Ce bilan général et positif est étayé par des exemples précis. On sait que le premier numéro, proche du troisième quartier de la ville est remarquable «d'industrie naissante»³¹. C'est le maître meunier, Jacques Vuichard de Semsales, qui le met en valeur. Ordonné et actif, ce colon loue le moulin du roi, cultive du maïs qui produira au moins du 200 pour un; il possède d'abondants légumes et commence la culture du trèfle et de la luzerne. Il est aussi en train de monter une scierie. Mais celui qui se distingue le plus, est le nommé Jacques-Martin Péclat de Châtonnaye qui travaille le lot 17. Il s'est construit une grande maison de bois et cultive avec succès toutes les graminées d'Europe. Il acquiert ainsi «des connaissances qui seront fort utiles» par la suite pour toute la colonie³².

En décembre 1822, cette tendance positive se continue. D'autres observateurs de Rio déclarent maintenant que les colons, tenaces et laborieux, sont désormais à l'abri de la misère. Certains même sont déjà à l'aise: ils ont pu vendre le surplus de leur récolte précédente. Aux cultures vivrières, s'ajoutent maintenant celles d'une agriculture qui peut devenir lucrative. Des colons tentent de réaliser leur premier objectif; ils reprennent leurs modes agricoles helvé-



Colonie suisse de Fribourg (Litho de J.-B. Debret vers 1826)

Note explicative page 304



tiques. Les Fribourgeois font de l'élevage et du fromage, les Vaudois, de la vigne.

La famille Jean Vial de Saint-Martin possède de grands pâturages «où paissent de belles vaches»³³. Cet éleveur a reçu pour son bétail le double du prix normal. La famille suivante fait preuve de courage. La veuve Marianne Overney et ses enfants de Saint-Sylvester ont quelques vaches, une belle plantation de maïs, et ceci malgré «une longue maladie de la mère»³⁴. La synthèse de cette nouvelle activité est donnée par les Rime de Charmey. Ils élèvent vingt vaches, des porcs en quantité; ils ont suffisamment de prairies artificielles pour garder la nuit les bêtes à l'étable. En Gruyériens, ils se livrent à la fabrication du fromage maigre. Ils se sont associés au sieur Alexandre Burnier, Vaudois d'origine, qui a défriché un morceau de terre pouvant contenir plus de 10 000 pieds de vigne. Il sera récompensé par les autorités brésiliennes pour avoir donné le premier le vin du Morro-Queimado³⁵.

En 1824, la situation se maintient. Selon Quévremont, les Suisses du Nouveau Monde ont l'intention de poursuivre dans «la multiplication des bestiaux»³⁶. Ils réclament de meilleures routes; ils envisagent de financer leur entreprise en faisant venir les capitaux laissés en Suisse. Certains possèdent maintenant des esclaves. L'histoire ne se passe plus en ville mais sur leurs numéros. Ils ont définitivement quitté la cité et s'établissent dans leur domaine. Et trait significatif de cette implantation, c'est que les morts sont enterrés à la fazenda Stucki, au cimetière numéro 46 ou 61 des terres coloniales. En mai 1824, l'arrivée d'un contingent de 343 Allemands apporte un regain d'émulation³⁷. Ainsi, on peut dire avec le doyen Morel qu'à cette époque une partie des colons connaît une situation «tolérable»³⁸. Mais il ne faut pas oublier les défavorisés. C'est le cas des vieillards, des veuves chargées d'enfants pour qui les travaux des champs sont une tâche trop lourde. Ceux-ci restent à la Nouvelle Fribourg en vivant des subsides ou de l'aide de la Société philanthropique.

2. L'assistance de la Société Philanthropique a échoué

Dans quelles mesures les collectes recueillies parmi les Suisses d'Europe ont-elles été employées pour secourir les colons? On doit distinguer trois moments dans cette phase d'assistance publique.

a) La distribution des premiers secours

Les fonds venus de Suisse et d'Europe sont acheminés sur Londres qui les thésaurise. Rio est le centre des décisions, tandis que le sous-comité de la Nouvelle Fribourg est en général le distributeur. Tel est le système de cette opération de secours.

C'est ainsi que le 31 juillet, le comité de Rio fait parvenir 350 livres de blé blanc du Chili ainsi que des instructions sur la culture de cette céréale, du trèfle et de la luzerne. Et de juillet à décembre, le premier dimanche de chaque mois, l'abbé Joye et le docteur Bazet organisent la distribution d'objets de première nécessité: des toiles pour confectionner des vestes et des chemises, des pantalons, des ciseaux, du fil, etc³⁹. Ce qui montre que les bagages des

colons ont été abimés autant que les hommes pendant la traversée. Le 17 mars 1822, la société de Rio de Janeiro envoie sur place deux de ses membres. Le 20 mars, Theremin, vice-président et Riedy l'un des trésoriers sont à la Nouvelle-Fribourg. Leur visite est avant tout d'information.

Néanmoins, les deux philanthropes de Rio allouent des secours financiers à 12 personnes, pour la plupart suisses-alémaniques. Le détail a son importance! La femme de F. Meyer reçoit 4 \$ 000 reis parce que sa petite fille a un bras cassé; Joseph Buttler touche aussi 4 \$ 000 reis pour aider sa femme à se relever de ses couches. Thorin, sous le regard des commissaires de Rio, distribue des pommes de terres à 16 colons nécessiteux. A Martin Péclat ainsi qu'à quatre de ses compatriotes, il donne des graines potagères et céréalières. Les deux membres de la société de Rio établissent une liste d'objets réclamés par les colons; beaucoup d'habits et des outils⁴⁰. Puis ils promettent d'accorder une somme de 100 \$ 000 reis à quelques vieillards et veuves «que l'approche de la mauvaise saison peut réduire à la dernière misère»⁴¹. Ainsi, ils s'en vont avec plus de promesses que de secours effectifs. Mais c'est normal, puisque le montant de la souscription n'est pas encore connu au Brésil.

Le 26 novembre 1822, Cruchaud et Theremin procèdent à la remise de 4 moulins qui seront placés sur les terres coloniales. Ils confient une scie à Anklin et une autre à Perroud. Ensuite vient la distribution des habits et des outils promis en mars. 870 personnes sont secourues⁴². Les commissaires concluent leur rapport en disant qu'il n'existe entre les colons «aucun esprit public, l'égoïsme est le sentiment qui paraît prédominer chez la plupart»⁴³. A croire qu'ils sont déçus et que leur visite à la colonie a été bien mouvementée. En effet, elle le fut. Les colons ont manifesté; le bruit a circulé que le comité de Rio ne faisait des distributions d'habits que pour masquer le détournement des fonds qu'il recevait de Suisse. Deux Fribourgeois Thorin et Tinguely et le Soleurois Schmid exigent des commissaires une distribution immédiate de l'argent reçu au prorata du nombre de personnes par famille. Scandalisés, Cruchaud et Theremin déclarent que les colons «ont perdu tout sentiment de l'honneur et de la dignité»⁴⁴. C'est vite dit. Une partie des colons connaissaient le montant de la collecte, ils parlaient d'une somme de 100 000 fr. Ils ne comprenaient pas les raisons d'une distribution au compte goutte, alors que leurs besoins étaient si grands.

b) Le grand projet philanthropique

Mais la Société philanthropique suisse de Rio de Janeiro ne détournait pas les fonds de la souscription. D'ailleurs, elle ne les possédait pas; c'est à Londres qu'ils se trouvaient.

On se souvient qu'elle avait établi un plan d'urgence pour l'action de secours. Elle voulait sauver «de la plus affreuse misère» les orphelins. Elle mettra quatre ans à réaliser en vain ce projet qui finira par avorter.

La visite de Theremin et de Riedy en mars 1822 avait pour but de recenser le nombre exact des enfants sans père ou sans parents du tout. Ils en dénombrent 298, soit le 35 % de la population infantine⁴⁵. Ils en dressent minutieusement la liste. Ceux-ci vivent pour le moment chez des colons ou bien chez des

fazendeiros brésiliens où certains sont traités «comme des esclaves noirs»⁴⁶. C'est alors que les philanthropes de Rio de Janeiro, conçoivent le projet généreux de construire un asile pour les veuves et les orphelins. Ils choisissent l'endroit. Il s'agit de la fazenda S. José (aujourd'hui S. José de Ribeirão) distante d'une dizaine de km de la ville de Nova Friburgo. Ils envisagent d'y établir les écoles de toute la colonie où, sous la surveillance de l'abbé Joye, on continuerait de pratiquer l'enseignement mutuel. Mais ce domaine appartient aux biens de la couronne. Le comité de Rio doit avoir l'assentiment des autorités brésiliennes.

Le 3 juin 1822, le comité philanthropique adresse une requête au prince régent. Dans ce document, il lui demande de concéder la ferme dite S. Jozé pour établir un orphelinat rural. Mais, à ce moment-là, D. Pedro s'occupe d'autres problèmes. Le Brésil prépare son indépendance, laquelle a lieu le 7 septembre. En octobre et novembre 1822, le comité de Rio relance les ministères. Puis le 16 décembre un décret paraît, par lequel l'empereur cède cette propriété à la Société philanthropique. Cette donation est renouvelée le 15 février 1823. Le 19 avril 1823, le ministre Jozé Bonifacio de Andrade e Silva communique au comité que la remise de cette fazenda sera faite aux commissaires nommés par la société. Cependant il fait une réserve: les pâturages resteront en possession de l'empire. Le 31 avril, la Société fait part de son étonnement. Ils avouent que «les *pastos* (pâturages) faisant une bonne moitié du domaine concédé in totum, sont nécessaires à l'établissement»⁴⁷. Le 28 août et le 31 octobre de la même année, le comité renouvelle sa demande. Mais en vain. Finalement le 8 avril 1824, il adresse une longue protestation à l'Impératrice et le 13 février 1826, il annonce à Londres qu'il considère l'affaire comme perdue».

Les contemporains se sont dit avoir été les victimes de l'intrigue. C'est probablement vrai. On constate facilement que le refus brésilien correspond à la remontée en grâce et en pouvoir de Mgr Miranda. Il est fort possible que celui-ci en fut l'auteur. Néanmoins, il faut tenir compte d'autres facteurs pour expliquer le refus brésilien. Le premier est d'ordre économique. En 1824, la situation de la colonie a évolué. En 1822, le projet des Suisses d'établir un orphelinat avait sa raison d'être mais en 1824 il n'en est plus de même. Selon Quévremont, il n'y a plus que 20 nécessiteux à la Nouvelle Fribourg⁴⁸. Et le deuxième élément relève de l'évolution psychologique du Brésilien. Le Brésil devenu totalement indépendant, ne voit plus d'un œil favorable ce qui vient d'Europe. Il se montre susceptible, un peu xénophobe. C'est le raisonnement que tient le directeur par intérim de la Colonie au Tribunal du Desembargo à propos de cette fondation. Cela ne lui convient pas de voir «une société assujettie aux ordres étrangers» s'établir en plein cœur de la nation brésilienne⁴⁹.

c) La décadence

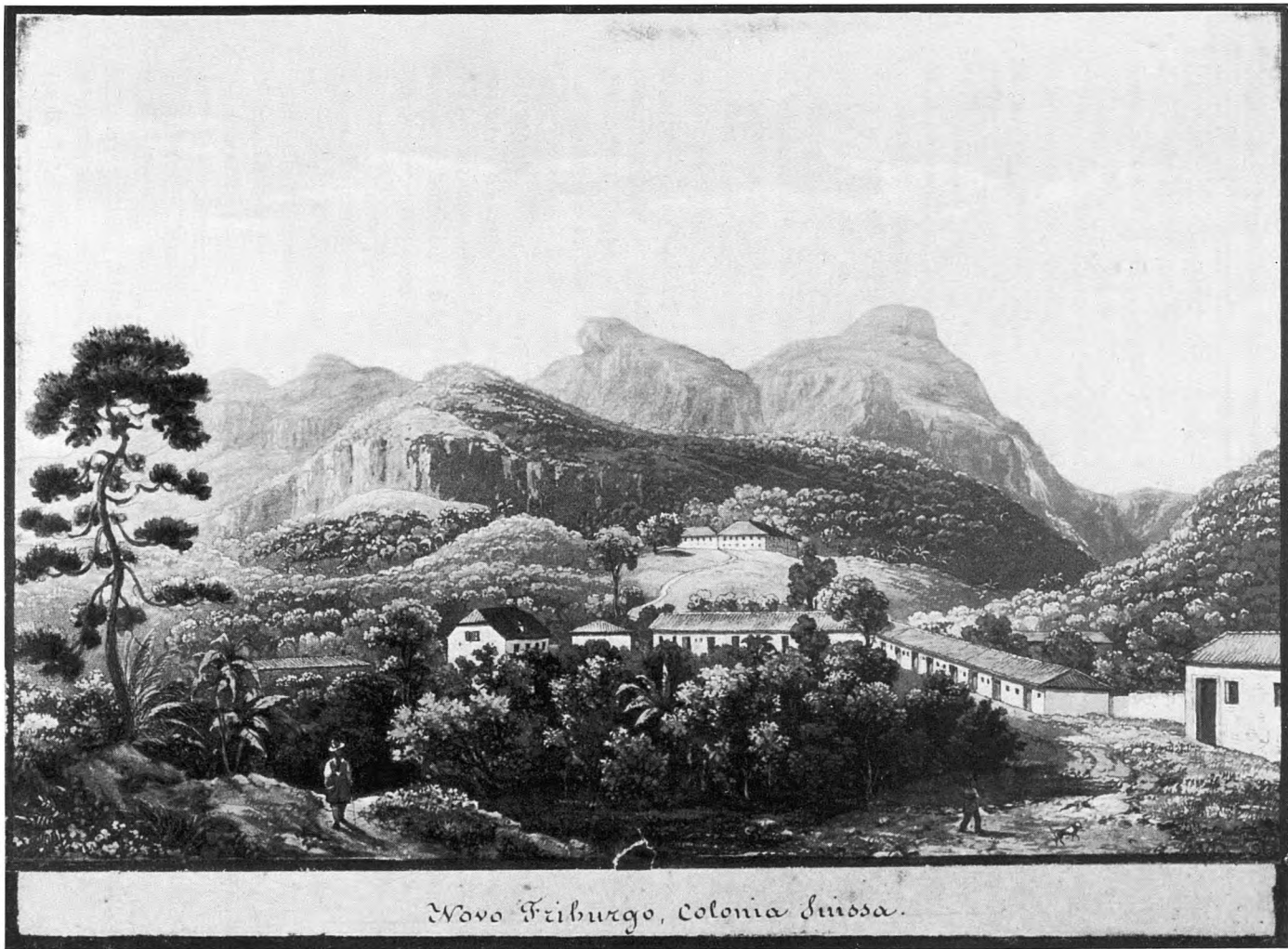
Pendant que la société poursuit l'espérance de fonder cet établissement, elle lâche parcimonieusement son argent. Le 14 janvier, elle autorise Joye et Bazet

à continuer de distribuer des secours jusqu'à concurrence de 200 \$ 000 reis (environ 120 fr). En août, elle verse des pensions à 6 veuves. En novembre 1824, elle accorde quelques prêts à des colons pour les aider à acheter des bestiaux ou des esclaves. L'idée de la fazenda abandonnée, on a l'impression que la Société se réorganise. Elle décide de nommer un agent à la Nouvelle Fribourg qui serait chargé de placer les orphelins en pension chez des colons, de continuer à accorder des secours aux nécessiteux et de verser des pensions. Le 12 mai 1825, de nouveaux fonds sont envoyés à l'agent Eckardt pour secourir trois personnes dans le besoin. Le 19 juillet, on informe l'agent de ne plus demander d'argent. Le 4 janvier 1826, la Société ne possède plus de fonds disponibles. Le 16 mars, elle accorde à Eckardt 120 \$ 000 reis et le 29 juillet, elle le congédie⁵⁰. Quelle est la situation en avril 1826? La souscription avait produit un montant de 3620 livres sterling (env. 110 000 fr). On sait que 420 l. avaient été distribuées en médicaments, vêtements et outils, 800 l. en secours financiers, pensions, prêts, etc. Il restait encore à Londres 2400 livres, donc 72 000 fr.⁵¹. On voit par là combien la poursuite du projet d'établissement a été une malheureuse perte de temps. Les deux tiers des fonds n'ont pas été distribués pendant le temps où la colonie en avait le plus besoin, c'est-à-dire dans les années 1821-22-23.

Sans vouloir accuser quiconque, on ressent un malaise⁵² en considérant la gestion des collectes recueillies en Suisse pour sauver les Brésiliens. Il semble qu'une organisation judicieuse des distributions de secours eût été différente de celle appliquée par le Comité de Rio. Il est facile de parler ce langage après les événements mais, quoi qu'il en soit, l'assistance donnée par la Société philanthropique suisse de Rio n'a pas atteint son but: éviter la dispersion des colons. Ce n'est pas cette distribution parcimonieuse qui a pu retenir les Suisses à Nova Friburgo. De sorte que beaucoup de colons, déçus d'une aide si faible alors qu'elle leur paraissait prometteuse, quittèrent Nova Friburgo. Ils allèrent à Rio de Janeiro et travaillèrent comme domestiques ou exercèrent leurs métiers. Bien des hommes aussi s'engagèrent comme soldats.

3. Aspect spirituel. Les difficultés d'un renouveau protestant

La vie religieuse est conditionnée par le mode de vie des colons qui, maintenant, résident sur leur terre. Ils viennent rarement à la Nouvelle Fribourg. L'église qui se trouve toujours à la maison d'inspection voit très peu de monde le dimanche à la messe. Ce n'est plus les Suisses qui se rendent à l'église, mais c'est Joye qui vient à eux. Il est obligé de se rendre dans les fermes pour administrer les sacrements «même pour le devoir pascal»⁵³. Il faudrait plus de prêtres pour satisfaire les besoins spirituels de cette paroisse missionnaire. La pratique religieuse baisse par suite de cette pénurie sacerdotale. Si le catholicisme des Suisses vacille, le protestantisme connaît, au contraire, un renouveau. On se souvient, pour en avoir parlé lors de la naissance de Nova Friburgo, que la communauté des protestants avait connu un déclin. Il y eut des conversions relativement nombreuses au catholicisme. On a dit que ceux qui restèrent



Novo Friburgo, colonia suissa (Aquatinte de J. Steinmann vers 1830)

Note explicative page 305



fidèles à la foi de leur baptême subirent bien des vexations de la part de la majorité catholique. Mais le lecteur a pu deviner qu'à partir du 3 mai, avec l'arrivée des Allemands, la situation change pour les Suisses protestants. Car, avec la colonie allemande, un pasteur est venu. Il s'appelle Frédéric Sauerbronn. Celui-ci, en vertu de la Constitution de l'Empire et d'ordres spéciaux, est autorisé à exercer le culte, mais dans un lieu fermé.

Entre les catholiques et les protestants, l'apprentissage de la tolérance va commencer, apprentissage qui connaîtra quelques difficultés, car l'abbé Joye se montre susceptible, quasi intolérant. Il guette le premier incident. Celui-ci arrive à l'occasion des funérailles de Nicolas Porchat. Joye accuse le Pasteur Sauerbronn d'exercer publiquement la religion de son église. Le directeur de la colonie enquête. Il demande des avis. Voici celui de Quévremont qui raconte la scène. Porchat est décédé le 21 juin et enterré le 22. On a enfermé le corps dans le cercueil à l'intérieur de la maison 8 qu'il habitait. Là, l'assistance chanta un hymne et récita une prière. Le cortège funèbre traversa le premier faubourg de la ville dans le plus grand silence. Le pasteur y participait mais en simple particulier sans ornements ou signe de ministre du culte. A l'endroit de sépulture, il prononça un prêche. Quévremont démontre la légalité de cet acte en disant: «Ses funérailles n'ont pas été l'occasion de démonstrations ni de cérémonies d'aucune sorte»⁵⁴. Le pasteur raconte les faits de la même manière, en soulignant que son sermon, si c'est cela qui peut troubler, il l'a prononcé dans le cimetière réservé aux protestants, situé à deux kilomètres du premier quartier et dans la forêt. Mais il ajoute qu'il se soumettra volontiers aux ordres de l'autorité civile au cas où il aurait «péché» contre l'article 5 de la Constitution. Il termine sa lettre en disant qu'il ne songe pas à «devenir dénonciateur et je dis avec mon sauveur: Pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font»⁵⁵. On devine l'atmosphère tendue, l'intrigue...

Le deuxième accrochage qui se produit en août est plus grave. Le 16, Joye accuse violemment Sauerbronn de faire du prosélytisme. Il a admis dans son église Pierre Régamet et d'autres personnes qui s'étaient converties au catholicisme⁵⁶. Le 17, le pasteur expose ses raisons. Il annonce que depuis son arrivée, Regamet s'est toujours comporté comme un protestant. Il va au culte et reçoit la communion chaque dimanche⁵⁷. Mais à partir de mars 1825, l'atmosphère se détend, les choses se calment. Peut-être que lors de sa visite, l'évêque a incité le curé de Nova Friburgo à trouver un *modus vivendi*.

La vie protestante s'organise. Un synode réformé est mis sur pied qui projette de fonder un temple et une école. Mais comment trouver les fonds nécessaires? C'est alors que les protestants de Nova Friburgo se tournent à nouveau vers la Suisse. Ils demandent de l'argent et des livres liturgiques. Le gouvernement bernois s'intéresse et fait parvenir un don de 400 fr. Morel, le doyen de Corgémont, prend à cœur cette question. Il organise une souscription dans les bailliages du Jura Sud et recueille la somme de 890 livres⁵⁸.

Il existe encore le prêche du pasteur de Bienne, lequel parle des «restrictions», de «l'agression» que subissent leurs frères du Brésil⁵⁹. De son côté, la Société biblique de Londres envoie au Consistoire de la Nouvelle Fribourg 800 livres sterling et des livres de prières. Mais l'argent n'arrivera jamais. Le Pasteur

lui-même est accusé de l'avoir détourné. C'est alors que Morel demande aux protestants suisses de Nova Friburgo de retirer la confiance qu'ils avaient en Sauerbronn. Morel cherchera pour les Suisses du Brésil un autre ministre. Mais, personne n'ira s'occuper du Consistoire de la Nouvelle Fribourg⁶⁰.

On constate qu'en 1826, la colonie se trouve dans une situation économique satisfaisante. Le passage de l'économie artificielle à une économie de subsistance s'est faite mais aux prix de bien des difficultés. Néanmoins, l'essentiel est atteint. Pour une partie des colons, gagner son pain quotidien ne fait plus problème. Maintenant ce sont d'autres aspects qui font défaut. Si la vie économique est satisfaisante, il n'en est pas de même de la vie culturelle et spirituelle. L'enseignement fonctionne mal, les instituteurs changent souvent et surtout la participation des élèves est très faible.

Mal, une deuxième constatation doit être mise en évidence. Malgré cette implantation sur les terres coloniales, Nova Friburgo décroît démographiquement. La population de 1662 Suisses en 1820 se réduit à 632 en 1830. C'est ici que l'émigration vers la ville prend sa valeur d'explication. Le groupe le plus important n'est point celui qui subit l'attraction de Rio de Janeiro.

C. Après la tourmente, la vie de ceux qui partent

La nouvelle émigration que connaît Nova Friburgo après les événements de 1820-1821 ne se dirigera pas seulement vers la ville. Les colons venus au Brésil maintiendront leur première intention: se vouer à l'agriculture. C'est ici la phase et le résultat le plus intéressant de toute cette odyssée. Cet essaimage des pionniers s'ordonne selon deux axes géographiques: d'une part en direction du Nord, vers les terres de Cantagallo, d'autre part vers l'Est, dans le prolongement des terres coloniales.

1. La colonisation de la région de Macahé

L'émigration vers l'Est, vers la région de Macahé est une conséquence de la reprise en main par le Brésil en août et septembre 1821. En effet, le 10 novembre 1821, João Vieira de Carvalho, directeur de la colonie distribue aux colons qui le désirent des concessions de terre dans les parages du Macahé. Ces terrains paraissent excellents; ils sont bien situés, puisqu'un *rio* navigable les traverse⁶¹. Ce mouvement d'expansion de Nova Friburgo vers la région de Macahé se poursuit durant les années suivantes.

Voici quelques aspects de l'occupation de cette zone géographique. En 1821, le directeur ordonne une prise de possession rapide, car une société financière brésilienne s'intéresse à la région. Les colons partent en reconnaissance. Ils doivent lutter contre les esclaves fugitifs qui avaient établi leur retraite dans ce pays inoccupé. Un document de 1822 annonce que les Suisses ont déjà détruit plusieurs «quilombes», retraites d'anciens Noirs⁶². D'ailleurs dans une lettre de 1824, le Valaisan Antoine Cretton de Martigny raconte une de ces expéditions. «Depuis quelques temps on parlait d'un terrain où personne encore n'avait mis les pieds. Plusieurs colons s'assemblèrent à cet effet. On forma une caravane de seize personnes munies de vivres pour vingt jours.



Carte 6. L'expansion à l'Est en 1822
 Note explicative page 354 ⁶²

Nous primes un Portugais pour piqueur parce qu'il est impossible de pénétrer dans les bois vierges sans être armé au moins d'un coutelas. Au bout de huit jours de marche, nous tombâmes dans un quilombe; c'est une retraite de Nègres fugitifs qui pour se soustraire aux cruautés des Portugais vont vivre en société dans des montagnes presque inaccessibles. Ces Nègres sont très dangereux quand ils se trouvent supérieurs aux Blancs et très malicieux puisqu'il est presque impossible de parvenir à leur retraite sans risquer de se tuer. Voilà comment ils s'y prennent pour qu'on ne puisse parvenir à leur refuge. Ils font dans tous les sentiers qui y conduisent des creux de la profondeur d'un homme, remplis de piques très aigus, ensuite ils en couvrent l'ouverture avec des feuilles de manière qu'il est impossible de se douter du piège. Mon beau-fils Laurent Sottenberger qui faisait aussi partie de cette caravane est tombé dans ce creux; heureusement pour lui qu'il ne tomba qu'avec une jambe; il en fut quitte pour avoir le pied percé de part en part par une de ces pointes. Mais quelle fut notre surprise de nous voir tout à coup en face de huit Nègres qui avec des flèches tendues nous menaçaient de nous percer la poitrine. Cependant nous leur en imposâmes et nous les forçâmes à nous donner tous les indices sur ces terres-là»⁶³.

Lors de leur expansion à l'Est, les colons ne rencontrent pas que les dangers des quilombes, mais aussi la contestation d'autres habitants de Macahé. En 1822, Charles de Sinner de Berne a été refoulé quatre fois par d'autres Brésiliens se prétendant propriétaires. Néanmoins malgré ces difficultés, les Suisses s'implantent.

Le croquis dressé par Quévremont le 6 septembre 1822, permet d'apprécier le phénomène. On constate qu'une douzaine de colons exploitent la région à cette époque. Sur la carte 6, on lit les noms de Perrier, Perroud, Musy, Schueller, Stöcklin, Bohrer, Anklin, Moser, Pastine (Hollandais), Probst, Monnerat et Mettraux. Les colons se sont si bien implantés qu'ils désirent former un village au centre de ces nouveaux établissements agricoles. Ils choisissent de l'appeler S. Pedro en l'honneur de l'Empereur⁶⁴.

Ce transfert des terres de Nova Friburgo vers celles du Macahé va se poursuivre durant les années suivantes. Sur la carte de 1822, le nom de Cretton ne figure pas. Pourtant l'auteur de la narration sur les quilombes rentrera heureux de son expédition. Le directeur de Nova Friburgo lui donne la permission de quitter son numéro colonial (le 102), pour exploiter les terres reprises aux esclaves fugitifs. Chronologiquement, il s'y placera juste après la reconnaissance faite par Quévremont. Il rencontre déjà des terres en partie défrichées et cultivées: «J'y trouvais des pommes de terre et un grand nombre de bananiers dont le fruit est excellent, quelques pieds de café et de canne à sucre»⁶⁵. Pourquoi Cretton a-t-il quitté sa ferme de Nova Friburgo? C'est lui-même qui le dit et il nous permet de saisir la psychologie du pionnier: «Dans ce pays, on ne se contente pas de la vie, on désire y faire une petite fortune»⁶⁶. Pour réaliser cette ambition, il va se lancer dans la culture du café. A-t-il rencontré son Eldorado?

Un document de 1825 montre Laurent Sottenberg occupant une propriété sur la rive gauche du Macahé «où il cultive avec le secours de quelques esclaves

qu'il tient de la générosité de Sa Majesté l'Empereur». On apprend aussi qu'en 1823, celui-ci a cédé gratuitement sa ferme No 23 à son compatriote valaisan Claude Charles de Saxon ⁶⁷.

Le souvenir de cette expansion vers l'Est s'est perdu. Jamais, l'histoire tant brésilienne que suisse n'en fait mention. Et pourtant, les documents retrouvés montrent que le phénomène a eu lieu très tôt. Déjà en 1822, puis en 1823, et en 1824, des traces existent d'une prise de possession du sol par les colons suisses. En même temps, ces quelques témoignages permettent de saisir que les colons en véritables pionniers se sont mis en quête de la fortune en cultivant du café. En faisant de la rétrospective, on peut voir vingt ans après, combien la rencontre du Suisse et du café a été bénéfique. Pour cela, utilisons le dossier inédit conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg concernant Auguste Stöcklin. En 1842, celui-ci que nous trouvons déjà sur la carte de Quévremont en 1822 nous parle de la situation de sa terre: «Je vous dirai que nous étions bien plus avantageusement situés pour l'exportation de nos denrées, car nous avons près de chez nous deux rivières navigables. La rivière du Macahé baigne tout le front de ma terre, mais n'est navigable qu'à deux lieues plus bas que ma sesmaria. La rivière a bien jusqu'à la ville de Macahé à qui elle donne son nom plus de trente lieues de cours. La ville est bâtie sur les bords de la mer et sert de port à toute la contrée. On la descend en canots faits d'un seul tronc d'arbre qui portent ordinairement cent à deux cents arrobes en un jour et demi; mais comme son cours est trop rapide et même dangereux, il faut trois à quatre jours pour la remonter. Nous préférons nos voisins et moi la rivière de St-Jean (Sao João), superbe fleuve qui peut porter une frégate et qui est de marée. Elle se jette dans la mer à l'embouchure de St-Jean où il y a aussi une petite ville du même nom. Il nous faut cinq heures de marche avec des animaux de charge pour atteindre la dite rivière au bord de laquelle il y a un magasin où nous déposons nos cafés et nos denrées pour de là être embarqués pour Rio de Janeiro sur de grandes barques à voile et pontées qui mettent ordinairement dix-huit à vingt heures pour faire le trajet. Notre contrée est très saine par la raison que le pays est montagneux. Nous avons un climat superbe où le plus grand froid est comme en mai en Suisse et les plus grandes chaleurs comme en août. Toute l'année, l'on plante et l'on cueille. C'est un printemps perpétuel» ⁶⁸.

Cette fois, cette région n'est plus un territoire contesté. La frontière entre la Nouvelle Fribourg et Macahé est fixée. Elle fait partie du district de Macahé, elle a obéi à la géographie de ses cours d'eau qui orientent le territoire vers la mer. Dans sa volumineuse correspondance Stöcklin ne parle plus qu'une seule fois de Nova Friburgo, c'est pour nous montrer que cette ville ne fut qu'une étape dans sa vie de riche fazendeiro qu'il désirait devenir avant son départ de Suisse. Il le dit en ces termes: «Nous autres Suisses qui sommes venus en 1820 avons été placés sur de mauvaises terres qui ne donnent que pommes de terre, maïs et légumes; aussi ceux des colons qui n'eurent pas le courage et les moyens de se déplacer sur des terres à café n'ont guère avancé» ⁶⁹. Ce pionnier distingue bien entre économie de subsistance et économie d'enrichissement. Il cultive selon ses propres termes la canne à sucre et le maïs

pour satisfaire ses besoins élémentaires tandis que le café il le cultive pour le négoce. La phrase suivante montre combien il s'est adapté aux méthodes d'agriculture du Nouveau Monde: «Quand je lis différents ouvrages écrits en Europe sur le mode de culture qu'on pourrait adopter au Brésil et qu'on parle de charrue, ces beaux écrivains qui ne connaissent rien du Brésil me scient le dos. Le feu, le feu est notre charrue et notre engrais et où le feu n'a pas passé, les plantes sont bien moins belles»⁷⁰.

A cette époque, la difficulté de Stöcklin est un problème de main-d'œuvre. Pour mettre en valeur ses terres, il manque de bras. Il ne possède que douze esclaves et la perspective d'en avoir d'autres est coûteuse. Comme solution, il envisage de faire venir cinquante colons fribourgeois. Dès 1856, des Fribourgeois iront travailler en tant que journaliers au service du *fazendeiro* Stöcklin, ainsi que l'indique la convention passée devant notaire le 11 mars 1856.

«Le onze mars mil huit cent cinquante six, devant le soussigné Jacques Pachoud Notaire à Fribourg a comparu Philippe Roth, notaire à Fribourg agissant au nom de Jean-Auguste Stöcklin feu Jacques David, bourgeois de Fribourg, planteur au Macahé, Province de Rio de Janeiro, en vertu de Procuration dont il se fait fort, d'une part et d'autre part, les frères Joseph et François feu Jean Maillard de Givisiez, libres de leurs droits civils lesquels ont fait entre eux la convention suivante:

1. Les frères Maillard prédits s'engagent à entrer comme journaliers au service du prédit Stöcklin et cela pendant deux ans dès leur arrivée à sa propriété au Brésil, dès lors à cultiver son terrain – mi-fruit selon les arrangements à conclure entre eux. Ils s'engagent de plus à ne pas le quitter avant de lui avoir payé les frais de passage sur mer et à se rendre à leurs frais à Bâle dans la journée du 24 courant pour partir le lendemain à destination.
2. Philippe Roth comparant fournira à la maison de Stimman-Drevert une traite de trois cents francs par personne, montant qui servira à chaque colon pour frais de passage jusqu'à Rio de Janeiro.
3. Les colons s'engagent à ne pas cultiver des légumes secs et verts au-delà de leurs besoins, le surplus s'il y a sera partagé entre le maître et les colons. Pour l'exécution des présentes, chaque partie oblige la généralité de ses biens. Ainsi fait lieu et passé à Fribourg...⁷¹»

Par son article 3, cette convention indique l'exigence de maître Stöcklin. Ces journaliers sont là pour cultiver essentiellement du café. De même l'article premier montre que le système de colonisation sera différent de celui de Nova Friburgo, Stöcklin pratique la colonisation à mi-part, système qui établira des relations trop inégales entre le *fazendeiro* et ses journaliers qui amèneront parfois des révoltes armées de ceux-ci. Mais tout ceci est une autre période de la colonie brésilienne. Néanmoins, la rétrospective que permet le témoignage de Stöcklin montre combien l'essaimage de Nova Friburgo vers les terres du Macahé a été réussi. Il valait la peine de sortir de l'oubli l'heureuse solution qu'offrit aux colons leur implantation dans cette région.

2. L'attraction des terres chaudes de Cantagallo

Le 29 juin 1821, alors que la colonie est en pleine crise, Schmidtmeyer regrette et signale la désertion d'un grand nombre de numéros par les Suisses qui se mettent en quête de meilleures terres dans le district de Cantagallo⁷². Un deuxième indice de cet abandon de la colonie-mère est libellé en ces termes à la paroisse de Nova Friburgo: «Ao sete dias do mez de agosto de mil oitocentos e vinte hum, falleceu da vida presente. Miguel Castella, solteiro, natural de Gruyères no cantão de Friburgo, colono suisso morador nesta freguesia em caza No 19, de idade de trinta e doi annos, foi sepultado dentro da Igreja da freguezia de São Pedro da Villa de Cantagallo»⁷³. Avant son décès, le gruyérien Michel Castella avait déjà quitté la Nouvelle Fribourg. Une troisième preuve de cette désertion: en septembre de cette même année, le jurassien Jean-Baptiste Lapaire est élu membre de la Chambre municipale de Cantagallo⁷⁴.

Ainsi dès le début, l'histoire de la Nouvelle Fribourg est marquée par l'absence des Suisses. Quittant les terres ingrates du Morroqueimado ils vont en chercher de meilleures. Ils descendent sous des altitudes plus propices et rencontrent des terres «chaudes». Géographiquement, ils dépassent l'ouverture naturelle du Morroqueimado; ils se dirigent vers le Nord en suivant les eaux du Rio Bengalas. Puis, ils trouvent un paysage élargi, vallonneux, moins montagneux. Le centre administratif de ces nouveaux territoires est la ville de Cantagallo, éloignée de leur ancienne résidence de 70 kilomètres.

Durant les années suivantes, ce mouvement de départ vers les terres de Cantagallo ne s'atténue pas, au contraire il prend de l'importance. En mai 1822, une partie des colons se sont retirés du côté de Cantagallo. Ils y ont acheté un peu de terrain, ou bien, en attendant, ils travaillent sur des fermes brésiliennes⁷⁵. En 1825, on voit l'abbé Joye exercer son ministère dans cette région et le docteur Bazet y pratiquer la médecine⁷⁶.

Quelle est l'ampleur du phénomène? Autrement dit, combien de colons suisses s'établirent sur les terres cantagalliennes pendant la première période de Nova Friburgo? Certes, il est difficile de le dire avec des chiffres précis, mais il est possible de l'apprécier suffisamment. En octobre 1824, Joye établit une liste des colons suisses âgés de 18 à 40 ans. Outre le nom des individus, il inscrit leur endroit de résidence. Statistique dressée pour les besoins de l'administration militaire, mais 150 ans après, liste précieuse pour l'historien. A cette époque, 206 de ces gens sont répartis soit dans le district de la Nouvelle Fribourg, soit dans celui de Cantagallo. Les pourcentages de présence dans l'un ou l'autre de ces territoires sont significatifs. Plus que le 50% de ces adultes vivent dans la région mère, déjà le 42% a choisi Cantagallo⁷⁷. Tout laisse croire qu'au cours des années suivantes la présence helvétique à Cantagallo égalisera, voire dépassera, celle de Nova Friburgo.

Maintenant il s'agit de connaître la vie de ces colons dans cette zone. Pour la saisir, voici deux témoignages directs. Le premier date de quatre années après le départ d'Estavayer-le-Lac. C'est Marie Bussard, née Castella, qui écrit le 2 juillet 1823. L'expéditrice n'est autre que l'épouse de Xavier Bussard,

cet émigrant aisé, ce pionnier, rencontré dans la première partie de ce travail. Ce document évoque la situation socio-économique du ménage.

A Nova Friburgo, Xavier Bussard d'Epagny exerçait la profession de boucher tout en ayant une terre à cultiver. Son métier était rentable tout le temps qu'ont duré les subsides. La crise est venue puis, son épouse écrit : «Les colons trop persuadés de la mauvaise qualité de leurs terres se sont dispersés, nous nous sommes transportés à Cantagallo à 15 lieues de la Colonie»⁷⁸. Dans cette ville, Bussard continue avec succès d'exercer son ancien métier. Mais il a acheté une terre sur laquelle il y a une plantation de café. Pour pouvoir maintenir sa double activité, il lui est nécessaire d'engager de la main-d'œuvre, c'est-à-dire d'acheter quelques esclaves. Le but de la démarche épistolaire est significative. Marie Bussard demande au procureur général de leur bien qui réside à Gruyères qu'il vende leurs meubles et immeubles laissés en Suisse. Ainsi la fortune entrevue facilite l'acculturation, et supprime le désir de rentrer en Europe. Trois ans plus tard, la situation du foyer est en progression. Il possède déjà quelques esclaves et une propriété avec six mille pieds de café dont un mille est déjà en rapport⁷⁹.

Ainsi, l'attraction de Cantagallo exercée sur les immigrants venus de Suisse est représentée par le café. Laissons à Marie Bussard le soin d'évoquer ce nouvel eldorado : «Si je voulais entreprendre de vous décrire les productions immenses de la fertilité de ce pays, surtout aux environs de Cantagallo, la tâche m'en serait trop contente. Ce sont des plantations immenses de cannes à sucre, de tabac, de coton, de manioc dont la racine est infiniment au-dessus du produit et de la qualité de la pomme de terre et sans m'arrêter à vous décrire tout ce qui se cultive pour l'usage domestique, je vous dirai que de toutes ces branches d'agriculture c'est le café qui récompense le mieux le cultivateur. Des jeunes pieds de trois ans donnent déjà une livre de grains, dont le prix ordinaire est un franc de France et son produit augmente toujours au double puisque des pieds de cinq à six ans donnent de douze à seize livres. Une personne peut aisément soigner un mille pieds de café sans négliger les autres plantations nécessaires pour le ménage. Le climat y est très sain : il n'y gèle jamais et les plus fortes chaleurs de l'été n'excèdent guère les plus grandes chaleurs de l'été chez vous⁸⁰...»

Le deuxième témoignage date de 1828. Le Valaisan Jérôme Lugon raconte son expérience brésilienne qui s'articule en deux temps. D'abord son séjour à Nova Friburgo. Il en garde un souvenir très négatif. «La Nouvelle Fribourg est un petit village composé de quelques maisons, ou plutôt de huttes d'un seul appartement, sale et humide, sans planchers remplis de vermine et de toutes sortes d'insectes»⁸¹. Voilà pour cette ville inhabitable, mais que pense-t-il du numéro qu'il a cultivé pendant une année et demie ? Terre au sol ingrat, qui ne produisait que du maïs, des haricots et des pommes de terre. Terre suffisante, dit-il, pour nourrir et entretenir une famille. Mais ce n'est pas ce qu'a recherché Jérôme Lugon en venant au Brésil. Ce pionnier est venu pour faire une fortune. C'est pourquoi en 1822, il a quitté «cette fameuse Fribourg tant vantée en Suisse». Il s'est fixé à Cantagallo. Et là il peut nourrir sa famille et s'adonner au commerce. Il présente très bien les deux aspects de son exploi-

tation agricole. Tout d'abord il cultive du maïs, des haricots; il possède deux vaches, des poules, des cochons et un cheval. Il pratique l'autarcie pour satisfaire les besoins élémentaires. Mais l'autre genre de son activité relève de l'économie de rendement. Cette fois, Lugon calcule, parle de rapport. Il cultive avec des esclaves plus de 6000 pieds de café. Il explique que, sans surprise de la conjoncture, un pied rapporte un franc de France. Chaque année, il augmente sa plantation de 6 à 800 pieds. Et il se plaît à décrire cette plante, pour lui source de richesse: «La feuille de cet arbuste ressemble beaucoup à celle de nos cerises mais sa hauteur n'excède pas 12 pieds; l'écorce de sa tige et des branches est lisse d'un gris blanc; les fleurs en grappe ont quelques rapports avec nos lilas et les fruits en maturité avec nos bigarreaux. Les caféiers produisent déjà au bout de deux ou trois ans. Le café de Cantagallo est estimé et recherché par les maisons de commerce de Rio de Janeiro, dont il forme une des principales branches d'activité»⁸².

Cette installation des Suisses sur les terres de Cantagallo a été une solution heureuse. En rencontrant le café, souvent ils rencontrèrent la fortune. On pourrait jalonner de témoignages tout le XIX^e siècle pour démontrer le succès de cette implantation. En 1834, un autre Valaisan, Jean Auguste Farquet, parle du rendement de ses 6000 pieds de café. Il s'étonne aussi que ses compatriotes ne viennent pas nombreux jouir des bienfaits de cet eldorado sur lequel «il pourrait encore s'établir des mille et mille familles malheureuses en Europe»⁸³. En 1838, l'abbé Viviani, venu au Brésil seconder l'abbé Joye, montre que cette région s'est transformée avec succès en zone de monoculture. Il dit entre autres que dans la paroisse de Cantagallo on ne cultive plus que du café et «que beaucoup de Suisses s'y sont transportés et n'ont pas fait mal»⁸⁴. Même langage sous la plume du consul Suisse de Rio de Janeiro; en 1860, celui-ci parle de la «fortune» de nos planteurs établis dans ces contrées⁸⁵. Les récits de voyage d'un Burmeister, d'un Tschudi aboutissent à la même conclusion⁸⁶.

Mais la constatation importante pour ce travail, c'est que déjà en 1826 on peut parler d'émigration réussie, ce que ne manque pas de faire l'abbé Joye, lors de son retour en Europe. Pour se poser en défenseur de l'entreprise coloniale que tente la Suisse en 1819, il s'en réfère surtout aux réussites des colons de Cantagallo ou de Macahé plutôt qu'à la situation de ceux qui vivent sur les «numéros».

«Les colons au nombre de 1400, établis dans le district de la Nouvelle Fribourg et celui de Cantagallo offrent un spectacle intéressant; ils ont déjà planté plus de 200 mille caféiers, la plupart en rapport, sans parler des différentes productions et plantations de comestibles dont ils font un commerce journalier. Un grand nombre d'entre eux obtiennent l'attention et l'admiration des agriculteurs portugais, ce noyau de la colonie est donc toujours existant, il grossit, il prospère de jour en jour»⁸⁷.

CONCLUSION

Pour conclure, il convient peut-être de réfléchir à nouveau sur la genèse de Nova Friburgo en dégagant deux caractéristiques de cette première émigration et colonisation suisse au Brésil.

Au début de la Restauration, l'Amérique tente un grand nombre d'Européens. La cause de la recrudescence du phénomène migratoire réside dans le déséquilibre démographique et économique. Si la population a augmenté, la Suisse se trouve être en crise industrielle et commerciale, compliquée encore par l'apparition de la disette et de la famine en 1816 et 1817. La réponse à cette situation est le départ de milliers d'individus vers les Etats-Unis. On envisage même un agrandissement de la Confédération par l'achat outre-atlantique de terres vierges. L'idée est lancée en 1818 de créer en Amérique du Nord un 23^e canton. Mais ce projet-là n'aura pas de suite.

A la même époque, un groupe de financiers songe à agrandir cette Suisse en Amérique du Sud, plus précisément au Brésil. Leur choix est intelligent puisque ce pays, vide démographiquement, se trouve dans une phase de mutation politique et économique. Habiles, ces commerçants et industriels envoient à la cour de Rio de Janeiro un émissaire, revêtu d'un caractère diplomatique, qui propose au gouvernement une colonisation systématique et permanente du Brésil par des habitants de la Confédération. Le Roi Jean VI, avant d'accepter tous les objectifs du programme de cette société, se montre d'accord de tenter une expérience. Pour donner peut-être plus d'éclat et surtout pour rassembler le maximum de chances de réussite, il décide de procéder par la voie diplomatique. Il veut éliminer les vues trop intéressées de la société commerciale. C'est pourquoi, S.-N. Gachet signe, le 11 mai, la charte de naissance de la Nouvelle Fribourg non pas en tant que représentant de la société capitaliste mais en tant qu'agent officiel d'un gouvernement helvétique, en l'occurrence, celui de Fribourg. Et c'est dans cette optique que Jean VI nomme le principal actionnaire, J.-B. Jérôme Brémond, Consul du Portugal, du Brésil et des Algarves près la Confédération Suisse.

Selon les stipulations du Traité de Rio de Janeiro, la colonisation est offerte principalement aux cantons helvétiques professant la religion catholique-romaine. La participation des Etats de Fribourg, Berne, Valais, Lucerne, Soleure, etc., s'explique non seulement par la géographie religieuse, mais peut-être plus encore, par l'idéologie politique. En ce sens, la création de

Nova Friburgo s'inscrit dans le contexte de la Contre-Révolution. Cependant, en acceptant de capituler des colons, les gouvernements ont une politique. Pendant cette époque de restauration de l'ordre social, ils veulent profiter de l'aubaine brésilienne pour se débarrasser des apatrides difficiles à intégrer. Mais, si on considère le total des émigrants suisses partis en 1819 pour la Nouvelle Fribourg, on est obligé de constater que l'objectif a été réalisé partiellement. En effet, la perspective du Nouveau Monde a trouvé une résonance très grande dans les classes «bourgeoises» de la population. Les milieux défavorisés ont répondu massivement à l'offre alléchante du roi Jean VI. Ces paysans et ces artisans qui souffrent de la mauvaise conjoncture économique espèrent tenter fortune au Nouveau Monde. D'où les deux caractéristiques de cette émigration de 1819: les expulsés et les pionniers. La première catégorie rappelle les émigrés de l'Ancien Régime, poussés voire forcés de partir sous des pressions politiques, tandis que la deuxième annonce le 19^e siècle avec ses émigrés qui s'en vont pour des motifs économiques et qui choisissent cette solution comme moyen de promotion sociale.

Parvenus au Morroqueimado, les colons suisses logent dans les maisons d'une agglomération créée pour eux et appelée la Nouvelle Fribourg. En attendant de vivre des produits de leur travail, ils reçoivent un subside mensuel. De cette manière, le roi Jean VI espère faciliter la marche vers une économie de subsistance. Après une distribution de terres calquée sur l'exemple de Rome, l'acte agricole commence. Mais le premier résultat est négatif. C'est alors que les événements politiques mettent fin à ce système de colonisation dirigée. La plupart des Suisses, malgré la mise sur pied d'une société philanthropique, quittent Nova Friburgo. Celle-ci ne deviendra donc pas une colonie modèle et florissante. C'est l'échec du projet de Jean VI. Mais tout laisse croire que même si la direction eût été parfaite, que la première saison agricole eût été une réussite et qu'aucun événement politique ne fût survenu, la majorité des immigrants serait certainement partie. Le destin que leur offrait la Nouvelle Fribourg ne correspondait pas à leur aspiration. En effet, s'ils étaient venus au Brésil, ce n'était pas pour vivre et végéter mais pour progresser et tenter fortune. Après avoir constaté que Nova Friburgo ne pouvait que les nourrir, ils l'ont quittée pour des terres plus lucratives, les terres à café, productrices d'argent.

Là encore, il y a divorce entre les intentions du gouvernement de Rio de Janeiro et celles des hommes. Eclairé et paternaliste, le gouvernement de Rio de Janeiro a préparé cette colonisation selon des schémas qui rappellent le XVIII^e siècle. Il pensait que les Suisses au Nouveau Monde se contenteraient d'une économie de subsistance. Il avait oublié qu'ils avaient connu les aspirations nouvelles apportées par la Révolution Française.

TROISIÈME PARTIE

APPAREIL CRITIQUE

I. ANNEXES

A. DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

1. Engagement signé par S.-N. Gachet, Agent du canton de Fribourg, le 5 mai 1818 relatif à l'entretien et au transport de cent familles suisses jusqu'au port de Rio de Janeiro, avec tous leurs meubles et instruments aratoires.

OBRIGAÇÃO

Eu abaixo assignado, Sebastião Nicolão Gachet, encarregado pelo meu governo, o Cantão de Fribourg, de sollicitar de Sua Majestade Fidelissima huma colonização de Suissos no Brazil, e de tratar do seu estabelecimento, obrigo-me para com o Exm. Sr. Thomaz Antonio de Villanova Portugal, Secretario do Estado, Ministro do Interior, Commendador das Ordens de Christo e da Torre e Espada etc, a manter e transportar até à bahia do Rio de Janeiro com familias de ambos os sexos, com todos os seus movéis e instrumentos ruraes, pelo preço de cem pezos hespagnhoes por cada pessoa, exceptuando as crianças que não tiverem ainda chegado aos tres annos de idade, as quaes passarão gratuitamente.

Vinte e quatro horas depois da chegada das embarcações, dar-se-ha por concluida a passagem e o Governo deve dahi em diante sustentar os Colonos. Os armadores dos navios que fizerem estes transportes, nada terão que reclamar do Governo em caso de avarias, naufragio, ou perda, menos se acontecer depois de já estarem no porto; porém se alguns dos passageiros desgraçadamente morrerem na viagem, o frete será pago por inteiro a vista da relação do embarque.

Serão feitos os pagamentos segundo o modo que se discutir e estabelecer ne conferencia que para este fim terá lugar na presença do Exm. Sr. Ministro e Secretario do Estado, e da Mesa do Real Erario.

Feito em tres copias no Rio de Janeiro, aos 5 de Maio de 1818.

Source: *Col. Nab.* VII, p. 62.

(Sebastião Nicolão GACHET)

2. Décret du Roi Jean VI concernant le financement du projet de colonie suisse du 6 mai 1818. Un emprunt est décidé pour pourvoir aux dépenses et émis en actions de 400 reis, soit 2400 fr. de l'époque, remboursables en huit échéances à la fin de chaque année.

DECRETO

Tendo determinado prover e dilatar a civilização do vasto Reino do Brazil, a qual não pode rapidamente progredir sem o auxilio e accrescentamento de habitantes affeitos aos diversos generos de trabalhos com que a agricultura e a industria costumão remunerar os Estados que os agazalhão; e sendo-me sollicitado pelo Cantão de Friburgo, em beneficio dos seus subditos, a faculdade de estabelescerem em alguma parte do mesmo Reino huma Colonia onde, vivendo reunidos, desfructem, debaixo da minha real protecção, muitos dos commodos que actualmente se lhes difficultão no seu paiz natal: houve por bem de incumbir ao Ministro e Secretario do Estado dos Negocios do Reino os regulamentos e ajustes a que se devesse proceder para organizar e dirigir o sobredito estabelecimento. Como porém desde logo hão de ter lugar avultadas despezas, assim com o transporte dos referidos Suissos, como com a cumpra do terreno, e construcção dos edificios em que se ha de assentar a Colonia;

e alguns dos meus feis vassallos, continuando a dar proves do amor e lealdade com que me servem, tem feito subir a minha real presença offerta de quantias que estão promptos a emprestar gratuitamente, afim de ter principio tão vantajoso projecto: sou servido que no Real Erario se recebão as addiçõs constantes da relação que baixa com este, assignada por Thomaz Antonio de Villanova Portugal, do meu Conselho, Ministo e Secretario de Estado dos Negocios do Reino, encarregado da Presidencia do mesmo Erario. As respectivas entradas serão divididas em apolices de 400 rs, cujo titulo de receitas irá rubricado pelo dito Presidente além das assignaturas do Thesoureiro-Môr e Escrivão respectivo, como se pratica acerca dos conhenimentos em forma, declarando-se nas mesmas que hão de ser amortisadas dentro de oito annos, recebendo no Real Erario os respectivos accionistas, ou as pessoas a quem as tiverem endossado, a correspondente oitava parte, que lhes será paga no fim de cado anno, contado do data da apolice, sem mais despacho ou legalidade do que a apresentaçã do titulo original. Para facilitar este expediente, haveria na primeira Contadoria Geral hum livro, em que se abra conta corrente à cada hum dos ditos accionistas, destinando-se para o pagamento destas prestaçõs, e de tudo o mais que disser respeito a mencionada Colonia, os fundos provenientes da nova imposiçã de 4 \$ 500 rs que entrarem no banco, e do qual deverão passar para o mesmo Erario em proporçã da importancia das despezas que se forem fazendo. Thomaz Antonio Villanova Portugal. Palacio do Rio de Janeiro, em 6 de maio de 1818.

Com a rubrica de Sua Majestade.

Source: *Col. Nab.* VII, p. 63.

3. *Lettre royale du 6 mai 1818 nommant Pierre Machado de Miranda Malheiros, Inspecteur de la colonie suisse.*

CARTA

Pedro Machado de Miranda Malheiros, Desembargador do Paço, do meu Conselho, Amigo.

Eu El-Rei vos envio muito saudar. Tendo aceitado as proposiçõs que me forão feitas por Sebastião Nicolão Gachet, autorisado pelo Governo do Cantão de Fribourg, pedindo-me o estabelecimento de huma colonia de varias familias da Suissa, Catholicos Romanos, neste Reino do Brazil: e tendo determinado que ella passa à estabelecer-se no Districto de Cantagallo na Comarca desta Cidade, na Fazenda do Morro-Queimado, que o seu proprietario, Monsehnor Almeida, voluntariamente se offerece a vender para a minha Real Fazenda, por me fazer serviço; e determinando tambem que vós tivessesis a inspecção desta Colonia, para cuidar no seu arranjo, e da boa direcção do seu estabelecimento: houve por bem, por decreto da data desta, nomear-vos Inspector deste estabelecimento, e por esta sou servido autorisar-vos para procederdes, à compra da mesma propriedade com o sobredito proprietario della, e às mais compras que para o mesmo estabelecimento se fizerem necessarias, para tomardes posse das terras para os meus proprios, e depois reparti-las entre os Colonos; mandareis fazer as obras que forem necessarias, e tratar do desembarque e acomodação dos mesmos Colonos; nomeareis pessoas que vos ajude e suppra as vossas vezes, representando nos casos occorrentes o que fôr – necessario, pela Secretaria de Estado dos Negocios do Reino, pela quel recebereis as instrucçõs e as mais providencias que se fizerem necessarias, pois da vossa intelli-

gencia e zelo pelo meu real serviço confio que executareis tude a minha real satisfação. Escripta no Palacio do Rio de Janeiro, em 6 de Maio de 1818.

Com a rubrica de S. M.

Source: *Col. Nab.* II, p. 323.

4. *Décret de S. M. T. F. du 6 mai 1818 concernant l'achat de la Fazenda du Morro Queimado pour y établir une des colonies suisses.*

DECRETO

Sendo-me presente que a fazenda denominada do Morro Queimado, composta de quatro sesmarias no Cantagallo, tem todas as proporções necessarias para o assento de huma das Colonias de Suissos que tenho determinado estabelecer no Reino do Brazil: hei por bem que se proceda a compra da mesma, entregando-se à Monsenhor Almeida como seu proprietario, a quantia de 10: 468 \$ 800 rs, ficando a cardo do Erario Regio o pagamento de 1: 455 \$ 400 rs, a que a mesma fazenda se acha obrigada, e fazem parte do seu valor ou preço, os quaes serão pagos de futuro as pessoas que se mostrarem com direito de cobra-los, remetendo se ao Conselho da Fazenda o respectivo auto de posse, afim de se incorporar nos proprios resaes. Thomas Antonio de Villanova Portugal, etc., Palacio do Rio de Janeiro, em 6 de maio de 1818.

Com a rubrica d'El Rei Nosso Senhor.

Source: *Col. Nab.* II, p. 323.

5. *Traité de colonisation du 11 mai 1818 ou*

CONDITIONS

sous lesquelles Sa Majesté Très-Fidèle a bien voulu accorder

à M. Sébastien-Nicolas Gachet,

Agent du Gouvernement de Fribourg,

un établissement pour une colonie suisse dans les Etats du Brésil.

Art. I

Sa Majesté, ayant bien voulu accepter les offres du canton de Fribourg, relatives à une colonisation de Suisses au Brésil, accorde à ses ressortissants et à tous ceux des autres cantons la faculté de venir se fixer dans Ses Etats de l'Amérique, et, par un effet de Sa royale munificence, Elle daigne accorder le paiement des frais concernant l'établissement d'un nombre de familles de colons, hommes, femmes et enfants, jusqu'à la concurrence de cent familles, tous de la religion catholique apostolique et romaine.

Art. II

En conséquence de cette faveur, Sa Majesté veut bien payer le passage de ces colons jusque dans le port de Rio-Janeiro, et leur procurer des facilités et des vivres pour se rendre dans le district de Canta-Gallo, leur destination, distant vingt-quatre lieues de la capitale.

Art. III

Les colons à leur arrivée logeront dans des maisons provisoires que Sa Majesté a ordonné de faire bâtir en attendant que les Suisses aient construit leurs villes et villages.

Art. IV

Chaque famille, selon le nombre de personnes dont elle sera composée, recevra en toute propriété par concessions et sans redevance quelconque, une quantité déterminée de terre; plus, des bestiaux, soit bœufs, chevaux ou mulets de traits, des vaches, brebis, chèvres ou cochons: et pour planter et ensemercer, il leur sera distribué du blé, des haricots, des fèves, du riz, des pommes de terre, du maïs, des graines de mamone pour faire de l'huile à brûler, des semences de lin et de chanvre, et enfin ils recevront des vivres en nature, ou en argent, pendant les deux premières années de leur établissement, selon le tableau ci-joint sous le N^o 1.

Art. V

Sa Majesté voulant bien accorder à chaque colon Suisse, 160 reis par jour, et par tête pour la première année de leur séjour au Brésil, et 80 reis pour la seconde, les approvisionnements qui ont été faits pour eux à l'avance, seront décomptés d'après le prix d'achat sur les fonds qu'on leur fera mensuellement.

Art. VI

Parmi cette quantité de colons que Sa Majesté est intentionnée de porter successivement à un nombre plus considérable, il devra y avoir suffisamment d'artisans les plus essentiels, tels que charpentiers, menuisiers, maréchaux; serruriers, maçons, ainsi que quelques meuniers, cordonniers, tanneurs, tailleurs, tisserands, potiers, tuiliers, etc., lesquels devront enseigner ceux des Portugais qui voudront apprendre.

Art. VII

La colonie devra se pourvoir en Europe d'un bon chirurgien, médecin, d'un bon pharmacien, et même d'un maréchal expert vétérinaire, auxquels Sa Majesté daignera accorder une gratification annuelle à chacun d'eux.

Art. VIII

La colonie devra se pourvoir aussi de deux ou quatre Ecclésiastiques pour desservir le culte divin.

Art. IX

Les Ecclésiastiques seront subordonnés à Mgr l'Evêque du diocèse dont ils feront partie. Ils jouiront, selon leur dignité, des émoluments accordés aux Curés et Coadjuteurs du Brésil, et recevront en outre des concessions, dont ils jouiront, mais dont ils ne pourront disposer, attendu que ces concessions doivent former la propriété de l'Eglise. Enfin, ils seront logés dans des maisons que la population de chaque paroisse construira à cet effet.

Art. X

La nouvelle colonie débutera par fonder une ville et deux villages. Chacune de ces communes recevra par concession une dotation en terres, capables de pourvoir dans la suite à sa dépense respective d'administration.

Art. XI

La ville sera le chef-lieu de la colonie, et le centre de son administration. Sa Majesté, par un effet de sa bienveillance, lui a donné le nom de Nouvelle-Fribourg, et pour preuve particulière de l'affection qu'Elle daigne manifester envers les sujets qu'Elle appelle à la peupler, Elle veut aussi que l'église paroissiale porte le nom de Sa Royale Personne (St-Jean-Baptiste), sous la protection spirituelle duquel Sa Majesté place la Nouvelle-Fribourg.

Art. XII

Sa Majesté, par suite de Sa bonté pour les Suisses, prend à Sa charge les frais d'édification et ameublement de la chapelle principale de cette église, et la pourvoira généralement de tout le nécessaire, mais quant à celles des villages, il en sera usé ainsi qu'il est pratiqué à ce sujet dans le royaume du Brésil.

Art. XIII

Tous les Suisses qui voudront s'y établir, en vertu de la présente convention, seront par le fait, dès leur arrivée, naturalisés Portugais; ils seront soumis aux lois et usages des Etats de Sa Majesté et jouiront, sans exception, de tous les avantages et privilèges accordés et à accorder à Ses sujets des deux hémisphères.

Art. XIV

Chaque ville et village aura des Autorités locales, administratives et judiciaires, suivant les lois portugaises.

Art. XV

La colonie sera administrée par un Directeur, en attendant la création de la Municipalité qui se doit établir.

Art. XVI

Sa Majesté voulant combler la colonie de ses bienfaits, auxquels Elle désire faire participer tous les Suisses qui viendront à leur frais se joindre à elle, lui accorde pendant dix années, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1829, l'exemption de toutes espèces de charges personnelles et d'impôts territoriaux, savoir dîmes, etc.

Art. XVII

Se trouve excepté le droit sur l'or, dont les Suisses devront payer le quint, de même que les anciens sujets de Sa Majesté, ainsi que le commerce des objets du Brésil faisant partie des contrats royaux, qu'Elle se réserve exclusivement, pour lequel il existe une prohibition générale aux Portugais, qui s'étendra aux Suisses.

Art. XVIII

Dès que la colonie comptera parmi elle 150 hommes de 18 à 40 ans en état de porter les armes, elle organisera dans son intérieur, sous l'inspection du Général de la province, une garde provisoire qui sera chargée de maintenir le bon ordre; et après l'expiration des franchises, qui auront été accordées à la colonie, elle s'empressera de former une milice à l'instar de celle de tout le Brésil, et contribuera, ainsi que toutes les provinces, au recrutement des corps portugais blancs, et plus particulièrement des troupes suisses, si Sa Majesté en avait à son service.

Art. XIX

En exécution de l'article ci-dessus tous les hommes non mariés de l'âge de 18 à 24 ans, jugés capables de servir, tireront au sort toutes les années, à une époque déterminée et fourniront pour leur contingent, des régiments de ligne, en proportion d'un homme sur vingt.

Art. XX

Tout individu, sur lequel le sort sera tombé, aura la faculté de mettre un homme à sa place, et lorsque son remplaçant aura été admis par le corps, il sera considéré comme étant président du drapeau, et par conséquent dispensé de tout tirage à l'avenir.

Art. XXI

Les Suisses qui s'enrôleront de plein gré seront défalqués du contingent que la colonie devra fournir, afin de la priver le moins possible des bras nécessaires à l'agriculture, aux arts et métiers.

Art. XXII

L'époque du service d'un Suisse dans la ligne ne pourra excéder le terme de quatre ans, passé lequel son congé absolu devra lui être délivré, à moins qu'il ne contracte un engagement volontaire, ce dont il sera parfaitement libre.

Art. XXIII

Dans le but de favoriser les Suisses fortunés qui auraient le projet de venir au Brésil pour s'occuper d'agriculture en grand, etc., Sa Majesté leur fera concéder des terrains attenants à la colonie, et les fera jouir de tous les avantages et privilèges qu'Elle a daigné lui accorder.

Art. XXIV

Enfin, Sa Majesté, pour dernière preuve de Sa bienveillance royale, déclare, que, s'il se trouvait dans le nombre des Suisses qu'Elle aurait fait venir à ses frais, quelques-uns qui désirassent retourner dans leur mère patrie, Elle n'y mettra aucun empêchement; mais, qu'ils ne pourront disposer à leur volonté que de la moitié de leurs biens-fonds et immeubles pendant les vingt premières années de l'établissement de la colonie; l'autre moitié devant appartenir à la commune dont ils feraient partie, dans la vue d'augmenter ses revenus.

J'accepte les conditions exprimées dans la présente capitulation, et je promets de l'exécuter ponctuellement.

Rio-Janeiro, le 11 mai 1818.

Signé: Séb. Nic. Gachet, chargé de mission
de S. E. M. l'Avoyer et Msgrs. du
Conseil d'Etat de la ville et république
Fribourg près de S. M. T. F.

Source: *CONDITIONS sous lesquelles Sa Majesté très-Fidèle a bien voulu accorder à M. Sébastien-Nicolas Gachet, Agent du Gouvernement de Fribourg, un établissement pour une colonie suisse dans les Etats du Brésil.* Fribourg, 1818, pp. 1-9.

6. *Décret du Roi Jean VI du 16 mai 1818 ratifiant le traité de colonisation signé par S.-N. GACHET.*

DECRETO

Fui Servido approvar as Condições na data de onze do corrente mez, acceitas pelo Agente do Cantão de Fribourg, Sebastião Nicolão Gachet, que acompanhão este Decreto, e com as quaes Concedi a permissão para o estabelecimento neste Meu Reino do Bresil de huma Colonia de Suissos composta de cem Familias. Thomaz Antonio de Villanova Portugal, do Meu Conselho, Ministro e Secretario d'Estado dos Negocios do Reino, encarregado interiramente da Repartição dos Negocios Estrangeiros, e da Guerra, e da Presidencia do Meu Real Erario assim o tenha entendido, e faça executar com os Despachos necessarios. Palacio do Rio de Janeiro em dezeseis do Maio de mil oitocentos e dezoito. (Com a Rubrica de Sua Magestade.)

Source: *Decreto e Condições do estabelecimento de huma colonia de Suissos no Reino do Brazil*. Rio de Janeiro, Impressão regia, 1820, p. 3; *Col. Nab.* II, p. 326.

7. *Institution d'un collège (protestant) de surveillance ecclésiastique du 22 août 1819.*

«Je soussigné, Pasteur de l'Eglise Wallonne de Dordrecht, rempli avec mon Consistoire du désir d'être utile à nos frères les colons suisses pour le Brésil, et spécialement à ceux d'entre eux qui professent la Religion Protestante, les ai fait jouir autant qu'il était possible pendant leur séjour ici de la faculté d'exercer leur culte en leur administrant la Sainte Cène, en recevant quelques-uns de leurs enfants à la Communion, etc., en contribuant de tout mon pouvoir pour la composition d'un règlement et l'institution d'un Collège provisoire de surveillance ecclésiastique, nommé librement par les susdits frères colons, à les unir intimement entre-eux pour avancer les intérêts de leur Sainte Religion et leur procurer les avantages qui résultent de l'ordre, de l'instruction religieuse, et du culte particulier. Je prie Dieu pour que mes efforts tendent à la gloire de N. S. Jésus-Christ, et je forme des vœux ardents pour que nos frères colons, en trouvant un sort fortuné dans leur nouvelle patrie, obtiennent le plus tôt possible un ecclésiastique protestant pour les diriger ultérieurement, veiller sur les mœurs, prévenir les funestes effets qui résulteraient nécessairement si sous ce rapport on ne fournissait pas à leurs besoins.

Fait à Dordrecht, le 22 août 1819.

C. C. MERKUS, Pasteur

Teneur de l'arrangement

Nous soussignés membres de l'église protestante en Suisse, nous étant réunis avant de nous embarquer pour le Brésil pour régler provisoirement, autant que notre situation le comporte, tout ce qui concerne les intérêts de notre Sainte Religion nous avons arrêté ce suivant :

Art. I

Il sera formé de suite un collège de surveillance, qui aura soin de tout ce qui concerne les intérêts des signataires, par rapport à la religion, au culte et à l'éducation religieuse des enfants.

Art. II

Le Collège sera composé de six personnes recommandables par leurs mœurs et leurs talents, choisis d'entre les protestants, signataires du présent règlement à la pluralité des suffrages.

Art. III

Le Collège de surveillance est chargé spécialement

1. d'avancer les intérêts religieux des Colons protestants près Sa Majesté le Roi du Portugal et du Brésil, et près les Autorités constituées par Elle, surtout pour leur procurer le plus tôt possible les avantages du Culte Extérieur et leur obtenir à cet effet un Ecclésiastique consacré dans l'Eglise Protestante.

2. de veiller en attendant sur les mœurs et la conduite des colons protestants, de les exhorter à demeurer dans l'ordre, dans la Soumission, à vivre selon les préceptes de leur Sainte Religion, à donner un temps convenable au Culte Particulier, à la lecture des Ecritures Saintes et à la prière.

3. d'avoir soin que le culte particulier se célèbre aussi régulièrement et respectueusement que possible et d'établir pour cet effet des Lecteurs qui liront spécialement le dimanche et les jours de fête consacrés dans l'Eglise Protestante quelques chapitres de l'Ecriture Sainte, des Sermons, etc... et qui feront la prière pour tous les colons.

4. de surveiller spécialement à l'éducation religieuse des enfants, en exhortant les Parents d'y porter toute leur attention et en chargeant les colons les plus propres à l'enseignement d'instruire les enfants.

5. de fournir autant que possible aux lecteurs, aux Instituteurs, et en général à tous les colons les livres nécessaires pour la lecture, la prière et l'instruction à l'effet de quoi ils correspondront avec les Sociétés Bibliques de Missionnaires qui peuvent leur fournir le nécessaire sous ce rapport.

Art. IV

En cas de décès d'un des membres du Collège de Surveillance, il en sera nommé de suite un autre pour le remplacer à la pluralité des suffrages comme il a été dit dans l'art. 1.

Art. V

Le Collège de Surveillance s'assemblera régulièrement tous les dimanches pendant le Voyage, cet article sera observé autant que les circonstances le permettent.

Art. VI

Trois mois après l'arrivée des Colons au Brésil, le Collège de Surveillance leur rendra compte de tout ce qu'il a été à même d'effectuer en faveur des Protestants qui jugeront alors s'il est expédient de continuer cette administration pendant un temps à déterminer ultérieurement.

Art. VII

Dès qu'on aura obtenu un Ecclésiastique protestant pour les Colons, il sera membre du Collège de Surveillance qui aura soin immédiatement, sous l'approbation des autorités constituées de donner aux Protestants du Brésil un régime ecclésiastique convenable et le plus conforme que possible à celui que suivent les protestants en Suisse.

Fait à Dordrecht dans le Temple Protestant le 22 août de l'an 1819.

Suivent les signatures de tous les colons protestants.

Nous soussignés membres de l'Eglise protestante en Suisse nous étant réunis avant de nous embarquer pour le Brésil pour régler provisoirement autant que notre

situation le comporte, tout ce qui concerne les Intérêts de notre Sainte Religion nous avons arrêté aujourd'hui et pour qu'il sortisse son plein effet

Messieurs le colonel de Luternau
le capitaine adjudant Porchat
le major de Sinner
Davoine
J. P. Regamey
Moliez
Dupport secrétaire

Pour qu'ils forment le collège de Surveillance pour toutes nos affaires concernant la Religion, le Culte, l'éducation religieuse des enfants. Nous nous engageons par les présentes de déférer respectueusement à leur autorité sous les rapports susdits comme ils s'engagent de leur côté par l'apposition de leurs signatures de remplir fidèlement les fonctions dont ils sont chargés.

Fait à Dordrecht en Hollande dans le Temple Protestant le 22 août de l'an 1819.
Suivent les signatures de tous les colons protestants.

Source: AEB, *Auswanderung nach Brasilien*, BB IV 320, nos 381–382.

8. *Edit de S. M. T. F. du 3 janvier 1820 changeant le nom de Morro Queimado, endroit où se trouve une colonie de Suisses en «Villa» de Nova Friburgo.*

ALVARÁ

Eu El-Rei faço saber aos que este alvará virem, que, tendo estabelecido no Districto de Cantagallo e Fazenda denominada Morro-Queimado, huma colonia de Suissos para promover a prosperidade deste meu Reino do Brazil, e devendo-se esperar que da sua industria applicada à fertilidade dos terrenos que lhe tenho concedido resulte em breve tempo, pela abundancia dos meios de subsistencia, grande augmento da população: hei por bem crear em Villa o lugar de Morro-Queimado, em que se achão estabelecidos aquelles colonos, com a denominação de Villa da Nova-Friburgo, e ordenar que se elejão dous Juizes Ordinarios, hum dos Orphãos, tres Vereadores, hum Procurador do Conselho, dous Almotacés, os quaes administrarão a justiça na conformidade dos regimentos que lhes são dados pelas minhas leis e estilos do Reino: e sou outrosim servido crear dous officios de Tabellião do Publico Judicial e Notas da mesma Villa, ficando ao primeiro annexos os de Escrivão da Camara, Almotaceria e Sisas, e ao segundo o de Escrivão dos Orfãos, e os officios de Alcaide e Escrivão do seu cargo, os quaes todos servirão na conformidade das leis e regimentos que lhes são estabelecidos. A referida Villa, que ficará desmembrada da de Cantagallo, terá Termo o Districto da Freguezia de S. João Baptista da mesma Colonia, que ali mando crear, e gozará de todas as prerogativas e privilegios de que gozão as mais Villas dos meus Reinos.

Pelo que mando, etc. Dado no Rio de Janeiro aos 3 de Janeiro de 1820.

Rei com guarda.

Source: *Col. Nab.* III, p. 53.

9. *Décret royal du 3 janvier 1820 décrivant les limites géographiques de la paroisse nouvellement créée de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Nova Friburgo. Ce même document nomme l'abbé Jacques Joye curé et l'abbé Aeby vicaire.*

DECRETO

Sendo necessario huma Colonia de Suissos na Fazenda do Morro Queimado, districto de Cantagallo, hei por bem crear ali huma Freguezia desmembrada de Cantagallo, com a denominação de S. João Baptista da Villa de Nova Friburgo, tendo por districto desde as agoas compridas até o Rio Grande, comprehendendo o territorio que vai da sobredita villa até o Rio Paquequer do lado do Oeste, e para a parte de Leste até o alto da Serra, cujas vertentes deitão para o Rio de S. João. E sou outrosim servido nomear, para Vigario delle, o Padre Jacob Joye, com 200 \$ rs de congrua, e para ser Coadjutor à Padre Aeby com 100 \$ rs tambem de congrua. A Mesa da Consciencia e Ordem o tenha assim entendido, e faça executar com as despachos necesarios. Palacio do Rio de Janeiro, em 3 de Janeiro de 1820. Com a rubrica de S. M.

Source: *Col. Nab.* IV, p. 279.

B. DONNÉES SOCIOLOGIQUES

1. Les émigrants du Canton de Fribourg

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Aeby	Hans	50	Wünnewil
Aeby	Joseph	25	Fribourg
Aguet	Pierre	36	Estavayer-le-Lac
	Marie-Anne	30	
Armingaud	Louis	35	Bulle
	Félicité	34	
	Augustin	11	
	Joseph	4	
	Fanchette	2	
	François	7 mois	
Armingaud	Victor	50	Bulle
	Ursule	25	
Balmat	André	50	Semsaies
	Françoise	30	
	Marie	13	
	Alexandre	11	
	Mariette	8	
	Pierre	5	
	Jacques	3	
Balmat	Joseph	44	Semsaies
	Marie	41	
	Marie	12	
	Fanchette	11	
	Jean	10	
	Françoise	9	
	Catherine	7	
	Claudine	5	
	François	2	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Bändely	Jean	36	Fribourg
Bapst	Jean	30	La Roche
	Marie	32	
	Jean	6	
	Baptiste	4	
	Jacques	2	
	Victor	1	
Barras	Etienne	20	Villarepos
Bard	Joseph	48	Semsaies
	Catherine	46	
	Françoise	20	
	Marie	19	
	Marianne	17	
	Jean	13	
	Jean-Joseph	11	
	Joseph	7	
	Marie-Madeleine	4	
Bardy	Bonaventure	19	Fribourg
Baudevin	Joseph	25	Grandvillard
Bavaud	Louis	22	Mézières
Bavaz	Joseph	19	Ursy
Beaud	François	28	Albeuve
	Joseph	19	
	Catherine	22	
Beaud	Hilaire	45	Albeuve
Beaud	Michel	20	Albeuve
Bersier	Joseph	11	Villarepos
Berroud	Françoise	17	Villarepos
Blanc	Jean	24	Villaz-St-Pierre
	Marguerite	36	
	Julie	4 mois	
Bochud	Joseph	19	Chandossel
	Marie	18	
Bongard	Jean-Claude	40	Fribourg
	Catherine	26	
	Jacques	9	
	Mariette	2	
	Pierre	1/2	
Bongard	Laurent	31	Mariahilf
Bongard	Jacques	48	Praroman
	Elisabeth	48	
Borcard	Jean	30	Gruyères
Bornet	Thérèse	28	La Tour-de-Trême
	Antoine	3	
Bossens	Jean	50	Estavayer-le-Gibloux
Bossens	Pierre	54	Estavayer-le-Gibloux
	Catherine	42	
	Jean	18	
	Jean-Joseph	13	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Jacques	10	
	Clément	7	
	Thobie	7	
	Pierre	2	
	Anne	21	
	Maria	15	
	Elisabeth	4	
Both	Joseph	18	Grandvillard
Brügger	François	20	Wünnewil
Brülhart	Christophe	16	Ueberstorf
Brunet	Pierre	35	Matran
	Marie-Virginie	2	
Bussard	Jean	28	Gruyères
	Marie-Joseph	26	
	Jean-Louis	1 ½	
	Jean-Nicoles	9 mois	
Bussard	Jacques	60	Gruyères
	Marie-Françoise	53	
	Jean-Joseph	22	
	Marianne	18	
	Jacques	15	
Bussard	Jean-Louis	17	Gruyères
Bussard	Xavier	29	Epagny
	Marie	30	
	Nanette	1	
Butty	Antoine	45	Ursy
	Marie	41	
	Cécile	18	
	Joseph	8	
	Françoise	8	
	Jean	2	
	Marie-Elisabeth	1	
Butty	François	42	Mézières
	Marie	36	
	Claude	12	
	Marie	11	
	Jean	7	
	Madeleine	5	
	Marguerite	4	
Butty	Pierre	34	Ursy
	Marianne	35	
	Pierre-Antoine	10	
	Françoise	9	
	Jean	7	
	François	6	
	Adélaïde	4	
	Marie	3	
	Jean-Joseph	2	
	Brigitte	1	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Cagnard	Alexandre	18	Vallon
Cardinaux	Jacques	30	Bulle
Castella	Jean-Louis	18	Gruyères
Castella	Joseph	29	Gruyères
	Marie	30	
	Jean-Pierre	4	
	Alexandre	2	
Castella	Michel	31	Enney
Chappuis	Jean	40	Fribourg
Chappuis	Joseph	60	Bulle
Chassot	Louis	40	Macconnens
Chavannaz	Marie	31	Vuisternens-devant-Romont
Chollet	François	25	Charmey
	Jean	25	
Clerc	Jean-Baptiste	47	Vuisternens-devant-Romont
	Joseph	19	
	Claudine	15	
	Claude	13	
	François	11	
	Ursule	9	
	Catherine	7	
	Marie-Elisabeth	6	
Clerc	Marie-Elisabeth	23	Vuisternens-devant-Romont
Clerc	Mariette	40	Bulle
	Denis	11	
	Madeleine	10	
Cochard	Madeleine	26	Gillarens
Cochard	Nanon	35	Gillarens
Colignon	Marie-Anne	59	Fribourg
	François	17	
	Marie	20	
	Marguerite	36	
	Catherine	24	
	Vénérande	15	
	Françoise	13	
	Gotton	10	
	Pierre	9	
	Michel	4	
Comba	Francois	40	Mézières
	Marguerite	15	
	Louis	14	
	Marie	11	
	François	8	
	Jean	5	
Comte	Marie	40	Romont
	Joseph	3	
Cosandey	Jean	20	Rossens
Currat	François	29	Epagny
	Jacques	25	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Curty	Pierre	50	La Roche
	Marie	48	
	Jean	22	
	Pierre	19	
	Joseph	17	
	Jacques	15	
	Laurent	15	
	Marie	24	
	Elisabeth	12	
	Catherine	10	
Dafflon	Jean-Joseph	38	La Tour-de-Trême
	Françoise	39	
	Joseph	14	
	Rose	12	
	Pierre	9	
	Jacques	8	
	Jean-Joseph	4	
	Victoire	2	
Delacroix	Jean-Pierre	19	Morat
Dervey	Pierre	36	Promasens
	Elisabeth	36	
	Jean	9	
	Catherine	8	
	Nanette	7	
	Josette	5	
	Mariette	1	
Desjacques	Jean-Alexis	30	Chavannes-les-Forts
Dessoies	Dominique	22	Bulle
Dessoies	Jean-Baptiste	35	Bulle
	Claudine	37	
	Antoine	8	
	Marie	5	
	Anne	5	
Dessonnaz	Jean	41	Villarepos
Dutoit	Ursule	27	Fribourg
Equez	Claude	29	Villariaz
	Catherine	19	
Esseiva	Franz	48	Ursy
	Françoise	33	
	Joseph	4	
	Antoine-César	2	
Etienne	Jacques	55	St. Silvester
	Mayèle	36	
	Pierre	15	
	Jean	12	
	François	7	
Favre	François	33	Fribourg
Folly	Jacques	34	Villarepos
	Marie	30	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Fanchette	4	
	Colin	3	
	Jean	2	
	François	2 mois	
Folly	Jean-Joseph	39	Villarepos
	Marie	41	
	Marie	17	
	Catherine	17	
	Marianne	13	
	Jean	11	
	Claude	9	
	Joseph	8	
	Antoine	6	
	Jean	5	
	Madeleine	4	
	Pierre	2	
	Marguerite	2 mois	
Francey	Joseph	42	Cheyres
	Madeleine	50	
Francey	Maurice		La Tour-de-Trême
Gachet	Constantin	11	Gruyères
	Georges	8	
Gachet	Mathias	19	Epagny
Gachet	Michel	28	Gruyères
Gachet	Jacques	55	Gruyères
	Véronique	25	
	Marie	22	
	Louise	15	
	Jean	14	
	Georges	12	
	Silvestre	7	
	Françoise	3	
Gachet	Joseph	20	Gruyères
	Ursule	18	
Gaudard	Antoine	27	Semsaies
Gauthier	Joseph	40	Rueyres-les-Prés
	Louise	42	
	Joséphine	13	
	Marie	11	
	Louise	8	
Gavillet	Pierre	39	Chavannes-les-Forts
	Claudine	38	
	Josette	16	
	Jean	13	
	Joseph	11	
	Marie	10	
	Nanette	8	
	Marie-Joséphine	5	
	Nanette	2½	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marie-Joseph	1 mois	
Gavillet	Josette	37	Chavannes-les-Forts
Geisenhoff	Philippe	18	Fribourg
Geneina	Nanette	20	Epagny
Gendre	Colin	14	Fribourg
Genilloud	Claude	66	Bulle
	Nanette	48	
	Louise	19	
	Claude	17	
	Catherine	17	
	Mariette	14	
	Elisabeth	12	
	Louise	10	
	Madeleine	8	
	Ursule	6	
Genoud	Jean	40	Châtel-St-Denis
Genoud	François	40	
	Marie	25	
Gillierd	Jacques	36	Vuippens
	Geneviève	25	
	Marie	9	
	Rose	5	
	Josepha	3	
	Henriette	2	
Gindroz	Jean	22	Riaz
Govos	Alexandre	28	Gruyères
Grand	Jean	22	Vuisternens-devant-Romont
Grand	Nicolas	44	Semsaies
	Marie-Josette	35	
Grandjean	Jean	35	Morlon
	Fanchette	25	
	Fanchette	3	
	Henriette	1	
Gremaud	Antoine	31	Echarlens
	Marie	31	
	Marie	12	
	Florence	9	
	Jacques	4	
Gremaud	Claudine	35	Echarlens
Gremion	Jacques	28	Fribourg
	Femme		
	Enfant		
Gutermann	Anne-Marie	50	Cormondes
	Elisabeth	20	
	Marianne	18	
	Catherine	10	
Hêche	Marie	20	Treyvaux
Herren	Antoine	40	Courtion
	Madeleine	38	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Joséphine	12	
	Marie-Alexis	10	
	Caroline	8	
	Charles	6	
Hildebrand	Sébastien	49	Fribourg
	Catherine	40	
	Louis	19	
	Jacques	14	
	Louise	10	
	Catherine	10	
	Claudine	3	
Houx	Félicité	40	Charmey
	Alexandre	19	
	Joseph	18	
Hubachet	Pierre	20	Fribourg
Imbert	Joseph	66	Mézières
	Marie	12	
Jaccoud	Nanette	44	Fiaugères
	Josette	18	
	Anne	21	
	Pierre	14	
	Vincent	12	
Jacquet	Antoine	55	Chavannes-les-Forts
Jacquet	Antoine	18	Gruyères
	Françoise	15	
Jacqueroud	Simon-Joseph	47	Broc
	Marie	44	
	Simon-Joseph	14	
	Jean-Louis	13	
	Marie-Françoise	11	
	Laurent-Joseph	9	
	François	7	
	Marie-Joseph	3	
Jorand	Jean	46	Chésalles
	Anne	45	
	Pierre	18	
	Pierre	17	
	Marie	12	
	Marguerite	10	
	Elisabeth	8	
	Anne	6	
	Agnès	4	
	Brigitte	3	
Jordan	Pierre	47	Grenilles
	Marie	52	
	Antoine	16	
	Madeleine	14	
	Marie-Elisabeth	9	
Jost	Jean	23	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Joye	Jacob	29	Villaz-St-Pierre
Jungo	François	24	Düdingen
Jutzet	Ulrich	40	St. Silvester
Kolly	Ulrich	26	Fribourg
Lambert	Joseph	24	Vuadens
Lambert	Rosalie	20	Fribourg
Landverly	Anne-Marie	18	Bösingen
Lanthemann	Joseph	30	Bulle
Liaudat	Joseph	13	Châtel-St-Denis
	Françoise	14	
Liaudat	François	33	Châtel-St-Denis
	Jeannette	35	
	Jean	10	
	Antoine	5	
Mabboux	Jean-Baptiste	28	Treyvaux
Macheret	Christophe	22	Rueyres-St-Laurent
Macheret	Claude	45	Vuisternens-devant-Romont
	Marie	40	
	Théodore	18	
	François	17	
	Jean	12	
	Marie	2	
Macheret	Pierre	19	Vuisternens-devant-Romont
Magne	Louis	50	Semsaes
	Françoise	49	
	Madeleine	24	
	François	22	
	Nanon	19	
	Catherine	14	
	Claude	9	
Magnin	Jean	46	Marsens
	Nanette	46	
	Marie	17	
	Louis	15	
	Joseph	11	
	Laurent	8	
	Anne	5	
Mantel	Paul	34	Belfaux
	Elisabeth	30	
	Pierre-Joseph	9	
	Pierre	8	
	Joseph	7	
	Joseph	5	
	Anne-Marie	4	
	Marie	2½	
Marchon	Antoine	20	Vuisternens-devant-Romont
Marchon	Jean-Claude	25	Vuisternens-devant-Romont
Marquis	Henri	42	Gruyères
	Marie-Josette	39	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marie	14	
	François	12	
	Victor	10	
	Béatrice	7	
	Michel	1	
Menoud	Claude	41	Sommentier
Menoud	Jacques	36	Vesin
	Antoinette	29	
	Marie	11	
	Claude	8	
	Marguerite	6	
	Jean-Joseph	3	
	Jean	1 1/2	
Mercier	Charles	42	Semsales
Mettraux	Simon	28	Fribourg
Micard	Joseph	15	Fribourg
Michel	François	52	Hauteville
	Marie	48	
	Claude	14	
	François	11	
	Louis	11	
	Barthélémy	5	
	Josette	20	
	Mariette	16	
Modoux	Laurent	17	Promasens
Moise	Georges	53	
	Georges	14	
	Fils	10	
Morand	Jean	50	Vallon
	Femme	44	
	Fils		
Morier	Jean	18	Surpierre
Mosbrugger	Jacques	27	Fribourg
Moura	Joseph	21	Dompierre
Müller	Jean-Jacques		Bösingen
	Elisabeth		
	Berthe	19	
	Marie	18	
	Madeleine	15	
	Jacques	12	
	Pierre	10	
	Joseph	8	
	Charles	4	
Murith	François	58	Gruyères
	Félicité	40	
	Toinette	18	
	Joseph	14	
	Florentin	12	
	Françoise	10	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Célestine	8	
	Bernard	3	
	Enfant	2	
	Enfant	1	
Musy	Jean-Antoine	46	Grandvillard
	Véronique	44	
	Jean-Joseph	21	
	Jean-Joseph	19	
	Jean-Benoît	13	
	Henriette	8	
	François	4½	
	Marie	3	
Musy	Jean-Baptiste	39	Grandvillard
	Marie	40	
	François	13	
	Joseph	12	
	Alexandre	10	
	Marie	9	
	Eulalie	8	
	Euphrasie	7	
	Cécile	5	
	Eléonore	3	
	André	3 semaines	
Nidegger	François	30	Villars-d'Avry
Nidegger	Jacques	40	Autigny
Oberson	Pierre	36	Villaraboud
Oddin	Pierre	30	Mézières
	Claudine	38	
	Marianne	6	
	Josette	4	
	Jean	2	
	Claudine	3 mois	
	Marianne	56	(mère de Pierre)
Ottet	Ignace	47	Barberêche
Overney	Jean-Nicolas	48	St. Silvester
	Marianne	45	
	François	23	
	Joseph	21	
	Catherine	19	
	Marianne	18	
	Christophe	14	
	Félicité	12	
	Jacques	10	
	Nicolas	8	
Pachoud	François-Joseph	40	Attalens
	Jean-Joseph	16	
	Nanette	14	
	Jacques-Joseph	12	
Page	Jacques	29	Pont-en-Ogoz

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Page	Jean	33	Châtonnaye
	Elisabeth	33	
	Jacques	4	
	Marie-Angélique	6 mois	
Page	Marianne	22	
Pavie	Philippe	31	Fribourg
Péclat	Jacques	36	Châtonnaye
	Marguerite	40	
	Joseph-Aubin	15	
	Pierre-Joseph	14	
	Marie-Jeanne	12	
	Jean-Joseph	9	
	Marguerite-		
	Véronique	6	
	Marie-Josette	5	
	Pellet	Pierre	
Femme		32	
Pauline		11	
Garçon		8	
Fille		5	
François		1	
Elisabeth		7	
Perrier		Jacques	39
	Luce	39	
	Joseph	15	
	Claude	14	
	François	11	
	Madeleine	9	
	Catherine	8	
	Françoise	5	
	Ursule	4	
	Jacques	5	
	Pierre	1	
Périsset	Joseph	26	Vauderens
	Jeanne-Marie	18	
Perroud	Claude	38	Avry-devant-Pont
	Anne-Marie	37	
	Pierre	3	
	Jacques	2	
	Martin	4 mois	
	Françoise	9	
	Marguerite	6	
Perroud	Catherine	4	Berlens
	François	28	
	Marianne	25	
	François-Xavier	3	
	Elisabeth	2	
Pesse	Nicolas	1	Attalens
	Joseph	42	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marie	24	
	Pierre-Joseph	6 mois	
Piller	Jean	28	Givisiez
Pilloud	Jean-Paul	54	Châtel-St-Denis
	Françoise	54	
	François	23	
	Catherine	21	
	Madeleine	17	
	Pierre	14	
Pittet	Joseph	23	La Joux
Pittet	Vincent	51	Gruyères
	Claude	41	
Poffet	Etienne	26	Guin
	Marie	28	
	Pierre	4	
	Louis	3	
Poffet	Peter	40	Fribourg
	Anne-Marie	39	
	Joseph	19	
	Etienne	6	
	Marie-Anne	4	
	Marianne	1 1/2	
Porcelet	Pierre-Louis	43	Estavayer-le-Lac
Quillet	Julienne	28	Treyvaux
Remy	Jean-Pierre	54	Gruyères
	Marianne	44	
	Marie	19	
	Louise	17	
	Félicité	15	
	François	14	
Chappuis	Barbe	2	(fait partie de la famille Remy)
Renaud	Laurent	12	Fribourg
Rial	Marie	40	Fribourg
Riedo	Barbe	18	Ueberstorf
Rigolet	Jean	40	Wünnewil
	Elisabeth	36	
	Marie	14	
	Nicolas	12	
	Anne-Marie	10	
	Anne-Marie	8	
	Anne	6	
	Barbe	4	
	Jacques	2	
Rime	Félix	35	Charmey
	Véronique	34	
	Marianne	7	
	François	5	
	Mariette	4	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Catherine	3	
	Cyprine	1	
Rime	Jean	46	Epagny
	Marguerite	33	
	Marianne	9	
	Jean-François	8	
	Marie	6	
	Madeleine	4	
	Jacques	3	
	Jean-Jacques	1	
Rime	Josette	26	Gruyères
	Mariette	22	
Riso	Christine	27	Giffers
	Marie	1 1/2	
Risse	Marie	18	La Roche
Robadey	Alexandre	28	Lessoc
Robadey	François	48	Grandvillard
	Marie	45	
	Henriette	24	
	Madeleine	18	
	Jean	17	
	François	13	
	Béat	12	
	Rosalie	9	
	Rose	8	
	Marie-Madeleine	6	
	Anastasia	4	
Robatel	François	30	Grolley
Robert	Pierre	52	Aumont
	Marie-Josette	10	
	Joseph	9	
Roche	Marguerite	19	Le Crêt
Rondo	Xavier	60	
Rossalet	Pierre	26	Corjolens
Roth	Prosper	26	Fribourg
Ruffieux	Pierre	50	Guin
	Marie	49	
	Mariette	25	
	Babelon	22	
	Joseph	18	
	Jacques	14	
	Marianne	10	
Rutschmann	Jeanne	56	Bulle
	Jacques	20	
	Jean	18	
	Anastasia	17	
	Marie	15	
	Nicolas	10	
Savary	Marianne	50	Villariaz

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Fils		
	Fils		
Savoy	Georges	63	Attalens
	Jérôme	30	
Schneuwly	Hans	19	Wünnewil
	Jean	16	
Schneuwly	Joseph	35	Wünnewil
	Maria	37	
	Anne	12	
	Urs	11	
	Anna-Maria	8	
	Charles	5	
	Elisabeth	9 mois	
Schreiber	Jean	20	Fribourg
Schueler	François	48	Montagny
	Catherine	46	
	Fanchette	19	
	Elisa	17	
	Colin	15	
	Rosalie	11	
	Mathilde	9	
	Justine	7	
	Eugénie	6	
	Catherine	24	
	Fortunata	3	
	Adèle	21	
Schwartz	Claudè	41	Bulle
	Claudine	38	
	Anne-Marie	18	
	Jean	17	
	Anne	14	
	Louise	12	
	Pierre	9	
	Thérèse	3	
Sermoud	Jean	43	La Tour-de-Trême
	Anne-Marie	40	
	Etienne	18	
	Agathe	14	
	Joseph	12	
	Nanette	10	
	Mariette	8	
	François	5	
	Enfant	2	
Seydoux	Christophe	46	Villarlod
	Marie-Anne	44	
	Jean	10	
	Marie-Anne	12	
	Rose	7	
	Françoise	3	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Seydoux	Pierre-Louis	21	Fribourg
Singy	Jacques	34	Dompiere
	Marie	34	
	Pierre-Joseph	10	
	Pierre	8	
	Jean	6	
	Elisabeth	3	
Sonailon	Marguerite	22	Villarepos
	Joseph	10	
	Mariette	17	
	Marguerite	15	
Sottaz	Marianne	23	Fribourg
Sottaz	Claude	36	Onnens
	Marie	36	
	Jean	10	
	Marie	8	
	Fanchette	3	
	Nanette	3 semaines	
Stoecklin	Jean-Auguste	23	Fribourg
Stutz	Jean-Jacques	34	Pont-la-Ville
	Maude	27	
	Jacques	7	
	Christophe	5	
	Marguerite	3	
	Louise	2	
Stucky	Claude	25	Wünnewil
Studer	François	29	Gruyères
	Françoise	23	
	Joséphine	3	
	Joseph	1 1/2	
	Pierre	3 mois	
Tardin	Pierre	42	Ependes
	Elisabeth	26	
	Elisabeth	1	
Tardin	Antoine	47	La Roche
	Anne	59	
	Joseph	20	
	Antoine	18	
	Jean-Jacques	14	
	Babelon	12	
Thomas	Jacques	20	Fribourg
Thomet	Jean	38	La Roche
	Jean	8	
Thorin	Alexis	40	Fribourg
	Elisabeth	30	
	Elisabeth	6	
Thorin	Gédéon	12	Charmey
Thürler	Pierre-Antoine	45	La Tour-de-Trême
	Marie-Thérèse	41	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Antoine	18	
	Pierre-		
	Bonaventure	15	
	Martin	10	
	Théodule	8	
	Marie-Thérèse	6	
	Marguerite	3	
Tinguely	François	35	Fribourg
	Marie-Julie	35	
	Jean	14	
	Catherine	9	
	Charles	7	
	Jean-Jacques	4	
	Alexandre	2	
Toffel	Joseph	40	La Roche
	Marguerite	33	
	Françoise	12	
	Anne-Marie	10	
	Joseph	8	
	Marie	5	
	Marie-Madeleine	3	
Verdan	Jean-Henry		Gruyères
	Marianne	40	
	Marguerite	13	
	Marie	11	
	Alexis	9	
	Joseph	7	
Vial	Jean	46	St-Martin
	Françoise	44	
	Françoise	21	
	Louise	15	
	Jean	11	
	Jean-Joseph	6	
Vonlanthen	Jacques	14	Tavel
Vonlanthen	Hans	57	Tavel
Vuidepot	Jean-Joseph	19	Rossens
Vuichard	Jacques	47	Semsales
	Marie	48	
	Françoise	15	
	Joseph	8	
Wagner	Jean	21	Fribourg
Wäber	François	28	Fribourg
Wäber	Jost	45	Tavel
Wenger	Jean-Joseph	19	Le Crêt
Winckler	Joseph	46	Fribourg
Zahno	Michel	40	Heitenried
	Marguerite	41	
	Elisabeth	15	
	Elisabeth	13	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Madeleine	12	
	Anne	10	
	Hans	9	
	Joseph	6	
	Marianne	4	
Zbinden	Hans	26	Wünnewil
Zinder	Samuel	42	Morat
	Elisabeth	28	
	Anne	11	
	Samuel	9	
	Isabelle	3 mois	
Zurkinden	Joseph	14	Wünnewil

2. Les émigrants du Jura bernois

Ador	Rodolphe	25	Porrentruy
Amuat	Jean-Baptiste	30	Porrentruy
	Femme	27	
	Hélène	6	
	Antoine	3	
Anklin	Jean	47	Liesberg
	Marianne	42	
	François	14	
	Fridolin	7	
	Elisabeth	9	
	Jean	5	
	Félix	1 1/2	
	Anne-Marie	17	
	Marianne	12	
Balonecker	Joseph	48	Glovelier
	Ursule	42	
	Dominique	14	
	Marie-Joseph	13	
	Joseph	10	
	Marguerite	8	
Barth	Elisabeth	36	Courroux
Bauer	Marie-Barbe	49	Rebévelier
	Jean	17	
	Baptiste	15	
	Ignace	10	
Bédât	Frédéric	31	Porrentruy
	Françoise	31	
	Catherine	3	
	Joséphine	6 mois	
Bédât	Antoine	21	Porrentruy
	Louis	12	
	Catherine	24	
Berret	Joseph	18	Cornol
	Nicolas	23	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Bersot	Jean	55	
	Femme	48	
	Julie	22	
	Florentine	20	
	Victor	19	
	Pierre	17	
	François	14	
	Louis	12	
	Xavier	10	
	Jean-Baptiste	8	
	Marie	5	
Boéchat	Marie-Barbe	3	Miécourt
	Henri	44	
	Femme	40	
	Conrad	17	
	Xavier	14	
	Joseph	10	
	François	14	
	Denis	1 ½	
	Catherine	12	
	Barbe	10	
	Marie	6	
Bognard	Adam	46	Reiben
	Christiane	28	
Bohrer	Adam	10 ½	Laufon
	Conrad	27	
	Femme	32	
	Louis	4	
Bohrer	Conrad	2	Laufon
	François	33	
	Marianne	45	
	Conrad	14	
	Georges	12	
	Joseph	8	
Bohrer	Marianne	17	Laufon
	Joseph	45	
	Marianne	52	
	François	12	
Boichat	Jean	42	Les Bois
Boinay	Jacques	45	
	Marguerite	45	Vendlincourt
	Marie	10	
	Marguerite	6	
Bonanomy	Jacques	30	Porrentury
	Marie	24	
	Thérèse	3	
Bourgnon	Henri	34	Bassecourt
	Catherine	26	
	Marie	5	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marianne	3	
Bourquard	Henri	43	Courrendlin
	Joseph	39	
Bredekow	Michel	54	Bienne
	Femme	59	
	David	11	
	Marianne	16	
	Elisabeth	14	
	Suzanne	9	
	Madeleine	6	
Brique?	Pierre	24	
Brokstal	Henri	38	Mormont
Brunner	Jean	22	Krauchtal
Brunner	Jacob	66	Sombeval
	Madeleine	38	
	Joseph	15	
	François	6	
	Marie	12	
	Henriette	10	
	Elisabeth	8	
	Marianne	2	
Brunnet	Thibaut	52	St-Ursanne
	Marie-Joseph	45	
	François	13	
	Joseph	11	
Caillet	Jean	33	Alle
	Françoise	22	
	Marianne	2	
Caillet	Pierre	20	Alle
Cattin	Jean	65	Les Bois
	Femme	43	
	Pierre	11	
	Jean	4	
	Philibert	2	
	Marianne	16	
	Claire	14	
	Madeleine	13	
	Thérèse	10	
Chaboudez	François	27	Miécourt
	Françoise	28	
	Joseph	3	
Chevallier	Marie	18	Mormont
Christe	Pierre	50	Bassecourt
	Elisabeth	46	
	Henri	8	
	Nicolas	5	
	François	4	
	Catherine	13	
	Elisabeth	20	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>	
	Marie	11		
	Elisabeth-Marie	10		
Coeudevez	Ursule	23	Mormont	
	Marie-Barbe	30		
	Henri	9		
Comte	Catherine	2	Courtételle	
	Joseph	27		
	Catherine	33		
Cortat	Marianne	1	Châtillon	
	Joseph	51		
	Catherine	59		
	Joseph	23		
	Pierre	21		
	Henri	18		
	Anne	21		
Crelier	Marie	16	Bure	
	Ignace	20		
Crelier	Joseph	23	Bure	
	Gertrude	27		
	Marie	3		
	Marie-Anne	2 mois		
	Anne-Marie	29		
Cuttat	Joseph	28	(belle-sœur)	
Cuttat	Jean	37	Rossemaison	
	Jeannette	35	Rossemaison	
	Joseph	8		
	François	6		
	Henri	1		
	Madeleine	12		
	Catherine	4		
	Hippolythe	14		
	Cuttat	Joseph	63	Rossemaison
		Baptiste	20	
		Joseph	10	
		Marie	18	
		Ursule	16	
Anne		2		
Christ		45		
Deuler	Catherine	39	Cormoret	
	Jean	14		
	Rodolphe	6		
	Abraham	4		
	Suzanne	16		
	Elisabeth	13		
	Marie	35		
Deuler	Jean	12	Cormoret	
	Jacob	10		
	Barbe	26		
Deuler	Barbe	26	Cormoret	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Eberly	Elisabeth	21	Bienne
	Garçon	4 mois	
Eberly	Frédéric	16	Bienne
Egli	Jean	23	Brislach
Escabert	François	45	Le Bémont
Froidevaux	Jean-Baptiste	39	Le Noirmont
	Marie-Laure	35	
	Justine	15	
	Françoise	12	
	François	10	
Frossard	Conrad	50	Montvoie
	Catherine	48	
	Simon	8	
	Victorine	11	
Froté	Laurent	42	Miécourt
	Catherine	38	
	Joseph	8	
	Anne-Marie	5	
	Henri	2	
Froté	François	44	Miécourt
	Généreuse	42	
	Marie-Anne	19	
	Léonard	10	
	Anne-Marie	4	
	Madeleine	2	
Girard	Conrad	42	Cornol
	Marie-Fridelance	42	
	Jean-Baptiste	13	
	Catherine	12	
	Conrad	10	
	Marie-Anne	9	
	Joseph	7	
	Marie-Jeanne	4	
	Henri	50	
Glück	Madeleine	46	Corgémont
	Henri	18	
	Frédéric	15	
	Jonas	9	
	Charles	5	
	Suzanne	19	
	Madeleine	12	
	Etienne	30	
Grillon	Femme	19	Courfaivre
	Jean	56	
Guebel	Suzanne	42	Cortébert
	Jean	20	
	Henri	12	
	Henriette	6	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Rosalie	18 mois	
	Lidie	18	
Guerdat	François	20	Bassecourt
Guinans	Henri	56	Mormont
	Agathe	58	
	Marie	30	
	Henri	8	
	Catherine	1	
Guinans	Ignace	30	Mormont
Hêche	David	43	Moutier
	Claire	25	
	David	3	
Helfer	Joseph	36	Delémont
	Marianne	39	
	Joseph	4	
	Pierre	3	
	Marie	13	
	Joséphine	8	
Hentzy	Joseph	30	Cornol
	Marguerite	25	
	Catherine	5	
	Etienne	2	
Hotz	Chrétien	51	Bienne
	Elisabeth	44	
	Rose	19	
Hotz	Jean	46	Bienne
	Femme	46	
	Jean	15	
	Frédéric	9	
Hugard	Jacques	60	Bassecourt
	Joseph	36	
	Jean-Pierre	23	
	Catherine	17	
Ith	Rodolphe	28	Berne
Jaquat	Jean-Pierre	27	Bassecourt
	Femme	28	
	Jean-Pierre	5	
Joliat	Joseph	36	Courtételle
	Marie	28	
	Joseph	8	
	François	6	
	Catherine	4	
Joset	Joseph	54	Courfaiivre
	Femme	52	
	Joseph	14	
	Marianne	13	
Jourdain	Etienne	31	Les Genevez
	Marie	26	
	Louis	3	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Jean-Baptiste	1	
	Véronique	2	
Juillerat	François	40	Chevez
	Marie	33	
	François	11	
	Véronique	6	
Juillerat	Jean	55	Rebévelier
	Femme	39	
	Jean	16	
	Auguste	15	
	Constant	8	
	Pierre	6	
	Séraphine	12	
	Nanette	10	
Kochmann	Antoine	42	St-Imier
	Marianne	32	
	Henry	10	
	Charles	8	
	Alcide	1 mois	
	Henriette	2	
Krüttlin	Joseph	47	Liesberg
	Anne	30	
	Joseph	2	
	Franz	6 mois	
	Madeleine	5	
Kupfer	Samuel	30	Berne
Langel	Suzanne	37	Courtelay
	Emilie	15	
Langhammer	Vincent	35	Cornol
	Marie	23	
Lapaire	Ambroise	44	Fahy
	Femme	32	
	Baptiste	7	
	Joseph	2	
	Marie	16	
	Rosalie	13	
	Marie	15	
Lapaire	Jean-Baptiste	25	Fontenais
Laski	Jean	50	Corgémont
	Femme	54	
	Henriette	11	
Laurent	Claude	27	
	Elisabeth	30	
	Jean-François	4	
	Andrée	2	
	Charles	3	
Léchenne	Marguerite	24	Bassecourt
Luternau	Jean de	46	Berne
Meunier	Germain	53	Bassecourt

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marie	42	
	François	15	
	Pierre	12	
	Joseph	9	
	Ursule	6	
Meunier	Jean	85	Bassecourt
Meuret	Conrad	28	Miécourt
	Marie	25	
Miserez	François	51	Lajoux
	François	18	
	Marie	10	
Miserez	Jean	60	Delémont
	Catherine	45	
	Conrad	24	
	Germain	22	
	Pierre	14	
	Brigitte	10	
Monnerat	François	42	Cornol
	Elisabeth	35	
	Ursanne	17	
	Jean	15	
	François	13	
	Sébastien	6	
	Henry	4	
	Régine	12	
	Marie	8	
Moretti	Suzanné	62	Sombeval
	Jean	22	
Müller	Franz	13	Vellerat
Nicolet	Catherine	50	
Noirjean	Jean-Baptiste	45	Bassecourt
	Marguerite	26	
Ory	Jean	39	Develier
Paratte	Pierre	47	Muriaux
	Femme	47	
	Jean	25	
	Marie	18	
	Claire	14	
Pic	Henry	38	Undervelier
	Marguerite	42	
	Joseph	14	
	Pierre	11	
	Auguste	9	
	Ignace	7	
	Jacques	4	
	Basile	2	
Poubel	Mathieu	40	Bellefontaine
	Marie	51	
	François	19	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Pierre	15	
	Xavier	11	
Prétat	Germain	28	Porrentury
	Généreuse	35	
	Elisabeth	5	
Prince	Marguerite	27	Le Noirmont
	François	4	
Prince	Madeleine	33	Le Noirmont
Prudat	Jean	33	Fontenais
Quenet	Jean-Baptiste	24	Muriaux
Reloge	Henry	44	Miécourt
	Marguerite	27	
	Catherine	14	
	Joseph	5	
	Marie	7	
	Louis	3	
	Madeleine	2	
Roy	Jacques	52	Porrentruy
	Elisabeth	38	
Rondez	Jacques	16	Cornol
Röner	Daniel	19	Erlach
Rossé	Louis	46	Fontenais
Sanglard	Mathieu	42	Cornol
	Thérèse	43	
	Conrad	12	
	Gottfried	18	
	Catherine	8	
	François	6	
Schaeffer	Laurent	42	St-Ursanne
	Elisabeth	34	
	Marguerite	7	
	Joséphine	6	
	Caroline	3	
	Elisabeth	1	
Schaffter	Frédéric	46	Moutier
	Femme	34	
	Frédéric	15	
Schumacher	Urs	19	Laufon
Schelger	Urs	45	Brislach
	Femme	44	
	Joseph	15	
	Pierre	12	
	Fridolin	7	
	Catherine	8	
Simon	François	41	Undervelier
	Cibelle	38	
	Stéphane	14	
	Anne-Marie	11	
	Gertrude	7	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>		
Simon	Henry	5	Undervelier		
	Théodore	59			
	Marie	36			
	Georges	14			
	Joseph	5			
	Bernard	4			
Sinner	Victoire	9	Berne		
	Vincent de	38			
Sinner	Amédée de	37	Berne		
	Charles	12			
Steullet	Joseph	60	Corban		
	Hélène	50			
	Joseph	20			
	Marie	22			
	Jean-Baptiste	18			
	Siméon	14			
	Pierre	12			
	Eugénie	9			
Stoller	Samuel		Tavannes		
	Elisabeth	42			
	Samuel	16			
	Christophe	14			
	Thomas	12			
	Pierre	1 1/2			
	Anne	17			
	Elisabeth	10			
	Eugénie	7			
	Madeleine	5			
	Julie	9 mois			
	Trouillat	Henri		49	Courchavon
		Madeleine		48	
Marguerite		17			
Agnès		15			
Marie		13			
Thérèse		8			
Verneuil		Jean-Pierre	50	Porrentruy	
	Anne	30			
	Nadal	18			
Villette	Louis	45	Courgenay		
	Geneviève	31			
	Catherine	11			
Villimann	Jean	30	Eich		
	Femme	24			
	Enfant				
Voirol	Jean-Pierre	43	Les Genevez		
	Marianne	30			
	Joseph	12			
	Véronique	10			
	Agathe	8			

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Voirol	Marie	1	Les Genevez
	Joseph	45	
	Femme	42	
	Joseph	15	
	Conrad	13	
	Xavier	10	
	Marie	11	
	Victoire	9	
	Angèle	7	
	Madeleine	6	
Voyame	Célestine	2	Bassecourt
	Joseph	38	
	Catherine	40	
Vuillemin	Joseph	6	Belprahon
	Catherine	3 mois	
	Françoise	37	
	François	13	
	Jean	11	
	Emilie	9	
	Henriette	1	
	Julie	6	
Werner	Jean	42	Corgémont
	Suzanne	23	
	Jean	4	
	Anne	14	
	Barbe	12	
Elisabeth	6		

3. Les autres émigrants de la Suisse romande

a) Valaisans

Addy	Benoît	30	Orsières
	Anne-Marie	30	
	Nicolas	14 mois	
Besse	Marie-Patience	25	Bagnes
	Pierre-Joseph	2	
Berthet	François	56	Bagnes
	Marie-Julienne	50	
	Xavier	21	
	Véronique	13	
	Catherine	9	
	Anne	16	
	Jean	46	
Bertholet	Marie-		Chamoson
	Angélique	41	
	François	3	
	Angélique	16	
	Françoise	6	
Blättler	Joseph	44	Ems
	Christine	26	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Jean	8	
	Anne	7	
	Marie	1 1/2	
Bochatey	Laurent	29	Saxon
	Françoise	30	
	Jean	4	
	Marie	8	
Borter	Jean	22	Ems
	Marie	25	
Brême	Henri	46	Bagnes
	Anne-Marguerite	28	
	Marie	6	
Bron	Jean-Baptiste	40	Saxon
	Marie	40	
	François	17	
	Pierre	19	
	Jean	14	
	Maurice	10	
	Jean-Baptiste	8	
	Fille	8	
	Marie-Thérèse	4	
Charles	Claude	37	Saxon
	Anne-Marie	27	
	Jean	2	
	Baptiste	1	
Charles	Mathieu	42	Saxon
	Marie	30	
	Pierre-Joseph	8	
Charrex	Nicolas	43	Orsières
	Marie	38	
	Jacques	13	
	Anne	10	
	Marie	6	
	Nicolas	8	
	Jean	2	
Cretton	Michel	30	Bagnes
Cretton	Antoine	50	Martigny
	Françoise	48	
	Joseph-Antoine	22	
	Jean-Marie	21	
	Francoise	15	
Domingo	Jean-Baptiste	39	Martigny
	Madeleine	44	
	Catherine	10	
	Patience	8	
	Jean	7	
Domingo	Victoire	44	Martigny
	Charles	13	
Farquet	Pierre-Joseph	43	Bagnes

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Catherine	40	
	Jean-Joseph	25	
Farquet	Pierre	27	Bagnes
Farquet	Jean	30	Bagnes
	Marguerite	25	
	Auguste	3	
Gotts	Pierre	33	Bramois
Guerraz	Pierre	45	Vionnaz
	Louise	32	
Lantelm	Mathieu	46	Martigny
	Modeste	39	
	Joseph	18	
	Jacques	14	
	Florentin	7 mois	
	Virginie	7	
	Marie	14	
Lovey	Jean	35	Orsières
	Anne	28	
	Catherine	3	
Lovey	Bonaventure	34	Orsières
	Anne-Marie	34	
	François	10	
	Marie	9	
	Jean	7	
	Virginie	3	
	Anne	1	
Lugon	Joseph-Emmanuel	37	Finhaut
	Anne-Louise	33	
	Ambroise	17	
	Germain	15	
	Frédéric	13	
	Angélique	9	
	Jean	8	
	Marianne	3	
	Grégoire		
	François	10	
	Jeanne-Marie	6	
Lugon	Moulin	20	Finhaut
	Mère	44	
	Catherine	19	
	Marie	12	
	Joseph	15	
	François	10	
Lugon	Frédéric	20	Finhaut
Mariney	Pierre-Joseph	29	Liddes
	Rose	41	
	Suzanne	11	
	Pierre	3	
	Nicolas	8	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Madeleine	1	
Masson	Jean	54	Bagnes
	Marguerite	22	
	Jean-Pierre	6	
	Marie	2	
Mex	Jean	22	Bagnes
Morand	Pierre	39	Bagnes
	Marie-Catherine	46	
	Anne	19	
	Rosalie	13	
	Marie	12	
Nicollier	Pierre	28	Bagnes
Maret	Etienne	28	Bagnes
Parchet	Jean-François	25	
Périllaz	Marie	25	Murat
Rossier	Michel	46	Saxon
	Marie	44	
	Nicolas	18	
	Cyprien	16	
	Jean-Baptiste	12	
	Thérèse	7	
	Marie	20	
	Jeanne	9	
	Félicité	4	
Sottenberg	Jean	22	Saillon
Troillet	Jean-Pierre	21	
Valloton	Christian	41	Orsières
	Marie-Louise	38	
	Pierre	17	
	François	14	
	Christian	7	
	Joseph	4	
	Marie	11	
	Félicité	5	
Pouget	Joseph	44	Orsières
Volluz	Joseph	45	Orsières
	Anne	40	
	Joseph	10	
	Nicolas	6	
	Pierre	4	
Volluz	Joseph	36	Orsières
	Anne-Marie	42	
	Marie	10	
	Amélie	8	
	Armand	4	
<i>b) Vaudois</i>			
Ansermet	Jean	40	
	Suzanne	40	
	François	15	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Henri	12	
	David	10	
	Louis	13	
Ansermet	François	20	
Baudin	François	32	
	Marie	31	
	Lizette	12	
	Jean	10	
	Nanette	7	
Bermond	Charles	25	
Beroud	Jean-Daniel	25	
Beroud	Samuel	25	
	Abraham	22	
	David	19	
Burnier	Alexandre	47	
	Nanette	51	
	Frédéric	23	
	Marie	20	
	Louis	15	
Chapallaz	Jean-Jacob	24	
Chappuis	Philippe	37	
	Apoline	34	
	Henri	8	
	Julie	4	
Clerc	Jean	24	
	Marguerite	25	
Demartin	Samuel Louis	48	
Duchesne	Jean	19	
Duchesne	Louis	38	
Ducraux	Henri	21	
Ducret	Charles	19	
Ducret	Frédéric	19	
Dumuid	Martin	23	
Duperret	François	18	
Duport	Isaac Louis	24	
Dutoit	Marie Ursule	35	
Falnfach	Frédéric	39	
	Jeanne	35	
	Joséphine	10	
	Marianne	8	
	Jean	6	
Faucher	Louis Abraham	17	
Forel	Marc	41	
	Louise	42	
	Louise	19	
	Sophie	14	
	Marie	12	
Forny	Louis	19	
Friaux	Auguste	37	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Eléonore	37	
	Louis	8	
	Félix	4	
	Louise	2	
Hennard	David	42	
	Jeanne	30	
	Jean-Louis	15	
	François	9	
	Suzanne	5	
Lambelet	Abraham	42	
	Louise	28	
	Auguste	3	
Liechtenhann	Samuel	15	
Molliez	Henri	32	
	Margarette	30	
	Louis	6	
Manton	François	39	
Moser	Joseph	48	
	Marianne	47	
	Henri	19	
	Jeannette	12	
Muttrille	Pierre	31	
Noverraz	Louis	32	
Pinel	Jean-Louis	50	
	Louise	42	
	François	15	
	Marguerite	5	
Porchat	Jean-Nicolas	50	
Regamey	Abraham	20	
Regamey	Jean-Pierre	30	
Tacheron	François	15	
	Jean-Pierre	11	
	Samuel	12	
	Maria	10	
	Nanette	5	
Testu	Abraham	59	
Vaudoz	Louise	19	
Vincent	Fanchette	19	
<i>c) Neuchâtelois</i>			
Andrié	Jean-Louis	31	Neuchâtel
Davoine	Pierre	27	Marin
Clottu	Simon	31	Cornaux
Streicher	Mathias	32	Neuchâtel
Sauvain	Louis	30	Neuchâtel
<i>d) Genevois</i>			
Chevrard	Antoine	22	Prégny
Chevrard	Georges	23	Prégny
Petament	Philippe	19	Pierrière

4. Les émigrants de la Suisse alémanique

a) Argoviens

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>		
Benz	Johann	39	Neuenhof		
	Frau	39			
	Mathäus	18			
	Meinrad	17			
	Joseph	11			
	Maria	10			
	Catharina	8			
	Caspard	3			
	Balthazar	2			
Bossinger	Philippe	27	Niederrohrdorf		
	Femme	32			
Dann	Joseph	61	Aarburg		
	Anna	53			
	Joseph	21			
	Jacob	19			
Gayes	Urs	53	Aarburg		
	Elisabeth	55			
	Magdalena	19			
	Anna	23			
	Barbara	12			
	Maria	10			
	Joseph	8			
Graf	Joseph	22	Aarburg		
	Maria	22			
Hemmler	Georg	52	Baden		
Herde	Lorenz	44	Herznach		
	Victoria	37			
	Catharina	13			
	Thérèse	12			
	Rosa	11			
	Joseph	10			
	Lorenz	8			
	Johanna	6			
	Peter	3			
	Philippe	1			
	Karius	Joseph		43	Aarburg
		Femme		44	
		Barbara		22	
Joseph		25			
Aloys		16			
Josepha		14			
Anna		10			
Joseph		7			
Fridolin		5			
Jost		5			
Franz		1			

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Käser	Melchior	14	Aarburg
Keller	Elisabeth	38	Baden
Keller	Franz	28	Baden
	Ursula	23	
	Salomea	3	
	Elisabeth	2	
	Anna Maria	1	
Klein	Niklaus	61	Aarburg
	Dorothea	56	
	Johann	24	
	Urs	23	
	Magdalena	18	
	Norbert	16	
	Ezechiel	14	
	Maria	5	
	Catharina	3	
Klein	Pelagius	50	Aarburg
	Catharina	56	
	Catharina	29	
	Joseph	27	
	Maria	25	
	Anton	23	
	Verena	17	
	Blasius	15	
	Elisabeth	10	
	Agatha	22	
Leimgrüber	Ignaz	48	
	Luizia	38	
	Anton	14	
	Fridolin	12	
	Johann	10	
	Blasius	8	
	Marcus	6	
	Maria	5	
	Fidel	2	
Meier	Fidel	35	Würenlingen
	Brigitta	33	
	Maria	7	
	Johann	5	
	Brigitte	4	
	Philippe	2	
Meier	Jacob	35	Birmensdorf
Meier	Joseph-Anton	39	Dietwil
	Anna-Maria	35	
	Catharine	5	
Schibli	Joseph	35	Neuenhof
	Helena	37	
	Peter	1	
Schmied	Benedikt	21	Wölflinswil

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>		
Schnebeli	Xavier	32	Baden		
	Josephine	42			
Schuele	Erich	43	Boswil		
Steinegger	Joseph	43	Aarburg		
	Barbara	20			
	Johann	17			
	Oswald	15			
	Barbara	13			
	Magdalena	10			
	Aloïs	8			
	Joseph	6			
	Anna	2			
	Uebelhard	Vinzenz		40	Herznach
Rosa		40			
Thérèse		17			
Catharina		14			
Maria		12			
Niklaus		9			
Anastasia		5			
Ignaz		7			
Vinzenz		2			
Wellinger		Franz	56	Aarburg	
	Magdalena	55			
	Franz	21			
	Niklaus	17			
	Maria	25			
	Anna-Agatha	3			
Wicki	Anna	6 mois	Merenschwand		
	Erich	42			
Winkler	Xavier	55	Merenschwand		
	Christina	49			
	Elisabeth	20			
	Anna	16			
	Katharina	13			
	Johann	12			
	Maria	11			
	Burkard	10			
	Zehnder	Damien		50	Birmensdorf
		Anna		47	
Johann		26			
Florian		16			
Elisabeth		13			
Zehnder	Elisabeth	36	Birmensdorf		
	Jacobée	2			
Zehnder	Heinrich	29	Birmendorf		
	Anna	35			
	Maria	14			
	Jacob	5			

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
<i>b) Lucernois</i>			
Büttler	Joseph	40	Schötz
	Rose	40	
	Joseph	9	
	Leonz	7	
	Marianna	5	
	Rosa	4	
Elmiger	Elisabeth	6 mois	Ermensee
	Joseph	56	
Haslimann	Joseph	39	Ruswil
	Barbara	29	
	Alois	6	
	Niklaus	3	
	Joseph	1	
Hecht	Joseph	49	Willisau
	Antoine	19	
	Fils	17	
Hodel	Joseph	51	Gettnau
	Femme	51	
	Jacob	22	
	Anton	17	
	Alois	14	
	Johann	13	
	Maria	20	
	Anna	10	
	Rosa	3	
	Huber	Joseph	
Marianne		42	
Jost		17	
Joseph		15	
Elisabeth		12	
Rosa		8	
Katharina		6	
Maria		5	
Anna		4	
Hunkeler		Adam	45
	Anne-Marie	37	
	Johann	10	
	Adam	7	
	Rosa	6	
	Joseph	4	
Jost	Barbara	18 mois	Willisau
	Johann	40	
	Madeleine	39	
	Joseph	9	
	Anton	7	
	Thomas	6	
Franz	4		

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Marianne	3	
	Genova	6 mois	
Jung	Melchior	42	Grosswangen
	Frau	33	
Knupp	Johann	46	Grossdietwil
	Madeleine	34	
	Joseph	15	
	Johann	10	
	Anna	7	
	Katharina	5	
	Anne	2	
	Jean-Baptiste	6 mois	
Knupp	Joseph	40	Grossdietwil
	Christine	35	
	Joseph	11	
	Johann	9	
	Lorenz	3	
	Anton	9	
	Maria	15	
	Elisabeth	13	
	Leonz	7	
Kunkeler	Franz	22	Altishofen
Lack	Joseph	50	Wikon
	Severin	17	
	Joseph	15	
Lütolf	Joseph	40	Knutwil
	Frau	37	
	Constant	17	
	Joseph	13	
	Judith	5	
	Martha	6	
	Marie	2 mois	
	Isalina	2 mois	
Luterbach	Johann	54	Grosswangen
	Barbe	45	
	Joseph	22	
	Martin	13	
	Anton	12	
	Katharina	20	
	Jacob	10	
Marfurt	Melchior	39	Fischbach
	Louisa	29	
	Joseph	3	
	Anna	2	
	Antoine	6	
Marfurt	Xavier	25	Fischbach
Mayer	Joseph	43	Menznau
	Josette	50	
	Maria	18	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Anna	8	
	Joseph	12	
Pfyffer	Thorin	24	Lucerne
Rüttimann	Michael	48	Sursee
	Frau	47	
	Anton	18	
	Heinrich	16	
	Fidel	11	
	Clementia	15	
	Caecilia	13	
	Catharina	7	
Rüttimann	Wendel	40	Sursee
	Frau	37	
	Franz	8	
	Johann	6	
	Constantin	10	
Suppiger	Bernard	45	Willisau
	Thérèse	43	
	Johann	19	
	Jost	17	
	Bernard	13	
	Joseph	11	
	Maria	7	
Stutz	Kaspar	39	Alberswil
	Clara	34	
	Jean	5	
Waser	Jost	42	Lucerne
Wäterwalds	Antony	48	Willisau
	Frau	38	
	Joseph	9	
	Maria	15	
	Regina	13	
	Katharina	6	
	Anna	3	
Wermelinger	Xavier	44	Willisau
	Catherine	37	
	Xavier	10	
	Joseph	7	
	Stefan	6	
	Johann	1	
	Katharina	9	
	Marie-Anna	4	
<i>c) Soleurois</i>			
Alter	Anton	26	Roderis
Arni	Joseph	40	Lommiswil
Borer	Jacob	17	Erschwil
Borer	Johann	18	Erschwil
Borer	Laurent	18	Grindel

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
Braun	Peter	62	Deitingen
	Marie	50	
Elmiger	David	42	Soleure
Engler	Alois	26	Soleure
	Catherine	24	
Frey	Daniel	25	Olten
Gottstein	Gottlieb	40	Laupersdorf
	Elisabeth	30	
	Maria	1	
Haefely	Urs	52	Mümliswil
Heggendorn	Joseph	59	Grindel
	Anne-Marie	50	
	Joseph	22	
	Marianne	19	
	Anne-Marie	18	
	Catherine	14	
	Thérèse	9	
	Marie	10	
Heggendorn	Joseph	53	Grindel
	Anne	50	
	Marianne	23	
	Georges	21	
	Antoine	19	
	Conrad	17	
	Jean-Henri	15	
	Anne-Marie	13	
	Catherine	10	
	Marie-Ursule	31	
Imber Jäggi	Franz	43	Halten
	Catherine	42	
	Jacob	18	
	Marianne	19	
	François	10	
	Anne-Marie	8	
	Urs	6	
Jecker	Joseph	52	Erschwil
	Marianne	40	
	Nicolas	14	
	Barbe	9	
Jecker	Victor	50	Erschwil
	Catherine	40	
	Catherine		
	Victor	1	
Kellerhals	Urs	60	Hägendorf
Meyer	Rudolf	44	Büren
	Madeleine	37	
	Marie	8	
	Blaise	4	
	Victor	10	

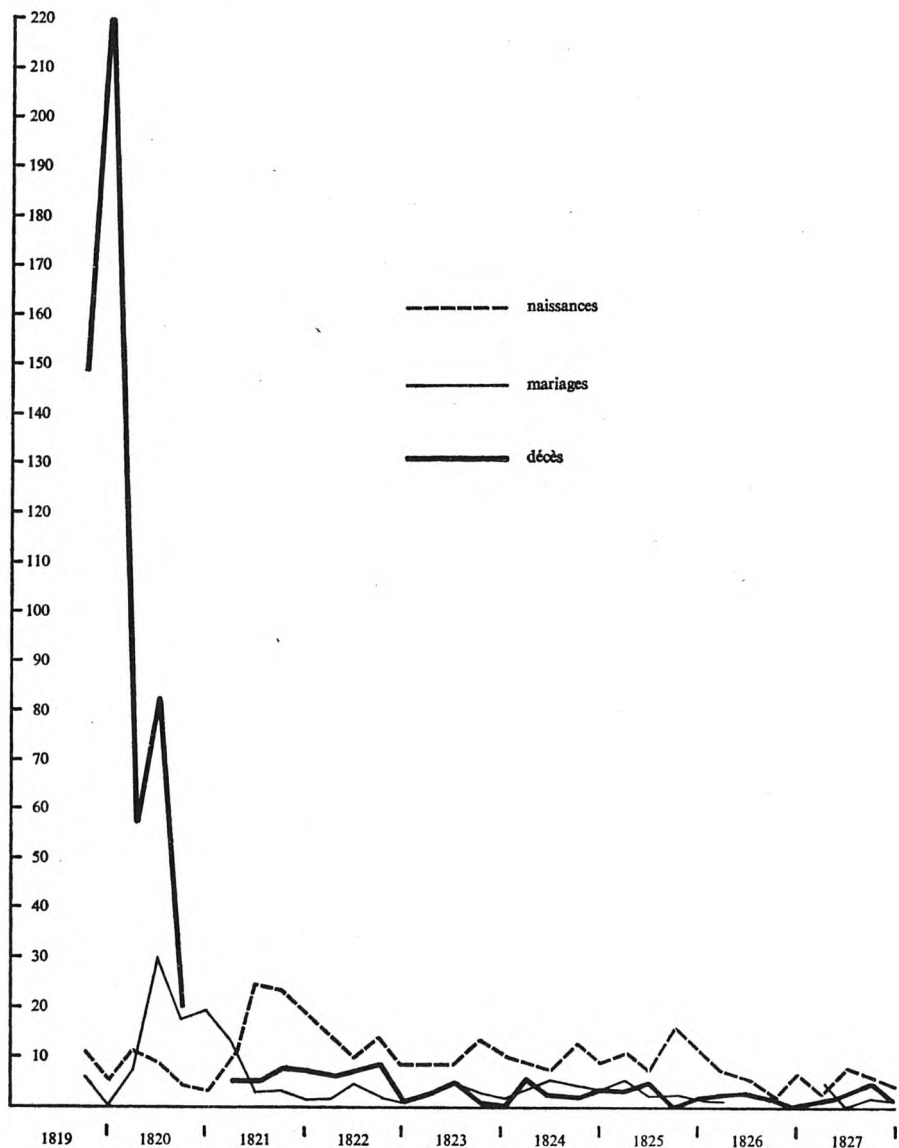
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Catherine	15	
	Urs	6 mois	
Moser	Joseph	62	Hägendorf
	Marie	35	
	Jean	13	
	François	8	
	Urs	9	
	Elisabeth	18	
	Anne-Marie	16	
	Catherine	14	
	Marie	10	
Obrecht	Franz	32	Obergerlafingen
	Anne-Marie	28	
	Maurice	10	
Probst	Victor	35	Mümliswil
	Catherine	28	
	Jacques	3	
	Victor	7	
Probst	Jean	18	
Saladin	Franz	40	Gempen
	Elisa	41	
	Marguerite	9	
	Thérèse	8	
Saner	Joseph	49	Kleinlützel
	Joséphine	40	
	Anne	18	
	Urs	16	
	Marie	15	
	Ursule	4	
	Sébastien	1	
Schmid	Karl	50	Soleure
Schmidli	Catherine	60	Arlesheim
	Catherine	35	
Vivis von	Franz-Auguste	56	
Vogt	Joseph	40	Erschwil
	Elisa	30	
	Robert	7	
	Anne-Marie	3	
Wehrli	Johann	70	Grindel
	Elisa	59	
	Jacques	18	
	Joseph	14	
	Salomé	23	
	Catherine	29	
	Anne-Marie	26	
	Henri	35	
	Sophrosine	25	
Wehrli	Rudolf	42	Grindel
	Anne-Marie	36	

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Domicile</i>
	Joseph	16	
	Jean	5	
	Marianne	14	
	Anne	10	
Wiggli	Joseph	50	Seewen
	Anne	46	
	Jean	18	
	Catherine	16	
	Joseph	9	
	Urs	2	
<i>d) Schwyzois</i>			
Heintzer	Joseph	40	
	Thérèse	28	
	Alexandre	6	
	Augustin	1	
Mayer	Joseph		
	Rodolphe	38	
	Marie-Madeleine	31	
Nigg	Gaston	42	
	Anne-Marie	42	
	Marianne	7	
Widmann	Joseph	49	
	Catherine	45	
	Barbe	18	
	Ignace	15	
	Marie-Thérèse	14	
	Oswald	12	
	Antoine	5	
	Louis	1	

Tableau 28

5. Variations démographiques de Nova Friburgo : 1819-1827

a) Courbe démographique



b) *Naiissances*

Mois	<i>Années</i>								
	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827
janvier		2	2	6	2	6	4	2	1
février		3	4	5	4	2	5	3	0
mars		6	3	3	2	0	1	2	0
avril		6	8	3	5	1	1	3	0
mai		4	7	2	2	1	5	0	3
juin		1	9	4	1	5	1	2	4
juillet	3	1	8	4	5	3	7	1	1
août	8	2	9	3	3	7	5	0	2
septembre	0	1	6	6	5	2	3	0	2
octobre	1	3	5	3	7	3	5	0	0
novembre	2	0	8	4	3	4	1	3	2
décembre	2	0	5	1	0	1	5	3	2

Source: APNF: *Livro dos batizados.*

c) *Mariages*

Mois	<i>Années</i>								
	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827
janvier		3	5	0	2	1	0	0	1
février		4	4	1	0	1	5	0	2
mars		0	4	0	0	1	0	1	0
avril		6	1	2	2	0	0	0	0
mai		3	1	1	0	3	2	0	0
juin		10	1	1	2	2	0	0	0
juillet	1	9	1	0	0	0	0	0	1
août	5	5	2	1	2	3	1	0	0
septembre	0	3	0	1	1	1	1	0	0
octobre	0	8	1	0	0	0	0	0	0
novembre	0	11	0	1	1	3	1	0	1
décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: APNF: *Livro dos matrimonios.*

d) *Décès*

Mois	<i>Années</i>								
	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827
janvier		34	3	3	1	5	1	1	0
fevrier		16	1	0	1	0	2	0	0
mars		17	1	3	0	0	0	1	1
avril		42	1	4	2	1	2	1	0
mai		18	3	3	2	0	0	1	1
juin		21	1	0	0	1	2	0	1
juillet	5	5	2	3	0	0	0	1	1
août	17	8	3	4	1	0	0	0	2
septembre	128	6	2	1	0	1	0	0	1
octobre	131	0	1	0	0	1	0	0	0
novembre	58	0	3	1	0	0	0	0	1
décembre	30	0	3	0	0	2	1	0	0

Source: APNF: *Livro dos obitos.*

C. LES HOMMES ET LEUR HISTOIRE

1. Les premières illusions

Lettre du colon Jacques-Martin Péclat du 14 mai 1820.

Nouvelle Fribourg ce 14 May 1820

Mon très cher frère, belle sœur, M. le Rd Curé Chollet, beaufrère Mondoux et tous ceux de votre maison, M. le Syndic Terrapont dont je n'oublierai jamais ni les uns ni les autres.

Je viens donc en ce jour vous adresser la présente pour vous tirer de peine, car je crois que vous attendez de mes nouvelles depuis longtemps. Je viens donc de recevoir une concession de terre de 200 poses Portugaises qui en font presque 300 en Suisse parce que la toise du Brésil est de 14 pieds de France. J'ai très bien réussi, je ne suis qu'à une bonne lieue de la ville et plus de la moitié en plaine, pendant qu'il y en a qui sont à 8 lieues loin. L'on a tiré au sort petits et grands tout égal sans distinction, j'ai tombé au No 17. Je vous conterai un peu de notre voyage, depuis notre embarquement des ports d'Hollande. Nous avons été bien soignés sur mer et nous avons heureusement débarqué après trois mois de navigation. L'on nous a bien reçu au port de Riojaneiro sur la fin de Novembre, l'on nous a porté de l'eau fraîche, du pain blanc et des fruits, des poissons, du vin et nous en avons encore assez sur les vaisseaux. L'on a amené les malades à l'hôpital, qu'il en avait beaucoup après avoir perdu sur mer 123 personnes, du nombre desquelles est ma fille aînée que nous regrettons encore à présent. Dans notre voyage nous avons souffert tout ce qu'on peut souffrir, sauf la faim et le froid. Il en est mort sur les autres vaisseaux beaucoup, mais je ne sais pas en détail, mais je sais que nous avons embarqué 2000 et quelques uns, nous sommes réduits à présent à environ 1500. Alors il en est mort plus d'un cent depuis notre arrivée. Reprenons à notre débarquement: l'on nous a mis sur des chaloupes parce que la Baye ne porte pas vaisseau plus loin, nous avons fait dans la Baye une journée jusqu'à Taby joli endroit, je vous assure que nous avons été bien aise d'être sur terre, où l'on nous a bien reçu. Nous y avons resté 5 jours pour faire repos. Alors nous avons remonté nos chaloupes jusqu'à Macaquouz, joli bourg où il y avait un grand hôpital, où les malades étaient bien reçus. Alors Sa majesté a fait préparer des carioles à deux roues encore faites qu'on pounées, c'était pour mener les enfants, les femmes et les matelas, nous avons marché deux jours ainsi qu'au grand Collège où nous avons fait séjour ensuite après 8 jours de marche depuis Macaquouz où il y a vingt-huit lieues que le Roi y a fait faire une route neuve de 18 pieds de largeur, nous sommes arrivés à Fairaira où l'on nous a préparé des cens mulets, chevaux pour monter les malades, les enfants, les blessés, etc. parce qu'on a pas pu faire la route à char au travers des Cordillères. Enfin après deux jours de marche nous sommes arrivés à notre destination le 12 décembre dernier où nous fûmes bien ravis de voir les jolies maisons que Sa Majesté nous avait fait préparer, faites par règlement jusqu'au toit, bien couvertes à tuilles, il en a fait cent portant toutes chacun leur numéro et chaque numéro a 4 chambres. Alors elles n'ont point de plancher parce que les planches y sont chères, l'on en fait qu'à bras: une planche de 15 pieds de long sur autant de pouces de largeur coûte au moins un écu neuf, elles n'ont point de fenêtres parce que dans ce pays on n'a que des contrevents parce qu'il n'y fait pas froid. Je vous dirai que je suis très bien logé au cœur de la ville sous le no 18 où tous les jours le marché est devant notre maison, de sorte que je puis vous assurer que nous sommes très bien, mieux que vous tous ensemble, mais

je vous dirai que je suis changé comme le jour et la nuit, je suis même trop ambitieux parce qu'à présent j'ai coutume d'avoir beaucoup d'argent, il me semble que j'en ai jamais assez. Je tire pourtant 10 louis par mois du roi et je gagne encore beaucoup en travaillant de mon état, il n'en a pas un d'établi comme moi. Nous payons les vivres bien chers, tel que le pain blanc à 5 batz la livre, le pain de Mays un batz, mais nous le trouvons âpre, les jardinages très chers, soit choux, salade, haricot vert, citrouille, melon beaucoup cher. Les haricots en grains coutent un écu neuf le balquier qui contient trois mesures de Romont, le gros bled aussi le même prix. Le café pour 4 à 5 bz, le thim n'est pas cher, le sucre fin coute 5 batz la liv. mais nous avons du sucre en carron du poids de 4 livres ne coute que 5 batz pièce, le fromage coute alors, il revient au moins à 12 batz la livre, le beurre 15 batz. Nous avons aussi des fruits toute l'année, tel que citron, bananes, oranges, figues, pesches, etc. Nous avons par contre les viandes, c'est sur cela qu'on vit le plus, nous achetons de bons cochons gras pour 6 écus neuf, la viande de bœuf nous coute qu'environ 5 crutz, bonne viande, nous n'avons pas vu un seul animal féroce, comme on faisait tant de bruit en Suisse, il est vrai qu'il y a des cochons dans les bois, mais ils appartiennent tous à des fermes parce que le Roi a fait bâtir des fermes tous les 8 lieues depuis Macacou jusqu'à Cantagallo qui sont encore quinze lieues plus loin que nous. Ils ont vu des petits tigres en partageant les terres, mais ils se sauvent tellement qu'on ne peut pas les tirer. Il y a quelques petits singes comme des chats, il y en a qui en ont pris, ils les tiennent comme des chats, ils ne sont pas méchants. Des serpents, il y en a quelques-uns, mais ils sont plus rares qu'en Suisse. L'on n'en a jamais vu de plus gros que le pouce dans les contrées que nous habitons. Il y en a de couleur comme en Suisse des verts, des rouges comme l'écarlatte qui sont très beaux. Nous avons resté 4 mois sans rien avoir à faire pendant qu'on partageait les terres, nous n'avions ni jardin ni rien à faire. A présent l'on nous a donné 30 toises devant les maisons pour jardin. Pendant ce temps je me suis occupé à meubler mes chambres de bois de lit, de table, de bancs, de chaises, de tablaz, carderobe, commode, fenêtres, planchers. Malgré la cherté des planchers j'ai voulu me mettre à mon aise de manière qu'il n'y a aucun colon qui soit meublé comme moi. J'ai tout fait moi-même j'y prenais plaisir. Après 6 semaines de séjour, nous avons pourtant appris des nouvelles de Jean Page, mon cousin qui a été sur le vaisseau des deux Catherines ainsi nommé. Ils ont aussi heureusement débarqué après 5 mois de navigations, nous sommes allés les rencontrer quand nous avons su qu'ils venaient. Nous l'avons trouvé malade je l'ai pris chez moi et je l'ai traité du mieux que j'ai pu et il est à présent grâce à Dieu bien rétabli mais avec grand frais. Enfin nous l'avons dans notre famille comme mes propres gens parce qu'il est tout seul, ayant perdu sa femme déjà en Hollande pourtant elle était déjà embarqué. Elle s'est trouvée morte le matin sans qu'aucun l'ait aperçue quoique Jean était couché auprès d'elle. Ses enfens les ayant perdu tous deux sur mer de sorte qu'il est avec nous mêle pour droit de jardin, de terre, de maison. D'autres nouveaux il n'y en a pas. Sauf que nous sommes éloignés de 3000 lieues de vous, nous avons le jour quand vous avez la nuit, l'été quand vous avez l'hiver, l'été nous tient décembre, janvier et février, l'automne mars, avril et mai, l'hivert c'est juin, juillet, août, le printemps septembre, octobre, novembre. Mais l'hivert n'empêche pas aux bêtes de brouter toute l'année. Il n'y a pas seulement une écurie dans tout le Brésil. En detellant les bœufs et les mulets ils vont brouter l'herbe et elle y croit bien si bien qu'il y en a toujours assez. Nous avons l'eau de vie apeuprés chère comme en Suisse, le vin le meilleur marché coûte un écu neuf pour trois bouteilles cependant nous en buvons tous les premiers dimanches du mois à notre dîner tous ensemble trois bouteilles alors dans les boutiques et les vendages jamais nous n'y allons, quand on veut

quelque chose on va le chercher à la maison. Notre monnoye commune est la pièce de dix Reis appelée demi vingtaine, ensuite la vingtaine qu'il n'en fait 8 pour un franc 48 pour un écu neuf qui sont communs comme des soux en Suisse. Ensuite nous avons en argent la pièce d'un franc de 2 de 4 de 6 qui est l'écu neuf, ensuite le louis simple de 25 francs, le double, le triple et la pièce de 4 louis et de 8 dont j'en tiens trois que je cache bien je vous en assure. Nous sommes si bien que nous ne pouvons pas remercier Dieu la Dime de ce qu'il nous a destiné à venir dans ce pays; mais comme Dieu ne permet pas qu'on soit si content, nous avons par contre toujours à tracasser les uns les autres avec cette fièvre tremblante; sans cela il nous seroit impossible d'être mieux. Nous avons un château du Roi où il y a une jolie Eglise qui n'est éloignée de nous de dix minutes où il peut un grand nombre de personnes. Il y a même un grand nombre de la secte de Calvin qui se sont fait Catholique et nous sommes avec notre curé seul pour toute la colonie. Le chapelain ou vicaire s'était noyé à Macacou en se baignant dans la rivière; M. le Curé en a été bien chagriné surtout de se voir seul pour suivre tant de monde quoiqu'il est très bien et qu'il a le plus de bonheur de tous. Les langues dominantes ce sont la Portugaise et la française. Ces Portugais se sont pour nous les meilleures gens du monde que l'on puisse trouver, vous allez vous promener par ces fermes ils vous donnent à boire et à manger il ne vous coute jamais rien. Alors on leur rend le retour, quand ils viennent en ville parce qu'on a toujours du café fait jour et nuit ou du thim, celui qui a soif boit, parce que l'eau est très bonne à boire mais sujette pour ces fièvres tremblantes qui sont notre seule désolation. Ainsi je vous le répète, ne vous mettez plus en peine de nous, car je vous assure que nous sommes très bien, j'en remercie la divine providence de m'avoir mis dans cette destination.

Ainsi mon très cher frère je vous souhaite tous les bonheurs du monde et le salut à la fin, ainsi je vous prie ne vous faites aucune peine de nous, car j'ai toujours eu du bonheur soit en route soit depuis que je suis à la nouvelle Fribourg, je te prie donc d'écrire au cousin Page s'il est encore à Paris et à l'oncle de Montborget, tu leur écriras d'après la présente où les rendre sachants par occasion de foi aux foires de Payerne que vous pourrez les voir. Mon cher frère vous saluerez bien mes beaux frères et Sœurs de ma femme; je finis donc en te disant que nos maisons sont taxées 800 francs ou 32 louis et quelques choses; ainsi je veux prendre la mienne, je te prie donc pour les cent écus de ma femme dans deux ans d'ici, alors si j'en ai besoin dans cette époque je t'écrirai à l'avance. Je finis donc en t'embrassant ainsi que tes gens de même, mon cher beau frère Mondoux, belle sœur, ma chère épouse vous embrasse ainsi que toute votre famille, particulièrement j'embrasse mon parrain le Sergent, mon filleul et toute sa famille. Mon très cher frère vous embrasserez M. le Curé Chollet de ma part et au nom de toute ma famille. Si vous l'avez encore, mais je l'espère, je salue très amicalement mes parents, amis, voisins, etc. très particulièrement M. le Sindic Terrapont et tous les combourgeois de l'honorable Commune de Chattonaye, etc...

Mon adresse:

à M. Jacques Martin Péclat à la Nouvelle Fribourg

Vous n'oublierez pas de me rendre une réponse aussitôt après la réception de la présente s'il vous plaît, quoique j'aye été un peu négligent à vous adresser la présente, je vous en demande bien excuse, vous m'écrirez les nouveaux de la Suisse.

Source: AEF: *Coll. Gremaud*.

2. La confrontation à la réalité

Lettre de l'abbé Joye, curé de Nova Friburgo du 10 juin 1820.

Nouvelle Fribourg, 10 juin 1820

Monsieur et cher ami,

Ce ne fut que le 13 avril 1820 que j'eus le plaisir de recevoir votre chère lettre ainsi que celle de M^e Kolli, datées du 11 9bre 1819; neuf mois s'étaient écoulés sans que je reçusse la moindre nouvelle de ma patrie et de tout ce qui m'est cher; vous futez les premiers qui m'apprirent que je n'étois pas entierement oublié en Europe. Je vous suis infiniment reconnoissant des détails que vous me donnez, j'ai arrosés vos lettres de mes larmes; et je ne vous dissimule pas que j'ai été peiné du peu d'égard que l'on a eu à l'unique chose que j'ai demandé pour le grand sacrifice que j'ai fait...

J'ai adressé une lettre à mon frère le 26 xbre quelques jours après mon arrivée ici, j'ignore si elle sera parvenue? A cette époque il n'y avait encore que quatre de nos navires arrivés, à ma connaissance le cinquième mouilla au port de Rio le 17 xbre, il était parti d'helder le 10 8bre portant 457 colons, dont 40 ne virent pas les cotes du Brésil. Le sixième navire (les deux catherines) sorti de S. Gravendel port de Rotterdam le 12 7bre n'arriva que le 4 février 1820, il perdit 77 personnes de 357 qui étoient à son bord. Enfin le septième bâtiment (le Camillus) mouilla le 8 février, après avoir échoué en Angleterre.

Comme vous aurez pu l'apprendre par les papiers publics, ce navire n'avait à son bord que 119 colons, dont 11 moururent depuis l'embarcation. C'est ce bâtiment que montait M. Gachet, il n'a pas encore paru à la colonie, il vit à présent à Rio de Janeiro en attendant la liquidation de ces affaires. Il est disgrâcié...

Tous les colons arrivèrent à Morro-queimado soit la Nouvelle Fribourg dix jours après leur arrivée au port de Rio, de sorte que le 18 février toute la colonie fut rendue à sa destination qui est à 27 lieues de la capitale, soit 40 de notre pays. Les deux dernières journées ne peuvent se faire qu'à pied ou à Mulet, il n'y a comme dans tout l'intérieur qu'un sentier très mauvais au milieu d'affreux précipices et déserts immenses.

Le 4 mars Monseigneur de Miranda, Inspecteur de la Colonie arriva ici avec très peu de suite. Il s'y occupe de l'organisation des familles qui furent composées de 16-17 à 18 individus; cette opération faite on leur assigna leurs maisons distribuées en quatre chambres pour chaque famille dont le nombre est portée à cent. Les habitations des Colons soit la Nouvelle Fribourg forment trois quartiers. Le premier comprend les 14 premiers numéros, le second depuis le No 15 jusqu'au 62 inclusive-ment, le troisième le reste. Les maisons sont dans chaque quartier attenantes les unes aux autres par dizaine plus ou moins; la portion de terrain derrière chaque habitation a été donnée pour y faire des jardins.

L'arpentage des terres destinées aux colons ayant été terminé, l'on tira au sort les no. qui correspondent aux maisons de la ville. La quantité de terrain pour chaque famille est de 700 brasses de long et 300 de largeur; la localité n'est pas des plus agréables, il est surprenant que M. Gachet ayant eu le choix sur tout le Brésil... de préférence choisit un local dont une grande partie est inaccessible et incultivable aux belles et immenses plaines des environs de St Paul... Cependant ceux qui voudraient travailler et se donner de la peine feront très bien leurs affaires, tandis que les paresseux seront à la fin des subsides accordées par S. M., plongés dans la plus affreuse indigence ce nombre sera malheureusement très grand. Surtout la partie allemande de la Suisse peut se flatter d'avoir purgé son pays de mendiants, de vagabonds, d'insoussants qui étaient à sa charge à la société. Nous en avons ici des preuves plus que

convainquantes. Grâce à M. Brémond de ce brillant choix qui ne fait pas du tout honneur à notre patrie vu que ici l'on juge par analogie.

Que vous êtes heureux Messieurs que de n'avoir que de petites paroisses à conduire. La mienne a plus de 10 lieues carrés d'étendus, dans les limites de laquelle se trouvent environ deux milles portugais. Jusqu'à présent que j'ai un coadjuteur portugais, j'ai été seul, malheureusement M. Aeby n'est plus, il s'est noyé dans la rivière de Macacù où il allait souvent se baigner. Il ne m'avait pas encore rejoint il restait quelque temps à Macacù pour donner les secours spirituels aux colons malades qui ne pouvaient se rendre de suite à leur destination. Je ne le revis plus depuis la hollande. C'est une perte irréparable pour la partie allemande de la colonie. Sans savoir un mot d'allemand je fais cependant toutes les fonctions qu'auraient fait M. Aeby. Dites au P. Passerat qu'il parte de suite pour venir ici, il sera très bien reçu, messis multa, operarii pouci: il y a un bien immense à faire ici. Je fais ici tous les offices que l'on fait dans le diocèse de Lausanne quoiqu'ici ce ne soit pas la coutume dans les villages; l'on se borne à une messe basse et tout est fini. Les prêtres vont de fermes en fermes, les plus éloignés pour faire les paques et y dire la messe, le précepte y est observé au pied de la lettre et non plus ultra; si toutes fois le pasteur paraît dans les habitations, vous devez juger par là de l'instruction religieuse qui règne chez un grand nombre. La langue portugaise n'est pas difficile, je puis déjà m'entendre avec les portugais sans que cependant j'ai eu le temps de prendre des leçons et de m'y appliquer. J'ignore encore quel sera mon sort futur, je mange encore à la table des employés du gouvernement. J'ai remplis jusqu'à présent gratis toutes les fonctions de mon ministère et n'ai pas retiré un denier des colons, si ce n'est... par messe, d'après le taux du diocèse. Mes paroissiens ne m'en sont pas plus reconnaissant pour tout cela, quoique je me sacrifie à leur service le jour et la nuit pour leur temporel et pour leur spirituel. Quand M. Bazet médecin à la colonie a pris le service depuis deux mois il y avait plus de 600 malades; chaque jour il en mourrait plusieurs; jusqu'à cette époque le nombre des morts est de 129 sans compter 33 qui sont morts à l'hôpital de Macacù et ceux de la traversée. La maladie dominante est la diarrhée et les fièvres intermittentes. Au milieu de tout cela j'ai toujours joui d'une parfaite santé, grâce à Dieu. Le morale ne ressemble pas toujours au phisique lorsque je me rappelle ma patrie, mes parents, mes paroissiens, mes confrères, mes amis...

Je viens de recevoir une lettre de M. le Curé de Tornay datée du 30 janvier. Témoignez lui combien il m'a fait plaisir; dites lui combien je désirerai l'avoir pour compagnon de mes travaux, il pourrait ici exercer tout son zèle. Veuillez avoir la bonté de donner de mes nouvelles à tous ceux que vous présumez s'intéresser à moi, surtout mes parents, clergé et paroissiens de Villaz que je n'oublierai jamais et que j'espère revoir peut-être dans peu, aux Messieurs du Clergé de Romont sans oublier M. L'hoste à qui je suis redevable de ce que je suis. A tous mes confrères qui m'ont donnés des preuves non équivoques de leur amitié. M. le doyen de Minière... à qui je fais mille compliments sur sa nouvelle dignité, dites lui qu'il me rappelle au souvenir de M. Grandjean curé de Lessoc. J'ai toujours un nouveau plaisir à me rappeler de lui et ses personnes qui lui sont chères, surtout son voisin de surpierre.

Tout ici est excessivement cher, les comestibles ont beaucoup augmenté depuis l'arrivée des colons; l'on ne peut pas toujours avoir du pain pour 5 bz la livre, les frais de transport de farine sont excessivement chers, les habitants du pays ne mangent que de la farine de maïs; les pommes de terre dont la qualité est beaucoup inférieure aux nôtres se vendent 12 francs la charge de mulet qui équivalent à 5 ou 6 quarterons de la Suisse; le vin qui souvent est falsifié vaut 12 à 15 bz et souvent audelà la bouteille, le café et le sucre en poudre et non raffiné se vend en détail de 4 à 5 bz la livre;

en un mot tout est plus cher à cause que les colons n'ayant encore aucune de leur production, l'on profite des circonstances. Les bestiaux qui au commencement se vendaient pour rien sont aussi chers qu'en Suisse.

En communiquant cette lettre à mes parents, dites-leur d'en faire part aux personnes plus haut nommés et aux familles suivantes que je n'oublierai jamais, M. de Buman, préfet de Romont, M. Perroud de Berlens, je présume que sa mère lui donne tant d'occupation qu'il ne lui reste pas un moment pour me donner de ses nouvelles, je lui fait mon compliment bien sincère sur son choix sans avoir l'avantage de connaître, la maison Badout de qui j'ai reçu tant d'honneur, l'ami Vicarino, la famille Moret, Curton, Martin, Vuilleret, M. Moret préfet de Rue, le parti qu'il a pris a été très prudent. Daignez donner de mes nouvelles à certaines personnes de la société, qu'ils pensent et prient pour moi, de mon côté je ne les oublierai jamais. Adieu, adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Joye

Envoyez vos lettres à l'ambassade de France, c'est la voie la plus sûre.

Mon adresse: J. Joye, Vicaire de la Nouvelle Fribourg,
district de Cantagallo au Brésil par Rio de Janeiro

Source: AEF: *Coll. Gremaud*.

3. Vers la réussite

Lettre de Joseph Crelier du 16 décembre 1821.

de ma ferme près de la Nouvelle Fribourg
ce 16 xbre 1821

Nous avons appris avec le plus grand plaisir de vos nouvelles par votre lettre du 19 aoust 1821, mais ça a été un plaisir mêlé de peine puisque vous ne m'annoncez pas que vous soyez heureux; sans doute que s'il ne tenait qu'à moi que vous le fussiez vous le seriez bientôt.

Vous me marquez que vous auriez grande envie de venir nous joindre ainsi que Nicolas Lachat, cela nous remplit de joie, mais cela présente beaucoup de difficultés vu l'énormité des frais qu'il y a à faire, et il ne faut plus penser de venir aux frais du roi parce que la Colonie n'a pas assez prospéré pour qu'il pense jamais à faire venir de nouveaux suisses, le but qu'on s'était proposé en attirant cette colonie au Brésil a été manqué, pour avoir été mal dirigé, de sorte qu'à l'heure qu'il est la plupart des colons ont abandonné leurs terres que le roi leur avaient données, les uns pour s'en procurer de meilleurs tels que nous, et la majeure partie pour aller à Rio Janeiro pour travailler de leur état ou pour se placer dans différentes conditions. Ainsi vous voyez que dans cet état de chose, le gouvernement ne sera pas tenté à faire de nouveaux frais. Il est donc inutile de penser que votre passage pourrait être payé par le Roi. Je m'en suis assuré par quelques démarches que j'ai faites, mais pour cela serait-il décidé que vous ne puissiez pas venir nous joindre? Non ce n'est pas décidé car de mon côté, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour nous réunir. Mais avant faites de votre côté tout ce que vous pourrez, parce que moi si je puis faire ces avances, ce ne sera que dans trois ou quatre ans après ma première récolte de café, mais 3 ou 4 ans c'est bien long pour votre patience. Si avant ce temps vous pouviez décider ma belle-sœur mariée à venir et que son homme fut mort, alors je suppose que vous pourriez avoir assez d'argent pour faire le voyage, mais différemment je ne connais

d'autres remèdes que d'attendre que je puisse moi même en faire les frais. J'aurai trop de bonheur lorsque vous serez auprès de moi pour ne pas en faire de bon cœur les avances.

Si vous vous parveniez à trouver les moyens de venir, je vais vous donner quelques renseignements sur ce que vous aurez à faire et sur ce que vous aurez à apporter.

Je pense que vous ne pourrez pas vous rendre dans le port de Rio de Janeiro depuis chez nous, à moins de 800 fr par personne. Le port du Havre de Grâce est celui où l'on trouve le plus d'occasion pour le Brésil. Il vous sera facile d'apprendre lorsqu'il y aura un bâtiment en charge dans ce port pour Rio de Janeiro en vous adressant à un négociant de Porrentruy, et il faudrait même charger celui-ci de votre affaire avec son correspondant du hâvre, afin que vous n'eussiez qu'à vous rendre au port pour vous embarquer différemment vous risqueriez de perdre beaucoup de tems et vous ne seriez pas aussi bien traité du prix de votre passage.

Pour quant aux objets à apporter les plus utiles sont des haches, etc.

Pour les ustensiles de ménage on ne peut se charger que des plus indispensables. Le linge est partout nécessaire, mais on peut se passer de vêtements d'hiver, on peut être habillé toute l'année en triège. N'oubliez pas d'apporter toutes sortes de semences de jardin. Pour la conservation des grains il faut les mettre dans une bouteille bouchée et goudronnée. Je ne connais pas d'autres choses plus utiles que celles que je viens de vous indiquer. Mais si toutefois je faisais quelques omissions je laisse à votre prévoyance de les réparer mais évitez toujours de vous charger d'objets dont on peut se passer.

Maintenant que le but principal de ma lettre est rempli je vous dois des détails sur ma situation présente. Je vous disais dans ma dernière lettre que je devais quitter les terres que le Roi nous a données pour aller m'établir à dix lieues de la Nouvelle Fribourg sur des terres propres à la culture du café. J'y suis depuis environ 8 mois et très content, ma récolte pendante est de toute beauté. J'ai planté $2\frac{3}{4}$ alquiers de maïs et j'espère récolter 4 à 500 alquiers de cette denrée. Je récolterai suffisamment de menues grains pour la consommation de famille. Ainsi c'est vous dire que je ne suis pas dans la misère. Je m'occupe dans ce moment de ma plantation de café. J'espère en planter cette année 2 à 3000 pieds. Vous ne connaissez pas encore le rapport de cet intéressant arbuste. Vous saurez donc qu'on le plante 2 à 3 pieds de haut et qu'au bout de 3 ans il rapporte un franc par pied et la quatrième année 2 frs. Ainsi donc si je plante 3000 pieds cette année, j'aurai trois mille francs dans trois ans, dans 4 je ferai 6000 frs et ainsi de suite. Notez que j'ai l'espoir d'augmenter toutes les années ma plantation. Ainsi mes bons parents l'avenir n'offre que de la prospérité et si malgré mon bonheur il me reste quelque chose à désirer c'est votre venue auprès de nous, alors je serai véritablement heureux. Vous ne parlez pas de mon père ou de ma mère, à qui j'ai écrit deux ou trois lettres. J'augure de ce silence qu'ils se portent bien. Cependant il m'aurait été bien agréable de recevoir de leur nouvelles. N'oubliez pas de leur parler de moi, de leur faire part de ma prospérité et de les embrasser pour moi et pour ma femme.

Et vous Lachat ne croyez pas que j'ai omis de vous nommer dans ma dernière que vous soyez effacé de ma mémoire, loin de vous cette pensée, vous êtes toujours dans mon souvenir et je donnerai bien quelque chose que nous fussions voisins, faites tous vos efforts pour venir aussi nous serons heureux.

Vous n'avez qu'à vous inquiéter des moyens d'arriver dans ce pays. Arrivés j'ai une maison pour vous recevoir, des vivres pour vous sustenter, et les moyens de vous procurer des terres.

Si vous parvenez à pouvoir partir ne manquez pas de m'écrire assez tôt pour que

je puisse recevoir votre lettre avant votre arrivée et que j'ai le temps de faire quelques préparatifs.

Adieu, mon cher beau-frère, je finis en faisant mille vœux au ciel pour que votre espoir se réalise, en attendant je vous embrasse un millier de fois, ainsi que ma belle-sœur, frères, sœurs, père et mère, oncles, tantes, tous les parents ou amis, principalement mon grand-père, M. le Curé, ma belle-sœur mariée.

Que personne ne fasse attention au rang qu'il occupe dans ma lettre, parce que c'est plutôt la faute de l'écrivain que de moi, n'oubliez pas de saluer mon cousin Vaclair (le maire).

Ma femme s'unit d'intention avec moi pour se rappeler au souvenir de toute la famille.

Adieu cher beau-frère, pour la vie ton dévoué

Joseph Crelier

Mon cher Lachat, toute la famille de Boinet se porte bien. La famille de Henri Trouillat se porte bien aussi.

Source: AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, nos 642-644.

4. L'exemple d'un échec

Lettre de Marie Ruffieux du 13 septembre 1825.

Rio de Janeiro ce 13 septembre 1825

Je vous dirai que depuis notre départ d'Hollande je me trouve le cœur pressé de vous faire savoir de mes nouvelles afin d'en pouvoir tenir des vôtres.

Quoi que les miennes ne vous soit pas trop agréables je veux cependant vous en donner connaissance. Je vous dirai que en entrant sur les vaisseaux Mon Père est tombé malade et ainsi que mes deux sœurs, et ensuite mes deux frères et ma chère mère une quinzaine de jours avant que de débarquer il y eut une grande tempête et elle eut le malheur de tomber en bas les escaliers du bâtiment du haut en bas, et elle a resté environ deux mois malade et elle en est morte. Comme un malheur ne vient jamais seul. Mon père était encore très malade quand nous avons débarqué et resté à Maquaquou petite ville située à 30 lieues de notre destinée. Mon père est resté là et nous avons toujours monté à la colonie, quand ma mère fut morte Joseph et redescendu pour... mon frère et il a été trouvé mort depuis la veille avant ma mère et avec la Grace de Dieu ils ont pris tous les deux reçu les sacrements avant leur mort et quand nous sommes vu sans père et mère nous avons réfugié avec un homme et nous payons notre pensions. Chez lui et cet homme est devenu mon mari et je me trouve très bien avec lui Grace à Dieu. Et moi quand j'ai été marié j'ai été très malade et moi aussi pendant une année et j'ai recouvré la santé avec la grace de Dieu je me porte très bien. Pour quand à mes deux frères ils sont allés dans des fermes portugaises et ils ont été très mal nourri et au bout de quelques temps nous sommes allé les recherché et ils avaient tous les deux des grandes plaies dans les jambes et ils en sont morts l'un 3 aout et l'autre le 2-3 septembre en 1823. Et ma sœur est mariée depuis l'année 1825. Et cela fait que de sept que nous sommes partis nous sommes restés les trois sœurs pour toute la famille.

Ce qui me reste à faire c'est de recommander celui qui lira la présente de recommander à M. Curé Manuel Nicolas De Fiva chanoine et Révérend curé d'en faire

part à ma dame paromment de la place de Notre Dame demeurant à coté du marché de la grenne.

Je prie monsieur le révérend curé de dire une messe pour le repos de leurs ames. Je vous prie encore de faire voir la présente à tous les parents et des connaissances etc... Et je finis en vous embrassant de tous mon cœur ainsi que mes sœurs et je reste pour la vie présente en bonne santé ainsi que mes enfants.

Marie Ruffieux au Brésil

Source: Archives de Pro Fribourg.

5. *Nouvelles et appréciations*

Lettre de J.-B. Joste du 31 décembre 1825.

1826, 4. Augustmonat an Polizey-Rath.

An S. Exellenz HHrn. Landamman, E^{los}
Amrhyn, Schultheiss und Rätthe des
Hohen Standes

Luzern.

Als ehemaliger Mitbürger, und zum Besten Meiner Armen, lieben Mit-Colonisten in Brasiliens wahrlich nicht umsonst so titulierten Urwäldern, des Cantons Luzern, erlaube mir die Freyheit, gegenwärtiges an HOCHDIESELBEN! ergehen zu lassen, mit der innigen Bitte, solches seiner bedürfenden Untersuch- und Beherzigung zu würdigen.

Habe zwar über gleichen Gegenstand im August laufenden Jahrs an HHrn. Eduard Pfyffer, Präsident am löbl. Polizey-Rath geschrieben. – Weil aber schon früher Briefe durch das Haus Bourdon & Fry in Bordeaux zu besorgen nicht heimgekommen, so wollte nun die Gelegenheit mit profitieren, und durch Hrn. D^{el} Frey, Hrn. Posthalters Sohn in Olten, der an Hrn. Vater schreibt, diess in Anschluss gegen Mitvergütung des p^{tos} an solchen zu machen —, mit Besorg Hrn. Thermins in Rio abgehn lassen. Noch immerfort, als unserer ehemaligen Obrigkeit würdige Mitglieder, Hochgeschätzte Herren. . . .

Wir wissen zwar, dass die Hohen Regierungen verschiedener Cantons (Deutsch – und Engelland auch etc.) zur Unterstützung Ihrer ehemaligen armen Mitbürger, die Ao. 1819 als Colonisten hieher auswanderten, aus Landes-Väterl. Güte (und wie es heisst: v. Engelland Kleidungs- und Waaren) im Vaterlande aufgenommen und hieher geschickt, u. diese auch richtig an eine gewisse Commission in Rio de Janeiro abgegeben worden, folglich angelangt seyen. Bey gedachter Commission muss sich auch ein gewisser Hr. Thermin, sogenannter preussischer Consul oder Geschäfts-Träger in Rio befunden haben, weil dieser mit Geld u. Waaren nach dem Ort unserer Colonie, Neufreyburg oder Morroqueimado (ja wohlgesagt: Verbrantes Bergland, doch kalt,) gekommen, u. einige Zeit da verweilt, um solche unter die Colonisten zu vertheilen. Aber leider! – Da gings miserable hin: Jene die Wir schon früher aus der Colonie fortgezogen um nicht darin zu Grunde zu gehen, u. anderswo besseres Auf-u. Fortkommen zu suchen, wussten lange nichts von allem diesem, bis dass hin u. wieder ein Mit-Colonist von dort an unsern Neuen Aufenthalts-Ort kam, u. davon erzählte, was u. wie es gewesen. So habe Hr. Thermin eine Colonisten-Liste gehabt, die von Welsch-Pfarrer Jacques Joye, aus Canton Freyburg, u. Dr. Bazét, Französ (somit auch bey Allem mit der Nase zuerst dabey, nach jhrer Gewohnheit), gebildet war; – worin denn auch die Welschen ganz favorisiert, u. die Deutschen hintangesetzt wurden, weil bey Letz-

tern fast immer ein Kreuz gestanden, somit wenig, oder gar nichts bekamen; die Welchen aber ganze Säke voll Zeugs forttrugen. – In dieser Angabe u. Erzählung fand alle übereinstimmend, konnte also Glauben beymessen. Bitte aber um Vergebung für meine Person, weil ich's nicht selbst sah, da ich schon längst fortgezogen, u. bey 40 Stunden abwesend war, – oder entfernt, in S. Fideles, 10 Stunden oberhalb Campos.

Wie ich im Augst 1823 selbst nach Rio gehen musste, um Mein Examen zu passieren, u. Licenciam practicandi zu erhalten, wo ich mich niederliesse, u. von diesem Geschäft nur so crude nude Was, u. Nichts wusste, gienge selbst zu diesem Hrn. Thermin, in der Hoffnung, doch wenigst von der Sache etwas Aufschluss, wenn auch weiter kein Fond zu erhalten; – Allein wusste nicht, wie Er mich abspesen sollte – zuchte die Achseln, u. gab vor, Er habe schon über alles Rechnung abgegeben, u. habe nichts mehr damit zu schaffen. Seither habe aber mit Gewissheit von Mit-Colonisten vernehmen müssen, dass Sie, und andere durch Ihn von gleichen Subsidiën bekommen, – in Mehr oder weniger Gehalt, von 8– bis 20 000 rs. Kürzlich konnte auch in Erfahrung bringen, dass ein Gewisser Soll – von Neuchatel, in Rio aber etabliert, u. Handel dreibend, an Schweizer Anleihen an Geld mache, zum Dienst mit 15 p. % ausgehend, dass Er es aus seinem eigenen Particular-Gut thun, O Ladrones! – Von dem man aber auch in guter Meinung steht, dass Er zu gleicher Commission gehöre u. somit en Frère die Colonisten an Capital u. Zins mitnehme. Dieser Soll, Thermin, u. Comp. – sollen auch z. Schein, wenn ein Colonist zu Ihnen kömmt, sich hassen, etc.; aber im ganzen unter einer Deke stecken. –

HHrn.. Ich schreibe Hochdieselben-wie Ichs höre; – Aber niemand von uns kömmt, oder kann auf den Grund der Sache bey diesen Herrn kommen; weil die Haupt-Personen unserer Colonie bestekt, und alle übrige von solchen nur ausgelacht werden. Gottlob! dass ich schon bey 4. Jahren aus Colonie fort, u. Nichts auf diese Umtriebe sehen musste. – Aber zu fragen wird uns doch erlaubt seyn: Was auch wahres in dieser Sache zu halten seye? Ob, – Wie viel, – in welcher Ansicht, – u. für Wen diese Subsidiën collectiert, u. verschickt worden. Dass etwas so vorgegangen, ist nicht zu läugnen, u. ohne Bedingnisse, ohne Erklärungen geschah es nicht. – Wir erkennen dafür die Wohlthaten u. brüderliche Handlung unserer ehemaligen Hohen Regierungen u. lieben alten Mitbrüder! – Somit seyne auch uns diese Frage erlaubt: An welches Haus oder Personage wurden diese gennanten Subsidiën adressiert u. abgegeben? – u. welche Instructiönes zur Austheilung und Repartition wurden damit verbunden? – Wir dürfen doch ganz natürlich Ihre Väterliche Sorgfalt dabey voraussetzen, es seye nicht so crude nude damit zugegangen, u. um so mehr, weil oder Wenn es etwas Erhebliches in dieser Subsidiën-Summe war!

Denn Hr. Obrist Carl Schmidt v. Solothurn sagte seinen Mitlandsleüthen anfänglich, – dass vom löbl. Stande Solothurn allein bey 130 L^{rs} d'ors. für seine Cantons-Bürger gesteuert worden. Wie aber sein Maul gestopft war, wollte Er von allem nichts mehr wissen. Somit auch Er gehört unter die etc. — Jede Hohe Cantonsregierung kannte doch immer unter Ihren ausgewanderten C^{tons} Bürgern wenigst einen, um solchem einen kleinen Auszugs-Bericht darüber mit zusenden u. somit durch diesen alle Uebrigen wissen zu machen, Was, oder Wie Ihnen davon zukommen sollte – ? Wie eine Repartition zu bilden? etc. – Allein wir wussten Nichts, – wissen nichts, u. werden nichts erfahren u. wissen, es seye dann, dass die Hohen Regierungen, wie gesagt, einem ihrer Ehemaligen Cantons-Angehörigen u. Mit-Colonisten würdig erachteten, Ihme über diese Angelegenheit Aufschluss u. Bericht zukommen zu lassen; – oder was zum Besten aller, – ja Höchst nöthig wäre, wenn die Summe erheblich wäre, aus der Schweiz einen angesehenen u. tüchtigen oder nach Altväterlichem Ausdrucke: Wackern, recht schaffenen Mann hinzusenden, um die Raubvögel im Rechte zu paken, u. Ihre Brut auszu-

haken! – Denn uns würden Sie nur auslachen, u. Hochdero Schreiben an uns nur Verspotten etc. – Nur das seze noch hinzu, dass wir Luzerner, die Meisten nichts erhielten. Ich. u. meine Familie haben nichts gewünszt, u. nichts davon gesehen. Kenne auch Mehrere rechtschaffene Männer andrer Cantons, mit starker Familie, die das gleiche Schiksal hatten, Nichts zu bekommen, und denen Man's noch reprochierte, etwas zu wollen, da Sie doch durch Sparsamkeit, u. Arbeiten nur sich in bessere Umstände erschwungen hatten.

Nun bitte noch eine Hohe Regierung! mit gütiger Genehmigung eine kleine Beschreibung über die Existenz, u. allfälliges Befinden der aus dem Canton Luzern ausgewanderten Bürger, u. Colonisten s. Familie zu empfangen, damit, wenn über einen oder den andern allfällige Nachfrage geschieht, wenigstens einige Notiz an ihre Familie, oder Gemeinde gegeben werden könne, Wie, u. wo sich solche befinden.

Wahr ists zwar; niemand beauftragte Mich darüber, u. Niemand hats von Mir verlangt, allein Achtung für Mein altes Vaterland, Meine ehemalige Hohe Oberkeit, u. Meine lieben alten Mitbrüder ruft Mir im Innersten zu: lasse Sie auch wissen, wie das Schiksal bey u. nach der Auswanderung der lieben Mit-Colonisten einem oder andern wollte; Soviel! Wer nicht auszog, in der Meinung: «gebratene Tauben fliegen ums Maul, und man werde leben, ohne zu arbeiten, ohne zu sorgen» traf es gar nicht bö. – Wer auszog mit Gott!, wer auszog mit Bedacht! wer daran dachte: – Aller Anfang ist schwer, und Wir Eltern werden vieles erfahren, und leiden müssen die Ersten Jahre, es ist aber unsere hohe Pflicht für unsere lieben Kinder zu sorgen, und Ihnen zu Jhrem Auf- und Fortkommen zu helfen; Wer nicht nach dem Sprüchwort: *Consuetudo altera Natura*: anstatt auf guten Professionen zu arbeiten, Geissbub, u. Kühmelker geblieben, anstatt in gute Dorfschafften oder Städte zu ziehen, lieber im Wald mit Sak und Pak das Camp aufschlug u.s.w. – traf es nicht bö, – erschwingt sich! – Freylich wären unser Viele noch früher aus der Colonie fortgezogen, wäre es erlaubt worden, oder hätten wir eher die Landessprache innegehabt; – Wie aber von Dr. May – unserm Kayser, die Freyheit ertheilt ward, uns selbst den Ort für gutfindendes Etablissement im ganzen Reiche suchen zu können, u. überall Bürger zu heissen nach Inhalt des Tractats, – da gings an ein Ausfliegen, u. ausstöbern, wo's jedem behagen Möchte, um Mit Sak u. Pak dahin zu ziehen! Wie viele Josua's und Caleb's es allso gab, um in der weiten, ganz unbekanntnen Runde, – sein Jhm gefälliges Canaan zu suchen und zu finden, ist leichter zu denken als zu beschreiben. – Sehr gut, u. löblich ist hierlands die liebe Gastfreundschaft, u. kam uns armen, am Geld zum letzten Tropfen ausgemelkten Schweizer-Kühen sehr gut; aber denke man auch dabey Hunger ist ein guter Koch! denn wir sahen nicht darauf: – Was giebts, – sondern: wie viel zum Verzehren? – Denn p. Tag 10 Stunden zu machen, – Berg auf, Berg ab, – Wald auf, Wald ab, – durch Gräben u. Bäche, oft bis übers Patrimonium zu watten, – das machte Appetit! Wurde aber alles vergessen, nur um aus der Wüste zu kommen, u. dem gewiss voraussehenden Elende zu entgehen. Und Gottlob! die Ausflüge glückten; – Jeder, wer's mit Weib u. Kindern gut meinte, nahm die schrecklichen Weg-Reisen vor. Folgt die Liste in Alphabetischer Ordnung,

A) Jener, so noch in, oder bei der Colonie:

1. Hasliman Jos. Lz., von Malters oder Ruswyl; mit seiner Frau, u. 4–5 Kindern. Auf No. 63 Colonie-Land. Nur Bö.
2. Hunkeler Adam, von Menznau, – Widwer, aber wieder verehlicht, doch nicht beisammen wohnend, mit noch 2 Kindern, Schneider-Profession,

So – – So.

3. Huber Josef, von Grosswangen, Widwer,
Mit noch 4–5 Kindern. Mit Colonie-Land No. 81. Pflanzte, u. verkauft, u. führt
kl. Handel. gut
4. Lack, Lz., von Adelboden bey Reiden. War Widwer, wieder verehlicht mit böser,
welscher Hexe – samt 2 Söhnen: Severin u. Jos. Lz. = No. 22 Ld.,
mittelmässig
5. Lütolf Jos., von Knutwyl-s. Frau u. 6 Kindern Nahe der Colonie, 4 Legos =,
auf eigen gekauftem Café-Land, – gegen Canto-Gallo so – – so
6. Luterbach, Josef's sel. Witwe, Barbara Meyer, von Sigerswyl. 1 Sohn-Josef –,
mit Bruder Martin, lahm, Schneider Profession, Jünger Jos. Anton in Rio; 1 Tr,
Gertrud, mit Hrn. Fröhlig, reichem Kaufmann aus Hamburg, in Rio etabl., so
quasi verehel. 1 Tr Cathri, mit Dardy Hr. von Freyb. verehel. u. Wirtsch. treibd.,
also theils so – – so,
theils gut.
7. Knupp Joh. v Gross Deitwyl = auf No. 82 Co.-Land, – oder jtzit in Canto-Gallo, –
eigen Land. Mit Frau u. noch 5 oder 6 Kindern. nicht bö.
8. Knupp Jos. sel. Witwe von da, auf gleichem No. 82 mit 4 oder 5 oder 6 Kindern
nur sehr bö.
9. Marfurt, Melchior, von Fischbach bei Zell, auf No. 32 gekauftem Colonie-Land,
mit Frau u. 3 oder 4 Kindern. nur mager.
10. Meyer Jos. – schon 2 mal Witwer in Colonie, und sey wieder verehel., halbhölzerner
Kerl,
so – – so.

Zog mit Wermelinger nach Macahé, um Café-pflanzen. zanken alle Nachbarn brav
Tr. in Rio verheyr. Sohn Jos. – weiss nicht.

11. Stutz Caspar v. Alberswyl bey Ettiswyl, s. Knab bald in Colonie, bald fort.
ein Nix-Nux.
 12. Wermelinger Xavier, von Willisau, – Trexler, – s Frau, u. 7 oder 8 Kindern;
nur simple.
Hat Colonie-Land No. 61 verpachtet, und zog aus nach Macahé, etwas besser u.
wärmer als Colonie Land für Café. – sitzt allso im Wald mit den Affen.
- B) = Jene, so ganz aus Colonie fortgezogen:
13. Büttler Josef, von Schötz, seit Spätjahr 1821. Mit Mir, s. Frau, u. Kindern nach
Felsdorf, Aldéa da Pedra, 6 Tagreisen von Colonie, hat gutes Land bekommen, am
Fluss Parahiba; Nicht bö stehend, hät's doch gern besser.
 14. Hodel Josefs sel. Witwe, von Getnah, Pf. Ettiswyl; auch in Aldéa da Pedra, mit
gutem Land, von braven ältesten Sohn Jakob gut unterstützt, sowohl im Pflanzen
als arbeiten. Gehe um Lohn, samt kleinem Josef u. Mädchen; nicht gut, nicht bö.
 - a) Tr. Ma. Josefa, hier in Campos bey reicher Witwe Donna Joanna in Dienst
stehend, als Hofdame, gut gewachsen, fett; u. sehr heyratslustig, wär Ihr also
mit wenigem wohl zu helfen.
 - b) Sohn Anton, – hier in Campos, – wäre...
nicht bö,
verheyrathet, ist aber ein fauler H...!
 - c) Sohn Johann, auch hier, als Bäckerjunge bey Hrn. Jorand, Freyburger aus
Colonie wie b), aber ledig.

15. Hecht Anton, Schreiner-Gesell in Rio seit 1822. hat ordentlich gespart, sey aber sehr kränklich.
16. Joste, Joh. Bapt., von Willisau, seit 1822 Spät-jahr. erstlich 3 1/2 Mon. in Aldéa de Pedra, bey Capuziner Ths di Castelli etc., Dann 3 volle Jahr bei Aldéa de S. Fidèles, izt seit Ende März hier in Stadt Campos etabliert, u. mit Kayserl. Patente als Arzt u. Chirurg, glücklich von 100 = die 99 weg-practizierend; Mit Frau und 4 Knaben. gut zufrieden.
17. Jung Melkior, Zimmer-Mstr., von Grosswängén, auch Sax von Ulm gennant, hochdeutsch baurend. – Mit Frau u. Kind in Monte Vidéo. Süd-Ende Brasiliens gegen Buénos-Ayres. Nur mager.
18. Marfurt, Xaver, Bruder von No. 9. – von Fischbach. Schuster. Verheyrathet mit 1 Molatta in S. Fidèles, – die Profession treibend, nix-nux, immer durstig.
19. Rüttiman Jos. Vendel.: Goldschmidt v. Sursee, war Witwer, seit 1821 wieder verehl. mit Anna Maria Widmer von Küssnacht. 1 Knab Johann von Haus, u. 2 kl. Tr letzrer Ehe; Profession im kleinen treibend, – dann Licor brennend, u. kleine Wirthschaft habend. Hier in Campos; brachte den Durst von Haus. so – – so.
20. Rüttimann Michael, Kupferschm. v. Sursee, starb im Spithal zu Macacu; Magágu, wassersüchtig, lebte auf der Reise unschonlich.
Seine Witwe Clementz Muggli, u. 1 Knab Henrik, starben in Colonie gegen Ende Januars 1820.
1 Sohn Anton, bald da, bald dort wie also?
1 do Fidel, bey No. 5, Lütolf, bös tractiert.
3, Töchter in u. bey Canto-gallo, bey Portugezes, gut.
21. Suppiger Bernhard, Maurer, von Willisau, – samt Madame Preguica u. 4 Buben u. 1 Tr^{li}, seit 1822 = erst in Aldéa de Pedra, dann bey St. Fidèles, izt 4 Legoa von Stadt Campos, am Bach Moriahé, – bei Portigezes campierend u. auf Facenden und Höfen in Profession arbeitend. Viel Durst, wie daheim nach Capçaça. so – – so
22. Wäterwalds Anton sel. Kinder 3 Tr.
a) Ma. Jos. bey Potuges nicht bös
b) Regina, mit 1 Molatten verheyrath. beide nix-nux
c) Anna, kleine, bey Portugés in Colonie, nicht bös
Er, Vater, starb in Holland, – Frau und 1 Knabe, u. 1 Mädchen Anfangs 1820 in Colonie, sind von Höfen Ohlsrüti bey Willisau. miserable
23. Vergessen Elmiger, als Jos., Weber v. Berghöfen. Alter Soldat, alter Durst, bald da, bald dort, oft bey Supiger en Compagnie zum Capçaça.
Waser Jost. – bey Regim^t. braver Tambour.
- C) Andrer Cantons, gut mit mir bekannt.
1. Anklin Johann, von Liersperg bey Delmont, Bruntrut, war Messerschmidt, izt seit April 1823 hier in Campos, Schmidte führend, mit 3 Tr. u. 3 Knaben. traf es gut.
2. Frey Daniel, Hrn. Posthalters Sohn von Olten, seit Juni 1823 bey Obigem mit arbeitend, u. mit dessen ältesten Tr. verehlicht. Gut beysammen etabliert.
3. Moser Josef, – von Hägendorf, C^{ton} Solothurn, – in Colonie, mit Frau und Familie; No. 11 Land Nahe Stadt. Milch, Butter, Gartenzeug etc. viel liefernd; schon 3 Tr verehl. u. ausgesteuert; brave Menschen.

4. Schmidt, Charles, – Obrist von Solothurn, brachte viel Geld, u. Sachen in Colonie, aber durch seine Mitgebrachte Compagnie ruiniert. – Will heimkehren, weiss nicht, ob er's aushält.
5. Nigg Jos. Carl vo. Gersau = C^{ton} Schwyz. Seit 1822 fort, fast immer in u. bey Rio, – verschiedene Gewerb. Mit Frau u. 1 Mädchen = Jzt gut etabliert in Rio, die Schweins-Metzg besorgend.
7. Ith, Major, von Bern Stadt, war beym Regiment, izt verehlt., auf Meinem No. 22 Colonie Land.

so – – so.

Meine Hochgeschätzte Herren im Allten Vaterlande! Welche Resultate wollen Sie? also aus diesem meinem mit Wahrheit darbringenden Schreiben ziehen?

1. Dass die armen Colonisten immerfort, von Anfang bis Dato, um eigenes, mitgebrachtes, versprochenes It. Tractat, u. Nachgesandtes zur Aufhilfe, beeinträchtigt, betrogen, u. bestohlen worden, – und zwar meist von
 - a) Hochansehnlichen Mit-Colonisten, die doch bestens, u. mit aller Krafft für solche hätten Sorge tragen sollen; – von
 - b) Hochansehnlichen Européern, Deutschen etc., die sich aber nicht schämen können. izt noch, – rapuisse! Soviel uns bekannt, sind ja nicht ganze 100 Louis-d'ors an Geld unter ganze Colonie gekommen. – Hochsie! wissen, wie Hoch die Collecte war!?! , und was pr. Kopf unter ca. 1800 noch betroffen hätte.
 - c) Von Hochansehnlichen Hrn. Portugiesen bey der Direction, denn am versprochenen S.V. Vieh, It. Tractat, ist kaum das 20te Stück gegeben worden.

Proficiat!

2. Dass unsere Colonie von dem Erz-Hoger v. Griens an einen Ort verkuppelt worden, der ewig Nie, mit aller Arbeit Mühe, u. Kosten-Aufwand in Aufkommen gebracht werden kann. –

Denn Morro-Queimado liegt in einer hohen kalten u. angeerischen (?) Serra, oder Gebirgskette, bey 40 Meilen, wie Bündten-Glarus, –Uri Wallis etc. zusammengesetzt also hin und wieder nur ein etwas besseres Hochthal darin, um Bohnen, Mais, Kattoffeln bös, und Garten-Gewächs zu pflanzen; = denn alle Süd – und hinfändischen zahme Gewächse und Früchten, z.B. Bananas, Ananas, Café, – Pommeranzen, Zitronen u. s.w. Hunderte, wachsen zwar, sterben aber bey erstem Kaltwerden wieder ab.

3. Dass uns das Loch zum Aus-u. Fortziehen vermacht war; so lang wir eigenes, u. Subsidien-Gelder hatten; u. erst. als wir sauber und rein waren, d.h. Nichts mehr hatten, und Nichts mehr von uns zu erhaschen war, die Prison aufging um aus der Wüste zu fliehen.
4. Dass jeder Familien-Vater, u. einzelne, die Kopf und Sinn hatten, an Weib und Kind gut dachten, Herz u. Muth besassen, alles Ungemach nichts zu achten, ausflog, suchte, u. wo's gefiel, hinzogen; dass wer es that, Hände und Genie brauchte, u. gescheid, u. paussatim zu Werk ging, reussierte, gut durchkam, u. sich nun gerettet findet; während alte Geissbuben mit guter Profession im Walde hokten, und da mit allem zu Grunde gingen.
5. Dass aber auch viele unter den Ausgezogenen alte Saufer, Tagdieben, Vagabonden sind u. geblieben, und aus eigner Schuld nicht aufkommen mögen, oder wollen, und viele derselben mit Ihrem schlechten Betragen denen gut angesehenen an Ihrem Etablissements-Orth Schaden und Schande verursachen, = wie wir's erfahren.

Gleiche Beschreibung gilt auch für die Mehrern seitherigen Neüen Colonien aus Deutschland; Wie uns, gehts auch Ihnen. – Wie Wir gute und böse Gesellen, und Familien hatten, haben auch Sie!

Wenn's demnach noch Narren in unserm lieben alten Vaterlande giebt, die gern nach Brasilien Colonisten und Betrogne seyn wollen, oder wenn es Familien und Individuen da giebt, die sich da keiner Correction unterziehen wollen, die sende man nur her, in unsere Colonie, nach Morroqueimado, – s'vergeht kein Jahr, sie sind so zahm, als Kirchen-Mäuse! Mancher von Uns öffnete die Augen, ward gut, und ist izt ein ordentlich bestehender Mann, arbeitsam, glücklich ja, im Wohlstande!

Hochg. Hochg. und Lieberthe HHrn. der löbl. Hohen Obrigkeit meines alten Vaterlandes! Hoffe, man werde dieses mein Schreiben keineswegs mit Ungnade, gegen Mich, aufnehmen, wenn auch hin und wieder einen groben Fehler des Anstandes wegen gebrauchten Ausdrücken, oder jovialischen Bemerkungen, ich begangen. Gedrängtheit, Wahrheit, und Wehgefühl über erlittenes Unrecht, Elend, und Weh zwangen Mir, solches ab, und wo es immer also einen Anstoss geben mochte, bitte um Vergebung.

Dabey hoffe auch zugleich Verzeihung zu erhalten, dass ich Mir die Freyheit erlaubte, mich so directe, und ungebethen damit selbst an Hochdieselben gewagt zu haben, Aber seyen Sie! versichert, ich thats aus guter Meinung, und aus gutem Herzen, um auch unsere moralische und physische Existenz HochIhnen bekannt zu machen, und denen so im Herrn gestorben ein trostreiches Requiescant in Pace, – singen zu lassen.

Wenn dann endlich auch der heütige Tag des Jahr 1825 schliesst und endet, – so habe die Ehre zugleich Hochdieselben! des Neüen Jahres 1826. Eintritt mit Vollem Glückes – und Wohlsmaase anzuwünschen

Wir wollen vereint mit Hoch-Ihnen und dem Volke den lieben All-Vater abwesend selbst hier bitten: «dass Er die seit den Unglücksschwangern Kriegs- und Revolutions-Jahren zum öfftern schon erlittnen böse Zeiten und Witterung, und Misswachs-Jahre abwenden, und auch wieder Glück, Heil, und Segen; guten Gang der Gewerben und Gewerken, und Verdienst der gesamten Staatsbürgerschaft in unserm alten lieben Vaterlande verleihen wolle; – so zwar: dass

Die Hohe Obrigkeit mit weniger bangem Herzen, u. beklemmter Brust für das Wohl des Jhm gewiss lieben Volkes sorgen, gütige, milde Geseze geben, auch nur geringe Steuern und Abgaben auflegen; dass hingegen das Volk selbst mit dankvollem Herzen, mit Achtung, Ehrfurcht und Liebe seiner Hohen Oberkeit begegnen, und gehorchen möge, und wolle! –

Das wünscht aus innigstem Hertenzen

Hochderselben! immerfort dankbarer, und getreuer alter Mitbürger und Diener,

(sig.) Joh. Bapt. Joste,
Arzt und Wundarzt, m.p.

(Forts. Nachschrift.)

Allfällige gnädigst erwartende Antwort bitte unter folgender Adresse, in Couverte bis Hrn. Frey, Posthalter in Olten, der gewiss seinem lieben und braven Hrn. Sohn Daniel allhier schreiben wird, – und Ersterer die Briefe wohl, und sicher an solchen zu senden weiss, da letzterer alle bisherige von ihm richtig erhalten hat, an mich abgehn zu lassen; französisch:

Jean Bappte Joste, Med. et Chirurg: Suisse, établi dans la ville de S. Salvador dot. Pr. Rio de Janeiro.

(Campos-Parahiba, do sul.)

Beendigt heute den 31 Dezbre 1825.

Auch bitte noch meine herzlichen Grüsse an alle, und jede, die Mich kennen, und noch liebe, zu melden; und von solchen auch wieder begrüsst zu werden.

Source: StAL: *Auswanderung nach Brasilien*, Dossier 24/60 B.

D. L'AVENTURE PAR L'IMAGE

1. *Le départ d'Estavayer-le-Lac du dimanche 4 juillet 1819*

(*Aquarelle d'auteur inconnu*)

L'aquarelle qui se trouve à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg est suggestive. Son contenu évoque bien l'ambiance de ce départ des Fribourgeois. On retrouve les fusils, les chapeaux de paille et les parapluies. Le calme et l'assurance sont signifiés par l'importance de l'élément horizontal que renforce encore la verticale des trois mâts. La présence de Notre-Dame confère à cette scène son caractère religieux.

On ignore l'auteur de cette aquarelle. Cependant Brémond lors du séjour de la colonie à Bâle eut de grandes difficultés. Il prétendit même que sa vie fut en danger. C'est alors qu'il invoqua le secours de la Vierge et formula le vœu d'une fondation religieuse. Le 15 mai 1821, Brémond, en la résidence épiscopale de Fribourg, dressa devant notaire l'acte public de sa fondation. Puis le Consul construisit une petite chapelle dans laquelle on célébra des messes pour les Brésiliens. Il plaça cet édifice religieux sous la protection de Notre-Dame du bon secours, dédicace que l'on retrouve dans cette reproduction. Aussi, on pourrait retrouver dans cet ancien ex-voto l'inspiration de Brémond.

Source: L'estampe se trouve au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. Au sujet du vœu du Consul, voir Bourgoïn, G.: *Un fait peu connu de l'émigration au Brésil de 1819. Le vœu du Consul Jean-Baptiste Jérôme de Brémond*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1941, pp. 19-31. Il convient de préciser que dans son article, l'abbé Bourgoïn ne dit aucun mot de cette estampe.

2. *Campement des émigrants suisses à Mijl, juillet-septembre 1819*

(*Aquarelle d'Isaak Schouman*)

Les renseignements sont rares et laconiques sur le peintre I. Schouman. Selon les dictionnaires spécialisés (le Bénézit, ou le Wurzbach), celui-ci naquit à Dordrecht en 1801 ou déjà en 1798. Il fit la carrière d'un professeur de dessin. En 1836 notamment, il enseigna cet art à l'Académie Militaire de Bréda. Ce Hollandais se distingue dans les peintures de scènes militaires et de paysages. Il était le fils d'un artiste connu, Martinus Schouman qui montra «une remarquable connaissance des navires et des différents aspects de la mer».

L'estampe que nous publions est encore inconnue tant en Suisse qu'au Brésil. Œuvre de jeunesse d'Issak Schouman, cette aquarelle est un témoignage de plus de la curiosité que manifestèrent les habitants de Dordrecht pour l'émigration suisse au Brésil. Mais surtout, elle nous donne l'occasion de saisir visuellement ce séjour

de Hollande. On voit d'abord la localisation du campement de Mijl. Les futurs Brésiliens sont relégués au bord de la rivière, auprès de cette eau trop longtemps présente et qui leur deviendra fatale. L'habitat est fidèle aux descriptions données par les colons. Ils logent sous tente ou bien dans un hangar que l'on aperçoit sur la partie droite du tableau: la barque habitée, au deuxième plan, évoque bien la promiscuité dont parle l'abbé Joye. Cette planche renseigne aussi sur la vie des hommes pendant cette longue attente. Elle devient touchante par certaines scènes, mère tenant la main de sa petite fille, enfant jouant sur les genoux maternels, maman berçant un nouveau-né à l'entrée de la tente. Puis, au premier plan, on aperçoit le vade-mecum de chaque émigrant: bahuts, caisses et tonneaux renfermant les bagages. On peut aussi se demander si le personnage debout n'est pas un prêtre. Ce serait alors l'abbé Joye.

Source: BENEZIT E.: *Dictionnaire des peintres sculpteurs dessinateurs et graveurs*, t. VII, p. 641; WURZBACH A. VON: *Niederländisches Künstler-lexikon*, t. II, p. 585; l'œuvre originale se trouve aux Archives Municipales de Dordrecht.

3. La colonie suisse de Fribourg

(Litho de J. B. Debret dessinée en 1826)

Jean-Baptiste DEBRET est né à Paris le 18 avril 1768. Elève du grand David, il obtient à l'âge de 23 ans un deuxième prix au concours de Rome. De 1799 à 1814, il expose certaines de ses œuvres au Salon. Fidèle à son maître, il peint des scènes d'histoire dans un style grandiloquent. En 1816, il arrive au Brésil avec la Mission artistique française. Celle-ci a été mise sur pied à Paris par le Marquis de Marielva. Elle comprenait outre Debret, le peintre Nicolas Taunay, son frère le sculpteur Auguste, l'architecte Grandjean de Montigny et le graveur Simon Pradier. Le but de cette délégation était de créer à Rio de Janeiro une Académie des Beaux-Arts. Debret deviendra le premier peintre de la cour. Grâce à son poste officiel, on lui doit un Embarquement des troupes pour Montevideo, un portrait de Don Jean VI et de Don Pedro. Il retourne en France en 1831. En 1834, il publie à Paris le récit de son expérience brésilienne. Ajoutons que c'est en 1826 que Debret dessine cette vue de Nova Friburgo, à l'occasion de la visite que l'Empereur fit à la colonie suisse.

Sources: *Dictionnaire de biographie française* (X) pp. 447-448; BENEZIT E.: *Dictionnaire de peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, t. III, p. 87; THIEME V.: *Allgemeines lexikon der Bildenden Künstler*, t. VIII, pp. 508-509. L'œuvre a été publiée in DEBRET J. B.: *Voyage pittoresque et historique au Brésil, ou séjour d'un artiste français au Brésil depuis 1816 jusqu'en 1831 inclusivement*. Paris, 1834, p. 260. Cependant, la reproduction ci-dessus, provient d'un cliché conservé à la Bibliothèque Nationale de Rio de Janeiro.

4. *Novo Friburgo, colonia suisse do Morro Queimado*

(Aquatinte dessinée par J. Steinmann et gravée par Fr. Salathé)

Aucun dictionnaire en Europe, qu'il soit biographique, artistique ou historique, n'a retenu le nom du Suisse John Steinmann. Pourtant celui-ci a au moins deux raisons de sortir de l'oubli: d'une part c'est d'avoir été le premier à introduire le procédé de la reproduction lithographique au Brésil et d'autre part d'avoir été un des rares Suisses à avoir parlé de la Nouvelle Fribourg avec un crayon.

Quelques mots sur sa vie. Johann Jacob Steinmann est né à Bâle le 7 septembre 1800. Son père Georges Frédéric y exerça le métier de tailleur et y deviendra même membre du Grand Conseil. Jusqu'à l'âge de 21 ans, on sait peu de choses des activités de Steinmann. Mais en 1821, grâce à l'appui d'une commission gouvernementale, il entre à Mulhouse dans l'atelier d'Engelmann, un des grands «maîtres» de cet art nouveau qu'est la lithographie. Manifestant du talent, il part se perfectionner à Paris. Il travaillera chez l'inventeur même de ce nouveau procédé d'impression: Aloys Senefelder. Ayant acquis une bonne formation, où allait-il pratiquer ce métier? En juin 1825, il est contacté par les milieux diplomatiques brésiliens. Il est engagé comme lithographe de l'Empereur Don Pedro. En octobre 1825, il débarque à Rio de Janeiro. Il installe son atelier à la rue d'Ajuda. Il travaille et enseigne son art nouveau à 6 apprentis. C'est dans cette ville qu'il épousera la Hollandaise Phôbe Georgine Harris. En 1833, il retourne à Bâle où il s'occupe d'histoire naturelle mais aussi de faire connaître le Brésil en éditant des estampes. Il publie en 1839 un album intitulé «Souvenirs de Rio de Janeiro». Il s'agit d'un recueil de 12 planches.

On y rencontre les noms de Steinmann, de Victor Barat, de Kretschmar et de Deburne. Elles ont été gravées par la maison Rittner et Goupil à Paris. Généralement c'est le graveur suisse F. Salathé, ami de Steinmann, qui a creusé le métal.

L'impression finale qui se dégage de la vie de Steinmann, c'est qu'il fut plus un homme d'affaires qu'un véritable artiste. A Rio de Janeiro, il établit outre son emploi officiel, un atelier personnel; il dirigea un temps une fabrique de savon utilisant le procédé Sode. Il n'exagère guère lorsqu'il trace de lui ce portrait en 1838 à son ami le graveur Salathé: «mein Charakter ist rein mercantilisch».

La planche que nous publions est extraite de l'album de 1839, réédité en 1967 à Rio de Janeiro par la spécialiste compétente et consciencieuse qu'est Lygia de Fonseca da Cunha. Actuellement, elle dirige la section iconographique de la Bibliothèque Nationale de la capitale brésilienne. L'estampe est intéressante du point de vue du sujet. On peut y prendre la couleur locale de la colonie suisse quelque 10 ans après. On sait qu'en 1830 Steinmann avait visité la Nouvelle Fribourg. On reconnaît l'alignement des maisons dont les premiers colons ont parlé. Cet habitat ressemble encore à celui du Brésil d'aujourd'hui.

Sources: Staatsarchiv, Baselstadt: *Korrespondenz Steinmann J. und Phébé mit dem Maler Friedriech Salathé in Paris*, 28 Briefe, P-A 250; STEINMANN J.: *Souvenirs de Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, 1967. (Réédition établie par Lygia da Fonseca Fernandes da Cunha).

II. BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

A. Sources manuscrites

1. Suisse

a) Archives Fédérales, Berne

1. Consulat de Rio de Janeiro, D vol. 1981.
2. Brésil. Correspondance de l'Empereur et de son gouvernement avec les autorités fédérales, D vol. 2010.
3. E 2200 Rio de Janeiro 1.
4. E 2001 (E) a, Cantagallo.
5. E 2 Archiv. nr. 1268-1275.
6. Consulats de Pernambuco, Bahia et Para, D vol. 1972.
7. Consulat de Lisbonne, D vol. 1963.
8. Correspondance du chargé d'Affaires à Paris, D vol. 1873-1880.
9. Consulats de Londres et Liverpool, D vol. 1972.
10. Consulats d'Amsterdam et Rotterdam, D vol. 1917.
11. Consulat de Rome, D vol. 1968.
12. Consulat de Naples, D vol. 1966.
13. Consulats de Naples et Palerme, D vol. 1967.
14. E 2200 Neapel 1.
15. Consulats du Havre, Nantes et Bastia, D vol. 1961.

b) Archives de l'Etat, Fribourg

1. Colonie du Brésil, dossier 1-3.
2. Emigration, dossier 4.
3. Colonie du Brésil, collection Gremaud 90 VI.
4. Notes concernant la colonie fribourgeoise au Brésil, 11 p., Collection Schneuwly XXV 16.
5. Délibérations du Conseil d'Etat, 1815-1816, 12 vol.
6. Protokol des Grossen Rathes, 1814-1822, 1 vol.
7. Chemises du Conseil d'Etat.
8. Minutes des séances du Grand Conseil, 1819.
9. Protocole de 1814.
10. Correspondance politique de 1814.
11. Correspondance Intérieure 1818-1822, 4 vol.
12. Correspondance Extérieure 1815-1831, 7 vol.
13. Manuels du Conseil des Finances, 1816-1818, 2 vol.
14. Rapports du Conseil des Finances, 1818, 1 vol.
15. Comptes généraux de l'Etat, 1.7.1816 au 30.6.1819, 3 vol.
16. Protocole du Conseil de Police, 1816-1820, 1 vol.
17. Rapports et préavis du Conseil de Police, 1816-1825, 2 vol.
18. Département de Police et guerre, 1814-1816, 1 vol.
19. Correspondance du Conseil de Police, 1816-1826, 2 vol.
20. Protocole des Heimathlosen, 3.1.1816-7.2.1836, 1 vol.
21. Registre d'inscriptions des actes d'origine délivrés aux ressortissants du canton qui n'appartiennent à aucune commune en particulier, 1813-1826, 1 vol.
22. Département de Police. Registre des heimathlos, réception dans les communes, 1812-1868, 1 vol.

23. Registre des heimathlos no 3, 1814–1854, 1 vol.
24. Procédure pénale du Conseil d'Appel, 1816–1819, 1 vol.
25. Tribunal d'Appel 1814–1815, 1 vol.
26. Tribunal de Gruyères 1817–1823, 1 vol.
27. Recensements fribourgeois de 1811 et 1818.
28. Registres des passeports 1815–1852, 2 vol.
29. Registre des passeports de Gruyères, 1804–1814, 1 vol.
30. Registres Notariaux: 1273, 1276, 1277, 2142, 2353, 2354, 2751, 2755, 2821, 2850, 2939, 3043, 3044, 3146, 3147, 3283, 3825, 3826, 3828, 4770, 4771, 4816, 4821, 4822, 4823.
31. Fonds de Famille: Gachet, Brémond, Schaller, Porcelet, Gendre, Musy, Murith, etc.

c) *Archives de l'Etat, Berne*

1. Die Auswanderung nach Brasilien und Nord-Amerika in den Jahren 1810 bis und mit 1821, 702 nos, 1 vol., BB IV 302.
2. Manual der Auswanderungs Kommission, 1818–1821, 1 vol.
3. Rechnung der Tit. Auswanderungs Kommission von 1819 ad 1824, 1 vol.
4. Über Auswanderung, besonders nach Amerika 1817 und nach Brasilien 1819 (Auswanderung 2), 1 vol.
5. Manual des Geheimen-Rats, 1816–1823, vol. 6–13.
6. Missiven-Buch 1817–1825, vol. 8–11.
7. Manual des Kleinen-Raths 1816–1823, vol. 39–64.
8. Protokoll des Justiz-u. Polizeirates 1819–1824, 11 vol., B IX (901–912).
9. Vorträge-Manuel des Justiz-u. Polizeirates 1819–1824, 15 vol., B IX (927–942).
10. Kontrolle über die Einbürgerung der Heimatlosen im Jura 1816, B XIII (238).
11. Tolerierte im Leberberg 1816–1820, B XIII 239.
12. Akten betr. Einbürgerung der Heimatlosen im Leberberg 1819–1820, B XIII 240.
13. Akten des Amtsbezirkes Courtelary in Sachen der Leberbergischen Liquidation der Heimatlosen 1820–1830, B XIII 242.
14. Akten über die Heimatlosigkeit in der Schweiz 1818–1820, B IX 1033.
15. Nachtrag von Akten betr. die Einbürgerung der Heimatlosen im Jura 1820–1822, B XIII 249.
16. Kontrolle über die tolerierten Heimatlosen im Jura, B XIII 250.
17. Morel C.F.: Essai sur la question proposée au concours pour la société économique de Berne tendant à faire connaître l'état actuel des pauvres dans le canton et les moyens de les diminuer 1818, 41 p. In BXII 335, X.
18. Blanchard J. P.: Questions proposées par la commission économique de la ville et République de Berne, 1818, 23 p. In B XII 337, X IV.

d) *Archives de l'Etat du Valais, Sion*

1. Département de l'Intérieur, colons du Brésil, DI 194 (1–36).
2. Fonds de Rivaz, Pièces relatives à l'émigration des Valaisans pour fonder une colonie au Brésil, Rz 83/12/1–112.
3. Protocole du Conseil d'Etat, vol. 7 et 8.
4. Protocole des lettres écrites aux puissances étrangères dès 1814 au 16 avril 1832, 1 vol.
5. Correspondance avec l'extérieur 1815–1819, 1 vol.

5. Correspondances avec les présidents des dixains et les Grands Châtelains, 1817–1823, 2 vol.
7. Lettres écrites aux communes et aux particuliers de l'Intérieur, 1817–1821, 1 vol.

e) *Archives cantonales vaudoises, Lausanne*

1. Registre du département de Justice et Police dès le 14 avril 1819 au 31 décembre, vol. 12.
2. Emigration 1803–1832, K VII Gl.
3. Rapports avec la Bavière, Bade, le Brésil, Brandebourg, Brunswick, 1803–1836 K V 5.
4. Rapports avec l'Italie, Mecklembourg, Modène, Naples, Neuchâtel, Parme, et Prusse 1803–1836, K V 7.
5. Rapports au sujet du militaire avec la Hollande, le Piémont, Naples, l'Espagne, la Russie, la Prusse et le Brésil. Varia. 1803–1836, K XV.

f) *Archives de l'Etat, Genève*

1. Neuvième registre des Passeports commencé le 7 mai 1819 et fini le 16 février 1820, Chancellerie A b 9.
2. Copie de la Note remise à M. le secrétaire de la société suisse d'utilité publique sur les rapports des Suisses avec le Brésil, le 7 septembre 1830, Mss. Hist. 43, fol. 249.
3. Archives du Bureau. Travaux et recherches, 59 (465).

g) *Archives de l'Etat, Neuchâtel*

1. Manuel du Conseil d'Etat, 1819.
2. Correspondance de la Suisse, vol. 6.
3. Registre des Missives, no 55.
4. Registre des passeports 1819–1824, no 4.

h) *Staatarchiv, Aarau*

1. Bevölkerung und Auswanderung 1803–1813, Akten RR, IANr5, Band A.
2. Bevölkerung und Auswanderung 1814–1821, Akten RR, IANr5, Band B.
3. Bevölkerung und Auswanderung 1822–1826, Akten RR, IANr5, Band C.
4. Auswanderung nach Amerika 1817, Akten RR, IANr5, Band D.
5. Auswanderung nach Brasilien 1817–1821, Akten RR, IANr5, Band E.

i) *Staatsarchiv, Luzern*

1. Auswanderung nach Brasilien, Amerika, Dänemark, Polen, Russland 1798–1847, Dossier 24/59.
2. Auswanderung nach Brasilien 1819–1823, Dossier 24/60.

j) *Archives municipales de Fribourg*

1. Procès-verbaux du Conseil de mars à juillet 1819.

k) *Archives communales, Gruyères*

1. Livre contenant les noms des Bourgeois de la commune de Gruyères dans l'ordre d'après lequel ils ont reconnu leur droit de Bourgeoisie en conformité de la loi du 14 mars 1812 et de l'arrêté réglementaire du 17 mars 1813.

l) Archives communales, Estavayer-le-Lac

1. Lettre de l'Avoyer de Gottrau au préfet d'Estavayer le 8 mars 1819, PAP. XIX (282).
2. Lettre de l'Avoyer de Gottrau au préfet d'Estavayer-le-Lac du 8 mars 1819, PAP. XIX (283).

m) Archives communales, Cornol

1. Registre des délibérations de la commune, 1816–1832.
2. Registre des permis de séjour à Cornol.
3. Notice ou mémoire sur le départ des habitants de la commune de Cornol, bailliage de Porrentruy, canton de Berne, Emigrés pour la nouvelle colonie suisse dans le canton de Cantagallo au Royaume du Brésil, Amérique méridionale 1819. In «Au lieu dit Cornol», manuscrit du 10 janvier 1769, pp. 348–351.

n) Archives communales, Miécourt

1. XI tutelles, familles, successions. Procès-verbaux de l'autorité tutélaire, du 20 juillet 1819–6 janvier 1847, pp. 1–11.

o) Archives communales, Bassecourt

1. Administration communale, 1817–1850, 1 vol.
2. VII Finances et domaines, comptes communaux 1816–1843, V3.
3. VIII Police municipale, Emigration 1820–1913, D 5.

p) Archives communales, Corgémont

1. Etat des familles sans bourgeoisie émigrées au Brésil à l'époque de juillet 1819 avec les secours et les moyens nécessaires fournis par la commune.
2. Journal soit Note des frais occasionnés à la commune de Corgémont par le départ des Brésiliens de 1819.
3. Inventaire de l'actif et du passif des biens appartenant au sieur Jean Laski, cordonnier, et à sa femme Catherine demeurant à Corgémont.
4. Notice sur la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg au Brésil et, en particulier, sur la portion protestante de cette colonie, du 9 mars 1825.
5. Aux âmes bienfaisantes et compatissantes de notre église protestante chrétienne de Bienne, mars 1825.
6. ALL. EE Messieurs les Bourgmestre et Conseil d'Etat du canton de Zurich, directoire fédéral, le 23 septembre 1828.
7. Correspondance concernant les frais occasionnés par le départ ou l'achat de Bourgeoisie aux Heimathlosen de ce bailliage du 13 février 1821.

q) Archives de l'Evêché, Fribourg

1. Colonie du Brésil, 11 doc.
2. Dossier de la paroisse de Villaz-St-Pierre.

r) Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg

1. Papier du Père Girard, 1818–1822.

s) Burgerbibliothek, Bern

1. Copie du Mémoire adressé à S. E. Monseigneur le Ministre des Affaires Etrangères de S. M. T. F. sur les moyens d'attirer au Brésil une colonie de cultivateurs et d'artisans suisses pour y cultiver les terres et y soigner l'éducation des bêtes à cornes suivant les méthodes usitées en Suisse, 1818, Helvetica Bernensis 578 (23).

t) *Musée Gruérien, Bulle*

1. Lettre de Marie Bussard, née Castella, de Cantagallo, du 2 juillet 1823, à Jean-Ignace Castella d'Albeuve, MS 317.
2. Lettre de Xavier Bussard à son oncle Nicolas Murith de Gruyères de Cantagallo, du 23 janvier 1826, MS 318.

u) *Archives de Pro Fribourg, Fribourg*

1. Lettre de Marie Ruffieux de Rio de Janeiro, du 13 septembre 1825.
2. Bourgarel G.: Emigration au XIX^e siècle. (Etude inédite portant sur Fribourg et le Valais).

2. *Brésil*

a) *Arquivo Nacional, Rio de Janeiro*

1. Colônia de Nova Friburgo, caixa 991.
 - Avisos do Ministerio dos Estrangeiros ao Inspetor da Colonização Estrangeira (1824-1825) pac. 1.
 - Correspondencia do Inspetor recebida do diretor da Colônia e de outros (1818-1828) pac. 2.
 - Diversos 1819-1832 pac. 3.
2. Ministerio do Império, Registro de Contos Correntes, Colônia de Suíços (1818-1820), I A (6) 11.
3. Ministerio do Império, Inspetoria da Colonização da Provincia do Rio de Janeiro, Registro de officios (10 nov. 1824-28 março 1824), X II A (6) 1.
4. Ministerio do Império, Registro de pagamentos de subsidios a colonos suíços (1819-1820), I A (6) 12.
5. Ministerio do Império, Registro da Correspondencia expedida pelo Ministerio do Reino e do Império (1808-1832), I JJ 9 18.
6. Ministro dos Estrangeiros ao Ministro da Guerra 1824-1825, I G1 320.
7. Copies littérales des lettres adressées à la Suisse contenant l'historique de la colonie et différentes descriptions des mœurs, coutumes, usages et productions du Brésil, 311 p., cod. 609.
8. Colônia suíça de Nova Friburgo 417 p. (dactylographiées), cod. 24.
9. Registro Geral da Secretaria das Mercês do Brasil, vol. 62, 70, cod. 137.
10. Matricula de Estrangeiros que vão residir em diversas Capitánias do Brasil 1777-1819, cod. 371.
11. Legitimações de Estrangeiros 1818-1822, cod. 423.
12. Matricula de Estrangeiros, apresentação de passaportes na Policia 1815-1820, cod. 370.
13. Entradas e Saídas de passageiros brasileiros e Estrangeiros, vol. 1, 1817-1818; vol. 2, 1818-1820; vol. 3, 1820-1822, cod. 422.
14. Memorandum em que são expostas as vistas do governo Imperial a respeito da colonização para o Brasil vol. 19, cod. 809.
15. Memoria de H. G. Schmitz, Lisboa 4 de abril 1822, vol. 11, cod. 807.
16. Ordens de Cristo 1817-1820, caixa 787.
17. Sesmarias de Estado do Rio, caixa 151.

b) *Biblioteca nacional, Secção dos Manuskriptos, Rio de Janeiro*

1. Nova Friburgo, colônia suíça. Offícios, ordens e outros documentos relativos à Colônia Suíça de Nova Friburgo, desde 27 de novembro de 1819 a 31 dezembro de 1820, 906 p. 1/3/2.
2. Chartas e notas relativas a colônia suíça de Nova Friburgo, desde 7 de novembro a 10 de março de 1820, 146 fls 1/3/1.
3. Portarias expedidas por Monsenhor Pedro Machado de Miranda Malheiro, relativas à Colônia Suíça de Nova Friburgo, desde 5 de junho de 1818 a 31 de dezembro de 1819, 35 fls, 5/4/6.
4. Avisos, portarias, officios e bilhetes expedidos a Monsenhor Pedro Machado de Miranda Malheiro, relativos à Colônia Suíça de Nova Friburgo, desde 16 de agosto de 1825 a 16 de agosto de 18126, 85 fls, 1/3/4/.
5. Avisos, portarias e officios e bilhetes espedidos a Monsenhor Pedro Machado de Miranda Malheiro, relativos a Colônia Suíça de Nova Friburgo desde 19 de fevereiro a 16 de agosto de 1825, 83 fls 1/3/3.
6. Officio assinado pelo encarregado de colônia Suíça de Nova Friburgo, a respeito da posse das terras e das causas que o fazem reclamar as mesmas, com dois mapas. Rio de Janeiro 6/set./1822, II-34/21/28.
7. Officio dos moradores de Nova Friburgo, protestando contre a cobrança repentina de alugueis atrasados das casas em que moram. Segue-se um despacho official censurando seriamente a administração anterior que deixou esta cobrança em atraso, Nova Friburgo, 1831, 4 fls., II-34/18/17.
8. Officio de Joaquim José de Queiros a Monsenhor Miranda pedindo que preencha a nota de repreensão ao Juiz de Nova Friburgo e pedindo-lhe que avise a Thomas Antônio de Villanova Portugal. Manguaritiba, 2/out./1820, II-34/22/3.
9. Officio de Monsenhor Miranda a José Bernardino Batista Pereira de Almeida a respeito da rivalidade de dois colonos suíços, um de Nova Friburgo, outro das margens do Paquequer. Segue-se a resposta de José Bernardino Batista Pereira de Almeida. Rio de Janeiro, 15 fév. 1821, II-34/22/8.
10. Documentos relativos a Colônia de Nova Friburgo, desde a chegada de colonos alemaes até o estabelecimento dos mesmos em suas casas Rio de Janeiro, 3/out. 1818-9/out./1836, 41 fls, II-34/24/3.
11. Relação nominal dos colonos suíços que a 10 de outubro 1819 embarcaram na cidade, com sua idade e profissão e carta de Tamby de 10 de dezembro de 1819, I- 3/16/17.
12. Representação dos colonos suíços de Nova Friburgo a S. M. I. pedindo providências para que não fossem eles prejudicados, com a tomada das terras que lhes haviam sido atribuidas, por elementos alienigenas devido à falta de titulos de medições, 1830, 4 fls, II-34/19/8.
13. Documentos relativos a Emigração suíssa no Brasil 1817-1820, 340 fls, I-12/3/3.
14. Observações sobre a conduta das diferentes pessoas qu. influirão no arran-jamento, composição e transporte da Colônia Suíça, qu. veio estabelecer-se no lugar do Morro Queimado, Districto de Cantagallo, em virtude da convenção acceita pr. Sebastião Nicolaô Gachet. Agente do Governo do Cantaô de Fribourg, em 11 de mayo de 1818, cujas cláusulas foraô approvadas pr. Decreto de 16 de Mayo de mesmo anno. Rio de Janeiro, 2 de abril de 1820, 15 fls, 5/4/7.

15. Offício de José Bernardino Batista Pereira de Almeida a Monsenhor Miranda comunicando-lhe a vistoria realizada nas tabernas legais e das medidas que tomou no sentido de melhorar a qualidade de aguardente a ser vendido. Nova Friburgo, 20 março 1820, II-34/22/11.
16. Offícios de Luis José Carvalho e Melo a Monsenhor Miranda tratando de assuntos relativos aos colonos suíços de Nova Friburgo e aos problemas que os mesmos escriando em seu contado com os habitantes locais. Rio de Janeiro, 1824, 28 fls, II-34/22/25.
17. Avisos, portarias, ofícios e bilhetes expedidos a Monsenhor Pedor Machado de Miranda Malheiro relativos a colônia suíça de Nova Friburgo, desde 16 de agosto de 1825 e 16 de agosto de 1826, 2 vol., 1/3/4-5.
18. Offício de Luis José de Carvalho e Melo a Monsenhor Miranda enviando-lhe notificações e documentos relativos aos colonos suíços e alemães da região de Nova Friburgo. Rio de Janeiro, 1824, 36 fls, II-34/22/22.
19. Offícios de Luis José de Carvalho e Melo a respeito dos colonos alemães e suíços estabelecidos na região de Nova Friburgo e de problemas de caráter administrativo. Rio de Janeiro, 1824, 53 fls, II-34/22/21.
20. Offícios de Luis José de Carvalho e Melo a respeito dos colonos alemães e suíços estabelecidos na região de Nova Friburgo e de problemas de caráter administrativo com eles relacionados. Rio de Janeiro, 1824, 31 fls, II-34/22/20.
21. Avisos, portarias, ofícios e bilhetes expedidos a Monsenhor Miranda relativos a colônia Suíça de Nova Friburgo desde 17 de Agosto de 1826 a 20 de Fevereiro de 1827, 344 fls, 1/3/5.
21. Avisos, portarias, ofícios e bilhetes expedidos a Monsenhor Miranda relativos a colônia Suíça de Nova Friburgo desde 17 de Agosto de 1826 a 20 de Fevereiro de 1827, 344 fls, 1/3/5/.
22. Offícios de João da Motta a Manoel José de Sà enviando-lhe as cópias de documentos assinados por Monsenhor Miranda, Inspector Geral, a respeito da colônia suíça. Nova Friburgo, 4/set./1820, II-34/22/4.
23. Offício de José Bernardino Pereira de Almeida a Monsenhor Miranda tratando de documentos a lhe serem enviados por colonos suíços de Nova Friburgo. (seguemse os dois documentos mencionados que são em francês). II-34/22/9.
24. Offício de José Bernardino Batista Pereira de Almeida a Monsenhor Miranda comunicando-lhe a condução das bagagens dos colonos suíços e particularmente a de colonos chamado Sneblin. Trata ainda de assuntos ligados a Colônia de Nova Friburgo. Santa Anna 11 février 1820, II-34/22/10.
25. Offícios de Luis José de Carvalho e Melo referentes ao estabelecimento de colonos suíços e alemães, principalmente na região de Nova Friburgo e aos problemas administrativos referentes ao assunto. Rio de Janeiro, 1824, 28 fls, II-34/22/17.
26. Offícios e outros documentos relativos a colônia suíça de Nova Friburgo, de 3 a 30 de maio de 1818 e desde 11 janeiro de 1819 a 29 junho de 1820, 80 fls, 1/2/3.
27. Requerimento dirigido por Alexandre Trannin, cidadão francês e introdutor da criação do bicho da sêda em Nova Friburgo ao Imperador, pedindo a condecoração do habito de Cristo. Rio de Janeiro, 20 março 1843, II-1/1/13.
28. Documentos relativos a reclamações dos moradores da Vila de São Pedro de Cantagallo em virtude da falta de pagamento relativa aos trabalhos que

tiveram com transporte de colonos suíços. Rio de Janeiro, 1820, 6 fls, II-34/19/13.

29. Offício dos moradores de Cantagallo, discutindo problemas relativas a posse de terras. Rio de Janeiro, sem data, II-34/18/22.

c) *Instituto historico e geographico brasileiro, Rio de Janeiro*

1. Nova Friburgo (colônia de), Carta de tenante da Ponte Ribeiro a Thomé Maria Fonseca agradecendo e devolvendo uma memoria historica sobre a origem, marcha e resultado da colônia de... Acompanhada de 2 plantas: 1 em aquarela e outra em litografia de reconhecimento do Rio Macacu e da estrada que conduz a Nova Friburgo em 1819, dezembro 1847, lata 181/doc. 7.

d) *Arquivo historico do Itamaraty, Rio de Janeiro*

1. Negocios Estrangeiros, livro de registro de Colônia Suíços 1818-1819, 33 fls, 343/4/10.
2. Legação em Paris, vol. 1 (1818-1819) 338/2/16; vol. 2 (1820-1821) 338/3/1.
3. Cartas de Chancelaria e de Gabinete (1826-1898), 277/2/5.
4. Notas recebidas da Suíça 1821-1825, 289/3/9.
5. Carta a Princesa Leopoldina de membros e fundadores da Colônia Alemã e Suíça da Bahia, 2 fls, 170/6/9.
6. Correspondencia sobre colonização durante o primeiro Reinado assinado por Monsenhor Pedro Machado de Miranda Malheiros, Antônio Augusto Monterro de Barros, dirigida aos Ministros dos Negocios Estrangeiros. 39 fls, 253/2.

e) *Arquivo Municipal, Nova Friburgo*

1. Documentos sobre a colonização suíça em Nova Friburgo, 1819-1820, 102 fls.
2. Documentos sobre a colonização alemã em Nova Friburgo, 1824-1825, 110 fls.
3. Câmara municipal, registros, 1820, 20 fls.
4. Câmara municipal, criação da villa de Nova Friburgo, 1820-1833, 302 fls.
5. Câmara municipal, actas, 1820-1832, 292 fls.
6. Câmara municipal, actas, 1832-1835, 300 fls.

f) *Arquivo paroquial, Nova Friburgo*

1. Livro dos obitos, vol. 1.
2. Livro dos casamentos, vol. 1.
3. Livro dos batizados, vol. 1.

g) *Arquivo paroquial, Cantagallo*

1. Livro dos obitos, vol. 1.

h) *Arquivo paroquial, S. José do Ribeirão*

1. Livro dos obitos, vol. 1.

3. *Autres pays*

a) *Biblioteca Nacional, Lisboa*

1. Carta de Arnaud de primeiro de maio de 1820 ao J. F. Castilho, Sala dos Reservados, FG 10792.
2. Carta de J. Babet de 29 de abril de 1820 ao J. F. Castilho, Sala dos Reservados, FG 10793.

b) *Archives Nationales, Paris*

1. Bail d'un appartement à Sébastien-Nicolas Gachet, du 6 ventôse an IX, Minutier central des Notaires, Etude VII I.55.
2. Transport Gachet du 28 frimaire an XI, Minutier central des Notaires, Etude XVIII I. 994.

B. Sources imprimées

1. Publication officielles

1. *Abschiede der eidgenössischen Tagsatzung, 1816–1818.*
2. *Avis aux colons pour le Brésil.* Fribourg 14 juin 1819, 7 p.
3. *Avis et Instructions pour les colons se rendant au Brésil.* Berne 8 juin 1819, 8 p.
4. *Bedingnisse unter welchen Seine allergläubigste Majestät geruhet hat, dem Herrn Sebastian Niklaus Gachet, Geschäftsträger der Regierung von Freyburg, die Gründung einer Schweizer-Kolonie in Ihren brasilischen Staaten zu bewilligen.* Freiburg 1818, 16 p.
5. *Bulletin officiel des Lois, Décrets, Arrêtés et autres actes publics du gouvernement de la Ville et République de Fribourg, 1803-1822.*
6. *Colonie suisse au Brésil, 1821, 12 p.*
7. *Conditions sous lesquelles Sa Majesté Très Fidèle a bien voulu accorder à M. Sébastien-Nicolas Gachet, Agent du gouvernement de Fribourg, un établissement pour une colonie suisse dans les Etats du Brésil.* Fribourg 1818, 16 p.
8. *Decreto, e Condições do estabelecimento de huma colônia de Suissos no Reino do Brazil.* Rio de Janeiro Imprensa regia, 1820, 12 p.
9. *Etat général des colons admis dans le canton de Fribourg pour faire partie de la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg dans le district de Cantagallo au royaume du Brésil, tel qu'il a été définitivement réglé et arrêté après les nombreux changements survenus depuis la publication de la première liste.* Fribourg, le 20 juin 1819, 6 p.
10. *Feuille fédérale de la Confédération Suisse, 1848-1868.*
11. GACHET, S. N.: *Règlement pour la traversée des colons suisses pour la Nouvelle Fribourg, appelés par sa Majesté Très Fidèle dans ses Etats du Brésil.* Rotterdam, 20 août 1819.
12. *Itinerario para uso da colônia Suissa na sua jornada desde o Pôrto do Rio de Janeiro até Morro-queimado, no districto da villa S. Pedro de Cantagallo.* Rio de Janeiro, 1819, 4 p.
13. MÜLLER, TH.: *Einladung zur christlichen Liebeststeuer für die nach Brasilien ausgewanderten Schweizer.* Luzern 1822, 27 p.
14. NABUCCO ARAUJO, Joaquim: *Legislação Brasileira do Imperio, 1812–1831, vol. 2–7.*
15. *Note des objets dont les colons devront se munir et Avis.* Fribourg 1819, 6 p.
16. *Projet de capitulation militaire des cantons suisses à S. M. T. F. le roi du Portugal, des Algarves et du Brésil.* Paris 1819, 17 p.
17. *Registro de Estrangeiros 1808–1822.* Rio de Janeiro 1960. (Publicação do Arquivo Nacional, vol. 47.)
18. *Registro de Estrangeiros 1823–1830.* Rio de Janeiro 1961. (Publicação do Arquivo Nacional, vol. 49.)
19. *Swiss colonists in the Brazil.* Londres 1821, 6 p.

20. *Verzeichniss der Gegenstände, mit denen sich die Pflanzen versehen sollen.* Fribourg 1819, 6 p.

2. Journaux

1. *Aarauer Zeitung*, 1814–1821.
2. *Correio Brasiliense*, 1808–1822.
3. *Der Schweizerfreund*, 1818–1822.
4. *Der Schweizerbote*, 1816–1827.
5. *Feuille d'avis de la Ville et canton de Fribourg*, 1816–1827.
6. *Gazette de Lausanne*, 1816–1827.
7. *Gazeta do Rio de Janeiro*, 1822–1824.
8. *Investigador português na Inglaterra*, 1818–1820.
9. *Journal du Jura*, 1816–1826.
10. *Journal des voyages*, 1821–1822.
11. *Überlieferung zur Geschichte unserer Zeit*, 1817–1823.

3. Mémoires et récits de voyages

1. ACKERMANN, Franz: *Das Kaiserreich Brasilien*. Heidelberg 1834.
2. BURMEISTER, Hermann: *Reise nach Brasilien durch die Provinzen von Rio de Janeiro und Minas Geraes*. Berlin 1853.
3. CHAPPUIS, Jacques: *Exposé des griefs et moyens de M. Frédéric Frey de Brugg, canton d'Argovie, contre M. Jean-Baptiste Bremond, propriétaire des Mines et Verreries de Semsales*. Fribourg 1822.
4. FOURNIER, Louis: *Réponse pour M. Bremond, consul général du Portugal en Suisse, contre M. Frédéric Frey, de Brugg, canton d'Argovie*. Fribourg 1812.
5. GONSALVES DOS SANCTOS, Luiz: *Memorias para servir a Historia do Brazil*. Lisboa 1825.
6. GRAHAM, Maria: *Diario de uma viagem ao Brasil e de uma estada nesse Pais durante dos anos de 1821, 1822 et 1823*. São Paulo 1941.
7. MATHISON, Gilbert: *Narrative of a visit to Brazil, Chile, Peru and the Sandwich Islands during the years 1821 and 1822*. London 1825.
8. RANGO, Ludwig von: *Tagebuch meiner Reise nach Rio de Janeiro in den Jahren 1819 u. 1820*. Leipzig 1821.
9. SAINT-HILAIRE, Auguste de: *Voyages dans les provinces de Rio de Janeiro et de Minas Geraes*. Paris 1830.
10. SCHLICHTHORST, Carl: *Rio de Janeiro wie ist*. Hannover 1829.
11. SCHUMACHER, P.: *Beschreibung meiner Reise von Hamburg nach Brasilien im Juni 1824*. Braunschweig 1826.
12. SPIX, Johann von et MARTIUS, Carl von: *Reise in Brasilien in den Jahren 1817–1820*.
13. TSCHUDI, Johann Jacob von: *Viagem as provincias do Rio de Janeiro e São Paulo*. São Paulo 1950.
14. WEECH, Friedrich von: *Brasiliens gegenwärtiger Zustand und Colonialsystem*. Hamburg 1828.

II. OUVRAGES CONSULTÉS

Il convient d'avertir le lecteur que les ouvrages traitant de l'émigration et du Brésil ont eu la préférence par rapport à ceux d'histoire suisse. Ceci dans le but de respecter le caractère de cette thèse élaborée principalement à partir de données d'archives.

1. Ouvrages généraux

- ALMEIDA D'ECA, Vicente: *A abertura dos portos do Brasil. Ensaio historico*. Lisboa 1908.
- BAERISWYL, Hugo: *Das öffentliche Armenwesen des Kantons Freiburg*. Fribourg 1958.
- BASTOS DE AVILA, Fernando: *L'immigration au Brésil, Contribution à une théorie générale de l'immigration*. Rio de Janeiro 1956.
- BERNER, G. P.: *Landwirtschaftliche Kolonisation in Süd-Amerika*. Bern 1936.
- BODMER, Walter: *Immigration et colonisation suisses en Amérique du Sud*. In *Acta tropica*, 1945.
- BUOMBERGER, Ferdinand: *La population du canton de Fribourg en 1811 et son développement pendant le XIX^e siècle*. Fribourg 1902.
- CALMON, Pedro: *O rei do Brasil. Vida de D. João VI*. São Paulo 1943.
- — *Vida de D. Pedro I. O rei cavaleiro*. Porto 1952.
- — *Historia de Brasil. O Imperio 1800-1889*. São Paulo 1947.
- CARNEIRO, José: *Imigração e colonização no Brasil*. Rio de Janeiro 1957.
- CARVALHO, Augusto de: *Estudo sobre a colonização e emigração para o Brasil*. Porto 1874.
- CHAUNU, Pierre: *L'Amérique et les Amériques*. Paris 1964.
- CHERPILLOD, Aloys: *Le heimatlosat en droit suisse*, Lausanne 1906.
- CITROEN, H. A.: *European emigration overseas, past and future*. La Haye 1952.
- — *Les migrations internationales*. Paris 1948.
- CLEMENT, Pierre et VIEILLE, Paul: *L'Exode rural. Historique. Causes et conditions. Selectivité. Perspective*. Paris 1960.
- CORTES DE MENEZES, Geraldo: *Migração e Colonização no Brasil*. Rio de Janeiro 1958.
- COURTIN, René: *Le problème de la civilisation économique au Brésil*. Paris 1941.
- DANCKERT, Werner: *Unehrliche Leute. Die verfemten Berufe*. Bern 1963.
- DENIS, Pierre: *Le Brésil au XIX^e siècle*. Paris 1909.
- DIEGUES, Mancel Junior: *Regioes culturais do Brasil*. Rio de Janeiro 1960.
- DOLLOT, Louis: *Les migrations humaines*. Paris 1965.
- DOMINIQUE, Pierre (e. a.): *Histoire des émigrations*. Paris 1963.
- DUCOTTERD, Georges: *L'Emigration paysanne*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1936, pp. 94–105.
- DUVAL, Jules: *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine, au XIX^e siècle. Ses causes, ses caractères, ses effets*. Paris 1862.
- Encyclopédie de l'Amérique latine, politique, économique, culturelle*. Paris 1954.
- FEVRE, Lucien (e. a.): *A travers les Amériques latines*. Paris 1949.
- FREYRE, Gilberto: *Le Portugais et les tropiques. Considérations sur les méthodes portugaises d'intégration de peuples autochtones et de cultures différentes de la culture européenne dans un nouveau complexe de civilisation. La civilisation luso-tropicale*. Lisbonne 1961.
- — *Sobrados e Mocambos*. São Paulo 1936.
- — *Vida social no Brasil nos meados de século XIX^e*. Recife 1964.
- GEISER, Karl: *Zur Geschichte des Gauner-u. Vagantenwesens in der Schweiz*. In *Helvetia* 1885, pp. 184–191.
- GENOUD, Léon: *L'Assistance dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1915.

- GONARD, René: *Essai sur l'histoire de l'émigration*. Paris 1927.
- GREMAUD, Jean: *Notice historique sur la ville de Bulle*. Bulle 1898.
- HANDELMANN, Henrique: *Historia do Brasil*. Rio de Janeiro 1931.
- HOLZER, Roland: *La colonisation agricole planifiée en Amérique du Sud par les immigrants européens*. Fribourg 1963.
- JACOB, H. E.: *L'Épopée du café*. Paris 1953.
- KARRER, Ludwig: *Das Schweizerische Auswanderungswesen*. Bern 1886.
- KELLER, Gottfried: *Das Auswanderungs-Problem in der Schweiz mit besonderer Berücksichtigung von Brasilien*. Rorschach 1936.
- LAMEGO, Alberto Ribeiro: *O Homem e a Serra*. Rio de Janeiro 1950.
- LEAO, A.: *Panorama sociologique du Brésil*. Paris 1953.
- LEHMANN, Sylvie: *Grundzüge der schweizerischen Auswanderungspolitik*. Bern 1949.
- LE LANNOU, Maurice: *Le Brésil*. Paris 1955.
- LEISEN, H. von: *Les Etats-Unis du Sud, le Brésil*. Genève 1950.
- LIMA, Oliveira: *Formation historique de la nationalité brésilienne*. Paris 1911.
- MORAZE, Charles: *Les trois âges au Brésil. Essai de politique*. Paris 1953.
- NATSCH, Rudolf: *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage. 1803–1874*. Zürich 1966.
- NUMELIN, Ragnar: *Les migrations humaines. Etude de l'esprit migratoire*. Paris 1939.
- O Brasil Monarquico*. São Paulo 1962–64 (Historia da civilização brasileira sobre a direção de Buarque de Holanda).
- OLIVEIRA LIMA, Manuel de: *Don João VI no Brasil, 1808–1821*. Rio de Janeiro 1908.
- PEDROSO, José e PORTO, Adolpho: *Rio de Janeiro. O Estado e o Municipio*. Rio de Janeiro 1950.
- PINTO, Luiz: *Historia do Povo Brasileiro*. Rio de Janeiro 1948.
- RAMET, Victor: *L'heimatlosat au point de vue Suisse et Vaudois*. In *Helvetia* 1885, pp. 14–26.
- RENAUT, F. B.: *L'Emancipation du Brésil*. In *Revue d'histoire diplomatique*, 1917–1918, pp. 541–599.
- ROCHE, Jean: *La colonisation allemande et le Rio Grande do Sul*. Paris 1959.
- — *Un exemple d'instabilité de la population rurale dans un pays neuf. Les migrations rurales dans le Rio Grande do Sul*. In *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1954, pp. 481–504.
- RODRIGUES, José Honorio: *Teoria da historia do Brasil*. São Paulo 1949.
- — *A Pesquisa Historica no Brasil. Sua evolução e problemas atuais*. Rio de Janeiro 1952.
- RUFFIEUX, Roland: *Fribourg et les Fribourgeois*. In *Revue de psychologie des peuples*, 1964 (19), pp. 53–72.
- SAVOY, Emile: *L'agriculture fribourgeoise vers 1830*. Fribourg 1931.
- SCHELBERT, Leo: *Die Wanderung der Schweizer. Ein historischer Überblick*. In *Saeculum*, 1967 (18), pp. 403–430.
- SEIDEL, Friedrich: *Die neue Einwanderungsgeschichte und Problematik der Überseewanderung von Europa nach den Vereinigten Staaten zwischen 1880 und 1930*. Köln 1955.
- SIEGFRIED, André: *L'Amérique latine*. Paris 1949.
- SORRE, Maximilien: *Les Migrations des peuples*. Paris 1955.
- SOUTHEY, Roberto: *Historia do Brasil*. Rio de Janeiro 1948.
- SOUZA, Octavio Tarquino: *A vida de D. Pedro I*. Rio de Janeiro 1952.
- TAPIE, Victor-Louis: *Histoire de l'Amérique latine au XIX^e siècle*. Paris 1944.

- THISTLETHWAITE, Frank: *Migration from Europe overseas in the nineteenth and twentieth Centuries*. In *XI^e Congrès International des sciences historiques*, V, pp. 32–60.
- THORIN, Joseph Hubert: *Notice historique sur Grandvillard*. Fribourg 1878.
- – *Notice historique sur Villars-sous-Mont*. Fribourg 1876.
- VALLIERE, Paul de: *L'Emigration. Ses causes, ses dangers, moyens de l'enrayer*. Zürich 1920.
- VARNHAGEN, Francisco Adolfo de: *Historia Geral do Brasil (1500–1822)*. São Paulo 1962.
- VENANCIO FILHO, A.: *L'évolution politique du Brésil depuis la phase coloniale jusqu'à nos jours*. In *Cahiers d'histoire mondiale*, 1960, pp. 734–747.
- VEXLIARD, Alexandre: *Le clochard. Etude de psychologie sociale*. Paris 1957.
- VIANNA, Helio: *Historia do Brasil*. São Paulo 1967.
- WARDEN, David: *Histoire de l'empire du Brésil*. Paris 1832.
- WILLCOX, Walter F.: *International Migrations*. New York 1929–1931.

2. Ouvrages spéciaux

- AB' SABER, A.: *Geomorphologia da região de Nova Friburgo*. In *Anais da associação dos geographos brasileiros*, 1951, pp. 2–82.
- AEBISCHER, Johann: *Nova Friburgo, eine Tochterstadt Freiburgs in Brasilien*. In *Beiträge zur Heimatkunde*, 1933, pp. 5–25.
- ALVES da COSTA, Heber: *Amparo Redivivo*. Rio de Janeiro 1966.
- ALVES DE MIRANDA, José Silvestre: *Centenario de Nova Friburgo (Brasil) 1818–1918. Historico da Parochia de S. João Baptista. Parte Religiosa*. Nova Friburgo 1920.
- BOURGOIN, Gaston: *Le vœu du Consul Jean-Baptiste-Jérôme de Brémond*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1941, pp. 19–31.
- – *Jean-Baptiste Brémond et l'affaire Naundorff*. In *Annales Fribourgeoises*, 1945, pp. 65–76, 109–123, 137–157; 1946/1947, pp. 2–15.
- CANSAÇÃO DE SINIMBU, João: *Noticias das colonias agricolas Suissa e Alema fundadas na Frequezia de S. João Baptista de Nova Friburgo*. Niteroi 1852.
- COLLIARD, Michel: *Un étudiant est parti sur la trace des «conquistadores» fribourgeois*. In *La Tribune de Genève* du 3 janvier 1968.
- Colonie Suisse de Novo Friburgo*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1897, pp. 42–44.
- CONUS, J.: *Historia da Emigração Friburguense para o Brasil 1819–1820*. Nova Friburgo 1918.
- CURIO, Pedro: *Como surgiu Friburgo. Esboço historico e episodico*. Nova Friburgo 1944.
- DUCOTTERD, Georges et LOUP, Robert: *Terre, Terre! Récit historique de l'émigration Suisse au Brésil en 1819*. Fribourg 1939.
- FERREIRA, Lima: *Os Suíços no Exército Português*. Famalição 1937.
- FERREIRA DIAS, Alberto: *Terra de Cantagallo*. Niteroi 1948.
- FISCHER, Beat de: *Dialogue luso-suisse. Essai d'une histoire des relations entre la Suisse et le Portugal du XV^e siècle à la convention de Stockholm*. Lisbonne 1960.
- FONSECA E SILVA, Thomé Maria da: *Breve Noticia sobre a colonia de suissos fundada em Nova Friburgo*. In *Revista Trimensal de Historia e Geographia*, 1849 (14), pp. 136–142.
- GERTSCH, Albert: *Premier centenaire de la société philanthropique Suisse de Rio de Janeiro. Ses origines et son développement*. Rio de Janeiro 1921.
- – *Premier centenaire des relations officielles entre la Suisse et le Brésil*. Lausanne 1929.

- GOMES, Mathias: *A fundação de Nova Friburgo na imprensa da época*. In *Anais do Museu Histórico Nacional*, 1953 (14), pp. 29-45.
- GUIMARAES, Arthur: *Um inquerito social em Nova Friburgo. Ensaio de sociologia pratica*. Rio de Janeiro 1916.
- LÄTT, Arnold: *Von der Schweizerkolonie Nova Friburgo*. In *der Kleine Bund*, 1960, Nr. 138.
- La ville de Nova Friburgo*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1919, pp. 78/79.
- Le centenaire de la Nouvelle Fribourg*. In *Revue des familles*, 1918, pp. 304-305.
- Levantamento socio-êconômico do Estado do Rio. Documento Municipal, 7ª zona, Municipio de Nova Friburgo*. Rio de Janeiro 1966.
- Les Fribourgeois au Brésil*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1885, pp. 21-31.
- LOUP, Robert: *Les Pèlerins de l'illusion ou Fribourg du Brésil (1817-20)*. In *La Liberté* du 17 novembre au 4 décembre 1942.
- MARRO, Christophe: *Niklaus Gaschet*. In *Freiburger Zeitung*, 1877, nos 22-26.
- MOGEON, L.: *Une lettre de la Nouvelle Fribourg*. In *Annales Fribourgeoises*, 1924, pp. 194-198.
- MUGNIER, Henri: *La Suisse brésilienne*. In *La Liberté* du 5-6 novembre 1955.
- NABHOLZ, Hans: *Die ersten Kolonisationsversuche von Schweizern in Brasilien*. In *Congresso do Mundo Português*, 1940 (10), pp. 547-557.
- NICOULIN, Martin: *L'Emigration Suisse au Brésil et le début de Nova Friburgo (1817-1826)*. *Notes brèves de recherches et de méthodes*. In *Revue Neuchâteloise*, 1970 (49), pp. 11-15.
- Nova Friburgo, L'Interlaken brésilien*. In *Revue Suisse*, 1843 (6) pp. 748-756.
- OBERACKER, Carlos: *Schweizer Spuren in der Geschichte Brasiliens*. In *Neue Zürcher Zeitung*, 1963, Nr. 1803.
- PARANHOS DA SILVA, Maurício: *Nova Friburgo 1818-1968*. In *Société Suisse des Américanistes*, 1968 (32).
- RAFFARD, Henri: *La colonie suisse de Nova Friburgo et la Société philanthropique Suisse de Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro 1877.
- REICHLEN, François: *Première Emigration Suisse au Brésil V. Sébastien-Nicolas Gachet*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1891, pp. 50-55.
- - *Le consul Sébastien-Nicolas Gachet*. In *Revue historique vaudoise*, 1897, pp. 55-59.
- - *Le consul Nicolas-Sébastien Gachet de Gruyères*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1901, pp. 19-28.
- ROURE, Agenor de: *O centenario de Nova Friburgo*. In *Revista do Instituto Historico e Geografico*, 1918 (83), pp. 247-260.
- SIMON, Charles: *Une émigration jurassienne au Brésil au commencement du siècle passé*. In *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1907, pp. 143-159.
- SOARES, Decio: *Terra Friburguense*. Nova Friburgo 1960.
- - *Nova Friburgo. Roteiro Turistico*. Nova Friburgo 1965.
- STAUFFER, Wilhelm: *Voyages au Brésil de M. Charles-Louis Borel 1826-1828*. In *Nouvelles Etrennes Neuchâteloises*, 1922, pp. 65-82.
- Suiça Brasileira com seus 150 anos*. In *O Mensageiro* du 26 mai 1968.
- TAUNAY, Alfonso de: *Nicolau-Sebastião de Gachet e a formação de Nova Friburgo*. In *Jornal do Comercio* du 30 juillet au 13 août 1944.
- VAUGHANN, Raymundo: *Livro de Familia Monnerat*. Monnerat 1945.

III. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACV	Archives Cantonales Vaudoises
AEB	Archives de l'Etat, Berne
AEF	Archives de l'Etat, Fribourg
AEN	Archives de l'Etat, Neuchâtel
AEV	Archives de l'Etat du Valais
AEvF	Archives de l'Evêché, Fribourg
AF	Archives Fédérales, Berne
ANParis	Archives Nationales, Paris
ANRio	Arquivô Nacional, Rio de Janeiro
APNF	Arquivô Paroquial, Nova Friburgo
BNRio	Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro
Cod.	Codice
Coll.	Collection
Col. Nab.	Colecção de legislação Brasileira do Imperio
Cor. Ext.	Correspondance Extérieure
Cor. Int.	Correspondance Intérieure
Delib. du C. d'Etat	Délibérations du Conseil d'Etat
DHBS	Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse
DI	Département de l'Intérieur
GL	<i>Gazette de Lausanne</i>
JvJoye	Journal de voyage de l'abbé Joye
JvPorcelet	Journal de voyage de Porcelet
Loc. cit.	A l'endroit cité
Man. der AK	Manual der Auswanderungskommission
Man. des GR	Manual des Geheimen-Rathes
Man. des KR	Manual des Kleinen-Rathes
Pac.	Pacotilha
RN	Registre notarial
RR	Regierungsrat
Rz	Fonds de Rivaz
SB	<i>Der Schweizerbote</i>
Sec. de Man.	Seção de Manuscriptos
STAA	Staatsarchiv Aarau
STAL	Staatsarchiv Luzern
T. O.	Texte original

IV. NOTES ET RÉFÉRENCES

INTRODUCTION

¹ C'est vers les années 1880-1890 que se situe la fin de la Suisse migratoire. BICKEL W.: *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*. Zürich 1947, p. 159. Voir le point de vue américain, marquant le terme de cette période un peu plus tard en 1914, MAYER K.: *The impact of Postwar Immigration on the Demographic and Social Structure of Switzerland*. In *Demography*, 1966, (3), p. 70.

² BERGIER J. F.: *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*. Berne 1968, p. 10.

³ D'autres facteurs entrent dans l'explication du phénomène migratoire. Voir NATSCH R.: *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage 1803-1874*, p. 24.

⁴ SCHELBERT L.: *Die Wanderung der Schweizer: Ein historischer Überblick*. In *Saeculum*, 1967 (18), pp. 403-430.

⁵ VALLIÈRE P. de: *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*. Lausanne 1940.

⁶ LÄTT A. (e. a.): *Les Suisses dans le vaste monde*. Lausanne 1932.

⁷ KARRER L.: *Das schweizerische Auswanderungswesen*. Berne 1886; BICKEL W.: *op. cit.*, p. 89; LEHMANN S.: *Grundzüge der schweizerischen Auswanderungspolitik*. Bern 1949; SCHELBERT L.: *op. cit.*, pp. 410-411.

⁸ STRUKAT A.: *Schweizerkolonien in Ostpreußen*. In *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 1931 (11).

⁹ (HOTTINGER J. J.): *Die Auswanderung*. In *Neujahrsblatt der Zürcherischen Hilfsgesellschaft 1821*, (31), pp. 10-11.

¹⁰ ZBINDEN K.: *Die schweizerische kolonialisatorische Auswanderung von 1746/69 nach der Sierra Morena*. In *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 1946 (26), pp. 1-77.

¹¹ KIRCHNER W.: *Emigration to Russia*. In *American Historical Review*, 1950 (55), p. 559.

¹² DHDS III, p. 6.

¹³ SCHELBERT L.: *Swiss migration to America: The Swiss Mennonites*. Columbia 1966, p. 96.

CHAPITRE I

¹ MUYDEN B. VAN: *La Suisse sous le pacte de 1815, 1813-1830*. Lausanne 1890, t. 1, pp. 336-394; 531-547; RAPPARD W.: *La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse*. Berne 1914, passim; BICKEL W.: *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*. Zurich 1947, pp. 119-121; BODMER W.: *Die Entwicklung der Schweizerischen Textil-Wirtschaft im Rahmen der übrigen Industrien und Wirtschaftszweige*. Zurich 1960, pp. 275-337. Inutile d'allonger la liste, car l'historiographie suisse est décevante sur les difficultés socio-économiques au début de la Restauration. Mais l'étude suivante indique heureusement comment combler la lacune, voir RUFFIEUX R.: *L'économie alpestre et le commerce du fromage en Gruyère au XIX^e siècle*. In *Annales Fribourgeoises*, 1968, pp. 5-220.

² LEVASSEUR E.: *Histoire du Commerce de la France*. Paris 1912, t. 2, pp. 107-138; pp. 144-157.

³ SCHEVEN W. VAN: *Die Wechselwirkung zwischen Staats- und Wirtschaftspolitik in den Schweizerisch-französischen Beziehungen der Restaurationszeit*. Bern 1920, p. 23.

⁴ *Ibid.* p. 27.

⁵ GRANGIER L.: *La disette de l'année 1817*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1881, pp. 45-47; RAEMY DE BERTIGNY A.: *Encore quelques notes sur la disette de l'année 1816-1817*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1882, pp. 87-90.

⁶ RAEMY DE BERTIGNY A.: *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg*. Fribourg, 1869, p. 127.

⁷ Une revue publie des statistiques, pour montrer comment les jours de pluie de 1816 ressemblent à 1770.

<i>Jours de pluie</i>		1816 à Aarau
1770 à Zurich		
avril	16	18
mai	20	25
juin	19	21
juillet	24	28
août	13	18
septembre	27	19
octobre	15	8
	134	137

Überlieferungen zur Geschichte unserer Zeit, 1817, p. 31.

⁸ GRANGIER L.: *op. cit.*, p. 47; GREYERS TH.: *Das Hungerjahr im Thurgau*. Frauenfeld 1918, pp. 7-8.

⁹ RAEMY DE BERTIGNY A.: *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg*. Fribourg, 1869, pp. 127-130.

¹⁰ Voici une liste des particuliers auprès desquels l'Etat a fait des Emprunts. Les parts représentent les livres de l'époque. M. Devevey, 1000, Fegely 2000, Diesbach 640, Käser 2000, Fontaine 3200, de Raemy 1000, Ducrêt 1000, Part-Dieu 8000., S. E. de Gottrau 640, Devevey 10 000, de Techtermann 1600, de Maillardoz 4000, de Gottrau Charles 960, de Weck 15 000, huit part de Morat 2000, d'Affry 600, curé de Mézières 720, curé de Charmey 1000, Dupasquier 600, Endrion 800, Devevey 802, Religieuses d'Estavayer 800, Pochon 800, Demierre 600. AEF: *Comptes généraux de l'Etat. Exercices du 1^{er} juillet 1817 au 30 juin 1818 et du 1^{er} juillet 1818 au 30 juin 1819*.

¹¹ AEF: *Rapports et préavis du Conseil de police*, 1817, p. 243.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ OECHSLI W.: *Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert*, Leipzig 1913, t. 2. p. 477.

¹⁵ *Ibid.*, p. 478.

¹⁶ GL du 11 avril 1817.

¹⁷ ZOLLIKOFER R.: *Der Osten meines Vaterlandes, oder die Kantone St. Gallen und Appenzell im Hungerjahre 1817*. St. Gallen, 1818, p. 317.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ SIMOND L.: *Voyage en Suisse*. Paris 1822, t. 1. p. 127.

²⁰ BICKEL W.: *op. cit.*, p. 147.

²¹ NATSCH R.: *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungs-rage*, pp. 30-40.

²² GL du 20 février 1816.

²³ SB du 1^{er} février 1816.

²⁴ GL du 12 avril 1816.

²⁵ GL du 16 avril et du 3 mai 1816.

²⁶ GL du 31 mai 1816.

²⁷ GL du 17 et 29 mai 1816.

- ²⁸ GL du 28 juin 1816.
- ²⁹ NATSCH R.: *op. cit.*, pp. 26–30; BRUNNER O.: *Die Auswanderung nach den vereinigten Staaten Nord Amerikas*, Bern, 1881, p. 11.
- ³⁰ GL du 6 août 1816.
- ³¹ AF: Consulat d'Amsterdam. Rapport du 27 février 1817.
- ³² *Ibid.*
- ³³ NATSCH R.: *op. cit.*, p. 35.
- ³⁴ AF: Consulat d'Amsterdam. Rapport du 4 novembre 1817.
- ³⁵ SB du 20 novembre 1816.
- ³⁶ SB du 16 janvier 1817.
- ³⁷ GL du 24 décembre 1816.
- ³⁸ AF: Consulat d'Amsterdam. Rapport du 11 janvier 1817.
- ³⁹ *Ibid.*
- ⁴⁰ *Ibid.* Rapport du 27 février 1817.
- ⁴¹ AF: Consulat d'Amsterdam. Rapport du 28 août 1817.
- ⁴² *Ibid.*
- ⁴³ AF: Consulat du Havre. Rapport du 21 juillet 1817.
- ⁴⁴ NATSCH R.: *op. cit.*, p. 38.
- ⁴⁵ *Ibid.*
- ⁴⁶ AF: Consulat d'Amsterdam. Rapport du 17 octobre 1817.
- ⁴⁷ *Ibid.* Rapport du 28 août 1817.
- ⁴⁸ *Ibid.*
- ⁴⁹ *Ibid.*
- ⁵⁰ *Ibid.* Rapports du 16 août, 23 août, 6 septembre et 17 octobre 1817.
- ⁵¹ *Ibid.* Rapport du 28 août 1817.
- ⁵² SB du 1^{er} février 1816.
- ⁵³ AF: Consulat de Lisbonne. Rapport du 20 avril 1817.
- ⁵⁴ SB du 10 et 17 décembre 1816.
- ⁵⁵ AF: Consulat du Havre. Rapport du 21 juillet 1817.
- ⁵⁶ SB du 25 avril 1816.
- ⁵⁷ AF: *Loc. cit.* Rapport du 15 décembre 1817.
- ⁵⁸ GL du 25 juillet 1817.
- ⁵⁹ SB du 5 juin 1817.
- ⁶⁰ MUYDEN B. VAN: *op. cit.*, p. 337.
- ⁶¹ SB du 29 janvier, 5 mars et 2 avril 1818.

CHAPITRE II

- ¹ VASCONCELLOS M. DE: *Os Suissos de Nova Friburgo*, p. 18.
- ² MARRO CH.: *Niklaus Gaschet*. In *Freiburger Zeitung*, 1877, nos 22–26; du même: *Chronique du canton de Fribourg*, 1818, p. 113; REICHLIN F.: *Le consul Sébastien-Nicolas Gachet*. In *Revue Historique Vaudoise*, 1897, pp. 55–59; du même: *Le consul Nicolas-Sébastien Gachet de Gruyères*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1901, pp. 19–20.
- ³ REICHLIN F.: *Le consul Nicolas-Sébastien Gachet de Gruyères*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1901, p. 21.
- ⁴ MARRO CH.: *loc. cit.*, no 25.
- ⁵ Consulter DHBS III, p. 298; CASTELLA G.: *Histoire du canton de Fribourg*, p. 240; LOUP R.: *Les Pèlerins de l'Illusion ou Fribourg du Brésil 1817–1820*. In *La Liberté* du 17 novembre au 4 décembre 1942; NATSCH R.: *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage 1803–1874*, pp. 40–41; FISCHER B. DE: *Dialogue Luso-Suisse. Essai d'une histoire des relations entre la Suisse et le Portugal du XV^e siècle à la Convention de Stockholm de 1960*, p. 335.
- ⁶ Archives Municipales de Gruyères: *Livre contenant le nom des bourgeois de la commune de Gruyères... en conformité de la loi du 14 mars 1812 et de l'arrêté réglementif du 17 mars 1813*, p. 58. A la suite de Marro et de Reichlin, les historiens ont cité l'ordre des prénoms de Gachet de manière inexacte.

⁷ La mère de S. N. Gachet s'appelait Marie-Marguerite Zürich. Elle était la fille légitime de Jacques-François Zürich et de Marie-Agathe Le Roi. Celle-ci naquit à Paris le 8 septembre 1746. (*loc. cit.*, p. 58). La famille Zürich est divisée en deux branches. La première est bourgeoise de Lessoc dès le XV^e siècle. Plusieurs Zürich y remplirent les fonctions de métral, lieutenant, gouverneur. La deuxième branche reçut la bourgeoisie de Barberêche vers 1840. (DHBS VII, p. 537).

⁸ AEF: RN 2851. Acte du 2 novembre 1791.

⁹ *Almanach ou calendrier nouveau*, 1799.

¹⁰ ANParis: Minutier central des Notaires, Etudes VII l. 55. *Bail d'un appartement à Sébastien-Nicolas Gachet du 6 ventôse an IX*.

¹¹ *Ibid.* Etude XVIII l. 994. *Transport Gachet du 28 frimaire an XII*. Le même document indique que Gachet se trouve en relation d'affaires avec Claude Coquet. Ce dernier habite Lyon au 129, rue Pisay, en 1803. Coquet semble être négociant en soieries.

¹² GARNIER J. P.: *Murat, roi de Naples*, passim.

¹³ GL du 13 juin 1817. Un journal d'outre-Sarine tout en annonçant le départ de S. N. Gachet pour le Brésil parle ainsi de son activité antérieure: «Ein Hr. Joh. Sebastian Gachet, Bürger von Greyers, der unter Murats Regierung in Neapel beim Finanzwesen angestellt war, ein heller aber warmer Kopf, mit einem biedern Herzen und redlichen Sinn, ist willens, nach Brasilien auszugewandern und in der neuen Welt eine Schweizer-Ansiedlung zu stiften. Sein Entschluß findet Beifall, Anhänger und auch einige Unterstützung». SB du 29 mai 1817.

¹⁴ AEF: RN 4770. Acte du 4 novembre 1812. Il épouse à Naples Marie-Thérèse Chambelland, probablement une française. Il existe au Brésil une série de lettres de l'épouse de S. N. Gachet. ANRio: *Colonia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 1.

¹⁵ A ce sujet consulter Murat (S. A. le prince): *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat 1767/1815*. Paris, 1908-1914, 8 vol.; LUCAS-DUBRETON J.: *Murat*. Paris, 1944; GARNIER J. P.: *op. cit.*

¹⁶ Un document datant de 1812 montre Gachet membre de la Franc-Maçonnerie. Deux détails peuvent être intéressants. Gachet est bien à Naples mais il y exerce la profession de négociant. (AEF: Fonds Gachet). Trois ans plus tard, Gachet demande au gouvernement fribourgeois une recommandation pour importer d'Italie en Suisse via Marseille «50 à 60 mille quintaux de sel marin blanc». (AEF: *Délib. du C. d'Etat*, 1815, p. 543 et 1816, p. 221; *Cor. Ext.* 1815 p. 342).

¹⁷ Il s'agit exactement de Marie-Marguerite-Joséphine Gachet. En plus de cette fille, S. N. Gachet a un fils nommé Adolphe-Joseph-Alcideo. Celui-ci naquit le 27 juin 1812 et fut baptisé à la paroisse Sainte-Marie des Anges à Naples. (Archives Municipales de Gruyères: *loc. cit.*, pp. 58-59).

¹⁸ AEF: RN 4771. Acte du 17 août 1815; 4772. Acte du 28 septembre 1816; 4821. Acte du 4 novembre 1816.

¹⁹ AEF: RN 4771. Acte du 20 novembre 1815.

²⁰ AEF: RN 4821. Acte du 24 février 1817.

²¹ AEF: *Registre des Passeports*, 1815-1826, vol. 1.

²² AEF: *Chemise du Conseil d'Etat* du 9 mai 1817.

²³ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1817, p. 206; pour consulter le texte de la lettre de recommandation adressée au Ministre des Affaires Etrangères à Rio de Janeiro, voir AEF: *Cor. Ext.*, 1816-1817, p. 347.

²⁴ AEF: *Rapports et Préavis du Conseil de Police*, 1816/1819, p. 220.

²⁵ *Ibid.*, p. 220.

²⁶ *Ibid.*, p. 221.

²⁷ *Ibid.*, p. 222.

²⁸ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1817, p. 228.

²⁹ *Ibid.*, p. 235.

³⁰ Dans son rapport du 18 mai 1817, le Conseiller d'Etat Ch. Schaller montre toujours Gachet comme étant l'auteur du projet; rien dans son préavis favorable ne laisse imaginer l'existence d'une autre personne. AEF: *Rapports et Préavis du Conseil de Police*, 1816-1819, pp. 220-222.

³¹ AEF: *Coll. Schnewwly*, XXV. 16, p. 2.

- ³² BNRio, Sec. de Man.: *Documentos... I-12/3/3*. pp. 36–38.
- ³³ *Registro de Estrangeiros 1808–1822*. Rio de Janeiro, 1958, p. 86. Cet ouvrage indique aussi ce portrait de Gachet qui est «de taille basse et souffrant d'une malformation dorsale».
- ³⁴ CALMON P.: *Historia do Brasil. O Império 1800–1889*, pp. 18–27.
- ³⁵ CHAUNU P.: *L'Amérique et les Amériques*, pp. 212–214; VIANNA H.: *Historia do Brasil*, t. 2, pp. 7–19.
- ³⁶ GARCIA R.: *Ensaio sobre a Historia Politica e Administrativa do Brasil*, pp. 280–282.
- ³⁷ PRADT M. DE: *Les trois derniers mois de l'Amérique méridionale et du Brésil*. Paris, 1817, pp. 9–10.
- ³⁸ CALMON P.: *op. cit.*, pp. 28–30. SIMONSEN R.: *Historia Economica do Brasil*. Rio de Janeiro, 1957, vol. 4. pp. 389–419.
- ³⁹ ARAGAO E VASCONCELLOS A.: *Memorias*. In *Anais da Bibliotheca Nacional*, XLIII, p. 8.
- ⁴⁰ T. O.: «Hum poderoso Imperio que vira a ser o moderator da Europa, o arbitro da Azia e o dominador da Africa». ARAGAO E VASCONCELLOS A.: *op. cit.*, p. 23.
- ⁴¹ GL du 3 janvier 1817.
- ⁴² MAURO F.: *De l'or du Minas au café du Paraíba. Remarques d'histoire comparée*. In *Revue Suisse d'Histoire*, 1967, pp. 293–308.
- ⁴³ PRADT M. DE: *op. cit.*, p. 117.
- ⁴⁴ Voici le début de ce Mémorial dans le T. O.: «Senhor, Sebastião Nicolão Gachet recommendado oficialmente ao Ministro e Secretario d'Estado dos Negocios Estrangeiros pelo Governo de Cantão Fribourg na Suissa sua Patria, encarregado pelo mesmo Gov. de diligenciar o estabelecimento de huma Colonia de Suissos, professores da Religião Catholica, Apostolica, Romana, tem a honra de apresentar com toda a submissão duvida a Augustissima Pessoa de V. M. o plano segundo as instruções que lhe forão dadas, pelo qual conhecera as vantagens que podera resultar ao Grande Imperio do Brasil. BNRio, Sec. de Man.: *Documentos... I-12/3/3. Plano de colonização no 1*, p. 104.
- ⁴⁵ T. O.: «Elle possui parfaitemente o conhecimento pratico da educação de todo o gado assim como da plantação de todo o genero de grão». *Ibid.* p. 106.
- ⁴⁶ T. O.: «Em cujo manejo nenhuma Nação lisonjejar de a exceder». *Ibid.* p. 107.
- ⁴⁷ T. O.: «Um golpe de Vista que V. M. lance sobre a immensa extensão de seus Dominios neste Hemispherio sera bastante as grandes Luzes e a grande politica de V. M. para julgar se sera util a povoação dos Europeos, e nesta hypothese se devera ser preferida a Nação Suissa». *Ibid.*, p. 110.
- ⁴⁸ T. O.: «Pelas similhanças e analogias com a sua patria». *Ibid.*, p. 115.
- ⁴⁹ Comment Gachet eut-il l'idée de choisir cette région? Au Brésil quelqu'un peut-être lui indiqua cette zone favorable à l'émigration européenne ou bien Gachet l'avait déjà choisie en Suisse. La question restait ouverte jusqu'à la découverte à Berne d'un manuscrit fort intéressant. Ce document supprime le dilemme et confirme l'hypothèse que la région de Curitiba a été choisie avant le départ de Gachet pour Rio de Janeiro. C'est en lisant le récit de voyage de John Mawe que Gachet conçut l'idée d'établir des colonies suisses dans cette région. On sait que l'Anglais Mawe visita le Brésil durant les années 1809/1819 et que son ouvrage fut traduit en français en 1816. Mawe qualifie Curitiba (Curitiba) de «plaine fertile», «du plus magnifique canton du pays et un des plus beaux du monde pour le climat». Cette plaine est devenue «un grand pâturage» où de nombreux troupeaux de bœufs approvisionnent les villes de Rio de Janeiro et de São Paulo. Mais cette zone est faiblement peuplée et notre auteur regrette l'absence de colons européens. Il indique aussi l'existence de minerais de fer: «n'est-il pas déplorable que les habitants n'aient pas encore appris à faire usage de ressources aussi précieuses». Ces quelques notes de lecture montrent comment Gachet s'est inspiré de ce modèle. Mawe J.: *Voyages dans l'intérieur du Brésil, particulièrement dans les districts de l'or et du diamant, contenant aussi un voyage au Rio de la Plata*. Paris, 1816, t. 1., pp. 93–95. Au sujet du document bernois, cf. référence 57.
- ⁵⁰ T. O.: «Sem o qual jamais poderá haver felicidade verdadeira pa. o homem». BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit.*, p. 113.
- ⁵¹ T. O.: «Alem da missão expressa do seu governo, elle he Agente de huma Sociedade de Capitalistas Suissos». *Ibid.*, p. 120.
- ⁵² *Ibid. Plan de Remboursement*, p. 200.

⁵³ *Ibid.*, p. 205.

⁵⁴ On lit très bien sur le manuscrit «Louis Brémont aîné à Marseille»; le représentant d'Anvers serait «Norbert Louis Jean de Waelvice?». *Ibid.*, pp. 203–204.

⁵⁵ RAFFARD H.: *La Colonie Suisse de Nova Friburgo et la Société Philanthropique Suisse de Rio de Janeiro*, p. 16. Ce traité d'association a été publié la première fois in FOURNIER L.: *Réponse pour M. Brémont, Consul-général du Portugal en Suisse*, pp. 41–42.

⁵⁶ AEF: RN 4821. Acte du 30 mai 1817. Le 30 mai 1817, devant le notaire Dupré, F. Andrey s'engageait à se rendre au Brésil et à y travailler pour le compte de Brémont et de Gachet. Il reçut à cet effet huit louis d'or. Andrey n'émigra pas. Les deux associés lui intentèrent un procès. Le tribunal porta un jugement en faveur du maître-charpentier de Cerniat et annula son contrat. (AEF: *Tribunal de Gruyères 1817–1823*, p. 213.)

⁵⁷ Burgerbibliothek Bern: *Helvetica Bernensis*, 578 (23). Ce document qui porte la date de 1818, est intitulé: «Copie du Mémoire adressé à S. E. Monseigneur le Ministre des Affaires Etrangères de S.M.T.F. sur les moyens d'attirer au Brésil une colonie de cultivateurs et d'artisans suisses pour y cultiver les terres et y soigner l'éducation des bêtes à cornes suivant les méthodes usitées en Suisse».

Malheureusement aucune signature ne termine ce texte. Il faut donc discuter la question de son auteur. Une première lecture montre qu'il s'agit du mémoire que Gachet a mis dans ses bagages lors de son départ pour le Nouveau Monde, car le plan de colonisation qu'il expose à Jean VI s'en inspire largement. La difficulté n'est pas grande de prouver avec certitude que l'auteur de cette pièce d'archives se trouve être J.-B. Brémont. Trois arguments vont le prouver. Dans le texte, l'inconnu se dit en Suisse depuis 24 ans. Brémont arriva dans notre pays dans les années 1793/1794. La référence suivante traduit bien la principale préoccupation de l'industriel de Semsales: «Le soussigné (sic) est dans la position de réunir et d'envoyer dans le Brésil tous les ouvriers et tous les artisans qui par leur réunion composeraient l'atelier complet de métallurgie, depuis le bûcheron, le charbonnier, les mineurs, les fondeurs de minerais, les forgerons jusqu'aux fabricants de clous». A l'époque, Brémont est propriétaire des Mines et de la Verrerie de Semsales. Enfin ces considérations trahissent la mentalité de Brémont: «Les malheurs de l'Europe sont le résultat des doctrines religieuses et anti-sociales, dont les Sophistes du dernier siècle ont répandu le poison sur les premières classes de la société». Brémont réfugié Français n'aime pas la Révolution qui a décapité le roi. Dès la Restauration, il se montre un ultra-royaliste fervent pour glisser finalement dans le fanatisme et l'illuminisme. Si Brémont est l'auteur de ce manuscrit, pourquoi cette date de 1818 et non pas celle de 1817? La réponse est facile. C'est seulement en 1818 que le Gouvernement bernois a eu entre les mains la copie de ce Mémoire, lorsque Brémont, Consul du Portugal lui proposa de participer à cette colonisation de Nova Friburgo.

Au sujet de Brémont, voir AEF: *Fonds Brémont*; DHBS II, p. 294; BOURGOIN G.: *Un fait peu connu de l'émigration au Brésil: Le vœu du consul Jean-Baptiste-Jérôme de Brémont*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1941, pp. 19–31; du même: *Jean-Baptiste Brémont et l'affaire Naundorff*. In *Annales Fribourgeoises* 1945, pp. 65–76, 109–123, 137–157; 1946/1947, pp. 2–15; *Dictionnaire de biographie française* VI, pp. 205–206.

⁵⁸ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 99. Lettre du Conseiller d'Etat de Schaller à de Wattenwyl du 16 mars 1819.

⁵⁹ VASCONCELLOS M. DE: *op. cit.*, p. 45.

⁶⁰ T. O.: «Parece que nenhuma Nação será mais conveniente que a Suissa, e entre ella os Cantões Catholicos». BNRio, Sec. de Man.: *Documentos... 1–12/3/3 Sobre o Requerimento de Gachet*, p. 206.

⁶¹ T. O.: Este he o ponto mais delicado, que toda esta Negociação tem, he o objecto principal que a Companhia e seu Agente tem em vista, *Ibid. Nota ao Projecto de Reembolço*, p. 252.

⁶² *Ibid. Nota ao Ministério* 20.11.1817, pp. 272–276.

⁶³ CALMON P.: *op. cit.*, pp. 118–119.

⁶⁴ Dans son livre, l'ambassadeur Suisse Beat de Fischer étudie avec précision l'attitude du Portugal envers la neutralité helvétique lors du Congrès de Vienne. Il publie aussi en fac-similé la lettre de Jean VI du 2 mai 1817 aux autorités de la Confédération. FISCHER B. DE: *op. cit.*, pp. 331–335.

⁶⁵ LIMA O.: *Formation historique de la Nationalité Brésilienne*. Paris, 1911, p. 113.

⁶⁶ T. O.: Este trafico miseravel e em si muito immoravel. BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit.*, p. 403.

⁶⁷ C'est la conclusion d'une virulente invective de Gachet contre la Nation anglaise. Il vaut la peine d'en transcrire quelques lignes en conservant la graphie originale: «Inimigo de todos os go. os nao busca elle anniquillar em todas as nações, as artes, a industria e o commercio, e apoderar-se da autoridade pa. estabelecer a suatyrania e o seu monstruoso monopolio exclusivo?

Quem ignora que ofoco infernal das facções cadavez mais inimigas que ascendem os fachos de guerra civil pr. toda a pte. alternativamte. entre os nações alliadas ou nao, está em Londres, conhecido equalificado de Grande Oriente, onde todos as Loges chamadas de Pd. L. estabelecidas, eorganizadas sobre o Globo sao filiadas, e recebem daquelle Gr. O. o impulso que o Gabinete de St James quer dar-lhes pr. ista Sociedade/140 de Ped. Livres, d'esprios, ou agentes secretos q. sao aseu soldo em todos os paizes? Nao foi hua parte destes agentes, que no anno psdo. organizou aquellas Logas de facciosos, que tiverao huma tao funesta influencia sobre cabeças fracas, ignorantes, loucas, ingratas ou ambiciozas que animou alguns maus vassallos contra o seu legitimo, e o melhor dos soberanos?

Quando se vê hu Inglez, vê-se hu Pdr. Li. Em Inglaterra tudo he Pdr. Li. desde ala. Classe até a ultima. Todos conhecem a historia nas mares da Azia, quantos soberanos victimas da sua boa fé a de politica artificioza e perfida do Gabinete de St James que pr. t... emfiado nas suas promessas, perderao os seus thezouros, o seu Imperio e a vida.

Nao/141 he este Gabinete a causa, e o motor da desgraçada Revolução franceza, tao fertil em acontecimentos extraordinarios, que pelo seu choque abalou todos os thronos da Europa, e cujo Augusto Soberano de glorioza memoria foi huma das primeiras victimas dellá?

Nao foi elle que excitou os espiritos para a revolta dos negros e mulatos de S. Domingos, que lhes fornecam armas e munições deguerra, pa. se subtrahirem pr. ella a autoridade legitima e que se apressou de reconhecer a Independa. d'aquelles assassinos ainda... gando sangue de seus senhores e de seus benefactores?

Nao foi elle que fomentou e organizou a insureição de Buenos-Ayres contra o Soberano?

Concluamos edigamos que este Governo he pr. sua natureza a situacão desesperada de suas finanças p. suas enormes necessidades, e pr. sua inscaciavel ambição o inimigo de todos/ 142 os bons governos. *Ibid. Projecto para um Protector*, pp. 140-143.

⁶⁸ *Ibid. Notas de Miranda*, pp. 330-337.

⁶⁹ PEDROSO J.: *Rio de Janeiro. O Estado e o Municipio*. Rio de Janeiro, 1950, p. 642.

Pour prendre connaissance avec l'histoire de Cantagallo et sa région, voir: MAWE J.: *op. cit.*, pp. 210-213. CANSAÇÃO SINIMBU J. L. DE: *Noticias das colonias agricolas Suissa e Alema fundadas na Frequezia de S. João Baptista de Nova Friburgo*, pp. 21-25. RAFFARD N.: *op. cit.*, pp. 10-12. FERREIRA DIAS A.: *Terra de Cantagallo*. Nitéroí, 1948, pp. 9-16. RIBEIRO LAMEGO A.: *O homem e a Serra*. Rio de Janeiro, 1950, pp. 90-95.

⁷⁰ T. O.: «No Cantagallo, eu votaria que se comprasse a fazenda do Morro-Queimado a Monsenhor Almeyda, que tera mais de tres legoas quadradas. Ahi ha cazas, capella, gados e plantações ja feitas». BNRio, Sec. de Man.: *Ibid.*, p. 335.

⁷¹ *Ibid. Informaçao de Gachet da sua jornada a Cantagallo*, pp. 339-365.

⁷² T. O.: «Mas a do Morro-Queimado a estas diversas vantagens a de ter numerosos sitios proprios para o pasto do gado, os quaes, posto que montuozos e cheios de mattos, bastarao a sustentar muitos milhares de cabeças». *Ibid.*, p. 345.

⁷³ T. O.: «Quazi que nao ha daquellos insectos que mais para baixo junto a villa de Cantagallo atormentao a espece humana e persiguem particularmenta os gados, aos quaes fazem chagas quazi incuraveis». *Ibid.*, p. 346.

⁷⁴ Annexe A. 2.

⁷⁵ Lors de son voyage au Morro-Queimado en 1809, l'Anglais Mawe avait déjà souligné que la région lui paraissait propre à l'élevage du bétail; voir MAWE J.: *op. cit.*, pp. 204-205.

⁷⁶ T. O.: «Trabalhar para que todas as emigrações da Suissa fossem vantajozes a S. M. F. e se dirigissem para o futuro para este Imperio». BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit.*, Apresentação de Brémont para Consul. Nota de Gachet du 15 décembre 1817. p. 254.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ T. O.: «O abaixo assignado tem a honra de propor a S. E. o S. ministro d'Estado, hum antigo secretario de S. M. Luiz XVI, o S. Joao Baptista Jeronymo Bremond de Brignoles na Provença, quem se retirou para a Suissa desde a morte de seu Amo.

O S. Bremond, de idade de 54 anos, pay de 3filhos gozando d'huma fortuna das mais consideraveis da Suissa proveniente de quantas propriedades de toda a qualidade e d'huma fabrica de vidros, em que occupa 300 homens todo o anno, he muito instruido, tem muitos conhecimentos, e se honrarei de servir gratuitamente a S. M. F. na qualidade de Consul Portuguez junto aos Cantoes Suissos.

O S. Bremond, sendo particularmente conhecido de S. A. R. o S. Conde d'Artois este Principe confirmara se necessario for, a S. E. o S. Marquez de Maralva Embaixador junto a Corte de França, tudo, o que o abaixo assignado tem a honra de dizer na presente nota». *Ibid.* pp. 258/259.

⁷⁹ Arquivo Historico do Itamaraty: *Colônia Suissa*, 343/4/10, p. 13.

⁸⁰ BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit. Carta de Miranda a Brémond* du 30 mai 1818, pp. 268–272. Cette lettre se trouve publiée en français in FOURNIER L.: *op. cit.*, pp. 35–36.

⁸¹ Annexe A. 5.

⁸² BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit., Resposta ao Projecto*, no 7, p. 390.

⁸³ T. O.: «Para que todas as emigrações da Suissa viessem para o Brazil». *Ibid. Instrucções para o Consul mars 1818*, p. 410.

⁸⁴ Annexe A. 5. (Article VI du traité.)

⁸⁵ AEB: Man. der AK, p. 10.

⁸⁶ Par le décret du 16 mai 1818, le roi Jean VI donnait au document force de loi. Annexe A. 6.

⁸⁷ Annexe A. 5. (Articles III et XI.)

⁸⁸ BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit., Réponse à une note relative à l'établissement d'une Colonie suisse*, p. 372.

⁸⁹ VARNHAGEM F. DE: *Historia Geral do Brasil*, vol. 3, p. 130.

⁹⁰ C'est l'historien Guilherme Auler qui emploie cette expression; voir *Registro de Estrangeiros 1808–1822*, p. 2.

⁹¹ Pour l'obligation signée par S. N. Gachet le 5 mai 1818, voir Annexe A. 1.

CHAPITRE III

¹ *Correio Brasiliense* du 7 décembre 1820, pp. 716–719.

² BNRio, Sec. de Man.: *Documentos... I–12/3/3*. Lettre de Mgr Miranda à son ami Vianna du 12 mai 1820, p. 101.

³ LOUP R.: *Les pèlerins de l'illusion*. In *La Liberté* du 17 novembre 1942.

⁴ *Jornal do Comercio* du 6 août 1944.

⁵ «Ce n'est pas la crème de la Suisse qui vint au Brésil», pourrait être la traduction française de cette expression. Pedro Curio l'employa le 27 octobre 1967, lors d'une conversation avec l'auteur.

⁶ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1818, p. 293.

⁷ Arquivo Historico do Itamaraty: *Livro de Registro de Negócios Estrangeiros*. 343/4/10, p. 2. Lettre de Thomas Antonio Villanova Portugal du 2 mai 1818 à l'Avoyer et Conseil d'Etat de la Ville et République de Fribourg. Malheureusement aucune trace de ce document ne subsiste aux AEF.

⁸ T. O.: «Com especial begnidade». *Ibid.*

⁹ T. O.: «O singular favor». *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ T. O.: «Pela boa informação que tem S. M. dos mercimentos e capacidade». *Ibid.*

¹² AEF: *Manuel du Conseil des Finances*, 1818, p. 46.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 47.

¹⁵ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1818, p. 317.

¹⁶ AEF: *Cor. Int.*, 1818, p. 196.

- ¹⁷ AEF: *Cor. Ext.*, 1818, p. 111.
- ¹⁸ AEF: *Rapports de la Direction de l'Intérieur au Conseil d'Etat*, 1860–1861. Préavis du 27 août 1860.
- ¹⁹ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1818, p. 319.
- ²⁰ AEF: *Cor. Ext.*, 1818, pp. 143–145.
- ²¹ AEF: *Cor. Ext.*, 1819, pp. 143–145.
- ²² AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1818, p. 319.
- ²³ C'est seulement le 12 juillet que l'on apprend le nom de cet employé. Ce jour-là, le Conseil d'Etat décide de le rétribuer «comme un second secrétaire de la direction de la police centrale». *Ibid.* 1819, p. 244.
- ²⁴ Par circulaire, les préfets sont priés de transmettre des exemplaires de ces brochures aux syndicats «afin que le public et essentiellement ceux qui par leur position sont dans le cas de chercher ailleurs une existence plus heureuse peuvent en prendre connaissance». AEF: *Cor. Int.*, 1818, p. 211.
- ²⁵ *Feuille d'Avis de la ville et canton de Fribourg* des 20 et 27 novembre et 24 décembre 1818.
- ²⁶ *Conditions sous lesquelles...*, p. 11.
- ²⁷ *Ibid.*, p. 12.
- ²⁸ *Ibid.*, p. 13.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 14.
- ³⁰ Il est vrai que cette chronique anonyme fut retrouvée par hasard dans une armoire du Jura Bernois. Mais, comme on le verra par la suite, elle peut très bien être utilisée analogiquement. Ce document s'intitule *Notice ou mémoire sur le départ des habitants de la Commune de Cornol, Baillage de Porrentruy, canton de Berne. Emigrés pour la Nouvelle Colonie Suisse dans le canton de Canta Gallo royaume du Brésil, Amérique méridionale 1819*.
- ³¹ AEF: *Tribunal de Gruyère*, 1817–1822.
- ³² AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre d'un Uffleger à de Schaller, mars 1819.
- ³³ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Rapport du directeur de la Police centrale au Conseil d'Etat du 7 février 1819.
- ³⁴ AEF: *Protocole du Conseil de Police...*, 1816–1820, p. 386. Cette commission montrait l'augmentation par rapport à 1818. Elle insistait pour trouver une solution à ce problème en ces termes: «Il paraît d'après cela toujours indispensable d'accélérer le moment où une répartition de cette portion effrayante de la société fera cesser un fardeau aussi pénible pour l'Etat».
- ³⁵ AEF: *Emigration*. Dossier 4. Tableau d'inscription de la Préfecture de Gruyère.
- ³⁶ *Ibid.*
- ³⁷ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Rapport de de Schaller du 7 mars 1819.
- ³⁸ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Rapport du directeur de la police centrale au Conseil d'Etat du 7 février 1819.
- ³⁹ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 71.
- ⁴⁰ AEF: *Cor. Int.*, 1819 A, p. 126.
- ⁴¹ *Ibid.*, pp. 127–128.
- ⁴² *Ibid.*, pp. 128–129.
- ⁴³ Dans son rapport fort détaillé, Schaller propose au gouvernement d'accepter le nombre de 700 proposé par M. le Consul du Portugal. Il pense que cela laisserait une marge convenable «pour éliminer du tableau, ceux qui après un examen plus soigneux se trouvent n'avoir pas les qualités requises ou qui ayant changé d'avis demanderaient eux-mêmes leur radiation».
- ⁴⁴ LOUP R. : *loc. cit.*
- ⁴⁵ Rien n'indique de façon formelle la cause de ce changement d'horaire. Cependant il est fort possible d'y voir un retard dû à Gachet.
- ⁴⁶ Archives municipales de Fribourg: *Procès-verbaux du Conseil communal*, 1819, pp. 35-36.
- ⁴⁷ DUCOTTERD G. et LOUP R.: *Terre! Terre! ou Récit de l'émigration Suisse au Brésil* en 1819, pp. 28–40.
- ⁴⁸ THORIN H.: *Notices historiques sur Gruyères*, p. 77.
- ⁴⁹ AEF: *Colonie du Brésil*, Dossier 3. Exemplaires d'actes d'engagement.
- ⁵⁰ *Feuille d'Avis de la Ville et canton de Fribourg* du 16 avril 1819.
- ⁵¹ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 110.

- ⁵² AEF: *Cor. Ext.*, 1819, p. 154.
- ⁵³ Archives municipales de Fribourg: *Procès-verbaux du Conseil communal*, 1819, p. 35.
- ⁵⁴ AEF: *Protocole des Heimatlosen du 3 janvier 1816 au 7 février 1836*, p. 78.
- ⁵⁵ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 202. Seul le Conseil d'Etat pouvait donner à un heimatlos le droit de se marier.
- ⁵⁶ AEF: *Registre d'inscription des actes d'origine délivrés aux ressortissants du canton qui n'appartiennent à aucune commune en particulier 1813-1876*, p. 19. Ce volume comprend la liste des heimatlos émigrés en 1819 au Brésil. *Ibid.*, pp. 20-23.
- ⁵⁷ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre du Procureur général de l'Etat de Genève au Conseil d'Etat de Fribourg du 7 mars 1819.
- ⁵⁸ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 248; *Cor. Int.*, 1819, p. 37.
- ⁵⁹ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre du gouvernement à de Schaller du 24 mai 1819.
- ⁶⁰ AEF: *Ibid.* Lettre de la préfecture de Châtel-St-Denis du 7 juin 1819.
- ⁶¹ AEF: RN 4822. Acte du 31 mars 1819.
- ⁶² AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1.
- ⁶³ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 234.
- ⁶⁴ AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- ⁶⁵ *Ibid.*
- ⁶⁶ AEF: *Recensement de 1818*.
- ⁶⁷ ANRio: *Matricula de Estrangeiros que vão residir em diversas Capitánias do Brasil*, cod. 371; *Entradas e Saídas de passageiros brasileiros e Estrangeiros*, cod. 422; *Matricula de Estrangeiros, apresentação de passaportes na Policia*, cod. 370. Les divers manuscrits ci-dessus ne contiennent aucun émigrant suisse pour Nova Friburgo. Les Suisses qui y figurent ne sont pas ceux qui sont venus au Brésil dans le cadre du traité de colonisation.
- ⁶⁸ ANRio: *Ministerio do Imperio, Registro de pagamentos de subsidios a colonos Suíços (1819-1820)*.
- ⁶⁹ Arquivo Municipal de Nova Friburgo: *Documentos sobre a colonização Suíça em Nova Friburgo*, 1819-1820.
- ⁷⁰ APNF: *Livro dos obitos; Livro dos casamentos; Livro dos batizados*.
- ⁷¹ Voir en annexe la liste des émigrants. Sur ces problèmes de recherche des émigrants, consulter NICOLIN M.: *L'Emigration Suisse au Brésil et les débuts de Nova Friburgo. Notes brèves de recherches et de méthodes*. In *Revue Neuchâteloise*, no 49, pp. 11-16.
- ⁷² A ce sujet, voir annexe C. 2
- ⁷³ BONNAULT C. DE: *Les Suisses au Canada*. In *Bulletin des recherches historiques*, 1955, p. 51-53.
- ⁷⁴ En 1818, le canton de Fribourg compte 79 462 habitants. BUOMBERGER F.: *Population du canton de Fribourg en 1811 et son développement pendant le XIX^e siècle*. Fribourg, 1901, p. 34.
- ⁷⁵ *Ibid.*, p. 30.
- ⁷⁶ Il s'agit de Louis Chassot et de Jost Wäber.
- ⁷⁷ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Brémont à de Schaller du 6 décembre 1818, no 96.
- ⁷⁸ Cette méthode est utilisée notamment par GAUTIER E. et HENRY L.: *La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique*. Paris, 1958.
- ⁷⁹ Voir dans la bibliographie la liste de ces documents consultés.
- ⁸⁰ RAFFARD H.: *La société philanthropique suisse de Rio de Janeiro et la colonie de Nova Friburgo*, pp. 40-41.
- ⁸¹ AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- ⁸² *Ibid.*
- ⁸³ AEF: RN 4822. Acte du 5 mai 1819.
- ⁸⁴ AEF: RN 4823. Acte du 14 juin 1819.
- ⁸⁵ AEF: RN 4772. Acte du 26 mai 1819.
- ⁸⁶ AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- ⁸⁷ *Ibid.*
- ⁸⁸ AEF: RN 4772. Acte du 8 juin 1819.
- ⁸⁹ AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- ⁹⁰ AEF: RN 4772. Acte du 11 juin 1819.

- 91 AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- 92 *Ibid.*
- 93 *Ibid.*
- 94 *Ibid.*
- 95 AEF: RN 4822. Acte du 3 mars 1819.
- 96 AEF: RN 4772. Acte du 25 juin 1819.
- 97 AEF: *Correspondance du Conseil de Police* 1816–1818, pp. 353, 356, 368, 383.
- 98 AEF: *Procédure pénale du Conseil d'Appel* 1816–1819, pp. 278–279.
- 99 AEF: *Correspondance du Conseil de Police* 1818–1826, p. 44; *Colonie du Brésil*. Dossier 1. *Compte rendu par le directeur de la Police centrale des dépenses relatives à la Colonie Suisse au Brésil.*
- 100 AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. *Compte rendu par le directeur de la Police Centrale des dépenses relatives à la colonie Suisse au Brésil.*
- 101 AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- 102 *Ibid.*
- 103 *Ibid.*
- 104 *Ibid.*
- 105 AEF: *Procédure pénale du Conseil d'Appel* 1816–1819, pp. 199–200.
- 106 AEF: RN 4772. Consentement de Mariage en faveur de Michel Mathias Gachet du 22 juin 1819. Ce n'est qu'un exemple!
- 107 *Ibid.* Acte du 2 juin 1819.
- 108 AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 208.
- 109 AEF: RN 4823. Acte du 23 juin 1819.
- 110 AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- 111 *Ibid.*
- 112 *Ibid.*
- 113 *Ibid.*
- 114 *Ibid.*
- 115 AEF: *Correspondance politique*, 1814.
- 116 *Ibid.*
- 117 AEF: *Emigration*. Dossier 4.
- 118 AEF: *Cor. Ext.*, 1820, pp. 306–307.
- 119 Voir Annexe A. 6.
- 120 AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de S. N. Gachet à Mgr Yenni du 5 octobre 1818.
- 121 *Ibid.* Lettre de Brémond à Mgr Yenni du 12 avril 1819.
- 122 Voir Annexe A. 4.
- 123 AEvF: *Fonds de Villaz-St-Pierre*.
- 124 AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye à Mgr Yenni du 8 octobre 1812.
- 125 Communication de Monsieur le Professeur J. Jordan.
- 126 *Recensement de 1818*.
- 127 AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 19 août 1819.
- 128 APNF: *Livro dos obitos*, 7 février 1820. Il avait voyagé avec les émigrants de «l'Heureux-Voyage».
- 129 SB du 8 juillet 1819.
- 130 AEF: *JvPorcelet*.
- 131 LOUP R.: *Pierre-Louis de Porcelet*. In *La Liberté* du 20 octobre 1950.
- 132 Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg: *Papiers du P. Girard 1819–1822*. Lettre de S. N. Gachet du 30 mai 1819.
- 133 AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 211. Sur le personnage, voir *Ibid.* 1817, pp. 42, 153, 198, 201; 1818, pp. 108, 236, 240.
- 134 AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 2. *Correspondance* d'Auguste Stöcklin.

CHAPITRE IV

- ¹ LOUP R.: *Les Pèlerins de l'illusion*. In *La Liberté* du 17 novembre 1942.
- ² AEF: *Cor. Ext.*, 1818, p. 112.
- ³ Le 28 septembre 1818 le Conseil secret écrivait à ce propos. «Bey Anerkennung eines Portugiesischen Consulats scheinen keine dergleichen Nachtheile obzuwalten, und hingegen kann dasselbe für die Colonisation in Brasilien nicht allein nützlich sondern dürfte zu deren Verwirklichung notwendig seyn». AEB: *Man. des GR*, no 8, p. 239.
- ⁴ AEB: *Man. der AK*, p. 2. Note confidentielle du Consul de Portugal en Suisse remise à la Ville et République de Berne.
- ⁵ *Ibid.*, p. 3.
- ⁶ *Ibid.*, p. 4.
- ⁷ AEB: *Man. des GR*, no 8, pp. 292–298.
- ⁸ *Ibid.*, p. 296.
- ⁹ AEB: *Man. des KR*, no 46, p. 362.
- ¹⁰ *Ibid.*, pp. 481–484.
- ¹¹ NATSCH R.: Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage, p. 46.
- ¹² *Ibid.*, p. 47.
- ¹³ AEB: *Man. des GR*, no 8, pp. 292–295.
- ¹⁴ AEB: *Man. der AK*, p. 10.
- ¹⁵ *Ibid.*, pp. 10–11.
- ¹⁶ *Ibid.*, p. 11.
- ¹⁷ *Ibid.*, p. 12.
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ *Ibid.*, p. 13.
- ²⁰ *Ibid.*, p. 17.
- ²¹ *Ibid.*, p. 19.
- ²² *Ibid.*, pp. 20–21.
- ²³ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 15.
- ²⁴ *Correio brasiliense* du 12 décembre 1820.
- ²⁵ BÉLET J.-P.: *Mémoires pour servir à l'histoire du pays de Porrentruy, 1813–1830*. Porrentruy, 1872, pp. 94–95.
- ²⁶ *Bericht an den Grossen Rath der Stadt und Republik Bern über die Staatsverwaltung 1814–1830*. Bern, 1832, pp. 182–183.
- ²⁷ *Ibid.*
- ²⁸ AEF: *Rapports et préavis du Conseil de Police*, 1817, pp. 268–271.
- ²⁹ AEB: *Akten betr. die Einbürgerung der Heimatlosen im Leberberg*. Lettre des maires et ambourgs du bailliage de Courtelary au Petit Conseil de la Ville et République de Berne du 31 juillet 1820.
- ³⁰ BRAUDEL F.: *Civilisation matérielle et capitalisme (XV^e–XVIII^e siècles)*. Paris, 1967, p. 56.
- ³¹ AEB: *Man. der AK*, pp. 21–23.
- ³² *Journal de François-Joseph Guélat*. Delémont 1923, 2^e partie, p. 181.
- ³³ AEB: *Auswanderung nach Brasilien. Baillage de Porrentruy – Tableau général ou Extrait des Etats fournis par les lieutenans de justice, contenant le nom des familles qui ont demandé à être admis pr. faire partie de la nouvelle colonie Suisse dans le Royaume du Brésil*, no 65/66.
- ³⁴ *Bericht an den Grossen – Rath der Stadt und Republik Bern über die Staatsverwaltung, 1814–1830*. Bern, 1832, p. 183.
- ³⁵ AEB: *Man. der AK*, pp. 22–27.
- ³⁶ *Ibid.*
- ³⁷ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Carta de Bremond a Monsenhon Miranda du 22 de janeiro de 1819*, p. 601.
- ³⁸ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 64.
- ³⁹ BNRio, Sec. de Man.: *loc. cit.*
- ⁴⁰ *Ibid.*, p. 607.
- ⁴¹ Cf. chap. V.
- ⁴² AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 90–91.

⁴³ Le compte de la commission d'émigration porte inscrit pour entrée du 29 mars: «Aus der Standescasse bezogen, auf Abschlag des unterm 8. Merz letzthin erhaltenen Credits von L. 3200. zu Unterstützung der unvermöglichen heymathlosen Auswanderer». AEB: *Rechnung der Auswanderungskommission von 1819 ad 1824*, p. 1.

⁴⁴ AEB: *Man. der AK*, p. 27.

⁴⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Wattenwyl au Consul Brémond du 13 mars 1819, no 95.

⁴⁶ *Ibid.* Lettre du même au même du 16 mars, no 98.

⁴⁷ *Ibid.*, no 95.

⁴⁸ *Ibid.* Lettre de Schaller à de Wattenwyl du 16 mars 1818, no 99.

⁴⁹ *Ibid.*, no 67–68.

⁵⁰ *Ibid.*, no 88–89.

⁵¹ *Ibid.*, no 95.

⁵² *Ibid.*, no 100.

⁵³ AEB: *Circulare an die Leberbergischen Ämten, den 23. Merz 1819*, pp. 28–30.

⁵⁴ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 99.

⁵⁵ *Ibid.*, no 109.

⁵⁶ *Ibid.*, no 77, 109, 161. La collection de plus de 90 actes d'engagements des colons jurassiens s'y trouvent réunis.

⁵⁷ *Ibid.*, no 109.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.* De plus il s'oblige à payer les frais de la famille Poupel Mathieu.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.* Lettre de Joseph et Nicolas Berret de la Nouvelle Fribourg du 26 janvier 1821, no 591–594.

⁶³ AEB: *Man. der AK*, p. 35. Rapport de la commission d'Emigration aux membres du Petit Conseil du 8 avril 1819.

⁶⁴ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 133. Lettre du maire Frossard de Courgenay au Grand Baillif de Porrentruy du 18 avril 1819.

⁶⁵ *Ibid.* Lettre de Jean-Baptiste Voirol au Grand Baillif de Moutier du 28 avril 1819, no 157.

⁶⁶ *Ibid.*, no 52.

⁶⁷ AEB: *Man. der AK*, pp. 31–32.

⁶⁸ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 160.

⁶⁹ AEB: *Vorträge Manuel des Justiz und Polizey Rath*, no 4, pp. 152–153.

⁷⁰ *Ibid.*, pp. 152–155.

⁷¹ AEB: *Man. des KR*, no 49, pp. 11–13.

⁷² AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 243.

⁷³ NATSCH R.: *op. cit.*, p. 53.

⁷⁴ AEB: *Man. des KR*, no 49, pp. 55–56.

⁷⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 276.

⁷⁶ *Ibid.*, no 309.

⁷⁷ AEB: *Man. der AK*, p. 76.

⁷⁸ *Ibid.*, pp. 74–75. Instruktion für Wachtmeister Lehmann zu Pruntrut.

⁷⁹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Rapport du colonel Schmid du 4 septembre 1819, no 399.

⁸⁰ L'établissement de la liste publiée en annexe des émigrants du Jura bernois, s'est faite en deux temps. Tout d'abord avec la documentation existante aux AEB. Dans le *Man. der AK*, pp. 96–104 se trouve un état général des colons jurassiens, lequel a été amélioré par les nombreux renseignements contenus et dispersés dans le dossier *Auswanderung nach Brasilien*. Puis ces données ont été vérifiées et complétées par la documentation recueillie au Brésil; pour plus de détails, voir chap. III, références 67 à 71.

⁸¹ Archives communales de Corgémont: *Etat des Familles sans bourgeoisie émigrées au Brésil, à l'époque de juillet 1819, avec les secours et les moyens nécessaires fournis par la commune de Corgémont*. Lettre du lieutenant Nicod au maire du 25 mars 1819.

⁸² Archives communales de Corgémont: *Journal soit note des frais occasionnés à la commune de Corgémont par le départ des Brésiliens de 1819.*

⁸³ Archives communales de Bassecourt: *Administration communale, 1817-1850*, pp. 22-24. Liste des émigrants de Bassecourt.

⁸⁴ Cet ancien officier a été condamné pour des questions d'adultère.

⁸⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 66.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.* Archives communales de Cornol: *Registre des délibérations de la commune 1816-1832*. Liste des bourgeois indigents de la commune de Cornol qui sont dans le cas d'être assistés, dressée le 12 décembre 1817.

⁸⁸ Archives communales de Miécourt: *Procès-verbaux de l'autorité tutélaire du 20 juillet 1819-6 janvier 1847*. Liste des émigrants de Miécourt, pp. 6-7. Cette liste se termine par un texte intéressant:

«Les Maires et Ambourgs de la commune de Miécourt: considérant que, dans la suite des temps, peut-être, il serait utile et avantageux à des descendants, de pouvoir reconnaître des Parents ou les noms et l'âge ainsi de ceux qui, cette année, se sont émigrés, comme colons pour le Royaume du Brésil, soit sur difficulté de Parentage ou autres.

Dans la considération encore que l'exposé seul de cet événement pourra paraître mémorable dans la suite, pour un souvenir à des parents des Emigrés, même, comme aussi à toute autre personne qui aimerait ici reconnaître la manière dont a pu s'établir la colonie de Canta Gallo.

Ont en conséquence tracé en tête d'un Registre destiné aux délibérations de la commune la narration précise des circonstances et des causes qui ont précédé et accompagné l'émigration de plusieurs habitants de leur commune et de même également le tableau avec l'âge de tout ceux qui ont fait partie de cette colonie.»

⁸⁹ *Journal du Jura* du 17 juillet 1819.

⁹⁰ *Ibid.*, du 17 avril 1819. On peut consulter sur l'émigration du Jura bernois l'article suivant SIMON CH.: *Une émigration jurassienne au Brésil au commencement du siècle passé*. In *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1907, pp. 143-159. L'écrit de cet auteur est basé exclusivement sur des renseignements puisés dans le *Journal du Jura*.

⁹¹ ACV: *Relations avec l'étranger*. K V. 7.

⁹² AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 381-382.

⁹³ Aucune trace du nombre des émigrés vaudois n'a été conservée aux ACV. Mais la liste de ceux-ci a pu être établie grâce aux documents brésiliens, voir BNRio, Sec. de Man.: *Relação nominal dos colonos suíços que a 10 de outubro 1819 embarcaram na cidade, com sua idade e profissão* I-3/16/17. Il s'agit des passagers du navire «L'Elisabeth-Marie», composés en majorité de Vaudois. La vérification s'est faite ensuite comme pour les Fribourgeois. Ajouter encore que par cette opération d'autres participants du canton de Vaud ont été repérés (cf. chap. III, références 67-71 et la liste des émigrés en annexe).

⁹⁴ ACV: *Registre du département de Justice et Police*, vol. 12. Séance du 24 avril 1819.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Cf. chap. VI.

⁹⁷ Archives de l'Etat de Genève: *Neuvième registre des Passeports commencé le 7 mai 1819 et fini le 14 février 1820*, Chancellerie Ab 9. Passeports no 177, 178, 183.

⁹⁸ AEN: *Registre des Missives*, p. 107. Lettre à Brémont du 16 novembre 1818.

⁹⁹ *Ibid.*, pp. 109-110. Lettre à Brémont du 16 décembre 1818.

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 115-116. Lettre à Brémont du 2 janvier 1819.

¹⁰¹ WAVRE W.: *Lettres Neuchâteloises. Extrait d'une correspondance du commencement du XIX^e siècle*. In *Musée Neuchâtelois*, 1900, pp. 39-44, 60-65, 87-94, 113-116, 138-147, 324-329; 1901, pp. 42-48, 87-94.

¹⁰² AEN: *Registre des Passeports*, 6 mars 1819.

¹⁰³ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 447. Lettre de Léo Dupasquier de Castel Novo du 10 octobre 1819.

¹⁰⁴ STAUFFER DR.: *Voyages au Brésil de M. Charles-Louis Borel 1826-1828*. In *Nouvelles Etrennes Neuchâteloises*, pp. 65-82.

¹⁰⁵ AEN: *Registre des passeports*.

¹⁰⁶ Cf. référence 4 de ce chapitre.

¹⁰⁷ Voir liste des émigrés en annexe.

¹⁰⁸ AEV: DI 194 (2). Lettre du président de Bagnes au Conseil d'Etat du 8 octobre 1818.

¹⁰⁹ AEV: *Protocole du Conseil d'Etat*, 1818, p. 228.

¹¹⁰ AEV: *Correspondance avec les Présidents et les Grands Châtelains*, 1817–1818, pp. 498–499.

¹¹¹ En 1818, le glissement du glacier de Giétroz provoque une véritable catastrophe dans le Val de Bagnes. Il aurait occasionné la mort de 40 personnes et détruit 500 maisons. DHBS I, p. 514; *Dictionnaire géographique de la Suisse I*, p. 116.

¹¹² AEV: DI 194 (1). Lettre à l'abbé de St-Maurice.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ AEV: DI (6). Lettre de l'abbé de St-Maurice à Emmanuel de Rivaz du 14 février 1819.

¹¹⁵ AEV: Rz 83/12/43. Lettre de l'abbé de St-Maurice à de Rivaz du 29 avril 1819.

¹¹⁶ AEV: Di 194 (6). Lettre de l'abbé de St-Maurice du 14 février 1819.

¹¹⁷ AEV: DI 194 (5). Candidature d'Antoine Goye du 9 janvier 1819.

¹¹⁸ AEV: Rz 83/12/67. Recommandation du curé d'Orsières en faveur de Nicolas Charrin.

¹¹⁹ AEV: Rz 83/12/12. *Note alphabétique des Individus qui se sont présentés au bureau ballival pour partir au Brésil*; Rz 83/12/45. *Note d'étrangers qui se sont fait inscrire pour le Brésil*.

¹²⁰ AEV: *Correspondance avec l'extérieur*. Portugal, mai 1819.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ AEV: *Protocole des lettres écrites aux puissances étrangères de 1814 au 16 avril 1832*, pp. 179–180.

¹²⁶ AEV: *Ibid.*, pp. 180–183.

¹²⁷ *Ibid.*, pp. 187–189. *Etat général des passeports délivrés aux Individus du canton du Valais qui s'embarquent pour le Brésil*. Ce document a été confronté avec ceux placés sous les cotes Rz 83/12/12 et 83/12/45 (Cf. référence 119); puis les données recueillies ont été précisées avec la documentation brésilienne (cf. chap. III, références 67–71). Voir encore la liste publiée en annexe.

¹²⁸ *Profession des Valaisans:*

Laboureurs	15
Laboureurs et artisans	5
Maréchal-ferrant	1
tonnelier	1
vitrier	1
tanneur	1
charpentier	1
meunier	1
domestique	2
Total	27

¹²⁹ AEV: DI 194 (13). Lettre du Grand Baillif de Stockalper à de Rivaz du 7 juin 1819.

¹³⁰ AEV: DI 194 (14). Lettre de de Rivaz au Grand Baillif du 13 juin 1819.

¹³¹ AEF: *Coll. Gremaud*. Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle-Fribourg.

¹³² AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 12 juillet 1819.

¹³³ AEV: DI 194 (35). Lettre de Cantagallo de Jean Farquet.

¹³⁴ STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 A.

¹³⁵ STAA: *Akten RR IA no 5 E*.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.* *Avis officiel à toutes les personnes qui veulent émigrer au Brésil*.

¹³⁸ STAL: *loc. cit.*

¹³⁹ STAA: *loc. cit.* Lettre du gouverneur d'Aarau au Consul du Portugal en Suisse.

¹⁴⁰ La lettre de demande n'a pas été retrouvée, mais on la connaît par la réponse de Brémond du 19 mai.

- ¹⁴¹ STAL: *loc. cit.*
- ¹⁴² GL du 8 juin 1819.
- ¹⁴³ *Ibid.*
- ¹⁴⁴ STAA: *loc. cit.* Décision du Petit Conseil du 5 novembre 1818.
- ¹⁴⁵ *Ibid.* Rapport du commandant de la forteresse à la Commission de l'Intérieur du 10 janvier 1819 et du 11 février 1819.
- ¹⁴⁶ *Ibid.*
- ¹⁴⁷ On sait que sous l'Ancien Régime, les apatrides étaient déportés aux galères et surtout aux services étrangers. A ce sujet voir GAISER K.: *Zur Geschichte des Gauner- u. Vagantenwesens in der Schweiz*. In *Helvetia*, 1885, pp. 189–190.
- ¹⁴⁸ STAA: *loc. cit.* Il existe une liste manuscrite et imprimée de ces heimatlosen ainsi que le détail des frais qu'ils ont occasionnés au gouvernement du 1^{er} janvier 1819 au 25 juillet date de leur départ pour le Brésil.
- ¹⁴⁹ Pour les Argoviens et les Lucernois on a établi la liste grâce aux données contenues in STAA: *Akten RR IA Nr. 5 D*; STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 C. Pour les Soleurois, ce sont les Archives de Soleure qui nous ont envoyé la photocopie d'un imprimé intitulé: *Verzeichnis der nach Brasilien Auswandernden hiesigen Kantons, welches wegen allfälligen Anforderungen einem ehrenden Publikum zum Kenntniss mitgetheilt wird*. Cette liste a été publiée in *Solothurner Wochenblatt* 1819, pp. 264–265. Puis le fichier des colons suisses-alémaniques a été complété avec la documentation brésilienne. Sur ce point, cf. chap. III référence 67–71, il convient de préciser que les quelques Schwyzois furent repérés uniquement avec les sources de Rio de Janeiro ou de Nova Friburgo.
- ¹⁵⁰ Le colonel s'appelle Charles Schmid, le capitaine Xavier Schnebli.
- ¹⁵¹ Franz von Vivis.
- ¹⁵² Daniel Frey.
- ¹⁵³ Jean-Baptiste Jost. Voir Annexe C. 5.
- ¹⁵⁴ Halder N. *Geschichte des Kantons Aargau, Gründung, Aufbau, Festigung, 1803–1830*, t. 1, p. 261.
- ¹⁵⁵ STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 C. La liste des colons contient en plus des renseignements démographiques, la somme que chaque émigrant prétend emporter au Brésil.
- ¹⁵⁶ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 320, 322.
- ¹⁵⁷ *Ibid.* Lettre de Brémont du 18 octobre 1819, no 434.
- ¹⁵⁸ BNRio, Sec. de Man.: *Observações sobre a conduta das diferentes pessoas qu. influirão no arraigamento, composição e transporte da Colonia Suissa...* 5/4/7.

CHAPITRE V

- ¹ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de de Schaller à Endrion de la Corbière du 24 mars 1819.
- ² *Ibid.* Lettre de Frédéric Frey de Brugg à Endrion de la Corbière du 29 mars 1819.
- ³ *Ibid.* Lettre d'Endrion de la Corbière au conseiller d'Etat de Schaller du 31 mars 1819.
- ⁴ *Ibid.*
- ⁵ Dans le même document, le syndic d'Estavayer-le-Lac annonce que «si les vents ne sont pas contraires, le convoi arrivera à Soleure le lendemain du jour de départ de manière sûre et commode». *Ibid.* Lettre d'Endrion de la Corbière au conseiller d'Etat de Schaller du 6 avril 1819.
- ⁶ *Ibid.* Lettre de Frédéric Frey de Brugg à M. de Schaller du 12 avril 1819.
- ⁷ *Ibid.*
- ⁸ Concernant la convention du 21 avril 1819 entre Frédéric Frey et Brémont, voir FOURNIER L.: *Réponse pour Monsieur Brémont, consul général du Portugal en Suisse*, pp. 46–49.
- ⁹ *Ibid.*, p. 47.
- ¹⁰ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 148.
- ¹¹ Signalons que le gouvernement de Fribourg avait oublié de demander la suppression du péage à Neuchâtel et que le gouvernement prussien ne la lui avait pas accordée.

- ¹² STAA: *Akten RR IANr5E*. Lettre du consul du Portugal du 1^{er} juin 1819.
- ¹³ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 189.
- ¹⁴ *Ibid. Cor. Ext.*, 1819, p. 187.
- ¹⁵ STAA: *Akten RR IANr5E*. Lettre du consul du Portugal du 13 juin 1819.
- ¹⁶ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1819, p. 204; *Cor. Ext.*, pp. 189–190.
- ¹⁷ Pour lire les instructions en 10 points données par le gouvernement lucernois au capitaine Theiler, voir STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 A.
- ¹⁸ AEB: *Man. der AK*, pp. 76–77.
- ¹⁹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 167. Lettre du consul Brémont du 3 mai 1819, au président de la commission d'Emigration.
- ²⁰ *Ibid.*, no 213. Lettre du consul Brémont du 1^{er} juin 1819.
- ²¹ *Ibid.*, no 262. Lettre du consul Brémont du 23 juin 1819.
- ²² *Ibid.*, no 276. Lettre du consul Brémont du 26 juin 1819.
- ²³ AEB: *Missiven-Buch* Nr. 8, p. 220. Lettre du gouvernement au Marquis de Marialva du 2 juillet 1819. Dans la lettre qu'il adresse à S. N. Gachet, Berne montre de la gêne. Le gouvernement lui déclare qu'il ne doute pas «de votre prévoyance et celle des employés portugais», mais, s'il a demandé cette inspection, c'est seulement «pour la forme, pour avoir des nouvelles des colons, de l'état de leur santé et de leur départ». C'est dans ce document qu'il adresse à S. N. Gachet cette belle félicitation: «Dieu vous soit propice à cette grande entreprise dont vous êtes l'âme». AEB: *Man. der AK*, pp. 76–77.
- ²⁴ AEF: *Avis aux colons pour le Brésil*. Fribourg, 14 juin 1819, 7 p. Le gouvernement bernois a fait paraître un livret identique: *Avis et instructions pour les colons se rendant au Brésil*. Berne, 9 juin 1819, 8 p. L'imprimé bernois distingue non seulement deux classes d'objets, mais trois. Il demande entre autre dans la classe d'objets les moins nécessaires «des graines de jardin de toute espèce, hermétiquement fermées dans des bouteilles doubles; pour les garantir de l'influence de la mer, il faudra goudronner les bouchons. En outre, il indique des prix d'achat: une pelle coût 18 bz; un fossier se paie 18 bz, une bonne hache 30 bz, un parapluie neuf monté sur baleines 8 L., une faux 4 L., etc...».
- ²⁵ AEF: *loc. cit.*
- ²⁶ *Ibid.*
- ²⁷ AEF: *Emigration*. Dossier 4. Aperçus préfectoraux, listes sommaires et inventaires détaillés des bagages des colons fribourgeois. Cette référence appelle deux remarques. Premièrement, les prix figurant dans les listes n'ont pas été reproduits car ils ont été vraisemblablement sous-estimés, comme on l'avait conseillé aux émigrants. Deuxièmement, cette note est générale et vaut pour l'ensemble du point B de ce chapitre.
- ²⁸ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Rapport de Charles de Schaller au Conseil d'Etat le 7 mars 1819.
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ *Ibid.*
- ³¹ *Ibid.* Lettre de l'Avoyer et du Conseil d'Etat à de Schaller, Directeur de la Police centrale du 8 mars 1819.
- ³² *Ibid.* Lettre de Wattenwyl à de Schaller du 11 mars 1819.
- ³³ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 99. Lettre de de Schaller au Directeur de la Police cantonale du 16 mars 1819.
- ³⁴ STAA: *Akten RR IANr5E*. Lettre du conseiller d'Etat de Schaller au gouvernement argovien. C'est un exemple. On remarque que Schwytz, canton qui a capitulé des colons, n'est pas cité. De Schaller motive cette décision par le fait que le nombre d'émigrants de ce canton est trop mince.
- ³⁵ *Ibid.*
- ³⁶ *Ibid.*
- ³⁷ *Ibid.*
- ³⁸ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Wattenwyl à de Schaller du 21 mars 1819.
- ³⁹ Neuchâtel motive ainsi son refus. «Les raisons en sont que le Gouvernement de Neuchâtel n'a point été consulté sur l'envoi de M. Gachet, qu'il n'en a eu connaissance même que longtemps après et qu'il ne considère point comme avantageux pour l'Etat de Neuchâtel l'émigration au Brésil de familles qui n'y sont admises qu'autant qu'elles sont composées

de bons agriculteurs et qu'elles offrent par elles-mêmes ou qu'on leur procure d'ici les ressources pécuniaires nécessaires pour une partie de leur voyage». AEN: *Correspondance de la Suisse*, vol. 6. Lettre du secrétaire du Conseil de Montmolin à M. de Schollet, premier secrétaire de la police centrale du 23 mars 1819.

⁴⁰ Brémont, par exemple, annonce ainsi cette nouvelle décision au gouvernement argovien: «Comme il y a eu des frais assez considérables pour la négociation au Brésil et qu'il est juste que M. Gachet en soit remboursé, le gouvernement de Fribourg en a fixé la répartition à raison de dix francs de Suisse par tête de colon au-dessus de 3 ans. Chaque colon recevant un subside de trois cents soixante six francs de Suisse en outre du don qui lui sera fait des terres, des bestiaux et des semences ainsi que du passage gratuit des ports d'Europe au Brésil, il est juste qu'ils remboursent les dix francs qu'il en a coûté pour lui obtenir de tels bienfaits». STAA: *Akten RR IANr5E*. Lettre de Brémont au gouvernement d'Argovie, s. d. On peut présumer que cette lettre a été écrite entre le 23 et le 26 mars 1819.

⁴¹ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de de Rivaz au gouvernement fribourgeois du 26 mars 1819.

⁴² *Ibid.* Lettre d'Aarau du 31 mars 1819.

⁴³ AEB: *Man. der AK*, pp. 90–91.

⁴⁴ AEF: *Chemise du Conseil d'Etat*, séance du 24 mai 1819.

⁴⁵ AEF: *Sitzung des Grossen Rathes*, 24 mai 1819.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Cf. référence 28 de ce chapitre.

⁴⁸ AEF: *Cor. Ext.*, 1819, pp. 149–150.

⁴⁹ AEB: *Missiven-Buch* 8, pp. 410–411. Le consul du Portugal, on se l'imagine, ne restera pas inactif. Voici par exemple la propagande que Brémont fait à Lucerne pour la nomination par la diète de Gachet comme Consul suisse: «La colonisation des Suisses au Brésil doit être considérée comme un lien qui doit unir les deux Etats par de nouveaux rapports d'intérêts, de prospérité et de bonheur pour les sujets des deux hautes parties contractantes, et je suis autorisé par le gouvernement de S. M. T. F. à exprimer à Vos excellences le désir qu'il éprouve de voir s'établir entre le Portugal et la Suisse des relations suivies qui puissent contribuer à la prospérité et au bonheur des deux Etats. Sous ce rapport, la nomination d'un Consul suisse à Rio de Janeiro, devenant nécessaire, le choix de la personne de M. Gachet sera vu avec beaucoup de faveur par les Ministres de S. M. T. F. parce qu'ayant été chargé par L. L. E.E. du Louable Gouvernement du Canton de Fribourg de faire les premières ouvertures relatives à la colonisation des Suisses au Brésil, la haute confiance que S. M. T. F. a daigné lui accorder en le chargeant de concourir à le réaliser est une preuve qu'il saura faire valoir à l'avenir tous les moyens que le Brésil peut offrir à la Suisse pour le bonheur de ses habitants». STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 A.

⁵⁰ AEF: *Cor. Ext.*, 1819, p. 180.

⁵¹ *Abschiede der eidgenössischen Tagsatzung* 1819, pp. 236/237.

⁵² BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, p. 800. Lettre de Brémont à Mgr Miranda du 30 mars 1819.

⁵³ *Ibid.*, p. 802. Réponse de Mgr Miranda du 30 mars 1819.

⁵⁴ Cf. référence 52.

⁵⁵ Cf. chap. II, pp. 41–43.

⁵⁶ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Gachet du 19 avril 1819 au gouvernement de Fribourg. En plus de sa missive, Gachet envoie au Conseil d'Etat un imprimé intitulé: «*Projet de capitulation militaire des cantons suisses à S. M. T. F. le Roi du Portugal, des Algarves et du Brésil*». Paris 1819, 17 p.

⁵⁷ AEF: *Cor. Ext.*, 1819, pp. 194–195.

⁵⁸ *Journal du Jura* du 27 juin 1819.

⁵⁹ AEF: *Chemise du Conseil d'Etat*, séance du 24 mai 1819. Il ne restait plus aux gouvernements suisses qui avaient capitulé des colons d'envoyer une lettre au roi du Portugal et du Brésil. Voici celle que lui adressa Fribourg le 14 juin 1819:

«L'accueil bienveillant que S. M. a daigné faire à notre agent M. Sébastien Gachet, les avantages qu'elle a accordés aux colons suisses, l'intérêt tout particulier qu'elle veut bien

vouer à l'établissement de la Nouvelle Fribourg, nous ont pénétré du sentiment de la plus vive reconnaissance.

Au-delà de 800 Fribourgeois font partie de la colonie suisse, qui se rend dans les Etats de S. M. et vont y chercher une nouvelle patrie en apportant leur industrie agricole dans un climat plus heureux et qui ne trompe pas l'espoir de l'homme actif et laborieux.

Après avoir favorisé de toute manière cette entreprise, le gouvernement du canton de Fribourg aurait manqué à ses devoirs s'il n'adressait pas à sa Majesté une vive recommandation en faveur de ses ressortissants. Veuillez donc, Sire, les protéger et leur continuer les bontés dont il vous a plu de les combler déjà du moment où ils ont pris le parti d'aller s'établir dans le Brésil, et dont nous osons l'espérer, ils ne se rendront pas indignes par leur conduite.

Nous vous prions S. M. d'agréer l'hommage de notre profond respect.»

Ibid. Cor. Ext., 1819, p. 190. Pour la lettre du gouvernement bernois, voir AEB: *Missiven-Buch* no 8, p. 470.

CHAPITRE VI

¹ Les colons valaisans qui s'étaient inscrits pour partir en mai reçurent une indemnité de la part de Brémont. La même remarque est valable aussi pour les Fribourgeois.

² AEF: DI 194. Rapport de Stockalper au Conseil d'Etat du Valais du 2 juillet 1819.

³ AEF: *Coll. Gremaud*. Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle Fribourg.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* SB du 23 juillet 1819. En ce qui concerne le mariage, voir APNF: *Livro dos casamentos*, 4 juillet 1819.

⁶ AEF: Colonie du Brésil. Dossier 3. *Journal de voyage de l'abbé Joye (JvJoye)*. Il a été publié dans les *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1876-1880 (XII-XIV). Mais seul l'original sera utilisé dans ce travail.

⁷ AEF: *Coll. Gremaud*. Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle Fribourg.

⁸ *Ibid.*

⁹ Archives du Monastère N.-D. de l'Assomption d'Estavayer-le-Lac: *Chroniques* (IV), pp. 217-218.

¹⁰ SB du 23 juillet 1819. Voici une description «méchante» selon Brémont: «L'embarquement des colons suisses destinés à peupler la Nouvelle-Fribourg au Brésil, a eu lieu à Estavayer-le-Lac le 4 de ce mois... C'était, dit-on, un spectacle déchirant que ces 873 individus de tout sexe, de tout âge, de tout état, quittant pour toujours le sol qui les vit naître..., que ces familles en larmes, les bras tendus vers les barques qui les arrachaient à leurs embrassements..., que le sombre désespoir de leurs derniers adieux, mêlé parfois à quelques illusions d'espérance... que ces mères s'avançant vers le rivage, leurs enfants dans les bras, les unes résignées, les autres silencieusement courbées sur leur berceau... que ces vieillards se soutenant à peine, abandonnant leurs affections, leurs intérêts et tous ces plaisirs domestiques qui n'existent pas sans vertu, saluant par un dernier regard la terre qui aurait dû leur servir de tombeau, et n'employant le peu de forces qui leur restait qu'à en choisir un autre... Cet événement avait attiré à Estavayer une foule immense accourue de tous les environs pour jouir d'un spectacle unique dans nos annales, et le seul sans doute de ce genre que la Suisse sera condamnée à fournir». GL du 6 juillet 1819.

¹¹ AEF: *Coll. Gremaud*. Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle-Fribourg.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Annexe D. 1.

¹⁵ Ce chant se trouve: In *Gruyères illustrée* 1903 (7^e livraison). Pour les Suisses alémaniques qui avaient aussi une chanson, voir: SB du 15 juillet 1819. *Lied der Auswanderer nach Brasilien*.

¹⁶ AEF: *JvJoye*.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ AEF: *Coll. Gremaud*, Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle Fribourg.

¹⁹ SB du 2 septembre 1819.

²⁰ AEF: *Ibid.*

- ²¹ *Ibid.* Lettre de l'abbé Joye à l'abbé Dey du 21 juillet 1819.
- ²² DHBS V, p. 82.
- ²³ AEF: *Ibid.*
- ²⁴ AEB: *Man. der AK*, p. 79.
- ²⁵ *Ibid.*, p. 81.
- ²⁶ Archives communales de Cornol: *Notice ou Mémoire sur le départ des habitants de la Commune de Cornol, Baillage de Porrentruy, Canton de Berne, Emigrés pour la Nouvelle Colonie Suisse dans le canton de Cantagallo, au Royaume du Brésil, Amérique méridionale 1819.*
- ²⁷ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Rapport de Descoedres à de Wattenwyl du 17 juillet 1819, no 318.
- ²⁸ *Ibid.* Lettre du consul Brémond du 2 juillet 1819, no 213.
- ²⁹ *Ibid.* Lettre du consul Brémond du 2 juillet 1819, no 293.
- ³⁰ *Ibid.* Rapport de Descoedres à de Wattenwyl du 23 juillet 1819, no 339.
- ³¹ *Ibid.* Rapport de F. Frey du 14 mars 1820, nos 509-511.
- ³² *Ibid.* D'après Frey, les Fribourgeois ont eu besoin, au Laufenburg de 3 jours pour charger et décharger. Il fallut utiliser la contenance de 74 voitures pour transporter leurs bagages.
- ³³ *Ibid.* Rapport du chef de transport du Bailliage de Delémont du 20 juillet, no 334.
- ³⁴ *Ibid.*
- ³⁵ Sur l'émeute de Bâle, consulter entre autres, AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Descoedres du 16 juillet 1819, no 316; Rapport sur sa mission à Bâle du 1^{er} août 1819, no 363; STAA: Akten RR 1ANr5B. Rapport de F. Frey du 23 octobre 1819; STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 B. Lettre de Brémond du 24 juin 1821. Concernant le vœu du Consul du Portugal, voir Bourgoïn G.: *Un fait peu connu de l'émigration au Brésil de 1819: le vœu du consul Jean-Baptiste-Jérôme de Brémond*. In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises 1941*, pp. 19-31.
- ³⁶ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 316.
- ³⁷ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Journal de voyage de Porcelet (*JvPorcelet*).
- ³⁸ AEF: *JvJoye*; *JvPorcelet*; AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 317.
- ³⁹ *Ibid.* Le 21 juillet, le Directeur de la Police cantonale de Berne avertit Gachet des désordres de Bâle et lui fit part du départ des Jurassiens en ces termes: «J'avais envoyé un homme de confiance, M. Descoedres à Bâle, pour loger et nourrir nos gens; aussi ont-ils été parfaitement contents des soins qu'on leur donnait et ils faisaient contraste avec l'abandon dans lequel on laissait Fribourgeois, Valaisans et Vaudois. Leur départ se fit dans le meilleur ordre et fut touchant par leur reconnaissance». AEB: *Man. der AK*. pp. 77-79.
- ⁴⁰ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 317.
- ⁴¹ *Ibid.* Lettre de Brémond du 21 juillet au gouvernement bernois, no 320.
- ⁴² *Ibid.* Rapports de Descoedres du 16, du 17, du 21, du 23 juillet 1819 et son rapport sur sa mission à Bâle au sujet du départ des colons, nos 317, 318, 320, 339, 363.
- STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 A. Lettres de Theiler, du 15, du 21 et du 22 juillet au gouvernement de Lucerne. Le délégué bernois dira de ce dernier: «Il n'est pas propre pour la fonction qu'il a entreprise, il est trop mou et surtout trop bon».
- ⁴³ AEF: *Avis aux colons pour le Brésil*, Fribourg. 14 juin 1819, p. 3.
- ⁴⁴ AEF: *Coll. Gremaud*. Notes de l'abbé Dey relatives à la colonie de la Nouvelle Fribourg.
- ⁴⁵ *Ibid.* *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Brémond du 28 juillet 1819 au gouvernement de Fribourg.
- ⁴⁶ AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye à Monseigneur du 12 juillet 1819.
- ⁴⁷ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Rapport de Descoedres du 16 juillet 1819, no 317.
- ⁴⁸ *Ibid.* Dans le Rapport sur sa mission à Bâle au sujet du départ des colons bernois, document postérieur de 15 jours aux événements, Descoedres écrit cette scène ainsi: «M. Brémond se déchaîne beaucoup contre Frey et dit que s'il avait mieux pensé ou qu'il n'eût pas écouté M. Schaller, il aurait pris un autre entrepreneur. Je lui dis que très certainement un autre entrepreneur n'aurait jamais consenti à faire une convention secrète avec lui comme Frey. Qu'appellez-vous, convention secrète? Quelle convention secrète? – Celle par laquelle Frey doit partager les bénéfices de transport avec vous. – M. Brémond, tout rusé qu'il est ne put cacher son étonnement de ce que je savais cela; mais prenant une contenance de paon

orgueilleux, il me dit : – Eh bien! mon ami Descocudres, puisque vous savez cela, sachez aussi que j'ai réservé une portion de bénéfices pour les colons. - C'est trop tard, c'est trop tard, dis-je de venir avancer maintenant ce subterfuge hypocrite...». *Ibid.*, no 363.

⁴⁹ *Ibid.* Rapport Descocudres du 23 juillet 1819, no 339.

⁵⁰ AEB: *Man. der AK*. Lettre du Gouvernement bernois au Marquis de Marialva du 10 décembre 1819, pp. 118–124.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Les étapes ainsi que les détails techniques du voyage des émigrants ont été puisés dans deux sources principales, à savoir AEF: *JvJoye*; *JvPorcelet*.

⁵³ AEF: *JvJoye*.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de l'abbé Joye à l'abbé Dey, du 21 juillet 1819.

⁵⁶ AEF: *JvJoye*.

⁵⁷ AEFs *JvPorcelet*.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ RITTER J. : *Le Rhin* p. 43

⁶⁰ AEF: *JvJoye*.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de Joye à l'abbé Dey du 21 juillet 1819; APNF: *Livro dos batizados* du 16 juillet 1819.

⁶³ SB du 9 septembre 1819. Lettre de J. Wäber du 1^{er} août 1819.

⁶⁴ AEF: *JvPorcelet*. APNF: *Livro dos obitos*, 15 juillet 1819.

⁶⁵ *Ibid.* 22 juillet 1819.

⁶⁶ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de Joye à l'abbé Dey du 21 juillet 1819.

⁶⁷ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Porcelet à Chambelland du 2 août 1819.

⁶⁸ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de Joye au receveur Badoux du 28 juillet 1819.

⁶⁹ AEF: *Avis aux colons pour le Brésil*. Fribourg, le 14 juin 1819, p. 2. Dans un autre document, Porcelet décrit fort bien les ennuis causés par les bureaux de douane: «C'est inouï le nombre de tracasseries et de petites vexations que nous font éprouver les employés des bureaux des péages; celui-ci, parce que c'est jour de dimanche, nous renvoie au lendemain pour ouvrir ses bureaux, tient les ponts à bateaux fermés, et en vain nous réclamons près des autorités supérieures susceptibles de mettre fin à toutes ces misères et nous n'en obtenons rien.

Il semble que tout se tient par la main pour nous contrarier et nous retarder. Ce qui est plus ridicule encore c'est que cet autre au moment où le règlement du péage est fait, le convoi sur le point de partir, après un retard déjà trop considérable, ne veut recevoir ni l'argent de l'Empire, ni Louis, ni écus neufs et exige absolument des pièces de Fr. 30, ou 20 ou 5. Cet événement entr'autres vient de nous arriver à Mannheim où à une certaine distance de la ville, il a fallu y retourner, négocier un échange de monnaies. Cet autre enfin, malgré que le chargement ait été constaté, par des manifestes en règle veut recommencer cette opération et la recommence contre vents et marées. AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Porcelet à Gachet du 20 juillet 1819.

⁷⁰ Cf. référence 68.

⁷¹ Le 15, les colons avaient perdu un jour à Kehl; le 17, le convoi a été stoppé 6 heures pour des questions de péages. Les émigrants n'aiment pas cela, ce sont des frais inutiles. C'est alors que Jean Grandjean de Morlon, appuyé par 200 hommes, déclare au commissaire: «Il faut savoir si nous irons plus loin sans obtenir aujourd'hui de nouvelles rations». Porcelet répond qu'il doit aller en ville pour se décider. Il y passe la nuit et revient avec 18 soldats alors que Joye est en train de célébrer la messe. Porcelet fait un discours sur l'obéissance et les gendarmes emmènent Jean Grandjean en prison pour 24 heures. AEF: *JvPorcelet*.

⁷² Cf. référence 68.

⁷³ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Porcelet à Chambelland du 2 août 1819.

⁷⁴ AEF: *JvPorcelet*; *JvJoye*.

⁷⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Ordre du jour du 23 août 1819, no 383.

⁷⁶ *Ibid.* Lettre de Thorman du 24 août 1819, no 395.

⁷⁷ *Ibid.* Lettre de Gachet du 4 octobre 1819, no 441. Au Gouvernement de Fribourg,

Gachet tient le même langage à propos de Brémond: «Je reconnais, mais trop tard, la faute que j'ai faite en le proposant comme consul du Portugal en Suisse, j'en demanderai éternellement pardon à mon Pays, avec d'autant plus de raison que le mal fait est sans remède». AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre de Gachet à de Schaller du 20 octobre 1819.

⁷⁸ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Brémond du 16 octobre 1819, no 421.

⁷⁹ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 1. Lettre du colonel Schmid au Gouvernement de Soleure du 4 octobre 1819.

⁸⁰ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Déposition d'E. Germain devant la commission d'Emigration, no 543.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Une copie de cet accord a été conservée au Brésil; voir BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, p. 357.

⁸³ Communication de Th. Jansma, archiviste de Dordrecht du 21 mai 1968.

⁸⁴ Annexe D. 2.

⁸⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Thorman du 19 août 1819, no 379.

⁸⁶ *Ibid.* Lettre de Gachet du 9 octobre 1819, no 438.

⁸⁷ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de l'abbé Joye à Badoux du 3 août 1819.

⁸⁸ APNF: *Livro dos obitos. Estado dos defuntos Colonos Suissos mortos antes de chegar a bordo das embarcaçoens*.

⁸⁹ Communication citée de Th. Jansma.

⁹⁰ APNF: *Loc. cit.*, 31 juillet 1819.

⁹¹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Brémond du 17 septembre 1819, no 421.

⁹² *Ibid.* Lettre de Thorman du 19 août 1819, no 378.

⁹³ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de l'abbé Joye du 10 août 1819; *JvPorcelet*; AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 19 août 1819.

⁹⁴ AEB: *Ibid.*

⁹⁵ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettres de Christe, Sanglard, Berret, de Sinner, nos 565, 594, 591, 604; lettre de Gachet du 4 octobre 1819, no 436; annexe C. 1.

⁹⁶ AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 19 août 1819.

⁹⁷ *Gazette de Dordrecht* du 22 août 1819.

⁹⁸ Cf. référence 96.

⁹⁹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de de Sinner du 5 septembre 1819, no 405.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Annexes A. 7.

¹⁰² CURIO P.: *Como Surgiu Friburgo*, pp. 109-117.

¹⁰³ AEB: *Missivenbuch*, vol. 9, pp. 236-238.

CHAPITRE VII

¹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre du colonel Schmid, à Soleure du 4 octobre 1819, no 436.

² *Ibid.* Lettre de Brémond du 18 octobre 1819, no 434.

³ *Ibid.* Lettre de Thorman du 19 août 1819, no 376.

⁴ AEF: *Coll. Gremaud*. Lettre de Joye au syndic de Villaz-St-Pierre du 10 août 1819.

⁵ AEF: *JvPorcelet*.

⁶ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Thorman du 17 septembre 1819, no 432.

⁷ AEF: *JvPorcelet*.

⁸ Cf. référence 6.

⁹ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, Gachet S. N.: *Règlement pour la traversée des colons suisses pour la Nouvelle Fribourg, appelés par Sa Majesté Très Fidèle dans ses Etats du Brésil*. Rotterdam, 20 août 1819.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

- ¹⁴ *Ibid.*
¹⁵ *Ibid.*
¹⁶ *Ibid.*
¹⁷ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 594.
¹⁸ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 2. Lettre du Consul Gachet à de Schaller du 20 octobre 1819.
¹⁹ *Journal du Jura* du 12 août 1820.
²⁰ *Le Démocrate* du 22 février 1967. Lettre du colon Christe de Bassecourt.
²¹ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24. Le manuscrit ci-dessus est le texte dactylographié de *Copies littérales des lettres adressées à la Suisse contenant l'historique de la colonie et différentes descriptions des mœurs, coutumes, usages et productions du Brésil*, cod. 609. C'est la troisième et quatrième partie du *Journal de Porcelet*.
²² *Ibid.*, p. 1.
²³ *Ibid.*, p. 2.
²⁴ *Ibid.*
²⁵ *Ibid.*, p. 3.
²⁶ *Ibid.*, p. 4.
²⁷ *Ibid.*, p. 4.
²⁸ *Ibid.*, p. 5.
²⁹ *Ibid.*, p. 7.
³⁰ *Ibid.*
³¹ *Ibid.*
³² *Ibid.*, p. 9.
³³ *Ibid.*, p. 10.
³⁴ *Ibid.*
³⁵ *Ibid.*
³⁶ *Ibid.*, p. 11.
³⁷ *Ibid.*, p. 13.
³⁸ *Ibid.*
³⁹ *Ibid.*, p. 14.
⁴⁰ *Ibid.*
⁴¹ *Ibid.*, p. 15.
⁴² *Ibid.*, p. 16.
⁴³ *Ibid.*
⁴⁴ *Ibid.*
⁴⁵ *Ibid.*
⁴⁶ *Ibid.*, p. 17.
⁴⁷ AEF: *JvJoye*.
⁴⁸ *Ibid.*
⁴⁹ *Ibid.*
⁵⁰ *Ibid.*
⁵¹ *Ibid.*
⁵² *Ibid.*
⁵³ *Ibid.*
⁵⁴ *Ibid.*
⁵⁵ *Ibid.*
⁵⁶ *Ibid.*
⁵⁷ *Ibid.*
⁵⁸ *Ibid.* Voir aussi COMTE J.: *Vers Nova Friburgo*. In *La Liberté* du 12-13 juillet 1969.
⁵⁹ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 20.
⁶⁰ AEF: *JvJoye*.
⁶¹ *Ibid.*
⁶² *Ibid.*
⁶³ *Journal du Jura* du 12 août 1820.
⁶⁴ *Ibid.*
⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Voici les phrases de Candido à l'égard de Gachet: «Quiconque méconnaît ses engagements est indigne d'attention. Les obligations auxquelles vous manquez n'émanent d'aucune loi, vous en êtes vous-même le créateur. J'aurais dû, dès avant-hier, quitter ce pays-ci et voler aux pieds de S. Exc. le Marquis de Marialva lui rendre compte des résultats de sa générosité et de sa bienveillance, en lui retraçant votre noire ingratitude et lui dépendre l'inconcevable désorganisation que vous avez mise dans toute l'opération pour le transport des colons suisses au Brésil, mais les maux que les colons éprouvèrent et dont vous êtes le seul artisan pèsent sur mon cœur. Quant à vous Monsieur, je n'ai qu'un mot à vous dire, c'est que je n'avancerai plus un florin avant que vous ne vous soyez acquitté de vos devoirs. *Col. Nab.* 1829, pp. 62–63. Carta de Jose Ignacio da Cunha Candido a Gachet du 18 de setembro de 1819.

⁷⁰ Arquivo Historico do Itamaraty: *Legação em Paris*, 1818–1819, pp. 170, 182; *Legação em Paris*, 1820–1821, pp. 14, 18.

⁷¹ *Col. Nab.*, 1829, pp. 63–64. *Reclamações dos Colonos Suissos contro S. N. Gachet.*

⁷² AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Porcelet du 20 février 1820, no 506.

⁷³ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*. Lettre de Gachet du 12 juin 1820, nos 529–530.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Journal du Jura* du 25 mars 1820.

⁷⁷ AEV: Rz 83/12/112.

⁷⁸ *Itinerario para uso da colonia Suissa na sua jornada desde o Pôrto do Rio de Janeiro até Morro-queimado, no districto da villa S. Pedro de Cantagallo*. Rio de Janeiro, 1819, 4 p.

⁷⁹ Voir annexe c. 1.

⁸⁰ *Journal du Jura* du 12 avril 1820.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 595.

⁸³ AEF: *JvJoye*. La carte a été établie en décembre 1847. Elle est l'œuvre du lieutenant Ponte Ribeiro. L'original se trouve in Instituto Historico a Geografico Brasileiro: *Nova Friburgo* (colônia de), lata 181, documento 7.

⁸⁴ APNF: *Livro dos obitos*. Relação dos defuntos a bordo do navio l'Urania, do navio Daphne, do navio Deby-Elisa, do navio Elisabet-Maria, do Feliz-Viagem, do navio Dous Catherinas, do Camillus.

⁸⁵ *Ibid.* Estado dos Defuntos colonos Suissos mortos antes de chegar a bordo das embarcações; Relação dos defuntos no hospital real de Macacou.

⁸⁶ Voir annexe B. 5.

⁸⁷ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 18. Outre le témoignage de Porcelet, il existe celui du docteur Arnaud, cf. chap. VIII, référence 50.

⁸⁸ APNF: *Livro dos obitos*; *Livro dos batizados*.

⁸⁹ *Col. Nab.*, 1829, p. 64.

⁹⁰ THORIN J.: *Notice historique sur Grandvillard*, pp. 47–48.

CHAPITRE VIII

¹ SOARES D.: *Terra Friburgense*, pp. 21–29; *Nova Friburgo*, p. 6.

² AB'SABER A.: «*Geomorphologia da região de Nova Friburgo*. In *Anais da associação dos geographos brasileiros*», Rio de Janeiro, 1951, p. 15.

³ Bien qu'elle ait un climat de montagne, comme par exemple Petropolis, Nova Friburgo est influencée par son hydrographie. Les climatologues ont montré que le climat friburguense était finalement plus agréable que celui de l'ancienne cité impériale. Ils le définissent en utilisant le système de Köppen par la cote Cvb, in AB'SABER A.: *op. cit.*, p. 16. En page 17 de son article, l'auteur publie un climagramme.

⁴ *Journal du Jura*, du 18 août 1820. Lettre du colon Jacquat.

⁵ AEV: DI 194. Lettre du colon Jacques Page.

⁶ Archives communales, Miécourt: Lettre du colon Meuret.

⁷ Annexe A. 3.

⁸ RAFFARD H.: *La Société philanthropique suisse de Rio de Janeiro et la colonie de Nova Friburgo*, p. 13.

⁹ *Correio Brasiliense*, 1818, pp. 303-304.

¹⁰ VARNHAGEM F. DE: *Historia geral do Brasil*, vol. 3, p. 127: «Infelizmente, esse primeiro ensaio de colonização estrangeira custou excessivamente caro: escolheu-se um terreno demasiado proximo da Corta, e em um pais onde hà tanta terra devoluta, começou o Estado por comprar a que era necessaria aos colonos, por vinte vezes mais do que custara ao proprio dono».

¹¹ En outre du territoire central formé par les quatre sesmarias de la Fazenda du Morro-queimado, Mgr Miranda en acheta deux autres, d'une demi-lieue chacune. Evidemment, l'Etat ne pouvait point acheter et payer avec ses propres fonds. C'est pourquoi l'administration lança, le 6 mai 1818, par décret du roi, un emprunt dans le public capitaliste de la capitale; (voir Annexe A. 2). Sur le succès de cet emprunt voici un commentaire: «Un emprunt fut décidé pour pourvoir aux dépenses et émis en actions de 400\$ reis, soit 2400 fr. de l'époque, remboursables en huit échéances à la fin de chaque année. En janvier 1821, on comptait une entrée de 35 contos 20/000 pour emprunt gratuit et 49 contos de «dons gratuits» soit, au total, 84 contos 200 \$ 000 reis, ce qui représentait 505 000 fr. A fin janvier, le reliquat était à peine de 17 contos, c'est-à-dire 102 000 fr. Chacun prenait à cœur l'établissement de la colonie les dons affluaient dans les coffres royaux; certains donnèrent même d'importantes sommes et gardèrent l'anonymat». PARANHOS DA SILVA M.: *Nova Friburgo, 1818-1968*. In *Société suisse des Américanistes*, bulletin 1968, no 32, p. 32.

¹² Il existe à Rio de Janeiro encore quelques documents qui relatent les travaux des maçons et des charpentiers de Macacu et de Minas Geraes. On peut suivre le rythme de construction de la ville, connaître la main-d'œuvre employée et la progression dans l'aménagement de la route. Le 6 avril 1819, par exemple, le puits est terminé ainsi que la veranda du château. Pour édifier les maisons, c'est la chaux de Cantagallo que l'on utilisait. ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pacl.

¹³ Ce plan de Queiros devait se trouver aux Archives municipales de Nova Friburgo. Mais en 1967, il n'y en avait plus de trace. Cependant, l'historien P. Curio en possède une copie, malheureusement de mauvaise qualité. Dans la carte montrant l'évolution de Nova Friburgo, le géographe Ab'Saber en a tiré parti, voir AB'SABER A.: *op. cit.*, p. 18.

¹⁴ *Ibid.*, p. 20.

¹⁵ Annexe C. 2.

¹⁶ Le plan consulté est celui qui est reproduit in *Nova Friburgo*, pp. 18-19.

¹⁷ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 39. Le document ci-dessus est le texte dactylographié du manuscrit intitulé *copies littérales des lettres adressées à la Suisse concernant l'historique de la colonie et différentes descriptions des mœurs, coutumes, usages et productions du Brésil*, cod. 609. C'est la troisième et quatrième partie du journal de Porcelet.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 51-52.

¹⁹ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Avis aux colons*, pp. 8-9.

²⁰ *Ibid.*, p. 9. D'autres avis montrent ces premières heures de Nova Friburgo. Par exemple, le 21 février, le directeur João Manoel d'Almeida Moraes Pessenha invite les colons à déposer leur extrait de baptême au révérend curé de la colonie (*Ibid.*, p. 6). Le 9 mars, les colons sont avisés que, s'ils veulent acheter des bœufs et des vaches, ils doivent se rendre auprès du capitão-Mor Manoel Vieira de Souza (*Ibid.*, p. 9). Le 8 mars, on avise les colons qui désirent faire parvenir des lettres à Rio de Janeiro qu'ils devront «les remettre au château d'où il partira un postillon deux fois par semaine pour cette capitale» (*Ibid.*, p. 11). Mais, le plus intéressant est l'édit du 18 mars qui demande que 6 colons par jour viennent déposer leurs plaintes qu'ils ont à faire contre Gachet (*Ibid.*, p. 27).

²¹ *Ibid.* *Edital recommendando principalmente aos Pais e Chefes de Familia a conservação da boa ordem e tranquilidade publica*, p. 21.

²² BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Edital aos colonos publicando a nomeação dos commissarios inferiores*, p. 20.

²³ *Ibid.* Avis aux colons sur les travaux urgents qu'exige la salubrité, pp. 36–37.

²⁴ *Ibid.*, p. 37.

²⁵ *Ibid.*, p. 39. Quelques heures plus tard, dans une lettre à Quévremont, Miranda explique ses décisions: «Il vient d'être rapporté à Monseigneur Miranda qu'il se rencontrait parmi les colons des gens de mauvaise volonté et qui se refusaient à s'occuper des travaux publics, en conséquence il ordonne que Monsieur le Commissaire Général de la Police forme sur le champ une liste générale de tous les travailleurs de chaque quartier, de laquelle il en sera extrait quarante individus qui seront envoyés à la besogne et y travailleront pendant deux jours de suite pour être remplacés le troisième par quarante autres, à la tête desquels il devra toujours y avoir l'un des cinq commissaires en sous-ordre pour les diriger et conduire, lequel devra faire remplacer sur le champ non seulement ceux qui manqueront à l'appel et à l'heure même indiquée, mais encore tous ceux qui se conduiraient mal sous différents rapports et en rendre compte chaque soir afin qu'il soit pris des mesures ultérieures contres eux, outre qu'ils seront privés de leurs subsides par tête remis aux remplaçants» (*Ibid.*, p. 40).

²⁶ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 56.

²⁷ C'est à partir du manuscrit suivant que le dépouillement a été effectué. Arquivo Municipal de Nova Friburgo: *Documentos sobre a colonização suíça em Nova Friburgo 1819–1820*, 102 fls.

²⁸ *Journal du Jura* du 13 juillet 1820. Lettre du colon Bonanomy.

²⁹ Annexes D. 3 et D. 4.

³⁰ Arquivo Municipal de Nova Friburgo: *Documentos sobre a colonização suíça em Nova Friburgo 1819–1830*, fl 22.

³¹ La date de fondation de Nova Friburgo a été l'objet d'un débat passionné lors de notre séjour. En 1967, le problème avait son importance puisque la date du 150^e anniversaire approchait. Il fallait savoir si celui-ci serait célébré le 16 mai 1968 ou le 3 janvier 1970. Deux tendances s'affrontaient. Decios Soares était fermement acquis que tout commençât pour Nova Friburgo le 16 mai 1818 et Curio affirmait que le 3 janvier 1820 était le jour de fondation. Ce dernier fit même paraître, en octobre 1967, une petite brochure intitulée *150 annos de que? L'Académie des Belles Lettres tint des séances, le préfet se passionnait, puis le directeur du Journal A Voz da Serra demanda à un institut de Rio d'arbitrer le litige. Celui-ci donna raison à P. Curio. Mais rien n'y fit puisque les fêtes du 150^e anniversaire eurent lieu en 1968. Sans vouloir relancer le débat, il semble bien que la ville de Nova Friburgo ait été fondée le jour où les premiers hommes ont eux-mêmes inauguré la ville. On voit que c'est le 17 ou le 18 avril 1820 qui paraît être le meilleur repère.*

³² BNRio, Sec. de Man.: *Offícios, ordens... 1/3/2, Descrição do que se praticou em Morroqueimado a 17 de Abril de 1820, dia de Inauguração da villa de Nova Friburgo e criação do seu governo municipal*, pp. 139–140.

³³ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, pp. 81–90.

³⁴ *Ibid.*, p. 87.

³⁵ *Ibid.*, p. 81.

³⁶ *Ibid.*, p. 135.

³⁷ Arquivo Municipal de Nova Friburgo: *Criação da Vila de Nova Friburgo 1820–1833*. fl. 2. La représentation suisse n'est pas très grande, 3 membres sur 8. Elle ne correspond pas à la population. Il y a plus de Suisses que de Brésiliens à la Nouvelle Fribourg! Il est vrai que le traité voulait régir les Suisses par des lois portugaises, ce qui explique la composition de ce premier conseil municipal. Les Suisses ne connaissaient pas les lois du pays. D'ailleurs les pouvoirs de cette chambre seront très maigres jusqu'en 1831, époque où date la fin de la période coloniale.

³⁸ BNRio, Sec. de Man.: *Offícios, ordens... 1/3/2*, p. 140–143. ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, pp. 83–90.

³⁹ T. O.: «Senhor, Entre tantos factos, que marcarão e distinguem o felicissimo reinado de V. Magestade, o do dia de hoje terá entre elles distincto lugar. Inaugurou-se a Villa Nova Friburgo e creou-se como é de lei o Governo Municipal para os primeiros tres annos. As solemnidades e circunstancias com que todas estas respeitaveis acções se-praticarão, forão authenticadas por effusoes de respeito e reconhecimento, ao melhor dos Soberanos em

que desafogarão os antigos et novos Vassalos de V. M., que d'ellas forão os instrumentos ou testemunhos». BNRio: *Ibid.*, pp. 137-138.

⁴⁰ T. O.: «Todos os Domingos ha Missa cantada do vigario, em que os da Estante são colonos e trabalhadores, que muito bom côro fazem. Toda a gente assiste a Missa e a todos os Officios Divinos com o seu livro na mão e com muita devoção». *Ibid. Carta de Monsenhor Miranda ao Paulo Vianna*, p. 86.

⁴¹ Miranda écrit à Thomaz Antonio ceci: «a Colônia não tem se não um sacerdote para o seu serviço, é o Vigario, e este mesmo não falla se não Francez, entretando que muitos dos Colonos so entendem o Allemão. Roga a V. E. que faça examinar se apparece algum Sacerdote que falle Allemão, et que o-tome para Coadjutor da Colonia, sendo assim indispensavel, visto que ha Colonos que so esta lingua fallão». *Ibid. Carta ao Senhor Thomaz Antonio a respeito da Colonia*, p. 53.

⁴² T. O.: «Venha um Confessor e de pressa, seja Clerigo ou seja Frade, não faz diferença nenhuma. De Lisboa é que se deveria mandar vir algum clerigo ou frade que falle Allemão; là ha dois Collegios de Alemaês». *Ibid. Carta de Monsenhor a Paulo Fernandez Vianna*, p. 150.

⁴³ T. O.: «Fallo de Protestantes que tambem os-ha aqui, com os quaes os Catholicos Romanos não gostão de fazer camaradagem e estou informado que até na viagem jogarão ja o sóco por opinioens Religiosas». *Ibid. Ao Intendente Geral da Policia dando-lhe parte de trabalhos da Colonia*, p. 30.

⁴⁴ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 60.

⁴⁵ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Representação do Monsenhor a El Rei de 9 de abril de 1820*, pp. 113-114.

⁴⁶ T. O.: «Aceitar a abjuração dos erros, e absolver das Censuras a quaes Colonos que ainda se acharem na Heresia, observando todas as diligencias previas e as Ceremonias que se-costumão neste Bispado». *Ibid.*, p. 80.

⁴⁷ *Ibid. Monsenhor a Pedro de Mello Brainer de 27 de abril de 1820*, p. 177.

⁴⁸ *Ibid. Carta de Monsenhor a Paulo Fernandez Vianna de 29 de abril de 1820*, pp. 184-188.

⁴⁹ Biblioteca Nacional de Lisboa, Sala dos Reservados: *Carta de J. Bazet de 29 abril 1820 ao J. F. de Castilho*.

⁵⁰ *Ibid. Carta de Arnaud de primeiro de maio de 1820 a J. F. Castilho*.

⁵¹ Cf. referência 49.

⁵² BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Monsenhor ao Thomaz Antonio de 2 de abril de 1820*, p. 92.

⁵³ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod, 24, p. 92.

⁵⁴ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2*, p. 99.

⁵⁵ APNF: *Livro dos obitos*, du 2 janvier 1820 au 30 juin 1820.

⁵⁶ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 57.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Cf. referência 49.

⁵⁹ Cf. referência 50.

⁶⁰ T. O.: «1) que o local da Villa da Nova Friburgo é mui sadio. 2) que as molestias que tem reinado entre os Colonos são Diarrheas, Dysenterias e Febres, começadas na Hollanda, continuadas e aggravadas na viagem, e durando até hoje sem interrupção ou em rechidas. Que os poucos Colonos que nem na Hollanda, nem na viagem adoecerão, tem aqui passado muito bem, assim como todos os Portuguezes de diferentes paizes e demas que aqui residirão no tempo das obras, e ainda agora. 3) que o toalamento que em taes molestias se tem instituido, é da uniforme approvação dos mesmos Doutores. 4) que as providencias hygienicas que podem lembrar para este local são as que ja tinha dado e em que se continua a trabalhar, sendo de esperar que com a estação da secca em que entramos cessem as molestias. 5) Ultimamente que aos organizadores da Colonia na Europa são realmente imputaveis tantas desgraças, doenças e mortes; parecendome por isso que este testemunho devra ajustar-se ao que houve sobre este objecto no Auto de Gachet». BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/2/3*, pp. 194-195.

⁶¹ Pour le compte rendu de cette conférence, voir ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, pp. 60-69.

- ⁶² *Ibid.*, p. 68.
- ⁶³ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Relação do que se fez no Domingo 23 de abril 1820*, pp. 160–162.
- ⁶⁴ FONSECA E SILVA TH. DA: *Breve Noticia Sobre a Colonia de Suissos Fundada em Nova Friburgo*. In *Revista Trimensal de Historia e geographia*, 2º Trimestre 1849, pp. 140–141.
- ⁶⁵ BNRio, Sec. de Iconographia: *Mappa de Municipio da Nova Friburgo*, no 3–11/3/722.
- ⁶⁶ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod., 24, p. 73.
- ⁶⁷ *Ibid.*, p. 82.
- ⁶⁸ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Relação dos Despachos por El Rei Nosso Senhor*, p. 218.
- ⁶⁹ *Ibid.*, p. 219.
- ⁷⁰ T. O.: «Poderá ser como escola para os filhos dos colonos que poderem ser dispensados da Agricultura». *Ibid.*, p. 222.
- ⁷¹ *Ibid.*, pp. 222–223.
- ⁷² *Ibid. Para a colonia em Geral*, p. 217.
- ⁷³ T. O.: «Hei por Bem elevar a sua congrua a trezentos mil reis da mesma forma que se-acha estabelicida por decreto de 6 de abril do corrente anno para os Parochos das Igrejas das novas Aldeias dos Indios que se formarem na Provincia do Parà». *Ibid.*, p. 230.
- ⁷⁴ *Ibid.*, p. 224.
- ⁷⁵ ANRio: *Ordens de Cristo 1817–1820*, caixa 787. Décret royal du 23 juin 1820 conférant l'ordre du Christ à l'abbé Jacques Joye.
- ⁷⁶ AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 2 février 1821.
- ⁷⁷ T. O.: «Para que elle faça edificar caza a sua habitação contigua ao lugar destinado para a igreja, a quel caza ficará servindo para residencias dos vigarios seos successores». BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2*, p. 231.
- ⁷⁸ *Ibid.*, pp. 231–232.
- ⁷⁹ *Ibid. Noticia da Festa que se-celebrou na villa de Nova Friburgo em 6 de Agosto de 1820*, pp. 298–299.
- ⁸⁰ *Ibid.*, p. 301.
- ⁸¹ *Ibid.*, p. 303. Discurso de Carlos Manoel Quèvremont.
- ⁸² *Ibid.*, p. 304.
- ⁸³ *Ibid.*, p. 305.
- ⁸⁴ *Ibid.*, p. 300.
- ⁸⁵ *Ibid.*, pp. 308–310. Discurso de Luiz de Porcelet.
- ⁸⁶ *Ibid.*, p. 316. Discurso de Bonaventura Bardy, professor pelo metodo de Lancaster.
- ⁸⁷ T. O.: «Offereço-vos pois um sinal de reconhecimento de vossa grande applicação e bons costumes... Grande será a nossa gloria e o nosso prazer se podemos formar em vos uma geração fiel a Deos, e elementos seguros para um firme apoio do sagrado Throno Portuguez». *Ibid.*, p. 316.
- ⁸⁸ *Ibid.*, p. 317.
- ⁸⁹ *Ibid.*, p. 300.

CHAPITRE IX

- ¹ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Avis aux colons sur la reconnaissance à faire de leur terre*, pp. 594–595.
- ² *Ibid. Monsenhor a Quevremont*, p. 190.
- ³ SB du 25 janvier 1821. Lettre de Jost Wäber du 1^{er} août 1820.
- ⁴ *Le Démocrate* du 22 février 1967. Lettre de Pierre-Joseph Christe du 16 juillet 1820.
- ⁵ Annexe C. 1.
- ⁶ BNRio, Sec. de Man.: *Officios, ordens... 1/3/2, Avis aux Colons*, p. 230.
- ⁷ *Ibid. Nomen dos Colonos que querem trocar as suas terras por não serem susceptiveis de cultura*, p. 263.
- ⁸ T. O.: «Proceder a outra distribuição de sorte e de maneira que se evitem novas reclamaçoens e os colonos deixem por uma vez de gastar em pretençoens o tempo que devem empregar na cultura ou em seos estabelecimentos industriosos». *Ibid. Monsenhor a Quevremont*, p. 265.

⁹ Exemple de mutation de fazenda. Il s'agit de celle de J. Vial T. O.: «tendo-me representado em requerimento da data desto que assinarão todos os membros da Família agricola da caza No 35 que a terra No 43 que lhe-caira em sorte não era sufficiente para uma familia qual era de 16 pessoas, contando com duas que aqui morrerão.

Tendo mandado examinar por un Piloto e pelo chefe da Policia da Colonia a Verdade da representação que absolutamente se verificou. Tendo a mesma familia renunciado todo o direito que tinha a mesma terra No 43, ficando ella em consequencia na propria da Coroa para poder ser livremente concedida por S. M. a outra qualquer pessoa ou applicada a outro destino. Por todos estes motivos e pelas boas informaçoes que tenho do trabalho e industria da mesma familia No 35 outorgo-lhe em vez da fazenda que renuncião a outra que na mesma medição foi marcado com o No 101 com 300 braços de frente e 750 de fundo como todas as outras; e a ella ficarão tudo o mesmo Direito que se lhe saisse por sorte. Tudo em consequencias das Reals Ordens que a este respeito me forão expedidas». *Ibid. Concessão de outras terras à Família agricola da caza No 35 em lugar das que ter por sorte*, p. 292.

¹⁰ ANRío: *Colônia suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 102. *Avis de la police concernant la translation sur les fermes*. Le manuscrit ci-dessus est le texte dactylographié de *copies littérales des lettres adressées à la Suisse concernant l'histoire de la colonie et différentes descriptions des mœurs, coutumes, usages et productions du Brésil*, cod. 609. C'est la troisième et quatrième partie du Journal de Porcelet.

¹¹ *Ibid.*, p. 103.

¹² *Ibid.*, p. 104.

¹³ Chaque samedi dès 9 h. le matin, on explique aux colons l'agriculture du pays.

¹⁴ ANRío: *Colônia suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 109.

¹⁵ *Ibid.*, p. 144.

¹⁶ T. O.: «Esta gente vai trabalhando na abertura dos caminhos entre as suas fazendas, nestas e nos quintaes, e parece-me que lhe não aborrece tanto o trabalho que é proprio como nas coizas do commun, que para isto tem os malditos negação. Talvez pelo costume da sua patria, onde até sobre trabalhos publicos ninguem faz nada sem pagar». BNRío, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, p. 247.

¹⁷ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 168.

¹⁸ AEB: *Auswanderung nach Brasilien*, no 594.

¹⁹ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 172.

²⁰ BNRío, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, p. 531.

²¹ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, pp. 169-171.

²² Cf. référence 18.

²³ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 186.

²⁴ T. O.: «Nestes meus passeios, ja a minha imaginação me pinta searas de trigo, ondeando assim como da toda a qualidade de grão.

Os montes cobertos de vinhatania, cultivada de maneira que tem produza, hortas com produções de todas as quartas partes de mundo». BNRío, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, p. 367. Lettre de Mgr Miranda à son ami P. Vienna, du 13 août 1820.

²⁵ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 216.

²⁶ *Ibid.*, pp. 218-232.

²⁷ BNRío, Sec. de Man.: *Officios, ordens...* 1/3/2, *Carte de Claude Marchon du 15 novembre 1820 a Monsenhor*, p. 830.

²⁸ *Ibid.*, p. 900.

²⁹ *Ibid. Licença para Jozé Laurent e sua mulher*, p. 862.

³⁰ *Ibid. Passaporte para A. Mutrille*, p. 863.

³¹ T. O.: «Trabalha-se com efficacia por estancar esta fonte perenne de desordem na colonia». *Ibid.*, p. 840.

³² Il y aurait beaucoup de pages à écrire sur ces désordres. Tous les rapports de Police et les enquêtes médicales sont conservés dans le manuscrit cité.

³³ *Ibid.*, p. 850.

³⁴ ANRío: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod. 24, p. 280.

³⁵ *Ibid.*, pp. 282-284.

³⁶ AEvF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 27 février 1821.

- ³⁷ ANRio: *Colônia Suíça de Nova Friburgo*, cod., 24, p. 286.
- ³⁸ AEFV: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 27 février 1821.
- ³⁹ Sur ces événements politiques, consulter: CALMON P.: *Historia do Brasil. O Império 1800-1889*, pp. 122-150; VIANNA H.: *Historia do Brasil*, t. 2, pp. 42-52; CHAUNU P.: *L'Amérique et les Amériques*, pp. 212-215; un fonds de sources intéressantes est constitué par les rapports du consul suisse de Meuron à Lisbonne, voir AF: Consulat de Lisbonne. Rapports de l'année 1821-1822.
- ⁴⁰ VILAR P.: *Histoire de l'Espagne*. Paris, 1963, p. 54.
- ⁴¹ CALMON P.: *op. cit.*, p. 124.
- ⁴² VIANNA H.: *op. cit.*, p. 47.
- ⁴³ SB du 6 septembre 1821. Lettre du colon P. Bosinger du 25 mars 1821.
- ⁴⁴ *Ibid.*
- ⁴⁵ *Ibid.*
- ⁴⁶ SB du 22 novembre 1821. Lettre du colon Schueller, du 21 juin 1821.
- ⁴⁷ LOOSER G.: *Quién era el viajero Peter Schmidtmeier*. In *Revista chilena de Historia y geographia*, 1954-1955, pp. 260-265.
- ⁴⁸ *Ibid.*
- ⁴⁹ *Colonie Suisse au Brésil*, p. 5.
- ⁵⁰ *Ibid.*
- ⁵¹ *Ibid.*, p. 6.
- ⁵² *Ibid.*, p. 7.
- ⁵³ *Ibid.*
- ⁵⁴ *Ibid.*
- ⁵⁵ *Ibid.*, p. 8.
- ⁵⁶ *Ibid.*, p. 9.

CHAPITRE X

- ¹ *Colonie suisse au Brésil*, p. 10; RAFFARD H.: *La Colonie suisse de Nova Friburgo et la Société philanthropique suisse de Rio de Janeiro*, pp. 42-43.
- ² GL du 5 janvier 1822.
- ³ RAFFARD H.: *op. cit.*, p. 43.
- ⁴ *Ibid.*, p. 43.
- ⁵ *Colonie suisse au Brésil*, pp. 11-12.
- ⁶ RAFFARD H.: *op. cit.*, p. 46.
- ⁷ La nomination de P. Schmidtmeier est plus qu'une coïncidence. A ce moment-là, celui-ci se trouve à Rio; il a entendu parler des malheurs de la colonie. C'est lui qui a l'idée de cette opération de sauvetage et c'est vraisemblablement à lui que revient l'honneur de la fondation de la Société philanthropique de Rio de Janeiro. Voir GERTSCH A.: *Premier centenaire de la Société philanthropique suisse à Rio de Janeiro. Ses origines et son développement*, pp. 14-15.
- ⁸ *Swiss Colonists in the Brazil*, p. 1.
- ⁹ *Ibid.*, p. 2.
- ¹⁰ T. O.: «He muito importante para o credito e a honra do nome Portuguez, que as Cortes da Nação saibam o que se passou em Londres, a respeito da Colonia de Suissos no Brazil». *Correio Brasiliense*, du 3 octobre 1821.
- ¹¹ AF: Légation de Paris. Rapport du 1^{er} novembre 1821.
- ¹² AEF: *Rapports et préavis du Conseil de Police*, 1821, p. 221. Lettre de Ch. Schaller au Conseil d'Etat du 14 novembre 1821.
- ¹³ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1821, pp. 344-345.
- ¹⁴ *Ibid. Cor. Ext.*, 1821, pp. 142-144. Lettre de Fribourg aux gouvernements de Berne, Lucerne, Soleure, Aarau, Schwyz et Valais, du 19 novembre 1821.
- ¹⁵ AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1821, p. 388. Pour consulter le texte de l'arrêté, voir *Decreten und Beschlüsse von 1814 bis 1825*, pp. 473-474.
- ¹⁶ Voici le résultat de la collecte par préfecture.

Préfectures.	fr. b z. rap.
1. Fribourg	1174—8—
2. Morat	212—3—
3. Bulle	283—7— 7,5
4. Romont	185— —
5. Gruyères	479—2— 7
6. Estavayer	97—8—
7. Rue	109— — 2,5
8. Châtel	64— —
9. Montagny	62—2— 5
10. Corbières	57—1— 7,5
11. Farvagny	122—4— 6
12. Surpierre	41— —
Total	2888—2— 5

AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1822, p. 35

¹⁷ AEF: *Cor. Ext.*, 1822, p. 198. Au sujet de la contribution gouvernementale, voir *Protocole du Grand Conseil*, 1822, pp. 510-511.

¹⁸ STAL: *Auswanderung nach Brasilien*. Dossier 24/60 B. Lettre de Pierre Schmidtmeier, du 29 octobre 1821 à Antoine Negel de Lucerne.

¹⁹ *Ibid.* Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1822.

²⁰ MÜLLER TH.: *Einladung zur christlichen Liebessteuer für die nach Brasilien ausgewanderten Schweizer*, pp. 13-14.

²¹ STAL: *loc. cit.* Lettre du gouvernement lucernois du 30 avril 1822 à J. B. Doxat, président à Londres.

²² AEF: *Délib. du Conseil d'Etat*, 1821, p. 366, p. 377, p. 380; 1822, pp. 19, 23, 90, 118; STAL: *loc. cit.* Envoi du montant des souscriptions par le comité de Londres avec classement des divers cantons et pays du 22 mai 1822; GL du 7 décembre 1821 et du 2 janvier 1822.

²³ AF: Légation à Paris. Rapports du 23 octobre et du 10 novembre 1821; Consulat de Naples. Rapport du 15 janvier 1822; Consulat de Rome. Rapport du 20 février 1822.

²⁴ AF: Consulat de Rome. Rapport du 20 février 1822. Puis, le 20 mai, de Meuron, consul à Lisbonne peut confirmer que S. E. Mgr Cherubini, Nonce du Pape à Lisbonne, a remis la somme de Rs 533 S 333 en métal, soit au pair, Fr. 3333.—. AF: Consulat de Lisbonne. Rapport du 20 mai 1822.

²⁵ AF: Consulat de Londres. Rapport du 23 septembre 1828.

²⁶ *Col. Nab.*, vol. 4, p. 248.

²⁷ CANSAÇÃO SINIMBU J. L. DE: *Noticias das colonias agricolas Suissa e Alema fundadas na Frequezia de S. João Baptista de Nova Friburgo*, p. 28.

²⁸ AEF: *Colonie Suisse du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye à Mgr Yenni, du 9 octobre 1821.

²⁹ AF: Consulat de Rio. Rapport de la Société philanthropique suisse de Rio de Janeiro, du 30 mars 1822.

³⁰ *Ibid.*, p. 2.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p. 3.

³³ RAFFARD H.: *op. cit.*, p. 79.

³⁴ *Ibid.* p. 80.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 2. Carta de Quevremont ao Director de 23 março de 1820.

³⁷ Le 3 mai 1824, un contingent de 342 Allemands arrive à Nova Friburgo. Ceux-ci étaient engagés, par traité, à venir s'établir à Leopoldina, près de Bahia où il y avait déjà quelques Allemands et Suisses qui s'occupaient d'économie laitière.

On a dit que c'était sans raison qu'ils avaient été dirigés sur Nova Friburgo. Mais, la colonie suisse se vidant démographiquement, on peut y voir là la raison de vouloir encore, par cette dernière tentative, la sauver et maintenir vivante l'œuvre de Jean VI. Ainsi, 342 Alle-

mands occuperont d'abord les maisons construites pour les Suisses et les terres abandonnées par ces derniers. Mgr Miranda est remonté dans les grâces de l'Empereur (il avait été déclaré persona non grata à son arrivée à Lisbonne) et il avait donc dû revenir au Brésil. C'est lui qui s'occupe de leur réception et on lui renouvelle son titre d'Inspecteur de la colonisation étrangère. Curio P.: *Como surgiu Nova Friburgo*, passim.

³⁸ Archives communales de Corgémont: *Notice sur la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg au Brésil...*, p. 2.

³⁹ RAFFARD H.: *op. cit.*, pp. 49-50; GERTSCH A.: *op. cit.*, pp. 15-17.

⁴⁰ AF: Consulat de Rio. Rapport de la Société philanthropique de Rio de Janeiro, du 30 mars 1822.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Pour consulter la liste d'objets distribués, voir REFFARD H.: *op. cit.*, pp. 72-73.

⁴³ *Ibid.*, p. 74.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 74-75.

⁴⁵ AF: *loc. cit.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 2. Lettre de la société philanthropique au premier ministre, du 31 avril 1823.

⁴⁸ ANRio: *loc. cit.* Lettre de Quévremont, du 6 avril 1824.

⁴⁹ ANRio: *loc. cit.* Lettre du directeur de Souza, du 6 avril 1824.

⁵⁰ RAFFARD H.: *op. cit.*, p. 103.

⁵¹ Archives communales de Corgémont: *loc. cit.*, pp. 3-4.

⁵² Evidemment, ce n'est pas la lecture des ouvrages de Raffard et de Gertsch qui donne cette impression. Au contraire, ceux-ci sont très apologétiques. Il faut espérer que le 150^e anniversaire, qui aura lieu en 1971, de la fondation de la Société philanthropique suisse de Rio de Janeiro, mette les choses au point.

⁵³ AEF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 6 mai 1822.

⁵⁴ ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 2. Lettre de Quévremont du 22 juillet 1824.

⁵⁵ *Ibid.* Lettre de Frédéric Sauerbronn du 24 juillet 1824.

⁵⁶ *Ibid.* Lettre de Joye du 16 août 1824.

⁵⁷ *Ibid.* Lettre de Sauerbronn du 17 août 1824.

⁵⁸ Archives communales de Corgémont, *Notice sur la colonie suisse de la Nouvelle Fribourg au Brésil*, pp. 5-6.

⁵⁹ *Ibid.* *Aux âmes bienfaisantes et compatissantes de notre Eglise protestante chrétienne de Bienne*.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ AF: Consulat de Rio de Janeiro. Rapport de la société philanthropique de Rio de Janeiro, du 30 mars 1822.

⁶² BNRio, Sec. de Man.: *Officio assinado pelo encarregado da Colônia...* II-34/21/28.

⁶³ MOGEON L.: *Une lettre de la Nouvelle Fribourg*. In *Annales Fribourgeoises*, 1924, pp. 195-196.

⁶⁴ Cf. référence 62.

⁶⁵ MOGEON L.: *op. cit.*, p. 196.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 3. Lettre de Quévremont du 30 juillet 1825.

⁶⁸ AEF: *Colonie du Brésil*. Dossier 3. Correspondance d'Auguste Stöcklin, 1842.

⁶⁹ *Ibid.*, 1855.

⁷⁰ *Ibid.*, 1842.

⁷¹ *Ibid.*, 1856.

⁷² *Colonie Suisse au Brésil*, p. 5. Dans ce rapport, Schmidtmeier se montre mauvais prophète et il ne croit pas du tout à l'avenir des Suisses dans la région de Cantagallo.

⁷³ APNF: *Livro dos obitos*, 7 août 1821.

⁷⁴ DIAS A.: *Terra de Cantagallo*, p. 41.

⁷⁵ AEF: *Colonie du Brésil*. Lettre de l'abbé Joye du 6 mai 1822.

- ⁷⁶ ANRio: *Colônia de Nova Friburgo*, caixa 991, pac. 2.
- ⁷⁷ *Ibid.* Liste des colons suisses âgés de 18 à 40 ans établie par l'abbé Joye le 1^{er} octobre 1824.
- ⁷⁸ Musée Gruérien de Bulle: Lettre de Marie Bussard du 2 juillet 1823.
- ⁷⁹ *Ibid.* Lettre de Xavier Bussard du 23 janvier 1826.
- ⁸⁰ *Ibid.* Lettre de Marie Bussard du 2 juillet 1823.
- ⁸¹ AEV: DI 194 (21). Lettre du colon Jérôme Lugon du 13 décembre 1828.
- ⁸² *Ibid.*
- ⁸³ *Ibid.* DI 194 (35). Lettre de Jean-Augustin Farquet, du 10 novembre 1835.
- ⁸⁴ In *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1906, p. 78.
- ⁸⁵ AF: E 2001 (E) a, Cantagallo. Lettre du consul suisse du 30 janvier 1860.
- ⁸⁶ BURMEISTER H.: *Reise nach Brasilien*, pp. 110–151, 151–206, 224–234; TSCHUDI J. J.: *Viagem às provincias de Rio de Janeiro e S. Paulo*, pp. 56–65.
- ⁸⁷ GL du 3 novembre 1826.

V. LISTE DES CARTES, DES TABLEAUX ET DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Répartition des émigrés fribourgeois par district	65
Carte 1: Emigration fribourgeoise à Nova Friburgo	66
Tableau 2: Pyramide des âges des émigrés fribourgeois	67
Tableau 3: Emigrés fribourgeois d'après l'âge, le sexe et l'état civil	67
Tableau 4: Les célibataires fribourgeois	68
Tableau 5: Les professions des Fribourgeois	70
Tableau 6: Répartition par Bailliages des émigrés jurassiens	94
Carte 2: Emigration du Jura bernois à Nova Friburgo	95
Tableau 7: Emigrés jurassiens d'après l'âge, le sexe et l'état civil	96
Tableau 8: Etat civil des Valaisans	102
Tableau 9: Répartition par canton des émigrés de la Suisse alémanique	105
Tableau 10: Etat civil des émigrés suisses alémaniques	106
Tableau 11: Constellation des cantons et des émigrants	107
Carte 3: Emigration Suisse à Nova Friburgo	108
Tableau 12: Emigrants suisses d'après l'âge, le sexe et l'état civil	109
Tableau 13: Les trois âges de l'émigration	109
Tableau 14: Etat civil de l'émigration	109
Tableau 15: Les professions des émigrants	110
Tableau 16: Dénombrement des bagages des Fribourgeois	119
Tableau 17: Regroupement et pourcentage	120
Illustration 1: Le départ d'Estavayer-le-Lac du dimanche 4 juillet 1819 (Aquarelle d'auteur inconnu)	130
Illustration 2: Campement des émigrants suisses à Mijl, juillet-septembre 1819 (Aquarelle d'Isaak Schouman)	146
Tableau 18: Ration complète d'un colon adulte par jour	156
Tableau 19: Repas de la semaine	156
Tableau 20: Nombres de jours de navigation des navires	157
Tableau 21: Statistique funèbre de la traversée	170
Carte 4: Itinéraire de Rio de Janeiro à Nova Friburgo	170
Tableau 22: Statistique funèbre de la transmigration	171
Tableau 23: Mortalité par sexe et classe d'âges	172
Tableau 24: Nombre d'émigrants arrivés	172
Tableau 25: Les maisons et les hommes	179
Tableau 26: Mortalité durant les six premiers mois	185
Carte 5: Le municipe de Nova Friburgo	188
Tableau 27: Les dix réclamations	196
Illustration 3: Colonie suisse de Fribourg (Litho de J.-B. Debret vers 1826).....	218

Illustration 4: Novo Friburgo, colonia suissa (Aquatinte de J. Steinmann vers 1830)	222
Carte 6: L'expansion à l'Est en 1822	224
Tableau 28: Variations démographiques de Nova Friburgo: 1819-1827	286

VI. TABLE DES MATIÈRES

Préface de PIERRE CHAUNU, professeur à la Sorbonne	9
Préface de Lygia da Fonseca Fernandes da Cunha, Rio de Janeiro	13
Avant-propos.....	15
INTRODUCTION: La tradition migratoire de la Suisse	17

PREMIÈRE PARTIE

LES SUISSES ET L'ÉMIGRATION SOUS LA RESTAURATION

CHAPITRE I: <i>Aperçu sur l'émigration en Amérique au début de la Restauration</i>	21
A. Les difficultés socio-économiques au début de la Restauration.....	21
1. La crise économique en 1815-1816	21
2. Disette et famine en 1816-1817	22
B. Les trois phases du mouvement migratoire	24
1. Les émigrés de 1816	24
2. Relative saison morte	26
3. La grande moisson de 1817	27
C. Le devenir de l'émigrant ou les probabilités d'un désespoir	28
1. Le séjour dans la ville portuaire et ses risques. L'exemple d'Amsterdam	28
2. Les dangers de la traversée	30
CHAPITRE II: <i>La négociation de Rio de Janeiro (1817-1818)</i>	33
A. L'envoyé de Fribourg navigue vers Rio	33
1. Les antécédents d'un diplomate	33
2. Comment Gachet devient l'envoyé de Fribourg	35
3. Le problème de la lettre patente	37
4. La situation du Brésil à l'arrivée de Gachet	37
B. S.-N. Gachet et le projet de colonisation du Brésil méridional	39
1. Le Mémorial de Gachet	39
2. Le réservoir humain du Brésil méridional	40
3. La grande intéressée	40
4. La réaction brésilienne aux thèses de Gachet	42

C. De la colonisation en grand à l'essai de Nova Friburgo	43
1. La négociation relancée. Rythme et thématique	43
2. La localisation de la colonie	44
3. La nomination de Brémond au poste de Consul de S.M.T.F. près la Confédération Suisse	46
4. Le traité de colonisation	47
 CHAPITRE III: <i>La participation fribourgeoise à la création de Nova Friburgo</i> ..	51
I. L'Etat et la formation d'une société	52
A. La première démarche est diplomatique	52
1. Examen de l'accord de Rio	52
2. La ratification du traité	53
B. Le lancement des inscriptions	54
1. Le choix d'un directeur de colonisation	54
2. La propagande gouvernementale	55
C. Vers une intervention plus active de l'Etat	57
1. Les surprises de Schaller	57
2. Les propositions de Schaller	58
3. L'intervention est décidée	58
D. Le temps des admissions	59
1. La première vague d'admission	59
2. L'émigration de débarras	60
II. Analyse des émigrants	63
A. Présentation globale	63
1. L'établissement des données générales	63
2. Le nombre des émigrants et sa répartition géographique	64
3. L'éclairage démographique	65
B. Une société aux visages multiples	69
1. Problèmes de méthodes	69
2. Les émigrés provenant du milieu agricole	71
3. Les émigrés provenant du milieu artisanal	75
4. Les cadres de la colonie et les divers	76
 CHAPITRE IV: <i>La constellation des émigrants suisses dans la création de Nova Friburgo</i>	78
1. Politique bernoise et participation jurassienne	79
A. L'espérance brésilienne	79
1. Création d'une commission	79
2. Ses instructions	80
3. Le remède de la maladie bernoise	81
4. Les possibilités du Nouveau Monde	81
B. Le Jura participe à la création de Nova Friburgo	83
1. Le choix du Jura	83
2. L'objectif à atteindre	84
3. Le sondage	86
4. Admission d'un petit nombre de protestants	87

C.	La commission prépare sa tournée d'admission	88
1.	Demande d'éclaircissements à Fribourg.....	88
2.	Les principes d'admission du Consul seront-ils appliqués?	89
D.	L'admission définitive	90
1.	La grande tournée	90
2.	Le maintien du nombre fixé	92
3.	Des prisonniers libérés	93
4.	Regard sur les émigrants jurassiens	94
II.	L'émigration dans les autres cantons.....	98
A.	L'émigration en Suisse romande	98
1.	La présence vaudoise et la vengeance mercantile de Brémond.....	98
2.	Neuchâtel ou les émigrés de l'article XXIII	99
3.	La participation valaisanne	100
B.	L'émigration en Suisse alémanique	103
1.	L'histoire de la présence de la Suisse allemande.....	103
2.	Un débarras spectaculaire	104
3.	Les émigrants d'outre-Sarine	105
III.	Regard sur l'émigration totale	106
1.	Constatations numériques et géographiques	106
2.	Constatations démographiques	107
3.	Constatations sociologiques	110
CHAPITRE V: <i>La préparation du grand départ</i>		113
A.	La préparation de la navigation	113
1.	Le choix des compagnies de transport	113
2.	Le choix des commissaires	115
3.	Regard bernois sur la préparation de la traversée	116
B.	Avis aux colons et bagages des Fribourgeois	117
1.	Les derniers conseils	117
2.	Les bagages des Fribourgeois: reflet d'une société	119
C.	Tentatives réussies et manquées de parachèvement	124
1.	Récompenses et honneurs à Gachet	124
2.	L'émigration de soldats et de trappistes n'aura pas lieu	127
CHAPITRE VI: <i>De la Suisse à la mer</i>		129
A.	Le départ de Suisse.....	129
1.	Le rendez-vous d'Estavayer-le-Lac	129
2.	La journée glorieuse du dimanche 4 juillet	130
3.	Vers Bâle, point de ralliement	132
4.	Pendant ce temps, les Jurassiens se rendent à Bâle	134
B.	Bâle et son scandale	135
1.	Problèmes d'accueil et de bateaux	135
2.	Départ des deux premiers convois et arrivée du dernier	137
3.	D'un calcul arithmétique à la dénonciation de Brémond	137

C. De la Suisse en Hollande.....	139
1. Progression chronologique du premier convoi sur le Rhin	139
2. Scènes de la vie du Rhin	140
3. Appauvrissement progressif mais inaccepté.....	142
D. Le séjour en Hollande	143
1. La longue attente	143
2. La rupture entre les deux associés	144
3. La Lutte contre la misère morale et physique	146
4. Dieu, le dernier refuge	147

DEUXIÈME PARTIE

LE BRÉSIL ET LA COLONISATION DES SUISSES

CHAPITRE VII: <i>De l'Ancien au Nouveau Monde</i>	153
A. La navigation de la flotte de la colonie suisse	153
1. Un départ en deux temps	153
2. Y a-t-il trop de passagers par bateau?	153
3. Coup d'œil sur la vie à bord	154
4. Arrivée et marche de la flotte	157
B. Deux témoins de la traversée	159
1. Le solitaire chevalier de Porcelet sur la Daphné	159
2. L'abbé Joye et l'odyssée de l'«Urania»	163
C. De Rio de Janeiro au Morroqueimado	166
1. Visite et impressions de la capitale	166
2. La disgrâce de Gachet	167
3. L'accueil réservé aux colons.....	168
4. La montée au Morroqueimado	169
D. La grande modification	170
1. Ampleur de la mortalité	170
2. Les répercussions socio-démographiques	171
3. Le nombre d'émigrants parvenus à destination	172
CHAPITRE VIII: <i>La naissance de Nova Friburgo</i>	175
A. La rencontre des émigrés avec un nouveau paysage	175
1. De la géographie de l'endroit	175
2. La ville de la Nouvelle Fribourg	176
B. Les premières heures de Nova Friburgo	177
1. Les premières mesures de l'inspecteur	177
2. Répartition de l'habitat	179
3. Nova Friburgo fête son entrée dans l'histoire.....	180
C. La vie des hommes pendant cette création	182
1. Aspects spirituels	182
2. Les souffrances des colons	184
3. La préparation à la vie agricole	186

D. Vers l'essor de Nova Friburgo?	189
1. Aménagement et fête patronale	189
2. Promesses d'un développement urbain	189
3. Le Roi contente les principaux fonctionnaires	190
4. La pose des premières pierres	191
 CHAPITRE IX: <i>Nova Friburgo en crise</i>	 195
A. La première saison agricole est mauvaise	195
1. La visite des terres et ses résultats	195
2. Le temps du défrichement	197
3. Le temps de l'espoir	198
4. Le temps des catastrophes	200
B. Une malheureuse coïncidence	202
1. Les colons essaient de s'en sortir	202
2. Les bouleversements politiques	203
C. La crise et ses témoins	206
1. Les colons parlent	206
2. Le témoignage de Pierre Schmidtmeier	207
 CHAPITRE X: <i>Des solutions apparaissent</i>	 211
A. Comment la colonie ne connut point un abandon total.....	211
1. Fondation de la Société Philanthropique de Rio de Janeiro	211
2. Le relais londonien	213
3. Les collectes en Suisse et à l'étranger	214
4. La reprise en main par le Brésil	217
B. Après la tourmente, la vie de ceux qui restent	218
1. La pénible conquête d'un sort tolérable.....	218
2. L'assistance de la Société Philanthropique a échoué	219
3. Aspect spirituel. Les difficultés d'un renouveau protestant	222
C. Après la tourmente, la vie de ceux qui partent	224
1. La colonisation de la région de Macahé	224
2. L'attraction des terres chaudes de Cantagallo	228
Conclusion	231

TROISIÈME PARTIE

APPAREIL CRITIQUE

I. Annexes	235
A. Documents diplomatiques.....	235
1. Engagement signé par S.-N. Gachet du 5 mai 1818.....	235
2. Décret du Roi Jean VI du 6 mai 1818 concernant le financement	235
3. Lettre royale du 6 mai 1818 nommant l'Inspecteur de la colonie	236
4. Décret de S. M. T. F. du 6 mai 1818 relatif à l'achat du Morro Queimado	237
5. Traité de colonisation du 11 mai 1818	237

6. Décret de Jean VI ratifiant le traité	241
7. Institution d'un collège (protestant) de surveillance ecclésiastique.....	241
8. Edit de S. M. T. F. créant la «Villa» de Nova Friburgo.....	243
9. Décret du roi créant la paroisse de Nova Friburgo	243
B. Données sociologiques	244
1. Les émigrants du canton de Fribourg	244
2. Les émigrants du Jura bernois.....	261
3. Les autres émigrants de la Suisse romande	271
4. Les émigrants de la Suisse alémanique.....	277
5. Variations démographiques de Nova Friburgo 1819-1827	286
C. Les hommes et leur histoire	288
1. Les premières illusions. Lettre du colon J.-M. Péclat du 14 mai 1820	288
2. La confrontation à la réalité. Lettre de l'abbé J. Joye du 10 juin 1820	291
3. Vers la réussite. Lettre du colon J. Crelier du 16 décembre 1821.....	293
4. L'exemple d'un échec. Lettre de Marie Ruffieux du 13 septembre 1825	295
5. Nouvelles et appréciations. Lettre de J.-B. Joste du 31 décembre 1825	296
D. L'aventure par l'image.....	303
1. Le départ d'Estavayer-le-Lac	303
2. Campement des émigrants suisses à Mijl, juillet-septembre 1819	303
3. La colonie suisse de Fribourg en 1826	304
4. Novo Friburgo, colonie suisse vers 1830	305
II. Bibliographie	307
III. Liste des abréviations	321
IV. Notes et références	323
V. Liste des cartes, des tableaux et des illustrations	357

ciale. Mais Martin Nicoulin n'oublie pas d'évoquer aussi l'essentiel de cette histoire: la vie et le destin de deux mille hommes, femmes et enfants partis à la conquête du Nouveau Monde.

De nombreuses cartes, des illustrations, plusieurs lettres inédites des premiers colons enrichissent cet ouvrage. Et plus encore, il contient une liste qui mentionne le nom et le prénom, l'âge et le village de domicile de chaque émigrant. En lisant ce livre, plus d'un lecteur apprendra l'incroyable aventure vécue par un de ces ancêtres qui alla en 1819 fonder Nova Friburgo.

«Ce livre d'une exemplaire probité, qui établit un nombre volontairement restreint de faits, sur lesquels il est désormais totalement inutile de revenir, avec toute la rigueur de la critique la plus exigeante, est en outre, un très grand livre de très grande histoire.»

**Pierre Chaunu,
professeur à la Sorbonne**

